BnF Gallica

Les Commentaires sur la guerre des Gaules, expliqués littéralement, traduits en français et annotés par M. Sommer,... [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

César, Jules (0100-0044 av. J.-C.). Auteur du texte. Les Commentaires sur la guerre des Gaules, expliqués littéralement, traduits en français et annotés par M. Sommer,... Livres V, VI et VII / César. 1855.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

LES

AUTEURS LATINS

EXPLIQUÉS D'APRÈS UNE MÉTHODE NOUVELLE

PAR DEUX TRADUCTIONS FRANÇAISES

LITTÉRALE ET JUXTALINÉAIRE PRÉSENTANT LE MOT A MOT FRANÇAIS
EN REGARD DES MOTS LATINS CORRESPONDANTS
L'AUTRE CORRECTE ET PRÉCÉDÉE DU TEXTE LATIN

avec des arguments et des notes

PAR UNE SOCIÉTÉ DE PROFESSEURS

ET DE LATINISTES

CÉSAR

LES COMMENTAIRES
SUR LA GUERRE DES GAULES
EXPLIQUÉS LITTÉRALEMENT
TRADUITS EN FRANÇAIS ET ANNOTÉS
PAR E. SOMMER

Livres V, VI et VII

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
R.F.
IMPRIMÉS

LES

AUTEURS LATINS

EXPLIQUÉS D'APRÈS UNE MÉTHODE NOUVELLE

PAR DEUX TRADUCTIONS FRANÇAISES

8° Z
320 (955)

Ces livres ont été expliqués littéralement, traduits en français et annotés par E. Sommer, agrégé des classes supérieures, docteur ès lettres.

47 358. — Imprimerie Lahure, 9, rue de Fleurus, à Paris.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

LES

AUTEURS LATINS

EXPLIQUÉS D'APRÈS UNE MÉTHODE NOUVELLE

PAR DEUX TRADUCTIONS FRANÇAISES

L'UNE LITTÉRALE ET JUXTALINÉAIRE PRÉSENTANT LE MOT A MOT FRANÇAIS
EN REGARD DES MOTS LATINS CORRESPONDANTS
L'AUTRE CORRECTE ET PRÉCÉDÉE DU TEXTE LATIN

avec des arguments et des notes

PAR UNE SOCIÉTÉ DE PROFESSEURS

ET DE LATINISTES

CÉSAR

COMMENTAIRES SUR LA GUERRE DES GAULES

LIVRES V, VI ET VII

DÉPÔT LÉGAL Seine n° 744 1902

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1902

AVIS

RELATIF A LA TRADUCTION JUXTALINÉAIRE

On a réuni par des traits les mots français qui traduisent un seul mot latin.

On a imprimé en *italique* les mots qu'il était nécessaire d'ajouter pour rendre intelligible la traduction littérale, et qui n'ont pas leur équivalent dans le latin.

Enfin, les mots placés entre parenthèses, dans le français, doivent être considérés comme une seconde explication, plus intelligible que la version littérale.

ARGUMENT ANALYTIQUE

DU CINQUIÈME LIVRE DES COMMENTAIRES DE CÉSAR SUR LA GUERRE DES GAULES.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

I. César, pendant l'hiver, fait préparer une flotte pour le printemps. Il va en Illyrie pour tirer satisfaction des Pirustes, qui se soumettent à tout ce qu'il exige d'eux.

II. Tandis que la flotte se rassemble au port Itius, il entreprend une expédition contre les Trévires.

III. Les Trévires se hâtent de faire leur soumission.

IV. César l'accepte, afin de réserver l'été tout entier pour l'expédition de Bretagne.

V. Il trouve l'armée et la flotte réunies au port Itius.

VI. César s'apprête à emmener en Bretagne l'Éduen Dumnorix, dont il redoute les intrigues.

VII. Dumnorix s'esquive au moment de l'embarquement; César le fait poursuivre; Dumnorix résiste, il est tué.

VIII. La flotte aborde en Bretagne; on n'aperçoit pas d'abord l'ennemi, qui s'est caché dans les montagnes.

IX. Première rencontre entre les Romains et les Bretons, qui sont délogés d'un bois.

X. Au moment où César envoie à leur poursuite, il apprend qu'une tempête vient de maltraiter sa flotte.

XI. César vient prendre les mesures nécessaires et marche ensuite de nouveau contre les Bretons.

XII et XIII. Description de la Bretagne.

XIV. Mœurs des habitants.

XV. Nouvelles escarmouches.

XVI. Désavantages des Romains dans leurs luttes contre les Bretons.

XVII. Les Bretons attaquent les Romains occupés à faire du fourrage; ils sont complétement défaits.

XVIII. César envahit le territoire de Cassivellaunus ; on lui dispute vainement le passage de la Tamise.

XIX. Cassivellaunus congédie le gros de son armée et se contente d'inquiéter les Romains pendant leur marche.

XX. Les Trinobantes, cité puissante, envoient des députés à César pour faire leur soumission.

XXI. César s'empare de la ville de Cassivellaunus.

XXII. Après une attaque dirigée sans succès contre le camp maritime, Cassivellaunus fait sa soumission.

XXIII. Retour de César en Gaule.

XXIV. Il met ses légions en quartiers d'hiver chez différentes cités.

XXV. Le roi des Carnutes, dévoué à César, est assassiné.

XXVI. Sabinus et Cotta sont attaqués dans leur camp par Ambiorix et Cativolcus.

XXVII. Ambiorix, dans une conférence, annonce aux Romains que la Gaule entière se soulève ; par reconnaissance pour les bienfaits de César, il offre de leur laisser gagner les quartiers d'hiver des légions les plus voisines

XXVIII. On assemble un conseil : Cotta est d'avis de tenir bon et de ne pas abandonner le camp.

XXIX. Titurius Sabinus, au contraire, propose de se replier sur les légions les plus proches.

XXX. Les avis demeurent partagés ; emportement de Sabinus.

XXXI. Après une longue discussion, Cotta cède ; les Romains se mettent en marche au point du jour.

XXXII. L'ennemi, placé en embuscade, les attaque dans un défilé.

XXXIII. Désordre et abattement des Romains.

XXXIV. Prudence et sage conduite des barbares.

XXXV. Les Romains soutiennent bravement la lutte, mais plusieurs des principaux officiers sont blessés ou tués.

XXXVI. Cotta, quoique blessé, refuse d'entrer en pourparlers avec Ambiorix.

XXXVII. Mort de Sabinus et de Cotta ; massacre des Romains.

XXXVIII. Fier de sa victoire, Ambiorix soulève les Aduatuques et les Nerviens.

XXXIX. Ces diverses nations viennent attaquer Cicéron dans son cantonnement.

XL. Courageuse résistance des Romains.

XLI. Cicéron refuse de prêter l'oreille aux propositions des Gaulois tant qu'ils n'auront pas mis bas les armes.

XLII. Les Gaulois élèvent un mur de circonvallation autour du camp romain.

XLIII. Ils donnent l'assaut et sont repoussés.

XLIV. Bravoure des centurions Pulfion et Varénus.

XLV. César est informé de la situation critique de Cicéron.

XLVI. Il se hâte de mander trois légions pour se porter à son secours.

XLVII. Deux des légions arrivent sans retard ; Labiénus, assiégé dans son camp par les Trévires, n'ose amener la sienne.

XLVIII. César fait avertir Cicéron de son approche ; joie des assiégés.

XLIX. Les Gaulois lèvent le siége pour se tourner contre César, qui assoit son camp dans une position avantageuse.

L. Tandis que les ennemis marchent sur le camp, les Romains, sur l'ordre de César, feignent d'être frappés de terreur.

LI. Les Gaulois essayent de forcer le camp; une sortie de cavalerie les met en fuite.

LII. César entre dans le camp de Cicéron ; il félicite et console les soldats.

LIII. A la nouvelle de la victoire de César, les Trévires, qui se disposaient à attaquer Labiénus, se retirent. L'agitation de la Gaule dure pendant tout l'hiver.

LIV. Commencements de soulèvement chez les Sénonais.

LV. Préparatifs de guerre d'Indutiomare et des Trévires.

LVI. Indutiomare découvre ses projets dans une assemblée armée de Gaulois.

LVII. Il vient attaquer le camp de Labiénus.

LVIII. Il est défait et périt dans la déroute.

C. JULII CÆSARIS

COMMENTARIORUM

DE BELLO GALLICO

LIBER V.

I. Lucio Domitio, Appio Claudio consulibus[1], discedens ab hibernis Cæsar in Italiam[2], ut quotannis facere consuerat, legatis imperat, quos legionibus præfecerat, uti, quam plurimas possent, hieme naves ædificandas veteresque reficiendas curarent. Earum modum formamque demonstrat. Ad celeritatem onerandi subductionesque paulo facit humiliores quam quibus in nostro mari[3] uti consuevimus; atque id eo magis, quod

I. Sous le consulat de L. Domitius et d'Appius Claudius, César, en s'éloignant, suivant son usage, des quartiers d'hiver pour aller en Italie, ordonne aux lieutenants qui commandaient les légions de faire réparer pendant la mauvaise saison les vieux vaisseaux et d'en construire le plus possible. Il leur en indique l'espèce et la forme. Pour qu'il fût plus facile de les charger et de les tirer à sec, on les fit un peu moins élevés que ceux dont on se sert dans notre mer, d'autant plus qu'il avait observé que l'alternative fréquente des marées rendait les

C. JULES CÉSAR.

COMMENTAIRES

SUR LA GUERRE DES GAULES.

LIVRE V.

I. Lucio Domitio,	I. Lucius Domitius
Appio Claudio consulibus,	*et* Appius Claudius *étant* consuls,
Cæsar	César
discedens ab hibernis	s'éloignant des quartiers-d'hiver
in Italiam,	*pour se rendre* en Italie,
ut consuerat facere	comme il avait-coutume de faire
quotannis,	tous-les-ans,
imperat legatis	commande aux lieutenants
quos præfecerat legionibus	qu'il avait mis-à-la-tête des légions
uti curarent	qu'ils prissent-soin
ædificandas hieme	de faire construire pendant l'hiver
naves	des vaisseaux *aussi nombreux* [nombreux
quam plurimas	qu'*ils pourraient faire construire* les plus
reficiendasque veteres.	et de faire-réparer les anciens.
Demonstrat modum	Il indique la mesure (grandeur)
formamque earum.	et la forme de ces *vaisseaux*.
Ad celeritatem	Pour la promptitude (facilité)
onerandi	de *les* charger
subductionesque	et la mise-à-sec
facit paulo humiliores	il *les* fait un peu plus bas
quam	que *ceux*
quibus consuevimus uti	dont nous avons-coutume de faire usage
in nostro mari ;	sur notre mer ;
atque id eo magis,	et cela d'autant plus,
quod cognoverat	qu'il avait reconnu
fluctus	les flots

propter crebras commutationes æstuum minus magnos ibi fluctus fieri cognoverat : ad onera et ad multitudinem jumentorum transportandam paulo latiores quam quibus in reliquis utimur maribus. Has omnes actuarias [1] imperat fieri, quam ad rem multum humilitas adjuvat. Ea, quæ sunt usui ad armandas naves, ex Hispania apportari jubet. Ipse, conventibus Galliæ citerioris peractis, in Illyricum [2] proficiscitur, quod a Pirustis [3] finitimam partem provinciæ incursionibus vastari audiebat. Eo quum venisset, civitatibus milites imperat, certumque in locum convenire jubet. Qua re nuntiata, Pirustæ legatos ad eum mittunt, qui doceant nihil earum rerum publico factum consilio, seseque paratos esse demonstrant omnibus rationibus de injuriis satisfacere. Accepta oratione eorum, Cæsar obsides imperat, eosque ad certam diem adduci jubet : nisi ita fecerint, sese bello civitatem persecuturum demon-

vagues moins grosses dans l'Océan ; mais, afin qu'ils portassent plus de charge et de chevaux, ils étaient un peu plus larges que ceux que nous employons dans les autres mers. Il voulut aussi qu'ils allassent à voiles et à rames, et leur peu d'élévation les y rendait très-propres. Enfin il fit venir d'Espagne tout ce qu'il fallait pour les équiper. Après avoir tenu les assemblées de la Gaule citérieure, il partit pour l'Illyrie : il avait appris que les Pirustes dévastaient les frontières voisines de notre province. En arrivant, il ordonne des levées dans les cités et désigne le lieu du rassemblement. A cette nouvelle, les Pirustes lui envoient des députés pour le prévenir que la nation n'a pris aucune part à ce qui s'est fait et l'assurer qu'ils sont prêts à donner sur tous les griefs toute espèce de satisfaction. César reçoit leurs excuses, exige des otages, ordonne de les lui amener à jour fixe ; sinon, il déclare qu'il fera la guerre à la cité. On amena

fieri minus magnos ibi propter commutationes crebras æstuum ; ad onera [titudinem et ad transportandam mul- jumentorum, paulo latiores quam quibus utimur in reliquis maribus. Imperat omnes has fieri actuarias, ad quam rem humilitas adjuvat multum. Jubet ea, quæ sunt usui ad armandas naves, apportari ex Hispania. Ipse, conventibus Galliæ citerioris peractis, proficiscitur in Illyricum, quod audiebat partem finitimam provinciæ vastari incursionibus a Pirustis. Quum venisset eo, imperat milites civitatibus, jubetque convenire in locum certum. Qua re nuntiata, Pirustæ mittunt ad eum legatos, qui doceant nihil earum rerum factum consilio publico, demonstrantque sese esse paratos satisfacere de injuriis omnibus rationibus. Oratione eorum accepta, Cæsar imperat obsides, jubetque eos adduci ad diem certam : nisi fecerint ita, demonstrat sese

devenir moins grands (gros) là à cause des changements fréquents des marées : pour *transporter* les cargaisons et pour transporter un grand-nombre de bêtes-de-somme, *il les fait* un peu plus larges que *ceux* dont nous faisons-usage sur les autres mers. Il commande tous ces *vaisseaux* être faits légers, pour laquelle chose le peu-d'élévation aide beaucoup. Il ordonne ces *objets*, qui sont à utilité (utiles) pour équiper les vaisseaux, être apportés d'Espagne. Lui-même, les assemblées de la Gaule citérieure étant menées-à-terme, part pour l'Illyrie, parce qu'il entendait *dire* la partie limitrophe de la province être dévastée par des incursions par les Pirustes. Comme il était arrivé là, il commande des soldats aux cités, et *leur* ordonne de se réunir dans un lieu déterminé. Lequel fait étant annoncé, les Pirustes envoient vers lui des députés, qui *lui* enseignent (pour lui dire) rien de ces choses [publique, n'avoir été fait d'après une résolution et ils manifestent eux-mêmes être prêts à donner-satisfaction de *ces* injures par tous les moyens. Le langage d'eux ayant été accueilli, César *leur* commande des otages, et ordonne eux être amenés pour un jour déterminé : [ainsi, s'ils n'avaient pas fait (ne faisaient) pas il déclare lui-même

strat. His ad diem adductis, ut imperaverat, arbitros inter civitates dat, qui litem æstiment pœnamque constituant.

II. His confectis rebus conventibusque peractis, in citeriorem Galliam revertitur, atque inde ad exercitum proficiscitur. Eo quum venisset, circuitis omnibus hibernis, singulari militum studio. in summa omnium rerum inopia, circiter sexcentas ejus generis, cujus supra demonstravimus, naves, et longas viginti octo invenit instructas, neque multum abesse ab eo, quin paucis diebus deduci possent. Collaudatis militibus atque iis qui negotio præfuerant, quid fieri vetit, ostendit, atque omnes ad portum Itium [1] convenire jubet, quo ex portu commodissimum in Britanniam transmissum esse cognoverat, circiter millia passuum triginta [2] a continenti. Huic rei quod satis

les otages au jour qu'il avait indiqué, et César prit des arbitres entre les deux peuples pour estimer le dégât et fixer l'indemnité.

II. Après avoir terminé cette affaire et tenu les assemblées, il revint dans la Gaule citérieure, d'où il repartit pour l'armée. Ayant, en arrivant, visité tous les quartiers d'hiver, il reconnut que, grâce au zèle extraordinaire des soldats, on avait, quoique l'on manquât de tout, construit environ six cents vaisseaux de la forme que nous avons dite, avec vingt-huit galères, et que, sous peu de jours, ils seraient presque en état d'être lancés : il en témoigna sa satisfaction aux soldats et aux directeurs des travaux, leur fit part de ses intentions, et donna l'ordre à tous de se réunir au port Itius, d'où il savait que la traversée était le plus facile : en effet, ce port n'est guère qu'à trente milles de la Bretagne. Laissant pour cela le nombre de

persecuturum civitatem
bello.
His adductis
ad diem,
ut imperaverat,
dat arbitros
inter civitates,
qui æstiment litem
constituantque
pœnam.

devoir poursuivre la cité
par la guerre.
Ceux-ci (les otages) ayant été amenés
pour le jour *fixé*,
comme il avait commandé,
il donne (nomme) des arbitres
entre les cités, [différend
qui fassent (pour faire)-estimation du
et établissent (pour fixer)
les dommages-intérêts

II. His rebus confectis
conventibusque peractis,
revertitur
in Galliam citeriorem,
atque inde
proficiscitur ad exercitum.
Quum venisset eo,
omnibus hibernis circuitis,
studio militum
singulari,
in summa inopia
omnium rerum,
invenit instructas
circiter sexcentas naves
ejus generis,
cujus demonstravimus
supra,
et viginti octo longas,
neque abesse multum
ab eo,
quin possent deduci
paucis diebus.
Militibus
atque iis qui præfuerant
negotio
collaudatis,
ostendit quid velit fieri,
atque jubet omnes
convenire ad portum Itium,
ex quo portu
cognoverat
transmissum in Britanniam
esse commodissimum,
triginta millia passuum
circiter
a continenti.
Reliquit militum

II. Ces choses ayant été achevées
et les assemblées menées-à-terme,
il revient
dans la Gaule citérieure,
et de là
part pour l'armée.
Quand il fut arrivé là, [courus,
tous les quartiers-d'hiver ayant été par-
l'ardeur des soldats
étant extraordinaire,
dans (malgré) une extrême disette
de toutes choses,
il trouve *tout* équipés
environ six-cents vaisseaux
de cette sorte,
dont nous avons parlé
ci-dessus,
et vingt-huit vaisseaux longs, [coup
et *il trouve* ne pas s'en manquer beau-
de ceci,
qu'ils ne pussent être tirés *à la mer*
sous peu-de jours.
Les soldats
et ceux qui avaient été-à-la-tête
de l'entreprise
ayant été loués-tous-ensemble, [fasse),
il indique ce qu'il veut être fait (qu'on
et ordonne tous
se réunir au port Itius,
duquel port
il avait reconnu
le trajet vers la Bretagne
être le plus aisé,
à trente milliers de pas
environ
du continent.
Il laissa *la quantité* de soldats

esse visum est militum reliquit : ipse cum legionibus expeditis quatuor et equitibus octingentis in fines Trevirorum [1] proficiscitur, quod hi neque ad concilia veniebant, neque imperio parebant, Germanosque Transrhenanos sollicitare dicebantur.

III. Hæc civitas longe plurimum totius Galliæ equitatu valet [2], magnasque habet copias peditum, Rhenumque, ut supra demonstravimus [3], tangit. In ea civitate duo de principatu inter se contendebant, Indutiomarus et Cingetorix : ex quibus alter, simul atque de Cæsaris legionumque adventu cognitum est, ad eum venit; se suosque omnes in officio futuros neque ab amicitia populi Romani defecturos confirmavit ; quæque in Treviris gererentur, ostendit. At Indutiomarus equitatum peditatumque cogere, iisque, qui per ætatem in armis esse non poterant, in silvam Arduennam abditis, quæ

troupes qu'il crut suffisant, il partit lui-même avec quatre légions sans bagage et huit cents chevaux pour le pays des Trévires, qui ne paraissaient pas aux assemblées des Gaulois, qui n'exécutaient pas ses ordres, et qui, disait-on, sollicitaient les Germains d'outre-Rhin.

III. Ce peuple est sans contredit le plus puissant de la Gaule en cavalerie; il a une infanterie considérable, et, comme nous l'avons dit ci-dessus, borde le Rhin. Deux hommes s'y disputaient le premier rang, Indutiomare et Cingétorix. Celui-ci, dès qu'il sut que César arrivait avec ses légions, vint le trouver; il l'assura qu'il resterait dans le devoir avec tous les siens, qu'il ne se détacherait pas de l'alliance des Romains, et il lui apprit ce qui se passait chez les Trévires. Indutiomare, au contraire, rassemble de la cavalerie et de l'infanterie : ceux à qui l'âge ne permet pas de porter les armes, il les cache dans les Ardennes, forêt immense qui s'étend depuis le Rhin

quod visum est esse satis huic rei :
ipse
cum quatuor legionibus expeditis
et octingentis equitibus proficiscitur
in fines Trevirorum,
quod hi
neque veniebant
ad concilia,
neque parebant imperio,
dicebanturque sollicitare
Germanos Transrhenanos.

III. Hæc civitas
valet longe plurimum
totius Galliæ
equitatu,
habetque magnas copias
peditum,
tangitque Rhenum,
ut demonstravimus supra.
In ea civitate
duo contendebant inter se
de principatu,
Indutiomarus
et Cingetorix :
ex quibus alter,
simul atque cognitum est
de adventu Cæsaris
legionumque,
venit ad eum ;
confirmavit se
omnesque suos
futuros in officio
neque defecturos
ab amicitia populi Romani ;
ostenditque
quæ gererentur in Treviris.
At Indutiomarus
instituit cogere
equitatum peditatumque,
iisque, qui per ætatem
non poterant esse in armis,
abditis
in silvam Arduennam,
quæ ingenti magnitudine

qui parut être assez
pour cette opération :
lui-même
avec quatre légions
débarrassées-de-bagages (légères)
et huit-cents cavaliers
part
pour le territoire des Trévires,
parce que ceux-ci
et ne venaient pas
aux assemblées,
et n'obéissaient pas à *son* ordre,
et étaient dits solliciter
les Germains d'outre-Rhin.

III. Cette cité
est-forte de beaucoup le plus
de toute la Gaule
par la cavalerie,
et a de grandes quantités
de fantassins,
et touche le Rhin,
comme nous *l'*avons indiqué ci-dessus.
Dans cette cité
deux *hommes* luttaient entre eux
pour le premier-rang,
Indutiomare
et Cingétorix :
desquels l'un,
aussitôt qu'on eut été informé
de l'approche de César
et des légions,
vint vers lui ;
il affirma lui-même
et tous les siens
devoir être (rester) dans le devoir
et ne pas devoir se détacher
de l'amitié du peuple romain ;
et il découvrit *à César*
ce qui se faisait chez les Trévires.
Mais Indutiomare
entreprit de rassembler
de la cavalerie et de l'infanterie,
et ceux qui à-cause-de *leur* âge
ne pouvaient pas être sous les armes,
étant cachés
dans la forêt des-Ardennes,
qui d'une immense grandeur

ingenti magnitudine per medios fines Trevirorum a flumine Rheno ad initium Remorum pertinet, bellum parare instituit. Sed posteaquam nonnulli principes ex ea civitate, et familiaritate Cingetorigis adducti, et adventu nostri exercitus perterriti, ad Cæsarem venerunt, et de suis privatim rebus[1] ab eo petere cœperunt, quoniam civitati consulere non possent, Indutiomarus, veritus ne ab omnibus desereretur, legatos ad Cæsarem mittit : « Sese idcirco ab suis discedere atque ad eum venire noluisse, quo facilius civitatem in officio contineret, ne omnis nobilitatis discessu plebs propter imprudentiam laberetur. Itaque esse civitatem in sua potestate, seque, si Cæsar permitteret, ad eum in castra venturum et suas civitatisque fortunas ejus fidei permissurum. »

IV. Cæsar, etsi intelligebat qua de causa ea dicerentur, quæque eum res ab instituto consilio deterreret, tamen, ne

jusqu'aux frontières des Rémois, à travers le pays des Trévires; enfin il se prépare à la guerre. Mais, lorsque quelques-uns des plus considérables de la cité, soit par suite de leurs liaisons avec Cingétorix, soit par la terreur qu'inspirait notre approche, se furent rendus auprès de César et eurent commencé à traiter avec lui de leurs intérêts particuliers, puisqu'ils ne pouvaient rien pour la cité, Indutiomare, craignant d'être abandonné de tout le monde, envoya des députés à César : « Il n'avait point voulu quitter ses concitoyens et se rendre près de lui, pour mieux maintenir les siens dans le devoir et de peur qu'en l'absence de toute la noblesse la populace ne tombât dans quelque faute par ignorance : il était ainsi resté le maître de la cité et, si César le permettait, il viendrait dans son camp remettre en ses mains son sort et celui de son peuple. »

IV. César voyait bien ce qui dictait ce langage à Indutiomare et ce qui le faisait renoncer à ses projets. Cependant, pour n'être pas

per medios fines
Trevirorum
pertinet a flumine Rheno
ad initium Remorum,
parare bellum.
Sed posteaquam
nonnulli principes
ex ea civitate,
et adducti
familiaritate Cingetorigis,
et perterriti
adventu nostri exercitus,
venerunt ad Cæsarem,
et cœperunt
petere ab eo
privatim
de suis rebus,
quoniam non possent
consulere civitati,
Indutiomarus, veritus
ne desereretur ab omnibus,
mittit legatos ad Cæsarem :
« Sese noluisse
discedere ab suis
atque venire ad eum
idcirco,
quo facilius
contineret civitatem
in officio,
ne discessu
omnis nobilitatis
plebs laberetur
propter imprudentiam.
Itaque civitatem
esse in sua potestate.
seque, si Cæsar permitteret,
venturum ad eum
in castra
et permissurum fidei ejus
fortunas suas civitatisque. »
IV. Cæsar,
etsi intelligebat
de qua causa
ea dicerentur,
quæque res deterreret eum
a consilio instituto,
tamen, ne cogeretur

passant par le milieu du territoire
des Trevires
s'étend depuis le fleuve *du* Rhin
jusqu'au commencement des Rémois,
de préparer la guerre.
Mais après que
quelques-uns des principaux
de cette cité,
et amenés (déterminés) [gétorix,
par la parenté de (leur parenté avec) Cin-
et épouvantés
par l'approche de notre armée,
furent venus auprès de César,
et eurent commencé
à faire des demandes à lui
en leur nom privé
touchant leurs *propres* intérêts,
puisqu'ils ne pouvaient pas
pourvoir à (au salut de) la cité,
Indutiomare, ayant craint
qu'il ne fût abandonné par tous,
envoie des députés vers César *et dit :*
« Lui-même n'avoir pas voulu
s'éloigner des siens
et venir vers lui (César)
pour cette raison,
afin que plus facilement
il retînt la cité
dans le devoir,
de peur que par le départ
de toute la noblesse
le peuple ne faillît
à cause de *son* imprudence.
Ainsi la cité
être en son pouvoir,
et lui-même, si César *le* permettait,
devoir venir vers lui
dans le camp
et devoir remettre à la foi de lui
les biens de lui-même et de la cité. »
IV. César,
bien qu'il comprît
pour quel motif
ces choses étaient dites,
et quelle circonstance détournait lui
du plan entrepris,
cependant, de peur qu'il ne fût forcé

æstatem in Treviris consumere cogeretur, omnibus ad Britannicum bellum rebus comparatis, Indutiomarum ad se cum ducentis obsidibus venire jussit. His adductis, in iis filio propinquisque ejus omnibus, quos nominatim evocaverat, consolatus Indutiomarum hortatusque est uti in officio permaneret: nihilo tamen secius, principibus Trevirorum ad se convocatis, hos singillatim Cingetorigi conciliavit: quod quum merito ejus ab se fieri intelligebat, tum magni interesse arbitrabatur, ejus auctoritatem inter suos quam plurimum valere, cujus tam egregiam in se voluntatem perspexisset. Id factum graviter tulit Indutiomarus, suam gratiam inter suos minui, et, qui jam ante inimico in nos animo fuisset, multo gravius hoc dolore exarsit.

V. His rebus constitutis, Cæsar ad portum Itium cum legionibus pervenit. Ibi cognoscit quadraginta naves, quæ in

obligé de perdre son été chez les Trévires, quand tout était prêt pour l'expédition de Bretagne, il ordonne à Indutiomare de venir le trouver avec deux cents otages. Indutiomare les ayant amenés, et parmi eux se trouvaient son fils et tous ses parents, qui avaient été expressément désignés, César le rassure et l'exhorte à ne pas s'écarter de son devcir. Il fait néanmoins venir séparément les principaux des Trévires, qu'il met dans les intérêts de Cingétorix : César savait qu'il le méritait; mais il croyait très-important en outre d'augmenter dans la cité l'influence d'un homme qui lui avait montré tant de dévouement. Indutiomare vit avec douleur diminuer son crédit parmi les siens, et la haine qu'il nous portait déjà en devint encore beaucoup plus ardente.

V. César, ayant pris ces arrangements, se rendit avec ses légions au port Itius. Il y apprit que quarante vaisseaux construits chez les

consumere æstatem
in Treviris,
omnibus rebus comparatis
ad bellum Britannicum,
jussit Indutiomarum
venire ad se
cum ducentis obsidibus.
His adductis,
in iis filio
omnibusque propinquis
ejus,
quos evocaverat
nominatim, [rum
consolatus est Indutioma-
hortatusque
uti permaneret in officio :
nihilo secius tamen,
principibus Trevirorum
convocatis ad se,
conciliavit hos Cingetorigi
singillatim :
quod quum intelligebat
fieri ab se
merito ejus,
tum arbitrabatur
interesse magni,
auctoritatem ejus,
cujus perspexisset
voluntatem in se
tam egregiam,
valere
quam plurimum
inter suos.
Indutiomarus
tulit graviter
id factum,
et, qui jam ante
fuisset animo inimico
in nos,
exarsit multo gravius
hoc dolore.

V. His rebus
constitutis,
Cæsar cum legionibus
pervenit ad portum Itium.
Ibi cognoscit
quadraginta naves,

de passer l'été
chez les Trévires,
toutes choses étant préparées
pour la guerre de-Bretagne,
ordonna Indutiomare
venir vers lui-même
avec deux-cents otages.
Ceux-ci ayant été amenés,
et parmi eux le fils
et tous les proches
de lui,
qu'il avait mandés
nommément,
il consola Indutiomare
et *l'*exhorta
pour qu'il persévérât dans le devoir :
en rien moins cependant (néanmoins),
les principaux des Trévires
ayant été appelés vers lui,
il accommoda ceux-ci avec Cingétorix
un-à-un :
chose que d'un côté il comprenait
être faite par lui-même (César)
selon le mérite de lui (Cingétorix),
et d'un-autre-côté il estimait
être-d'un-intérêt grand,
l'autorité de cet *homme*,
dont il avait reconnu
la bonne-volonté envers lui-même
être si excellente,
avoir-du-pouvoir *aussi grandement*
qu'*il pouvait en avoir* le plus
parmi les siens.
Indutiomare
supporta péniblement
ceci *avoir été* fait,
et, *lui* qui déjà auparavant
avait été d'une disposition ennemie
envers nous,
s'enflamma beaucoup plus fortement
par ce ressentiment.

V. Ces choses
ayant été établies,
César avec les légions
arriva au port Itius.
Là il apprend
quarante vaisseaux.

Meldis [1] factæ erant, tempestate rejectas, cursum tenere non potuisse atque eodem, unde erant profectæ, revertisse; reliquas paratas ad navigandum atque omnibus rebus instructas invenit. Eodem totius Galliæ equitatus convenit, numero millium quatuor, principesque omnibus ex civitatibus : ex quibus perpaucos, quorum in se fidem perspexerat, relinquere in Gallia, reliquos obsidum loco secum ducere decreverat, quod, quum ipse abesset, motum Galliæ verebatur.

VI. Erat una cum ceteris Dumnorix Æduus, de quo ab nobis antea dictum est [2]. Hunc secum habere in primis constituerat, quod eum cupidum rerum novarum, cupidum imperii, magni animi, magnæ inter Gallos auctoritatis cognoverat. Accedebat huc quod jam in concilio Æduorum Dumnorix dixerat « Sibi a Cæsare regnum civitatis deferri; » quod dictum Ædui graviter ferebant, neque recusandi aut deprecandi causa legatos ad

Meldiens n'avaient pu continuer route, parce que la tempête les avait repoussés, et qu'ils avaient regagné leur point de départ : les autres étaient pourvus de tout et prêts à mettre en mer. Au même port se rassembla la cavalerie de toute la Gaule, au nombre de quatre mille hommes, avec les premiers de chaque cité. Pour ceux-ci, César avait résolu de n'en laisser en Gaule qu'un petit nombre, dont il connaissait l'attachement, et d'emmener les autres en guise d'otages, parce qu'il craignait un soulèvement en son absence.

VI. De ce nombre était l'Éduen Dumnorix, dont nous avons déjà parlé : il était un des premiers que César voulait avoir avec lui, parce qu'il le savait désireux d'un changement, passionné pour le pouvoir, fort entreprenant et très-considéré parmi les Gaulois. De plus il avait déjà dit, dans l'assemblée des Éduens, « que César lui offrait de le faire roi de la cité. » Ce propos avait affligé les Éduens, qui n'osaient envoyer de députés à César ni pour s'y opposer ni pour

quæ factæ erant
in Meldis,
rejectas tempestate,
non potuisse tenere cursum
atque revertisse eodem
unde profectæ erant ;
invenit reliquas
paratas ad navigandum
atque instructas
omnibus rebus.
Equitatus totius Galliæ
convenit eodem,
numero quatuor millium,
principesque
ex omnibus civitatibus :
ex quibus decreverat
relinquere in Gallia
perpaucos,
quorum perspexerat
fidem in se,
ducere reliquos secum
loco obsidum,
quod, quum ipse abesset,
verebatur motum Galliæ.
VI. Æduus Dumnorix,
de quo dictum est ab nobis
antea,
erat una cum ceteris.
Constituerat
habere hunc secum
in primis,
quod cognoverat eum
cupidum rerum novarum,
cupidum imperii,
magni animi,
magnæ auctoritatis
inter Gallos.
Huc accedebat
quod jam Dumnorix
in concilio Æduorum
dixerat
« Regnum civitatis
deferri sibi a Cæsare ; »
quod dictum
Ædui ferebant graviter,
neque audebant
mittere legatos ad Cæsarem

qui avaient été faits
chez les Meldiens,
repoussés par la tempête,
n'avoir pu maintenir *leur* direction
et être revenus au-même-point
d'où ils étaient partis ;
il trouve les autres
prêts à naviguer
et munis
de toutes choses.
La cavalerie de toute la Gaule
se rassembla au-même-endroit,
au nombre de quatre mille,
et les principaux
de toutes les cités :
d'entre lesquels il avait résolu
de laisser en Gaule
de très-peu-nombreux,
desquels il avait reconnu
la fidélité envers lui-même,
d'emmener les autres avec lui-même
en guise d'otages, [absent,
parce que, tandis que lui-même serait-
il craignait un mouvement de la Gaule,
VI. L'Éduen Dumnorix,
duquel il a été parlé par nous
précédemment,
était ensemble avec les autres.
Il (César) avait résolu
d'avoir celui-ci avec lui-même
entre les premiers,
parce qu'il avait appris lui
désireux d'un état-de-choses nouveau.
désireux de pouvoir,
homme d'un grand courage,
d'une grande autorité
parmi les Gaulois.
Là (à cela) s'ajoutait
que déjà Dumnorix
dans une assemblée des Éduens
avait dit
« La royauté de la cité
être offerte à lui-même par César ; »
laquelle parole
les Éduens supportaient péniblement,
et n'osaient pas
envoyer des députés vers César

Cæsarem mittere audebant. Id factum ex suis hospitibus Cæsar cognoverat. Ille omnibus primo precibus petere contendit ut in Gallia relinqueretur: partim, quod insuetus navigandi mare timeret; partim, quod religionibus[1] sese diceret impediri. Posteaquam id obstinate sibi negari vidit, omni spe impetrandi adempta, principes Galliæ sollicitare, sevocare singulos hortarique cœpit, uti in continenti remanerent; metu territare, non sine causa fieri ut Gallia omni nobilitate spoliaretur: id esse consilium Cæsaris, ut, quos in conspectu Galliæ interficere vereretur, hos omnes in Britanniam transductos necaret: fidem reliquis interponere, jusjurandum poscere, ut quod esse ex usu Galliæ intellexissent, communi consilio administrarent. Hæc a compluribus ad Cæsarem deferebantur.

VII. Qua re cognita, Cæsar, quod tantum civitati Æduæ

l'en détourner. César tenait cela de ses hôtes. D'abord Dumnorix essaye, à force de prières, d'obtenir qu'on le laisse en Gaule : il disait que, n'ayant pas l'habitude de la mer, il craignait de s'embarquer ; il était d'ailleurs retenu par des motifs religieux. Voyant qu'on persiste à le refuser et qu'il a perdu toute espérance d'obtenir ce qu'il désire, il se met à intriguer auprès des principaux Gaulois ; il les prend à part l'un après l'autre et les exhorte à rester sur le continent ; il cherche à leur inspirer des craintes : ce n'est pas sans dessein, selon lui, qu'on enlève à la Gaule toute sa noblesse ; le but de César était de faire périr dans la Bretagne ceux dont il n'osait se défaire à la face de la Gaule. A d'autres, il engage sa parole et demande leur serment de travailler de concert à ce qu'ils jugeront utile à la patrie. César recevait des informations à ce sujet de divers côtés.

VII. Instruit de ce qui se passait, il avait résolu, en tenant compte

causa recusandi
aut deprecandi.
Cæsar
cognoverat id factum
ex suis hospitibus.
Ille primo
contendit petere
omnibus precibus,
ut relinqueretur in Gallia :
partim, quod
insuetus navigandi
timeret mare ;
partim, quod diceret
sese impediri
religionibus.
Posteaquam vidit
id negari sibi
obstinate,
omni spe impetrandi
adempta,
cœpit sollicitare
principes Galliæ,
sevocare singulos
hortarique, [nenti,
uti remanerent in conti-
territare metu,
non fieri sine causa
ut Gallia spoliaretur
omni nobilitate :
id esse consilium Cæsaris,
ut, quos vereretur
interficere
in conspectu Galliæ,
necaret omnes hos
transductos in Britanniam:
interponere fidem
reliquis,
poscere jusjurandum,
ut administrarent
consilio communi
quod intellexissent
esse ex usu Galliæ.
Hæc
deferebantur ad Cæsarem
a pluribus.

VII. Qua re cognita,
Cæsar, quod tribuerat

en vue de refuser
ou de détourner-*cela*-par-des-prières.
César
avait appris ce fait
de ses hôtes.
Celui-là (Dumnorix) d'abord
s'appliqua à demander
avec toute-sorte-de prières,
qu'il fût laissé en Gaule :
en partie, parce que
non-habitué à naviguer
il craignait la mer ;
en partie, parce qu'il disait
lui-même être empêché (retenu)
par des motifs-religieux.
Après qu'il eut vu
ceci être refusé à lui-même
avec-persistance,
tout espoir de *l'*obtenir
lui ayant été enlevé,
il commença à solliciter
les principaux de la Gaule,
à *les* appeler-à-part un-à-un
et à *les* exhorter,
pour qu'ils restassent sur le continent,
à *les* effrayer-sans-cesse par la crainte,
disant ne pas se faire sans motif
que la Gaule fût dépouillée
de toute la noblesse :
celui-ci (le suivant) être le dessein de César,
que, *ceux* qu'il redoutait
de mettre-à-mort
à la vue de la Gaule,
il tuât tous ceux-ci
transportés en Bretagne :
il commence à faire-intervenir (engager)
aux autres, [*sa* parole
à *leur* demander un serment,
qu'ils gouvernassent
dans des vues communes
ce qu'ils auraient compris
être de l'utilité de la Gaule.
Ces *faits*
étaient rapportés à César
par plusieurs.

VII. Cette circonstance étant connue,
César, parce qu'il avait accordé

dignitatis tribuerat, coercendum atque deterrendum, quibuscumque rebus posset, Dumnorigem statuebat; quod longius ejus amentiam progredi videbat, prospiciendum ne quid sibi ac reipublicæ nocere posset. Itaque dies circiter viginti quinque in eo loco commoratus, quod Corus[1] ventus navigationem impediebat, qui magnam partem omnis temporis in his locis flare consuevit, dabat operam ut in officio Dumnorigem contineret, nihilo tamen secius omnia ejus consilia cognosceret: tandem, idoneam nactus tempestatem, milites equitesque conscendere in naves jubet. At, omnium impeditis animis, Dumnorix cum equitibus Æduorum a castris, insciente Cæsare, domum discedere cœpit. Qua re nuntiata, Cæsar, intermissa profectione atque omnibus rebus postpositis, magnam partem

de la considération qu'il avait témoignée aux Éduens à un si haut degré, de contenir Dumnorix et de le réprimer par toute sorte de moyens; il pensait, voyant sa démence augmenter chaque jour, à prévenir le mal qui pourrait en résulter pour lui même et pour la république. Ainsi, comme le *Corus*, qui souffle dans ce pays la plus grande partie de l'année, s'opposait au départ, pendant vingt-cinq jours environ que l'armée fut retenue dans le port, César eut soin de maintenir Dumnorix dans le devoir et d'être cependant informe de toutes ses intentions : enfin, le temps se trouvant favorable, il ordonne aux légions et à la cavalerie de s'embarquer. Mais, tandis que tous les esprits sont occupés, Dumnorix, à l'insu de César, quitte le camp avec la cavalerie éduenne et reprend le chemin de son pays. A cette nouvelle, César interrompt l'embarquement, suspend tout et

tantum dignitatis	tant de considération
civitati Æduæ,	à la cité éduenne,
statuebat	résolvait
Dumnorigem coercendum	Dumnorix devoir être contenu
atque deterrendum	et devoir être détourné *de son dessein*
quibuscumque rebus	par toutes les choses (tous les moyens)
posset ;	qu'il pourrait ;
quod videbat	*et* parce qu'il voyait
amentiam ejus	la démence de lui
progredi longius,	s'avancer *chaque jour* plus loin, [pourvoir)
prospiciendum	*il résolvait* devoir être pourvu (qu'il fallait
ne posset	à ce qu'il ne pût pas
nocere quid	nuire en quelque chose
sibi ac reipublicæ.	à lui-même et à la république.
Itaque	En conséquence
commoratus in eo loco	ayant séjourné en cet endroit
viginti quinque dies	vingt-cinq jours
circiter,	environ,
quod ventus Corus,	parce que le vent Corus,
qui consuevit	qui a-coutume
flare in his locis	de souffler dans ces lieux
magnam partem	une grande partie
omnis temporis,	de tout temps (de toute l'année),
impediebat navigationem,	empêchait la navigation,
dabat operam	il donnait *son* soin
ut contineret Dumnorigem	à ce qu'il contînt Dumnorix
in officio,	dans le devoir,
nihilo secius tamen	*et* en rien moins (néanmoins) cependant
cognosceret	connût
omnia consilia ejus :	tous les desseins de lui :
tandem, nactus	enfin, ayant trouvé
tempestatem idoneam,	un temps convenable,
jubet milites equitesque	il ordonne les soldats et les cavaliers
conscendere in naves.	monter sur les vaisseaux.
At, animis omnium	Mais les esprits de tous
impeditis,	étant occupés,
Dumnorix cœpit	Dumnorix commença
discedere a castris	à s'en aller du camp
domum	vers *sa* demeure
cum equitibus Æduorum,	avec les cavaliers des Éduens,
Cæsare insciente.	César ne-*le*-sachant-pas.
Qua re nuntiata,	Ce fait ayant été annoncé,
Cæsar,	César,
profectione intermissa	le départ ayant été suspendu
atque omnibus rebus	et toutes les affaires
postpositis,	mises-après *celle-là*,
mittit	envoie

equitatus ad eum insequendum mittit retrahique imperat ; si vim faciat neque pareat, interfici jubet : nihil hunc se absente pro sano facturum arbitratus, qui præsentis imperium neglexisset. Ille enim revocatus resistere ac se manu defendere suorumque fidem implorare cœpit, sæpe clamitans « Liberum se liberæque civitatis esse. » Illi, ut erat imperatum, circumsistunt hominem atque interficiunt; at Ædui equites ad Cæsarem omnes revertuntur.

VIII. His rebus gestis, Labieno in continente cum tribus legionibus et equitum millibus duobus relicto, ut portus tueretur et rem frumentariam provideret, quæque in Gallia gererentur, cognosceret, consiliumque pro tempore et pro re caperet, ipse cum quinque legionibus et pari numero equitum, quem in continenti relinquebat, solis occasu naves solvit, et,

fait partir à sa poursuite la plus grande partie de sa cavalerie, avec ordre de le ramener ou de le tuer, s'il résiste, s'il n'obéit pas : il jugeait n'avoir rien de bon à attendre, pendant son absence, d'un homme qui en sa présence avait enfreint ses ordres. En effet, comme on veut l'arrêter, il résiste, il emploie la force, il implore le secours de sa troupe, et ne cesse de crier « qu'il est libre et d'une cité libre. » D'après les ordres de César, on l'entoure, on le tue, et toute la cavalerie éduenne revient auprès de César.

VIII. Cette affaire finie, Labiénus est laissé sur le continent avec trois légions et deux mille cavaliers, afin de garder les ports, de pourvoir aux vivres et de s'informer de ce qui se passerait en Gaule : il devait se conduire suivant le temps et les événements. César, avec cinq légions et un nombre de cavaliers égal à celui qu'il laissait sur le continent, lève l'ancre au coucher du soleil : la flotte, poussée par un

magnam partem equitatus
ad eum insequendum
imperatque retrahi ;
si faciat vim
neque pareat,
jubet interfici :
arbitratus, sese absente,
hunc, qui neglexisset
imperium præsentis,
facturum nihil
pro sano.
Ille enim revocatus
cœpit resistere
ac se defendere manu
implorareque
fidem suorum,
clamitans sæpe
« Se esse liberum
civitatisque liberæ »
Illi,
ut imperatum erat,
circumsistunt hominem
atque interficiunt ;
at equites Ædui
revertuntur omnes
ad Cæsarem.

VIII. His rebus gestis,
Labieno
relicto in continenti
cum tribus legionibus
et duobus millibus
equitum,
ut tueretur portus
et provideret
rem frumentariam,
cognosceretque
quæ gererentur in Gallia,
caperetque consilium
pro tempore
et pro re,
ipse,
cum quinque legionibus
et numero equitum pari
quem relinquebat
in continenti,
solvit naves
occasu solis,

une grande partie de la cavalerie
pour le poursuivre
et commande *Dumnorix* être ramené ;
s'il faisait violence (résistance)
et n'obéissait pas,
il ordonne *lui* être tué :
estimant, lui-même étant absent,
cet *homme*, qui avait méprisé
l'autorité de *lui* présent,
ne devoir faire rien
à-la-façon-d'un *homme* sain (sensé).
En effet celui-là rappelé
commença à résister
et à se défendre avec *son* bras
et à implorer
l'appui des siens,
criant souvent
« Lui-même être libre
et d'une cité libre. »
Ceux-là (les cavaliers),
comme il *leur* avait été commandé,
entourent l'homme (Dumnorix)
et *le* tuent ;
mais les cavaliers éduens
reviennent tous
vers César.

VIII. Ces choses ayant été faites,
Labiénus
ayant été laissé sur le continent
avec trois légions
et deux milliers
de cavaliers,
pour qu'il protégeât les ports
et pourvût
à l'approvisionnement de-blé,
et prît connaissance
de ce qui se ferait en Gaule,
et prît une résolution
selon les circonstances
et selon l'événement,
lui-même,
avec cinq légions
et un nombre de cavaliers égal
à celui qu'il laissait
sur le continent,
détacha les vaisseaux (mit à la voile)
au coucher du soleil

leni Africo provectus, media circiter nocte vento intermisso, cursum non tenuit, et, longius delatus æstu, orta luce, sub sinistra Britanniam relictam conspexit. Tum rursus, æstus commutationem secutus, remis contendit, ut eam partem insulæ caperet, qua optimum esse egressum superiore æstate cognoverat. Qua in re admodum fuit militum virtus laudanda. qui vectoriis gravibusque navigiis, non intermisso remigandi labore, longarum navium cursum adæquarunt. Accessum est ad Britanniam omnibus navibus meridiano fere tempore; neque in eo loco hostis est visus, sed, ut postea Cæsar ex captivis comperit, quum magnæ manus eo convenissent, multitudine navium perterritæ (quæ cum annotinis privatisque, quas sui quisque commodi fecerat, amplius octingentis uno

petit vent de sud-ouest qui tomba vers minuit, ne put suivre sa route; la marée la porta trop loin, et l'on vit au jour qu'on avait laissé la Bretagne à gauche. Alors, profitant du changement de marée, on s'efforça de gagner à la rame l'endroit que, l'été précédent, on avait reconnu si favorable pour un débarquement. On ne put trop louer dans cette circonstance l'ardeur des soldats, qui, ramant sans relâche, firent voguer de pesants transports aussi vite que des galères. Toute la flotte aborda vers midi en Bretagne : sur la côte on ne vit point d'ennemis; mais, dans la suite, les prisonniers dirent à César que des forces imposantes s'y étaient réunies, et qu'effrayées de la multitude des vaisseaux, dont il s'offrait à la vue plus de huit cents, y compris ceux de l'année précédente et ceux que chacun avait fait

et, provectus
leni Africo,
vento intermisso
media nocte circiter,
non tenuit cursum,
et, delatus longius
æstu,
luce orta,
conspexit Britanniam
relictam sub sinistra.
Tum rursus,
secutus
commutationem æstus,
contendit remis,
ut caperet
eam partem insulæ,
qua cognoverat
æstate superiore
optimum egressum
esse.
In qua re
virtus militum
fuit admodum laudanda,
qui navigiis vectoriis
gravibusque,
labore remigandi
non intermisso,
adæquarunt cursum
navium longarum.
Accessum est
ad Britanniam
omnibus navibus
fere tempore meridiano:
neque hostis visus est
in eo loco,
sed, ut postea Cæsar
comperit ex captivis,
quum magnæ manus
convenissent eo,
perterritæ
multitudine navium
(quæ cum annotinis
privatisque,
quas quisque fecerat
sui commodi,
visæ erant
amplius octingentis

et, ayant été porté-en-avant
par un doux vent-d'Afrique,
le vent s'étant interrompu
au milieu-de la nuit environ,
ne garda pas *sa* direction,
et, porté trop loin
par la marée,
le jour s'étant levé,
aperçut la Bretagne
laissée à gauche.
Alors de nouveau,
ayant suivi (s'étant laissé aller)
le (au) changement de marée,
il força de rames,
afin qu'il saisît (gagnât)
cette partie de l'île,
dans laquelle il avait reconnu
l'été précédent
le meilleur lieu-de-débarquement
se trouver.
Dans laquelle circonstance
le courage des soldats
fut grandement à-louer,
eux qui avec des bâtiments de-transport
et lourds,
le travail de ramer
n'ayant pas été interrompu,
égalèrent la marche
des vaisseaux longs.
On aborda
en Bretagne
avec tous les vaisseaux
à peu près au moment de-midi;
et l'ennemi ne fut pas aperçu
dans cet endroit,
mais, comme ensuite César
*l'*apprit des prisonniers,
après que de grandes troupes
s'étaient réunies là,
épouvantées
par la multitude des vaisseaux
(qui avec ceux de-l'année-dernière
et les *bâtiments* particuliers,
que chacun avait faits
en vue de sa commodité,
avaient été aperçus
au nombre de plus que huit-cents

erant visæ tempore), a littore discesserant, ac se in superiora loca abdiderant.

IX. Cæsar, exposito exercitu et loco castris idoneo capto, ubi ex captivis cognovit quo in loco hostium copiæ consedissent, cohortibus decem ad mare relictis et equitibus trecentis, qui præsidio navibus essent, de tertia vigilia ad hostem contendit, eo minus veritus navibus, quod in littore molli atque aperto deligatas ad ancoram relinquebat; et præsidio navibus Q Atrium præfecit. Ipse, noctu progressus millia passuum circiter duodecim', hostium copias conspicatus est. Illi, equitatu atque essedis ad flumen progressi, ex loco superiore nostros prohibere et prœlium committere cœperunt. Repulsi ab equitatu, se in silvas abdiderunt, locum nacti egregie et natura et opere munitum, quem domestici belli, ut videbatur, causa jam ante præparaverant: nam crebris ar-

faire pour sa commodité, elles s étaient éloignées du rivage pour se cacher dans les montagnes.

IX. Dès que l'armée fut à terre et qu'il eut choisi un campement convenable, César, informé par des prisonniers de la position de l'ennemi, laissa au bord de la mer dix cohortes et trois cents chevaux pour garder la flotte, et, à la troisième veille, marcha contre les Bretons, craignant d'autant moins pour sa flotte, qu'il l'avait laissée à l'ancre, sur un fond mou et une plage unie. Q. Atrius commandait les forces destinées à la protéger. Il avait fait de nuit environ douze milles, lorsqu'il découvrit les troupes de l'ennemi. Les Bretons, marchant vers la rivière avec leur cavalerie et leurs chars, tentèrent, de dessus la rive, de faire reculer les nôtres et d'engager l'action. Repoussés par notre cavalerie, ils s'enfoncèrent dans les bois, où se trouvait un lieu très-bien fortifié par la nature et par l'art, et qui paraissait avoir été disposé jadis à l'occasion d'une guerre

uno tempore),
discesserant a littore,
ac se abdiderant
in loca superiora.
IX. Cæsar,
exercitu exposito
et loco idoneo castris
capto,
ubi cognovit ex captivis
in quo loco
copiæ hostium
consedissent,
decem cohortibus
et trecentis equitibus
relictis ad mare,
qui essent præsidio
navibus,
contendit ad hostem
de tertia vigilia,
veritus eo minus navibus,
quod relinquebat
deligatas ad ancoram
in littore molli
atque aperto;
et præfecit Q. Atrium
præsidio navibus.
Ipse, progressus noctu
duodecim millia passuum
circiter,
conspicatus est
copias hostium.
Illi, progressi ad flumen
equitatu atque essedis,
ex loco superiore
cœperunt prohibere nostros
et committere prœlium.
Repulsi ab equitatu,
se abdiderunt in silvas,
nacti locum
egregie munitum
et natura
et opere,
quem præparaverant
jam ante
causa belli domestici,
ut videbatur :
nam omnes introitus

en un-seul moment),
elles s'étaient éloignées du rivage,
et s'étaient allées-cacher [teurs),
dans les lieux plus élevés (sur les hau-
IX. César,
son armée ayant été débarquée
et un endroit convenable pour un camp
ayant été pris (choisi),
dès qu'il eut appris des prisonniers
dans quel endroit
les troupes des ennemis
s'étaient établies,
dix cohortes
et trois-cents cavaliers
ayant été laissés auprès de la mer,
lesquels fussent à garde (pour garder)
aux (les) vaisseaux,
se dirigea vers l'ennemi
à la troisième veille, [seaux,
craignant d'autant moins pour les vais-
qu'il *les* laissait
attachés à l'ancre
sur un rivage mou
et découvert (uni);
et il préposa Q. Atrius
à la garde aux (des) vaisseaux.
Lui-même, s'étant avancé de nuit
de douze milliers de pas
environ,
aperçut
les troupes des ennemis.
Ceux-là, s'étant avancés vers la rivière
avec la cavalerie et avec des chars,
depuis une position plus élevée
commencèrent à écarter les nôtres
et à engager le combat.
Repoussés par la cavalerie,
ils se cachèrent dans des forêts,
ayant trouvé une position
excellemment fortifiée
et par la nature
et par le travail *de l'homme*,
qu'ils avaient préparée
déjà auparavant
en vue d'une guerre domestique.
comme il semblait :
car tous les accès

boribus succisis omnes introitus erant præclusi. Ipsi ex silvis rari propugnabant, nostrosque intra munitiones ingredi prohibebant. At milites legionis septimæ, testudine facta [1] et aggere ad munitiones adjecto, locum ceperunt, eosque ex silvis expulerunt, paucis vulneribus acceptis. Sed eos fugientes longius Cæsar prosequi vetuit, et quod loci naturam ignorabat, et quod, magna parte diei consumpta, munitioni castrorum tempus relinqui volebat.

X. Postridie ejus diei mane tripartito milites equitesque in expeditionem misit, ut eos qui fugerant persequerentur. His aliquantum itineris progressis, quum jam extremi essent in prospectu, equites a Q. Atrio ad Cæsarem venerunt, qui nuntiarent, superiore nocte, maxima coorta tempestate, prope omnes naves afflictas atque in littore ejectas esse; quod neque ancoræ funesque subsisterent, neque nautæ guberna-

domestique ; de grands abatis en fermaient toutes les avenues. Les barbares se battaient épars dans les bois et défendaient l'entrée de leur retranchement. Mais les légionnaires de la septième, ayant formé la tortue, élevèrent une terrasse tout contre, enlevèrent le poste et chassèrent l'ennemi du bois ; ce succès ne leur coûta que quelques blessures. César défendit de poursuivre trop loin les Bretons dans leur fuite, parce qu'il ne connaissait pas les lieux, et parce que, la plus grande partie du jour étant écoulée, il voulait garder du temps pour fortifier le camp.

X. Le lendemain matin, il envoya son infanterie et sa cavalerie sur trois points, à la poursuite de l'ennemi. Nos soldats avaient déjà fait un peu de chemin, et l'on voyait déjà les dernières bandes des fuyards, lorsque des cavaliers, dépêchés par Atrius, vinrent annoncer que, dans la nuit, une affreuse tempête avait maltraité et jeté sur le rivage presque tous les vaisseaux : rien n'avait pu résister à sa violence, ni ancres, ni câbles, ni pilotes, ni matelots ; aussi les

præclusi erant
crebris arboribus succisis.
Ipsi ex silvis
propugnabant rari,
prohibebantque nostros
ingredi intra munitiones.
At milites
septimæ legionis,
testudine facta
et aggere
adjecto ad munitiones,
ceperunt locum,
expuleruntque eos ex silvis,
paucis vulneribus acceptis.
Sed Cæsar vetuit
prosequi longius
eos fugientes,
et quod ignorabat
naturam loci,
et quod, magna parte diei
consumpta,
volebat tempus relinqui
munitioni castrorum.

X. Postridie ejus dici,
mane,
misit in expeditionem
tripartito
milites equitesque,
ut persequerentur
eos qui fugerant.
His progressis
aliquantum itineris,
quum jam extremi
essent in prospectu,
equites
venerunt ad Cæsarem
a Q. Atrio,
qui nuntiarent,
nocte superiore,
maxima tempestate coorta,
prope omnes naves
afflictas esse
atque ejectas in littore ;
quod neque ancoræ
funesque subsisterent,
neque nautæ
gubernatoresque

avaient été fermés
par de nombreux arbres coupés.
Eux-mêmes depuis les forêts
combattaient dispersés,
et empêchaient les nôtres
d'entrer dans les retranchements.
Mais les soldats
de la septième légion,
la tortue étant faite
et une terrasse
ayant été élevée auprès des retranche-
[ments,
prirent la position,
et chassèrent eux des forêts,
peu-de blessures ayant été reçues.
Mais César défendit
de poursuivre plus loin
eux qui fuyaient,
et parce qu'il ne-connaissait-pas
la nature du terrain,
et parce que, une grande partie du jour
étant épuisée,
il voulait du temps être laissé
pour la fortification du camp.

X. Le lendemain de ce jour,
le matin,
il envoya en expédition
en-trois-divisions
les soldats et les cavaliers,
afin qu'ils poursuivissent
ceux qui avaient fui.
Ceux-ci s'étant avancés
un peu de chemin,
lorsque déjà les derniers *des fuyards*
étaient en vue,
des cavaliers
vinrent vers César
de-la-part-de Q. Atrius,
qui devaient annoncer,
la nuit précédente,
une très-grande tempête s'étant élevée,
presque tous les vaisseaux
avoir été maltraités
et jetés sur le rivage ;
parce que ni les ancres
et les câbles ne résistaient,
ni les matelots
et les pilotes

toresque vim pati tempestatis possent : itaque ex eo concursu navium magnum esse incommodum acceptum.

XI. His rebus cognitis, Cæsar legiones equitatumque revocari atque itinere desistere jubet ; ipse ad naves revertitur : eadem fere, quæ ex nuntiis litterisque cognoverat, coram perspicit, sic ut, amissis circiter quadraginta navibus, reliquæ tamen refici posse magno negotio viderentur. Itaque ex legionibus fabros delegit et ex continenti alios arcessiri jubet, Labieno scribit, ut, quam plurimas posset, iis legionibus, quæ sint apud eum, naves instituat. Ipse, etsi res erat multæ operæ ac laboris, tamen commodissimum esse statuit, omnes naves subduci et cum castris una munitione conjungi. In his rebus circiter dies decem consumit, ne nocturnis quidem temporibus ad laborem militum intermissis. Subductis navibus

bâtiments s'étaient fort endommagés en se heurtant les uns contre les autres.

XI. César, à cette nouvelle, ordonne de rappeler et de faire revenir légions et cavalerie : lui-même il retourne à sa flotte. Il voit de ses yeux à peu près ce que lui avaient annoncé la lettre et les exprès : il lui sembla cependant qu'il n'y aurait de perdus qu'environ quarante vaisseaux et qu'à force de travail on pouvait réparer le reste. Il prend donc des ouvriers dans les légions, il en fait venir du continent : il écrit à Labiénus de faire construire par ses légions le plus de vaisseaux possible. Quoique l'opération exigeât beaucoup de peines et de fatigues, il jugea cependant que le meilleur parti était de tirer à terre toute la flotte et de l'enfermer dans la même enceinte que le camp. On y employa dix jours environ, sans interrompre le travail des soldats même pendant la nuit. Les vaisseaux étant à sec et

possent pati
vim tempestatis :
itaque
ex eo concursu navium
magnum incommodum
acceptum esse.

ne pouvaient supporter
la violence de la tempête ;
en conséquence
par-suite-de ce choc des vaisseaux
un grand dommage
avoir été reçu (essuyé).

XI. His rebus cognitis,
Cæsar jubet
legiones equitatumque
revocari
atque desistere itinere ;
ipse revertitur ad naves :
perspicit coram
fere eadem
quæ cognoverat
ex nuntiis litterisque,
sic ut,
quadraginta navibus
circiter
amissis,
reliquæ tamen
viderentur posse refici
magno negotio.
Itaque delegit fabros
ex legionibus
et jubet alios
arcessiri ex continenti,
scribit Labieno
ut iis legionibus,
quæ sint apud eum,
instituat
naves
quam posset plurimas.
Ipse, etsi erat res
multæ operæ ac laboris,
tamen statuit
commodissimum esse
omnes naves subduci
et conjungi cum castris
una munitione.
Consumit
circiter decem dies
in his rebus, [turnis
ne temporibus quidem noc-
intermissis
ad laborem militum.
Navibus subductis

XI. Ces faits ayant été appris,
César ordonne
les légions et la cavalerie
être rappelées
et cesser *leur* marche ;
lui-même retourne vers les vaisseaux ;
il reconnaît en présence (de ses yeux)
à peu près les mêmes choses
qu'il avait apprises
des messages et de la lettre,
mais de-telle-sorte que,
quarante vaisseaux
environ
étant perdus,
les autres cependant
paraissaient pouvoir être réparés
avec une grande difficulté.
En-conséquence il choisit des ouvriers
des (dans les) légions
et ordonne d'autres *ouvriers encore*
être mandés du continent,
il écrit à Labiénus
qu'avec ces légions,
qui étaient auprès de lui,
il commence
des vaisseaux *aussi nombreux* [breux.
qu'il pourrait *construire* les plus nom-
Lui-même, quoique *ce* fût une affaire
de beaucoup de soin et de travail,
cependant décida
le *parti le* plus avantageux être
tous les vaisseaux être tirés *à terre*
et être réunis avec le camp
par un-seul (le même) retranchement.
Il emploie
environ dix jours
dans (à) ces choses,
le temps même de-la-nuit
n'étant pas laissé-en-intervalle
pour le travail des soldats.
Les vaisseaux ayant été tirés *à terre*

castrisque egregie munitis, easdem copias, quas ante, præsidio navibus reliquit : ipse eodem, unde redierat, proficiscitur. Eo quum venisset, majores jam undique in eum locum copiæ Britannorum convenerant, summa imperii bellique administrandi communi consilio permissa Cassivellauno, cujus fines a maritimis civitatibus flumen dividit, quod appellatur Tamesis, a mari circiter millia passuum octoginta [1]. Huic superiore tempore cum reliquis civitatibus continentia bella intercesserant : sed nostro adventu permoti Britanni hunc toti bello imperioque præfecerant.

XII. Britanniæ pars interior ab iis incolitur, quos natos in insula ipsa memoria proditum dicunt : maritima pars ab iis, qui prædæ ac belli inferendi causa ex Belgis transierant, qui omnes fere iis nominibus civitatum appellantur, quibus orti ex civitatibus eo pervenerunt, et bello illato ibi remanserunt,

le camp bien fortifié, César laissa pour garder la flotte les mêmes troupes qu'auparavant, et retourna du côté d'où il était revenu. Lorsqu'il y fut rendu, les Bretons y étaient rassemblés en plus grand nombre et, d'un commun accord, ils avaient remis le suprême commandement et la conduite de la guerre à Cassivellaunus, dont les États, séparés des cités maritimes par un fleuve qu'on nomme la Tamise, étaient environ à quatre-vingts milles de la côte. Il n'avait pas cessé, jusque-là, d'être en guerre avec toutes les autres cités ; mais l'effroi de notre arrivée avait déterminé les Bretons à lui confier toute l'autorité.

XII. L'intérieur de la Bretagne est habité par des peuples que leurs traditions prétendent nés dans l'île même : les bords de la mer le sont par des Belges qui y passèrent pour faire la guerre et pour piller. Ils s'y fixèrent ensuite et commencèrent à cultiver la terre : ils por-

castrisque egregie munitis,
reliquit præsidio navibus
easdem copias,
quas ante :
ipse proficiscitur eodem,
unde redierat.
Quum venisset eo,
jam majores copiæ
Britannorum
convenerant undique
in eum locum,
summa imperii
bellique administrandi
permissa
consilio communi
Cassivellauno,
cujus flumen,
quod appellatur Tamesis,
dividit fines
a civitatibus maritimis,
octoginta millia passuum
circiter
a mari.
Bella continentia
intercesserant huic
tempore superiore
cum reliquis civitatibus :
sed Britanni,
permoti nostro adventu,
præfecerant hunc
toti bello imperioque.
XII. Pars interior
Britanniæ
incolitur ab iis,
quos dicunt
proditum memoria
natos in insula ipsa :
pars maritima
ab iis qui transierant
ex Belgis
causa prædæ
ac belli inferendi ;
qui fere omnes
appellantur
iis nominibus civitatum,
ex quibus civitatibus orti
pervenerunt eo,

et le camp excellemment fortifié,
il laissa à garde aux (pour garder les)
les mêmes troupes, [vaisseaux
qu'*il avait laissées* auparavant :
lui-même part pour-le-même-endroit,
d'où il était revenu.
Comme il était arrivé là,
déjà de plus grandes troupes
des Bretons
s'étaient réunies de-toutes-parts
dans cet endroit,
l'ensemble du commandement
et de la guerre à-conduire
ayant été remis
d'une résolution commune
à Cassivellaunus,
dont un fleuve,
qui est appelé Tamise,
sépare le territoire
des cités maritimes,
à quatre-vingts milliers de pas
environ
de la mer.
Des guerres continuelles
étaient arrivées à celui-ci
dans le temps précédent
avec le reste-des cités :
mais les Bretons,
émus de notre arrivée,
avaient préposé celui-ci
à toute la guerre et au commandement.
XII. La partie intérieure
de la Bretagne
est habitée par ces *peuples*,
lesquels ils disent
avoir été transmis par la tradition
nés dans l'île même :
la partie maritime
par ceux qui avaient passé *en Bretagne*
de chez les Belges
en vue de butin
et de guerre à-apporter ;
lesquels à peu près tous
s'appellent
de ces (des) noms des cités,
desquelles cités issus
ils arrivèrent là,

atque agros colere cœperunt. Hominum est infinita multitudo creberrimaque ædificia, fere Gallicis consimilia : pecorum magnus numerus. Utuntur aut ære aut talis ferreis, ad certum pondus examinatis, pro nummo. Nascitur ibi plumbum album in mediterraneis regionibus, in maritimis ferrum; sed ejus exigua est copia : ære utuntur importato. Materia cujusque generis, ut in Gallia, est, præter fagum atque abietem. Leporem et gallinam et anserem gustare fas non putant: hæc tamen alunt animi voluptatisque causa. Loca sunt temperatiora quam in Gallia, remissioribus frigoribus.

XIII. Insula natura triquetra, cujus unum latus est contra Galliam. Hujus lateris alter angulus, qui est ad Cantium [1], quo fere omnes ex Gallia naves appelluntur, ad orientem solem,

tent en général le nom des cités d'où ils sont venus. La population est immense ; les habitations, presque semblables à celles de la Gaule, sont très-rapprochées, et le bétail est très-nombreux. Ils emploient comme monnaie du cuivre, ou des espèces de dés de fer d'un poids déterminé. On trouve de l'étain dans l'intérieur des terres et du fer sur la côte, mais en petite quantité; le cuivre leur vient du dehors. Ils ont les mêmes arbres que la Gaule, excepté le hêtre et le sapin. Ils ne se permettent de manger ni la poule, ni l'oie, ni le lièvre; ils en élèvent cependant pour leur plaisir. Le climat est plus tempéré et le froid moins rude que dans la Gaule.

XIII. L'île est triangulaire : un des côtés regarde la Gaule. Le promontoire de Cantium, où d'ordinaire abordent les vaisseaux qui viennent de la Gaule, forme, à l'orient, son angle supérieur ; l'infé-

et bello illato
remanserunt ibi,
atque cœperunt
colere agros.
Multitudo hominum
est infinita
ædificiaque creberrima,
fere consimilia
Gallicis :
numerus pecorum magnus.
Utuntur pro nummo
aut ære
aut talis ferreis,
examinatis
ad pondus certum.
Plumbum album
nascitur ibi
in regionibus
mediterraneis,
ferrum in maritimis ;
sed copia ejus
est exigua :
utuntur ære importato.
Materia cujusque generis
est, ut in Gallia,
præter fagum
atque abietem.
Non putant fas
gustare leporem
et gallinam et anserem ;
alunt tamen hæc
causa animi
voluptatisque.
Loca sunt temperatiora
quam in Gallia,
frigoribus remissioribus.
XIII. Insula natura
triquetra,
cujus unum latus
est contra Galliam.
Alter angulus hujus lateris,
qui est ad Cantium,
quo appelluntur
fere omnes naves
ex Gallia,
spectat
ad solem orientem,

et la guerre ayant été apportée
restèrent là,
et commencèrent
à cultiver des terres.
La multitude des hommes (habitants)
est immense
et les habitations très-fréquentes (rapprochées),
à peu près toutes-semblables
aux *habitations* gauloises :
le nombre du bétail *est* grand.
Ils se servent pour monnaie
ou de cuivre
ou de dés de-fer,
pesés
selon un poids déterminé.
Du plomb blanc (de l'étain)
naît là
dans les contrées
du-milieu-des-terres,
du fer dans les *contrées* maritimes ;
mais la quantité de ce *fer*
est faible :
ils se servent de cuivre importé.
Du bois de chaque essence
est *chez eux*, comme en Gaule,
excepté le hêtre
et le sapin.
Ils ne pensent pas *qu'il soit* permis
de goûter (manger) du lièvre
et de la poule et de l'oie ;
ils nourrissent cependant ces *animaux*
en vue de *leur* (par) caprice
et de *leur* (par) plaisir.
Les contrées sont plus tempérées
qu'en Gaule,
les froids *étant* plus relâchés (moins intenses).
XIII. L'île par *sa* nature
est triangulaire,
de laquelle un côté
est vis-à-vis la Gaule.
L'un-des-deux angles de ce côté,
qui est à Cantium,
où abordent
à peu près tous les vaisseaux
venant de la Gaule,
regarde
vers le soleil levant,

inferior ad meridiem spectat. Hoc latus tenet circiter millia passuum quingenta [1]. Alterum vergit ad Hispaniam atque occidentem solem, qua ex parte est Hibernia, dimidio minor, ut æstimatur, quam Britannia; sed pari spatio transmissus, atque ex Gallia, est in Britanniam. In hoc medio cursu est insula, quæ appellatur Mona [2]; complures præterea minores objectæ insulæ existimantur: de quibus insulis nonnulli scripserunt dies continuos triginta sub bruma esse noctem. Nos nihil de eo percontationibus reperiebamus, nisi certis ex aqua mensuris [3] breviores esse quam in continente noctes videbamus. Hujus est longitudo lateris, ut fert illorum opinio, septingentorum millium [4]. Tertium est contra septentriones, cui parti nulla est objecta terra; sed ejus angulus lateris maxime ad Germaniam spectat: huic millia passuum octingenta [5] in lon-

rieur est au midi. Ce côté a cinq cents milles environ. Le second est tourné vers l'Espagne et le soleil couchant: dans cette partie est l'Hibernie; on estime qu'elle est plus petite de moitié que la Bretagne, dont elle est à la même distance que la Gaule. Entre la Bretagne et l'Hibernie est l'île de Mona; on croit qu'en face de la côte se trouvent aussi beaucoup de petites îles qui, suivant quelques écrivains, ont, au solstice d'hiver, une nuit de trente jours. Nos recherches ne nous apprirent rien là-dessus: seulement nous trouvâmes par nos horloges d'eau que les nuits étaient plus courtes que sur le continent. Les habitants donnent à ce côté sept cents milles de long. Le troisième est au septentrion et n'a pas de terres en face. Un de ses angles regarde plutôt la Germanie. On attribue à ce côté une lou-

inferior ad meridiem.
Hoc latus tenet
circiter quingenta millia
passuum.
Alterum
vergit ad Hispaniam
atque solem occidentem,
ex qua parte est Hibernia,
dimidio minor
quam Britannia,
ut æstimatur;
sed transmissus
in Britanniam
est pari spatio
atque ex Gallia.
In medio hoc cursu
est insula,
quæ appellatur Mona;
præterea
complures insulæ minores
existimantur objectæ :
de quibus insulis
nonnulli scripserunt
sub bruma
noctem esse
triginta dies continuos.
Nos reperiebamus
nihil de eo
percoutationibus,
nisi videbamus
mensuris certis
ex aqua
noctes esse breviores
quam in continenti.
Longitudo hujus lateris,
ut fert opinio illorum,
est
septingentorum millium.
Tertium
est contra septentriones,
cui parti nulla terra
est objecta
sed angulus ejus lateris
spectat ad Germaniam
maxime :
existimatur
octingenta millia passuum

l'*angle* inférieur *regarde* vers le midi.
Ce côté occupe
environ cinq-cents milliers
de pas.
L'autre *côté*
incline vers l'Espagne
et le soleil couchant,
duquel côté est l'Hibernie,
de moitié moins-grande
que la Bretagne,
à ce qu'on estime ;
mais la traversée
d'Hibernie en Bretagne
est de la même distance (longueur)
que de Gaule *en Bretagne*.
Au milieu-de ce trajet
est une île,
qui est appelée Mona ;
outre-cela
plusieurs îles plus petites
sont crues *être* situées-en-face *de la côte* :
sur lesquelles îles
quelques-uns ont écrit
disant à-l'époque-du solstice-d'hiver
la nuit être (régner)
trente jours de-suite.
Nous ne trouvions (n'avons appris)
rien sur cela
par *nos* informations,
sinon que nous voyions
par les mesures *de temps* déterminées
tirées de l'eau (des clepsydres)
les nuits être plus courtes
que sur le continent.
La longueur de ce côté, [(des Bretons),
à ce que comporte l'évaluation de ceux-là
est
de sept-cents milles.
Le troisième *côté*
est vis-à-vis le septentrion,
à laquelle partie aucune terre
n'est faisant-vis-à-vis ;
mais un angle de ce côté
regarde vers la Germanie
de-préférence :
on estime
huit-cents milliers de pas

gitudinem esse, existimatur. Ita omnis insula est in circuitu vicies centum millium passuum [1].

XIV. Ex his omnibus longe sunt humanissimi, qui Cantium incolunt, quæ regio est maritima omnis, neque multum a Gallica differunt consuetudine. Interiores plerique frumenta non serunt, sed lacte et carne vivunt pellibusque sunt vestiti. Omnes vero se Britanni vitro inficiunt, quod cæruleum efficit colorem; atque hoc horridiore sunt in pugna adspectu : capilloque sunt promisso atque omni parte corporis rasa, præter caput et labrum superius. Uxores habent deni duodenique inter se communes, et maxime fratres cum fratribus parentesque cum liberis; sed, si qui sunt ex his nati, eorum habentur liberi, quo primum virgo quæque deducta est.

XV. Equites hostium essedariique acriter prœlio cum equitatu nostro in itinere conflixerunt, tamen ut nostri omni-

gueur de huit cents milles. Ainsi le circuit entier de l'île est à peu de deux mille milles.

XIV. Les plus civilisés des habitants sont, sans contredit, ceux du Cantium, pays absolument maritime, où les mœurs diffèrent peu de celles des Gaulois. Les habitants de l'intérieur ne sèment guère de blé; ils vivent de chair et de laitage et se couvrent de peaux. Tous les Bretons se frottent de pastel et se colorent ainsi en bleu; ce qui rend leur aspect hideux dans le combat. Ils portent les cheveux longs et se rasent tout le corps, excepté la tête et la lèvre supérieure. Chez eux, les femmes sont communes entre dix et douze, surtout entre les frères et les frères, entre les pères et les fils : mais les enfants qu'elles ont appartiennent à celui qui le premier les a connues vierges.

XV. Pendant la marche, la cavalerie ennemie et les chariots engagèrent vivement le combat avec nos cavaliers, qui cependant eurent l'avan-

in longitudinem
esse huic.
Ita omnis insula
est in circuitu [suum.
vicies centum millium pas-
XIV. Ex omnibus his
humanissimi longe
suntqui incolunt Cantium,
quæ regio
est maritima omnis,
neque differunt multum
a consuetudine Gallica.
Plerique interiores
non serunt frumenta,
sed vivunt lacte et carne
suntque vestiti pellibus.
Omnes vero Britanni
se inficiunt vitro,
quod efficit
colorem cæruleum;
atque hoc
sunt adspectu horridiore
in pugna:
suntque capillo promisso
atque omni parte corporis
rasa,
præter caput
et labrum superius.
Deni duodenique
habent uxores
communes inter se,
et maxime
fratres cum fratribus
parentesque cum liberis;
sed si qui
nati sunt ex his,
habentur liberi
eorum quo
primum
quæque deducta est virgo.
XV. Equites hostium
essedariique
conflixerunt acriter prœlio
cum nostro equitatu
in itinere,
tamen ut nostri
fuerint superiores

en longueur
être à ce *côté*.
Ainsi toute l'île
est en circuit (a un circuit)
de vingt-fois cent mille pas.
XIV. De tous ces *peuples*
les plus civilisés de loin (de beaucoup)
sont *ceux* qui habitent le Cantium,
laquelle contrée
est maritime tout-entière,
et ils ne diffèrent pas beaucoup
des mœurs gauloises.
La plupart de ceux de-l'intérieur
ne sèment pas de blé,
mais vivent de lait et de viande
et sont vêtus de peaux.
Mais tous les Bretons
se teignent de pastel,
ce qui *leur* fait
une couleur bleue;
et par cela
ils sont d'un aspect plus horrible
dans le combat:
et ils sont de (ont) une chevelure longue
et toute partie du corps
rasée,
excepté la tête
et la lèvre supérieure.
Dix-par-dix et douze-par-douze
ils ont des épouses
communes entre eux,
et surtout
les frères avec les frères
et les parents avec les enfants;
mais si quelques *enfants*
sont nés de ces *épouses*,
ils sont tenus (passent) *pour* les enfants
de ceux où (chez qui)
pour-la-première-fois
chaque *femme* a été menée vierge.
XV. Les cavaliers des ennemis
et les combattants-montés-sur-des-chars
luttèrent vivement par le combat
avec notre cavalerie
dans la marche,
cependant *de telle sorte* que les nôtres
furent supérieurs

bus partibus superiores fuerint, atque eos in silvas collesque compulerint : sed compluribus interfectis, cupidius insecuti, nonnullos ex suis amiserunt. At illi, intermisso spatio, imprudentibus nostris atque occupatis in munitione castrorum, subito se ex silvis ejecerunt, impetuque in eos facto, qui erant in statione pro castris collocati, acriter pugnaverunt, duabusque missis subsidio cohortibus a Cæsare, atque his primis legionum duarum, quum hæ, perexiguo intermisso loci spatio inter se, constitissent, novo genere pugnæ perterritis nostris, per medios audacissime perruperunt, seque inde incolumes receperunt. Eo die Q. Laberius Durus, tribunus militum, interficitur. Illi, pluribus submissis cohortibus, repelluntur.

XVI. Toto hoc in genere pugnæ, quum sub oculis omnium ac pro castris dimicaretur, intellectum est nostros propter

tage sur tous les points et refoulèrent les Bretons sur les hauteurs et dans les bois : mais, après avoir tué beaucoup de monde, comme ils poursuivaient l'ennemi avec trop d'ardeur, ils essuyèrent aussi quelques pertes. Au bout de quelque temps, tandis que nos troupes, qui ne se méfiaient de rien, travaillaient aux retranchements, les Bretons, s'élançant du bois, fondirent sur le poste placé en avant du camp, et le chargèrent vivement. César fit marcher au secours deux cohortes, les premières de deux légions, et, comme elles se furent formées à peu de distance l'une de l'autre, tout étonnées de la nouvelle manière de combattre des ennemis, ils se jetèrent entre deux avec une extrême audace et se retirèrent sains et saufs. Un tribun des soldats, Q. Labérius Durus, fut tué dans cette journée. On détacha un plus grand nombre de cohortes, et les Bretons furent repoussés.

XVI. Cette affaire, qui eut lieu aux portes du camp, sous les yeux de l'armée entière, fit voir que notre infanterie, à cause du poids de

omnibus partibus,
atque compulerint eos
in silvas collesque :
sed compluribus interfectis,
insecuti cupidius,
amiserunt
nonnullos ex suis.
At illi,
spatio intermisso,
nostris imprudentibus
atque occupatis
in munitione castrorum,
se ejecerunt subito
ex silvis,
impetuque facto
in eos qui collocati erant
in statione pro castris,
pugnaverunt acriter :
duabusque cohortibus
missis subsidio
a Cæsare,
atque his primis
duarum legionum,
quum hæ constitissent,
perexiguo spatio loci
intermisso inter se,
nostris perterritis
genere novo pugnæ,
perruperunt
audacissime
per medios,
seque receperunt inde
incolumes.
Eo die
Q. Laberius Durus,
tribunus militum,
interficitur.
Illi,
pluribus cohortibus
submissis,
pelluntur.

XVI. In hoc genere pugnæ
toto,
quum dimicaretur
sub oculis omnium
ac pro castris,
intellectum est

de tous les côtés,
et refoulèrent eux (les ennemis)
dans les forêts et les collines ;
mais beaucoup ayant été tués,
ayant poursuivi trop ardemment *le reste*,
ils perdirent
quelques-uns des leurs.
Mais ceux-là (les ennemis). [intervalle,
de l'espace (du temps) étant laissé-en-
les nôtres ne-s'y-attendant-pas
et étant occupés
à la fortification du camp,
s'élancèrent tout à coup
des forêts,
et une charge étant faite
contre ceux qui avaient été placés
de garde devant le camp,
ils combattirent vivement :
et deux cohortes
ayant été envoyées au secours
par César, [premières)
et celles-là les premières (et c'étaient les
de deux légions,
comme elles s'étaient établies,
un très-petit intervalle de place
étant laissé entre elles,
les nôtres ayant été effrayés
de *ce* genre nouveau de combat,
ils (les ennemis) firent-irruption
très-audacieusement
à travers le milieu-de *nos soldats*,
et se retirèrent de là
sains-et-saufs.
Ce jour-là
Q. Labérius Durus,
tribun des soldats,
est tué.
Ceux-là (les ennemis),
de plus nombreuses cohortes
ayant été envoyées-ensuite,
sont repoussés.

XVI. Dans ce genre de combat
tout-entier,
comme on combattait
sous les yeux de tous
et devant le camp,
il fut compris

gravitatem armaturæ, quod neque insequi cedentes possent, neque ab signis discedere auderent, minus aptos esse ad hujus generis hostem; equites autem magno cum periculo prœlio dimicare, propterea quod illi etiam consulto plerumque cederent, et, quum paulum ab legionibus nostros removissent, ex essedis desilirent et pedibus dispari prœlio contenderent. Equestris autem prœlii ratio et cedentibus et insequentibus par atque idem periculum inferebat. Accedebat huc ut nunquam conferti, sed rari magnisque intervallis prœliarentur, stationesque dispositas haberent, atque alios alii deinceps exciperent, integrique et recentes defatigatis succederent.

XVII. Postero die procul a castris hostes in collibus constiterunt, rarique se ostendere, et lenius quam pridie nostros equites prœlio lacessere cœperunt. Sed meridie, quum Cæsar

ses armes, n'avait point d'avantage contre un ennemi de cette espèce, parce qu'elle ne pouvait le poursuivre dans sa retraite, et qu'elle n'osait pas s'éloigner des enseignes; quant à la cavalerie, elle s'expcsait beaucoup en attaquant, parce que les barbares fuyaient souvent à dessein, et, lorsqu'ils l'avaient attirée à quelque distance des légions, sautant alors de leurs chars à terre, ils lui livraient à pied un combat inégal. Cette manœuvre était donc également dangereuse pour notre cavalerie, soit qu'elle reculât, soit qu'elle poursuivît. Ajoutons que les ennemis ne combattaient jamais serrés, mais en se dispersant à de grands intervalles, et qu'ils postaient leurs pelotons sur divers points, de façon qu'ils se succédaient sans cesse et que des hommes frais remplaçaient les combattants fatigués.

XVII. Le lendemain, les ennemis prirent position loin du camp, sur des collines, ne se montrant qu'en petit nombre, et harcelèrent notre cavalerie avec moins de vivacité que la veille. Mais à midi,

nostros,
propter gravitatem
armaturæ,
quod neque possent
insequi cedentes,
neque auderent
discedere ab signis,
esse minus aptos
ad hostem hujus generis;
equites autem
dimicare prœlio
cum magno periculo,
propterea quod illi etiam
cederent plerumque
consulto, [lum nostros
et, quum removissent pau-
ab legionibus,
desilirent ex essedis
et contenderent pedibus
prœlio dispari.
Ratio autem
prœlii equestris
inferebat periculum par
atque idem
et cedentibus
et insequentibus.
Huc accedebat
ut nunquam prœliarentur
conferti,
sed rari
magnisque intervallis,
haberentque stationes
dispositas,
atque alii deinceps
exciperent alios,
integri et recentes
succederent defatigatis.
XVII. Die postero
hostes
constiterunt in collibus
procul a castris,
cœperuntque se ostendere
rari,
et lacessere nostros equites
prœlio
leuius quam pridie.
Sed meridie,

les nôtres (nos soldats),
à-cause-de la pesanteur
de *leurs* armes,
parce que et ils ne pouvaient pas
poursuivre *les ennemis* se retirant,
et ils n'osaient pas
s'écarter des enseignes,
être moins aptes
pour *combattre* un ennemi de cette espèce;
d'autre-part les cavaliers
lutter dans le combat
avec un grand danger,
parce que ceux-là (les ennemis) encore
se retiraient le plus souvent
à dessein, [nôtres
et, quand ils avaient écarté un peu les
des légions,
sautaient-en-bas des chariots
et luttaient à pied
dans un combat inégal.
Or le système
du combat à-cheval
apportait un danger égal
et le même
et aux *nôtres* se retirant
et aux *nôtres* poursuivant.
Là (à cela) s'ajoutait
que jamais *les ennemis* ne combattaient
serrés (en troupe serrée),
mais dispersés
et à de grandes distances,
et avaient des postes
disposés *en divers endroits*,
et que d'autres successivement
reprenaient (prenaient la place) d'autres,
et que des *soldats* non-entamés et frais
remplaçaient les *combattants* fatigués.
XVII. Le jour suivant
les ennemis
se tinrent sur les collines
loin du camp,
et commencèrent à se montrer
peu-nombreux,
et à harceler nos cavaliers
par le combat
plus mollement que la veille.
Mais à midi,

pabulandi causa tres legiones atque omnem equitatum cum C. Trebonio legato misisset, repente ex omnibus partibus ad pabulatores advolaverunt, sic, uti ab signis legionibusque non absisterent. Nostri, acriter in eos impetu facto, repulerunt, neque finem sequendi fecerunt, quoad subsidio confisi equites, quum post se legiones viderent, præcipites hostes egerunt: magnoque eorum numero interfecto, neque sui colligendi, neque consistendi, aut ex essedis desiliendi facultatem dederunt. Ex hac fuga protinus, quæ undique convenerant, auxilia discesserunt: neque post id tempus unquam summis nobiscum copiis hostes contenderunt.

XVIII. Cæsar, cognito consilio eorum, ad flumen Tamesin in fines Cassivellauni exercitum duxit; quod flumen uno omnino loco pedibus, atque hoc ægre, transiri potest. Eo quum venisset, animum advertit, ad alteram fluminis ripam

César ayant envoyé le lieutenant C. Trébonius au fourrage avec trois légions et toute la cavalerie, ils tombèrent de toutes parts sur les fourrageurs, et même osèrent s'approcher des enseignes et des légions. Les nôtres les chargèrent avec impétuosité, les culbutèrent et ne cessèrent de les poursuivre que lorsque notre cavalerie, se sentant soutenue par l'infanterie qu'elle voyait derrière elle, pourchassa leurs bandes en déroute : on leur tua beaucoup de monde, sans leur donner le temps ni de se rallier, ni de s'arrêter, ni de sauter de leurs chars. Les auxiliaires qui avaient accouru de tous côtés se retirèrent après cette déroute, et dès lors l'ennemi ne nous livra plus bataille avec toutes ses forces.

XVIII. Instruit de cette résolution, César conduisit son armée vers la Tamise, sur le territoire de Cassivellaunus. Le fleuve n'a qu'un seul gué, qui même est très-difficile. Arrivé sur le bord, Cé

quum Cæsar misisset tres legiones atque omnem equitatum cum C. Trebonio legato causa pabulandi, repente advolaverunt ex omnibus partibus ad pabulatores, sic uti non absisterent ab signis legionibusque. Nostri, impetu facto acriter in eos, repulerunt, neque fecerunt finem sequendi, quoad equites confisi subsidio, quum viderent legiones post se, egerunt hostes præcipites : magnoque numero eorum interfecto, dederunt facultatem neque sui colligendi, neque consistendi, aut desiliendi ex essedis. Protinus ex hac fuga, auxilia, quæ convenerant undique, discesserunt : neque unquam post id tempus hostes contenderunt nobiscum summis copiis.

XVIII. Cæsar, consilio eorum cognito, duxit exercitum ad flumen Tamesin in fines Cassivellauni, quod flumen potest transiri pedibus uno loco omnino, atque hoc ægre. Quum venisset eo, advertit animum,

comme César avait envoyé trois légions et toute la cavalerie avec C. Trébonius *son* lieutenant en vue de faire-du-fourrage, tout à coup ils s'élancèrent de tous les côtés vers les fourrageurs, de-telle-sorte qu'ils ne s'éloignaient pas des enseignes et des légions. Les nôtres, [contre eux une charge ayant été faite vivement *les* repoussèrent, et ne firent pas une fin (ne cessèrent pas) de *les* poursuivre, jusqu'à ce que les cavaliers comptant sur un appui, puisqu'ils voyaient les légions derrière eux, poussèrent les ennemis fuyant-à-la-hâte : et un grand nombre d'eux ayant été tué, ils *ne leur* donnèrent la facilité (le temps) ni de se rallier, ni de s'arrêter, ou (ni) de sauter-à-bas des chariots. Aussitôt après cette déroute, les troupes-auxiliaires, qui avaient afflué de-tous-côtés, se dispersèrent : et jamais après (depuis) ce moment les ennemis ne luttèrent avec nous avec l'ensemble-de *leurs* troupes.

XVIII. César, la résolution d'eux étant connue, conduisit *son* armée vers le fleuve *de* la Tamise sur le territoire de Cassivellaunus ; lequel fleuve peut être passé à pied dans un-seul endroit en tout, et cela difficilement. Comme il était arrivé là, il tourna *son* esprit vers *ceci* (remarqua)

magnas esse copias hostium instructas : ripa autem erat acutis sudibus præfixis munita ; ejusdemque generis sub aqua defixæ sudes flumine tegebantur. His rebus cognitis a captivis perfugisque, Cæsar, præmisso equitatu, confestim legiones subsequi jussit. Sed ea celeritate atque eo impetu milites ierunt, quum capite solo ex aqua exstarent, ut hostes impetum legionum atque equitum sustinere non possent ripasque dimitterent ac se fugæ mandarent

XIX. Cassivellaunus, ut supra demonstravimus [1], omni deposita spe contentionis, dimissis amplioribus copiis, millibus circiter quatuor essedariorum relictis, itinera nostra servabat paululumque ex via excedebat, locisque impeditis ac silvestribus sese occultabat, atque iis regionibus, quibus nos iter facturos cognoverat, pecora atque homines ex agris in silvas compellebat; et, quum equitatus noster liberius prædandi

sar vit un corps nombreux d'ennemis rangé en bataille sur l'autre rive : elle était défendue par des palissades aiguës, et l'eau du fleuve cachait de pareils pieux, enfoncés dans son lit. Instruit de ces circonstances par des prisonniers et des déserteurs, César envoie la cavalerie en avant, et la fait suivre de près par les légions. Les soldats, quoiqu'ils n'eussent que la tête hors de l'eau, s'avancèrent avec un tel élan et une telle rapidité, que l'ennemi, ne pouvant soutenir le choc des légions et de la cavalerie, abandonna la rive et prit la fuite.

XIX. Cassivellaunus, ayant perdu tout espoir de soutenir la lutte, ainsi que nous l'avons dit plus haut, licencia le gros de son armée et ne garda que quatre mille chars environ avec lesquels il observait notre marche, s'écartant un peu de la route, se cachant dans les endroits fourrés et couverts de bois, et faisant rentrer dans les forêts le bétail et les habitants des lieux où il voyait que nous devions passer : et, quand notre cavalerie se répandait trop au loin pour

magnas copias hostium
instructas esse
ad alteram ripam :
ripa autem munita erat
sudibus acutis præfixis ;
sudesque ejusdem generis
defixæ sub aqua
tegebantur flumine.
His rebus cognitis
a captivis perfugisque,
Cæsar,
equitatu præmisso,
jussit legiones subsequi
confestim.
Sed milites
ierunt ea celeritate
atque eo impetu,
quum exstarent ex aqua
capite solo,
ut hostes
non possent sustinere
impetum legionum
atque equitum
dimitterentque ripas
ac se mandarent fugæ.

XIX. Cassivellaunus,
omni spe contentionis
deposita,
ut demonstravimus supra,
amplioribus copiis
dimissis,
circiter quatuor millibus
essedariorum
relictis,
servabat nostra itinera,
excedebatque paululum
ex via,
seseque occultabat
locis impeditis
ac silvestribus,
atque iis regionibus
quibus cognoverat
nos facturos iter,
compellebat
ex agris in silvas
pecora atque homines ;
et, quum noster equitatus

de grandes troupes d'ennemis
avoir été rangées-en bataille
sur l'autre rive :
or la rive avait été garnie
de pieux aigus enfoncés-au-devant ;
et des pieux de la même espèce
enfoncés sous l'eau
étaient cachés par le fleuve.
Ces choses ayant été apprises
des prisonniers et des transfuges,
César,
la cavalerie ayant été envoyée-en-avant,
ordonna les légions suivre-de-près
aussitôt.
Mais les soldats [dité
marchèrent avec cette (une telle) rapi-
et cet (un tel) élan,
tandis qu'ils étaient-au-dessus de l'eau
de la tête seule,
que les ennemis
ne purent pas soutenir
le choc des légions
et des cavaliers
et abandonnèrent les rives [dans) la fuite.
et se confièrent à (cherchèrent leur salut

XIX. Cassivellaunus,
tout espoir de lutte
étant déposé (perdu),
comme nous *l'*avons indiqué ci-dessus,
le gros-de *ses* troupes
étant congédié,
environ quatre milliers
de soldats-combattant-sur-des-chariots
étant laissés (retenus près de lui),
observait notre marche,
et s'écartait un peu
de la route,
et se cachait
dans des lieux embarrassés
et boisés,
et dans ces contrées,
dans lesquelles il avait appris
nous devoir faire route,
il rassemblait
des champs dans les forêts
le bétail et les hommes (habitants),
et, quand notre cavalerie

vastandique causa se in agros effunderet, omnibus viis notis semitisque, essedarios ex silvis emittebat et magno cum periculo nostrorum equitum cum iis confligebat, atque hoc metu latius vagari prohibebat. Relinquebatur ut neque longius ab agmine legionum discedi Cæsar pateretur, et tantum in agris vastandis incendiisque faciendis hostibus noceretur, quantum labore atque itinere legionarii milites efficere poterant.

XX. Interim Trinobantes [1], prope firmissima earum regionum civitas, ex qua Mandubratius adolescens, Cæsaris fidem secutus, ad eum in continentem Galliam venerat (cujus pater Imanuentius in ea civitate regnum obtinuerat interfectusque erat a Cassivellauno; ipse fuga mortem vitaverat), legatos ad Cæsarem mittunt pollicenturque sese ei dedituros atque imperata facturos : petunt ut Mandubratium ab injuria Cassi-

piller et ravager, comme il connaissait tous les chemins et tous les sentiers, il lançait ses chars hors des forêts et engageait avec elle des combats où elle courait toujours de grands dangers; ce qui l'empêchait d'étendre ses courses. César ne pouvait donc lui permettre de s'éloigner des légions, et le seul mal qu'éprouva l'ennemi fut celui que put lui causer l'infanterie au milieu de ses travaux et de ses marches, en dévastant et brûlant ses propriétés.

XX. Cependant les Trinobantes, cité la plus puissante à peu près de ces cantons, de laquelle était Mandubratius, jeune homme qui s'étant attaché à César, était venu le trouver sur le continent (son père, Immanuentius qui avait été roi du pays, avait été mis à mort par Cassivellaunus, et lui-même n'avait échappé que par la fuite), envoyèrent des députés à César et lui promirent de se soumettre et d'exécuter ses ordres : ils le priaient en même temps de protége

se effunderet in agros liberius
causa prædandi vastandique
omnibus viis semitisque notis,
emittebat ex silvis essedarios,
et confligebat cum iis
cum magno periculo
nostrorum equitum,
atque hoc metu
prohibebat vagari latius.
Relinquebatur
ut neque Cæsar pateretur
discedi longius
agmine legionum,
et noceretur hostibus
in vastandis agris
faciendisque incendiis
tantum
quantum milites legionarii
poterant efficere
labore atque itinere.
XX. Interim
Trinobantes,
civitas prope firmissima
earum regionum,
ex qua
adolescens Mandubratius,
secutus fidem Cæsaris,
venerat ad eum
in continentem Galliam
(cujus pater Imanuentius
obtinuerat regnum
in ea civitate
interfectusque erat
a Cassivellauno ;
ipse vitaverat mortem
fuga),
mittunt legatos
ad Cæsarem
pollicenturque
sese dedituros ei
atque facturos imperata :
petunt
ut defendat Mandubratium

se répandait dans les champs
plus librement *que d'habitude*
en vue de piller
et de dévaster,
toutes les routes et les sentiers
étant connus *de lui*,
il envoyait des forêts
des soldats-combattant-sur-des-chariots,
et luttait avec ceux-ci
avec un grand péril
de (pour) nos cavaliers,
et par cette crainte
les empêchait de courir plus au loin.
Ceci était laissé (restait)
que et César ne souffrît pas
qu'on s'écartât un-peu-loin
de la marche des légions,
et qu'on nuisît aux ennemis
en dévastant *leurs* champs
et en faisant (allumant) des incendies
autant *seulement*
que les soldats légionnaires
pouvaient accomplir
par le travail et la marche.
XX. Cependant
les Trinobantes,
la cité à peu près la plus puissante
de ces contrées,
de laquelle
le jeune Mandubratius,
ayant suivi (embrassé) le parti de César,
était venu vers lui
sur le continent *de* la Gaule
(dont le père Imanuentius
avait occupé la royauté
dans cette cité
et avait été tué
par Cassivellaunus ;
lui-même avait évité la mort
par la fuite),
envoient des députés
à César
et promettent
de se donner à lui
et d'exécuter *ses* ordres :
ils demandent
qu'il protége Mandubratius

vellauni defendat, atque in civitatem mittat, qui præsit imperiumque obtineat. His Cæsar imperat obsides quadraginta frumentumque exercitui, Mandubratiumque ad eos mittit. Illi imperata celeriter fecerunt, obsides ad numerum frumentaque miserunt.

XXI. Trinobantibus defensis atque ab omni militum injuria prohibitis, Cenimagni, Segontiaci, Ancalites, Bibroci, Cassi[1], legationibus missis, sese Cæsari dedunt. Ab his cognoscit non longe ex eo loco oppidum Cassivellauni abesse, silvis paludibusque munitum, quo satis magnus hominum pecorisque numerus convenerit. Oppidum autem Britanni vocant, quum silvas impeditas vallo atque fossa munierunt, quo incursionis hostium vitandæ causa convenire consuerunt. Eo proficiscitur cum legionibus : locum reperit egregie natura atque opere munitum ; tamen hunc duabus ex partibus oppugnare conten-

Mandubratius contre les violences de Cassivellaunus et de le leur envoyer pour être à la tête du gouvernement. César exigea d'eux quarante otages, avec du blé pour l'armée, et leur envoya Mandubratius. Ils exécutèrent promptement ces ordres et livrèrent exactement les otages et le blé.

XXI. Voyant les Trinobantes protégés et mis à l'abri de toute insulte de la part du soldat, les Cénimagnes, les Ségontiaques, les Ancalites, les Bibroces, les Cassiens députèrent vers César et se soumirent. Il apprit d'eux qu'il n'était pas loin de la ville de Cassivellaunus, qui était défendue par des bois et des marais, et où les Bretons s'étaient réfugiés en assez grand nombre avec leur bétail. Les Bretons appellent ville un bois très-fourré, qu'ils entourent d'un rempart et d'un fossé, et où ils se réfugient pour échapper aux incursions de l'ennemi. César part avec ses légions, trouve une place bien fortifiée par la nature et par l'art, et néanmoins entreprend de don-

ab injuria Cassivellauni,
atque mittat in civitatem,
qui præsit
obtineatque imperium
Cæsar imperat his
quadraginta obsides
frumentumque exercitui,
mittitque Mandubratium
ad eos.
Illi fecerunt imperata
celeriter,
miserunt obsides
ad numerum
frumentaque.

XXI. Trinobantibus
defensis
atque prohibitis
ab omni injuria militum,
Cenimagni, Segontiaci.
Ancalites, Bibroci, Cassi,
legationibus missis,
sese dedunt Cæsari.
Cognoscit ex his
oppidum Cassivellauni
abesse non longe
ab eo loco.
munitum silvis
paludibusque,
quo numerus satis magnus
hominum pecorisque
convenerit.
Britanni autem
vocant oppidum,
quum munierunt
vallo atque fossa
silvas impeditas,
quo consuerunt convenire
causa vitandæ incursionis
hostium.
Proficiscitur eo
cum legionibus :
reperit locum
egregie munitum
natura atque opere ;
tamen contendit
oppugnare hunc
ex duabus partibus.

contre l'injustice de Cassivellaunns.
et *l'*envoie dans *leur* cité,
lequel serait (pour être)-à-leur-tête
et posséderait (posséder) l'autorité.
César commande à eux
quarante otages
et du blé pour l'armée,
et envoie Mandubratius
chez eux.
Ceux-ci exécutèrent *ses* ordres
promptement,
envoyèrent des otages
jusqu'au nombre *fixé*
et du blé.

XXI. Les Trinobantes
étant protégés
et écartés (mis à l'abri)
de toute insulte des soldats,
les Cénimagnes, les Ségontiaques,
les Ancalites, les Bibroces, les Cassiens,
des députations ayant été envoyées,
se donnent à César.
Il apprend de ceux-ci
la ville de Cassivellaunus
être-distante non loin
de cet endroit,
fortifiée par des forêts
et des marais,
et où un nombre assez grand
d'hommes et de bétail
s'était rassemblé.
Or les Bretons
appellent (disent que c'est) une ville,
lorsqu'ils ont fortifié
d'une palissade et d'un fossé
des forêts embarrassées (épaisses),
où ils ont-coutume de se rassembler
en vue d'éviter une incursion
des ennemis.
Il part *pour aller* là
avec les légions :
il trouve un endroit
excellemment fortifié
par la nature et le travail *des hommes*
cependant il s'efforce
d'assaillir cet *endroit*
de deux côtés.

dit. Hostes, paulisper morati, militum nostrorum impetum non tulerunt, seseque alia ex parte oppidi ejecerunt. Magnus ibi numerus pecoris repertus, multique in fuga sunt comprehensi atque interfecti.

XXII. Dum hæc in his locis geruntur, Cassivellaunus ad Cantium, quod esse ad mare supra [1] demonstravimus, quibus regionibus quatuor reges præerant, Cingetorix, Carvilius, Taximagulus, Segonax, nuntios mittit, atque his imperat uti, coactis omnibus copiis, castra navalia de improviso adoriantur atque oppugnent. Ii quum ad castra venissent, nostri, eruptione facta, multis eorum interfectis, capto etiam nobili duce Lugotorige, suos incolumes reduxerunt. Cassivellaunus, hoc prœlio nuntiato, tot detrimentis acceptis, vastatis finibus, maxime etiam permotus defectione civitatum, legatos per Atrebatem Commium [2] de deditione ad Cæsarem mittit. Cæsar, quum statuisset hiemem in continenti propter repentinos

ner l'assaut de deux côtés. Les ennemis, après avoir résisté un moment, ne purent soutenir le choc de nos soldats et se sauvèrent par une autre partie de la ville. On y trouva quantité de bétail, on prit et on tua beaucoup de fuyards.

XXII. Tandis que cela se passait dans cette contrée, Cassivellaunus dépêchait des exprès dans le Cantium, situé près de la mer, comme nous l'avons dit, et qui était gouverné par quatre rois, Cingétorix, Carvilius, Taximagulus et Ségonax ; il leur commande de réunir toutes leurs forces, d'attaquer à l'improviste et d'emporter le camp maritime. Comme ils s'en approchaient, on fit une sortie, on leur tua beaucoup de monde, sans perdre un seul homme, et l'on prit même un chef de distinction, Lugotorix. A la nouvelle de cette défaite, Cassivellaunus, ébranlé par tant d'échecs, par le ravage de ses terres, surtout par la défection des cités, adressa, par l'entremise de l'Atrébate Commius, des députés à César pour faire sa soumission. Comme, à cause des brusques mouvements des Gaulois, César avait

Hostes,
morati paulisper,
non tulerunt impetum
nostrorum militum,
seque ejecerunt
ex alia parte oppidi.
Magnus numerus pecoris
repertus ibi,
multique in fuga
comprehensi sunt
atque interfecti.

Les ennemis,
nous ayant retardés un peu,
ne supportèrent pas l'élan
de nos soldats,
et s'élancèrent-au-dehors
d'un autre côté de la ville.
Un grand nombre de bétail
fut trouvé là,
et beaucoup *d'hommes* dans la fuite
furent saisis
et tués.

XXII. Dum hæc
geruntur in his locis,
Cassivellaunus
mittit nuntios ad Cantium,
quod demonstravimus
supra
esse ad mare,
quibus regionibus
quatuor reges præerant,
Cingetorix, Carvilius,
Taximagulus, Segonax,
atque imperat his uti,
omnibus copiis coactis,
adoriantur de improviso
atque oppugnent
castra navalia.
Quum ii venissent
ad castra,
nostri, eruptione facta,
multis eorum interfectis,
etiam duce nobili
Lugotorige
capto,
reduxerunt suos incolumes,
Cassivellaunus,
hoc prœlio nuntiato,
tot detrimentis acceptis,
finibus vastatis,
permotus maxime etiam
defectione civitatum,
mittit legatos ad Cæsarem
per Atrebatem Commium
de deditione.
Cæsar, quum statuisset
agere hiemem in continenti
propter motus repentinos

XXII. Tandis que ces *événements*
se passent dans ces lieux,
Cassivellaunus
envoie des messagers dans le Cantium,
que nous avons indiqué
ci-dessus
être auprès de la mer,
auxquelles contrées
quatre rois commandaient,
Cingétorix, Carvilius,
Taximagulus, Ségonax,
et commande à ceux-ci que,
toutes *leurs* troupes étant rassemblées,
ils attaquent à l'improviste
et forcent
le camp naval.
Comme ceux-ci étaient venus
vers le camp,
les nôtres, une sortie étant faite,
beaucoup d'entre eux ayant été tués,
et même un chef de-distinction
Lugotorix
ayant été pris,
ramenèrent les leurs sains-et-saufs.
Cassivellaunus,
ce combat *lui* ayant été annoncé, [suyés),
tant de dommages ayant été reçus (es-
son territoire ayant été dévasté,
ému surtout aussi
par la défection des cités,
envoie des députés vers César
par *l'intermédiaire de* l'Atrébate Commius
touchant *sa* reddition (soumission).
César, comme il avait résolu
de passer l'hiver sur le continent
à-cause-des mouvements soudains

Galliæ motus agere, neque multum æstatis superesset atque id facile extrahi posse intelligeret, obsides imperat, et, quid in annos singulos vectigalis populo Romano Britannia penderet, constituit : interdicit atque imperat Cassivellauno ne Mandubratio, neu Trinobantibus bellum faciat.

XXIII. Obsidibus acceptis, exercitum reducit ad mare, naves invenit refectas. His deductis, quod et captivorum magnum numerum habebat, et nonnullæ tempestate deperierant naves, duobus commeatibus exercitum reportare instituit. Ac sic accidit, uti ex tanto navium numero, tot navigationibus, neque hoc, neque superiore anno, ulla omnino navis quæ milites portaret desideraretur : at ex iis, quæ inanes ex continenti ad eum remitterentur, prioris commeatus expositis

résolu de passer l'hiver sur le continent, qu'il ne restait que quelques jours d'été, et qu'il voyait combien il serait facile de les lui faire perdre, il exigea des otages et régla le tribut annuel que la Bretagne payerait au peuple romain. Il défendit formellement à Cassivellaunus de faire la guerre à Mandubratius et aux Trinobantes.

XXIII. Ayant reçu les otages, il ramena son armée au bord de la mer, où il trouva ses vaisseaux réparés. On les remit à flot et, comme il avait beaucoup de prisonniers et que plusieurs vaisseaux avaient péri dans la tempête, il résolut de faire passer l'armée en deux convois. Or il arriva que, dans toutes les courses de cette année et de la précédente, de tant de navires, on n'en perdit pas un seul qui eût des soldats à bord; tandis que, de tous ceux qu'on lui renvoyait à vide du continent, où ils avaient débarqué les soldats du

Galliæ,
neque superesset multum
æstatis
atque intelligeret id
posse extrahi
facile,
imperat obsides,
et constituit
quid vectigalis
Britannia penderet
in singulos annos
populo Romano :
interdicit
atque imperat
Cassivellauno
ne faciat bellum
Mandubratio,
neu Trinobantibus.
XXIII. Obsidibus
acceptis,
reducit exercitum
ad mare,
invenit naves refectas.
His deductis,
quod et habebat
magnum numerum
captivorum,
et nonnullæ naves
deperierant tempestate,
instituit
reportare exercitum
duobus commeatibus.
Ac accidit sic,
uti ex tanto numero
navium,
tot navigationibus,
neque hoc,
neque anno superiore,
omnino ulla navis
quæ portaret milites
desideraretur :
at ex iis,
quæ remitterentur inanes
ex continenti ad eum,
militibus
prioris commeatus
expositis,

de la Gaule,
et qu'il ne restait pas beaucoup
de l'été
et qu'il comprenait ce *reste d'été*
pouvoir être traîné en-longueur (dépensé
facilement, [en délais)
commande des otages,
et établit (fixe)
quoi de (quel) tribut
la Bretagne payerait
pour chaque année (annuellement)
au peuple romain :
il défend
et il commande
à Cassivellaunus
qu'il ne fasse pas la guerre
à Mandubratius,
ou (et) *qu'il* ne *la fasse* pas aux Trinobantes.
XXIII. Les otages
ayant été reçus,
il ramène *son* armée
vers la mer,
et trouve les vaisseaux réparés.
Ceux-ci étant lancés,
parce que et il avait
un grand nombre
de prisonniers,
et quelques vaisseaux
avaient péri par la tempête,
il résolut
de ramener *son* armée
en deux convois.
Et il arriva ainsi,
que d'un si-grand nombre
de vaisseaux,
en tant de traversées,
ni cette *année*-là,
ni l'année précédente,
absolument aucun vaisseau
qui transportait des soldats
ne fut regretté (perdu) :
mais que de ceux,
qui étaient renvoyés vides
du continent vers lui,
les soldats
du premier convoi
ayant été débarqués,

militibus, et quas postea Labienus faciendas curaverat numero sexaginta, perpaucæ locum caperent; reliquæ fere omnes rejicerentur. Quas quum aliquandiu Cæsar frustra exspectasset, ne anni tempore a navigatione excluderetur, quod æquinoctium suberat, necessario angustius milites collocavit, ac, summa tranquillitate consecuta, secunda inita quum solvisset vigilia, prima luce terram attigit omnesque incolumes naves perduxit.

XXIV. Subductis navibus, concilioque Gallorum Samarobrivæ[1] peracto, quod eo anno frumentum in Gallia propter siccitates angustius provenerat, coactus est aliter ac superioribus annis exercitum in hibernis collocare, legionesque in plures civitates distribuere : ex quibus unam in Morinos[2] ducendam C. Fabio legato dedit; alteram in Nervios Q. Ciceroni; tertiam in Essuos L. Roscio; quartam in Remis cum

premier convoi, et de ceux que Labiénus avait fait construire au nombre de soixante, il y en eut très-peu qui prirent terre : presque tous furent rejetés en mer. César, les ayant en vain attendus quelque temps, fut obligé, vu l'approche de l'équinoxe, de mettre ses soldats plus à l'étroit, dans la crainte que la saison ne lui fermât la mer. Alors, profitant d'un grand calme, il leva l'ancre, la seconde veille étant déjà commencée, et, dès le point du jour, il aborda en Gaule avec tous ses vaisseaux en bon état.

XXIV. Il les fit tirer à sec, tint à Samarobrive l'assemblée de la Gaule, et, comme cette année la récolte avait été moins abondante à cause de la sécheresse, il fut obligé de cantonner son armée autrement que les années précédentes, et de répartir les légions entre plusieurs cités. Le lieutenant C. Fabius alla donc chez les Morins avec une légion, Q. Cicéron chez les Nerviens avec une autre, L. Roscius chez les Essuens avec une troisième, et T. Labiénus avec une qua-

et quas postea Labienus
curaverat faciendas
sexaginta numero,
perpaucæ
caperent locum ;
fere omnes reliquæ
rejicerentur.
Quas quum Cæsar
exspectasset aliquandiu
frustra,
ne tempore anni
excluderetur a navigatione,
quod æquinoctium
suberat,
collocavit necessario
milites angustius,
ac, summa tranquillitate
consecuta,
quum solvisset
secunda vigilia inita,
prima luce attigit terram
perduxitque naves
omnes incolumes.

XXIV. Navibus
subductis,
concilioque Gallorum
peracto Samarobrivæ,
quod eo anno
propter siccitates
frumentum provenerat
angustius
in Gallia,
coactus est
collocare exercitum
in hibernis
aliter
ac annis superioribus,
distribuereque legiones
in plures civitates :
ex quibus dedit unam
legato C. Fabio
ducendam in Morinos ;
alteram Q. Ciceroni
in Nervios ;
tertiam L. Roscio
in Essuos ;
jussit quartam

et *de ceux* que dans-la-suite Labiénus
avait eu-soin devoir être faits (avait fait
soixante en nombre, [construire)
de très-peu-nombreux
prirent atteignirent) le lieu *où il était ;*
que presque tous les autres
furent rejetés *en mer*.
Lesquels comme César
avait attendus quelque-temps
en vain,
de peur que par la saison de l'année
il ne fût privé de la navigation,
parce que l'équinoxe
approchait,
il plaça forcément
ses soldats plus à l'étroit,
et, un très-grand calme
ayant suivi,
comme il avait détaché *les amarres*
la seconde veille étant commencée,
au point-du jour il toucha terre
et ramena *ses* vaisseaux
tous sains-et-saufs.

XXIV. Les vaisseaux
ayant été tirés *à terre*,
et l'assemblée des Gaulois
ayant été tenue à Samarobrive,
parce que cette année-là
à-cause-des sécheresses
le blé avait poussé
plus resserré (moins abondant)
dans la Gaule,
il fut forcé
d'établir *son* armée
en quartiers-d'hiver
autrement
que les années précédentes,
et de répartir les légions
dans plusieurs cités :
desquelles il donna l'une
au lieutenant C. Fabius [chez les Morins ;
devant être conduite (pour la conduire)
une seconde à Q. Cicéron
pour la conduire chez les Nerviens ;
une troisième à L. Roscius
pour la conduire chez les Essuens ;
il ordonna la quatrième

T. Labieno in confinio Trevirorum hiemare jussit; tres in Belgio collocavit : his M. Crassum, quæstorem, et L. Munatium Plancum, et C. Trebonium, legatos, præfecit. Unam legionem, quam proxime trans Padum conscripserat, et cohortes quinque, in Eburones [1], quorum pars maxima est inter Mosam ac Rhenum, qui sub imperio Ambiorigis et Cativolci erant, misit. His militibus Q. Titurium Sabinum et L. Aurunculeium Cottam, legatos, præesse jussit. Ad hunc modum distributis legionibus, facillime inopiæ frumentariæ sese mederi posse existimavit : atque harum tamen omnium legionum hiberna (præter eam, quam L. Roscio in pacatissimam et quietissimam partem ducendam dederat) millibus passuum centum [2] continebantur. Ipse interea, quoad legiones collocasset munitaque hiberna cognovisset, in Gallia morari constituit.

XXV. Erat in Carnutibus [3] summo loco natus Tasgetius, cujus

trième chez les Rémois, sur la frontière des Trévires : trois furent établies dans le Belgium sous les ordres du questeur M. Crassus et des lieutenants L. Munatius Plancus et C. Trébonius ; enfin il envoya cinq cohortes et la dernière légion, levée récemment au delà du Pô, chez les Éburons, dont la plus grande partie habite entre la Meuse et le Rhin, et qui avaient pour rois Ambiorix et Cativolcus. Ces dernières troupes étaient sous les ordres de deux lieutenants, Q. Titurius Sabinus et L. Aurunculéius Cotta. César crut voir dans cette distribution des troupes un remède facile contre la disette; et cependant tous les quartiers n'occupaient qu'une étendue de cent milles, excepté celui de L. Roscius, qui avait été envoyé dans une contrée très-soumise et très-paisible. César résolut de rester dans la Gaule jusqu'à ce que les légions fussent établies dans leurs cantonnements et qu'il les y sût bien retranchées.

XXV. Il y avait chez les Carnutes un homme d'une haute nais-

hiemare in Remis
cum T. Labieno
in confinio Trevirorum ;
collocavit tres in Belgio :
præfecit his
M. Crassum, quæstorem,
et L. Munatium Plancum,
et C. Trebonium, legatos.
Misit unam legionem,
quam conscripserat
proxime
trans Padum,
et quinque cohortes,
in Eburones,
quorum maxima pars
est inter Mosam
ac Rhenum,
qui erant sub imperio
Ambiorigis et Cativolci.
Jussit
Q. Titurium Sabinum
et L. Aurunculeium Cot-
legatos, [tam,
præesse his militibus.
Legionibus distributis
ad hunc modum,
existimavit
sese posse mederi facillime
inopiæ frumentariæ :
atque tamen hiberna
omnium harum legionum
(præter eam
quam dederat L. Roscio
ducendam
in partem pacatissimam
et quietissimam)
continebantur
centum millibus passuum.
Ipse constituit
morari in Gallia interea,
quoad collocasset legiones
cognovissetque
hiberna munita.
XXV. Erat
in Carnutibus
Tasgetius
natus loco summo,

hiverner chez les Rémois
avec T. Labiénus
sur les confins des Trévires ;
il *en* établit trois dans le Belgium :
il mit-à-la-tête-de celles-ci
M. Crassus, questeur,
et L. Munatius Plancus,
et C. Trébonius, lieutenants.
Il envoya une légion,
qu'il avait enrôlée
dernièrement
au delà du Pô,
et cinq cohortes,
chez les Éburons,
dont la plus grande partie
est entre la Meuse
et le Rhin,
qui étaient sous l'autorité
d'Ambiorix et de Cativolcus.
Il ordonna
Q. Titurius Sabinus
et L. Aurunculéius Cotta,
lieutenants,
commander à ces soldats.
Les légions ayant été réparties
de cette manière,
il pensa [ment
lui-même pouvoir remédier très-facile-
à la disette de-blé :
et cependant les quartiers-d'hiver
de toutes ces légions
(excepté celle
qu'il avait donnée à L. Roscius
à-conduire
dans la partie la plus soumise
et la plus tranquille)
étaient renfermés
dans cent milliers de pas.
Lui-même résolut [temps,
de séjourner dans la Gaule pendant-ce-
jusqu'à ce qu'il eût établi les légions
et eût appris
les quartiers-d'hiver *être* fortifiés.
XXV. Il y avait
chez les Carnutes
un certain Tasgétius
né d'une famille très-élevée,

majores in sua civitate regnum obtinuerant. Huic Cæsar, pr
ejus virtute atque in se benevolentia, quod in omnibus bell
singulari ejus opera fuerat usus, majorum locum restituerat.
Tertium jam hunc annum regnantem inimici, palam mult
etiam ex civitate auctoribus, eum interfecerunt. Defertur e
res ad Cæsarem. Ille veritus, quod ad plures pertinebat, n
civitas eorum impulsu deficeret, L. Plancum cum legione e
Belgio celeriter in Carnutes proficisci jubet ibique hiemare,
quorumque opera cognoverit Tasgetium interfectum, ho
comprehensos ad se mittere. Interim ab omnibus legat
quæstoribusque, quibus legiones transdiderat, certior fact
est in hiberna perventum locumque hibernis esse munitum.

XXVI. Diebus circiter quindecim, quibus in hiberna ventum

sance, Tasgétius, dont les ancêtres avaient régné sur la cité. Césa
l'avait rétabli dans le rang de ses aïeux, pour récompenser son courage
son attachement et les services signalés qu'il lui avait rendus dan
toutes les guerres. Cette année, qui était la troisième de son règne
ses ennemis, ouvertement aidés par plusieurs personnes de la cité
l'assassinèrent. On en rendit compte à César, qui, comme bien des gen
étaient compromis, craignit qu'ils ne portassent la cité à se révolter
et donna l'ordre à L. Plancus de passer aussitôt, avec sa légion, d
Belgium chez les Carnutes, d'y prendre ses quartiers d'hiver, d'ar
rêter et de lui envoyer ceux qu'il apprendrait être les auteurs de l
mort de Tasgétius. Cependant tous les lieutenants et les questeurs
auxquels il avait confié des légions l'informèrent qu'ils étaient arri
vés dans leurs cantonnements et s'y étaient fortifiés.

XXVI. Environ quinze jours après que les légions avaient gagn

cujus majores
obtinuerant regnum
in sua civitate.
Cæsar restituerat huic
locum majorum,
pro virtute ejus
atque benevolentia
in se,
quod in omnibus bellis
usus fuerat
opera singulari ejus.
Inimici,
multis etiam ex civitate
auctoribus palam,
interfecerunt eum,
regnantem hunc annum
jam tertium.
Ea res
defertur ad Cæsarem.
Ille veritus,
quod pertinebat ad plures,
ne civitas deficeret
impulsu eorum,
jubet L. Plancum
cum legione
proficisci celeriter
ex Belgio
in Carnutes
hiemareque ibi,
mittereque ad se
comprehensos
hos opera quorum
cognoverit
Tasgetium interfectum.
Interim
factus est certior
ab omnibus legatis
quæstoribusque,
quibus transdiderat
legiones,
perventum in hiberna
locumque munitum esse
hibernis.

XXVI. Circiter
quindecim diebus,
quibus ventum est
in hiberna.

dont les ancêtres
avaient possédé la royauté
dans leur cité.
César avait rendu à celui-ci
le poste de *ses* ancêtres,
en-raison-de la valeur de lui
et de *sa* bonne-volonté
envers lui-même (César),
parce que dans toutes les guerres
il avait usé
d'une aide toute-particulière de lui.
Ses ennemis,
beaucoup même de la cité
étant fauteurs ouvertement,
tuèrent lui,
qui régnait cette année-là
déjà la troisième.
Ce fait
est rapporté à César.
Celui-ci ayant craint, [sieurs,
parce que *la culpabilité* s'étendait à plu-
que la cité ne fît-défection
à l'instigation d'eux,
ordonne L. Plancus
avec *sa* légion
partir promptement
du Belgium
chez les Carnutes
et hiverner là,
et envoyer vers lui-même
saisis (après les avoir arrêtés)
ceux par le ministère desquels
il aurait appris
Tasgétius *avoir été* tué.
Cependant
il fut fait mieux-informé (apprit)
de tous les lieutenants
et les questeurs,
auxquels il avait remis
les légions, [ver
qu'on était arrivé dans les quartiers-d'hi-
et qu'un emplacement avait été fortifié
pour les quartiers-d'hiver.

XXVI. Environ
au bout des quinze jours,
au bout desquels on était arrivé
dans les quartiers-d'hiver,

est, initium repentini tumultus ac defectionis ortum est ab Ambiorige et Cativolco : qui quum ad fines regni sui Sabino Cottæque præsto fuissent, frumentumque in hiberna comportavissent, Indutiomari Treviri nuntiis impulsi, suos concitaverunt, subitoque oppressis lignatoribus, magna manu castra oppugnatum venerunt. Quum celeriter nostri arma cepissent valiumque ascendissent, atque, una ex parte Hispanis equitibus emissis, equestri prœlio superiores fuissent, desperata re, hostes suos ab oppugnatione reduxerunt. Tum suo more conclamaverunt uti aliqui ex nostris ad colloquium prodirent; habere sese quæ de re communi dicere vellent, quibus rebus controversias minui posse sperarent.

XXVII. Mittitur ad eos colloquendi causa C. Arpineius, eques Romanus, familiaris Q. Titurii, et Q. Junius ex Hispania quidam, qui jam ante missu Cæsaris ad Ambiorigem ventitare

leurs quartiers, une révolte éclata tout à coup de la part d'Ambiorix et de Cativolcus. Ils étaient venus au-devant de Sabinus et de Cotta jusque sur les frontières de leur pays, et avaient apporté du blé dans les cantonnements; mais, excités par les agents du Trévire Indutiomare, ils soulevèrent leur nation, surprirent les Romains qui coupaient du bois et vinrent attaquer le camp avec des forces considérables. Nos soldats ayant promptement pris les armes et bordé le rempart, et la cavalerie espagnole, qui sortit par une des portes, ayant battu celle des ennemis, ils désespérèrent du succès et retirèrent leurs troupes de l'assaut. Alors ils crièrent à leur manière que quelques-uns des nôtres sortissent pour conférer avec eux : ils avaient à faire pour l'intérêt commun des propositions qu'ils croyaient de nature à terminer tous les différends.

XXVII. On envoya pour s'entretenir avec eux C. Arpinéius, chevalier romain, ami de Q. Titurius, avec Q. Junius, un Espagnol, que César avait plus d'une fois dépêché vers Ambiorix. Ce dernier

initium
tumultus repentini
ac defectionis
ortum est ab Ambiorige
et Cativolco :
qui quum fuissent præsto
Sabino Cottæque
ad fines sui regni,
comportavissentque
frumentum
in hiberna,
impulsi nuntiis
Treviri Indutiomari,
concitaverunt suos,
lignatoribusque
oppressis subito,
venerunt magna manu
oppugnatum castra.
Quum nostri
cepissent arma celeriter
ascendissentque vallum,
atque, equitibus Hispanis
emissis ex una parte,
fuissent superiores
prœlio equestri,
re desperata,
hostes reduxerunt suos
ab oppugnatione.
Tum conclamaverunt
suo more
uti aliqui ex nostris
prodirent ad colloquium;
sese habere
quæ vellent dicere
de re communi,
quibus rebus sperarent
controversias posse minui.

XXVII. C. Arpineius,
eques Romanus,
familiaris Q. Titurii,
mittitur ad eos
causa colloquendi,
et quidam Q. Junius
ex Hispania,
qui jam ante
missu Cæsaris
consueverat ventitare

le commencement
d'une révolte soudaine
et d'une défection
partit d'Ambiorix
et de Cativolcus :
qui après qu'ils avaient été au-devant
de Sabinus et de Cotta
à la frontière de leur royaume,
et avaient transporté
du blé
dans les quartiers-d'hiver,
excités par les messages
du Trévire Indutiomare,
soulevèrent les leurs (leurs concitoyens),
et ceux-qui-coupaient-du-bois
étant accablés soudainement,
vinrent avec une grande troupe
attaquer le camp.
Comme les nôtres
avaient pris les armes promptement
et étaient montés sur le retranchement,
et, les cavaliers espagnols
ayant été envoyés-hors *du camp* d'un côté,
avaient été vainqueurs
dans un combat de-cavalerie,
l'entreprise étant jugée-désespérée
les ennemis ramenèrent les leurs
de l'attaque.
Alors ils crièrent
à leur manière
que quelques-uns des nôtres
s'avançassent à une conférence ;
eux-mêmes avoir *des choses*
qu'ils voulaient dire
sur l'intérêt commun,
par lesquelles choses ils espéraient
les différends pouvoir être affaiblis.

XXVII. C. Arpinéius,
chevalier romain,
ami de Q. Titurius,
est envoyé vers eux
en vue de conférer,
et un certain Q. Junius
d'Espagne,
qui déjà auparavant
sur l'envoi de (envoyé par) César
avait coutume de venir-souvent

consueverat, apud quos Ambiorix ad hunc modum locutus est: « Se se pro Cæsaris in se beneficiis plurimum ei confiteri debere, quod ejus opera stipendio liberatus esset, quod Aduatucis finitimis suis pendere consuesset; quodque ei et filius et fratris filius ab Cæsare remissi essent, quos Aduatuci, obsidum numero missos, apud se in servitute et catenis tenuissent: neque id, quod fecerit de oppugnatione castrorum, aut judicio aut voluntate sua fecisse, sed coactu civitatis; suaque esse ejusmodi imperia, ut non minus haberet juris in se multitudo, quam ipse in multitudinem. Civitati porro hanc fuisse belli causam, quod repentinæ Gallorum conjurationi resistere non potuerit: id se facile ex humilitate sua probare posse, quod non adeo sit imperitus rerum, ut suis copiis populum Romanum se superare posse confidat: sed esse Galliæ commune

leur tint ce discours : « Il avouait devoir beaucoup à César pour les bienfaits qu'il en avait reçus : grâce à lui, il avait été affranchi du tribut annuel qu'il payait aux Aduatuques ses voisins; César avait rendu son fils et celui de son frère, que les Aduatuques s'étaient fait envoyer avec d'autres otages et qu'ils tenaient dans l'esclavage et dans les chaînes. Aussi, en attaquant le camp, n'avait-il suivi ni sa volonté ni sa façon de penser; sa cité l'y avait forcé : car telle était la nature de son autorité, que le peuple n'avait pas moins de pouvoir sur lui qu'il n'en avait sur le peuple. Au reste, l'insurrection venait de ce que sa cité n'avait pu refuser d'entrer dans la conspiration subite des Gaulois : il pouvait en donner pour preuve sa faiblesse; car il n'avait pas assez peu d'expérience pour se flatter, avec ses seules forces, de triompher du peuple romain. Mais la Gaule en-

ad Ambiorigem ;	vers Ambiorix ;
apud quos Ambiorix	devant lesquels Ambiorix
locutus est ad hunc modum :	parla de cette manière :
« Sese confiteri	« Lui-même avouer
pro beneficiis Cæsaris	en-raison-des bienfaits de César
in se	envers lui-même
debere plurimum ei,	devoir beaucoup à lui (à César),
quod opera ejus	parce que par l'aide de lui
liberatus esset stipendio	il avait été délivré du tribut
quod consuesset pendere	qu'il avait-coutume de payer
Aduatucis, suis finitimis ;	aux Aduatuques, ses voisins ;
quodque et filius	et parce que et *son* fils
et filius fratris,	et le fils de *son* frère,
quos,	lesquels,
missos numero obsidum,	envoyés au nombre d'otages,
Aduatuci	les Aduatuques
tenuissent apud se	avaient retenus chez eux-mêmes
in servitute et catenis,	dans l'esclavage et les chaînes,
remissi essent ei	avaient été renvoyés à lui
ab Cæsare :	par César :
neque fecisse aut judicio	et n'avoir pas fait ou par préférence
aut sua voluntate	ou par sa volonté
id quod fecerit	ce qu'il avait fait
de oppugnatione	touchant l'attaque
castrorum,	du camp,
sed coactu civitatis ;	mais par contrainte de (forcé par) *sa* cité ;
suaque imperia	et son autorité
esse ejusmodi,	être de-telle-sorte,
ut multitudo	que la multitude
non haberet minus juris	n'eût pas moins de droit (pouvoir)
in se	sur lui-même
quam ipse	que lui-même
in multitudinem.	sur la multitude.
Porro hanc causam belli	Or cette cause de guerre
fuisse civitati,	avoir été à *sa* cité,
quod non potuerit resistere	qu'elle n'avait pas pu résister
conjurationi repentinæ	à la confédération subite
Gallorum :	des Gaulois :
se posse facile	lui-même pouvoir facilement
probare id	prouver cela
ex sua humilitate,	d'après (par) sa faiblesse,
quod non sit	parce qu'il n'était pas
adeo imperitus rerum,	tellement sans-expérience des affaires,
ut confidat	qu'il eût-confiance
se posse superare	lui-même pouvoir vaincre
populum Romanum	le peuple romain
suis copiis :	par ses forces :

consilium; omnibus hibernis Cæsaris oppugnandis hunc esse dictum diem, ne qua legio alteræ [1] legioni subsidio venire posset: non facile Gallos Gallis negare potuisse, præsertim quum de recuperanda communi libertate consilium initum videretur. Quibus quoniam pro pietate satisfecerit, habere nunc se rationem officii pro beneficiis Cæsaris; monere, orare Titurium pro hospitio, ut suæ ac militum saluti consulat: magnam manum Germanorum conductam Rhenum transisse; hanc adfore biduo. Ipsorum esse consilium, velintne, prius quam finitimi sentiant, eductos ex hibernis milites aut ad Ciceronem aut ad Labienum deducere, quorum alter millia passuum circiter quinquaginta [2], alter paulo amplius ab his absit.

tière avait formé une conjuration ; ce jour était fixé pour attaquer tous les quartiers de César, afin qu'une légion ne pût aller au secours de l'autre. Des Gaulois n'avaient guère pu refuser des Gaulois, surtout lorsque le complot paraissait avoir pour but de recouvrer la liberté commune. Mais, après avoir témoigné de son amour pour sa patrie, il allait s'acquitter envers César : ainsi, par reconnaissance pour lui, il prévenait Titurius, il le priait comme son hôte de pourvoir à son salut et à celui de ses soldats. Un corps nombreux de Germains soudoyés avait passé le Rhin et devait arriver dans deux jours. C'était aux Romains de voir s'ils voulaient, avant que les cités voisines s'aperçussent de rien, se retirer du cantonnement et rejoindre ou Labiénus ou Cicéron, dont l'un était éloigné d'environ cinquante milles

sed consilium commune Galliæ esse ;
mais une résolution commune de la Gaule exister ;
nunc diem dictum esse oppugnandis omnibus hibernis Cæsaris,
ce jour-là avoir été dit (fixé) pour attaquer tous les quartiers-d'hiver de César,
ne qua legio posset venire auxilio alteræ legioni :
afin que quelque légion ne pût pas venir au secours à une (d'une) autre légion :
Gallos non potuisse facile negare Gallis,
des Gaulois n'avoir pas pu facilement faire-refus à des Gaulois,
præsertim quum consilium videretur initum de recuperanda libertate communi.
surtout quand une résolution paraissait abordée (prise) pour recouvrer la liberté commune.
Quibus quoniam satisfecerit pro pietate,
Auxquels puisqu'il avait satisfait en-raison-de *son* amour *pour son pays*,
nunc se habere rationem officii pro beneficiis Cæsaris
maintenant lui-même avoir (tenir) compte de *son* devoir en-raison-des bienfaits de César ;
monere, orare Titurium pro hospitio,
avertir, prier Titurius au-nom-de *leurs* relations-d'hospitalité,
ut consulat suæ saluti ac militum :
qu'il pourvoie à son *propre* salut et *à celui* des soldats :
magnam manum Germanorum conductam transisse Rhenum ;
une grande troupe de Germains louée (prise à solde) avoir passé le Rhin ;
hanc adfore biduo.
celle-ci devoir être-présente dans deux-jours.
Consilium esse ipsorum.
[tait à eux de voir) La résolution appartenir à eux-mêmes (c'é-
velintne,
s'ils voulaient,
prius quam finitimi sentiant,
avant que les *peuples* voisins s'*en* aperçoivent,
deducere milites eductos ex hibernis aut ad Ciceronem aut ad Labienum,
conduire les soldats emmenés des quartiers-d'hiver ou auprès de Cicéron ou auprès de Labiénus,
quorum alter absit ab his quinquaginta millia passuum circiter,
dont l'un était-éloigné d'eux de cinquante milliers de pas environ,
alter paulo amplius.
l'autre d'un peu plus.
Se polliceri
Lui-même promettre

Illud se polliceri et jurejurando confirmare, tutum iter per fines suos daturum; quod quum faciat, et civitati sese consulere, quod hibernis levetur, et Cæsari pro ejus meritis gratiam referre. » Hac oratione habita, discedit Ambiorix.

XXVIII. Arpineius et Junius, quæ audierint, ad legatos deferunt. Illi, repentina re perturbati, etsi ab hoste ea dicebantur, non tamen negligenda existimabant : maximeque hac re permovebantur, quod civitatem ignobilem atque humilem Eburonum sua sponte populo Romano bellum facere ausam, vix erat credendum. Itaque ad concilium rem deferunt, magnaque inter eos exsistit controversia. L. Aurunculeius compluresque tribuni militum et primorum ordinum centuriones, « Nihil temere agendum, neque ex hibernis injussu Cæsaris discedendum, existimabant : quantasvis magnas etiam copias Germanorum sustineri posse munitis hibernis, docebant : rem

et l'autre d'un peu plus. Il leur promettait, il leur jurait de les laisser traverser en sûreté son territoire. Il conciliait ainsi les intérêts de sa cité, qui serait soulagée des quartiers, avec sa reconnaissance pour les bienfaits de César. » Ambiorix se retira après ce discours.

XXVIII. Arpinéius et Junius rapportent aux lieutenants ce qu'ils ont entendu. Dans le trouble où les jetait cet événement imprévu, ils ne crurent pas devoir négliger l'avis, quoiqu'il vînt d'un ennemi. Ce qui faisait sur eux le plus d'impression, c'est qu'il était à peine croyable que la faible et obscure cité des Éburons eût osé d'elle-même faire la guerre au peuple romain. Ils portèrent donc l'affaire au conseil, où il s'éleva de grands débats entre eux. L. Aurunculéius pensait avec plusieurs des tribuns et des premiers centurions « Qu'il fallait ne rien précipiter, ne pas quitter le cantonnement sans l'ordre de César : ils soutenaient que, dans un camp bien retranché, on pouvait résister même aux Germains, quel que fût leur nombre; la preuve

et confirmare illud
jurejurando,
daturum iter tutum
per suos fines;
quod quum faciat,
sese et consulere
civitati,
quod levetur hibernis,
et referre gratiam Cæsari
pro meritis ejus. »
Hac oratione habita,
Ambiorix discedit.
XXVIII. Arpineius
et Junius
deferunt ad legatos
quæ audierint.
Illi, perturbati
re repentina,
etsi ea dicebantur ab hoste,
tamen existimabant
non negligenda :
permovebanturque
maxime hac re,
quod erat vix credendum
civitatem Eburonum
ignobilem atque humilem
ausam sua sponte
facere bellum
populo Romano.
Itaque deferunt rem
ad concilium,
magnaque controversia
exsistit inter eos.
L. Aurunculeius [tum
compluresque tribuni mili-
et centuriones
primorum ordinum
existimabant
« Nihil agendum temere,
nec discedendum
ex hibernis
injussu Cæsaris :
docebant
copias Germanorum
etiam quantasvis magnas
posse sustineri
hibernis munitis :

et affirmer ceci
avec serment,
devoir *leur* donner un passage sûr
à travers son territoire ; [cela),
laquelle chose lorsqu'il faisait (en faisant
lui-même et veiller-aux-intérêts
de *sa* cité, [d'hiver,
parce qu'elle serait soulagée des quartiers-
et rendre grâce à César
pour les services de lui. »
Ce discours ayant été tenu,
Ambiorix se retire.
XXVIII. Arpinéius
et Junius
rapportent aux lieutenants
ce qu'ils avaient entendu.
Ceux-ci, troublés
par *cet* événement soudain, [ennemi,
bien que ces choses fussent dites par un
cependant estimaient
elles ne pas *être* à-négliger :
et ils étaient émus
surtout par cette circonstance,
qu'il était à peine croyable
la cité des Éburons
obscure et chétive
avoir osé de son *seul* mouvement
faire la guerre
au peuple romain.
Aussi ils portent l'affaire
devant le conseil,
et un grand débat
s'élève entre eux.
L. Aurunculéius
et plusieurs tribuns des soldats
et centurions
des premiers rangs
pensaient
« Rien ne devoir être fait précipitamment,
et qu'il ne fallait pas se retirer
des quartiers-d'hiver
sans-l'ordre de César :
ils montraient (soutenaient)
les forces des Germains
même si grandes qu'elles fussent
pouvoir être soutenues
avec des quartiers-d'hiver fortifiés :

esse testimonio, quod primum hostium impetum, multis ultro vulneribus illatis, fortissime sustinuerint; re frumentaria non premi; interea et ex proximis hibernis et a Cæsare conventura subsidia : postremo, quid esse levius aut turpius, quam, auctore hoste, de summis rebus capere consilium? »

XXIX. Contra ea Titurius, « Sero facturos, clamitabat, quum majores hostium manus, adjunctis Germanis, convenissent; aut quum aliquid calamitatis in proximis hibernis esset acceptum, brevem consulendi esse occasionem; Cæsarem arbitrari profectum in Italiam . neque aliter Carnutes interficiendi Tasgetii ' consilium fuisse capturos, neque Eburones, si ille adesset, tanta cum contemptione nostri ad castra venturos esse. Non hostem auctorem, sed rem spectare; sub-

en était qu'on avait soutenu vigoureusement le premier effort des ennemis, en leur blessant beaucoup de monde. On ne manquait point de blé : cependant, on recevrait du secours des cantonnements voisins et de César. Enfin quoi de plus inconséquent et de plus honteux que de former une résolution extrême sur le conseil d'un ennemi ? »

XXIX. Titurius s'écriait au contraire « Qu'il serait trop tard pour prendre un parti, quand les ennemis, par la jonction des Germains, auraient rassemblé des forces plus considérables, ou que les quartiers voisins auraient essuyé quelque revers. On avait peu de temps pour songer à sa sûreté. Il croyait César parti pour l'Italie : autrement les Carnutes n'auraient pas osé comploter la mort de Tasgétius, et, si César avait été là, les Éburons ne seraient pas venus attaquer notre camp avec tant de mépris. Il considérait les choses et non les assertions de l'ennemi : le Rhin était à deux pas;

rem esse testimonio,
quod sustinuerint
fortissime
primum impetum hostium,
multis vulneribus
illatis ultro;
non premi
re frumentaria;
interea
auxilia conventura
et ex hibernis proximis
et a Cæsare :
postremo,
quid esse levius
aut turpius,
quam capere consilium
de rebus summis,
hoste auctore ? »

XXIX. Contra ea
Titurius clamitabat
« Facturos sero,
quum manus hostium
majores,
Germanis adjunctis,
convenissent;
aut, quum
aliquid calamitatis
acceptum esset
in hibernis proximis,
occasionem consulendi
esse brevem;
arbitrari
Cæsarem profectum
in Italiam :
aliter neque Carnutes
capturos fuisse
consilium
interficiendi Tasgetii,
neque Eburones,
si ille adesset,
venturos esse
ad castra
cum tanta contemptione
nostri.
Non spectare
hostem auctorem,
sed rem;

ce fait être à témoignage (le prouver),
qu'ils avaient soutenu
très-bravement
le premier choc des ennemis,
de nombreuses blessures
ayant été portées en outre;
eux-mêmes ne pas être pressés
par l'approvisionnement de-blé;
pendant-ce-temps
des secours devoir arriver-ensemble
et des quartiers-d'hiver les plus proches
et d'auprès de César :
enfin,
quoi être (qu'y avait-il) de plus léger
ou de plus honteux,
que de prendre résolution
sur les affaires les plus élevées,
l'ennemi *étant* conseiller ? »

XXIX. En-réponse-à ces *raisons*
Titurius s'écriait [*trop* tard.
« *Eux* devoir faire *cela* (prendre un parti)
quand des troupes d'ennemis
plus grandes,
les Germains *leur* étant adjoints,
se seraient réunies ;
ou, lorsque
quelque chose de (quelque) désastre
aurait été reçu (essuyé) [ches.
dans les quartiers-d'hiver les plus pro-
l'opportunité de délibérer
être courte ;
lui-même penser
César *être* parti
pour l'Italie :
autrement ni les Carnutes
n'avoir dû prendre (n'auraient pris)
la résolution
de tuer Tasgétius,
ni les Éburons,
si celui-là (César) eût été-présent,
n'avoir dû venir (ne seraient venus)
vers le camp
avec un si-grand mépris
de (pour) nous.
Lui-même ne pas considérer [de l'ennemi),
l'ennemi *se portant* garant (les assertions
mais le fait,

esse Rhenum; magno esse Germanis dolori Ariovisti mortem et superiores nostras victorias; ardere Galliam, tot contumeliis acceptis sub populi Romani imperium redactam, superiore gloria rei militaris exstincta. Postremo, quis hoc sibi persuaderet, sine certa re Ambiorigem ad ejusmodi consilium descendisse? Suam sententiam in utramque partem esse tutam: si nil sit durius, nullo periculo ad proximam legionem perventuros; si Gallia omnis cum Germanis consentiat, unam esse in celeritate positam salutem. Cottæ quidem atque eorum, qui dissentirent, consilium quem haberet exitum? In quo si non præsens periculum, at certe longinqua obsidione fames esset pertimescenda. »

XXX. Hac in utramque partem disputatione habita, quum a Cotta primisque ordinibus acriter resisteretur : « Vincite, inquit, si ita vultis, » Sabinus, et id clariore voce, ut magna

les Germains conservaient un profond ressentiment de la mort d'Arioviste et de nos dernières victoires. La Gaule brûlait de venger tant d'outrages reçus, sa liberté ravie, sa vieille gloire guerrière anéantie. Qui se persuaderait enfin qu'Ambiorix eût pris un parti pareil sans avoir un but bien déterminé? Son avis, à lui, offrait sûreté des deux côtés. S'il n'existait rien de fâcheux, on rejoindrait sans danger la légion la plus proche ; si toute la Gaule était liguée avec les Germains, il n'y avait de salut que dans la célérité. Quant au parti que proposaient Cotta et ceux du même avis que lui, qu'en résulterait-il? Si pour le moment il était sans danger, on aurait toujours à craindre un long siége et la famine. »

XXX. L'un et l'autre ayant ainsi exposé ses motifs, comme Cotta et les premiers centurions faisaient une vive opposition : « Emportez le donc, puisque vous le voulez, » dit Sabinus, et d'une voix

Rhenum subesse ;
mortem Ariovisti
et nostras victorias
superiores
esse magno dolori
Germanis ;
Galliam ardere,
redactam sub imperium
populi Romani,
tot contumeliis acceptis,
superiore gloria
rei militaris
exstincta.
Postremo,
quis persuaderet hoc sibi,
Ambiorigem descendisse
ad consilium ejusmodi
sine re certa ?
Suam sententiam
esse tutam
in utramque partem :
si sit nihil durius,
perventuros nullo periculo
ad legionem proximam ;
si omnis Gallia
consentiat cum Germanis,
unam salutem esse
positam in celeritate.
Quem exitum quidem
haberet consilium Cottæ
atque eorum
qui dissentirent ?
In quo
si non periculum præsens,
at certe fames
longinqua obsidione
esset pertimescenda. »

XXX. Hac disputatione
habita
in utramque partem,
quum resistcretur acriter
a Cotta
primisque ordinibus :
« Vincite, si vultis ita, »
inquit Sabinus,
et id voce clariore,
ut magna pars militum

le Rhin être proche
la mort d'Arioviste
et nos victoires
antérieures
être à (causer un) grand ressentiment
aux Germains ;
la Gaule être ardente,
elle réduite sous l'empire
du peuple romain,
tant d'outrages ayant été reçus,
son ancienne gloire
de (dans) l'art de-la-guerre
ayant été éteinte (anéantie).
Enfin,
qui pourrait persuader ceci à soi-même,
Ambiorix être descendu (en être venu)
à une résolution de-cette-sorte
sans un but certain ?
son avis
être sûr
de l'un-et-l'autre côté : [*l'ordinaire*,
s'il n'y avait rien de plus fâcheux *qu'à eux* devoir arriver sans aucun péril.
auprès de la légion la plus proche ;
si toute la Gaule
était-d'accord avec les Germains,
un seul *moyen de* salut exister
reposant sur la promptitude.
Quelle issue à la vérité
avait l'avis de Cotta
et de ceux
qui différaient-de-sentiment *avec Titurius* ?
Dans lequel (en le suivant)
si non un danger présent,
mais du moins une famine
causée par un long siége
était à-redouter. »

XXX. Cette discussion
ayant été tenue (faite)
dans l'un-et-l'autre sens,
comme il était résisté vivement
du-côté-de Cotta
et des *centurions des* premiers rangs :
« Emportez-le, si vous voulez ainsi, »
dit Sabinus,
et cela d'une voix plus éclatante,
pour qu'une grande partie des soldats

pars militum exaudiret : « Neque is sum, inquit, qui gravissime ex vobis mortis periculo terrear : hi sapient, et, si gravius quid acciderit, abs te rationem reposcent; qui, si per te liceat, perendino die cum proximis hibernis conjuncti, communem cum reliquis belli casum sustineant, nec rejecti et relegati longe ab ceteris aut ferro aut fame intereant. »

XXXI. Consurgitur ex concilio; comprehendunt utrumque et orant « Ne sua dissensione et pertinacia rem in summum periculum deducant : facilem esse rem, seu maneant, seu proficiscantur, si modo unum omnes sentiant ac probent; contra in dissensione nullam se salutem perspicere. » Res disputatione ad mediam noctem perducitur. Tandem dat Cotta permotus manus; superat sententia Sabini. Pronuntiatur prima luce ituros; consumitur vigiliis reliqua pars noctis, quum sua quisque miles circumspiceret, quid secum portare

plus éclatante afin qu'une grande partie des soldats l'entendît : « Pour moi, je ne suis pas ici celui que le péril effraye le plus : ceux-là goûteront mes raisons, Cotta, et, s'il arrive malheur, ils s'en prendront à toi, eux qui, si tu le permettais, réunis dès après-demain au cantonnement voisin, courraient avec le reste de l'armée les chances de la guerre et ne périraient point par le fer ou par la faim, isolés et relégués loin des autres légions. »

XXXI. Le conseil se lève; on s'attache aux deux lieutenants, on les conjure « de ne pas aggraver encore par leur dissension et leur opiniâtreté les périls de la situation. On pouvait, sans danger, ou rester ou partir, pourvu que tout le monde fût d'accord : si au contraire la mésintelligence régnait, on ne voyait plus aucune chance de salut. » La contestation dura jusqu'au milieu de la nuit : enfin Cotta, ébranlé, se désiste; l'avis de Sabinus l'emporte; on arrête de partir au point du jour. Le reste de la nuit se passe sans dormir, chaque soldat examinant ce qu'il peut emporter avec lui et

exaudiret :
« Neque sum is,
inquit,
qui terrear gravissime
ex vobis
periculo mortis :
hi sapient, et,
si quid gravius
acciderit,
reposcent rationem abs te;
qui, si liceat per te,
die perendino
conjuncti
cum hibernis proximis,
sustineant casum belli
communem cum reliquis,
nec intereant aut ferro
aut fame
rejecti et relegati
longe ab ceteris. »

XXXI. Consurgitur
ex concilio;
comprehedunt utrumque
et orant
« Ne sua dissensione
et pertinacia
deducant rem
ad summum periculum :
rem esse facilem,
seu maneant,
seu proficiscantur,
si modo omnes
sentiant ac probent unum;
contra in dissensione
se perspicere
nullam salutem. »
Res perducitur disputatione
ad mediam noctem.
Tandem Cotta permotus
dat manus;
sententia Sabini superat.
Pronuntiatur
ituros prima luce;
pars reliqua noctis
consumitur vigiliis,
quum quisque miles
circumspiceret sua,

l'entendit :
« Et je ne suis pas un tel *homme*,
dit-il,
qui sois effrayé le plus fortement
d'entre vous
par un péril de mort :
ceux-ci seront-sages, et, [sastre)
si quelque chose de plus lourd (quelque dé-
est arrivé,
en demanderont raison à toi;
eux qui, si *cela* était-permis par toi,
le jour d'après-demain
réunis
avec les quartiers-d'hiver les plus proches,
soutiendraient la chance de la guerre
commune (en commun) avec les autres,
et ne mourraient pas ou par le fer
ou par la faim
rejetés et relégués
loin des autres. »

XXXI. On se lève
du conseil;
les assistants saisissent l'un-et-l'autre
et *les* prient
« Que par leur dissentiment
et *leur* opiniâtreté
ils n'amènent pas l'affaire
à un extrême danger :
la situation être facile,
soit qu'ils restent,
soit qu'ils partent,
si seulement tous
pensaient et approuvaient une *même* chose;
au-contraire dans le dissentiment
eux-mêmes *n'*entrevoir
aucun salut. »
L'affaire est menée par la discussion
jusqu'au milieu-de la nuit.
Enfin Cotta ébranlé
donne les mains (cède);
l'avis de Sabinus l'emporte.
On déclare [jour;
les soldats devoir marcher au point-du
la partie qui-reste de la nuit
est passée dans la veille (sans dormir),
tandis que chaque soldat
examinait *ses* bagages,

posset, quid ex instrumento hibernorum relinquere cogeretur. Omnia excogitantur, quare nec sine periculo maneatur, et languore militum et vigiliis periculum augeatur. Prima luce sic ex castris proficiscuntur, ut quibus esset persuasum, non ab hoste, sed ab homine amicissimo Ambiorige consilium datum, longissimo agmine maximisque impedimentis.

XXXII. At hostes, posteaquam ex nocturno fremitu vigiliisque de profectione eorum senserunt, collocatis insidiis bipartito in silvis opportuno atque occulto loco, a millibus passuum circiter duobus[1], Romanorum adventum exspectabant: et, quum se major pars agminis in magnam convallem demisisset, ex utraque parte ejus vallis subito se ostenderunt, novissimosque premere et primos prohibere ascensu atque iniquissimo nostris loco prœlium committere cœperunt.

ce qu'il lui faudra laisser de son équipement d'hiver. On imagine tout ce qui peut rendre le séjour périlleux et le danger plus grand par l'abattement et l'insomnie du soldat. Au point du jour on part du camp, en colonne fort allongée et avec beaucoup de bagages, comme des gens convaincus que le conseil d'Ambiorix n'était pas celui d'un ennemi, mais d'un homme tout dévoué.

XXXII. Cependant l'ennemi, informé du départ de la légion par le bruit qui se fit dans le camp, où les soldats veillèrent toute la nuit, s'embusque en deux endroits du bois, où, caché dans une position avantageuse, il attendit les Romains, à deux milles environ du camp. Quand la majeure partie des troupes se fut enfoncée dans un grand vallon, il parut tout à coup sur les deux revers et, poussant l'arrière-garde d'une part, de l'autre empêchant l'avant-garde de gagner les hauteurs, il engagea le combat dans une position très-mauvaise pour les nôtres.

quid posset portare secum,
quid ex instrumento
hibernorum
cogeretur relinquere.
Omnia excogitantur,
quare nec maneatur
sine periculo,
et periculum augeatur
languore
et vigiliis militum.
Prima luce
proficiscuntur ex castris
sic ut
quibus persuasum esset
consilium datum
non ab hoste,
sed ab homine amicissimo
Ambiorige,
agmine longissimo
impedimentisque maximis.

XXXII. At hostes,
postcaquam senserunt
de profectione eorum
ex fremitu nocturno
vigiliisque,
insidiis collocatis
bipartito
in silvis
loco opportuno
atque occulto,
a duobus millibus passuum
circiter,
exspectabant
adventum Romanorum :
et, quum major pars
agminis
se demisisset
in magnam convallem,
subito se ostenderunt
ex utraque parte
ejus vallis,
cœperuntque
premere novissimos
et prohibere primos
ascensu
atque committere prœlium
loco iniquissimo nostris.

voyait ce qu'il pourrait emporter avec lui,
quoi (quelle partie) de *son* équipement
de quartiers-d'hiver
il serait forcé de laisser.
Toutes les ***raisons*** sont imaginées,
pour-lesquelles et on ne resterait pas
sans danger,
et le danger serait augmenté
par l'abattement
et les veilles des soldats.
Au point-du jour
ils partent du camp
ainsi que *des gens*
à qui il aurait été démontré
ce conseil *avoir été* donné
non par un ennemi,
mais par un homme très-ami
Ambiorix,
sur une file très-longue
et avec des bagages très-considérables.

XXXII. Mais les ennemis,
après qu'ils se furent aperçus
du départ d'eux
par le bruit de-la-nuit
et les veilles,
des embuscades ayant été établies
en-deux-endroits
dans les forêts
dans un poste avantageux
et caché,
à deux milliers de pas
environ,
attendaient
l'arrivée des Romains :
et, comme la plus grande partie
de la troupe-en-marche
s'était enfoncée
dans une grande vallée,
tout à coup ils se montrèrent
de l'un-et-l'autre côté
de cette vallée,
et commencerent
à presser les derniers
et à écarter les premiers
de la montée
et à engager le combat
dans un lieu très-défavorable aux nôtres.

XXXIII. Tum demum Titurius, ut qui nihil ante providisset, trepidare, concursare, cohortesque disponere; hæc tamen ipsa timide atque ut eum omnia deficere viderentur : quod plerumque iis accidere consuevit, qui in ipso negotio consilium capere coguntur. At Cotta, qui cogitasset hæc posse in itinere accidere, atque ob eam causam profectionis auctor non fuisset, nulla in re communi saluti deerat, et in appellandis cohortandisque militibus imperatoris, et in pugna militis officia præstabat. Quumque propter longitudinem agminis minus facile per se omnia obire, et, quid quoque loco faciendum esset, providere possent, jusserunt pronuntiare ut impedimenta relinquerent atque in orbem consisterent. Quod consilium, etsi in ejusmodi casu reprehendendum non est, tamen incommode accidit : nam et nostris militibus spem minuit, et hostes ad

XXXIII. Alors enfin Titurius, qui n'avait encore songé à rien, s'agite, court çà et là, met les cohortes en bataille, mais avec l'air effrayé d'un homme qui se voit sans ressources, comme il arrive le plus souvent à ceux qui attendent au moment même pour prendre un parti. Mais Cotta, qui avait jugé que pareille chose pouvait survenir en chemin et qui s'était, en conséquence, opposé au départ, n'oubliait rien de ce qui importait au salut commun : en appelant les soldats par leur nom, en les encourageant, il remplissait les devoirs d'un général, et dans le combat ceux d'un soldat. Comme, attendu la longueur de la colonne, les deux chefs ne pouvaient aisément tout voir par eux-mêmes et prendre, suivant les lieux, les dispositions nécessaires, ils firent proclamer d'abandonner le bagage et de se former en cercle. Quoique, dans la circonstance, ce parti ne fût pas à blâmer, il eut cependant des suites funestes : il affaiblit l'espoir

XXXIII. Tum demum Titurius,
ut qui providisset nihil ante,
trepidare, concursare,
disponereque cohortes ;
tamen hæc ipsa timide
atque ut omnia viderentur deficere eum :
quod consuevit accidere plerumque
iis qui coguntur capere consilium
in negotio ipso.
At Cotta, qui cogitasset hæc posse accidere
in itinere,
atque ob eam causam non fuisset auctor profectionis,
deerat in nulla re saluti communi,
et in appellandis cohortandisque militibus,
præstabat officia imperatoris,
et in pugna militis.
Quumque propter longitudinem agminis
possent minus facile obire omnia per se,
et providere quid faciendum esset
quoque loco,
jusserunt pronuntiare
ut relinquerent impedimenta
atque consisterent in orbem
Quod consilium, [dum etsi non est reprehenden-
in casu ejusmodi,
tamen accidit incommode:
nam et minuit spem

XXXIII. Alors enfin Titurius,
comme *un homme* qui *n'*avait prévu rien auparavant,
de s'empresser, de courir-çà-et-là,
et de ranger les cohortes ;
faisant cependant ces choses mêmes timidement
et *de telle sorte* que toutes ressources parussent manquer à lui .
ce qui a-coutume d'arriver la plupart *du temps*
à ceux qui sont forcés de prendre une résolution
pendant l'affaire même.
Mais Cotta, qui avait songé ces choses pouvoir arriver
dans la marche,
et pour cette raison n'avait pas été partisan du départ,
ne faisait-défaut en aucun point au salut commun,
et en interpellant et en exhortant les soldats,
remplissait les devoirs d'un général,
et dans le combat *ceux* d'un soldat.
Et comme à-cause-de la longueur de la colonne
ils pouvaient moins facilement s'occuper de tout par eux-mêmes,
et pourvoir à ce qui devait être fait
dans chaque endroit,
ils ordonnèrent de proclamer que *les soldats* abandonnassent les bagages
et se rangeassent en cercle.
Laquelle résolution, bien qu'elle ne soit pas blâmable
dans une conjoncture de-cette-sorte,
cependant tomba désavantageusement:
car et elle diminua l'espoir

pugnam acriores effecit, quod non sine summo timore et desperatione id factum videbatur. Præterea accidit, quod fieri necesse erat, ut vulgo milites ab signis discederent, quæ quisque eorum carissima haberet, ab impedimentis petere atque abripere properaret, clamore ac fletu omnia complerentur.

XXXIV. At barbaris consilium non defuit : nam duces eorum tota acie pronuntiare jusserunt « Ne quis ab loco discederet ; illorum esse prædam, atque illis reservari quæcumque Romani reliquissent : proinde omnia in victoria posita existimarent. » Erant et virtute et numero pugnando pares : nostri tamen, etsi ab duce et a fortuna deserebantur, tamen omnem spem salutis in virtute ponebant, et, quoties quæque cohors procurreret, ab ea parte magnus hostium numerus cadebat. Qua re animadversa, Ambiorix pronuntiari jubet « Ut procul tela conjiciant, neu propius accedant, et, quam

des nôtres et redoubla l'ardeur de l'ennemi, parce qu'il semblait qu'on ne dût agir ainsi que dans l'excès de la crainte et du désespoir. De plus, ce qui était infaillible, la plupart des soldats quittèrent les enseignes et coururent enlever des chariots chacun ce qu'il avait de plus précieux, faisant tout retentir de lamentations et de cris.

XXXIV. Mais les barbares ne manquèrent point de conduite : car les chefs firent proclamer dans toute l'armée « Que personne ne quittât son poste ; le butin leur appartenait, on leur réserverait tout ce que les Romains abandonneraient ; qu'ils songeassent donc que tout dépendait de la victoire. » Les ennemis avaient la valeur et le nombre nécessaires pour soutenir une lutte contre nous ; quant à nos soldats, abandonnés par leur chef et par la fortune, ils mettaient tout leur espoir dans leur courage, et partout où chargeait une cohorte, on voyait tomber un grand nombre de Gaulois. Ambiorix, le remarquant, fit donner l'ordre aux siens « De lancer leurs traits de loin, de ne pas s'approcher et de reculer partout où les Romains

nostris militibus,
et effecit hostes
alacriores ad pugnam,
quod id
non videbatur factum
sine summo timore
et desperatione.
Accidit præterea,
quod erat necesse fieri
at milites vulgo
discederent ab signis,
quæ quisque eorum
haberet carissima,
properaret petere
ab impedimentis
atque abripere,
omnia complerentur
clamore ac fletu.

XXXIV. At consilium
non defuit barbaris :
nam duces eorum
jusserunt pronuntiare
tota acie
« Ne quis discederet
ab loco ;
prædam esse illorum,
atque quæcumque Romani
reliquissent
reservari illis :
proinde existimarent
omnia posita in victoria. »
Erant pares pugnando
et virtute et numero :
nostri tamen,
etsi deserebantur
ab duce et a fortuna,
tamen ponebant in virtute
omnem spem salutis,
et, quoties quæque cohors
procurreret,
magnus numerus hostium
cadebat ab ea parte.
Qua re animadversa,
Ambiorix
jubet pronuntiari
« Ut conjiciant tela procul,
neu accedant propius,

à nos soldats,
et elle rendit les ennemis
plus empressés pour le combat,
parce que cela
ne semblait pas fait
sans une extrême crainte
et un *extrême* désespoir.
Il arriva en outre, [faite,
laquelle chose il était nécessaire être
que les soldats de-tous-côtés
s'éloignaient des enseignes,
et que les objets que chacun d'eux
avait le plus chers (estimait le plus),
il s'empressait de *les* aller-prendre
d'entre les bagages
et de *les* enlever,
que tout était rempli
de cris et de pleurs.

XXXIV. Mais la conduite
ne manqua pas aux barbares :
car les chefs d'eux
ordonnèrent de proclamer
dans toute l'armée
« Que personne ne s'éloignât
de *son* poste ;
le butin appartenir à eux.
et tout ce que les Romains
auraient laissé
être réservé à eux :
en-conséquence qu'ils pensassent [toire. »
tout *être* reposant sur (dépendre de) la vic-
Ils étaient suffisants pour combattre
et par le courage et par le nombre :
les nôtres cependant,
bien qu'ils fussent abandonnés
par *leur* chef et par la fortune,
cependant plaçaient en *leur* courage
tout *leur* espoir de salut,
et, *toutes les fois* que chaque cohorte
s'élançait-en-avant,
un grand nombre d'ennemis
tombait de ce côté.
Lequel fait étant remarqué,
Ambiorix
ordonne être proclamé
« Qu'ils lancent les traits de loin,
ou (et) ne s'avancent pas plus près,

in partem Romani impetum fecerint, cedant : levitate armorum et quotidiana exercitatione nihil iis noceri posse; rursus se ad signa recipientes insequantur. »

XXXV. Quo præcepto ab iis diligentissime observato, quum quæpiam cohors ex orbe excesserat atque impetum fecerat, hostes velocissime refugiebant. Interim eam partem nudari necesse erat et ab latere aperto tela recipi. Rursus, quum in eum locum, unde erant progressi, reverti cœperant, et ab iis, qui cesserant, et ab iis, qui proximi steterant, circumveniebantur; sin autem locum tenere vellent, nec virtuti locus relinquebatur, neque ab tanta multitudine conjecta tela conferti vitare poterant. Tamen tot incommodis conflictati, multis vulneribus acceptis, resistebant, et, magna parte diei consumpta, quum a prima luce ad horam octavam pugnaretur,

chargeraient : avec leurs armes légères et leur manière ordinaire de combattre, ils ne pouvaient pas faire de mal aux Romains; quand l'ennemi se replierait sur ses enseignes, on se mettrait à sa poursuite. »

XXXV. Cet ordre ayant été parfaitement exécuté, dès qu'une cohorte se détachait du cercle et chargeait, l'ennemi fuyait de toute sa vitesse; cependant les flancs dégarnis de la cohorte étaient nécessairement exposés aux traits. Voulait-elle revenir au point d'où elle était partie? elle était enveloppée et par ceux qui s'étaient retirés devant elle et par les bataillons les plus voisins. Voulait-elle maintenir sa position? la valeur ne pouvait se déployer et les rangs serrés ne pouvaient éviter les traits d'une telle multitude. Malgré tous ces désavantages et quoique couverts de blessures, nos soldats se défendaient pourtant, et, bien que la plus grande partie de la journée fût écoulée, car on avait combattu depuis le point du jour jusqu'à la

et cedant,
in quam partem Romani
fecerint impetum :
posse noceri
nihil iis
levitate armorum
et exercitatione
quotidiana ;
insequantur
se recipientes rursus
ad signa. »

XXXV. Quo præcepto
observato diligentissime
ab iis,
quum quæpiam cohors
excesserat ex orbe
atque fecerat impetum,
hostes refugiebant
velocissime.
Interim erat necesse
eam partem nudari
et tela recipi
ab latere aperto.
Rursus, quum cœperant
reverti in eum locum,
unde progressi erant,
circumveniebantur
et ab iis qui cesserant
et ab iis qui proximi
steterant ;
sin autem vellent
tenere locum,
neque locus relinquebatur
virtuti,
neque conferti
poterant vitare tela
conjecta
ab tanta multitudine.
Tamen,
conflictati tot incommodis,
multis vulneribus acceptis,
resistebant,
et, magna parte diei
consumpta,
quum pugnaretur
a prima luce
ad octavam horam,

et cèdent *de ce côté*,
duquel côté les Romains
auraient fait une charge : [du-mal
ne pouvoir être fait (on ne pouvait faire)-
en rien à eux (aux Romains)
par la légèreté de *leurs* armes
et *leur* pratique (manière de combattre)
de-chaque-jour (habituelle) ;
qu'ils poursuivent *les Romains*
se retirant de nouveau
vers *leurs* enseignes. »

XXXV. Cette recommandation
ayant été observée très-exactement
par eux,
lorsque quelque cohorte
était sortie du cercle
et avait fait une charge,
les ennemis fuyaient-en-arrière
très-rapidement.
Pendant-ce-temps il était nécessaire
ce côté être dégarni
et les traits être reçus
sur le flanc découvert.
D'autre-part, lorsqu'ils commençaient
à revenir dans cet endroit,
d'où ils s'étaient avancés,
ils étaient enveloppés
et par ceux qui s'étaient retirés
et par ceux qui *étant* le plus proches
s'étaient tenus *en place ;*
mais s'ils voulaient
garder *leur* position,
et une place (carrière) n'était pas laissée
à la valeur,
et étant serrés
ils ne pouvaient pas éviter les traits
lancés
par une si-grande multitude.
Cependant,
assaillis de tant de désavantages,
de nombreuses blessures ayant été reçues,
ils résistaient,
et, une grande partie du jour
étant écoulée,
comme on combattait
depuis le point-du jour
jusqu'à la huitième heure,

nihil, quod ipsis esset indignum, committebant. Tum T. Balventio, qui superiore anno primum pilum duxerat, viro forti et magnæ auctoritatis, utrumque femur tragula transjicitur; Q. Lucanius, ejusdem ordinis, fortissime pugnans, dum circumvento filio subvenit, interficitur; L. Cotta, legatus, omnes cohortes ordinesque adhortans, in adversum os funda vulneratur.

XXXVI. His rebus permotus, Q. Titurius, quum procul Ambiorigem suos cohortantem conspexisset, interpretem suum Cn. Pompeium, ad eum mittit, rogatum ut sibi militibusque parcat. Ille appellatus respondit : « Si velit secum colloqui licere; sperare a multitudine impetrari posse quod ad militum salutem pertineat; ipsi vero nihil nocitum iri, inque eam rem se suam fidem interponere. » Ille cum Cotta saucio com

huitième heure, ils n'avaient rien fait d'indigne d'eux. Alors T. Balventius, officier très-brave et très-estimé, qui avait été fait primipile l'année précédente, eut les deux cuisses traversées par une demi-pique; Q. Lucanius, du même grade, qui combattait avec la plus grande valeur, fut tué en secourant son fils enveloppé par les ennemis ; le lieutenant L. Aurunculéius Cotta, tandis qu'il encourageait chaque cohorte et chaque rang, fut blessé d'un coup de fronde au visage.

XXXVI. Alors Sabinus consterné, voyant dans le lointain Ambiorix qui animait ses troupes, lui envoie Cn. Pompéius, son interprète, pour le prier de l'épargner lui et ses soldats. Ambiorix répond « Que Sabinus peut venir lui parler; il espère obtenir de son armée la vie sauve pour les Romains : quant à Sabinus, il ne lui sera fait aucun mal; il en donne sa parole. » Titurius propose

committebant nihil
quod esset indignum ipsis.
Tum utrumque femur
transjicitur tragula
T. Balventio,
qui anno superiore
duxerat primum pilum,
viro forti
et magnæ auctoritatis;
Q. Lucanius,
ejusdem ordinis,
pugnans fortissime,
dum subvenit
filio circumvento,
interficitur;
L. Cotta, legatus,
adhortans omnes cohortes
ordinesque,
vulneratur funda
in os adversum.
XXXVI. Permotus
his rebus,
Q. Titurius,
quum conspexisset procul
Ambiorigem
cohortantem suos,
mittit ad eum
suum interpretem,
Cn. Pompeium,
rogatum ut parcat
sibi militibusque.
Ille interpellatus respondit:
« Si velit
colloqui secum,
licere;
sperare
quod pertineat
ad salutem militum
posse impetrari
a multitudine;
iri vero nociturum
ipsi nihil,
inque eam rem
se interponere
suam fidem. »
Ille communicat
cum Cotta saucio,

ils *ne* commettaient rien
qui fût indigne d'eux-mêmes.
Alors l'une-et-l'autre cuisse
est traversée par une javeline
à T. Balventius,
qui l'année précédente [*des triaires.*
avait conduit la première compagnie
homme brave
et d'une grande considération;
Q. Lucanius,
du même rang (grade),
combattant très-bravement,
tandis qu'il secourt
son fils enveloppé,
est tué;
L. Cotta, lieutenant,
exhortant toutes les cohortes
et *tous* les rangs,
est blessé par une fronde
au visage par-devant.
XXXVI. Ému
de ces événements,
Q. Titurius,
comme il avait aperçu de loin
Ambiorix
exhortant les siens,
envoie vers lui
son interprète,
Cn. Pompée,
le prier qu'il épargne
lui-même et les soldats.
Celui-ci interpellé répondit :
« Si *Titurius* voulait
s'entretenir avec lui-même,
cela être-permis;
lui-même espérer
ce qui avait-rapport
au salut des soldats
pouvoir être obtenu
de la multitude;
mais on n'irait faire-de-mal
à lui en rien,
et pour ce point
lui-même interposer (engager)
sa parole. »
Celui-là (Titurius) propose
à Cotta blessé

municat, si videatur, pugna ut excedant et cum Ambiorige una colloquantur : « Sperare ab eo de sua ac militum salute impetrare posse. » Cotta se ad armatum hostem iturum negat, atque in eo constitit.

XXXVII. Sabinus, quos in præsentia tribunos militum circum se habebat et primorum ordinum centuriones, se sequi jubet, et, quum propius Ambiorigem accessisset, jussus arma abjicere, imperatum facit, suisque, ut idem faciant, imperat. Interim, dum de conditionibus inter se agunt longiorque consulto ab Ambiorige instituitur sermo, paulatim circumventus interficitur. Tum vero suo more victoriam conclamant atque ululatum tollunt, impetuque in nostros facto, ordines perturbant. Ibi L. Cotta pugnans interficitur cum maxima parte militum; reliqui se in castra recipiunt, unde erant egressi : ex quibus L. Petrosidius aquilifer, quum magna multitudine

Cotta blessé de sortir avec lui de la mêlée et d'aller conférer avec Ambiorix : « Il se flatte d'en obtenir la vie sauve pour lui et les siens. » Cotta déclare qu'il n'ira point trouver un ennemi en armes et persiste dans son refus.

XXXVII. Sabinus ordonne aux tribuns des soldats et aux premiers centurions qu'il avait autour de lui de le suivre. Quand il fut près d'Ambiorix, celui-ci lui commanda de jeter ses armes : Sabinus obéit et ordonne aux siens d'en faire autant. Cependant, tandis qu'on traite des conditions avec Ambiorix, qui prolonge à dessein l'entretien, on l'enveloppe insensiblement et on le tue. Alors les barbares crient victoire à leur manière, poussent un hurlement, fondent sur nos troupes, et mettent nos rangs en désordre. Là périrent en combattant L. Cotta et la plupart des soldats. Le reste se retira vers le camp d'où l'on était parti. De ce nombre était le porte-enseigne L. Petrosidius : pressé par une foule d'ennemis, il jeta l'aigle dans le

si videatur,
ut excedant pugna
et colloquantur
una cum Ambiorige :
« Sperare
posse impetrare ab eo
de sua salute ac militum. »
Cotta negat se iturum
ad hostem armatum,
atque constitit in eo.
XXXVII. Sabinus
jubet tribunos militum
et centuriones
primorum ordinum
quos habebat circum se
in præsentia
sequi se,
et, quum accessisset
propius Ambiorigem,
jussus
abjicere arma,
facit imperatum,
imperatque suis
ut faciant idem.
Interim,
dum agunt inter se
de conditionibus
sermoque longior
instituitur consulto
ab Ambiorige,
circumventus paulatim
interficitur.
Tum vero suo more
conclamant victoriam
atque tollunt ululatum,
impetuque facto in nostros,
perturbant ordines.
Ibi L. Cotta pugnans
interficitur
cum maxima parte
militum ;
reliqui
se recipiunt in castra,
unde egressi erant :
ex quibus L. Petrosidius
aquilifer,
quum premeretur

si *cela lui* semble *bon*,
qu'ils sortent du combat (de la mêlée)
et s'entretiennent
ensemble avec Ambiorix, *disant :*
« *Lui-même* espérer
pouvoir obtenir de lui *ce qu'il veut*
touchant son salut et *celui* des soldtas. »
Cotta nie lui-même devoir aller (refuse
vers un ennemi armé, [d'aller)
et il persista en cela.
XXXVII. Sabinus
ordonne les tribuns des soldats
et les centurions
des premiers ordres
qu'il avait autour de lui
dans le moment-présent
suivre lui-même,
et, comme il s'était avancé
plus près d'Ambiorix,
ayant reçu-l'ordre
de jeter *ses* armes,
il fait la chose commandée,
et commande aux siens
qu'ils fassent la même chose
Cependant,
tandis qu'ils traitent entre eux
des conditions
et qu'un entretien plus long
est entrepris à dessein
par Ambiorix,
enveloppé peu à peu
il est tué.
Mais alors à leur manière
ils crient victoire
et élèvent (poussent) un hurlement,
et une charge étant faite contre les nôtres
ils troublent les rangs.
Là L. Cotta combattant
est tué
avec la plus grande partie
des soldats ;
le reste
se retire dans le camp,
d'où ils étaient sortis :
d'entre lesquels L. Pétrosidius
porte-enseigne,
comme il était pressé

hostium premeretur, aquilam intra vallum projecit, ipse pro castris fortissime pugnans occiditur. Illi ægre ad noctem op- pugnationem sustinent : noctu ad unum omnes, desperata salute, se ipsi interficiunt. Pauci ex prœlio elapsi, incertis itineribus per silvas ad T. Labienum legatum in hiberna per- veniunt, atque eum de rebus gestis certiorem faciunt.

XXXVIII. Hac victoria sublatus, Ambiorix statim cum equitatu in Aduatucos, qui erant ejus regno finitimi, profici- scitur; neque noctem neque diem intermittit, peditatumque se subsequi jubet. Re demonstrata, Aduatucisque concitatis, postero die in Nervios pervenit, hortaturque « Ne sui in per- petuum liberandi atque ulciscendi Romanos, pro iis, quas acceperint, injuriis, occasionem dimittant : interfectos esse

retranchements et succomba en combattant vaillamment devant le camp. Les autres soutinrent avec peine l'assaut jusqu'au soir et, dé- sespérant de pouvoir se sauver, s'entre-tuèrent dans la nuit jusqu'au dernier. Un petit nombre, échappé du combat, traversa les bois au hasard, gagna le quartier du lieutenant T. Labiénus et l'instruisit de ce qui venait de se passer.

XXXVIII. Enflé de sa victoire, Ambiorix part aussitôt avec sa cavalerie pour se rendre chez les Aduatuques, qui étaient voisins de son royaume; il marche jour et nuit sans s'arrêter, et ordonne à l'infanterie de le suivre sans retard. Il expose aux Aduatuques l'état des choses, les soulève et, le lendemain, arrive chez les Nerviens qu'il exhorte « A ne pas perdre cette occasion de s'affranchir à jamais et de venger sur les Romains les outrages qu'ils en ont reçus. Deux

magna multitudine hostium,
par une grande multitude d'ennemis,

projecit aquilam intra vallum,
jeta l'aigle en dedans du retranchement,

ipse pugnans fortissime pro castris occiditur.
et lui-même combattant très-bravement devant le camp est tué.

Illi sustinent ægre oppugnationem ad noctem :
Ceux-ci soutiennent avec-peine le siége jusqu'à la nuit :

noctu omnes, salute desperata, se interficiunt ipsi ad unum.
la nuit tous, le salut étant jugé-sans-espoir, se tuent eux-mêmes jusqu'à un-seul (jusqu'au dernier).

Pauci elapsi ex prœlio perveniunt itineribus incertis per silvas ad legatum T. Labienum in hiberna,
De peu nombreux ayant échappé de la bataille arrivent par des routes incertaines (prises au hasard) à travers les forêts auprès du lieutenant T. Labiénus dans *ses* quartiers-d'hiver,

atque faciunt eum certiorem de rebus gestis.
et font lui mieux-informé (l'instruisent) des choses faites.

XXXVIII. Sublatus hac victoria, Ambiorix proficiscitur statim cum equitatu in Aduatucos, qui erant finitimi regno ejus ; intermittit neque noctem neque diem, jubetque peditatum subsequi se.
XXXVIII. Élevé (enflé) par cette victoire, Ambiorix part aussitôt avec *sa* cavalerie chez les Aduatuques, qui étaient voisins du royaume de lui ; il *ne* laisse-en-intervalle ni nuit ni jour, et ordonne l'infanterie suivre-de-près lui-même.

Re demonstrata, Aduatucisque concitatis, pervenit in Nervios die postero, hortaturque « Ne dimittant occasionem sui liberandi in perpetuum atque ulciscendi Romanos pro iis injuriis quas acceperint : demonstrat duo legatos interfectos esse
L'affaire ayant été exposée, et les Aduatuques ayant été soulevés, il arrive chez les Nerviens le jour suivant, et *les* exhorte « Qu'ils ne laissent-pas-échapper l'occasion de s'affranchir à jamais et de punir les Romains pour ces (les) injures qu'ils *en* ont reçues : il fait-voir deux lieutenants avoir été tués

legatos duo magnamque partem exercitus interiisse demonstrat; nihil esse negotii, subito oppressam legionem, quæ cum Cicerone hiemet, interfici; se ad eam rem profitetur adjutorem. » Facile hac oratione Nerviis persuadet.

XXXIX. Itaque, confestim dimissis nuntiis ad Centrones, Grudios, Levacos, Pleumoxios, Geidunos[1], qui omnes sub eorum imperio sunt, quam maximas manus possunt, cogunt, et de improviso ad Ciceronis hiberna advolant, nondum ad eum fama de Titurii morte perlata. Huic quoque[2] accidit, quod fuit necesse, ut nonnulli milites, qui lignationis munitionisque causa in silvas discessissent, repentino equitum adventu interciperentur. His circumventis, magna manu Eburones, Nervii, Aduatuci atque horum omnium socii et clientes legionem oppugnare incipiunt: nostri celeriter ad arma concurrunt, vallum conscendunt. Ægre is dies sustentatur, quod omnem

lieutenants ont été tués ; une grande partie de l'armée a péri : rien n'est plus facile que de surprendre et d'égorger la légion cantonnée sous les ordres de Cicéron. Il leur offre pour cela son secours. » Ce discours les persuade sans peine.

XXXIX. En conséquence, les Nerviens dépêchent aussitôt des exprès aux Centrons, aux Grudiens, aux Lévaques, aux Pleumoxiens, aux Geidunes, tous peuples qui leur étaient soumis, rassemblent le plus de troupes qu'ils peuvent et se jettent à l'improviste sur le quartier de Cicéron, qui n'avait pas encore reçu la nouvelle de la mort de Titurius. Il lui arriva de même, ce qui était inévitable, que plusieurs de ses soldats, qui coupaient du bois dans la forêt pour le chauffage et les fortifications, furent surpris par l'arrivée soudaine de la cavalerie ennemie. Après les avoir enveloppés, les Éburons, les Aduatuques, les Nerviens, tous leurs clients, tous leurs alliés, en nombre considérable, commencent l'attaque du camp. Les nôtres courent promptement aux armes et bordent le rempart. Ce premier jour on eut peine à se défendre, parce que l'ennemi mettait tout son

magnamque partem
exercitus
interiisse:
nihil negotii esse,
legionem
quæ hiemet cum Cicerone
oppressam subito
interfici;
profitetur se adjutorem
ad eam rem. »
Hac oratione
persuadet facile Nerviis.
XXXIX. Itaque,
nuntiis
dimissis confestim
ad Centrones, Grudios,
Levacos, Pleumoxios,
Geidunos,
qui sunt omnes
sub imperio eorum,
cogunt copias
quam possunt maximas,
et advolant de improviso
ad hiberna Ciceronis,
fama de morte Titurii
nondum perlata ad eum.
Accidit huic quoque,
quod fuit necesse,
ut nonnulli milites,
qui discessissent in silvas
causa lignationis
munitionisque,
interciperentur
adventu repentino equitum.
His circumventis,
Eburones, Nervii, Aduatuci
atque socii et clientes
omnium horum
magna manu
incipiunt
oppugnare legionem.
Nostri celeriter
concurrunt ad arma,
conscendunt vallum.
Is dies sustentatur
ægre,
quod hostes

et une grande partie
de l'armée
avoir péri ;
rien d'embarras n'être (il était facile),
la légion
qui hivernait avec Cicéron
accablée tout à coup
être massacrée;
il déclare lui-même *être* auxiliaire
pour cette entreprise. »
Par ce discours [viens.
il persuade facilement *la chose* aux Ner-
XXXIX. En conséquence,
des messagers
ayant été envoyés-de-tous-côtés en hâte
vers les Centrons, les Grudiens,
les Lévaques, les Pleumoxiens,
les Geidunes,
qui sont tous
sous l'autorité d'eux,
ils rassemblent des forces *aussi grandes*
qu'ils peuvent *rassembler* les plus grandes,
et accourent à l'improviste
vers les quartiers-d'hiver de Cicéron,
le bruit de la mort de Titurius [lui
n'ayant pas-encore été apporté jusqu'à
Il arriva à celui-ci aussi,
ce qui fut (était) nécessaire,
que quelques soldats,
qui s'en étaient allés dans les forêts
en vue de la provision-de-bois
et de la fortification,
furent surpris
par l'arrivée soudaine des cavaliers.
Ceux-ci ayant été enveloppés,
les Éburons, les Nerviens, les Aduatuques
et les alliés et les clients
de tous ces *peuples*
avec une grande troupe
commencent
à attaquer la légion.
Les nôtres promptement
courent aux armes,
montent sur le retranchement.
Ce jour est soutenu (on résiste pendant
avec-peine, [cette journée)
parce que les ennemis

spem hostes in celeritate ponebant, atque, hanc adepti victoriam, in perpetuum se fore victores confidebant.

XL. Mittuntur ad Cæsarem confestim ab Cicerone litteræ, magnis propositis præmiis, si pertulissent. Obsessis omnibus viis, missi intercipiuntur. Noctu ex ea materia, quam munitionis causa comportaverant, turres admodum centum viginti excitantur incredibili celeritate : quæ deesse operi videbantur, perficiuntur. Hostes postero die, multo majoribus copiis coactis, castra oppugnant, fossam complent. Ab nostris eadem ratione, qua pridie, resistitur : hoc idem deinceps reliquis fit diebus. Nulla pars nocturni temporis ad laborem intermittitur; non ægris, non vulneratis facultas quietis datur; quæcumque ad proximi diei oppugnationem opus sunt, noctu comparantur : multæ præustæ sudes, magnus muralium pilorum numerus instituitur; turres contabulantur,

espoir dans la célérité, se flattant d'être toujours vainqueur, s'il remportait encore cet avantage.

XL. Aussitôt Cicéron écrit à César et promet de grandes récompenses à qui rendra ses lettres. L'ennemi, maître de tous les chemins, arrête les exprès. Pendant la nuit, avec le bois dont on avait fait provision pour les fortifications, on élève cent vingt tours avec une promptitude incroyable, et on renforce les ouvrages. L'ennemi, dont le nombre s'était fort accru, renouvelle l'assaut le lendemain et comble le fossé. On se défendit de la même façon que la veille, et il en fut de même les jours suivants. On ne cesse pas de travailler un seul instant de la nuit; les malades, les blessés ne peuvent prendre aucun repos : chaque nuit on apprête ce qu'il faut pour la défense du lendemain; on prépare des pieux durcis au feu et un grand nombre de javelots de rempart; on revêt les tours de planches, les

ponebant omnem spem
in celeritate,
atque, adepti
hanc victoriam,
confidebant
se fore victores
in perpetuum.

XL. Litteræ
mittuntur confestim
ab Cicerone ad Cæsarem,
magnis præmiis propositis,
si pertulissent.
Omnibus viis obsessis,
missi intercipiuntur.
Noctu [modum
centum viginti turres ad-
excitantur
celeritate incredibili
ex ea materia,
quam comportaverant
causa munitionis :
quæ videbantur deesse
operi
perficiuntur.
Hostes die postero,
copiis multo majoribus
coactis,
oppugnant castra,
complent fossam.
Resistitur ab nostris
eadem ratione qua pridie :
hoc idem fit deinceps
diebus reliquis.
Nulla pars
temporis nocturni
intermittitur
ad laborem ;
facultas quietis datur
non ægris, non vulneratis;
quæcumque sunt opus
ad oppugnationem
diei proximi
comparantur noctu :
multæ sudes præustæ,
magnus numerus
pilorum muralium
instituitur ;

plaçaient tout *leur* espoir
dans la promptitude,
et, ayant acquis
cette victoire,
avaient-confiance
eux-mêmes devoir être vainqueurs
à jamais.

XL. Une lettre
est envoyée à la hâte
par Cicéron à César,
de grandes récompenses étant proposées,
si *les messagers la* portaient-jusqu'au-
Toutes les routes étant assiégées, [bout.
les messagers sont interceptés.
Pendant la nuit
cent vingt tours à peu près
sont élevées
avec une rapidité incroyable
avec ce bois,
qu'ils avaient amassé
en vue de la fortification :
les choses qui paraissaient manquer
à l'œuvre *du retranchement*
sont achevées.
Les ennemis le jour suivant,
des forces beaucoup plus grandes
ayant été assemblées,
assaillent le camp,
comblent le fossé.
Résistance-est-faite par les nôtres
de la même façon que la veille :
cette même chose se fait successivement
les jours de-reste (suivants).
Nulle partie
du temps de-la-nuit
n'est laissée-en-intervalle
pour le travail ;
la facilité du repos *n*'est donnée
ni aux malades, ni aux blessés ;
toutes les choses qui sont un besoin (né-
pour *soutenir* l'assaut [cessaires)
du jour suivant
sont préparées de nuit :
beaucoup de pieux brûlés-par-le-bout,
un grand nombre
de javelots de-rempart
est entrepris ;

pinnæ loricæque ex cratibus attexuntur. Ipse Cicero, quum tenuissima valetudine esset, ne nocturnum quidem sibi tempus ad quietem relinquebat, ut ultro militum concursu ac vocibus sibi parcere cogeretur.

XLI. Tunc duces principesque Nerviorum, qui aliquem sermonis aditum causamque amicitiæ cum Cicerone habebant, colloqui sese velle dicunt. Facta potestate, eadem, quæ Ambiorix cum Titurio egerat, commemorant : « Omnem esse in armis Galliam, Germanos Rhenum transisse, Cæsaris reliquorumque hiberna oppugnari. » Addunt etiam de Sabini morte, Ambiorigem ostentant fidei faciendæ causa : « Errare eos dicunt, si quidquam ab his præsidii sperent, qui suis rebus diffidant ; sese tamen hoc esse in Ciceronem populumque Romanum animo, ut nihil nisi hiberna recusent atque hanc

parapets et les créneaux de claies d'osier. Cicéron lui-même, quoique d'une très-faible santé, ne se réservait même pas la nuit pour se reposer : il fallut les instances des soldats attroupés pour le forcer à se ménager.

XLI. Alors les chefs et les premiers des Nerviens, qui avaient quelque accès auprès de Cicéron ou quelques relations d'amitié avec lui, demandent une conférence ; quand ils l'ont obtenue, ils lui répètent ce qu'avait dit Ambiorix à Titurius : « Que toute la Gaule est en armes ; que les Germains ont passé le Rhin ; qu'on attaque les quartiers de César et de ses autres lieutenants. » Ils lui apprennent la mort de Sabinus, et lui montrent Ambiorix pour donner créance à cette nouvelle. Ils ajoutent « Qu'il se trompe, s'il s'attend à être secouru par des gens qui craignent pour eux-mêmes. Tels sont cependant leurs sentiments pour Cicéron et pour le peuple romain, qu'ils ne se refu-

turres contabulantur,
pinnæ loricæque
attexuntur ex cratibus.
Cicero ipse,
quum esset
valetudine tenuissima,
ne relinquebat quidem sibi
tempus nocturnum
ad quietem,
ut cogeretur ultro
concursu
ac vocibus militum
sibi parcere.

XLI. Tunc duces
principesque Nerviorum,
qui habebant cum Cicerone
aliquem aditum sermonis
causamque amicitiæ,
dicunt
sese velle colloqui.
Potestate facta,
commemorant eadem
quæ Ambiorix egerat
cum Titurio :
« Omnem Galliam
esse in armis,
Germanos
transisse Rhenum,
hiberna Cæsaris
reliquorumque
oppugnari. »
Addunt etiam
de morte Sabini ;
ostentant Ambiorigem
causa faciendæ fidei.
Dicunt
« Eos errare,
si sperent
quidquam præsidii
ab his
qui diffidant
suis rebus ;
sese tamen
esse hoc animo
in Ciceronem
populumque Romanum,
ut nihil, nisi recusent

les tours sont revêtues-de-planches,
les créneaux et les parapets
sont bordés de claies.
Cicéron lui-même,
quoiqu'il fût
d'une santé très-faible,
ne laissait même pas à lui-même
le temps de-la-nuit
pour le repos,
tellement qu'il était forcé spontanément
par l'attroupement
et les paroles des soldats
à se ménager.

XLI. Alors les chefs
et les principaux des Nerviens,
qui avaient avec Cicéron
quelque accès (facilité) d'entretien
et *quelque* motif d'amitié,
disent
eux-mêmes vouloir conférer *avec lui*.
L'autorisation ayant été faite (donnée),
ils exposent les mêmes choses
qu'Ambiorix avait traitées
avec Titurius :
« Toute la Gaule
être en armes,
les Germains
avoir passé le Rhin,
les quartiers-d'hiver de César
et des autres
être assaillis. »
Ils ajoutent aussi *quelques mots*
touchant la mort de Sabinus ;
ils montrent-avec-affectation Ambiorix
en vue de faire créance (de faire croire ce
Ils disent [qu'ils rapportent).
« Eux (les Romains) se tromper,
s'ils espèrent
quoi-que-ce-soit d'appui
de-la-part-de ceux (de gens)
qui n'avaient-pas-confiance
en leurs *propres* affaires ;
eux-mêmes cependant [d'esprit
être de cette (d'une telle) disposition-
envers Cicéron
et le peuple romain,
qu'*ils ne font* rien, sinon qu'ils refusent

inveterascere consuetudinem nolint : licere illis incolumibus per se ex hibernis discedere, et, quascumque in partes velint, sine metu proficisci. » Cicero ad hæc unum modo respondit : « Non esse consuetudinem populi Romani, ullam accipere ab hoste armato conditionem; si ab armis discedere velint, se adjutore utantur legatosque ad Cæsarem mittant : sperare, pro ejus justitia, quæ petierint, impetraturos. »

XLII. Ab hac spe repulsi, Nervii vallo pedum undecim et fossa pedum quindecim hiberna cingunt. Hæc et superiorum annorum consuetudine a nostris cognoverant, et, quosdam de exercitu nacti captivos, ab his docebantur : sed, nulla ferramentorum copia, quæ sunt ad hunc usum idonea, gladiis cespitem circumcidere, manibus sagulisque terram exhaurire cogebantur. Qua quidem ex re hominum multitudo cognosci

sent qu'à donner des quartiers d'hiver ; ils ne veulent pas que cette habitude s'enracine. Il peut emmener ses soldats sains et saufs de leur cantonnement et prendre sans crainte le chemin qu'il voudra. » Cicéron se borne à leur répondre « Que l'usage du peuple romain est de ne recevoir aucune proposition d'un ennemi armé ; s'ils veulent déposer les armes, ils auront son appui ; qu'ils envoient des députés à César : juste comme il l'est, ils obtiendront probablement ce qu'ils demandent. »

XLII. Déçus dans leur espoir, les Nerviens entourent le camp d'un rempart de onze pieds avec un fossé de quinze. Ils en avaient appris la manière, en vivant les années précédentes avec nos soldats; de plus, ils se faisaient instruire par quelques prisonniers de notre armée. Mais, n'ayant point d'outils de fer propres à ce travail, il leur fallait couper le gazon avec leurs épées et enlever la terre dans leurs mains ou dans leurs sayons. On put, d'après cela, se faire une

hiberna
atque nolint
hanc consuetudinem
inveterascere:
licere per se
illis discedere incolumibus
ex hibernis,
et proficisci sine metu [lint.
in quascumque partes ve-
Cicero
respondit ad hæc
unum modo:
« Non esse consuetudinem
populi Romani,
accipere ullam conditionem
ab hoste armato;
si velint discedere ab armis,
utantur se adjutore
mittantque legatos
ad Cæsarem :
sperare,
pro justitia ejus,
impetraturos
quæ petierint. »

XLII. Nervii,
repulsi ab hac spe,
cingunt hiberna
vallo undecim pedum
et fossa quindecim pedum.
Et cognoverant hæc
a nostris
consuetudine
annorum superiorum,
et, nacti quosdam captivos
de exercitu,
docebantur ab his :
sed, nulla copia
ferramentorum,
quæ sunt idonea
ad hunc usum,
cogebantur
circumcidere cespitem
gladiis,
exhaurire terram
manibus sagulisque.
Ex qua quidem re
multitudo hominum

les quartiers-d'hiver
et ne-veulent-pas
cette coutume
s'enraciner :
être-permis par eux-mêmes [saufs
à eux (aux Romains) de sortir sains-et-
des quartiers-d'hiver,
et de partir sans crainte
du côté qu'ils voudraient.
Cicéron
répondit à ces *paroles*
une chose seulement :
« Ne pas être l'habitude
du peuple romain,
de recevoir quelque condition
d'un ennemi armé; [armes,
s'ils voulaient s'éloigner des (déposer les)
qu'ils se servent de lui *pour* appui
et envoient des députés
à César :
lui-même espérer,
selon la justice de lui (de César),
eux devoir obtenir
ce qu'ils auraient demandé. »

XLII. Les Nerviens,
repoussés de (déçus dans) cet espoir,
entourent les quartiers-d'hiver
d'une palissade de onze pieds
et d'un fossé de quinze pieds.
Et ils avaient appris cela
des nôtres
par l'habitude
des années précédentes,
et, s'étant procuré quelques prisonniers
de *notre* armée,
ils étaient instruits par ceux-ci :
mais, nulle facilité *n'étant à eux*
d'outils-de-fer,
qui sont propres
à cet usage,
ils étaient forcés
de couper le gazon
avec *leurs* épées,
d'enlever la terre
avec *leurs* mains et *leurs* sayons.
D'après laquelle circonstance en vérité
le grand-nombre de *ces* hommes

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

potuit · nam minus horis tribus millium decem ' in circuitu munitionem perfecerunt : reliquisque diebus turres ad altitudinem valli, falces testudinesque, quas iidem captivi docuerant, parare ac facere cœperunt.

XLIII. Septimo oppugnationis die, maximo coorto vento, ferventes fusili ex argilla glandes fundis et fervefacta jacula in casas, quæ more Gallico stramentis erant tectæ, jacere cœperunt. Hæ celeriter ignem comprehenderunt et venti magnitudine in omnem castrorum locum distulerunt. Hostes, maximo clamore insecuti, quasi parta jam atque explorata victoria, turres testudinesque agere et scalis vallum ascendere cœperunt. At tanta militum virtus atque ea præsentia animi fuit, ut, quum undique flamma torrerentur maximaque telorum multitudine premerentur suaque omnia impedimenta atque omnes fortunas conflagrare intelligerent, non modo

idée de leur nombre ; car, en moins de trois heures, ils eurent achevé un rempart qui avait dix milles de circuit. Les jours suivants, ils élevèrent des tours de la hauteur de notre retranchement, préparèrent des faux et firent des tortues, sur les instructions des mêmes prisonniers.

XLIII. Le septième jour du siége, un grand vent s'étant élevé, ils se mirent à lancer, avec la fronde, des balles d'argile brûlantes et à darder sur nos huttes, qui avaient été couvertes de chaume à la façon des Gaulois, des javelines rougies au feu. Le feu y prit bientôt, et, comme le vent était très-fort, gagna tout le camp. Les ennemis s'élancent alors en poussant de grands cris, font avancer les tortues et les tours, appliquent les échelles et escaladent le rempart. Mais telle fut l'énergie et la présence d'esprit des soldats que, rôtis de tous côtés par les flammes, accablés d'une grêle de traits, sachant que le feu dévorait tous leurs bagages et toute leur fortune,

potuit cognosci :
nam minus tribus horis
perfecerunt munitionem
decem millium in circuitu :
diebusque reliquis
cœperunt parare
ac facere turres
ad altitudinem valli,
falces testudinesque,
quas iidem captivi
docuerant.

XLIII. Septimo die
oppugnationis,
maximo vento coorto,
cœperunt jacere in casas,
quæ tectæ erant stramentis
more Gallico,
glandes ferventes
ex argilla fusili
et jacula fervefacta.
Illæ
comprehenderunt ignem
celeriter
et magnitudine venti
distulerunt
in omnem locum
castrorum.
Hostes, insecuti
maximo clamore,
quasi victoria parta jam
atque explorata,
cœperunt agere turres
testudinesque
et ascendere vallum
scalis.
At virtus militum
fuit tanta
atque præsentia animi ea,
ut, quum undique
torrerentur flamma
premerenturque
maxima multitudine
telorum
intelligerentque
omnia sua impedimenta
atque omnes fortunas
conflagrare,

put être connu :
car en moins de trois heures
ils achevèrent un retranchement
de dix milles en circuit :
et les jours de-reste (suivants)
ils commencèrent à préparer
et à faire des tours
jusqu'à la hauteur du retranchement,
des faux et des tortues,
que les mêmes prisonniers
leur avaient enseignées.

XLIII. Le septième jour
du siége,
un très-grand vent s'étant levé,
ils commencèrent à jeter sur les huttes
qui avaient été couvertes de chaume
à la manière gauloise,
des balles brûlantes
d'argile en-fusion
et des javelines chauffées.
Celles-ci (les huttes)
prirent le feu
rapidement
et par la grandeur (force) du vent
le portèrent-çà-et-là
en tout endroit
du camp.
Les ennemis, ayant suivi (s'élançant alors)
avec de très-grands cris,
comme la victoire étant acquise déjà
et assurée,
commencèrent à pousser des tours
et des tortues
et à escalader le retranchement
avec des échelles.
Mais le courage des soldats
fut si-grand
et *leur* présence d'esprit telle,
que, tandis que de-toutes-parts
ils étaient rôtis par la flamme
et étaient accablés
d'une très-grande multitude
de traits
et savaient
tous leurs bagages
et toute *leur* fortune
se consumer,

demigrandi causa de vallo decederet nemo, sed pæne ne respiceret quidem quisquam; ac tum omnes acerrime fortissimeque pugnarent. Hic dies nostris longe gravissimus fuit; sed tamen hunc habuit eventum, ut eo die maximus hostium numerus vulneraretur atque interficeretur, ut se sub ipso vallo constipaverant, recessumque primis ultimi non dabant. Paulum quidem intermissa flamma, et quodam loco turri adacta et contingente vallum, tertiæ cohortis centuriones ex eo, quo stabant, loco recesserunt suosque omnes removerunt, nutu vocibusque hostes, si introire vellent, vocare cœperunt: quorum progredi ausus est nemo. Tum ex omni parte lapidibus conjectis deturbati turrisque succensa est.

XLIV. Erant in ea legione fortissimi viri, centuriones qui jam primis ordinibus appropinquarent, T. Pullio et L. Varenus. Hi perpetuas inter se controversias habebant, quinam

non-seulement aucun d'eux n'abandonna le rempart, non-seulement personne, pour ainsi dire, ne regarda derrière soi, mais tous combattirent avec une ardeur et un courage admirables. Cette journée fut pour nous bien plus rude qu'aucune autre. Cependant, il se trouva à la fin que les ennemis eurent un grand nombre de tués et de blessés, parce qu'ils s'étaient entassés au pied du rempart, et que les derniers fermaient la retraite aux premiers. Quand la flamme se fut un peu amortie, l'ennemi ayant avancé une tour qui vint se coller au rempart, les centurions de la troisième cohorte reculèrent et firent reculer leurs soldats, en invitant, du geste et de la voix, les barbares à entrer, s'ils le voulaient; mais nul n'osa. Alors on les assaillit de pierres de tous côtés, on les culbuta, on brûla leur tour.

XLIV. Dans la légion étaient T. Pulfion et L. Varénus, deux centurions du plus grand courage et déjà sur le point de parvenir aux premiers rangs. C'était entre eux des débats, une rivalité sans

non modo nemo
decederet de vallo
causa demigrandi,
sed pæne quisquam
ne respiceret quidem ;
ac tum omnes pugnarent
acerrime fortissimeque.
Hic dies
fuit longe gravissimus
nostris ;
sed tamen
habuit hunc eventum,
ut eo die
maximus numerus hostium
vulneraretur
atque interficeretur,
ut se constipaverant
sub vallo ipso,
ultimique
non dabant recessum
primis.
Flamma quidem
intermissa paulum,
et quodam loco
turri adacta
et contingente vallum,
centuriones tertiæ cohortis
recesserunt ex eo loco
quo stabant,
removeruntque
omnes suos;
cœperunt vocare
nutu vocibusque
hostes, si vellent introire :
quorum nemo
ausus est progredi.
Tum lapidibus conjectis
ex omni parte,
deturbati
turrisque succensa est.
XLIV. In ea legione
erant viri fortissimi,
centuriones
qui jam appropinquarent
primis ordinibus,
T. Pulfio et L. Varenus.
Hi habebant inter se

non-seulement personne
ne s'éloignait du retranchement
en vue de s'en aller,
mais presque personne
même ne regardait-en-arrière ;
et qu'alors tous combattaient
très-ardemment et très-bravement.
Ce jour
fut de loin (beaucoup) le plus accablant
pour les nôtres ;
mais cependant
il eut ce résultat,
que ce jour-là
un très-grand nombre d'ennemis
fut blessé
et fut tué,
vu qu'ils s'étaient entassés
au-pied-du retranchement même,
et *que* les derniers
ne donnaient pas de retraite
aux premiers.
La flamme à la vérité
s'étant ralentie un peu,
et en un certain lieu
une tour ayant été poussée
et touchant le retranchement,
les centurions de la troisième cohorte
se retirèrent de ce (du) poste
dans lequel ils se tenaient,
et écartèrent
tous les leurs ;
ils commencèrent à appeler
du signe et des voix
les ennemis, s'ils voulaient entrer :
desquels personne
n'osa s'avancer.
Alors des pierres ayant été lancées
de tout côté,
ils furent culbutés
et la tour fut incendiée.
XLIV. Dans cette légion
étaient *deux* hommes très-braves,
centurions
qui déjà approchaient
des premiers rangs,
T. Pulfion et L. Varénus.
Ceux-ci avaient entre eux

anteferretur, omnibusque annis de loco summis simultatibus contendebant. Ex iis Pulfio, quum acerrime ad munitiones pugnaretur : « Quid dubitas, inquit, Varene? aut quem locum probandæ virtutis tuæ spectas? hic, hic dies de nostris controversiis judicabit. » Hæc quum dixisset, procedit extra munitiones, quaque pars hostium confertissima visa est, in eam irrumpit. Ne Varenus quidem tum vallo sese continet, sed omnium veritus existimationem subsequitur. Mediocri spatio relicto, Pulfio pilum in hostes mittit atque unum ex multitudine procurrentem transjicit, quo percusso et exanimato, hunc scutis protegunt hostes, in illum tela universi conjiciunt neque dant regrediendi facultatem. Transfigitur scutum Pulfioni et verutum in balteo defigitur. Avertit hic casus vaginam et gladium educere conanti dextram moratur manum; impeditum

fin, et tous les ans ils se disputaient le rang avec un acharnement haineux. Au moment où le combat était le plus animé : « Qu'attends-tu, Varénus, s'écria Pulfion, et quelle autre occasion veux-tu pour montrer ta valeur? Voici le jour qui jugera notre querelle. » A ces mots, il sort du retranchement et fond sur le plus épais des ennemis. Varénus aussi ne se tient plus renfermé ; jaloux de mériter l'estime publique, il suit de près son rival. Pulfion lance son javelot, perce et tue un Gaulois de la foule qui venait à lui : les ennemis couvrent le corps de leurs boucliers, dirigent à la fois tous leurs coups contre Pulfion et lui ôtent tout moyen de retraite. Un trait traverse son bouclier, s'enfonce dans son baudrier et dérange le fourreau de son épée. Lorsqu'il veut la tirer, cet accident retarde sa main et, dans ce moment critique, les Gaulois l'entourent. Son ennemi

controversias perpetuas,
quinam anteferretur,
omnibusque annis
contendebant de loco
summis simultatibus
Ex iis Pulfio,
quum pugnaretur acerrime
ad munitiones.
« Quid dubitas, inquit,
Varene ?
aut quem locum
probandæ tuæ virtutis
spectas ?
hic, hic dies judicabit
de nostris controversiis. »
Quum dixisset hæc,
procedit extra munitiones,
quaque pars hostium
visa est confertissima,
irrumpit in eam.
Ne Varenus quidem tum
sese continet vallo,
sed veritus
existimationem omnium
subsequitur.
Mediocri spatio relicto,
Pulfio mittit pilum
in hostes
atque transjicit
unum ex multitudine
procurrentem,
quo percusso et exanimato,
hostes protegunt hunc
scutis,
universi conjiciunt tela
in illum,
neque dant
facultatem regrediendi.
Scutum transfigitur
Pulfioni
et verutum
defigitur in balteo.
Hic casus avertit vaginam
et moratur
manum dextram
conanti
educere gladium.

des démêlés continuels,
pour savoir lequel serait préféré,
et tous les ans
ils rivalisaient pour le rang
avec d'extrêmes inimitiés.
De ceux-ci Pulfion,
comme on combattait très-ardemment
auprès des retranchements :
« Pourquoi hésites-tu, dit-il,
Varénus ?
ou quel lieu (quelle occasion
de prouver ta valeur
attends-tu ?
ce *jour*-ci, ce jour-ci jugera (prononcera)
sur nos débats. »
Comme il avait dit ces *mots*,
il s'avance hors des retranchements,
et par où une partie des ennemis
parut la plus serrée,
il s'élance sur cette *partie*.
Pas même Varénus alors
ne se tient-enfermé dans le retranchement,
mais craignant
l'opinion de tous
il suit-de-près.
Une courte distance étant laissée,
Pulfion envoie *son* javelot
contre les ennemis
et *en* traverse
un de la multitude
qui courait-en-avant,
lequel ayant été frappé et tué,
les ennemis protégent celui-ci (le mort)
de *leurs* boucliers,
tous lancent-ensemble des traits
contre celui-là (Pulfion),
et ne *lui* donnent (laissent) pas
la facilité de retourner.
Le bouclier est percé
à Pulfion
et le dard
se fiche dans le baudrier.
Cet accident détourne le fourreau
et retarde
la main droite
à *lui* s'efforçant
de tirer *son* épée.

hostes circumsistunt. Succurrit inimicus illi Varenus et laboranti subvenit. Ad hunc se confestim a Pulfione omnis multitudo convertit; illum veruto transfixum arbitrantur. Occursat ocius gladio cominusque rem gerit Varenus, atque, uno interfecto, reliquos paulum propellit, dum cupidius instat, in locum dejectus inferiorem concidit. Huic rursus circumvento fert subsidium Pulfio, atque ambo incolumes, compluribus interfectis, summa cum laude sese intra munitiones recipiunt. Sic fortuna in contentione et certamine utrumque versavit, ut alter alteri inimicus auxilio salutique esset, neque dijudicari posset uter utri virtute anteferendus videretur.

XLV. Quanto erat in dies gravior atque asperior oppugnatio, et maxime quod, magna parte militum confecta vulneribus, res ad paucitatem defensorum pervenerat, tanto crebriores litteræ nuntiique ad Cæsarem mittebantur : quorum pars de

Varénus vient à son aide et le secourt dans ce danger. Aussitôt toute la foule laisse Pulfion, qu'elle croit percé d'outre en outre, et se tourne contre Varénus, qui met promptement l'épée à la main et se bat de près : il tue un des ennemis et repousse un peu le reste; mais, comme il les pressait avec trop d'ardeur, il s'abat et tombe dans un creux, où il est enveloppé. Pulfion lui porte secours à son tour et tous deux rentrent dans le camp sans blessures et couverts de gloire. Dans ce défi, la fortune et le combat tournèrent de manière que les deux rivaux se secoururent et se sauvèrent l'un l'autre, et que l'on ne put décider lequel méritait le prix de la bravoure.

XLV. La position devenait tous les jours plus difficile et plus périlleuse, car, la plupart des soldats étant couverts de blessures, on était réduit à une poignée de défenseurs ; on envoyait d'autant plus souvent à César des lettres et des messagers, dont un grand nombre

Inimicus Varenus succurrit illi et subvenit laboranti. Omnis multitudo se convertit confestim ad hunc a Pulfione ; arbitrantur illum transfixum veruto. Varenus occursat ocius gladio geritque rem cominus, atque, uno interfecto, propellit paulum reliquos, dum instat cupidius, dejectus in locum inferiorem concidit. Pulfio fert rursus subsidium huic circumvento, atque ambo incolumes, compluribus interfectis, sese recipiunt intra munitiones cum summa laude. Fortuna versavit utrumque in contentione et certamine sic, ut alter inimicus esset auxilio salutique alteri, neque posset dijudicari uter videretur anteferendus utri virtute.

Son ennemi Varénus court-au-secours à lui et soutient *lui* mis-en-péril. Toute la multitude se tourne aussitôt vers celui-ci *en se détournant* de Pulfion ; ils supposent celui-là (Pulfion) transpercé par le dard. Varénus accourt rapidement avec *son* épée et soutient l'affaire (combat) de près, et, un ayant été tué, écarte un peu les autres, *et*, tandis qu'il presse trop ardemment, descendu dans un endroit plus bas il tombe. Pulfion apporte de nouveau du secours à celui-ci enveloppé, et tous-deux sains-et-saufs, de nombreux ayant été tués, se retirent en dedans des retranchements avec la plus grande gloire. La fortune ballotta l'un-et l'autre dans la lutte et le combat de-telle-sorte, que l'un-des-deux ennemis fût à secours et à salut (secourût et sauvât) à l'autre (le second), et qu'il ne pût être décidé lequel paraissait préférable auquel (à l'autre) par la valeur.

XLV. Quanto oppugnatio erat in dies gravior atque asperior, et maxime quod, magna parte militum confecta vulneribus, res pervenerat ad paucitatem defensorum, tanto crebriores litteræ nuntiique mittebantur ad Cæsarem : quorum pars deprehensa

XLV. *D'autant plus* que le siége était *de jour* en jour plus pressant et plus acharné, et surtout parce que, une grande partie des soldats étant accablée de blessures, l'affaire en était venue (on en était réduit) à un petit-nombre de défenseurs, d'autant plus fréquents des lettres et des messagers étaient envoyés à César : desquels une partie arrêtée

prehensa in conspectu nostrorum militum cum cruciatu necabatur. Erat unus intus Nervius, nomine Vertico, loco natus honesto, qui a prima obsidione ad Ciceronem perfugerat suamque ei fidem præstiterat. Hic servo spe libertatis magnisque persuadet præmiis, ut litteras ad Cæsarem deferat. Has ille in jaculo illigatas effert, et, Gallus inter Gallos sine ulla suspicione versatus, ad Cæsarem pervenit. Ab eo de periculis Ciceronis legionisque cognoscitur.

XLVI. Cæsar, acceptis litteris hora circiter undecima diei, statim nuntium in Bellovacos ad M. Crassum [1] quæstorem mittit, cujus hiberna aberant ab eo millia passuum viginti quinque [2]. Jubet media nocte legionem proficisci, celeriterque ad se venire. Exiit cum nuntio Crassus. Alterum ad C. Fabium [3] legatum mittit, ut in Atrebatium fines legionem adducat, qua

étaient arrêtés et périssaient dans les tourments à la vue de nos soldats. Dans le camp était un Nervien de naissance distinguée, nommé Verticon, qui, dès le commencement du siége, s'était rendu près de Cicéron et lui avait montré du dévouement. Il engage un esclave, par l'espoir de la liberté et d'une récompense considérable, à se charger d'une lettre pour César. Cet homme l'emporte attachée à un javelot : Gaulois, il circule, sans être soupçonné, parmi des Gaulois et parvient jusqu'à César. Ce fut par cet homme qu'on apprit le danger où étaient Cicéron et sa légion.

XLVI. Ayant reçu ces dépêches vers la onzième heure, César envoie sur-le-champ un messager au questeur M. Crassus, qui avait ses quartiers à vingt-cinq milles, chez les Bellovaques. Il lui ordonne de partir au milieu de la nuit avec sa légion et de venir promptement le rejoindre. Crassus se met en route avec le courrier. Un autre avait porté au lieutenant C. Fabius l'ordre d'amener sa légion à un endroit du pays des Atrébates où César savait devoir passer. Il écrit encore

necabatur cum cruciatu
inconspectu
nostrorum militum
Intus
erat unus Nervius,
nomine Vertico,
natus loco honesto,
qui a prima obsidione
perfugerat ad Ciceronem
præstiteratque ei
suam fidem.
Hic persuadet servo
spe libertatis
magnisque præmiis
ut deferat litteras
ad Cæsarem.
Ille effert has
illigatas in jaculo,
et Gallus
versatus
sine ulla suspicione
inter Gallos,
pervenit ad Cæsarem.
Cognoscitur ab eo
de periculis Ciceronis
legionisque
XLVI. Cæsar,
litteris acceptis
undecima hora diei
circiter,
mittit statim nuntium
in Bellovacos
ad quæstorem M. Crassum,
cujus hiberna
aberant ab eo
viginti quinque millia
passuum.
Jubet legionem
proficisci media nocte
venireque celeriter ad se.
Crassus exiit
cum nuntio.
Mittit alterum
ad C. Fabium legatum
ut adducat legionem
in fines Atrebatium,
qua sciebat

était mise-à-mort avec des tourments
à la vue
de nos soldats
Au-dedans (dans le camp)
était un Nervien,
de nom Verticon,
né d'une famille honorable,
qui dès le commencement-du siége
avait fui vers Cicéron
et avait donné à lui
sa foi.
Celui-ci persuade à un esclave
par l'espoir de la liberté
et par de grandes récompenses
qu'il porte une lettre
à César.
Celui-là emporte cette *lettre*
attachée à *son* javelot,
et Gaulois
ayant circulé
sans *exciter* aucun soupçon
parmi les Gaulois,
parvient auprès de César.
On reçoit-connaissance par lui
des dangers de Cicéron
et de la légion.
XLVI. César,
la lettre ayant été reçue
à la onzième heure du jour
environ,
envoie aussitôt un messager
chez les Bellovaques
au questeur M. Crassus,
dont les quartiers-d'hiver
étaient-éloignés de lui
de vingt-cinq milliers
de pas.
Il ordonne la légion
partir au milieu-de la nuit
et venir rapidement à lui.
Crassus sortit *de ses quartiers*
avec le messager.
Il (César) envoie un autre *messager*
à C. Fabius *son* lieutenant,
pour qu'il amène *sa* légion
sur le territoire des Atrébates,
par où il savait

sibi iter faciendum sciebat. Scribit Labieno, si reipublicæ commodo facere posset, cum legione ad fines Nerviorum veniat: reliquam partem exercitus, quod paulo aberat longius, non putat exspectandam; equites circiter quadringentos ex proximis hibernis cogit.

XLVII. Hora circiter tertia ab antecursoribus de Crassi adventu certior factus, eo die millia passuum viginti progreditur. Crassum Samarobrivæ præficit, legionemque ei attribuit, quod ibi impedimenta exercitus, obsides civitatum, litteras publicas frumentumque omne, quod eo tolerandæ hiemis causa devexerat, relinquebat. Fabius, ut imperatum erat, non ita multum moratus, in itinere cum legione occurrit. Labienus, interitu Sabini et cæde cohortium cognita, quum omnes ad eum Trevirorum copiæ venissent, veritus ne, si ex hibernis fugæ similem profectionem fecisset, hostium impetum sustinere non posset, præsertim quos recenti victoria efferri

à Labiénus de se rendre avec la sienne sur la frontière des Nerviens, si le service de la république le permet. Ne croyant pas devoir attendre le reste de l'armée, qui était un peu trop éloigné, il tire des quartiers les plus voisins environ quatre cents cavaliers.

XLVII. Vers la troisième heure, les coureurs de Crassus ayant annoncé son arrrivée, César fit vingt milles ce jour-là. Il remit à Crassus le commandement de Samarobrive avec une légion, parce qu'il avait dans cette place les bagages de l'armée, les otages des cités, les registres publics et tout le blé qu'il avait réuni pour passer l'hiver. Fabius, obéissant sans retard à l'ordre qu'il avait reçu, joignit César sur la route avec sa légion. Quant à Labiénus, comme à la nouvelle de la mort de Sabinus et du massacre des cohortes toutes les forces des Trévires s'étaient portées vers son camp, il craignit de ne pouvoir, dans une marche qui aurait l'air d'une fuite, résister à l'attaque des ennemis, qu'il savait tout transportés de leur récente

iter faciendum sibi.
Scribit Labieno,
si posset facere
commodo reipublicæ,
veniat cum legione
ad fines Nerviorum :
non putat
partem reliquam exercitus
exspectandam,
quod aberat paulo longius ;
cogit
ex hibernis proximis
quadringentos equites
circiter.

XLVII. Tertia hora
circiter
factus certior
ab antecursoribus
de adventu Crassi,
progreditur eo die
viginti millia passuum.
Præficit Samarobrivæ
Crassum,
attribuitque ei legionem,
quod relinquebat ibi
impedimenta exercitus,
obsides civitatum,
litteras publicas
omneque frumentum
quod devexerat eo
causa tolerandæ hiemis.
Fabius,
ut imperatum erat,
non moratus ita multum,
occurrit
cum legione
in itinere.
Labienus,
interitu Sabini
et cæde cohortium cognita,
veritus ne,
si fecisset profectionem
ex hibernis
similem fugæ,
non posset sustinere
impetum hostium,
præsertim quos sciret

route devoir être faite par lui-même.
Il écrit à Labiénus,
s'il pouvait *le* faire
avec le bien de la république,
qu'il vienne avec *sa* légion
vers le territoire des Nerviens :
il ne pense pas
la partie restant (le reste) de l'armée
devoir être attendue,
parce qu'elle était un peu trop loin ;
il rassemble
des quartiers-d'hiver les plus proches
quatre-cents cavaliers
environ.

XLVII. A la troisième heure
environ
fait mieux-informé (averti)
par des coureurs
de l'arrivée de Crassus,
il s'avance ce jour-là
de vingt milliers de pas.
Il met-à-la-tête-de Samarobrive
Crassus,
et donne à lui une légion,
parce qu'il laissait là
les bagages de l'armée,
les otages des cités,
les papiers publics
et tout le blé
qu'il avait transporté là
en vue de passer l'hiver.
Fabius,
comme *cela lui* avait été commandé,
n'ayant pas tardé tellement beaucoup (sans
vient-à-la-rencontre [retard),
avec *sa* légion
pendant la marche.
Labiénus,
la mort de Sabinus
et le massacre des cohortes étant connus,
ayant craint que,
s'il avait fait un départ
de *ses* quartiers-d'hiver
semblable à une fuite,
il ne pût pas supporter
le choc des ennemis,
surtout *eux* qu'il savait

sciret, litteras Cæsari remittit, quanto cum periculo legionem ex hibernis educturus esset : rem gestam in Eburonibus [1] perscribit : docet omnes equitatus peditatusque copias Treviro-rum tria millia passuum [2] longe ab suis castris consedisse.

XLVIII. Cæsar, consilio ejus probato, etsi, opinione trium legionum dejectus, ad duas redierat, tamen unum communis salutis auxilium in celeritate ponebat. Venit magnis itineribus in Nerviorum fines. Ibi ex captivis cognoscit quæ apud Cice-ronem gerantur, quantoque in periculo res sit. Tum cuidam ex equitibus Gallis magnis præmiis persuadet uti ad Cice-ronem epistolam deferat. Hanc Græcis conscriptam litteris mittit, ne, intercepta epistola, nostra ab hostibus consilia cognoscantur. Si adire non possit, monet ut tragulam cum epistola, ad amentum deligata, intra munitiones castrorum abjiciat. In litteris scribit, se cum legionibus profectum cele-

victoire : il écrit donc à César le risque qu'il courrait à retirer la légion de ses quartiers ; il lui mande ce qui s'était passé chez les Éburons, et l'informe que toutes les forces des Trévires, infanterie et cavalerie, ont pris position à trois milles de son camp.

XLVIII. César approuva ses raisons, quoique après avoir compté sur trois légions il fût réduit à deux, et jugea que le salut commun dépendait uniquement de la célérité. Il vint donc, à grandes journées, dans le pays des Nerviens. Il y apprit par des prisonniers ce qui se passait autour de Cicéron et dans quel danger il était. Alors il engage, à force de promesses, un cavalier gaulois à lui porter une lettre qu'il écrit en grec, afin que l'ennemi, s'il l'intercepte, ne découvre pas ses projets. Il recommande à cet homme, s'il ne peut parvenir jusqu'au camp, de l'y lancer avec une javeline, en l'attachant à la courroie. Il disait dans cette lettre qu'il était en marche avec ses

efferri victoria recenti,
remittit litteras Cæsari,
cum quanto periculo
educturus esset legionem
ex hibernis :
perscribit
rem gestam in Eburonibus :
docet omnes copias
equitatus peditatusque
Trevirorum
consedisse
tria millia passuum
longe ab suis castris.
XLVIII. Cæsar,
consilio ejus probato,
etsi, dejectus opinione
trium legionum,
redierat ad duas,
tamen ponebat in celeritate
unum auxilium
salutis communis.
Venit magnis itineribus
in fines Nerviorum.
Ibi cognoscit ex captivis
quæ gerantur
apud Ciceronem,
inque quanto periculo
res sit.
Tum persuadet
magnis præmiis
cuidam ex equitibus Gallis
uti deferat epistolam
ad Ciceronem.
Mittit hanc
conscriptam
litteris Græcis,
ne, epistola intercepta,
nostra consilia
cognoscantur ab hostibus.
Si non possit adire,
monet ut abjiciat
intra munitiones castrorum
tragulam cum epistola,
deligata ad amentum.
Scribit in litteris
se profectum
cum legionibus

être exaltés par une victoire récente,
envoie-en-réponse une lettre à César,
disant avec quel-grand danger
il ferait-sortir *sa* légion
de *ses* quartiers-d'hiver :
il *lui* écrit-d'un-bout-à-l'autre
l'événement arrivé chez les Éburons :
il *lui* apprend toutes les troupes
de cavalerie et d'infanterie
des Trévires
s'être établies
à trois milliers de pas
loin (de distance) de son camp.
XLVIII. César,
la résolution de lui étant approuvée,
quoique, déçu dans l'attente
de trois légions,
il était revenu (en était réduit) à deux,
cependant faisait-reposer sur la célérité
la seule ressource
du salut commun.
Il va à grandes marches
sur le territoire des Nerviens.
Là il apprend des prissonniers
ce qui se passait
auprès de Cicéron,
et dans quel-grand danger
la situation était.
Alors il persuade
par de grandes récompenses
à un certain d'entre les cavaliers gaulois
qu'il porte une lettre
à Cicéron.
Il envoie celle-ci
écrite
en caractères grecs,
de peur que, la lettre étant interceptée,
nos desseins
ne soient appris des ennemis.
S'il ne pouvait aborder *le camp*,
il *l'*avertit qu'il lance
en dedans des retranchements du camp
une javeline avec la lettre,
attachée à la courroie.
Il écrit dans la lettre
lui-même parti
avec les légions

riter affore; hortatur ut pristinam virtutem retineat. Gallus, periculum veritus, ut erat præceptum, tragulam mittit. Hæc casu ad turrim adhæsit, neque ab nostris biduo animadversa, tertio die a quodam milite conspicitur; dempta ad Ciceronem defertur. Ille perlectam in conventu militum recitat, maximaque omnes lætitia afficit. Tum fumi incendiorum procul videbantur, quæ res omnem dubitationem adventus legionum expulit.

XLIX. Galli, re cognita per exploratores, obsidionem relinquunt, ad Cæsarem omnibus copiis contendunt : eæ erant armatorum circiter millia sexaginta. Cicero, data facultate, Gallum ab eodem Verticone, quem supra [1] demonstravimus, repetit, qui litteras ad Cæsarem referat : hunc admonet, iter caute diligenterque faciat : perscribit in litteris hostes ab se

légions et qu'il arriverait bientôt : il exhortait Cicéron à persister dans son ancienne valeur. Le Gaulois craignit de s'exposer et lança la javeline, suivant ses instructions. Elle s'attacha par hasard à une tour et y resta deux jours sans être aperçue. Le troisième, un soldat la vit et la porta à Cicéron, qui, l'ayant lue d'abord, assembla les troupes et les combla de joie en la leur relisant à haute voix. On découvrait déjà, dans le lointain, la fumée des incendies, ce qui dissipait tous les doutes sur l'approche des légions.

XLIX. Les Gaulois, informés de cette circonstance par leurs éclaireurs, lèvent le siége et marchent à César avec toutes leurs forces, qui montaient environ à soixante mille combattants. Cicéron, ayant le moyen d'écrire à César, demande encore à ce Verticon, dont nous avons parlé plus haut, un Gaulois pour porter sa lettre; il recommande au messager de marcher avec diligence et précaution. Il remarque dans la lettre que les ennemis ont abandonné le siége pour tourner

affore celeriter ;
hortatur ut retineat
pristinam virtutem.
Gallus, veritus periculum,
mittit tragulam,
ut præceptum erat.
Hæc casu
adhæsit ad turrim,
neque animadversa
ab nostris
biduo,
conspicitur tertio die
a quodam milite ;
dempta
defertur ad Ciceronem.
Ille recitat
in conventu militum
perlectam,
afficitque omnes
maxima lætitia.
Tum fumi incendiorum
videbantur procul,
quæ res [nem
expulit omnem dubitatio-
adventus legionum.
XLIX. Galli,
re cognita
per exploratores,
relinquunt obsidionem,
contendunt ad Cæsarem
omnibus copiis :
cæ erant circiter
sexaginta millia
armatorum.
Cicero, facultate data,
repetit
ab eodem Verticone,
quem demonstravimus
supra,
Gallum,
qui referat litteras
ad Cæsarem :
admonet hunc
faciat iter caute
diligenterque :
perscribit in litteris
hostes discessisse ab se

devoir arriver promptement :
il exhorte *Cicéron* à ce qu'il conserve
son ancienne valeur.
Le Gaulois, ayant craint le danger,
envoie la javeline,
comme il avait été prescrit.
Celle-ci par hasard
s'attacha à une tour,
et non remarquée
par les nôtres
pendant deux-jours,
est aperçue le troisième jour
par un certain soldat ;
enlevée
elle est portée à Cicéron.
Celui-ci lit-à-haute-voix
dans une réunion des soldats
la lettre lue-jusqu'au-bout *d'abord par lui*
et *les* comble tous
de la plus grande joie.
Alors des fumées d'incendies
étaient vues au loin,
laquelle circonstance
bannit tout doute
de (au sujet de) l'arrivée des légions.
XLIX. Les Gaulois,
l'affaire étant connue
au-moyen-de *leurs* éclaireurs,
abandonnent le siége,
se dirigent vers César
avec toutes *leurs* troupes :
celles-ci étaient environ
soixante milliers
de *gens* armés.
Cicéron, la facilité *lui en* ayant été donnée,
demande-de-nouveau
au même Verticon,
que nous avons indiqué
ci-dessus,
un Gaulois, [lettre
qui porte (pour porter)-de-nouveau une
à César :
il avertit celui-ci (le messager)
qu'il fasse route avec-précaution
et avec-diligence :
il écrit dans *sa* lettre
les ennemis s'être éloignés de lui-même

discessisse omnemque ad eum multitudinem convertisse. Quibus litteris circiter media nocte Cæsar allatis suos facit certiores, eosque ad dimicandum animo confirmat : postero die luce prima movet castra, et, circiter millia passuum quatuor [1] progressus, trans vallem magnam et rivum multitudinem hostium conspicatur. Erat magni periculi res, cum tantis copiis iniquo loco dimicare. Tum, quoniam liberatum obsidione Ciceronem sciebat, eoque omnino remittendum de celeritate existimabat, consedit, et, quam æquissimo potest loco, castra communit. Atque hæc, etsi erant exigua per se, vix hominum millium septem, præsertim nullis cum impedimentis, tamen angustiis viarum, quam maxime potest, contrahit, eo consilio, ut in summam contemptionem hostibus veniat. Interim, speculatoribus in omnes partes di-

toutes leurs forces contre César. Celui-ci reçoit la lettre vers minuit, la communique à ses soldats et les anime au combat. Le lendemain, au point du jour, il lève le camp, fait environ quatre milles et aperçoit les bandes des ennemis au delà d'une large vallée et d'un ruisseau. Il eût été fort dangereux de combattre une armée aussi forte dans une position peu avantageuse ; d'un autre côté, comme il savait Cicéron délivré du siége, il pensait devoir de toute façon ralentir un peu sa célérité Il s'arrête donc et assoit son camp sur le meilleur emplacement qu'il peut trouver. Quoiqu'un camp de sept mille hommes au plus, sans aucun bagage, dût naturellement être fort petit, il le resserre encore le plus possible, en rétrécissant les rues, pour inspirer à l'ennemi le plus profond mépris. Cependant il envoie de tous côtés

convertisseque ad eum omnem multitudinem.
Quibus litteris allatis circiter media nocte, Cæsar facit suos certiores, confirmatque eos animo ad dimicandum : die postero prima luce movet castra, et progressus quatuor millia passuum circiter, conspicatur multitudinem hostium trans magnam vallem et rivum.
Erat res magni periculi, dimicare cum tantis copiis loco iniquo.
Tum, quoniam sciebat Ciceronem liberatum obsidione, eoque existimabat remittendum omnino de celeritate, consedit, et communit castra loco quam potest æquissimo.
Atque, etsi erant exigua per se, septem millium hominum vix, præsertim cum nullis impedimentis, tamen contrahit hæc maxime quam potest angustiis viarum, eo consilio, ut veniat hostibus [nem. in summam contemptio-
Interim, speculatoribus dimissis in omnes partes,

et avoir tourné vers lui (César) toute *leur* multitude.
Laquelle lettre ayant été apportée environ au milieu-de la nuit, César [siens), fait les siens mieux-informés (instruit les et affermit eux de courage pour combattre :
le jour suivant au point-du jour il met-en-mouvement *son* camp, et s'étant avancé de quatre milliers de pas environ, il aperçoit la multitude des ennemis au delà d'une grande vallée et d'un ruisseau.
*C'*était une affaire d'un grand danger, de combattre avec de si-grandes forces dans une position défavorable.
Alors, parce qu'il savait Cicéron délivré du siége, et pour cela pensait qu'il fallait se relâcher de-toute-façon sur la rapidité, il s'arrêta, et il fortifie un camp dans un lieu *aussi avantageux* [geux. qu'il peut *camper* dans le plus avanta-
Et, quoiqu'il (le camp) fût petit par lui-même, de sept mille hommes à peine, surtout avec aucuns bagages, cependant il resserre ce *camp* le plus qu'il peut par les espaces-étroits des rues, dans ce dessein, qu'il vienne (tombe) pour les ennemis dans un extrême mépris.
En attendant, des éclaireurs étant envoyés de tous les côtés,

missis, explorat quo commodissimo itinere vallem transire possit.

L. Eo die, parvulis equestribus prœliis ad aquam factis, utrique sese suo loco continent : Galli, quod ampliores copias, quæ nondum convenerant, exspectabant; Cæsar, si forte timoris simulatione hostes in suum locum elicere posset, ut citra vallem pro castris prœlio contenderet; si id efficere non posset, ut, exploratis itineribus, minore cum periculo vallem rivumque transiret. Prima luce hostium equitatus ad castra accedit prœliumque cum nostris equitibus committit. Cæsar consulto equites cedere seque in castra recipere jubet; simul ex omnibus partibus castra altiore vallo muniri portasque obstrui atque in his administrandis rebus quam maxime concursari et cum simulatione timoris agi jubet.

LI. Quibus omnibus rebus hostes invitati copias transducunt aciemque iniquo loco constituunt; nostris vero etiam de

à la découverte, afin de savoir où il pourra le plus aisément passer le vallon

L. Ce jour-là, après quelques escarmouches de cavalerie près du ruisseau, on garda sa position de part et d'autre : les Gaulois, parce qu'ils attendaient des forces plus considérables, qui n'étaient pas encore arrivées; César, pour tâcher, en feignant la crainte, d'attirer les ennemis sur sa position, afin d'en venir aux mains en deçà de la vallée et devant son camp : s'il n'y réussissait pas, il voulait étudier les chemins, pour passer ensuite avec moins de danger le vallon et le ruisseau. A la pointe du jour, la cavalerie ennemie s'approche de notre camp et engage le combat avec la nôtre : César ordonne à dessein aux nôtres de reculer et de rentrer dans le camp; il fait, en même temps, exhausser le rempart sur tous les points et boucher les portes, recommandant aux soldats, tandis qu'ils exécutent ses ordres, de courir çà et là comme des gens remplis d'épouvante.

LI. Toutes ces démonstrations engagent les ennemis à passer le vallon et à se mettre en bataille dans une mauvaise position. Comme

explorat
quo itinere commodissimo
possit transire vallem.
L. Eo die,
parvulis prœliis
equestribus
factis ad aquam,
utrique
sese continent suo loco :
Galli, quod exspectabant
majores copias,
quæ nondum convenerant,
Cæsar, si forte
simulatione timoris
posset elicere hostes
in suum locum,
ut contenderet prœlio
citra vallem
pro castris ;
si non posset efficere id,
ut, itineribus exploratis,
transiret vallem rivumque
cum periculo minore.
Prima luce
equitatus hostium
accedit ad castra
committitque prœlium
cum nostris equitibus.
Cæsar consulto jubet
equites cedere
seque recipere in castra ;
simul ex omnibus partibus
castra muniri
vallo altiore
portasque obstrui
atque in administrandis his
jubet concursari
quam maxime
et agi
cum simulatione timoris.
LI. Quibus rebus
omnibus
hostes invitati
transducunt copias
constituuntque aciem
loco iniquo ;
nostris vero

il examine
par quelle route la plus commode
il pourrait passer le vallon.
L. Ce jour-là,
de tout-petits combats
de-cavalerie
ayant été faits (livrés) auprès de l'eau,
les uns-et-les-autres
se maintiennent dans leur position :
les Gaulois, parce qu'ils attendaient
de plus grandes forces,
qui n'étaient pas-encore arrivées ;
César, *pour voir* si par hasard
par un semblant de crainte
il pourrait attirer les ennemis
sur sa position,
afin qu'il luttât par le combat
en deçà de la vallée
devant le camp
s'il ne pouvait exécuter ceia,
afin que, les chemins étant examinés,
il passât la vallée et le ruisseau
avec un danger moindre.
Au point-du jour
la cavalerie des ennemis
s'avance vers le camp
et engage le combat
avec nos cavaliers.
César à dessein ordonne
les cavaliers reculer
et se retirer dans le camp ;
en-même-temps de tous les côtés
le camp être fortifié
d'un retranchement plus haut
et les portes être bouchées
et en exécutant ces choses
il ordonne qu'on coure-çà-et-là
le plus possible
et qu'on agisse
avec un semblant de crainte.
LI. Par lesquelles choses
toutes *ensemble*
les ennemis attirés
font-passer *leurs* troupes
et rangent *leur* ligne-de-bataille
dans une position désavantageuse ;
mais les nôtres

vallo deductis, propius accedunt, et tela intra munitionem ex omnibus partibus conjiciunt ; præconibusque circummissis, pronuntiari jubent, « Seu quis Gallus, seu Romanus velit ante horam tertiam ad se transire, sine periculo licere; post id tempus non fore potestatem : » ac sic nostros contempserunt, ut, obstructis in speciem portis singulis ordinibus cespitum, quod ea non posse introrumpere videbantur, alii vallum manu scindere, alli fossas complere inciperent. Tum Cæsar, omnibus portis eruptione facta equitatuque emisso, celeriter hostes dat in fugam, sic, uti omnino pugnandi causa resisteret nemo; magnumque ex eis numerum occidit atque omnes armis exuit.

LII. Longius prosequi veritus, quod silvæ paludesque intercedebant, neque etiam parvulo detrimento illorum locum relinqui videbat, omnibus suis incolumibus copiis, eodem die

on avait retiré nos troupes même du rempart, ils s'approchent et lancent de tous côtés des traits en dedans du retranchement. Ils font faire le tour du camp par des hérauts, avec ordre de proclamer « que tout Romain ou Gaulois qui voudra passer de leur côté le peut sans risque jusqu'à la troisième heure ; plus tard, il ne sera plus temps : » et tel fut leur mépris pour nous, que, pensant ne pouvoir pas forcer les portes du camp, qui avaient été masquées, pour la forme, d'un simple rang de gazon, ils se mirent les uns à arracher les palissades, les autres à combler le fossé. César, ayant alors fait faire une sortie par toutes les portes et lancé sa cavalerie, les mit en fuite avec tant de promptitude que pas un d'eux ne s'arrêta pour combattre. On en fit un grand carnage et on dépouilla tous les morts de leurs armes.

LII. César craignit de pousser trop loin la poursuite, parce qu'entre eux et nous se trouvaient des bois et des marais, et parce qu'il voyait qu'en abandonnant la place ils essuyaient des pertes considérables ; le même jour il rejoignit Cicéron avec toutes ses trou-

deductis etiam de vallo,
accedunt propius,
et ex omnibus partibus
conjiciunt tela
intra munitionem ;
præconibusque
circummissis,
jubent pronuntiari,
« Seu quis Gallus,
seu Romanus
velit transire ad se
ante tertiam horam,
licere sine periculo ;
post id tempus
potestatem non fore : »
ac contempserunt sic
nostros,
ut, portis obstructis
in speciem
singulis ordinibus
cespitum,
quod videbantur
non posse introrumpere ea,
alii inciperent
scindere vallum manu,
alii complere fossas.
Tum Cæsar,
eruptione facta
omnibus portis
equitatuque emisso,
dat celeriter hostes
in fugam,
sic uti omnino nemo
resisteret causa pugnandi ;
occiditque
magnum numerum ex eis
atque exuit omnes armis.
LII. Veritus
prosequi longius,
quod silvæ paludesque
intercedebant,
et videbat etiam
locum relinqui
detrimento illorum
non parvulo,
omnibus suis copiis
incolumibus,

ayant été retirés aussi du retranchement,
ils s'avancent plus près,
et de tous les côtés
lancent des traits
en dedans de la fortification ;
et des hérauts
étant envoyés-tout-autour,
ils ordonnent *ceci* être proclamé,
« Soit que quelque Gaulois,
soit que *quelque* Romain
veuille passer à eux
avant la troisième heure,
cela lui être-permis sans danger ;
après ce moment
cette facilité ne devoir plus être : »
et ils méprisèrent tellement
les nôtres,
que, les portes ayant été bouchées
pour l'apparence
chacune d'un *seul* rang
de gazons, [(croyaient)
parce qu'ils paraissaient *à eux-mêmes*
ne pouvoir pas faire-irruption par là,
les uns commençaient
à arracher la palissade avec la main,
les autres à combler les fossés.
Alors César,
une sortie étant faite
par toutes les portes
et la cavalerie étant lancée,
met promptement les ennemis
en fuite,
tellement qu'absolument personne
ne s'arrêta en vue de combattre ;
et il tua
un grand nombre d'entre eux
et *les* dépouilla tous de *leurs* armes.
LII. Ayant craint
de *les* poursuivre trop loin,
parce que des forêts et des marais
se-trouvaient-dans-l'intervalle,
et qu'il voyait aussi
la position être abandonnée [mis)
avec un dommage d'eux (pour les enne-
non tout-petit (considérable),
toutes ses troupes
étant saines-et-sauves,

ad Ciceronem pervenit. Instituas turres, testudines munitionesque hostium admiratur: producta legione, cognoscit non decimum quemque esse relictum militem sine vulnere. Ex his omnibus judicat rebus, quanto cum periculo et quanta cum virtute res sint administratæ: Ciceronem pro ejus merito legionemque collaudat; centuriones singillatim tribunosque militum appellat, quorum egregiam fuisse virtutem testimonio Ciceronis cognoverat. De casu Sabini et Cottæ certius ex captivis cognoscit. Postero die concione habita rem gestam proponit, milites consolatur et confirmat: quod detrimentum culpa et temeritate legati sit acceptum, hoc æquiore animo ferendum docet, quod, beneficio deorum immortalium et virtute eorum expiato incommodo, neque hostibus diutina lætatio, neque ipsis longior dolor relinquatur.

LIII. Interim ad Labienum per Remos incredibili celeritate

pes saines et sauves. Il voit avec surprise les tours dressées par l'ennemi, ses tortues, ses lignes de circonvallation. Il passe en revue la légion : sur dix soldats, il n'en trouve pas un sans blessures. Il juge, d'après toutes ces circonstances, quels dangers on a courus et quelle valeur on a déployée. Il donne à Cicéron et à la légion les éloges qu'ils méritent, et s'adresse nominativement aux tribuns et aux centurions de la rare bravoure desquels Cicéron lui avait rendu témoignage. Les prisonniers lui confirment le malheur de Sabinus et de Cotta. Le lendemain, il fait assembler les troupes ; il leur expose l'événement, il console et rassure les soldats : ils doivent être d'autant moins affectés de la perte essuyée par la faute et l'imprudence d'un de ses lieutenants, que, grâce à la bonté des dieux immortels et à leur propre courage, le désastre a été vengé, les ennemis n'ont pas longtemps à se réjouir, ni eux longtemps à s'affliger.

LIII. Cependant la nouvelle de la victoire de César parvient par

eodem die
pervenit ad Ciceronem.
Admiratur
turres institutas,
testudines
munitionesque hostium :
legione producta,
cognoscit [litem
non quemque decimum mi-
relictum esse sine vulnere.
Judicat
ex omnibus his rebus
cum quanto periculo
et cum quanta virtute
res administratæ sint.
collaudat Ciceronem
pro merito ejus
legionemque;
appellat singillatim
centuriones
tribunosque militum
quorum cognoverat
testimonio Ciceronis
virtutem fuisse egregiam.
Cognoscit certius
ex captivis
de casu Sabini
et Cottæ.
Die postero
concione habita
proponit rem gestam,
consolatur
et confirmat milites :
docet detrimentum
quod acceptum sit
culpa et temeritate legati
ferendum animo æquiore
hoc quod,
incommodo expiato
beneficio
deorum immortalium
et virtute eorum,
neque lætatio diutina
relinquatur hostibus,
neque ipsis dolor longior.
LIII. Interim
fama de victoria Cæsaris

le même jour
il arrive auprès de Cicéron.
Il regarde-avec-étonnement
les tours dressées,
les tortues
et les retranchements des ennemis :
la légion ayant été sortie,
il reconnaît [sur dix)
pas *même* chaque dixième soldat (un soldat
n'avoir été laissé sans blessure.
Il juge
d'après toutes ces circonstances
avec quel-grand danger
et avec quel-grand courage
les affaires avaient été conduites :
il loue-tout-ensemble Cicéron
selon le mérite de lui
et la légion ;
il adresse-la-parole un-à-un
aux centurions
et aux tribuns des soldats
desquels il avait appris
par le témoignage de Cicéron
la valeur avoir été excellente.
Il apprend *un renseignement* plus certain
des prisonniers
sur le malheur de Sabinus
et de Cotta.
Le jour suivant
une assemblée ayant été tenue
il expose l'événement accompli,
il console
et rassure les soldats :
il *leur* montre le revers
qui avait été reçu (essuyé) [nant
par la faute et l'imprudence d'un lieute-
devoir être supporté d'une âme plus égale
parceque,
le désastre ayant été expié (vengé)
par le bienfait
des dieux immortels
et par le courage d'eux,
ni une allégresse durable
n'était laissée aux ennemis,
ni à eux-mêmes une douleur trop longue.
LIII. Cependant
le bruit de la victoire de César

de victoria Cæsaris fama perfertur, ut, quum ab hibernis Ciceronis abesset millia passuum circiter sexaginta [1], ecque post horam nonam diei Cæsar pervenisset, ante mediam noctem ad portas castrorum clamor oriretur, quo clamore significatio victoriæ gratulatioque ab Remis Labieno fieret. Hac fama ad Treviros perlata, Indutiomarus, qui postero die castra Labieni oppugnare decreverat, noctu profugit copiasque omnes in Treviros reducit. Cæsar Fabium cum legione in sua remittit hiberna, ipse cum tribus legionibus circum Samarobrivam trinis hibernis hiemare constituit, et, quod tanti motus Galliæ exstiterant, totam hiemem ipse ad exercitum manere decrevit. Nam illo incommodo de Sabini morte perlato, omnes fere Galliæ civitates de bello consultabant, nuntios legationesque in omnes partes dimittebant, et, quid reliqui consilii

les Rémois à Labiénus avec une promptitude si incroyable, qu'éloigné, comme il l'était, de cinquante milles du quartier de Cicéron, où César n'était arrivé qu'après la neuvième heure du jour, il entendit avant le milieu de la nuit, aux portes de son camp, les cris des Rémois qui lui annonçaient la victoire et l'en félicitaient. Le bruit en étant parvenu aux Trévires, Indutiomare, qui avait résolu d'attaquer le lendemain le camp de Labiénus, s'enfuit de nuit, et ramena dans leurs foyers tous les Trévires. César renvoya dans son quartier Fabius avec sa légion : il résolut, quant à lui, de faire hiverner trois légions réparties en trois cantonnements autour de Samarobrive, où il se proposa de passer l'hiver entier, à cause des grands mouvements qui avaient lieu dans la Gaule. Car, sur la nouvelle du désastre et de la mort de Sabinus, presque toutes les cités pensaient à prendre les armes : on s'envoyait de tous côtés des courriers et des députés ; on délibérait sur le plan qu'on suivrait, sur le

perfertur ad Labienum
per Remos
celeritate incredibili,
ut, quum abesset
sexaginta millia passuum
circiter
ab hibernis Ciceronis,
Cæsarque pervenisset eo
post nonam horam diei,
ante mediam noctem
clamor oriretur
ad portas castrorum,
quo clamore
significatio victoriæ
gratulatioque
fieret Labieno ab Remis.
Hac fama
perlata ad Treviros,
Indutiomarus,
qui decreverat
oppugnare castra Labieni
die postero,
profugit noctu
reducitque omnes copias
in Treviros.
Cæsar remittit Fabium
cum legione
in sua hiberna,
constituit ipse hiemare
cum tribus legionibus
circum Samarobrivam
trinis hibernis,
et, quod tanti motus Galliæ
exstiterant,
decrevit manere ipse
ad exercitum
totam hiemem.
Nam illo incommodo
de morte Sabini
perlato,
fere omnes civitates Galliæ
consultabant de bello
dimittebantque
in omnes partes
nuntios legationesque,
et explorabant
quid consilii reliqui

est porté jusqu'à Labiénus
par les Rémois
avec une rapidité incroyable,
de-sorte-que, quoiqu'il fût éloigné
de soixante milliers de pas
environ
des quartiers-d'hiver de Cicéron,
et *que* César fût arrivé là
après la neuvième heure du jour,
avant le milieu-de la nuit
un cri s'éleva
aux portes du camp,
par lequel cri
l'annonce de la victoire
et des félicitations
étaient faites à Labiénus par les Rémois.
Ce bruit
ayant été porté chez les Trévires,
Indutiomare,
qui avait résolu
d'attaquer le camp de Labiénus
le jour suivant,
s'enfuit de nuit
et ramène toutes *ses* troupes
chez les Trévires.
César renvoie Fabius
avec *sa* légion
dans ses quartiers-d'hiver,
décide lui-même d'hiverner
avec trois légions
autour de Samarobrive
dans trois quartiers-d'hiver, [la Gaule
et parce que de si-grands mouvements de
s'étaient élevés,
résolut de rester lui-même
auprès de l'armée
pendant tout l'hiver.
Car ce désastre
touchant la mort de Sabinus
ayant été porté (annoncé) *de tous côtés*,
presque toutes les cités de la Gaule
délibéraient au-sujet-de la guerre,
et envoyaient
de tous côtés
des messagers et des députations,
et examinaient [tion pour l'avenir)
quoi de résolution restant (quelle résolu-

caperent atque unde initium belli fieret, explorabant, nocturnaque in locis desertis concilia habebant. Neque ullum fere totius hiemis tempus sine sollicitudine Cæsaris intercessit, quin aliquem de conciliis ac motu Gallorum nuntium acciperet. In his ab L. Roscio legato, quem legioni tertiædecimæ præfecerat, certior est factus, « Magnas Gallorum copias earum civitatum, quæ Armoricæ[1] appellantur, oppugnandi sui causa convenisse, neque longius millia passuum octo[2] ab hibernis suis afuisse; sed nuntio allato de victoria Cæsaris, discessisse, adeo ut fugæ similis discessus videretur. »

LIV. At Cæsar, principibus cujusque civitatis ad se evocatis, alias territando, quum se scire quæ fierent denuntiaret, alias cohortando, magnam partem Galliæ in officio tenuit. Tamen Senones[3], quæ est civitas in primis firma et magnæ inter

point où l'on devait commencer la guerre; on tenait des assemblées, de nuit, dans des lieux déserts; et César ne fut pas, de tout l'hiver, un moment sans inquiétude et sans recevoir quelque avis sur les conciliabules et les mouvements des Gaulois. Entre autres le lieutenant L. Roscius, qui commandait la treizième légion, lui fit savoir « Que les cités de la Gaule nommées Armoricaines avaient rassemblé de grandes forces pour l'attaquer; que les Gaulois avaient pris position à huit milles de son quartier, mais qu'à la nouvelle de la victoire de César, ils s'étaient éloignés si rapidement, que leur départ ressemblait plutôt à une fuite. »

LIV. César, ayant appelé près de lui les premiers de chaque cité, intimide les uns, en leur déclarant qu'il sait ce qui se passe, encourage les autres, et parvient ainsi à maintenir une grande partie de la Gaule dans le devoir. Cependant les Sénonais, cité des plus puis-

eaperent — elles prendraient
atque unde fieret — et d'où serait fait
initium belli, — le commencement de la guerre,
habebantque — et tenaient
concilia nocturna — des assemblées nocturnes
in locis desertis. — dans des lieux déserts.
Neque fere ullum tempus — Et presque aucun moment
totius hiemis — de tout l'hiver
intercessit — ne se passa
sine sollicitudine Cæsaris, — sans inquiétude de (pour) César,
quin acciperet — sans qu'il reçût
aliquem nuntium — quelque message
de conciliis — touchant les assemblées
ac motu Gallorum. — et le mouvement des Gaulois.
In his — Parmi ces *nouvelles*
factus est certior — il fut fait mieux-informé (fut instruit)
ab L. Roscio legato, — par L. Roscius *son* lieutenant,
quem præfecerat — qu'il avait mis-à-la-tête
tertiædecimæ legioni, — de la treizième légion,
« Magnas copias Gallorum — « De grandes troupes de Gaulois
earum civitatum, — de ces cités,
quæ appellantur — qui sont appelées
Armoricæ, — Armoricaines,
convenisse — s'être rassemblées
causa sui oppugnandi, — en vue de l'assiéger,
neque afuisse — et n'avoir pas été éloignées
a suis hibernis — de ses quartiers-d'hiver
longius — plus loin
octo millia passuum ; — *que* huit milliers de pas ;
sed nuntio — mais la nouvelle
de victoria Cæsaris — de la victoire de César
allato, — ayant été apportée,
discessisse, — *elles* s'être retirées,
adeo ut discessus — de-telle-sorte que *cette* retraite
videretur similis fugæ. » — parût semblable à une fuite. »

LIV. At Cæsar, — LIV. Mais César,
principibus — les principaux
cujusque civitatis — de chaque cité
evocatis ad se, — ayant été appelés auprès de lui,
alias territando, — tantôt en effrayant,
quum denuntiaret — alors qu'il déclarait
se scire — lui-même savoir
quæ fierent, — quelles choses se faisaient,
alias cohortando, — tantôt en exhortant,
tenuit in officio — maintint dans le devoir
magnam partem Galliæ. — une grande partie de la Gaule.
Tamen Senones, — Cependant les Sénonais,

Gallos auctoritatis, Cavarinum, quem Cæsar apud eos regem constituerat (cujus frater Moritasgus, adventu in Galliam Cæsaris, cujusque majores regnum obtinuerant), interficere publico consilio conati, quum ille præsensisset ac profugisset, usque ad fines insecuti, regno domoque expulerunt : et, missis ad Cæsarem satisfaciendi causa legatis, quum is omnem ad se senatum venire jussisset, dicto audientes non fuerunt. Tantum apud homines barbaros valuit, esse repertos aliquos principes belli inferendi, tantamque omnibus voluntatum commutationem attulit, ut, præter Æduos et Remos, quos præcipuo semper honore Cæsar habuit, alteros pro vetere ac perpetua erga populum Romanum fide, alteros pro recentibus Gallici belli officiis, nulla fere civitas fuerit non suspecta

santes et dont l'influence est considérable dans la Gaule, projettent d'un commun accord de tuer Cavarinus, que César leur avait donné pour roi. Son frère Moritasgus régnait à l'arrivée de César dans la Gaule, et ses ancêtres avaient régné avant lui. Cavarinus, ayant pressenti leur dessein, prit la fuite; ils le poursuivirent jusqu'à la frontière et le privèrent de ses biens et de la royauté. Ils députèrent ensuite vers César pour se justifier ; mais César ayant ordonné au sénat entier de venir le trouver, on n'obéit pas. Cette circonstance, que l'on trouvait un peuple disposé à se mettre à la tête de la guerre, fit tant d'impression sur les esprits des barbares et changea leurs dispositions à tel point, qu'à l'exception des Éduens et des Rémois, que César avait toujours particulièrement honorés, les uns à cause de leur ancien et constant attachement pour le peuple romain, et les autres à cause des services récents qu'ils nous avaient rendus dans les guerres de la Gaule, il n'y eut presque plus de cité qui ne nous

civitas quæ est firma
in primis
et magnæ auctoritatis
inter Gallos,
conati interficere
consilio publico
Cavarinum,
quem Cæsar
constituerat regem
apud eos
(cujus frater Moritasgus,
adventu Cæsaris
in Galliam,
cujusque majores
obtinuerant regnum),
quum ille præsensisset
ac profugisset,
insecuti usque ad fines,
expulerunt regno
domoque :
et, legatis
missis ad Cæsarem
causa satisfaciendi,
quum is jussisset
omnem senatum
venire ad se,
non fuerunt audientes
dicto.
Valuit tantum
apud homines barbaros,
aliquos principes
belli inferendi
repertos esse,
attulitque omnibus
tantam commutationem
voluntatum,
ut, præter Æduos
et Remos,
quos Cæsar habuit semper
honore præcipuo,
alteros pro fide
vetere ac perpetua
erga populum Romanum.
alteros
pro officiis recentibus
belli Gallici,
fere nulla civitas

cité qui est puissante
entre les premières
et d'une grande autorité
parmi les Gaulois,
ayant tenté de mettre-à-mort
d'après une résolution publique
Cavarinus,
que César
avait établi roi
chez eux
(dont le frère Moritasgus
à l'arrivée de César
en Gaule,
et dont les ancêtres
avaient possédé la royauté),
comme celui-là s'*en* était aperçu-d'avance
et s'était enfui,
l'ayant poursuivi jusqu'à la frontière,
ils *le* chassèrent de *son* royaume
et de *sa* maison :
et, des députés
ayant été envoyés à César
en vue de donner-satisfaction,
comme celui-ci avait enjoint
tout le sénat
venir vers lui,
ils ne furent pas obéissants
à l'ordre.
Ceci eut-de-la-force tellement
auprès de *ces* hommes barbares,
quelques promoteurs
de la guerre à-porter *contre nous*
avoir été trouvés,
et apporta à tous
un si-grand changement
de volontés,
que, excepté les Eduens
et les Rémois,
que César traita toujours
avec un honneur particulier,
les uns pour *leur* dévouement
ancien et continuel
envers le peuple romain,
les autres
pour *leurs* services récents
de (pendant) la guerre des-Gaules,
presque aucune cité

nobis. Idque adeo haud scio mirandumne sit, quum compluribus aliis de causis, tum maxime quod, qui virtute belli omnibus gentibus præferebantur, tantum se ejus opinionis deperdidisse, ut a populo Romano imperia perferrent, gravissime dolebant.

LV. Treviri vero atque Indutiomarus totius hiemis nullum tempus intermiserunt, quin trans Rhenum legatos mitterent, civitates sollicitarent, pecunias pollicerentur, magna parte exercitus nostri interfecta, multo minorem superesse dicerent partem. Neque tamen ulli civitati Germanorum persuaderi potuit ut Rhenum transiret, quum se bis expertos dicerent, Ariovisti bello et Tenchtherorum transitu, non esse amplius fortunam tentandam. Hac spe lapsus, Indutiomarus nihilominus copias cogere, exercere, a finitimis equos parare, exsules damnatosque tota Gallia magnis præmiis ad se allicere cœpit. Ac

fût suspecte. Je ne sais si l'on doit tant s'en étonner, et cela pour plusieurs raisons, surtout à cause de la douleur amère que ressentaient les Gaulois d'être déchus au point de recevoir des ordres des Romains, eux que leurs exploits avaient mis au-dessus de toutes les nations.

LV. Indutiomare et les Trévires, de leur côté, n'avaient pas cessé durant tout l'hiver d'envoyer des députés au delà du Rhin, de tourmenter les cités et de leur offrir de l'argent, en les assurant que la plus grande partie de l'armée romaine avait péri et qu'il n'en restait que les débris. Cependant ils ne purent déterminer aucun peuple germain à passer le Rhin; partout on leur répondit qu'après ce qu'on avait éprouvé dans la guerre d'Arioviste et dans l'excursion des Tenchthères, on ne devait plus tenter la fortune. Indutiomare, déçu dans cet espoir, n'en commence pas moins à lever des troupes, à les exercer, à acheter des chevaux chez les peuples voisins, à attirer à lui, par l'appât des récompenses, les bannis et les condamnés de toute la Gaule; et déjà ses préparatifs lui avaient acquis tant

fuerit non suspecta nobis.
Haudque scio
idne sit adeo mirandum,
quum de aliis causis
compluribus,
tum maxime quod
qui virtute belli
præferebantur
omnibus gentibus
dolebant gravissime
se deperdidisse tantum
ejus opinionis,
ut perferrent imperia
a populo Romano.
LV. Treviri vero
atque Indutiomarus
intermiserunt
nullum tempus
totius hiemis,
quin mitterent legatos
trans Rhenum,
sollicitarent civitates,
pollicerentur pecunias,
dicerent,
magna parte
nostri exercitus
interfecta,
partem multo minorem
superesse.
Neque tamen
potuit persuaderi
ulli civitati Germanorum
ut transiret Rhenum,
quum dicerent
se expertos bis,
bello Ariovisti
et transitu Tenchtherorum,
fortunam
non tentandam esse
amplius.
Lapsus hac spe,
Indutiomarus
nihilominus cœpit
cogere copias,
exercere,
parare equos a finitimis,
allicere ad se tota Gallia

ne fut non suspecte à nous.
Et je ne sais pas
si cela est tellement étonnant,
et pour d'autres raisons
nombreuses,
et surtout parce que
ces peuples qui par le courage de la guerre
étaient mis-au-dessus
de toutes les nations
s'affligeaient très-fortement
eux-mêmes avoir perdu tant
de cette réputation,
qu'ils supportassent des ordres
de-la-part-du peuple romain.
LV. Mais les Trévires
et Indutiomare
ne laissèrent-passer
aucun moment
de tout l'hiver,
sans qu'ils envoyassent des députés
au delà du Rhin,
sollicitassent les cités,
promissent des sommes-d'argent,
dissent,
une grande partie
de notre armée
ayant été massacrée, [*deux*
une partie de beaucoup la plus petite *des*
rester.
Et cependant
il ne put être persuadé
à aucune cité des Germains
qu'elle passât le Rhin,
vu qu'ils disaient
eux-mêmes avoir éprouvé deux-fois,
par la guerre d'Arioviste
et par le passage des Tenchthères.
la fortune
ne devoir pas être tentée
davantage.
Déchu de cet espoir,
Indutiomare
néanmoins commença
à rassembler des troupes,
à *les* exercer,
à acquérir des chevaux des *peuples* voisins,
à attirer vers lui de toute la Gaule

tantam sibi jam iis rebus in Gallia auctoritatem comparaverat, ut undique ad eum legationes concurrerent, gratiam atque amicitiam publice privatimque peterent.

LVI. Ubi intellexit ultro ad se veniri, altera ex parte Senones Carnutesque conscientia facinoris[1] instigari, altera Nervios Aduatucosque bellum Romanis parare, neque sibi voluntariorum copias defore, si ex finibus suis progredi coepisset, armatum concilium indicit (hoc more Gallorum est initium belli), quo lege communi omnes puberes armati convenire consuerunt; qui ex iis novissimus venit, in conspectu multitudinis omnibus cruciatibus affectus necatur. In eo concilio Cingetorigem, alterius principem factionis, generum suum, quem supra[2] demonstravimus, Cæsaris secutum fidem, ab eo non discessisse, hostem judicat bonaque ejus publicat.

d'influence sur les Gaulois, que des députations accouraient de tous côtés pour lui demander, soit au nom de leurs cités, soit en leur propre nom, sa bienveillance et son amitié.

LVI. Voyant qu'on le recherchait; que, d'un côté, la conscience de leur attentat animait les Sénonais et les Carnutes; que, d'un autre, les Aduatuques et les Nerviens se préparaient à la guerre, et que, s'il sortait une fois de son pays, il ne manquerait pas de volontaires, il convoque une assemblée armée. Dans les mœurs des Gaulois, c'est par là qu'on commence la guerre : la loi oblige, sans exception, tout ce qui est dans l'âge de puberté à s'y trouver en armes, et le dernier arrivé périt, sous les yeux de la multitude, dans toute espèce de tourments. Dans cette assemblée, Indutiomare fait déclarer ennemi public le chef du parti contraire, Cingétorix, son gendre (nous avons dit plus haut qu'il était attaché à César et lui était demeuré fidèle), et confisque ses biens : il annonce ensuite à l'assem-

magnis præmiis
exsules damnatosque.
Ac jam iis rebus
comparaverat sibi in Gallia
tantam auctoritatem,
ut undique legationes
concurrerent ad eum,
peterent publice
privatimque
gratiam atque amicitiam.
LVI. Ubi intellexit
veniri ultro ad se,
ex altera parte
Senones Carnutesque
instigari
conscientia facinoris,
altera
Nervios Aduatucosque
parare bellum Romanis,
neque copias
voluntariorum
defore sibi,
si cœpisset
progredi ex suis finibus,
indicit concilium armatum
(hoc est initium belli
more Gallorum),
quo lege communi
omnes puberes
consuerunt convenire
armati ;
qui venit novissimus ex iis
necatur
affectus
omnibus cruciatibus
in conspectu multitudinis.
In eo concilio
judicat hostem
Cingetorigem,
principem
alterius factionis,
suum generum,
quem demonstravimus
supra,
secutum fidem Cæsaris,
non discessisse ab eo,
publicatque bona ejus.

par de grandes récompenses
les exilés et les condamnés.
Et déjà par ces choses
il avait acquis pour lui-même en Gaule
une si-grande autorité,
que de-toutes-parts des députations
affluaient vers lui,
lui demandaient au-nom-de-leur-peuple
et en-leur-nom-particulier
sa faveur et *son* amitié.
LVI. Dès qu'il eut compris
qu'on venait spontanément vers lui
d'un côté
les Sénonais et les Carnutes
être animés
par la conscience de *leur* attentat,
de l'autre
les Nerviens et les Aduatuques
préparer la guerre aux Romains,
et les troupes
de volontaires
ne pas devoir manquer à lui-même,
s'il avait commencé
à s'avancer hors de son territoire,
il indique une assemblée armée
(c'est le commencement de la guerre
dans la coutume des Gaulois),
où par une loi commune
tous ceux dans-l'âge-de-la-puberté
ont coutume de se rassembler
tout-armés ;
celui qui est arrivé le dernier d'entre
est mis-à-mort
accablé
de tous les tourments
en vue de la multitude.
Dans cette assemblée
il juge (déclare) ennemi *public*
Cingétorix,
chef
de l'autre parti,
son gendre,
que nous avons indiqué
ci-dessus,
ayant suivi la cause de César,
ne s'être pas séparé de lui,
et confisque les biens de lui.

His rebus confectis, in concilio pronuntiat, arcessitum se a Senonibus et Carnutibus aliisque compluribus Galliæ civitatibus huc iter facturum per fines Remorum, eorumque agros populaturum ac, prius quam id faciat, Labieni castra oppugnaturum : quæ fieri velit, præcipit.

LVII. Labienus, quum et loci natura et manu munitissimis castris sese teneret, de suo ac legionis periculo nihil timebat, ne quam occasionem rei bene gerendæ dimitteret, cogitabat. Itaque a Cingetorige atque ejus propinquis oratione Indutiomari cognita, quam in concilio habuerat, nuntios mittit ad finitimas civitates equitesque undique evocat : iis certum diem conveniendi dicit. Interim prope quotidie cum omni equitatu Indutiomarus sub castris ejus vagabatur, alias ut situm castrorum cognosceret, alias colloquendi aut territandi causa : equites plerumque omnes tela intra vallum conjiciebant. La-

blée qu'appelé par les Sénonais, les Carnutes et plusieurs autres peuples de la Gaule, il se rendra dans leur pays par celui des Rémois, dont il ravagera les terres, mais qu'avant tout il attaquera le camp de Labiénus. Il donne alors ses ordres.

LVII. Labiénus, qui se tenait renfermé dans un camp admirablement fortifié par l'art et par la nature, ne craignait rien pour lui-même ni pour la légion ; il songeait à ne pas laisser échapper l'occasion d'un succès. Informé par Cingétorix et par ses parents du discours tenu dans l'assemblée par Indutiomare, il dépêche des courriers dans toutes les cités voisines, leur demande de la cavalerie, et lui donne rendez-vous à jour fixe. Indutiomare cependant rôdait presque chaque jour autour du camp avec la sienne, tantôt pour reconnaître les lieux, tantôt pour parlementer ou pour intimider ; et, le plus souvent, tous ses cavaliers lançaient des traits en dedans du

His rebus confectis,
pronuntiat in concilio
se arcessitum
a Senonibus et Carnutibus
compluribusque aliis civi-
Galliæ, [tatibus
facturum iter huc
per fines Remorum,
populaturumque
agros eorum
ac, prius quam faciat id,
oppugnaturum
castra Labieni :
præcipit
quæ velit fieri.

LVII. Labienus,
quum sese teneret
castris munitissimis
et natura loci et manu,
timebat nihil
de suo periculo
ac legionis ;
cogitabat
ne dimitteret
quam occasionem
gerendæ rei bene.
Itaque
oratione Indutiomari,
quam habuerat in concilio,
cognita a Cingetorige
atque propinquis ejus,
mittit nuntios
ad civitates finitimas
evocatque undique equites :
dicit iis diem certum
conveniendi.
Interim prope quotidie
Indutiomarus
cum omni equitatu
vagabatur sub castris ejus,
alias ut cognosceret
situm castrorum,
alias causa colloquendi
aut territandi :
plerumque omnes equites
conjiciebant tela
intra vallum.

Ces choses ayant été achevées,
il déclare dans l'assemblée
lui-même appelé
par les Sénonais et les Carnutes
et plusieurs autres cités
de la Gaule,
devoir faire route (se rendre) là
à travers le territoire des Rémois,
et devoir ravager
les champs d'eux
et, avant qu'il fasse cela,
devoir attaquer
le camp de Labiénus :
il prescrit
ce qu'il veut être fait.

LVII. Labiénus,
comme il se tenait *enferme*
dans un camp très-fortifié [*des hommes*,
et par la nature du lieu et par la main
ne redoutait rien
relativement à son danger
et *à celui* de la légion ;
il songeait
à ce qu'il ne laissât-pas-échapper
quelque occasion
de faire l'affaire bien (de remporter un
Aussi [succès).
le discours d'Indutiomare,
qu'il avait tenu dans l'assemblée,
étant appris de Cingétorix
et des proches de lui,
il envoie des messagers
aux cités voisines
et appelle de-tous-côtés des cavaliers :
il indique à eux un jour déterminé
de (pour) se réunir.
Cependant presque chaque-jour
Indutiomare
avec toute *sa* cavalerie
rôdait sous le camp de lui,
tantôt pour qu'il reconnût
l'assiette du camp,
tantôt en vue de conférer
ou d'intimider :
le plus souvent tous *ses* cavaliers
lançaient des traits
en dedans de la palissade.

bienus suos intra munitiones continebat timorisque opinionem, quibuscumque poterat rebus, augebat.

LVIII. Quum majore in dies contemptione Indutiomarus ad castra accederet, nocte una intromissis equitibus omnium finitimarum civitatum, quos arcessendos curaverat, tanta diligentia omnes suos custodiis intra castra continuit, ut nulla ratione ea res enuntiari aut ad Treviros perferri posset. Interim ex consuetudine quotidiana Indutiomarus ad castra accedit atque ibi magnam partem diei consumit; equites tela conjiciunt et magna cum contumelia verborum nostros ad pugnam evocant. Nullo ab nostris dato responso, ubi visum est, sub vesperum dispersi ac dissipati discedunt. Subito Labienus duabus portis omnem equitatum emittit; præcipit atque interdicit, proterritis hostibus atque in fugam conjectis (quod fore, sicut accidit, videbat) unum omnes petant Indutioma-

retranchement. Labiénus retenait les soldats au camp et employait tous les moyens pour faire croire qu'il était épouvanté.

LVIII. Comme Indutiomare s'approchait du camp avec plus de mépris chaque jour, Labiénus y fait entrer, la même nuit, la cavalerie qu'il avait fait venir de toutes les cités voisines, et veille si exactement à ce que personne ne sorte, que les Trévires ne purent en aucune manière être informés de la chose ni la soupçonner. Cependant, suivant son habitude journalière, Indutiomare s'approche du camp et y demeure une grande partie de la journée : ses cavaliers lancent leurs traits et provoquent nos troupes au combat avec les expressions les plus outrageantes. Comme on ne leur répond pas, ils se retirent sur le soir, quand ils le jugent à propos, et se dispersent sans ordre. Tout à coup Labiénus fait sortir sa cavalerie par deux portes : il prescrit, il ordonne, lorsque les ennemis épouvantés prendront la fuite (c'était ce qu'il prévoyait et ce qui arriva en effet), qu'on ne s'attache qu'à Indutiomare, et qu'avant de l'avoir vu tuer

Labienus continebat suos intra munitiones, augebatque opinionem timoris quibuscumque rebus poterat.

LVIII. Quum Indutiomarus contemptione majore in dies accederet ad castra, equitibus omnium civitatum finitimarum, quos cura verat arcessendos, intromissis una nocte, continuit suos custodiis intra castra tanta diligentia, ut nulla ratione ea res posset enuntiari aut perferri ad Treviros. Interim ex consuetudine quotidiana Indutiomarus accedit ad castra atque consumit ibi magnam partem diei; equites conjiciunt tela et cum magna contumelia verborum evocant nostros ad pugnam. Nullo responso dato ab nostris, sub vesperum dispersi ac dissipati discedunt. Subito Labienus emittit omnem equitatum duabus portis; præcipit atque interdicit, hostibus proterritis atque conjectis in fugam (quod videbat fore, sicut accidit), omnes petant

Labiénus contenait les siens en dedans des retranchements, et augmentait l'idée de *sa* peur par toutes les circonstances qu'il pouvait.

LVIII. Comme Indutiomare avec un mépris plus grand *de jour* en jour s'avançait vers le camp, les cavaliers de toutes les cités voisines, desquels il avait eu-soin devant-être ayant été introduits en une-seule nuit, il contint les siens par des postes en dedans du camp avec une si-grande exactitude, que par aucun moyen cette circonstance ne pût être révélée ou être portée (parvenir) aux Trévires. Cependant selon *son* habitude de-chaque-jour Indutiomare s'avance vers le camp et consume là une grande partie du jour; *ses* cavaliers lançent des traits et avec une grande insolence de paroles appellent les nôtres au combat. Aucune réponse n'ayant été donnée par les nôtres, vers le soir s'étant dispersés et éparpillés ils se retirent. Aussitôt Labiénus lance toute *sa* cavalerie par deux portes; il recommande et fait-défense, les ennemis étant effrayés et lancés (mis) en fuite (*ce* qu'il voyait devoir être, comme *cela* arriva), que tous s'attachent

rum, neu quis quem prius vulneret, quam illum interfectum viderit, quod mora reliquorum spatium nactum illum effugere nolebat; magna proponit iis, qui occiderint, præmia : submittit cohortes equitibus subsidio. Comprobat hominis consilium fortuna, et, quum unum omnes peterent, in ipso fluminis vado deprehensus Indutiomarus interficitur, caputque ejus refertur in castra : redeuntes equites, quos possunt, consectantur atque occidunt. Hac re cognita, omnes Eburonum et Nerviorum, quæ convenerant, copiæ discedunt; pauloque habuit post id factum Cæsar quieticrem Galliam.

on ne frappe pas même un autre homme; car il ne voulait pas qu'en s'arrêtant aux autres cavaliers on lui donnât le temps de s'échapper. Il promet à qui le tuera d'amples récompenses, et fait soutenir la cavalerie par des cohortes. L'événement prouva la sagesse de ces mesures. Comme tous n'en voulaient qu'à un seul, Indutiomare fut atteint et tué dans le gué même du fleuve : on apporta sa tête au camp. La cavalerie, en revenant, poursuivit et tua ce qu'elle put. A la nouvelle de l'affaire, toutes les troupes d'Éburons et de Nerviens qui s'étaient rassemblées se dispersèrent. et depuis ce moment César vit la Gaule un peu plus tranquille.

unum Indutiomarum ;
neu quis vulneret quem
prius quam viderit
illum interfectum,
quod nolebat illum
nactum spatium
mora reliquorum
effugere ;
proponit magna præmia
iis qui occiderint :
submittit cohortes
subsidio equitibus.
Fortuna comprobat
consilium hominis,
et quum omnes
peterent unum,
Indutiomarus, deprehensus
in vado ipso fluminis,
interficitur,
caputque ejus
refertur in castra :
equites redeuntes
consectantur
atque occidunt
quos possunt.
Hac re cognita,
omnes copiæ
Eburonum et Nerviorum,
quæ convenerant,
discedunt ;
postque id factum
Cæsar habuit Galliam
paulo quietiorem.

au seul Indutiomare ;
ou (et) que personne ne blesse personne
avant qu'il n'ait vu
celui-là tué,
parce qu'il ne-voulait-pas celui-là
ayant trouvé de l'espace (du temps)
par le retard des (causé par les) autres
échapper ;
il propose de grandes récompenses
à ceux qui *l'*auraient tué :
il envoie des cohortes
à appui aux (pour appuyer les) cavaliers.
La fortune prouve *la bonté*
de la mesure de l'homme,
et comme tous
s'attachaient à un seul,
Indutiomare, saisi
dans le gué même du fleuve,
est tué,
et la tête de lui
est rapportée dans le camp :
les cavaliers revenant
poursuivent
et tuent
ceux qu'ils peuvent.
Cet événement étant connu,
toutes les troupes
des Éburons et des Nerviens,
qui s'étaient rassemblées,
se dissipent ;
et après cela fait
César eut (vit) la Gaule
un peu plus tranquille.

NOTES

DU CINQUIÈME LIVRE DE LA GUERRE DES GAULES.

Page 4 : 1. *Lucio Domitio, Appio Claudio consulibus.* L'an de Rome 700.

— 2. *Italiam*, l'Italie, c'est-à-dire la Gaule citérieure, en deçà des Alpes par rapport à Rome.

— 3. *Nostro mari.* La mer Méditerranée.

Page 6 : 1. *Actuarias.* On appelait *actuaria* un bâtiment qui marchait à la fois à la voile et à la rame.

— 2. *In Illyricum.* César avait reçu pour province la Gaule cisalpine, à laquelle on avait joint l'Illyrie et toute la Gaule transalpine.

— 3. *Pirustis.* Les Pirustes, voisins de l'Illyrie, étaient établis en Pannonie ou en Dalmatie.

Page 8 : 1. *Itium portum.* Ce port, dont rien ne permet de déterminer la position d'une manière précise, devait se trouver entre Calais et Ambleteuse.

— 2. *Millium passuum triginta*, trente milles, c'est-à-dire un peu plus de quarante-quatre kilomètres, puisque le mille des Romains est évalué à 1472 de nos mètres.

Page 10 : 1. *Trevirorum.* Les Trévires, peuple d'origine germanique ; leur ville principale était Trêves.

— 2. *Equitatu valet.* Nous avons vu plus haut, liv. II, ch. XXIV : *Equites Treviri, quorum inter Gallos virtutis opinio est singularis.*

— 3. *Ut supra demonstravimus.* Voy. liv. III, ch. IX.

Page 12 : 1. *De suis privatim rebus.* Ils venaient sans doute prier César d'épargner leurs terres et leurs habitations.

Page 16 : 1. *Meldis.* La situation de ce peuple est fort incertaine. Les uns pensent qu'ils habitaient la presqu'île où se trouve aujourd'hui Cherbourg ; d'autres les placent sur l'Escaut, entre Gand et Bruges ; d'autres enfin, parce qu'on voit assez souvent leur nom

rapproché de celui des Parisiens, supposent qu'il s'agit des habitants de Meaux. Quoique situés dans l'intérieur des terres, ils n'en pouvaient pas moins construire des vaisseaux, puisqu'ils avaient à leur disposition la Marne et la Seine pour les conduire vers César.

Page 16 : 2. *Æduus*. Le territoire des Éduens forme aujourd'hui les départements de la Côte-d'Or, de la Nièvre, de Saône-et-Loire et du Rhône. — *De quo antea dictum est*. Voy. liv. I, ch. III.

Page 18 : 1. *Religionibus*. Sans doute les auspices lui étaient contraires.

Page 20 : 1. *Corus*. Sénèque, *Questions naturelles*, liv. V. ch. XVI : *A solstitiali occidente Corus venit, qui apud quisdam Argestes dicitur*.

Page 24 : 1. *Eam partem insulæ*. Voy. liv. IV, ch. XXIII.

Page 26 : 1. *Millia passuum duodecim*. Un peu plus de dix-sept kilomètres et demi.

Page 28 : 1. *Testudine facta*. Tite Live, XLIV, IX : *Quadrato agmine facto, scutis super capita densatis, stantibus primis, secundis submissioribus, tertiis magis et quartis, postremis etiam genu nixis, fastigatam, sicuti tecta ædificiorum sunt, testudinem faciebant*.

Page 32 : 1. *Millia passuum octoginta*, quatre-vingts milles, c'est-à-dire près de cent dix-huit kilomètres.

Page 34 : 1. *Cantium*. Le Cantium prit plus tard le nom de comté de Kent, et sa ville principale, Durovernum, celui de *Canterbury* (ou Cantorbéry).

Page 36 : 1. *Millia passuum quingenta*. Ces cinq cents milles représentent sept cent trente-six de nos kilomètres.

— 2. *Mona*. L'île de Man, vraisemblablement, quoique quelques auteurs compétents, parmi lesquels d'Anville, croient que c'est l'île d'Anglesey dont il est parlé ici.

— 3. *Certis ex aqua mensuris*. Les clepsydres ou horloges d'eau.

— 4. *Septingentorum millium*. Mille trente kilomètres ou deux cent cinquante-sept lieues et demie.

— 5. *Millia passuum octingenta*. Onze cent soixante-dix-sept kilomètres et demi, ou à peu près deux cent quatre-vingt-quinze lieues.

Page 38 : 1. *Vicies centum millium passuum*. Deux mille neuf cent cinquante-quatre kilomètres, ou sept cent trente-huit lieues et demie.

Page 44 : 1. *Signis*, les enseignes, c'est-à-dire les cohortes. Salluste, *Catilina*, ch. LIX : *Octo cohortes in fronte constituit, reliqua signa in subsidio arctius collocat*.

Page 46 : 1. *Ut supra demonstravimus*. Voy. à la fin du ch XVII.

Page 48 : 1. *Trinobantes*. Les Trinobantes occupaient dans la partie orientale de la Grande-Bretagne le territoire qui forma plus tard le comté de Midlesex.

Page 50 : 1. *Cenimagni*. Leur ville principale était Venta, aujourd'hui *Caster*, près de Norwich, dans la province de Norfolk. — *Segontiaci*. On ne sait rien de certain sur la situation de ce peuple; peut-être habitait-il dans la principauté de Galles, au bord de la mer, non loin des comtés de Pembrock et de Cardignan. — *Ancalites*. Peuple inconnu. — *Bibroci*. On conjecture vaguement qu'ils ont pu occuper une partie du comté de Somerset. — *Cassi*. Autre peuple inconnu.

Page 52 : 1. *Supra*. Voy. ch. XIII.

— 2. *Atrebatem Commium*. Ce Commius avait été envoyé en Bretagne l'année précédente par César. Voy. liv. IV, ch. XXI. — Les Atrébates habitaient la contrée qui forme aujourd'hui la plus grande partie du département du Pas-de-Calais.

Page 56 : 1. *Samarobrivæ*, Samarobrive, aujourd'hui Amiens, capitale des Ambiens.

— 2. *Morinos*. Les Morins étaient maîtres du pays qui comprend aujourd'hui une partie des départements du Nord, du Pas-de-Calais et du littoral de la Flandre. — *Nervios*. D'Anville : « Une nation puissante et qui voulait être germanique d'origine, les Nerviens, avait pour capitale, au centre du Hainaut, Bagacum (Bavai), qui paraît déchue à la fin du IVe siècle, lorsque Cameracum (Cambrai) et Turnacum (Tournai) ont prévalu dans le pays qu'occupaient les Nerviens. Il est mention de la Sambre dans ce pays, sous le nom de *Sabis*; mais il faut ajouter que les dépendances des Nerviens s'étendaient dans la Flandre jusqu'à la mer, dont le rivage a été appelé *Nervianus tractus*. » — *Essuos*. On ignore tout à fait quelle était la situation de ce peuple. — *Remis*. Les Rémois étaient situés entre les Ardennes au nord, les Médiomatrices à l'est, la Marne au midi et les Suessions au couchant. Leur ville principale était Durocortorum, aujourd'hui Reims. — *Belgis*. La partie de la Gaule belgique qui comprenait les Bellovaques, les Atrébates et les Ambiens.

Page 58 : 1. *Eburones*. Les Éburons étaient établis dans le pays de Liége.

— 2. *Millibus passuum centum*. Cent quarante-sept kilomètres.

— 3. *Carnutibus*. Les Carnutes étaient établis sur le territoire qui forme aujourd'hui les départements d'Eure-et-Loir et du Loiret.

Page 64 : 1. *Aduatucis*. Ils habitaient cette partie de la Belgique qui forme aujourd'hui le comté de Namur.

Page 66 : 1. *Alteræ*. Cette forme de datif est un archaïsme dont on trouve quelques exemples dans Térence. *Héautontimorumenos*, act. II, sc. III, v. 30 : *Alteræ dum narrat, audivi.* Et *Eunuque*, act. V, sc. VI, v. 3 : *Mihi solæ ridiculo fuit.*

— 2. *Millia passuum quinquaginta*. Environ soixante-treize kilomètres et demi.

Page 68 : 1. *Quantasvis magnas*, pour *quantasvis* ou pour *quantumvis magnas*. On trouve un pléonasme du même genre dans cette phrase de Tite Live, XLIV, XXVII : *Quanta maxima posset præda....*

Page 70 : 1. *Interficiendi Tasgetii*. Voy. ch. XXV.

Page 72 : 1. *Ariovisti mortem*. Voy. liv. I, ch. LIII. Arioviste était sans doute mort en Gaule, ou de chagrin, ou des suites d'une blessure.

Page 76 : 1. *Millibus passuum duobus*. Tout près de trois kilomètres.

Page 90 : 1. *Ceutrones*. Ce peuple était dans le voisinage des Nerviens, mais on ne sait pas au juste quelles étaient les limites de son territoire. — *Grudios*. Ils habitaient la terre de Groude, au-dessus de l'Écluse, au nord. Cette contrée se nomme aujourd'hui Lat-Sand. — *Levacos*. On ne saurait dire s'ils habitaient aux environs de Gand ou de Louvain. — *Pleumoxios*. Du côté de Tournai. — *Geidunos*. Selon Turpin de Crissé, ce sont les Gantois; selon d'Anville, ils habitaient sur un point de la côte qu'on ne saurait préciser.

— 2. *Huic quoque*, à lui aussi, comme à Sabinus et à Cotta. Voy. ch. XXVI.

Page 98 : 1 *Millium decem*, dix milles, un peu moins de quinze kilomètres.

Page 106 : 1. *Ad M. Crassum*. Voy. ch. XXIV.

— 2. *Millia passuum viginti quinque*. Près de trente-sept kilomètres.

— 3. *Ad. C. Fabium*. Voy. ch. XXIV.

Page 108 : 1. *Millia passuum viginti*. Près de vingt-neuf kilomètres et demi.

Page 110 : 1. *Rem gestam in Eburonibus*. Allusion au désastre de Sabinus et de Cotta.

— 2. *Tria millia passuum*. Près de quatre kilomètres et demi.

Page 112 : 1. *Supra*. Voy. ch. XLV.

Page 114 : 1. *Millia passuum quatuor.* Tout près de six kilomètres.

Page 122 : 1. *Millia passuum sexaginta.* Un peu plus de quatre vingt-huit kilomètres.

Page 124 : 1. *Armoricæ.* Les cités armoricaines occupaient la Normandie et la Bretagne tout entière, c'est-à-dire les départements du Calvados, de la Manche, des Côtes-du-Nord, du Finisterre, du Morbihan, de la Loire-Inférieure et de l'Ile-et-Vilaine.

— 2. *Millia passuum octo.* Un peu plus de onze kilomètres et demi.

— 3 *Senones.* Les Sénonais, bornés au nord par les Parisiens, à l'est par les Lingons, au midi par les Éduens et les Bituriges, à l'ouest par les Carnutes, avaient Sens pour ville principale.

Page 128 : 1. *Ariovisti bello.* Voy. liv. I, ch. XXXI-LII. — *Tenchtherorum transitu.* Voy. liv. IV, ch. I.

Page 130 : 1 *Facinoris.* Voy. ch. XXV et LIV.

— 2. *Supra.* Voy. ch. III.

Page 136 : 1. *Fluminis.* La Meuse, qui séparait les Rémois des Trévires

ARGUMENT ANALYTIQUE

DU SIXIÈME LIVRE DES COMMENTAIRES DE CÉSAR SUR LA GUERRE DES GAULES.

I. Dans la crainte de soulèvements plus considérables, César renforce son armée.

II. Les Trévires gagnent à leur cause quelques peuplades germaines et font alliance avec Ambiorix.

III. César réduit les Nerviens à l'obéissance et marche contre les Sénonais.

IV. Soumission des Sénonais et des Carnutes.

V. César se rend dans le pays des Ménapiens, alliés des Trévires.

VI. Il les force à se soumettre.

VII. Labiénus se porte au-devant des Trévires, qui venaient pour l'attaquer dans ses quartiers d'hiver, puis il feint de reculer devant eux.

VIII. Les Trévires le poursuivent et se font battre ; la cité se soumet.

IX. César passe le Rhin ; députation des Ubiens.

X. Les Suèves, à l'approche des Romains, se retirent dans les forêts.

XI. Mœurs des Germains et des Gaulois. Factions nombreuses en Gaule, dans les cités, dans les bourgs, dans les familles même.

XII. Longue rivalité des Séquaniens et des Éduens. Prééminence des Éduens et des Rémois.

XIII. Il y a deux classes considérées dans la Gaule. Les druides, leur autorité, leurs attributions

XIV. Leurs priviléges, leurs études, leurs dogmes.

XV. La classe des chevaliers ne s'occupe que de faire la guerre.

XVI. Superstitions des Gaulois ; sacrifices humains.

XVII. Divinités qu'ils honorent.

XVIII. Usages particuliers.

XIX. Le mariage ; la famille ; les funérailles.

XX. Loi établie dans les cités le mieux administrées.

XXI. Mœurs différentes des Germains.

XXII. Pourquoi ils ne s'adonnent pas à l'agriculture.

XXIII. Coutumes guerrières ; respect de l'hospitalité.

XXIV. La supériorité guerrière a passé des Gaulois aux Germains

XXV. La forêt Hercynie.

XXVI. Espèce particulière de bœuf.

XXVII. L'alcès ; comment les chasseurs parviennent à le prendre.

XXVIII. L'aurochs.

XXIX. César rentre en Gaule et marche contre Ambiorix ; il envoie en avant toute sa cavalerie, sous les ordres de Basilus.

XXX. Basilus surprend Ambiorix, qui parvient cependant à s'échapper.

XXXI. Les Éburons fuient de tous côtés ; un de leurs rois, Cativolcus, se tue de désespoir.

XXXII. Soumission des Sègnes et des Condruses. Cicéron est chargé de la garde de tous les bagages, réunis à Aduatuca.

XXXIII. Les Romains s'avancent sur trois colonnes pour dévaster le pays des Éburons.

XXXIV. Difficultés de l'expédition. César, par l'espoir du butin, anime tous les peuples voisins à se jeter sur les Éburons.

XXXV. Les Sicambres accourent d'au delà du Rhin ; un prisonnier éburon les guide vers Aduatuca, où il leur dit que les Romains ont rassemblé tout ce qu'ils possèdent.

XXXVI. Cicéron, contrairement aux ordres de César, envoie cinq cohortes couper du blé.

XXXVII. La cavalerie germaine attaque le camp ; les Romains sont frappés de terreur.

XXXVIII. Bravoure du primipile Sextius Baculus ; les soldats, encouragés par son exemple, bordent le retranchement.

XXXIX. Les cohortes, après avoir achevé leur provision de blé, viennent pour rentrer au camp ; les barbares fondent sur elles.

XL. La cavalerie et les vieux soldats se font jour à travers les ennemis ; une partie des recrues reste sur le champ de bataille.

XLI. Les Germains se retirent ; arrivée de César.

XLII. Réflexions sur la singularité de cet événement.

XLIII. César désole de nouveau le territoire des Éburons, mais sans pouvoir atteindre Ambiorix.

XLIV. Il retourne en Italie, après avoir réparti ses troupes dans des cantonnements.

COMMENTARIORUM

DE BELLO GALLICO

LIBER VI.

I. Multis de causis Cæsar majorem Galliæ motum exspectans per M. Silanum, C. Antistium Reginum, T. Sextium, legatos, delectum habere instituit : simul ab Cn. Pompeio proconsule[1] petit, quoniam ipse ad Urbem cum imperio reipublicæ causa remaneret, quos ex Cisalpina Gallia consulis sacramento rogavisset, ad signa convenire et ad se proficisci juberet : magni interesse etiam in reliquum tempus ad opinionem Galliæ existimans, tantas videri Italiæ facultates, ut, si quid esset in bello detrimenti acceptum, non modo in brevi tempore sarciri, sed etiam majoribus adaugeri copiis posset.

1. César, qui s'attendait pour bien des motifs à de plus grands mouvements dans la Gaule, fit faire les levées par ses lieutenants M. Silanus, C. Antistius Réginus et T. Sextius ; et, comme le proconsul Cn. Pompée restait aux portes de Rome avec un commandement, pour le service de la république, il le pria d'ordonner aux nouvelles recrues de la Gaule Cisalpine, dont il avait reçu le serment comme consul, de rejoindre leurs enseignes et de se rendre auprès de lui. César jugeait très-important, même pour l'avenir, de convaincre les Gaulois que telles étaient les ressources de l'Italie, qu'après un échec on pouvait non-seulement réparer en peu de temps la perte, mais encore trouver des forces plus considérables. Pompée

COMMENTAIRES
SUR LA GUERRE DES GAULES.

LIVRE VI.

I. Cæsar, exspectans
de multis causis
majorem motum Galliæ,
instituit habere delectum
per M. Silanum,
C. Antistium Reginum,
T. Sextium, legatos :
simul petit
ab Cn. Pompeio proconsule,
quoniam ipse
remaneret ad Urbem
cum imperio
causa reipublicæ,
juberet
quos rogavisset
ex Gallia Cisalpina
sacramento consulis,
convenire ad signa
et proficisci ad se :
existimans
interesse magni
etiam in tempus reliquum
ad opinionem Galliæ,
facultates Italiæ
videri tantas,
ut, si quid detrimenti
acceptum esset in bello,
id posset non modo
sarciri tempore brevi,
sed etiam adaugeri
copiis majoribus.

I. César, attendant
pour de nombreux motifs
un plus grand mouvement de la Gaule,
résolut d'avoir (de faire) la levée
par *l'entremise de* M. Silanus,
C. Antistius Réginus,
T. Sextius, lieutenants :
en-même-temps il demande
à Cn. Pompée proconsul,
puisque lui-même
restait auprès de la ville (Rome)
avec un commandement
dans l'intérêt de la république,
qu'il ordonnât
ceux qu'il avait appelés
de la Gaule Cisalpine [au) consul,
pour le serment du (pour prêter serment
se réunir auprès des enseignes
et partir vers lui-même (César) ·
jugeant
ceci être-d'un-intérêt grand
même pour le temps à-venir
relativement-à l'opinion de la Gaule,
les ressources de l'Italie
paraître si-grandes,
que, si quelque chose de (quelque) perte
avait été reçue (essuyée) à la guerre,
cela pût non-seulement
être réparé dans un temps court,
mais encore être accru
de troupes plus grandes.

Quod quum Pompeius et reipublicæ et amicitiæ tribuisset, celeriter confecto per suos delectu, tribus ante exactam hiemem et constitutis et adductis legionibus, duplicatoque earum cohortium numero, quas cum Q. Titurio amiserat, et celeritate et copiis docuit quid populi Romani disciplina atque opes possent.

II. Interfecto Indutiomaro, ut docuimus[1], ad ejus propinquos a Treviris[2] imperium defertur. Illi finitimos Germanos sollicitare et pecuniam polliceri non desistunt[3] : quum ab proximis impetrare non possent, ulteriores tentant. Inventis nonnullis civitatibus, jurejurando inter se confirmant obsidibusque de pecunia cavent : Ambiorigem sibi societate et fœdere adjungunt. Quibus rebus cognitis, Cæsar, quum undique bellum parari videret, Nervios, Aduatucos, Menapios, adjunctis Cisrhenanis omnibus Germanis[4], esse in armis, Senones ad

ayant satisfait ce désir, tant par amitié que dans l'intérêt de l'État, et les trois lieutenants ayant achevé promptement leurs levées, on forma et on amena avant la fin de l'hiver trois légions ; et César, doublant le nombre des cohortes qu'il avait perdues avec Sabinus, montra par ce surcroît de forces et par cette rapidité ce que peuvent les institutions et les ressources de Rome.

II. Indutiomare ayant péri, comme on l'a vu, les Trévires donnent le commandement à ses parents. Ceux-ci ne cessent pas de solliciter les Germains les plus proches et de leur offrir de l'argent. Ne réussissant pas auprès de leurs voisins, ils s'adressent à des peuples plus éloignés. Après en avoir gagné plusieurs, ils se lient entre eux par des serments, se donnent des otages comme garantie de l'argent qu'ils auront à fournir, et font amitié et alliance avec Ambiorix. Instruit de ces menées et voyant que de tous côtés on se préparait à la guerre, que les Ménapiens, les Nerviens, les Aduatuques étaient en armes, avec tous les Germains d'en deçà du Rhin, que les Sénonais

Quum Pompeius
tribuisset quod
et reipublicæ et amicitiæ,
delectu confecto celeriter
per suos,
tribus legionibus
et constitutis
et adductis
ante hiemem exactam,
numeroque
earum cohortium,
quas amiserat
cum Q. Titurio,
duplicato,
docuit et celeritate
et copiis
quid possent disciplina
atque opes populi Romani.

II. Indutiomaro
interfecto, ut docuimus,
imperium
defertur a Treviris
ad propinquos ejus.
Illi non desistunt
sollicitare
Germanos finitimos
et polliceri pecuniam :
quum non possent
impetrare ab proximis,
tentant ulteriores. [ventis,
Nonnullis civitatibus in-
confirmant inter se
jurejurando
caventque de pecunia
obsidibus :
adjungunt sibi
Ambiorigem
societate et fœdere.
Quibus rebus cognitis,
Cæsar, quum videret
bellum parari undique,
Nervios,
Aduatucos, Menapios,
omnibus Germanis
Cisrhenanis
adjunctis,
esse in armis,

Comme Pompée
avait accordé cela
et à l'intérêt-public et à l'amitié,
la levée ayant été achevée promptement
par *l'entremise des* siens,
trois légions
et ayant été formées
et ayant été amenées
avant l'hiver écoulé,
et le nombre
de ces cohortes,
qu'il avait perdues
avec Q. Titurius,
ayant été doublé,
il montra et par la promptitude
et par les troupes
ce que pouvaient la constitution
et les ressources du peuple romain.

II. Indutiomare [tré,
ayant été tué, comme nous *l'*avons mon-
l'autorité
est remise par les Trévires
aux proches de lui.
Ceux-ci ne cessent pas
de solliciter
les Germains voisins
et de promettre de l'argent :
comme ils ne pouvaient pas
obtenir *cela* des plus proches,
ils *en* essayent de plus reculés.
Quelques cités ayant été trouvées,
ils s'affermissent entre eux
par le serment
et *se* donnent-caution pour de l'argent
avec des otages :
iis adjoignent à eux-mêmes
Ambiorix
par une alliance et un traité.
Lesquelles choses étant apprises,
César, comme il voyait
la guerre se préparer de-tous-côtés,
les Nerviens,
les Aduatuques, les Ménapiens.
tous les Germains
d'en-deçà-du-Rhin
leur étant adjoints,
être en armes,

imperatum non venire et cum Carnutibus [1] finitimisque civitatibus consilia communicare, a Treviris Germanos crebris legationibus sollicitari, maturius sibi de bello cogitandum putavit.

III. Itaque nondum hieme confecta, proximis quatuor coactis legionibus, de improviso in fines Nerviorum contendit, et, prius quam illi aut convenire aut profugere possent, magno pecoris atque hominum numero capto, atque ea præda militibus concessa, vastatisque agris, in deditionem venire atque obsides sibi dare coegit. Eo celeriter confecto negotio, rursus in hiberna legiones reduxit. Concilio Galliæ primo vere, ut instituerat, indicto, quum reliqui, præter Senones, Carnutes Trevirosque, venissent, initium belli ac defectionis hoc esse

[1] se rendaient pas à ses ordres et se concertaient avec les Carnutes

les cités voisines, enfin que les Trévires sollicitaient les Germains par de continuelles ambassades, César crut devoir penser de bonne heure à la guerre.

III. Il rassemble donc, avant la fin de l'hiver, les quatre légions les plus voisines, se porte subitement chez les Nerviens, et, avant qu'ils aient pu se réunir ou s'enfuir, leur prend beaucoup d'hommes et de bétail, butin qu'il abandonne au soldat, ravage leurs terres et les force à se soumettre et à donner des otages. Ayant terminé promptement cette affaire, il ramène les légions dans leurs quartiers d'hiver. Aux premiers jours du printemps, il convoque, suivant son usage, l'assemblée de la Gaule, et, comme toutes les cités y étaient venues, à l'exception des Sénonais, des Carnutes et des Trévires, regardant cette absence comme un commencement de guerre et de

Senones non venire
ad imperatum
et communicare consilia
cum Carnutibus
civitatibusque finitimis,
Germanos
sollicitari a Treviris
crebris legationibus,
putavit
cogitandum sibi
maturius
de bello.

III. Itaque
hieme nondum confecta,
quatuor legionibus
proximis
coactis,
contendit de improviso
in fines Nerviorum,
et, prius quam illi
possent
aut convenire
aut profugere,
magno numero pecoris
atque hominum
capto,
atque ea præda
concessa militibus,
agrisque vastatis,
coegit
venire in deditionem
atque dare obsides sibi.
Eo negotio
confecto celeriter,
reduxit rursus legiones
in hiberna.

Concilio Galliæ
indicto
primo vere,
uti instituerat,
quum reliqui
venissent,
præter Senones,
Carnutes Trevirosque,
arbitratus hoc
esse initium belli
ac defectionis,

les Sénonais ne pas venir
selon *ce qui avait été* commandé
et mettre-en-commun des résolutions (se
avec les Carnutes [concerter)
et les cités voisines,
les Germains
être sollicités par les Trévires
par de fréquentes ambassades,
pensa [vait songer)
devoir être songé par lui-même (qu'il de-
de-meilleure-heure
à la guerre.

III. En conséquence
l'hiver n'étant pas encore achevé,
les quatre légions
les plus proches
étant rassemblées,
il se porte à l'improviste
sur le territoire des Nerviens,
et, avant que ceux-là
pussent
ou se rassembler
ou s'enfuir,
un grand nombre de bétail
et d'hommes
ayant été pris,
et ce butin
ayant été abandonné aux soldats,
et les terres ayant été dévastées,
il *les* força
de venir à soumission
et de donner des otages à lui-même.
Cette affaire
ayant été achevée promptement,
il ramena de nouveau les légions
dans *leurs* quartiers-d'hiver.

L'assemblée de la Gaule
ayant été fixée
au commencement-du printemps,
comme il avait établi (selon son usage),
comme tous-les-autres
étaient venus,
excepté les Sénonais,
les Carnutes et les Trévires,
ayant jugé ceci
être un commencement de guerre
et de défection,

arbitratus, ut omnia postponere videretur, concilium Lutetiam Parisiorum [1] transfert. Confines erant hi Senonibus civitatemque patrum memoria conjunxerant; sed ab hoc consilio afuisse existimabantur. Hac re pro suggestu pronuntiata, eodem die cum legionibus in Senones proficiscitur magnisque itineribus eo pervenit.

IV. Cognito ejus adventu, Acco, qui princeps ejus consilii fuerat, jubet in oppida multitudinem convenire; conantibus, prius quam id effici posset, adesse Romanos nuntiatur; necessario sententia desistunt legatosque deprecandi causa ad Cæsarem mittunt; adeunt per Æduos [2], quorum antiquitus erat in fide civitas. Libenter Cæsar petentibus Æduis dat veniam excusationemque accipit, quod æstivum tempus instantis belli, non quæstionis esse arbitrabatur. Obsidibus imperatis centum, hos Æduis custodiendos tradit. Eodem Carnutes legatos

révolte et voulant montrer quelle importance il y attachait, il transfère l'assemblée à Lutèce, ville des Parisiens. Ce peuple était limitrophe des Sénonais et leur ancien allié ; mais on le croyait étranger au complot actuel. César fait connaître cette décision du haut de son estrade, part le jour même avec les légions, et se rend, à marches forcées, chez les Sénonais.

IV. Instruit de son approche, Accon, chef de la rébellion, ordonne au peuple de se rassembler dans les villes : on essaye de le faire ; mais, avant qu'on ait pu y parvenir, on apprend que les Romains sont arrivés. Les Sénonais, forcés de renoncer à leur projet, envoient des députés à César pour essayer de l'apaiser ; ils lui sont présentés par les Éduens, dont jadis les Sénonais étaient clients. César leur pardonne sans peine, à la prière des Éduens, et reçoit leurs excuses, car il pensait devoir consacrer l'été à une guerre vigoureuse plutôt qu'à une enquête. Il exige cent otages qu'il donne en garde aux Éduens. Les Carnutes lui envoient au même endroit des députés et des otages.

ut videretur
postponere omnia,
transfert concilium
Lutetiam Parisiorum.
Hi erant confines
Senonibus
conjunxerantque civitatem
memoria patrum;
sed existimabantur
afuisse ab hoc consilio.
Hac re pronuntiata
pro suggestu,
eodem die
proficiscitur in Senones
cum legionibus
pervenitque eo
magnis itineribus.
IV. Adventus ejus
cognito,
Acco, qui fuerat princeps
ejus consilii,
jubet multitudinem
convenire in oppida;
prius quam id posset effici,
nuntiatur conantibus
Romanos adesse;
necessario
desistunt sententia
mittuntque legatos
ad Cæsarem
causa deprecandi;
adeunt per Æduos,
in fide quorum
civitas erat antiquitus.
Cæsar dat veniam libenter
Æduis petentibus
accipitque excusationem,
quod arbitrabatur
tempus æstivum
esse belli instantis,
non quæstionis.
Centum obsidibus
imperatis,
tradit hos custodiendos
Æduis.
Carnutes mittunt eodem
legatos obsidesque,

afin qu'il parût [toutes choses,
placer-après-cela (mettre au second rang)
il transporte l'assemblée
à Lutèce *ville* des Parisiens.
Ceux-ci étaient limitrophes
des Sénonais [*na*
et avaient uni (allié) *leur* cité *aux Séno-*
du souvenir (temps) de *leurs* pères;
mais ils étaient crus
avoir été-étrangers à ce projet *de révolte*.
Ce fait ayant été proclamé
en avant (du haut) de *son* estrade,
le même jour
il part chez les Sénonais
avec les légions
et arrive là
par de grandes marches.
IV. L'arrivée de lui
ayant été apprise,
Accon, qui avait été le chef
de ce projet *de révolte*,
ordonne la multitude
se rassembler dans les places,
avant que cela pût être exécuté,
il est annoncé à *eux* l'essayant
les Romains être-présents;
par-nécessité
ils renoncent à *leur* résolution
et envoient des députés
à César
en vue de détourner-par-prières *sa colère*,
ils *l'*abordent par *l'entremise des* Éduens,
sous la protection desquels
leur cité était de-toute-antiquité.
César donne le pardon de-bon-cœur
aux Éduens *le* demandant
et accepte la justification,
parce qu'il jugeait
le temps de-l'été
être *une saison* de guerre pressante,
et non d'enquête.
Cent otages
ayant été commandés,
il remet ceux-ci à-garder
aux Éduens.
Les Carnutes envoient au-même-endroit
des députés et des otages,

obsidesque mittunt, usi deprecatoribus Remis[1], quorum erant in clientela : eadem ferunt responsa. Peragit concilium Cæsar equitesque imperat civitatibus.

V. Hac parte Galliæ pacata, totus et mente et animo in bellum Trevirorum et Ambiorigis insistit. Cavarinum[2] cum equitatu Senonum secum proficisci jubet, ne quis aut ex hujus iracundia, aut ex eo, quod meruerat, odio civitatis, motus exsistat. His rebus constitutis, quod pro explorato habebat, Ambiorigem prœlio non esse concertaturum, reliqua ejus consilia animo circumspiciebat. Erant Menapii propinqui Eburonum[3] finibus, perpetuis paludibus silvisque muniti, qui uni ex Gallia de pace ad Cæsarem legatos nunquam miserant. Cum iis esse hospitium Ambiorigi sciebat ; item per Treviros venisse Germanis in amicitiam cognoverat. Hæc prius illi detrahenda auxilia existimabat, quam ipsum bello lacesseret; ne, desperata salute, aut se in Menapios abderet, aut cum

et prient les Rémois, dont ils étaient clients, d'intercéder pour eux : ils reçoivent la même réponse. César achève de tenir l'assemblée et demande aux cités de la cavalerie.

V. Cette partie de la Gaule étant pacifiée, César porte toute son attention, tous ses efforts, sur la guerre contre Ambiorix et les Trévires. Il ordonne à Cavarinus de partir en même temps que lui avec la cavalerie des Sénonais, de crainte que son ressentiment ou la haine qu'il s'était attirée chez ses concitoyens n'excitât des séditions. Ce point réglé, comme il tenait pour certain qu'Ambiorix ne risquerait pas une bataille, il passe en revue tous les autres projets que l'ennemi pourrait avoir. Les Ménapiens, limitrophes des Éburons, défendus par une longue suite de bois et de marais, étaient les seuls des Gaulois qui n'eussent jamais envoyé de députés pour faire la paix avec nous. César savait qu'ils étaient liés par l'hospitalité avec Ambiorix, qui, par l'intermédiaire des Trévires, était aussi devenu l'ami des Germains. Avant de l'attaquer, César crut devoir lui enlever ces appuis, de crainte que, perdant tout espoir, il ne se cachât chez les

usi deprecatoribus
Remis,
in clientela quorum erant:
ferunt eadem responsa.
Cæsar peragit concilium
imperatque equites
civitatibus.

V. Hac parte Galliæ
pacata,
insistit totus
et mente et animo
in bellum Trevirorum
et Ambiorigis.
Jubet Cavarinum
proficisci secum
cum equitatu Senonum,
ne quis motus exsistat
aut ex iracundia hujus,
aut ex eo odio civitatis,
quod meruerat.
His rebus constitutis
quod habebat
pro explorato
Ambiorigem
non concertaturum esse
prœlio,
circumspiciebat animo
reliqua consilia ejus.
Menapii erant propinqui
finibus Eburonum,
muniti paludibus
silvisque perpetuis,
qui uni ex Gallia
nunquam miserant legatos
ad Cæsarem de pace.
Sciebat hospitium
esse Ambiorigi cum iis;
item cognoverat
venisse in amicitiam
Germanis
per TrevIros.
Existimabat hæc auxilia
detrahenda illi
priusquam lacesseret ipsum
bello;
ne, salute desperata,
aut se abderet

ayant usé *comme* d'intercesseurs
des Rémois,
dans la clientèle desquels ils étaient :
ils remportent les mêmes réponses.
César achève-de-tenir l'assemblée
et commande des cavaliers
aux cités.

V. Cette partie de la Gaule
étant pacifiée,
il s'applique tout-entier
et d'esprit et de cœur
à la guerre des (contre les) Trévires
et de (contre) Ambiorix.
Il ordonne Cavarinus
partir avec lui-même
avec la cavalerie des Sénonais, [s'élève
de peur que quelque mouvement ne
ou par-suite-du ressentiment de celui-ci,
ou par-suite-de cette haine de *sa* cité,
qu'il avait gagnée.
Ces choses ayant été réglées,
parce qu'il tenait
pour vérifié (certain)
Ambiorix
ne pas devoir lutter
par une bataille,
il examinait-de-tous-côtés dans *son* esprit
tous-les-autres partis de lui (qu'il pouvait
Les Ménapiens étaient proches [prendre).
du territoire des Éburons,
fortifiés par des marais
et par des forêts non-interrompues,
lesquels seuls de la Gaule
jamais n'avaient envoyé de députés
à César au-sujet-de la paix.
Il savait des liens-d'hospitalité
être à Ambiorix avec eux;
de même il avait appris
lui être venu en (avoir formé) amitié
aux (avec les) Germains
par *l'entremise des* Trévires.
Il estimait ces secours
devoir être retirés à lui
avant qu'il provoquât lui-même
par la guerre;
de peur que, le salut étant cru-désespéré,
où il n'allât-se-cacher

Transrhenanis congredi cogeretur. Hoc inito consilio, totius exercitus impedimenta ad Labienum in Treviros mittit, duasque legiones ad eum proficisci jubet : ipse cum legionibus expeditis quinque in Menapios proficiscitur. Illi, nulla coacta manu, loci præsidio freti, in silvas paludesque confugiunt suaque eodem conferunt.

VI. Cæsar, partitis copiis cum C. Fabio legato et M. Crasso quæstore, celeriterque effectis pontibus, adit tripartito, ædificia vicosque incendit, magno pecoris atque hominum numero potitur. Quibus rebus coacti, Menapii legatos ad eum pacis petendæ causa mittunt. Ille, obsidibus acceptis, hostium se habiturum numero confirmat, si aut Ambiorigem aut ejus legatos finibus suis recepissent. His confirmatis rebus, Commium Atrebatem [1] cum equitatu custodis loco in Menapiis relinquit; ipse in Treviros proficiscitur.

Ménapiens, ou ne se vit forcé de se réfugier de l'autre côté du Rhin. Sa résolution prise, il envoie à Labiénus, chez les Trévires, tous les équipages de l'armée, qu'il fait suivre de deux légions; il marche lui-même contre les Ménapiens, avec cinq légions sans bagage. Sans rassembler de troupes, comptant uniquement sur la nature du pays, les Ménapiens se réfugièrent dans les marais et dans les bois, avec tout ce qu'ils possédaient.

VI. César, partageant ses forces avec le lieutenant C. Fabius et le questeur M. Crassus, jette promptement des ponts, entre dans le pays sur trois colonnes, brûle les bourgs et les habitations, prend beaucoup d'hommes et de bétail. Grâce à ce plan de campagne, les Ménapiens furent contraints de lui envoyer des députés pour demander la paix. Après avoir reçu des otages, il leur déclare qu'il les comptera au nombre de ses ennemis, s'ils reçoivent chez eux Ambiorix ou ses messagers. Cette affaire terminée, il laisse chez les Ménapiens, pour les surveiller, l'Atrébate Commius avec de la cavalerie, et part pour le pays des Trévires.

in Menapios,
aut cogeretur congredi
cum Transrhenanis.
Hoc consilio inito,
mittit ad Labienum
in Treviros
impedimenta
totius exercitus,
jubetque duas legiones
proficisci ad eum :
ipse proficiscitur
in Menapios
cum quinque legionibus
expeditis.
Illi, nulla manu coacta,
freti præsidio loci,
confugiunt
in silvas paludesque
conferuntque sua eodem.
VI. Cæsar,
copiis partitis
cum C. Fabio legato
et M. Crasso quæstore,
pontibusque
effectis celeriter,
adit tripartito,
incendit ædificia vicosque,
potitur magno numero
pecoris atque hominum.
Quibus rebus coacti,
Menapii
mittunt legatos ad eum
causa petendæ pacis.
Ille, obsidibus acceptis,
confirmat se habiturum
numero hostium,
si recepissent
suis finibus
Ambiorigem
aut legatos ejus.
His rebus confirmatis,
relinquit in Menapiis
loco custodis
Commium Atrebatem
cum equitatu ;
ipse proficiscitur
in Treviros.

chez les Ménapiens,
ou ne fût forcé de se réunir
avec les *peuples* d'outre-Rhin.
Cette résolution étant formée,
il envoie à Labiénus
chez les Trévires
les bagages
de toute l'armée,
et ordonne deux légions
partir vers lui :
lui-même part
vers les Ménapiens
avec cinq légions
sans-bagages.
Ceux-là, aucune troupe n'étant réunie,
comptant sur l'appui du lieu,
se réfugient
dans les forêts et les marais [droit.
et rassemblent leurs *biens* au-même-en-
VI. César,
ses troupes étant partagées
avec C. Fabius *son* lieutenant
et M. Crassus *son* questeur,
et des ponts
ayant été achevés promptement,
aborde *les Ménapiens* en-trois-colonnes,
incendie les habitations et les bourgades
s'empare d'un grand nombre
de bétail et d'hommes.
Par lesquelles circonstances forcés,
les Ménapiens
envoient des députés vers lui
en vue de demander la paix.
Celui-là, les otages étant reçus,
affirme lui-même devoir tenir *les Menapiens*
au nombre de *ses* ennemis,
s'ils avaient reçus (s'ils recevaient)
sur leur territoire
Ambiorix
ou des députés de lui.
Ces choses ayant été réglées,
il laisse chez les Ménapiens
en place (qualité) de gardien
Commius l'Atrébate
avec la cavalerie :
lui-même part
vers les Trévires.

VII. Dum hæc a Cæsare geruntur, Treviri, magnis coactis peditatus equitatusque copiis, Labienum cum una legione, quæ in eorum finibus hiemabat, adoriri parabant : jamque ab eo non longius bidui via aberant, quum duas venisse legiones missu Cæsaris cognoscunt. Positis castris a millibus passuum quindecim [1], auxilia Germanorum exspectare constituunt. Labienus, hostium cognito consilio, sperans temeritate eorum fore aliquam dimicandi facultatem, præsidio cohortium quinque impedimentis relicto, cum viginti quinque cohortibus magnoque equitatu contra hostem proficiscitur, et, mille passuum intermisso spatio, castra communit. Erat inter Labienum atque hostem difficili transitu flumen ripisque præruptis : hoc neque ipse transire in animo habebat, neque hostes trans-

VII. Tandis que César agissait chez les Ménapiens, les Trévires, ayant rassemblé des forces considérables en cavalerie et en infanterie, se préparaient à attaquer Labiénus qui, avec une légion, hivernait sur leurs frontières. Ils n'en étaient déjà plus qu'à deux jours de marche, quand ils apprirent que César lui avait envoyé un renfort de deux légions. Ils campent alors à quinze milles de lui, résolus d'attendre les Germains auxiliaires. Labiénus, instruit de ce dessein, et comptant bien que leur imprudence lui offrirait quelque occasion de combattre, laisse cinq cohortes à la garde du bagage, s'avance avec les vingt-cinq autres et avec une nombreuse cavalerie, et se retranche à un mille de leur camp. Il était séparé de l'ennemi par une rivière difficile à passer, et dont les rives étaient fort escarpées : il ne songeait pas à la franchir, et ne croyait pas que les ennemis le fissent. Chaque

VII. Dum hæc geruntur a Cæsare. Treviri, magnis copiis peditatus equitatusque coactis, parabant adoriri Labienum cum una legione, quæ hiemabat in finibus eorum; jamque aberant ab eo non longius via bidui, quum cognoscunt duas legiones venisse missu Cæsaris. Castris positis [suum, a quindecim millibus pas- constituunt exspectare auxilia Germanorum. Labienus, consilio hostium cognito sperans aliquam facultatem dimicandi fore temeritate eorum, præsidio quinque cohortium relicto impedimentis, proficiscitur contra hostem [tibus cum viginti quinque cohor- equitatuque magno, et, spatio mille passuum intermisso, communit castra. Flumen transitu difficili ripisque præruptis erat inter Labienum hostemque: neque ipse habebat in animo transire hoc, neque existimabat hostes transituros.

VII. Tandis que ces choses sont faites par César, les Trévires, de grandes troupes d'infanterie et de cavalerie étant rassemblées, s'apprêtaient à attaquer Labiénus avec une légion, qui hivernait sur le territoire d'eux; et déjà ils étaient-à-distance de lui non plus loin qu'une route de deux-jours, lorsqu'ils apprennent deux légions être venues sur l'envoi de (envoyées par) César. Un camp étant établi à quinze milliers de pas, ils décident d'attendre les secours des Germains. Labiénus, le dessein des ennemis étant connu, espérant quelque facilité (occasion) de combattre devoir être (se présenter) par la témérité d'eux, une garde de cinq cohortes ayant été laissée aux bagages, part contre l'ennemi avec vingt-cinq cohortes et une cavalerie considérable, et, un espace de mille pas étant laissé-dans-l'intervalle, fortifie *son* camp. Une rivière d'un passage difficile et de rives escarpées était entre Labiénus et l'ennemi : et lui-même n'avait pas dans l'esprit de passer cette *rivière*, et il ne croyait pas les ennemis devoir la passer.

turos existimabat Augebatur auxiliorum quotidie spes. Loquitur in concilio palam, « Quoniam Germani appropinquare dicantur, sese suas exercitusque fortunas in dubium non devocaturum, et postero die prima luce castra moturum. » Celeriter hæc ad hostes deferuntur, ut ex magno Gallorum equitatus numero nonnullos Gallicis rebus favere natura cogebat. Labienus, noctu tribunis militum primisque ordinibus coactis, quid sui sit consilii, proponit, et, quo facilius hostibus timoris det suspicionem, majore strepitu et tumultu, quam populi Romani fert consuetudo, castra moveri jubet. His rebus fugæ similem profectionem efficit. Hæc quoque per exploratores ante lucem, in tanta propinquitate castrorum, ad hostes deferuntur

VIII. Vix agmen novissimum extra munitiones processerat, cum Galli, cohortati inter se, « Ne speratam prædam ex

jour augmentait leur espoir de voir arriver leurs auxiliaires. Labiénus dit tout haut dans le conseil « Que, puisqu'on annonçait l'approche des Germains, il ne mettrait pas au hasard le sort de son armée et le sien, et qu'il lèverait le camp le lendemain, à la pointe du jour. » Ce propos parvint bientôt aux ennemis ; car il était naturel que, parmi tant de cavaliers gaulois, il s'en trouvât qui favorisassent la cause de la Gaule. Labiénus assemble de nuit les tribuns des soldats et les centurions des premiers rangs ; il leur expose son projet et, pour que l'ennemi croie encore mieux à sa frayeur, il ordonne de lever le camp avec beaucoup plus de bruit et de tumulte qu'il n'est ordinaire chez les Romains : il donne ainsi à son départ l'apparence d'une fuite. Les deux camps étaient si rapprochés que les ennemis furent instruits de tout avant le jour par leurs espions.

VIII. L'arrière-garde était à peine sortie des retranchements, que les Gaulois s'animent entre eux « A ne pas laisser échapper une

Spes auxiliorum
augebatur quotidie.
Loquitur palam in concilio,
« Quoniam Germani
dicantur appropinquare,
sese non devocaturum
in dubium
suas fortunas
exercitusque,
et die postero
prima luce
moturum castra. »
Hæc deferuntur celeriter
ad hostes,
ut ex magno numero
equitatus Gallorum
natura cogebat nonnullos
favere rebus Gallicis.
Labienus,
tribunis militum
primisque ordinibus
coactis noctu, [silii,
proponit quid sit sui con-
et, quo facilius
det hostibus
suspicionem timoris,
jubet castra moveri
majore strepitu
et tumultu,
quam fert consuetudo
populi Romani.
His rebus
efficit profectionem
similem fugæ.
Hæc quoque
deferuntur ad hostes
ante lucem
per exploratores,
in tanta propinquitate
castrorum.
VIII. Vix
novissimum agmen
processerat
extra munitiones,
quum Galli,
cohortati inter se,
« Ne dimitterent

Leur espoir de secours
était accru chaque-jour.
Il dit publiquement dans le conseil,
« Puisque les Germains
étaient dits approcher,
lui-même ne devoir pas appeler (mettre)
en doute (en péril)
sa fortune
et *la fortune* de l'armée,
et le jour suivant
au point-du jour
devoir déplacer (lever) le camp. »
Ces *paroles* sont rapportées promptement
aux ennemis,
vu que sur un grand nombre
de cavalerie de Gaulois
la nature *même* forçait quelques-uns
de favoriser les intérêts gaulois.
Labiénus,
les tribuns des soldats
et les premiers grades *de centurions*
étant rassemblés de nuit, [plan,
expose quelle chose est de (quel est) son
et afin que plus facilement
il donne aux ennemis
une opinion de peur *éprouvée par nous*,
il ordonne le camp être déplacé (levé)
avec un plus grand bruit
et un *plus grand* tumulte,
que *ne le* comporte la coutume
du peuple romain.
Par ces choses
il fait (rend) *son* départ
semblable à une fuite.
Ces *circonstances* aussi
sont rapportées aux ennemis
avant le jour
par *leurs* éclaireurs, [proximité
dans une si-grande (à cause de la grande)
des camps.
VIII. A peine
le dernier corps (l'arrière-garde)
s'était avancé
hors des retranchements,
lorsque les Gaulois,
s'étant exhortés entre eux,
« Qu'ils ne laissassent-pas-échapper

manibus dimitterent; longum esse, perterritis Romanis, Germanorum auxilium exspectare; neque suam pati dignitatem, ut tantis copiis tam exiguam manum, præsertim fugientem atque impeditam, adoriri non audeant; » flumen transire et iniquo loco prœlium committere non dubitant. Quæ fore suspicatus Labienus, ut omnes citra flumen eliceret, eadem usus simulatione itineris, placide progrediebatur. Tum, præmissis paulum impedimentis atque in tumulo quodam collocatis: « Habetis, inquit, milites, quam petistis, facultatem; hostem impedito atque iniquo loco tenetis : præstate eamdem nobis ducibus virtutem, quam sæpenumero imperatori præstitistis : adesse eum et hæc coram cernere existimate. » Simul signa ad hostem converti aciemque dirigi jubet, et, paucis turmis præsidio ad impedimenta dimissis, reliquos equites ad latera

proie si désirée : dans la terreur où étaient les Romains, il serait trop long d'attendre le secours des Germains ; et leur honneur ne pouvait souffrir qu'avec des forces si considérables ils n'osassent pas attaquer un corps si faible, surtout lorsqu'il fuyait encombré de bagages. » Ils n'hésitent pas à passer la rivière et à livrer le combat dans une mauvaise position. Labiénus, qui s'y attendait et qui voulait les attirer tous sur l'autre rive, feignait toujours de continuer sa route, et s'avançait lentement. Bientôt il envoya un peu en avant les bagages et les fit placer sur une éminence, puis : « Soldats, dit-il, voilà l'occasion que vous demandiez ; vous tenez votre ennemi engagé dans une position désavantageuse pour lui. Montrez, sous mes ordres, le même courage que vous avez souvent déployé sous ceux de notre général ; croyez qu'il est ici et qu'il voit tout de ses yeux. » En même temps, il ordonne de tourner les enseignes vers l'ennemi et de former la ligne de bataille, laisse quelques escadrons à la garde du bagage, et poste le reste de la cavalerie sur ses flancs.

ex manibus — de *leurs* mains
prædam speratam ; — une proie espérée ;
esse longum, — être long (il serait trop long).
Romanis perterritis, — les Romains étant épouvantés
exspectare — d'attendre
auxilium Germanorum ; — le secours des Germains ;
neque suam dignitatem — et leur *propre* dignité
pati — ne pas souffrir
ut non audeant — qu'ils n'osent pas
adoriri tantis copiis — attaquer avec de si-grandes forces
manum tam exiguam, — une troupe si petite,
præsertim fugientem — surtout *une troupe* fuyant
atque impeditam ; » — et embarrassée-de-bagages ; »
non dubitant — n'hésitent pas
transire flumen — à passer la rivière
et committere prœlium — et à engager le combat
loco iniquo. — dans une position désavantageuse.
Quæ Labienus — Lesquelles choses Labiénus
suspicatus fore, — ayant soupçonné devoir être (arriver),
ut eliceret omnes — afin qu'il *les* attirât tous
citra flumen, — en deçà de la rivière,
usus eadem simulatione — ayant usé de la même feinte
itineris, — de route,
progrediebatur placide. — s'avançait paisiblement (lentement).
Tum, impedimentis — Puis, les bagages
præmissis paulum — ayant été envoyés-en-avant un peu
atque collocatis — et placés
in quodam tumulo : — sur un certain tertre :
« Habetis, inquit, milites, — « Vous avez, dit-il, soldats,
facultatem quam petistis ; — l'occasion que vous avez demandée ;
tenetis hostem — vous tenez l'ennemi
loco impedito — dans une position embarrassée
atque iniquo : — et désavantageuse *pour lui* :
præstate nobis ducibus — montrez à nous *vos* chefs
eamdem virtutem — la même valeur
quam sæpenumero — que souvent
præstitistis imperatori : — vous avez montrée à *votre* général :
existimate eum adesse — pensez lui être-ici
et cernere hæc coram. » — et voir ces choses en présence. »
Simul jubet — En-même-temps il ordonne
signa converti ad hostem — les enseignes être tournées vers l'ennemi
aciemque dirigi, — et la ligne-de-bataille être rangée,
et, paucis turmis — et, quelques escadrons
dimissis præsidio — ayant été envoyés à (comme) garde
ad impedimenta, — vers les bagages,
disponit ad latera — il dispose sur les flancs
reliquos equites. — le reste-des cavaliers

disponit. Celeriter nostri clamore sublato pila in hostes immittunt. Illi, ubi præter spem, quos fugere credebant, infestis signis ad se ire viderunt, impetum modo ferre non potuerunt, ac, primo concursu in fugam conjecti, proximas silvas petierunt : quos Labienus equitatu consectatus, magno numero interfecto, compluribus captis, paucis post diebus civitatem recepit : nam Germani qui auxilio veniebant, percepta Trevirorum fuga, sese domum contulerunt. Cum iis propinqui Indutiomari[1], qui defectionis auctores fuerant, comitati eos, ex civitate excessere. Cingetorigi, quem ab initio permansisse in officio demonstravimus[2], principatus atque imperium est traditum.

IX. Cæsar, postquam ex Menapiis in Treviros venit, duabus de causis Rhenum transire constituit : quarum erat altera, quod auxilia contra se Treviris miserant; altera, ne Am-

A l'instant nos soldats, poussant un cri, lancent leurs javelots sur les Gaulois qui, voyant contre leur espoir fondre sur eux des gens qu'ils croyaient en fuite, ne soutiennent pas même le choc, et, prenant la fuite à la première charge, gagnent les bois voisins. Labiénus les poursuivit avec sa cavalerie, en prit et en tua un grand nombre, et reçut, peu de jours après, la soumission de la cité; car, à la nouvelle de cette défaite, les Germains qui venaient pour aider les Trévires retournèrent chez eux. Les parents d'Indutiomare, qui avaient été les instigateurs de la révolte, quittèrent le pays et partirent avec eux. On donna le premier rang et l'autorité à Cingétorix, qui, comme nous l'avons dit, s'était toujours maintenu dans le devoir.

IX. Après être arrivé du pays des Ménapiens chez les Trévires, César résolut de passer le Rhin pour deux raisons : la première était que les Germains avaient envoyé des secours aux Trévires contre lui;

Nostri celeriter,
clamore sublato,
immittunt pila
in hostes.
Illi, ubi, præter spem,
viderunt
quos credebant fugere
ire ad se
signis infestis,
non potuerunt modo
ferre impetum,
ac, conjecti in fugam
primo concursu,
petiverunt
silvas proximas :
quos Labienus consectatus
equitatu,
magno numero interfecto,
compluribus captis,
recepit civitatem
paucis diebus post :
nam Germani
qui veniebant auxilio,
fuga Trevirorum
percepta,
sese contulerunt domum.
Propinqui Indutiomari,
qui fuerant auctores
seditionis,
comitati eos,
excessere cum iis
ex civitate.
Principatus
atque imperium
traditum est Cingetorigi,
quem demonstravimus
permansisse in officio
ab initio.
IX. Cæsar,
postquam venit
ex Menapiis in Treviros,
constituit
transire Rhenum
de duabus causis :
quarum altera erat
quod miserant Treviris
auxilia contra se ;

Les nôtres promptement,
un cri ayant été élevé (poussé),
lancent *leurs* javelots
sur les ennemis.
Ceux-ci, dès que, contre *leur* espérance,
ils virent
ceux qu'ils croyaient être-en-fuite
marcher contre eux
avec les enseignes menaçantes,
ne purent pas seulement
supporter *leur* élan,
et, jetés (mis) en fuite
au premier choc,
gagnèrent
les forêts les plus proches :
lesquels Labiénus ayant poursuivi
avec la cavalerie,
un grand nombre ayant été tué,
de nombreux ayant été pris,
recouvra (soumit) la cité
quelques jours ensuite :
car les Germains
qui venaient au secours,
la fuite des Trévires
étant apprise,
se transportèrent (rentrèrent) dans *leur* [demeure.
Les proches d'Indutiomare,
qui avaient été les moteurs
de la sédition,
ayant accompagné eux,
sortirent avec eux
de la cité.
Le premier-rang
et l'empire
furent remis à Cingétorix,
que nous avons indiqué
avoir persévéré dans le devoir
dès le commencement.
IX. César,
après qu'il fut arrivé
des Ménapiens chez les Trévires,
résolut
de passer le Rhin
pour deux motifs :
desquels l'un était [Trévires
qu'ils (les Germains) avaient envoyé aux
des secours contre lui-même ;

biorix ad eos receptum haberet. His constitutis rebus, paulum supra eum locum, quo ante exercitum transduxerat [1], facere pontem instituit. Nota atque instituta ratione, magno militum studio, paucis diebus opus efficitur. Firmo in Treviris præsidio ad pontem relicto, ne quis ab iis subito motus oriretur, reliquas copias equitatumque transducit. Ubii [2], qui ante obsides dederant atque in deditionem venerant, purgandi sui causa ad eum legatos mittunt, qui doceant, « Neque ex sua civitate auxilia in Treviros missa, neque ab se fidem læsam : » petunt atque orant, « Ut sibi parcat, ne communi odio Germanorum innocentes pro nocentibus pœnas pendant : » si amplius obsidum velit, dare pollicentur. Cognita Cæsar causa reperit ab Suevis [3] auxilia missa esse, Ubiorum satisfactionem accepit, aditus viasque in Suevos perquirit.

la seconde, qu'il ne voulait pas qu'Ambiorix trouvât chez eux un asile. Cette résolution arrêtée, il fit faire un pont, un peu au-dessus de l'endroit où son armée avait déjà passé. Comme on travaillait sur un plan connu et déjà exécuté une fois, l'ouvrage fut achevé dans peu de jours, grâce à l'ardeur extrême du soldat. César laissa un fort détachement près du pont, chez les Trévires, pour qu'ils ne fissent pas quelque brusque mouvement, et fit passer le reste des légions et la cavalerie. Les Ubiens, qui déjà s'étaient soumis et avaient donné des otages, lui envoyèrent des députés pour se justifier et lui déclarer « Que leur cité n'avait point donné de secours aux Trévires et n'avait pas manqué de fidélité. » Ils le prient, ils le conjurent « De les épargner, et, dans sa haine pour les Germains en général, de ne pas punir les innocents pour les coupables. » S'il veut un nombre d'otages plus considérable, ils promettent de le donner. César prit des informations et reconnut que les secours avaient été envoyés par les Suèves. Il agréa la justification des Ubiens et s'informa des chemins et des passages qui mènent chez les Suèves.

altera, ne Ambiorix
haberet receptum ad eos.
His rebus constitutis,
instituit facere pontem
paulum supra eum locum,
quo ante
transduxerat exercitum.
Ratione
nota atque instituta,
opus efficitur paucis diebus
magno studio militum.
Præsidio firmo
relicto ad pontem
in Treviris,
ne quis motus
oriretur subito ab iis,
transducit reliquas copias
equitatumque.
Ubii, qui ante
dederant obsides
atque venerant
in deditionem,
mittunt ad eum
causa sui purgandi
legatos qui doceant
« Neque auxilia missa
ex sua civitate
in Treviros,
neque fidem læsam
ab se : »
petunt atque orant
« Ut parcat sibi,
ne odio communi
Germanorum
innocentes pendant pœnas
pro nocentibus : »
si velit
amplius obsidum,
pollicentur dare.
Causa cognita,
Cæsar reperit
auxilia missa esse
ab Suevis,
accepit satisfactionem
Ubiorum,
perquirit aditus viasque
in Suevos.

l'autre, *d'empêcher* qu'Ambiorix
n'eût une retraite (ne pût se retirer)
Ces choses étant résolues, [vers eux.
il commença à faire un pont
un peu au-dessus de cet endroit,
où auparavant
il avait fait-passer *son* armée.
Le système
étant connu et établi,
l'ouvrage est fait en peu-de jours
avec un grand zèle des soldats.
Une garde puissante
ayant été laissée auprès du pont
chez les Trévires,
de peur que quelque mouvement
ne s'élevât tout à coup de chez eux,
il fait-passer le reste-de *ses* troupes
et *sa* cavalerie.
Les Ubiens, qui auparavant
avaient donné des otages
et étaient venus
à soumission,
envoient vers lui
en vue de se justifier [remontrer)
des députés qui *lui* remontrent (pour lui
« Et des secours n'avoir pas été envoyés
de leur cité
chez les Trévires,
et la fidélité n'avoir pas été violée
par eux-mêmes : »
ils demandent et prient
« Qu'il épargne eux-mêmes,
que par une haine commune (générale)
des (pour les) Germains [des peines
les innocents ne payent (subissent) pas
pour les coupables : »
s'il veut [tages
davantage (un plus grand nombre) d'o-
ils promettent de *les* donner.
La cause ayant été informée,
César découvrit
des secours avoir été envoyés
par les Suèves,
accueillit la justification
des Ubiens,
s'informe des accès et des routes
pour aller chez les Suèves.

X. Interim paucis post diebus fit ab Ubiis certior, Suevos omnes unum in locum copias cogere atque iis nationibus, quæ sub eorum sint imperio, denuntiare uti auxilia peditatus equitatusque mittant. His cognitis rebus, rem frumentariam provident, castris idoneum locum deligit, Ubiis imperat ut pecora deducant suaque omnia ex agris in oppida conferant, sperans barbaros atque imperitos homines, inopia cibariorum adductos, ad iniquam pugnandi conditionem posse deduci : mandat ut crebros exploratores in Suevos mittant, quæque apud eos gerantur, cognoscant. Illi imperata faciunt et paucis diebus intermissis referunt, « Suevos omnes, posteaquam certiores nuntii de exercitu Romanorum venerint, cum omnibus suis sociorumque copiis, quas coegissent, penitus ad extremos fines sese recepisse : silvam esse ibi infinita magnitudine, quæ

X. Cependant, au bout de quelques jours, il apprend des Ubiens que les Suèves rassemblent toutes leurs forces sur un point et qu'ils ont signifié aux peuples de leur dépendance de leur envoyer des renforts de cavalerie et d'infanterie. Sur cet avis, César se pourvoit de blé et choisit un lieu avantageux pour y asseoir son camp. Il ordonne donc aux Ubiens de retirer des champs leurs troupeaux et tout ce qui leur appartient, de tout réunir dans les villes. Il espérait amener, par la disette, des barbares sans expérience à lui livrer bataille dans une mauvaise position. Enfin il leur recommande d'envoyer souvent des espions chez les Suèves pour se tenir au courant de ce qui s'y passe. On obéit et on lui rapporte, quelques jours après, que, sur la nouvelle positive de l'approche des Romains, les Suèves, avec toutes les forces réunies et celles de leurs alliés, se sont retirés au fond de leur pays : une forêt immense, nommée Bacénis, qui s'étendait au

X. Interim paucis diebus post fit certior ab Ubiis Suevos cogere omnes copias in unum locum, atque denuntiare iis nationibus, quæ sint sub imperio eorum, ut mittant auxilia peditatus equitatusque. His rebus cognitis, providet rem frumentariam, deligit locum idoneum castris, imperat Ubiis ut deducant pecora conferantque omnia sua ex agris in oppida, sperans homines barbaros atque imperitos, adductos inopia cibariorum, posse deduci ad conditionem pugnandi iniquam : mandat ut mittant in Suevos crebros exploratores, cognoscantque quæ gerantur apud eos. Illi faciunt imperata et paucis diebus intermissis referunt « Omnes Suevos, postea quam nuntii certiores de exercitu Romanorum venerint, se se recepisse cum omnibus suis copiis sociorumque, quas coegissent, penitus ad extremos fines : ibi esse silvam

X. Cependant quelques jours après il est fait mieux-informé (est instruit) [par les Ubiens les Suèves rassembler toutes *leurs* forces en un-seul endroit, et signifier à ces (aux) nations, qui étaient sous l'autorité d'eux, qu'elles *leur* envoient des secours d'infanterie et de cavalerie. Ces faits étant appris, il pourvoit à la provision de-blé, choisit un emplacement convenable pour un camp, commande aux Ubiens qu'ils amènent du bétail et transportent tous leurs *biens* des champs dans les places, espérant *ces* hommes barbares et inexpérimentés, déterminés par le manque de vivres, pouvoir être amenés [taille) à une condition de combattre (à une ba- désavantageuse pour eux il *leur* commande qu'ils envoient chez les Suèves de fréquents espions, et s'instruisent de ce qui se passe chez eux. Ceux-là exécutent les ordres et peu-de-jours étant mis-en-intervalle rapportent « Tous les Suèves, après que des messagers plus sûrs au-sujet-de l'armée des Romains étaient arrivés, s'être retirés avec toutes leurs troupes et *celles* de *leurs* alliés, qu'ils avaient rassemblées, tout-au-fond à l'extrémité-de *leur* territoire : là être une forêt

appellatur Bacenis [1]; hanc longe introrsus pertinere, et pro natívo muro objectam, Cheruscos ab Suevis, Suevosque ab Cheruscis [2], injuriis incursionibusque prohibere : ad ejus initium silvæ Suevos adventum Romanorum exspectare constituisse. »

XI. Quoniam ad hunc locum perventum est, non alienum esse videtur de Galliæ Germaniæque moribus, et quo differant hæ nationes inter sese, proponere. In Gallia non solum in omnibus civitatibus atque in omnibus pagis partibusque, sed pæne etiam in singulis domibus factiones sunt : earumque factionum principes sunt, qui summam auctoritatem eorum judicio habere existimantur, quorum ad arbitrium judiciumque summa omnium rerum consiliorumque redeat. Idque ejus rei causa antiquitus institutum videtur, ne quis ex plebe contra potentiorem

loin dans l'intérieur, formait entre les Suèves et les Chérusques comme un mur naturel et s'opposait à leurs incursions et à leurs ravages réciproques : c'était à l'entrée de cette forêt que les Suèves avaient résolu d'attendre les Romains.

XI. Au point où nous en sommes arrivé, il ne semble pas hors de propos de parler des mœurs des Gaulois et des Germains et de montrer en quoi ces nations diffèrent l'une de l'autre. Il y a des factions chez les Gaulois, non-seulement dans chaque cité, dans chaque bourgade, dans chaque division de bourgade, mais même presque dans chaque maison. Les hommes en qui ils reconnaissent le plus de considération sont les chefs de ces factions : c'est à eux qu'appartient la décision suprême dans toutes les entreprises et toutes les délibérations. Cela paraît s'être établi jadis afin qu'un homme du peuple ne manquât jamais d'appui contre un plus puissant : car

magnitudine infinita,
quæ appellatur Bacenis ;
hanc pertinere longe
introrsus,
et, objectam
pro muro nativo,
prohibere injuriis
incursionibusque
Cheruscos ab Suevis,
Suevosque ab Cheruscis :
Suevos constituisse
exspectare
adventum Romanorum
ad initium ejus silvæ. »
XI. Quoniam
perventum est
ad hunc locum,
non videtur alienum
proponere
de moribus Galliæ
Germaniæque,
et quo hæ nationes
differant inter sese.
Factiones sunt in Gallia
non solum
in omnibus civitatibus
atque in omnibus pagis
partibusque,
sed pæne etiam
in singulis domibus :
quique existimantur
habere
summam auctoritatem
judicio eorum
sunt principes
earum factionum,
ad arbitrium
judiciumque quorum
redeat summa
omnium rerum
consiliorumque.
Idque videtur institutum
antiquitus
causa ejus rei,
ne quis ex plebe
egeret auxilii
contra potentiorem :

d'une grandeur sans-bornes,
qui est appelée Bacénis :
celle-ci s'étendre loin
dans-l'intérieur,
et, mise-en-avant
en-guise-de rempart naturel,
protéger contre les insultes
et les incursions
les Chérusques du-côté-des Suèves,
et les Suèves du-côté-des Chérusques :
les Suèves avoir résolu
d'attendre
l'arrivée des Romains
au commencement de cette forêt. »
XI. Puisque
on est arrivé
à cet endroit,
il ne paraît pas étranger *au sujet*
d'exposer *les faits*
touchant les mœurs de la Gaule
et de la Germanie,
et par quoi ces nations
diffèrent entre elles.
Des partis sont dans la Gaule
non-seulement
dans toutes les cités
et dans tous les bourgs
et *toutes* les portions *de bourgs*.
mais presque même
dans chaque maison :
et *ceux* qui sont crus
avoir
la plus haute autorité
au jugement d'eux
sont les chefs
de ces partis,
chefs à l'arbitrage
et au jugement desquels
doive revenir la souveraineté
de toutes choses
et de *toutes* résolutions.
Et cela paraît établi
de-toute-antiquité
en vue de ce fait,
que quelqu'un du peuple
ne manquât pas de secours
contre un plus puissant *que lui :*

auxilii egeret : suos enim quisque opprimi et circumveniri non patitur, neque, aliter si faciant, ullam inter suos habent auctoritatem. Hæc eadem ratio est in summa totius Galliæ: namque omnes civitates in partes divisæ sunt duas.

XII. Quum Cæsar in Galliam venit, alterius factionis principes erant Ædui, alterius Sequani[1]. Hi, quum per se minus valerent, quod summa auctoritas antiquitus erat in Æduis, magnæque eorum erant clientelæ, Germanos atque Ariovistum sibi adjunxerant, eosque ad se magnis jacturis pollicitationibusque perduxerant. Prœliis vero compluribus factis secundis, atque omni nobilitate Æduorum interfecta, tantum potentia antecesserant, ut magnam partem clientium ab Æduis ad se transducerent, obsidesque ab iis principum filios acciperent, et publice jurare cogerent nihil se contra Sequanos consilii inituros, et partem finitimi agri, per vim occupatam, possi-

nul ne souffre qu'on maltraite ou qu'on opprime un de ses partisans; autrement il perdrait tout son crédit. Il en est de même pour les intérêts généraux de la Gaule : toutes les cités forment deux partis.

XII. Lorsque César vint dans la Gaule, les Éduens étaient à la tête d'un parti et les Séquaniens à la tête de l'autre. Ceux-ci, se voyant moins forts (car depuis longtemps la souveraine autorité appartenait aux Éduens et leurs clients étaient fort nombreux), avaient fait alliance avec Arioviste et les Germains, qu'ils avaient attirés dans leur pays à force de sacrifices et de promesses. Après plusieurs victoires où ils anéantirent toute la noblesse éduenne, leur puissance était devenue si supérieure qu'ils avaient enlevé une grande partie de leurs clients aux Éduens, qu'ils en avaient reçu pour otages les enfants des premiers citoyens, et qu'ils les avaient forcés de jurer solennellement qu'ils ne trameraient rien contre les Séquaniens : enfin ils jouissaient d'une partie du territoire limitrophe, qu'ils

quisque enim non patitur
suos opprimi
et circumveniri,
neque, si faciant aliter,
habent ullam auctoritatem
inter suos.
Hæc eadem ratio est
in summa totius Galliæ :
namque omnes civitates
divisæ sunt in duas partes.

XII. Quum Cæsar
venit in Galliam,
Ædui erant principes
alterius factionis,
Sequani alterius.
Hi, quum valerent minus
per se,
quod summa auctoritas
erat in Æduis
antiquitus,
clientelæque eorum
erant magnæ,
adjunxerant sibi
Germanos
atque Ariovistum,
perduxerantque eos ad se
magnis jacturis
pollicitationibusque.
Compluribus vero prœliis
factis, [secundis
atque omni nobilitate
Æduorum
interfecta,
antecesserant tantum
potentia,
ut transducerent ad se
magnam partem clientium
ab Æduis,
acciperentque ab iis
obsides
filios principum,
et cogerent jurare
publice
se inituros nihil consilii
contra Sequanos,
et possiderent
partem agri finitimi,

chacun en effet ne souffre pas
les siens être opprimés
et être circonvenus (trompés),
et, s'ils font autrement,
ils n'ont aucune autorité
parmi les leurs.
Ce même système existe
dans l'ensemble de toute la Gaule :
car toutes les cités
sont divisées en deux partis.

XII. Lorsque César
vint en Gaule,
les Éduens étaient les chefs
d'un parti,
les Séquaniens de l'autre. [moins
Ceux-ci, comme ils avaient-de-la-force
par eux-mêmes,
parce que la plus haute autorité
était chez les Éduens
de-toute-antiquité,
et que les clientèles d'eux
étaient grandes,
avaient adjoint à eux-mêmes
les Germains
et Arioviste,
et avaient amené eux à eux-mêmes
par de grands sacrifices
et de *grandes* promesses.
Mais plusieurs combats heureux
ayant été faits (livrés),
et toute la noblesse
des Éduens
ayant été tuée,
ils *les* avaient dépassés tellement
par la puissance,
qu'ils avaient fait-passer à eux-mêmes
une grande partie des clients
détachée des Éduens,
et avaient reçu d'eux
pour otages
les fils des principaux,
et *les* avaient forcés de jurer
au-nom-de-la-nation [cun) projet
eux ne devoir entrer dans rien de (au-
contre les Séquaniens,
et possédaient
une partie du territoire voisin,

derent, Galliæque totius principatum obtinerent. Qua necessitate adductus Divitiacus, auxilii petendi causa Romam ad senatum profectus, infecta re redierat. Adventu Cæsaris facta commutatione rerum[1], obsidibus Æduis redditis, veteribus clientelis restitutis, novis per Cæsarem comparatis (quod hi, qui se ad eorum amicitiam aggregaverant, meliore conditione atque æquiore imperio se uti videbant), reliquis rebus eorum, gratia, dignitate amplificata, Sequani principatum dimiserant. In eorum locum Remi successerant; quos quod adæquare apud Cæsarem gratia intelligebatur, ii, qui propter veteres inimicitias nullo modo cum Æduis conjungi poterant, se Remis in clientelam dicabant. Hos illi diligenter tuebantur. Ita et novam et repente collectam auctoritatem tenebant. Eo tum

avaient envahie, et de la suprématie de toute la Gaule. C'était cette triste position des Éduens qui avait conduit Divitiacus à Rome, pour obtenir des secours du sénat : il était revenu sans avoir réussi. L'arrivée de César ayant fait changer cet état de choses, les Éduens avaient recouvré leurs otages et leurs anciens clients, et César leur en avait fait acquérir de nouveaux, parce qu'on voyait qu'en s'attachant à eux on était traité avec plus de douceur et de ménagement, et, comme d'ailleurs ils gagnaient de toute manière, en crédit, en considération, en tout, les Séquaniens avaient perdu le premier rang. Les Rémois prirent leur place, et, remarquant qu'ils jouissaient auprès de César d'une faveur égale, ceux que d'anciennes haines empêchaient absolument de faire alliance avec les Éduens se rangèrent sous la clientèle des Rémois, qui se montraient très-attentifs à les protéger, et se trouvaient ainsi en possession d'une influence toute récente et rapidement conquise. Tel était l'état des choses, que les

occupatam per vim,
obtinerentque principatum
totius Galliæ.
Qua necessitate adductus
Divitiacus,
profectus Romam
ad senatum
causa petendi auxilii,
redierat
re infecta.
Commutatione rerum
facta
adventu Cæsaris,
obsidibus redditis Æduis,
veteribus clientelis
restitutis,
novis comparatis
per Cæsarem,
— quod hi
qui se aggregaverant
ad amicitiam eorum
videbant se uti
conditione meliore
atque imperio æquiore, —
reliquis rebus eorum,
gratia, dignitate
amplificata,
Sequani
dimiserant principatum.
Remi successerant
in locum eorum ;
quos quod intelligebatur
adæquare gratia
apud Cæsarem,
ii qui poterant nullo modo
propter veteres inimicitias
conjungi cum Æduis
se dicabant Remis
in clientelam.
Illi tuebantur hos
diligenter.
Ita tenebant auctoritatem
et novam
et collectam repente.
Res erat tum eo statu,
ut Ædui
haberentur principes

envahie par violence
et occupaient le premier-rang
de toute la Gaule.
Par laquelle nécessité amené (déterminé)
Divitiacus,
étant allé à Rome
auprès du sénat
en vue de demander du secours,
était revenu [obtenu).
l'affaire n'étant-pas-faite (sans avoir rien
Un changement d'état-de-choses
ayant été fait
à l'arrivée de César,
les otages ayant été rendus aux Éduens,
leurs anciennes clientèles
leur ayant été restituées,
de nouvelles *leur* ayant été acquises
par *l'intermédiaire de* César,
— parce que ceux
qui s'étaient adjoints
à l'amitié (aux amis) d'eux
voyaient eux-mêmes user (jouir)
d'une condition meilleure
et d'une autorité plus bienveillante, —
le reste-des affaires d'eux,
leur crédit, *leur* dignité
ayant été augmentés,
les Séquaniens
avaient vu-échapper le premier-rang.
Les Rémois étaient montés
à la place d'eux ;
lesquels comme on remarquait
égaler *les Éduens* en crédit
auprès de César,
ceux qui *ne* pouvaient d'aucune façon
à-cause-de vieilles inimitiés
s'unir avec les Éduens
se donnaient aux Rémois
en clientèle (comme clients).
Ceux-là (les Rémois) protégeaient ceux-ci
avec-soin.
Ainsi ils possédaient une autorité
et nouvelle
et réunie (acquise) tout à coup.
L'affaire était alors en cet état,
que les Éduens
étaient tenus *pour être* les premiers

statu res erat, ut longe principes haberentur Ædui, secundum locum dignitatis Remi obtinerent.

XIII. In omni Gallia eorum hominum, qui aliquo sunt numero atque honore, genera sunt duo : nam plebes pæne servorum habetur loco, quæ per se nihil audet et nullo [1] adhibetur consilio. Plerique, quum aut ære alieno, aut magnitudine tributorum, aut injuria potentiorum premuntur, sese in servitutem dicant nobilibus : in hos eadem omnia sunt jura, quæ dominis in servos. Sed de his duobus generibus alterum est druidum, alterum equitum. Illi rebus divinis intersunt, sacrificia publica ac privata procurant, religiones interpretantur. Ad hos magnus adolescentium numerus disciplinæ causa concurrit, magnoque ii sunt apud eos honore. Nam fere de omnibus controversiis publicis privatisque constituunt; et, si quod est admissum facinus, si cædes facta, si de hereditate,

Éduens étaient sans contredit au premier rang et que les Rémois tenaient le second.

XIII. Il n'y a, dans toute la Gaule, que deux classes que l'on distingue et qui comptent pour quelque chose; le peuple y est presque regardé comme esclave. Il n'ose rien par lui-même et n'a part à aucune délibération. Accablés par les dettes, par le poids des impôts, ou par les vexations des puissants, la plupart se mettent au service des nobles, qui ont sur eux tous les droits d'un maître sur ses esclaves. L'une de ces classes est celle des druides, l'autre celle des chevaliers. Les druides s'occupent de ce qui concerne la religion, font les sacrifices publics et privés, et sont les interprètes des dieux. Une foule de jeunes gens accourt près d'eux pour s'instruire, et ils sont entourés de respect. Ils statuent sur presque tous les différends publics ou particuliers, et, s'il s'est commis un crime, s'il s'est fait un meurtre, s'il y a discussion sur

longe,
Remi obtinerent
secundum locum
dignitatis.

XIII. In omni Gallia
sunt duo genera
eorum hominum
qui sunt aliquo numero
atque honore :
nam plebes pæne habetur
loco servorum,
quæ audet nihil per se
et adhibetur nullo consilio.
Plerique, quum premuntur
aut ære alieno,
aut magnitudine
tributorum,
aut injuria potentiorum,
sese dicant in servitutem
nobilibus :
omnia jura in hos
sunt eadem,
quæ dominis
in servos.
Sed de his duobus generibus
alterum est druidum,
alterum equitum.
Illi intersunt
rebus divinis,
procurant sacrificia
publica ac privata,
interpretantur religiones.
Magnus numerus
adolescentium
concurrit ad hos
causa disciplinæ,
iique sunt magno honore
apud eos.
Nam constituunt
fere
de omnibus controversiis
publicis privatisque;
et, si quod facinus
admissum est,
si cædes facta,
si controversia est
de hereditate,

de loin (beaucoup),
et que les Rémois occupaient
la seconde place
de considération.

XIII. Dans toute la Gaule
sont deux espèces
de ces hommes [quelque estime)
qui sont de quelque nombre (jouissent de
et de *quelque* honneur :
car le peuple est presque tenu
au rang d'esclaves,
lui qui *n'*ose rien par lui-même
et n'est admis à aucune délibération.
La plupart, lorsqu'ils sont accablés
ou par l'argent d'-autrui (les dettes),
ou par la grandeur
des impôts,
ou par l'injustice de plus puissants,
se donnent en esclavage
aux nobles :
tous les droits sur ceux-ci
sont les mêmes *aux nobles*,
que ceux qui sont aux maîtres
sur les esclaves.
Mais de ces deux espèces
l'une est *celle* des druides,
l'autre *celle* des chevaliers.
Ceux-là sont occupés
aux choses divines,
prennent-soin des sacrifices
publics et privés,
expliquent les points-de-religion.
Un grand nombre
de jeunes-gens
afflue vers ceux-ci
en vue de la doctrine, [honneur
et ceux-ci sont (jouissent) d'un grand
auprès d'eux.
Car ils décident
à peu près
de tous les différends
publics et privés ;
et, si quelque crime
a été commis,
si un meurtre *a été* fait,
si un différend existe
touchant un héritage,

si de finibus controversia est, iidem decernunt ; præmia pœnasque constituunt : si qui aut privatus aut publicus eorum decreto non stetit, sacrificiis interdicunt. Hæc pœna apud eos est gravissima. Quibus ita est interdictum, ii numero impiorum ac sceleratorum habentur; iis omnes decedunt, aditum eorum sermonemque defugiunt, ne quid ex contagione incommodi accipiant : neque iis petentibus jus redditur, neque honos ullus communicatur. His autem omnibus druidibus præest unus, qui summam inter eos habet auctoritatem. Hoc mortuo, si qui ex reliquis excellit dignitate, succedit : at, si sunt plures pares, suffragio druidum allegitur, nonnunquam etiam armis de principatu contendunt. Hi certo anni tempore in finibus Carnutum, quæ regio totius Galliæ media habetur, considunt in loco consecrato. Huc omnes undique, qui con-

un héritage, sur des limites, ce sont eux qui prononcent. Ils décernent les récompenses et les peines ; et si quelqu'un, revêtu d'un caractère public ou privé, ne se soumet pas à leur arrêt, ils lui interdisent les sacrifices : c'est, chez eux, la peine la plus grave. Ceux qui ont été atteints de cette interdiction sont mis au nombre des impies et des scélérats ; tout le monde s'en éloigne et fuit leur abord et leur entretien, de peur que leur commerce ne lui porte préjudice. On ne leur rend point la justice, s'ils la réclament ; on ne les admet à aucune dignité. Les druides sont soumis à l'autorité suprême d'un chef. A sa mort, le plus considéré d'entre eux lui succède : si plusieurs ont des droits égaux, le suffrage des druides en décide ; quelquefois même ils se disputent le premier rang les armes à la main. A une époque fixe de l'année, ils s'assemblent sur le territoire des Carnutes, qui est considéré comme le centre de la Gaule, dans un lieu consacré. Tous ceux qui ont des procès y viennent de toutes

si de finibus,
iidem decernunt ;
constituunt præmia
pœnasque :
si qui aut privatus
aut publicus
non stetit decreto eorum,
interdicunt sacrificiis.
Hæc pœna apud eos
est gravissima.
Ii quibus interdictum est ita
habentur
numero impiorum
sceleratorumque ;
omnes decedunt iis,
defugiunt aditum
sermonemque eorum,
ne accipiant
quid incommodi
ex contagione :
neque jus redditur
iis petentibus,
neque ullus honos
communicatur.
Unus autem præest
omnibus his druidibus,
qui habet inter eos
summam auctoritatem.
Hoc mortuo,
si qui ex reliquis
excellit dignitate,
succedit ;
at, si plures sunt pares,
allegitur
suffragio Druidum,
nonnunquam etiam
contendunt armis
de principatu.
Hi, tempore certo anni,
considunt
in finibus Carnutum,
quæ regio
habetur media
totius Galliæ,
in loco consecrato.
Omnes
qui habent controversias

si *un différend existe* touchant des limites,
les mêmes décident ;
ils établissent des récompenses
et des peines :
si quelqu'un ou simple-particulier
ou ayant-un-caractère-public
ne s'en est pas tenu à la décision d'eux,
ils *lui* interdisent les sacrifices.
Cette peine chez eux
est la plus sévère.
Ceux à qui interdiction-a-été-faite ainsi
sont tenus
au nombre des impies
et des criminels ;
tous s'éloignent d'eux,
fuient l'approche
et l'entretien d'eux,
de peur qu'ils ne reçoivent
quelque chose de (quelque) dommage
par-suite-du contact :
et justice n'est pas rendue
à eux *la* demandant,
et aucun honneur
ne *leur* est accordé.
Or un-seul est-à-la-tête
de tous ces druides,
lequel a parmi eux
la souveraine autorité.
Celui-ci étant mort,
si quelqu'un d'entre les autres
l'emporte par la considération,
il *lui* succède ;
mais, si plusieurs sont égaux,
le successeur est choisi
par le suffrage des Druides,
et quelquefois même
ils luttent par les armes
au-sujet-du premier-rang.
Ceux-ci, à une époque fixe de l'année,
s'asseyent
sur le territoire des Carnutes,
laquelle contrée
est tenue *pour être* située-au-milieu
de toute la Gaule,
dans un lieu consacré.
Tous ceux
qui ont des différends

troversias habent, conveniunt, eorumque decretis judiciisque parent. Disciplina in Britannia reperta atque inde in Galliam translata esse existimatur : et nunc, qui diligentius eam rem cognoscere volunt, plerumque illo discendi causa proficiscuntur.

XIV. Druides a bello abesse consuerunt, neque tributa una cum reliquis pendunt; militiæ vacationem omniumque rerum habent immunitatem. Tantis excitati præmiis, et sua sponte multi in disciplinam conveniunt, et a parentibus propinquisque mittuntur. Magnum ibi numerum versuum ediscere dicuntur : itaque annos nonnulli vicenos in disciplina permanent. Neque fas esse existimant ea litteris mandare, quum in reliquis fere rebus, publicis privatisque rationibus, Græcis utantur litteris. Id mihi duabus de causis instituisse videntur, quod neque in vulgum disciplinam efferri velint, neque eos, qui discant, litteris confisos, minus memoriæ

parts et obéissent à leurs décisions et à leurs arrêts. Leur doctrine, découverte, dit-on, dans la Bretagne, a été apportée de là dans la Gaule, et c'est encore là que vont l'étudier aujourd'hui ceux qui veulent la connaître plus à fond.

XIV. Les druides ne sont point dans l'usage d'aller à la guerre; ils ne payent point d'impôts comme les autres Gaulois; ils sont exempts du service militaire et de toute espèce de charges. Séduits par de si belles prérogatives, beaucoup viennent d'eux-mêmes se faire instruire par eux : d'autres y sont envoyés par leurs pères et par leurs parents. On y apprend, dit-on, un grand nombre de vers; aussi quelquefois reste-t-on vingt ans à s'instruire. Ils ne se croient point permis de mettre leur science par écrit, quoiqu'ils se servent de caractères grecs dans presque tous les actes publics et pour les conventions particulières. Ils en agissent ainsi, ce me semble, pour deux raisons : ils ne veulent pas que leur doctrine se divulgue, et ils craignent que leurs disciples, comptant trouver tout écrit, ne culti-

conveniunt huc undique, parentque decretis judiciisque eorum. Disciplina existimatur reperta esse in Britannia atque inde translata in Galliam : et nunc, qui volunt cognoscere eam rem diligentius, proficiscuntur illo plerumque causa discendi.

XIV. Druides consuerunt abesse a bello, neque pendunt tributa una cum reliquis ; habent vacationem militiæ immunitatemque omnium rerum. Excitati tantis præmiis, multi et sua sponte conveniunt in disciplinam, et mittuntur a parentibus propinquisque. Dicuntur ediscere ibi magnum numerum versuum : itaque nonnulli permanent vicenos annos in disciplina. Neque existimant esse fas mandare ea litteris, quum fere in reliquis rebus, rationibus publicis privatisque, utantur litteris Græcis. Videntur mihi instituisseid de duabus causis, quod velint neque disciplinam efferri in vulgum, neque eos qui discant, confisos litteris,

se rassemblent là de-tous-côtés, et obéissent aux décisions et aux jugements d'eux. La doctrine *des druides* est crue avoir été trouvée dans la Bretagne et de là transportée en Gaule : maintenant aussi, *ceux* qui veulent connaître cette chose (doctrine) plus exactement, partent pour là-bas (vont en Bretagne) le plus souvent en vue d'apprendre.

XIV. Les druides ont-coutume de rester-loin de la guerre, et ne payent pas d'impôts ensemble avec tous-les-autres ; ils ont exemption du service-militaire et immunité de toutes choses. Excités par de si-grandes récompenses, beaucoup et de leur plein-gré affluent pour *recevoir* la doctrine, et sont envoyés par *leurs* parents et *leurs* proches. Ils sont dits apprendre-par-cœur là un grand nombre de vers : c'est-pourquoi quelques-uns restent vingt ans dans *cet* apprentissage. Et ils ne croient pas être permis de confier ces *préceptes* à des caractères, quoique dans presque toutes-les-autres [choses, dans les actes publics et particuliers, ils se servent de caractères grecs. Ils paraissent à moi avoir établi cela pour deux motifs, parce qu'ils veulent ni la doctrine n'être produite en public (révélée) ni ceux qui apprennent, s'étant fiés aux caractères.

studere; quod fere plerisque accidit, ut præsidio litterarum diligentiam in perdiscendo ac memoriam remittant. In primis hoc volunt persuadere, non interire animas, sed ab aliis post mortem transire ad alios : atque hoc maxime ad virtutem excitari putant, metu mortis neglecto. Multa præterea de sideribus atque eorum motu, de mundi ac terrarum magnitudine, de rerum natura, de deorum immortalium vi ac potestate disputant et juventuti transdunt.

XV. Alterum genus est equitum. Hi, quum est usus, atque aliquod bellum incidit (quod ante Cæsaris adventum fere quotannis accidere soiebat, uti aut ipsi injurias inferrent, aut illatas propulsarent), omnes in bello versantur : atque eorum ut quisque est genere copiisque amplissimus, ita plurimos circum se ambactos' clientesque habent. Hanc unam gratiam potentiamque noverunt.

vent avec moins de soin leur mémoire; car il arrive presque toujours qu'on la néglige et qu'on s'applique moins à apprendre par cœur, lorsque l'on a le secours des caractères. Ils s'attachent surtout à persuader que les âmes ne périssent pas, mais qu'après la mort elles passent d'un corps dans un autre. Ils croient ce dogme très-capable d'exalter le courage et de faire mépriser la mort. Ils apprennent aussi à la jeunesse de nombreuses théories sur les astres et leurs mouvements, sur la grandeur du ciel et de la terre, sur la nature des êtres, sur la force et le pouvoir des dieux immortels.

XV. Le second ordre est celui des chevaliers. S'il en est besoin et qu'il survienne quelque guerre (avant que César vînt chez les Gaulois, il arrivait à peu près tous les ans qu'ils portassent le ravage chez les autres ou qu'ils eussent eux-mêmes à repousser quelque agression), ils prennent tous les armes; chacun d'eux, suivant qu'il est plus distingué par sa naissance ou par ses richesses, s'entoure d'un plus grand nombre de clients et de gens à sa solde. C'est à cela seul qu'on reconnaît le crédit et le pouvoir.

studere minus memoriæ ; s'appliquer moins à *leur* mémoire ;
quod accidit fere parce qu'il arrive ordinairement
plerisque, à la plupart,
ut præsidio litterarum qu'à l'aide des caractères
remittant diligentiam ils relâchent *leur* soin
in perdiscendo en apprenant (à apprendre) -par-cœur
ac memoriam. et *leur* mémoire.
In primis Entre les premières choses
volunt persuadere hoc, ils veulent persuader celle-ci,
animas non interire, les âmes ne pas périr,
sed post mortem mais après la mort
transire ab aliis ad alios : passer des uns aux autres :
atque putant et ils croient *les hommes*
excitari ad virtutem être animés à la valeur
hoc maxime, par ceci surtout,
metu mortis neglecto. la crainte de la mort étant dédaignée.
Disputant præterea Ils soutiennent en outre
et transdunt juventuti et transmettent (enseignent) à la jeunesse
multa de sideribus beaucoup de choses sur les astres
atque motu eorum, et le mouvement d'eux,
de magnitudine mundi sur la grandeur de la voûte-céleste
ac terrarum, et des terres (de la terre),
de natura rerum, sur la nature des choses,
de vi ac potestate sur la force et la puissance
deorum immortalium. des dieux immortels.

XV. Alterum genus XV. L'autre espèce
est equitum. est *celle* des chevaliers.
Hi, quum usus est, Ceux-ci, quand besoin est,
atque aliquod bellum et *quand* quelque guerre
incidit est survenue
(quod solebat accidere (*ce* qui avait-coutume d'arriver
fere quotannis presque tous-les-ans
ante adventum Cæsaris, avant l'arrivée de César,
uti aut ipsi selon que ou eux-mêmes
inferrent injurias, portaient des dégâts *chez les autres*,
aut propulsarent ou repoussaient *des dégâts*
illatas), apportés *chez eux*),
versantur omnes in bello : vivent tous dans la guerre :
atque ut quisque eorum et selon que chacun d'eux
est amplissimus genere est le plus considérable par la naissance
copiisque, et par les richesses,
ita habent circum se ainsi ils ont autour d'eux
ambactos clientesque les serviteurs et les cliente
plurimos. les plus nombreux.
Noverunt Ils connaissent
hanc unam gratiam ce seul crédit
potentiamque et *ce seul* pouvoir.

XVI. Natio est omnium Gallorum admodum dedita religionibus; atque ob eam causam, qui sunt affecti gravioribus morbis, quique in prœliis periculisque versantur, aut pro victimis homines immolant, aut se immolaturos vovent, administrisque ad ea sacrificia druidibus utuntur; quod, ro vita hominis nisi hominis vita reddatur, non posse aliter deorum immortalium numen placari arbitrantur: publiceque ejusdem generis habent, quorum contexta viminibus membra vivis hominibus complent, quibus succensis, circumventi flamma exanimantur homines. Supplicia[1] eorum, qui in furto, au tin latrocinio, aut aliqua noxa sint comprehensi, gratiora diis immortalibus esse arbitrantur: sed, quum ejus generis copia deficit, etiam ad innocentium supplicia descendunt.

XVII. Deum maxime Mercurium[2] colunt: hujus sunt plu-

XVI. Toute la nation gauloise est très-adonnée à la superstition: de là vient que ceux qui sont affectés de maladies graves, ceux qui se trouvent dans les combats et dans quelque danger, immolent des victimes humaines ou font vœu d'en immoler, et pour les sacrifier ils ont recours au ministère des druides. Car ils croient que la vie d'un homme ne peut se racheter que par la vie d'un autre homme, et que les dieux immortels ne peuvent pas être apaisés autrement. Les cités même ont établi des sacrifices de cette espèce. Quelquefois on fait des simulacres d'une grandeur démesurée, dont les membres tressés d'osier sont remplis d'hommes vivants: on y met le feu, et les hommes périssent enveloppés par la flamme. Ils croient que le sacrifice des voleurs, des brigands ou d'autres criminels est plus agréable aux dieux immortels; mais, à défaut de gens de cette sorte, ils en viennent à immoler des innocents.

XVII. La divinité qu'ils honorent principalement est Mercure.

XVI. Natio omnium Gallorum est admodum dedita religionibus ; atque ob eam causam qui affecti sunt morbis gravioribus quique versantur in prœliis periculisque, aut immolant homines pro victimis, aut vovent se immolaturos, utunturque ad ea sacrificia druidibus administris ; quod arbitrantur, nisi vita hominis reddatur pro vita hominis numen deorum immortalium non posse placari aliter : habentque sacrificia ejusdem generis instituta publice. Alii habent simulacra immani magnitudine, quorum complent membra contexta viminibus hominibus vivis, quibus succensis, homines exanimantur circumventi flamma. Arbitrantur supplicia eorum qui comprehensi sint in furto, aut in latrocinio, aut aliqua noxa, esse gratiora diis immortalibus ; sed quum copia ejus generis deficit, descendunt ad supplicia etiam innocentium.

XVI. La nation de tous les Gaulois est grandement adonnée aux superstitions ; et pour ce motif *ceux* qui sont affectés de maladies graves et ceux qui se trouvent dans les dangers et les combats, ou immolent des hommes au-lieu-de victimes, ou font-vœu eux-mêmes devoir *en* immoler, et ils se servent pour ces sacrifices des druides *comme* ministres ; parce qu'ils croient, si la vie d'un homme n'était pas rendue (payée) pour la vie d'un homme, la puissance des dieux immortels ne pouvoir pas être apaisée autrement : et ils ont des sacrifices du même genre établis au-nom-de-l'État. D'autres ont des simulacres d'une énorme grandeur, dont ils remplissent les membres tissus d'osiers d'hommes vivants, [sous, lesquels *simulacres* étant allumés-par-des- les hommes sont privés-de-vie étant entourés par la flamme. Ils croient les immolations de ceux qui ont été saisis dans le vol, ou dans le brigandage, ou dans quelque délit, être plus agréables aux dieux immortels ; mais lorsque la ressource *d'hommes* de cette espèce fait-défaut, ils descendent (en viennent) à des immo- [lations même d'innocents.

XVII. Colunt maxime deum Mercurium : simulacra hujus sunt plurima,

XVII. Ils honorent le plus le dieu Mercure : les images de celui-ci sont très-nombreuses,

rima simulacra, hunc omnium inventorem artium ferunt, hunc viarum atque itinerum ducem, hunc ad quæstus pecuniæ mercaturasque habere vim maximam arbitrantur. Post hunc, Apollinem et Martem et Jovem et Minervam; de his eamdem fere, quam reliquæ gentes, habent opinionem : Apollinem morbos depellere, Minervam operum atque artificiorum initia transdere, Jovem imperium cœlestium tenere, Martem bella gerere. Huic, quum prœlio dimicare constituerunt, ea, quæ bello ceperint, plerumque devovent. Quæ superaverint, animalia capta immolant; reliquas res in unum locum conferunt. Multis in civitatibus harum rerum exstructos tumulos locis consecratis conspicari licet : neque sæpe accidit ut neglecta quispiam religione aut capta apud se occultare, aut posita tollere auderet; gravissimumque ei rei supplicium cum cruciatu constitutum est.

dont ils ont beaucoup de statues. Ils en font l'inventeur de tous les arts, le guide des chemins et des voyages, et lui attribuent la plus grande influence sur le gain et le commerce. Après Mercure viennent Apollon, Mars, Jupiter et Minerve, dont ils se font à peu près la même idée que les autres nations. Apollon chasse les maladies; Minerve donne les principes des métiers et des arts; Jupiter a l'empire des cieux; Mars préside à la guerre : quand ils ont résolu de livrer bataille, c'est d'ordinaire à lui qu'ils vouent ce qu'ils pourront prendre. Ils immolent les êtres vivants dont ils ont pu s'emparer et déposent en un même endroit les autres dépouilles. Plusieurs cités ont des lieux consacrés, où l'on peut voir d'énormes monceaux de ces effets; et il n'arrive guère qu'au mépris de la religion on ose cacher chez soi une portion de butin, ou soustraire rien de ce qui a été mis en commun. La peine établie pour ce crime est le dernier supplice accompagné de tortures.

ferunt hunc inventorem omnium artium, hunc ducem viarum atque itinerum, arbitrantur hunc habere vim maximam ad quæstus pecuniæ mercaturasque. Post hunc Apollinem et Martem et Jovem et Minervam; habent de his fere eamdem opinionem quam reliquæ gentes : Apollinem depellere morbos, Minervam transdere initia operum atque artificiorum, Jovem tenere imperium cœlestium, Martem gerere bella. Plerumque, quum constituerunt dimicare prœlio, devovent huic ea quæ ceperint bello. Immolant capta animalia quæ superaverint; conferunt in unum locum reliquas res. In multis civitatibus licet conspicari tumulos harum rerum exstructos locis consecratis : neque accidit sæpe ut quispiam, religione neglecta, auderet aut occultare apud se capta, aut tollere posita; suppliciumque gravissimum cum cruciatu constitutum est ei rei.

ils disent celui-ci *être* l'inventeur de tous les arts, celui-ci *être* le guide des routes et des voyages, ils croient celui-ci avoir l'influence la plus grande pour les gains d'argent et les trafics. Après celui-ci *ils honorent* Apollon et Mars et Jupiter et Minerve; ils ont sur ceux-ci à peu près la même opinion que le reste-des nations : Apollon chasser les maladies, Minerve transmettre les commencements (enseigner les principes) des travaux et des arts, Jupiter posséder l'empire des choses célestes, Mars diriger les guerres La-plupart-du-temps, lorsqu'ils ont résolu de lutter par une bataille, ils vouent à celui-ci (à Mars, ce qu'ils auront pris par la guerre. Ils immolent pris (après les avoir pris) les êtres-animés qui ont survécu ; ils rassemblent en un-seul endroit le reste-des objets. Dans de nombreuses cités il est-possible de voir des tas de ces objets élevés dans des lieux consacrés : et il n'est pas arrivé souvent que quelqu'un, la religion étant méprisée, osât ou cacher chez lui-même les *objets* pris, ou enlever les *objets* déposés ; et le supplice le plus rigoureux avec torture a été établi pour ce fait.

XVIII. Galli se omnes ab Dite patre prognatos prædicant, idque ab druidibus proditum dicunt. Ob eam causam spatia omnis temporis non numero dierum, sed noctium finiunt; dies natales et mensium et annorum initia sic observant, ut noctem dies subsequatur. In reliquis vitæ institutis hoc fere ab reliquis differunt, quod suos liberos, nisi quum adoleverint, ut munus militiæ sustinere possint, palam ad se adire non patiuntur; filiumque puerili ætate in publico, in conspectu patris, adsistere, turpe ducunt.

XIX. Viri quantas pecunias ab uxoribus dotis nomine acceperunt, tantas ex suis bonis, æstimatione facta, cum dotibus communicant. Hujus omnis pecuniæ conjunctim ratio habetur, fructusque servantur: uter eorum vita superarit, ad eum pars utriusque cum fructibus superiorum temporum pervenit. Viri

XVIII. Tous les Gaulois se vantent d'être issus du dieu Dis, et prétendent que les druides le leur ont révélé. C'est pour cela qu'ils mesurent le temps par le nombre des nuits et non par celui des jours. Ils marquent la date des naissances, le commencement des mois, celui des années, de manière que la nuit précède le jour. Leurs autres usages ne diffèrent guère de ceux des autres nations qu'en ce qu'ils ne permettent point à leurs fils de se présenter en public devant eux avant d'être en état de porter les armes; ils tiennent pour honteux qu'un fils encore enfant paraisse publiquement devant son père.

XIX. Autant le mari reçoit d'argent pour la dot de sa femme, autant il met de son bien en communauté, après qu'on en a fait l'estimation; on dresse conjointement un état des deux sommes, les fruits en sont mis à part, et les deux portions appartiennent au survivant avec le produit de tout le temps qui s'est écoulé. Les hommes

XVIII. Omnes Galli prædicant se prognatos Dite patre, dicuntque id proditum ab druidibus. Ob eam causam finiunt spatia omnis temporis non numero dierum, sed noctium ; observant dies natales et initia mensium et annorum sic, ut dies subsequatur noctem. In reliquis institutis vitæ differunt hoc fere ab reliquis, quod non patiuntur suos liberos adire ad se palam, nisi quum adoleverint ut possint sustinere munus militiæ ; ducuntque turpe filium ætate puerili adsistere in conspectu patris in publico.

XVIII. Tous les Gaulois prétendent eux-mêmes *être* issue de Dis *pour* père, et disent cela *avoir été* révelé par les druides. Pour ce motif ils déterminent les espaces de tout le temps non par le nombre des jours, mais *par celui* des nuits ; ils observent les jours de-la-naissance et les commencements des mois et des années de-telle-sorte, que le jour suive la nuit. Dans les autres usages de la vie ils diffèrent en ceci à peu près de tous-les-autres *peuples*, qu'ils ne souffrent pas leurs enfants s'avancer vers eux publiquement, sinon lorsqu'ils ont grandi *assez* pour qu'ils puissent soutenir les fonctions du service-militaire et ils estiment honteux un fils d'un âge d'-enfant se tenir devant la vue de *son* père en public.

XIX. Viri communicant cum dotibus pecunias ex suis bonis, æstimatione facta, tantas quantas acceperunt ab uxoribus nomine dotis. Ratio omnis hujus pecuniæ habetur conjunctim, fructusque servantur : uter eorum superarit vita, pars utriusque pervenit ad eum cum fructibus temporum superiorum.

XIX. Les hommes mettent-en-commun avec les dots des sommes-d'argent *tirées* de leurs biens, évaluation ayant été faite, aussi-grandes que *celles qu'*ils ont reçues de *leurs* épouses sous le nom de dot. Le compte de tout cet argent est tenu conjointement, et les fruits *en* sont gardés : quel-que-soit-celui d'eux qui ait duré-plus-longtemps par la vie, la part de l'un-et-l'autre arrive (passe) à lui avec les fruits des temps précédents.

in uxores, sicut in liberos, vitæ necisque habent potestatem, et, quum pater familiæ, illustriore loco natus, decessit, ejus propinqui conveniunt, et de morte si res in suspicionem venit, de uxoribus in servilem modum quæstionem habent, et, si compertum est, igni atque omnibus tormentis excruciatas interficiunt. Funera sunt pro cultu Gallorum magnifica et sumptuosa; omniaque, quæ vivis cordi fuisse arbitrantur, in ignem inferunt, etiam animalia : ac paulo supra hanc memoriam servi et clientes, quos ab iis dilectos esse constabat, justis funeribus confectis, una cremabantur.

XX. Quæ civitates commodius suam rem publicam administrare existimantur, habent legibus sanctum, si quis quid de re publica a finitimis rumore ac fama acceperit, uti ad magistratum deferat, neve cum quo alio communicet : quod sæpe homines temerarios atque imperitos falsis rumoribus

ont droit de vie et de mort sur leurs femmes comme sur leurs enfants : quand un père de famille d'une naissance distinguée vient à mourir, ses parents s'assemblent, et, si sa mort donne lieu à quelques soupçons, on applique les femmes à la question, comme on y appliquerait des esclaves; si les soupçons se confirment, elles périssent par le feu et dans les plus cruelles tortures. Dans les funérailles, les Gaulois sont plus magnifiques et plus somptueux que dans les autres circonstances de la vie. Ils jettent dans les flammes tout ce qu'ils croient avoir été cher au mort, même les êtres vivants ; et naguère les esclaves et les clients reconnus pour avoir été chéris de lui étaient brûlés à la fin des funérailles.

XX. Les cités qui passent pour les mieux gouvernées ont une loi qui porte que celui qui apprend chez un peuple voisin quelque chose qui intéresse l'État, doit, sans en faire part à qui que ce soit, en instruire le magistrat. C'est qu'on a reconnu que souvent, sur un faux bruit, des hommes irréfléchis et sans expérience prenaient

Viri habent in uxores,
sicut in liberos,
potestatem vitæ necisque,
et, quum pater familiæ,
natus loco illustriore,
decessit,
propinqui ejus conveniunt,
et si de morte
res venit in suspicionem,
habent quæstionem
de uxoribus
in modum servilem,
et, si compertum est,
interficiunt
excruciatas igni
atque omnibus tormentis.
Funera,
pro cultu Gallorum,
sunt magnifica
et sumptuosa;
inferuntque in ignem
omnia quæ arbitrantur
fuisse cordi vivis,
etiam animalia :
ac paulo supra
hanc memoriam,
servi et clientes
quos constabat
dilectos esse ab iis,
funeribus justis confectis,
cremabantur una.
XX. Civitates
quæ existimantur
administrare commodius
suam rem publicam,
habent sanctum legibus,
si quis
acceperit quid
a finitimis
de re publica
rumore ac fama,
uti deferat ad magistratum,
neve communicet
cum quo alio :
quod cognitum est
sæpe homines temerarios
atque imperitos

Les hommes ont sur *leurs* femmes,
comme sur *leurs* enfants,
pouvoir (droit) de vie et de mort,
et, lorsqu'un père de famille,
né d'un lieu (sang) assez illustre,
est sorti *de la vie*,
les proches de lui s'assemblent,
et si au-sujet-de la mort
l'affaire vient en soupçon,
ils exercent la question
sur les épouses
à la manière d'-esclaves,
et, si *la chose* est vérifiée (reconnue vraie),
ils *les* mettent-à-mort
torturées par le feu
et par tous les tourments.
Les funérailles, [lois,
eu-égard-à la manière-de-vivre des Gau-
sont magnifiques
et somptueuses ;
et ils jettent dans le feu
toutes les choses qu'ils croient
avoir été à cœur à *eux* vivants,
même des êtres-animés :
et un peu au-dessus
de ce souvenir (temps)-ci,
les esclaves et les clients
lesquels il était avéré
avoir été chéris par eux,
les funérailles régulières étant achevées
étaient brûlés ensemble (avec eux).
XX. Les cités
qui sont crues
administrer plus avantageusement
leurs intérêts publics,
ont *ceci* sanctionné par les lois,
si quelqu'un
a reçu (appris) quelque chose
des *peuples* voisins
touchant l'intérêt public
par le bruit et la renommée,
qu'il *le* rapporte au magistrat,
et n'*en* fasse-pas-confidence
à quelque autre :
parce qu'il a été reconnu
souvent des hommes étourdis
et inexpérimentés

terreri et ad facinus impelli et de summis rebus consilium capere cognitum est. Magistratus, quæ visa sunt, occultant; quæque esse ex usu judicaverint, multitudini produnt. De re publica nisi per concilium loqui non conceditur.

XXI. Germani multum ab hac consuetudine differunt: nam neque druides habent, qui rebus divinis præsint, neque sacrificiis student. Deorum numero eos solos ducunt, quos cernunt et quorum aperte opibus juvantur, Solem et Vulcanum et Lunam: reliquos ne fama quidem acceperunt[1]. Vita omnis in venationibus atque in studiis rei militaris consistit: ab parvulis labori ac duritiæ student. Qui diutissime impuberes permanserunt, maximam inter suos ferunt laudem: hoc ali staturam, ali hoc vires nervosque confirmari putant. Intra annum vero vicesimum feminæ notitiam habuisse, in turpis-

l'alarme, se portaient à des extrémités, et formaient des résolutions sur les affaires les plus importantes. Les magistrats cachent ce qu'ils veulent et ne révèlent à la multitude que ce qu'ils croient utile de lui révéler. Il n'est permis de parler des affaires publiques que dans le conseil.

XXI. Les usages des Germains sont très-différents : car ils n'ont point de druides pour présider au culte et ne s'occupent guère de sacrifices. Ils ne comptent de dieux que ceux qu'ils aperçoivent et dont les bienfaits sont sensibles, le Soleil, Vulcain et la Lune : ils n'ont pas même entendu parler des autres. Ils passent toute leur vie à la chasse ou dans les exercices guerriers, et s'appliquent dès l'enfance à s'endurcir à la fatigue. Ceux qui conservent le plus longtemps leur virginité jouissent d'une haute considération : ils croient que la continence nourrit la taille et la vigueur et fortifie les nerfs. Une des choses les plus honteuses à leur avis, c'est d'avoir connu

terreri falsis rumoribus
et impelli ad facinus
et capere consilium
de summis rebus.
Magistratus occultant
quæ visa sunt;
produntque multitudini
quæ judicaverint
esse ex usu.
Non conceditur
loqui de re publica
nisi per concilium.
XXI. Germani
differunt multum
ab hac consuetudine:
nam neque habent druides,
qui præsint rebus divinis,
neque student sacrificiis.
Ducunt numero Deorum
eos solos,
quos cernunt
et opibus quorum
juvantur aperte,
Solem et Vulcanum
et Lunam:
ne acceperunt quidem
reliquos
fama.
Omnis vita
consistit in venationibus
atque in studiis
rei militaris:
ab parvulis
student labori
ac duritiæ.
Qui permanserunt
impuberes
diutissime
ferunt maximam laudem
inter suos:
putant staturam
ali hoc,
vires ali hoc
nervosque confirmari.
Habent vero
in rebus turpissimis
habuisse notitiam feminæ

être effrayés par de faux bruits
et être portés à un grand-acte
et prendre une résolution
sur les plus hauts intérêts.
Les magistrats cachent *les choses*
qui *leur* ont paru *bonnes à cacher;*
et ils révèlent à la multitude
celles qu'ils ont jugées
être de l'intérêt *public de révéler.*
Il n'est pas permis
de parler de l'intérêt public
sinon dans le conseil.
XXI. Les Germains
diffèrent beaucoup
de ces coutumes:
car et ils n'ont pas de druides,
qui président aux choses divines (au culte),
et ils ne s'appliquent pas aux sacrifices.
Ils estiment (mettent) au nombre des dieux
ceux-là seuls,
qu'ils voient
et par les secours desquels
ils sont aidés ouvertement,
le Soleil et Vulcain
et la Lune:
ils n'ont reçu (ne connaissent) même pas
les autres
par la renommée.
Toute *leur* vie
consiste dans des chasses
et dans les exercices
de l'art de-la-guerre:
dès *le moment où ils sont* tout-petits,
ils s'appliquent au travail
et à la patience.
Ceux qui sont restés
continents
le plus longtemps
remportent la plus grande louange
parmi les leurs:
ils croient la taille
être nourrie par cela (la continence),
les forces être nourries par cela
et les nerfs être affermis.
Mais ils tiennent (placent)
parmi les choses les plus honteuses
d'avoir eu connaissance d'une femme

simis habent rebus; cujus rei nulla est occultatio, quod et promiscue in fluminibus perluuntur, et pellibus aut parvis rhenonum[1] tegimentis utuntur, magna corporis parte nuda.

XXII. Agriculturæ non student, majorque pars victus eorum in lacte, caseo, carne consistit : neque quisquam agri modum certum aut fines habet proprios; sed magistratus ac principes in annos singulos gentibus cognationibusque hominum, qui una coierint, quantum, et quo loco visum est, agri attribuunt atque anno post alio transire cogunt. Ejus rei multas afferunt causas : ne, assidua consuetudine capti, studium belli gerendi agricultura commutent; ne latos fines parare studeant potentioresque humiliores possessionibus expellant, ne accuratius ad frigora atque æstus vitandos ædificent; ne qua oriatur pecuniæ cupiditas, qua ex re factiones dissensionesque nascun-

[1] les femmes avant vingt ans; cela ne peut se cacher, puisqu'ils se baignent pêle-mele dans les rivières et que les peaux de rennes et les petits manteaux dont ils se couvrent laissent à nu une grande partie du corps.

XXII. Ils ne s'adonnent point à l'agriculture et vivent principalement de lait, de fromage et de chair. Nul n'a une portion de terre en propre ou des limites déterminées; mais, chaque année, les magistrats et les chefs assignent aux diverses peuplades et aux familles qui se sont réunies telle étendue de terrain et dans tel canton qu'ils jugent à propos, et, l'année d'après, ils les forcent à se transporter ailleurs. Ils donnent de cela plusieurs raisons : ils craignent que la force et l'attrait de l'habitude ne fassent abandonner le goût des armes pour celui de l'agriculture; qu'on ne s'occupe d'acquérir de vastes domaines et que le plus puissant ne s'empare des biens du plus faible; qu'on ne bâtisse avec plus de soin pour se garantir du froid et du chaud; que l'amour de l'argent, source de factions et de dissensions, ne prenne naissance chez eux; enfin ils

intra vicesimum annum ;
cujus rei
nulla occultatio est,
quod et perluuntur
promiscue
in fluminibus,
et utuntur pellibus
aut parvis tegimentis
rhenonum,
magna parte corporis nuda.

XXII. Non student
agriculturæ,
majorque pars victus eorum
consistit in lacte,
caseo, carne :
neque quisquam habet
modum certum agri
aut fines proprios ;
sed magistratus
ac principes
attribuunt
in singulos annos
gentibus
cognationibusque
hominum
qui coierint una,
agri quantum visum est,
et quo loco,
atque anno post
cogunt transire alio.
Afferunt multas causas
ejus rei :
ne, capti
consuetudine assidua,
commutent agricultura
studium gerendi belli ;
ne studeant
parare latos fines
potentioresque
expellant humiliores
possessionibus ;
ne ædificent accuratius
ad frigora atque æstus
vitandos ;
ne qua cupiditas pecuniæ
oriatur,
ex qua re nascuntur

en deçà de (avant) la vingtième année ;
de laquelle chose
aucun secret n'existe,
parce que et ils se baignent
pêle-mêle
dans les rivières,
et ils se servent de peaux
ou de petites couvertures
de rennes,
une grande partie du corps *étant* nue.

XXII. Ils ne s'adonnent pas
à l'agriculture, [d'eux
et la plus grande partie de la nourriture
consiste en lait,
en fromage, en viande :
et personne ne possède
une mesure (étendue) déterminée de terre
ou des limites en-propre ;
mais les magistrats
et les chefs
assignent
pour chaque année
aux peuplades
et aux associations
d'hommes
qui se sont réunis ensemble,
autant de terre qu'il *leur* a paru-bon,
et *dans le lieu* dans lequel lieu *il leur a paru*
et l'année d'après [*bon.*
ils *les* forcent de passer ailleurs.
Ils apportent beaucoup-de raisons
de cette chose :
la crainte que, séduits
par une habitude perpétuelle,
ils n'échangent pour l'agriculture
le goût de faire la guerre ;
la crainte qu'ils ne s'appliquent
à acquérir de vastes terres
et que les plus puissants
ne chassent les plus faibles
de *leurs* possessions ; [de-soin
la crainte qu'ils ne bâtissent avec-plus-
en-vue-des froids et des chaleurs
devant être évités ; [gent
la crainte que quelque passion pour l'ar-
ne s'élève,
de laquelle chose naissent

tur ; ut animi æquitate plebem contineant, quum suas quisque opes cum potentissimis æquari videat.

XXIII. Civitatibus maxima laus est, quam latissimas circum se vastatis finibus solitudines habere [1]. Hoc proprium virtutis existimant, expulsos agris finitimos cedere, neque quemquam prope audere consistere : simul hoc se fore tutiores arbitrantur, repentinæ incursionis timore sublato. Quum bellum civitas aut illatum defendit, aut infert, magistratus, qui ei bello præsint, ut vitæ necisque habeant potestatem, deliguntur. In pace nullus est communis magistratus, sed principes regionum atque pagorum inter suos jus dicunt, controversiasque minuunt. Latrocinia nullam habent infamiam, quæ extra fines cujusque civitatis fiunt ; atque ea juventutis exercendæ ac desidiæ minuendæ causa fieri prædicant. Atque, ubi quis ex

veulent maintenir l'égalité d'âme parmi le peuple, qui se voit, du côté des richesses, au niveau des plus puissants.

XXIII. Le plus grand honneur pour les cités est d'avoir autour d'elles des frontières dévastées et d'immenses solitudes. Ils croient que le propre du courage est de forcer les peuples voisins à déserter leur territoire et de ne voir personne qui ose s'établir près d'eux : en même temps ils pensent être ainsi plus en sûreté, n'ayant pas d'invasion soudaine à craindre. Quand une cité repousse les armes de ses voisins ou leur fait la guerre, elle choisit des chefs qui ont droit de vie et de mort : en temps de paix, il n'y a point de magistrature générale, mais les chefs des contrées et des bourgs y rendent la justice et terminent les différends. Le vol commis au delà des frontières de la cité n'a rien de honteux : il sert, disent-ils, à exercer les jeunes gens et à diminuer la paresse. Dès que, dans une assem-

factiones dissensionesque;
ut contineant plebem
æquitate animi,
quum quisque videat
suas opes æquari
cum potentissimis.

XXIII. Maxima laus
civitatibus
est habere circum se
solitudines
quam latissimas,
finibus vastatis.
Existimant hoc
proprium virtutis,
finitimos expulsos
cedere agris,
neque quemquam audere
consistere prope;
simul arbitrantur se
fore tutiores hoc,
timore
incursionis repentinæ
sublato.
Quum civitas
aut defendit
bellum illatum,
aut infert,
magistratus deliguntur
qui præsint ei bello,
ut habeant
potestatem vitæ necisque.
In pace [munis
nullus magistratus com-
est,
sed principes regionum
atque pagorum
dicunt jus inter suos,
minuuntque controversias.
Latrocinia
quæ fiunt extra fines
cujusque civitatis
habent nullam infamiam;
atque prædicant ea fieri
causa exercendæ juventutis
ac minuendæ desidiæ.
Atque, ubi quis
ex principibus

les factions et les discordes;
le désir qu'ils contiennent le peuple
par l'égalité d'âme,
lorsque chacun voit
ses ressources être égalées
avec *celles des hommes* les plus puissants.

XXIII. La plus grande gloire
pour les cités
est d'avoir autour d'elles
des solitudes *aussi vastes*
qu'*il est possible d'avoir* les plus vastes,
les territoires ayant été ravagés.
Ils estiment ceci
être le propre de la valeur,
les *peuples* voisins chassés
se retirer de *leurs* terres,
et personne n'oser
se tenir près *d'eux;*
en-même-temps ils croient eux-mêmes
devoir être plus-en-sûreté par cela,
la crainte
d'une incursion soudaine
étant enlevée.
Lorsqu'une cité
ou repousse
la guerre portée *contre elle*,
ou porte *la guerre contre une autre*,
des magistrats sont choisis [guerre,
qui soient (pour être)-à-la-tête de cette
de telle sorte qu'ils aient
pouvoir (droit) de vie et de mort.
Pendant la paix
aucune magistrature générale
n'existe,
mais les chefs des contrées
et des bourgs
disent (rendent) la justice parmi les leurs,
et apaisent les différends.
Les brigandages
qui se font hors du territoire
de chaque cité
n'ont (n'emportent) aucune infamie;
et ils prétendent eux se faire
en vue d'exercer la jeunesse
et de diminuer l'oisiveté.
Et, dès que quelqu'un
des principaux

principibus in concilio dixit « Se ducem fore; qui sequi velint, profiteantur; » consurgunt ii, qui et causam et hominem probant, suumque auxilium pollicentur, atque ab multitudine collaudantur: qui ex iis secuti non sunt, in desertorum ac proditorum numero ducuntur, omniumque iis rerum postea fides derogatur. Hospites violare, fas non putant; qui quaque de causa ad eos venerint, ab injuria prohibent sanctosque habent; iis omnium domus patent, victusque communicatur.

XXIV. Ac fuit antea tempus, quum Germanos Galli virtute superarent, ultro bella inferrent, propter hominum multitudinem agrique inopiam trans Rhenum colonias mitterent[1]. Itaque ea, quæ fertilissima sunt, Germaniæ loca circum Hercyniam silvam[2] (quam Eratostheni[3] et quibusdam Græcis fama notam esse video, quam illi Orcyniam appellant), Volcæ

blée, un des principaux dit qu'il servira de chef et engage ceux qui veulent le suivre à se faire connaître, les hommes à qui conviennent et le projet et son auteur se lèvent, lui promettent leur aide, et la multitude les comble de louanges. Ceux qui ne marchent pas ensuite sont mis au nombre des déserteurs et des traîtres, et dès lors toute confiance leur est refusée. Ils regardent comme un crime de violer l'hospitalité : celui qui vient vers eux, quel que soit son motif, est mis par eux à l'abri de l'outrage; ils le tiennent pour inviolable; toutes les maisons lui sont ouvertes et on lui fournit la subsistance.

XXIV Il fut un temps où les Gaulois, plus braves que les Germains, et n'ayant pas assez de terres à raison de leur population, leur déclaraient la guerre les premiers et envoyaient des colonies au delà du Rhin Alors les Volces Tectosages s'emparèrent de la contrée la plus fertile de la Germanie et se fixèrent aux environs de la forêt Hercynie, que je trouve avoir été connue d'Ératosthene et de quelques Grecs, qui la nomment Orcynie. Ce peuple, qui habite en-

dixit in concilio
« Se fore ducem ;
qui velint sequi
profiteantur ; »
ii consurgunt,
qui probant et causam
et hominem,
pollicenturque
suum auxilium,
atque collaudantur
ab multitudine :
ex iis qui non secuti sunt
ducuntur numero
desertorum ac proditorum,
fidesque omnium rerum
derogatur iis postea.
Non putant fas
violare hospites ;
prohibent ab injuria
qui venerint ad eos
de quaque causa,
habentque sanctos ;
domus omnium
patent iis,
victusque communicatur.
XXIV. Ac antea
fuit tempus,
quum Galli
superarent Germanos
virtute,
inferrent bella ultro,
mitterent colonias
trans Rhenum
propter multitudinem
hominum
inopiamque agri.
Itaque Volcæ Tectosages
occupaverunt ea loca
Germaniæ,
quæ sunt fertilissima,
circum silvam Hercyniam
(quam video notam esse
fama
Eratostheni
et quibusdam Græcis,
quam illi appellant
Orcyniam),

a dit dans une assemblée
« Lui-même devoir être chef,
que *ceux* qui veulent *le* suivre
le déclarent ; »
ceux-là se lèvent,
qui approuvent et la cause (le projet)
et l'homme,
et promettent
leur secours,
et sont loués
par la multitude :
ceux d'entre eux qui n'ont pas suivi
sont estimés (rangés) au nombre
des déserteurs et des traîtres,
et la confiance de (en) toutes choses
est retirée à eux dans-la-suite.
Ils ne croient pas *être* permis
de maltraiter des hôtes ;
ils défendent de l'outrage
ceux qui sont venus vers eux
pour quelque motif que ce soit,
et *les* tiennent *pour* sacrés ;
les maisons de tous
sont-ouvertes à eux, [*eux*.
et la nourriture est mise-en-commun *avec*
XXIV. Et auparavant
il fut un temps,
lorsque (où) les Gaulois
surpassaient les Germains
en valeur, [ment,
leur apportaient des guerres spontané-
envoyaient des colonies
au delà du Rhin
à-cause-du grand-nombre
de *leurs* hommes
et de *leur* disette de terrain.
Et ainsi les Volces Tectosages
occupèrent ces lieux
de la Germanie,
qui sont les plus fertiles,
autour de la forêt Hercynie
(que je vois avoir été connue
par la renommée
d'Ératosthène
et de certains Grecs
et qu'ils appellent
Orcynie),

Tectosages [1] occupaverunt atque ibi consederunt. Quæ gens ad hoc tempus iis sedibus sese continet, summamque habet justitiæ et bellicæ laudis opinionem : nunc quoque in eadem inopia, egestate, patientia, qua Germani, permanent, eodem victu et cultu corporis utuntur; Gallis autem provinciæ propinquitas, et transmarinarum rerum notitia, multa ad copiam atque usus largitur. Paulatim assuefacti superari, multisque victi prœliis, ne se quidem ipsi cum illis virtute comparant.

XXV. Hujus Hercyniæ silvæ, quæ supra demonstrata est, latitudo novem dierum iter expedito patet : non enim aliter finiri potest, neque mensuras itinerum noverunt. Oritur ab Helvetiorum et Nemetum et Rauracorum [2] finibus, rectaque fluminis Danubii regione pertinet ad fines Dacorum et Anartium [3] : hinc se flectit sinistrorsus, diversis ab flumine regionibus, multarumque gentium fines propter magnitudinem

core le même pays, s'est fait une grande réputation par sa justice et ses exploits : aujourd'hui encore il vit dans le même dénûment et la même pauvreté que les Germains ; il est endurci comme eux, il a le même genre de vie, les mêmes vêtements : mais le voisinage de la province et la connaissance des denrées étrangères donnent aux Gaulois les moyens de suffire amplement à leurs besoins. Accoutumés peu à peu à se laisser battre, vaincus dans une foule de rencontres, ils ne se comparent plus eux-mêmes aux Germains pour la bravoure.

XXV. La forêt Hercynie, dont nous avons parlé plus haut, a, de largeur, le chemin que peut faire en neuf jours un homme leste ; les Germains n'ayant pas de mesures de distance, on n'en peut fixer autrement l'étendue. Elle commence aux frontières des Helvétiens, des Némètes et des Rauraques, et suit le Danube en droite ligne jusqu'à celles des Daces et des Anartiens : de là elle tourne à gauche en s'écartant du fleuve, et touche, vu son étendue, au ter-

alque consederunt ibi.
Quæ gens ad hoc tempus
sese continet iis sedibus,
habetque
summam opinionem
justitiæ
et laudis bellicæ :
nunc quoque permanent
in eadem inopia,
egestate, patientia,
qua Germani,
utuntur eodem victu
et cultu corporis ;
propinquitas autem
provinciæ
et notitia
rerum transmarinarum
largitur Gallis
multa ad copiam
atque usus.
Assuefacti paulatim
superari,
victique multis prœliis,
ne ipsi quidem
se comparant cum illis
virtute.

XXV. Latitudo
hujus silvæ Hercyniæ,
quæ demonstrata est supra,
patet
iter novem dierum
expedito :
non enim potest
finiri aliter,
neque noverunt
mensuras itinerum.
Oritur ab finibus
Helvetiorum et Nemetum
et Rauracorum,
regioneque recta
fluminis Danubii
pertinet ad fines
Dacorum et Anartium :
hinc se flectit sinistrorsus,
regionibus
diversis ab flumine,
propterque magnitudinem

et s'établirent là.
Laquelle nation jusqu'à ce temps ci
se maintient dans cet établissement
et possède
la plus haute réputation
de justice
et de gloire guerrière :
maintenant encore ils persévèrent
dans le même dénûment,
la *même* pauvreté, la *même* patience,
que les Germains,
font usage de la même manière-de-vivre
et de *la même* tenue du corps ;
mais la proximité
de la province
et la connaissance
des objets (denrées) d'outre-mer
donne aux Gaulois
bien des choses pour l'abondance
et les utilités.
Accoutumés peu à peu
à être surpassés,
et vaincus en de nombreux combats,
pas même eux-mêmes [mains)
ne se comparent avec ceux-là (les Ger-
en valeur.

XXV. La largeur
de cette forêt Hercynie,
qui a été indiquée ci-dessus,
s'étend
d'une route de neuf jours
pour un *homme* sans-bagage (leste) :
en effet elle ne peut pas
être déterminée autrement,
et ils ne connaissent pas
les mesures des chemins.
Elle commence aux frontières
des Helvétiens et des Némètes
et des Rauraques,
et dans la direction droite
du fleuve *du* Danube
se prolonge jusqu'au territoire
des Daces et des Anartiens :
de là elle s'infléchit à gauche,
dans des contrées
qui-s'éloignent du fleuve,
et à-cause-de *sa* grandeur

attingit : neque quisquam est hujus Germaniæ, qui se aut adisse ad initium ejus silvæ dicat, quum dierum iter sexaginta processerit, aut quo ex loco oriatur, acceperit. Multa in ea genera ferarum nasci constat, quæ reliquis in locis visa non sint : ex quibus, quæ maxime differant ab ceteris et memoriæ prodenda videantur, hæc sunt.

XXVI. Est bos cervi figura[1], cujus a media fronte inter aures unum cornu exsistit, excelsius magisque directum his, quæ nobis nota sunt, cornibus. Ab ejus summo, sicut palmæ, rami quam late diffunduntur. Eadem est feminæ marisque natura, eadem forma magnitudoque cornuum.

XXVII. Sunt item quæ appellantur alces[2]. Harum est consimilis capreis figura et varietas pellium; sed magnitudine

---

ritoire de nombreuses nations. Personne, dans cette partie de la Germanie, ne dit être arrivé au bout de cette forêt, même après soixante jours de marche, et l'on ne sait en quel pays elle finit. Il est certain qu'il y naît plusieurs espèces de bêtes farouches que l'on n'a pas vues ailleurs : voici celles qui semblent les plus extraordinaires et les plus dignes de remarque.

XXVI. On y trouve un bœuf de la figure du cerf, auquel il sort du milieu du front, entre les oreilles, une corne plus élevée et plus droite que celles que nous connaissons; du sommet de cette corne partent, en forme de palmes, des rameaux très-étendus. Le mâle et la femelle se ressemblent ; la grandeur et la forme de leurs cornes sont les mêmes.

XXVII. L'alcès est un autre animal, semblable au chevreuil par sa figure et par les taches de sa peau, mais un peu plus grand. Il a

attingit fines
multarum gentium :
neque est quisquam
hujus Germaniæ
qui aut dicat se
adisse ad initium
hujus silvæ,
quum processerit
iter sexaginta dierum,
aut acceperit
ex quo loco oriatur.
Constat
multa genera ferarum,
quæ non visa sint
in reliquis locis,
nasci in ea :
ex quibus,
quæ differant maxime
ab ceteris
et videantur
prodenda memoriæ,
sunt hæc.

XXVI. Est bos
figura cervi,
a media fronte cujus
inter aures
exsistit unum cornu,
excelsius
magisque directum
his cornibus,
quæ sunt nota nobis.
Ab summo ejus,
sicut palmæ,
rami diffunduntur
quam late.
Natura feminæ marisque
est eadem,
forma
magnitudoque cornuum
eadem.

XXVII. Sunt item
quæ appellantur alces.
Figura harum
et varietas pellium
est consimilis capreis;
sed antecedunt paulo
magnitudine,

touche les frontières
de nombreuses nations :
et il n'*y* a personne
de cette *partie de la* Germanie
qui ou dise lui-même
être arrivé à l'entrée (au bout)
de cette forêt,
bien qu'il se soit avancé
d'une route de soixante jours,
ou ait appris
à quel endroit elle commence.
Il est avéré
de nombreuses espèces de bêtes-farouches,
qui n'ont pas été vues
dans les autres contrées,
naître dans elle (cette forêt) :
entre lesquelles *espèces*,
celles qui diffèrent le plus
de toutes-les-autres
et *qui* paraissent
devoir être transmises à la mémoire,
sont celles-ci.

XXVI Il y a un bœuf
de la figure d'un cerf,
du milieu-du front duquel
entre les oreilles
s'élève une-seule corne,
plus haute
et plus droite
que ces cornes,
qui sont connues de nous.
Du sommet d'elle,
comme des palmes,
des rameaux se répandent-de-divers-côtés
fort au large.
La nature de la femelle et du mâle
est la même,
la forme
et la grandeur des cornes
est la même.

XXVII. Il y a de même *des bêtes*
qui sont appelées alcès.
La figure de celles-ci
et la bigarrure de *leurs* peaux
est fort-semblable aux chevreuils ;
mais elles *les* dépassent un peu
par la grandeur,

paulo antecedunt, mutilæque sunt cornibus, et crura sine nodis articulisque habent; neque quietis causa procumbunt, neque, si quo afflictæ casu conciderint, erigere sese aut sublevare possunt. His sunt arbores pro cubilibus; ad eas se applicant, atque ita, paulum modo reclinatæ, quietem capiunt. quarum ex vestigiis quum est animadversum a venatoribus quo se recipere consuerint, omnes eo loco aut a radicibus subruunt aut accidunt arbores tantum, ut summa specie earum stantium relinquatur. Huc quum se consuetudine reclinaverint, infirmas arbores pondere affligunt atque una ipsæ concidunt.

XXVIII. Tertium est genus eorum, qui uri appellantur. Hi sunt magnitudine paulo infra elephantos; specie et colore et figura tauri. Magna vis eorum et magna velocitas : neque homini, neque feræ, quam conspexerint, parcunt. Hos stu-

les cornes tronquées et les cuisses sans jointures ni articulations; aussi ne se couche-t-il pas pour dormir, et, s'il lui arrive de tomber, il ne peut se relever et se remettre sur pied. Les arbres lui servent de lit : il s'appuie contre eux et, le corps un peu incliné, prend son repos. Quand les chasseurs, en suivant sa trace, ont découvert l'endroit où il a l'habitude de se retirer, ils y déracinent tous les arbres ou les entaillent au point qu'il ne leur reste que l'apparence d'être debout. Lorsque l'alcès va s'y appuyer, comme de coutume, son poids les renverse et il tombe avec eux.

XXVIII. Une troisième espèce est celle de l'aurochs; il est un peu moins grand que l'éléphant et a l'aspect, la couleur et la forme d'un taureau. Il est très-fort, court très-bien et n'épargne jamais ni les hommes ni les bêtes qu'il aperçoit. On le prend à force d'adresse

suntque mutilæ cornibus, et habent crura sine nodis articulisque ; neque procumbunt causa quietis, neque, si conciderint afflictæ quo casu, possunt sese erigere aut sublevare. Arbores sunt his pro cubilibus : se applicant ad eas, atque ita, modo paulum reclinatæ, capiunt quietem : ex vestigiis quarum quum animadversum est a venatoribus quo consuerint se recipere, aut subruunt omnes arbores a radicibus eo loco, aut accidunt tantum, ut summa species earum stantium relinquatur. Quum se reclinaverint huc consuetudine, affligunt pondere arbores infirmas atque concidunt ipsæ una.

XXVIII. Tertium genus est eorum qui appellantur uri. Hi sunt magnitudine paulo infra elephantos; specie et colore et figura tauri. Vis eorum magna et velocitas magna : parcunt neque homini neque feræ, quam conspexerint. Interficiunt hos

et sont tronquées par les cornes, et ont les jambes sans jointures et articulations ; et elles ne se couchent pas en vue du repos (pour dormir), et, si elles sont tombées abattues par quelque chute, elles ne peuvent pas se redresser ou *se* relever. Les arbres sont à celles-ci en-guise-de couches : elles s'appuient contre eux, et ainsi, seulement un peu inclinées, elles prennent du repos : d'après les traces desquelles lorsqu'il a été remarqué par les chasseurs en-quel-endroit elles ont-coutume de se retirer, ou ils minent tous les arbres depuis les racines dans cet endroit, ou ils *les* entaillent seulement, *de sorte* qu'une extrême apparence de ces *arbres* se-tenant-debout soit laissée. Quand elles sont-venues-s'appuyer là par habitude, elles renversent par *leur* poids les arbres sans-solidité et tombent elles-mêmes avec.

XXVIII. La troisième espèce est *celle* de ceux qui sont appelés aurochs. Ceux-ci sont par la grandeur un peu au-dessous des éléphants ; par l'apparence et la couleur et la figure *ce sont* des taureaux. La force d'eux *est* grande et *leur* rapidité *est* grande : ils n'épargnent ni l'homme ni la bête qu'ils ont aperçue. Ils (les Germains) tuent ceux-ci

diose foveis captos interficiunt. Hoc se labore durant homines adolescentes atque hoc genere venationis exercent; et, qui plurimos ex his interfecerunt, relatis in publicum cornibus, quæ sint testimonio, magnam ferunt laudem. Sed assuescere ad homines et mansuefieri, ne parvuli quidem excepti, possunt. Amplitudo cornuum et figura et species multum a nostrorum boum cornibus differt. Hæc studiose conquisita a labris argento circumcludunt atque in amplissimis epulis pro poculis utuntur.

XXIX. Cæsar, postquam per Ubios exploratores comperit Suevos sese in silvas recepisse, inopiam frumenti veritus, quod, ut supra[1] demonstravimus, minime omnes Germani agriculturæ student, constituit non progredi longius; sed, ne omnino metum reditus sui barbaris tolleret, atque ut eorum auxilia tardaret, reducto exercitu, partem ultimam pontis,

dans des fosses, où on le tue. Les jeunes gens s'exercent et s'endurcissent à cette chasse très-fatigante : ceux qui ont tué le plus d'aurochs rapportent les cornes pour le prouver, et sont comblés d'éloges. Les aurochs, quoique pris tout jeunes, ne peuvent s'apprivoiser et s'accoutumer à l'homme. Leurs cornes, par leur ampleur, leur forme et leur nature, diffèrent beaucoup de celles de nos bœufs. Les Germains les recherchent, en garnissent les bords en argent et s'en servent comme de coupes dans leurs grands festins.

XXIX. Quand César eut appris, par les espions des Ubiens, que les Suèves s'étaient retirés dans les forêts, il résolut de ne pas aller plus loin, de peur de manquer de blé ; parce que, comme nous l'avons dit ci-dessus, les Germains ne s'adonnent point à l'agriculture. Mais, pour ne pas ôter tout à fait aux barbares la crainte de le voir revenir et aussi pour retarder l'envoi de leurs troupes auxiliaires, son armée ramenée en Gaule, il ne fit couper que deux cents

captos studiose foveis.
Homines adolescentes
se durant hoc labore
atque exercent
hoc genere venationis ;
et, qui interfecerunt
plurimos ex his,
cornibus
relatis in publicum,
quæ sint testimonio,
ferunt magnam laudem.
Sed ne excepti quidem
parvuli
possunt assuescere
ad homines
et mansuefieri.
Amplitudo cornuum
et figura et species
differt multum
a cornibus
nostrorum boum.
Circumcludunt argento
a labris
hæc conquisita studiose
atque utuntur pro poculis
in amplissimis epulis.

XXIX. Cæsar,
postquam comperit
per exploratores Ubios
Suevos
sese recepisse in silvas,
veritus inopiam frumenti,
quod,
ut demonstravimus supra,
omnes Germani
minime student
agriculturæ,
constituit
non progredi longius ;
sed, ne tolleret omnino
barbaris
metum sui reditus,
atque ut tardaret
auxilia eorum,
exercitu reducto,
rescindit
ultimam partem pontis,

pris industrieusement dans des fosses.
Les hommes jeunes
s'endurcissent dans cette fatigue
et *s*'exercent
par ce genre de chasse ;
et ceux qui ont tué
les plus nombreux d'entre ces *aurochs*
les cornes
étant rapportées en public,
lesquelles soient à (pour servir de) témoi-
remportent une grande louange. [gnage,
Mais pas même pris
tout-petits
ils ne peuvent s'habituer
aux hommes
et s'apprivoiser.
La grandeur des cornes
et *leur* forme et *leur* apparence
diffèrent beaucoup
des cornes
de nos bœufs. [gent
Ils enferment (bordent)-tout-autour d'ar-
depuis les lèvres
ces *cornes* recherchées ardemment
et s'*en* servent en-guise-de coupes
dans les plus grands repas.

XXIX. César,
lorsqu'il eut appris
par les espions ubiens
les Suèves
s'être retirés dans les forêts,
ayant craint le manque de blé,
parce que,
comme nous *l*'avons indiqué ci-dessus,
tous les Germains
ne s'adonnent pas du tout
à l'agriculture,
résolut
de ne pas s'avancer plus loin ;
mais, afin qu'il n'enlevât pas tout à fait
aux barbares
la crainte de son retour,
et afin qu'il retardât
les secours d'eux,
son armée ayant été ramenée,
il coupe
la dernière partie du pont,

quæ ripas Ubiorum contingebat, in longitudinem pedum ducentorum rescindit; atque in extremo ponte turrim tabulatorum quatuor constituit, præsidiumque cohortium duodecim pontis tuendi causa ponit magnisque eum locum munitionibus firmat. Ei loco præsidioque C. Volcatium Tullum adolescentem præfecit: ipse, quum maturescere frumenta inciperent, ad bellum Ambiorigis profectus (per Arduennam silvam [1], quæ est totius Galliæ maxima, atque ab ripis Rheni finibusque ad Nervios pertinet, millibusque amplius quingentis [2] in longitudinem patet), L. Minucium Basilum cum omni equitatu præmittit, si quid celeritate itineris atque opportunitate temporis proficere possit; monet ut ignes fieri in castris prohibeat, ne qua ejus adventus procul significatio fiat: sese confestim subsequi dicit.

XXX. Basilus, ut imperatum est, facit; celeriter contra-

pieds du pont, du côté des Ubiens, construisit à l'autre bout une tour à quatre étages, laissa douze cohortes pour garder le pont, et fortifia ce poste par des travaux considérables. Il confia le poste et la garnison au jeune C. Volcatius Tullus. Pour lui, comme les blés commençaient à mûrir, partant pour faire la guerre à Ambiorix, et ayant a traverser l'Ardenne (c'est la plus grande forêt de toute la Gaule; elle a plus de cinq cents milles en longueur, depuis les bords du Rhin dans le pays des Trévires jusque chez les Nerviens), il envoie en avant L. Minucius Basilus avec toute sa cavalerie, espérant tirer avantage de la rapidité de sa marche et de la saison. Il lui recommande de ne point laisser faire de feu dans le camp, pour que rien n'annonce au loin son approche, et lui dit qu'il le suivra de près.

XXX Basilus agit suivant les ordres qu'il a reçus; il achève sa

quæ contingebat
ripas Ubiorum,
in longitudinem
ducentorum pedum ;
atque constituit
in extremo ponte
turrim
quatuor tabulatorum,
ponitque præsidium
duodecim cohortium
causa tuendi pontis
firmatque eum locum
magnis munitionibus.
Præfecit ei loco
præsidioque
C. Volcatium Tullum
adolescentem :
ipse, quum frumenta
inciperent maturescere,
profectus
ad bellum Ambiorigis
(per silvam Arduennam,
quæ est maxima
totius Galliæ,
atque pertinet
ab ripis Rheni
finibusque Trevirorum
ad Nervios,
patetque in longitudinem
amplius quingentis milli-
præmittit [bus),
L. Minucium Basilum
cum omni equitatu,
si possit proficere quid
celeritate itineris
atque opportunitate
temporis ;
monet ut prohibeat
ignes fieri in castris,
ne qua significatio
adventus ejus
fiat procul.
dicit
sese subsequi confestim.
XXX. Basilus
facit ut imperatum est ;
itinere confecto celeriter

qui touchait
les rives des Ubiens,
jusqu'à une longueur
de deux-cents pieds ;
et il établit
à l'extrémité du pont
une tour
de quatre étages,
et poste une garnison
de douze cohortes
en vue de garder le pont
et fortifie ce lieu
par de grands retranchements.
Il met-à-la-tête-de ce lieu
et de *cette* garnison
C. Volcatius Tullus
jeune-homme :
lui-même, comme les blés
commençaient à mûrir,
étant parti
pour la guerre d'Ambiorix
(à travers la forêt Ardenne,
qui est la plus grande
de toute la Gaule,
et s'étend
depuis les rives du Rhin
et les frontières des Trévires
jusqu'aux Nerviens,
et se développe en longueur
de plus de cinq-cents milles),
envoie-en-avant
L. Minucius Basilus
avec toute la cavalerie, [chose
pour voir s'il pourrait gagner quelque
par la rapidité de la marche
et la commodité
de la saison ;
il l'avertit qu'il interdise
des feux se faire dans *son* camp,
de peur que quelque annonce
de l'approche de lui
ne soit faite de loin :
il dit
lui-même suivre-de-près sur-le-champ.
XXX. Basilus
fait comme il a été commandé ;
sa route ayant été achevée rapidement

que omnium opinionem confecto itinere, multos in agris inopinantes deprehendit; eorum indicio ad ipsum Ambiorigem contendit, quo in loco cum paucis equitibus esse dicebatur. Multum quum in omnibus rebus, tum in re militari potest fortuna. Nam sicut magno accidit casu ut in ipsum incautum atque etiam imparatum incideret, priusque ejus adventus ab hominibus videretur, quam fama ac nuntius adventus afferretur : sic magnæ fuit fortunæ, omni militari instrumento, quod circum se habebat, erepto, rhedis equisque comprehensis, ipsum effugere mortem. Sed hoc eo factum est, quod, ædificio circumdato silva (ut sunt fere domicilia Gallorum, qui, vitandi æstus causa, plerumque silvarum ac fluminum petunt propinquitates), comites familiaresque ejus angusto in loco paulisper equitum nostrorum vim sustinuerunt. His pugnantibus, illum in equum quidam ex suis intulit : fugientem silvæ texe-

route avec une rapidité incroyable, et surprend dans les champs un grand nombre d'Éburons. Sur les renseignements qu'il en tire, il marche vers les lieux où on lui disait que se trouvait Ambiorix avec quelques cavaliers. En guerre, comme en tout, la fortune peut beaucoup : car, comme ce fut un grand hasard que Basilus tombât sur Ambiorix, qui ne s'attendait à rien et n'était pas sur ses gardes, et se trouvât en vue avant que des courriers ou la rumeur publique eussent annoncé son approche, ce fut de même une grande chance qu'Ambiorix échappât à la mort, après qu'on lui eut enlevé tout le matériel de guerre qu'il avait autour de lui, et qu'on se fut emparé de ses chariots et de ses chevaux. Cela vint de ce que, sa maison étant entourée de bois (comme le sont en général celles des Gaulois, qui, pour éviter la chaleur, cherchent presque tous le voisinage des forêts et des eaux), sa suite et ses amis soutinrent un instant, dans un défilé, le choc de nos cavaliers. Tandis qu'ils combattaient, un des siens le mit sur un cheval et les bois cachèrent sa fuite.

contraque opinionem
omnium,
deprehendit in agris
multos inopinantes;
indicio eorum
contendit
ad Ambiorigem ipsum,
in quo loco
dicebatur esse
cum paucis equitibus.
Fortuna potest multum
quum in omnibus rebus,
tum in re militari.
Nam sicut accidit
magno casu
ut incideret
in ipsum incautum
atque etiam imparatum,
adventusque ejus
videretur ab hominibus
prius quam fama
ac nuntius adventus
afferretur :
sic fuit magnæ fortunæ,
omni instrumento militari,
quod habebat circum se,
erepto,
rhedis equisque
comprehensis,
ipsum effugere mortem.
Sed hoc factum est eo,
quod, ædificio
circumdato silva
(ut sunt fere
domicilia Gallorum,
qui, causa vitandi æstus,
petunt plerumque
propinquitates silvarum
ac fluminum),
comites familiaresque ejus
in loco angusto
sustinuerunt paulisper
vim nostrorum equitum.
His pugnantibus,
quidam ex suis
intulit illum in equum :
silvæ

et contre l'attente
de tous,
il surprend dans les champs
beaucoup *d'ennemis* ne-s'y-attendant pas ;
sur l'indication d'eux
il se dirige
vers Ambiorix lui-même,
vers le lieu dans lequel lieu
il était dit être (se trouver)
avec peu-de cavaliers.
La fortune peut beaucoup
et dans toutes les affaires,
et dans la pratique de-la-guerre.
Car de-même-qu'il arriva
par une grande chance
que *Basilus* tomba
sur *Ambiorix* lui-même hors-de-garde
et même non-préparé,
et que l'arrivée de lui
fut vue par les hommes
avant que le bruit
et la nouvelle de *son* arrivée
fussent apportés :
ainsi *ce* fut *le fait* d'un grand bonheur,
tout l'appareil de-guerre,
qu'il avait autour de lui-même,
lui ayant été enlevé,
ses chariots et *ses* chevaux
ayant été saisis,
Ambiorix lui-même échapper à la mort
Mais cela fut fait (arriva) par ceci,
que, *son* habitation
étant entourée d'un bois
(comme sont ordinairement
les demeures des Gaulois,
qui, en vue d'éviter la chaleur,
cherchent la-plupart-du-temps
les voisinages des bois
et des rivières),
les compagnons et les amis de lui
dans un lieu resserré
soutinrent un-peu-de-temps
le choc de nos cavaliers.
Ceux-ci combattant,
un des siens
porta lui sur un cheval :
les bois

runt. Sic et ad subeundum periculum, et ad vitandum [1], multum fortuna valuit.

XXXI. Ambiorix copias suas judicione non conduxerit, quod prœlio dimicandum non existimarit, an tempore exclusus et repentino equitum adventu prohibitus, quum reliquum exercitum subsequi crederet, dubium est ; sed certe, dimissis per agros nuntiis, sibi quemque consulere jussit : quorum pars in Arduennam silvam, pars in continentes paludes profugit ; qui proximi Oceanum fuerunt, hi insulis sese occultaverunt, quas æstus efficere consuerunt; multi, ex suis finibus egressi, se suaque omnia alienissimis crediderunt. Cativolcus, rex dimidiæ partis Eburonum, qui una cum Ambiorige consilium inierat, ætate jam confectus, quum laborem aut belli aut fugæ ferre non posset, omnibus precibus detestatus Ambiorigem, qui

Ainsi la fortune montra deux fois son pouvoir, et en le mettant dans le péril et en l'en tirant.

XXXI. Était-ce à dessein, et parce qu'il ne jugeait pas devoir engager une action, qu'Ambiorix n'avait pas assemblé de troupes, ou n'en eut-il pas le temps, et en fut-il empêché par l'arrivée soudaine de notre cavalerie, qu'il crut suivie du reste de l'armée ? On l'ignore; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il envoya de tous côtés des exprès dans les campagnes ordonner que chacun pourvût à sa sûreté. Les uns s'enfuirent dans les Ardennes, les autres dans d'immenses marais : les plus voisins de l'Océan se cachèrent dans les îles que forme la marée ; et beaucoup, abandonnant leur pays, se livrèrent, avec tout ce qu'ils possédaient, à leurs plus grands ennemis. L'autre roi des Éburons, Cativolcus, qui s'était ligué avec Ambiorix et qui était extrêmement vieux, ne pouvant soutenir les fatigues ni de la guerre ni de la fuite, s'empoisonna avec les baies de l'if, arbre commun dans la Gaule et dans la Germanie, après avoir prononcé contre

texere fugientem.
Sic fortuna
valuit multum [lum
et ad subeundum pericu-
et ad vitandum.

XXXI. Est dubium
judicione Ambiorix
non conduxerit suas copias,
quod non existimarit
dimicandum prœlio,
an exclusus tempore
et prohibitus
adventu repentino
equitum,
quum crederet
reliquum exercitum
subsequi ;
sed certe,
nuntiis dimissis
per agros,
jussit quemque
consulere sibi :
quorum pars
profugit
in silvam Arduennam,
pars
in continentes paludes ;
hi qui fuerunt proximi
Oceanum
sese occultaverunt insulis
quas æstus
consuerunt efficere ;
multi,
egressi ex suis finibus,
crediderunt alienissimis
se omniaque sua.
Cativolcus,
rex partis dimidiæ
Eburonum,
qui inierat consilium
una cum Ambiorige,
jam confectus ætate,
quum non posset ferre
laborem aut belli
aut fugæ,
detestatus
precibus omnibus

couvrirent *lui* fuyant.
Ainsi la fortune
eut-de-l'influence beaucoup
et pour aborder le danger
et pour *l'*éviter.

XXXI. Il est douteux
si *c'est* à dessein *qu'*Ambiorix
n'avait pas rassemblé ses troupes,
parce qu'il n'avait pas pensé
devoir lutter par la bataille, [temps
ou bien mis-hors-d'état *de le faire* par le
et empêché
par l'arrivée soudaine
des cavaliers,
lorsqu'il croyait
le reste-de l'armée
les suivre-de-près ;
mais du moins, [côtés
des messagers ayant été envoyés-de-tous-
à travers les champs,
il ordonna chacun [salut):
pourvoir à soi-même (songer à son propre
desquels (de ses sujets) une partie
s'enfuit
dans la forêt Ardenne,
une partie
dans une suite-de marais ;
ceux qui furent les plus proches
de l'Océan
se cachèrent dans les îles
que les marées
ont-coutume de faire ;
beaucoup,
étant sortis de leur territoire,
confièrent à *leurs* plus-grands-ennemis
eux-mêmes et tous leurs *biens*.
Cativolcus,
roi d'une partie de-moitié
des Éburons,
qui était entré-dans le complot
ensemble avec Ambiorix,
déjà accablé par l'âge,
comme il ne pouvait pas supporter
la fatigue ou de la guerre
ou de la fuite,
ayant maudit
avec des imprécations de-toute-sorte

ejus consilii auctor fuisset, taxo [1], cujus magna in Gallia Germaniaque copia est, se exanimavit.

XXXII. Segni Condrusique [2], ex gente et numero Germanorum, qui sunt inter Eburones Trevirosque, legatos ad Cæsarem miserunt, oratum ne se in hostium numero duceret, neve omnium Germanorum, qui essent citra Rhenum, unam esse causam judicaret : nihil se de bello cogitavisse, nulla Ambiorigi auxilia misisse. Cæsar, explorata re quæstione captivorum, si qui ad eos Eburones ex fuga convenissent, ad se ut reducerentur, imperavit : si ita fecissent, fines eorum se violaturum negavit. Tum, copiis in tres partes distributis, impedimenta omnium legionum Aduatucam [3] contulit. Id castelli nomen est. Hoc fere est in mediis Eburonum finibus, ubi Titurius atque Aurunculeius [4] hiemandi causa consederant. Hunc

Ambiorix, l'auteur de ce funeste projet, les plus terribles imprécations.

XXXII. Les Sègnes et les Condruses, peuples de sang germain et comptés parmi les Germains, établis entre les Trévires et les Éburons, envoyèrent prier César « De ne pas les traiter en ennemis et de ne pas considérer tous les Germains d'en deçà du Rhin comme faisant cause commune : pour eux, ils n'avaient formé aucun projet de guerre et n'avaient point donné de secours à Ambiorix. » César, ayant éclairci le fait en questionnant les prisonniers, enjoignit à ces peuples de lui ramener les Éburons qui se réfugieraient chez eux : à cette condition, il promettait de ne pas ravager leur pays. Ensuite il fit trois corps de son armée et réunit le bagage de toutes les légions dans Aduatuca, fort situé presque au centre du pays des Éburons, où Titurius et Aurunculéius avaient pris leurs quartiers d'hiver.

Ambiorigem,
qui fuisset auctor
ejus consilii,
se exanimavit taxo,
cujus magna copia
est in Gallia
Germaniaque.
XXXII. Segni
Condrusique,
ex gente
et numero Germanorum
qui sunt inter Eburones
Trevirosque,
miserunt legatos
ad Cæsarem
oratum ne duceret se
in numero hostium,
neve judicaret
causam
omnium Germanorum
qui essent citra Rhenum
esse unam :
se cogitavisse nihil
de bello,
misisse Ambiorigi
nulla auxilia.
Cæsar, re explorata
quæstione captivorum,
imperavit,
si qui Eburones
convenissent ad eos
ex fuga,
ut reducerentur ad se :
si fecissent ita,
negavit se violaturum
fines eorum.
Tum, copiis
distributis in tres partes,
contulit impedimenta
omnium legionum
Aduatucam.
Id est nomen castelli.
Hoc est fere
in mediis finibus
Eburonum,
ubi Titurius
atque Aurunculeius

Ambiorix,
qui avait été instigateur
de cette résolution,
se fit-périr avec de l'if,
dont une grande quantité
est dans la Gaule
et la Germanie.
XXXII. Les Sègnes
et les Condruses,
de la race
et du nombre des Germains
qui sont entre les Éburons
et les Trévires,
envoyèrent des députés
vers César
prier qu'il ne comptât pas eux-mêmes
au nombre de *ses* ennemis,
ou (et) qu'il ne jugeât pas
la cause
de tous les Germains
qui étaient en deçà du Rhin
être la même :
lui même *n'*avoir médité rien
au-sujet-de la guerre,
*n'*avoir envoyé à Ambiorix
aucuns secours.
César, le fait ayant été vérifié
par une enquête des prisonniers,
commanda,
si quelques Éburons
étaient venus vers eux
à-la-suite-de la déroute, [même :
qu'ils fussent ramenés auprès de lui-
s'ils avaient fait ainsi,
il dit lui-même ne devoir pas endommager
le territoire d'eux.
Alors, *ses* troupes
ayant été divisées en trois parties (corps),
il rassembla les bagages
de toutes les légions
à Aduatuca.
C'est le nom d'un château.
Celui-ci est à peu près
au milieu-du territoire
des Éburons,
où Titurius
et Aurunculéius

quum reliquis rebus locum probabat, tum quod superioris anni munitiones integræ manebant, ut militum laborem sublevaret. Præsidio impedimentis legionem quartam decimam reliquit, unam ex iis tribus, quas proxime conscriptas [1] ex Italia transduxerat. Ei legioni castrisque Q. Tullium Ciceronem præficit ducentosque equites attribuit.

XXXIII. Partito exercitu, T. Labienum cum legionibus tribus ad Oceanum versus in eas partes, quæ Menapios attingunt, proficisci jubet; C. Trebonium cum pari legionum numero ad eam regionem, quæ Aduatucis adjacet, depopulandam mittit; ipse cum reliquis tribus ad flumen Scaldem, quod influit in Mosam, extremasque Arduennæ partes ire constituit, quod cum paucis equitibus profectum Ambiorigem audiebat. Discedens, post diem septimum sese reversurum confirmat: quam ad diem ei legioni, quæ in præsidio relinquebatur, fru-

César choisit cette position pour divers motifs, et surtout parce que, les retranchements de l'année précédente étant encore entiers, il y aurait moins de fatigue pour le soldat. Il laissa, pour garder le bagage, la quatorzième légion, l'une des trois dernières levées en Italie; il donna le commandement de la légion et du camp à Q. Tullius Cicéron, et mit aussi deux cents chevaux sous ses ordres.

XXXIII. L'armée une fois partagée, il ordonne à T. Labiénus de se porter avec trois légions vers l'Océan, dans la partie voisine des Ménapiens; il envoie C. Trébonius, avec un nombre égal de légions, dévaster le pays attenant aux Aduatuques; il décide d'aller lui-même, avec les trois légions qui lui restaient, jusqu'à l'Escaut, qui se jette dans la Meuse, et jusqu'à l'extrémité des Ardennes, où l'on disait qu'Ambiorix s'était dirigé avec quelques cavaliers. Il dit, en partant, qu'il serait de retour le septième jour : il savait que c'était celui où

consederant
causa hiemandi.
Probabat hunc locum
quum reliquis rebus,
tum quod munitiones
anni superioris
manebant integræ,
ut sublevaret
laborem militum.
Reliquit
præsidio impedimentis
quartam decimam legio-
unam ex iis tribus, [nem,
quas conscriptas proxime
transduxerat ex Italia.
Præficit ei legioni
castrisque
Q. Tullium Ciceronem
attribuitque
ducentos equites.
XXXIII. Exercitu
partito,
jubet T. Labienum
cum tribus legionibus
proficisci
ad versus Oceanum
in eas partes,
quæ attingunt Menapios;
mittit C. Trebonium
cum numero pari legionum
ad depopulandam
eam regionem,
quæ adjacet Aduatucis;
ipse constituit ire
cum tribus reliquis
ad flumen Scaldem,
quod influit in Mosam,
partesque extremas
Arduennæ,
quo audiebat
Ambiorigem profectum
cum paucis equitibus.
Discedens confirmat
sese reversurum
post septimum diem:
ad quam diem
sciebat frumentum deberi

s'étaient établis
en vue d'hiverner.
Il goûtait ce lieu [tifs),
et pour le reste-des choses (d'autres mo
et parce que les retranchements
de l'année précédente
restaient intacts,
pour qu'il soulageât
le travail des soldats.
Il laissa
à garde aux (pour garder les) bagages
la quatrième *et* dixième (quatorzième)
une de ces trois, [légion,
lesquelles enrôlées dernièrement
il avait fait-passer d'Italie *en Gaule.*
Il met-à-la-tête-de cette légion
et du camp
Q. Tullius Cicéron
et *lui* assigne
deux-cents cavaliers.
XXXIII. L'armée
étant partagée,
il ordonne T. Labiénus
avec trois légions
partir
du côté de l'Océan
vers ces parties (contrées),
qui touchent aux Ménapiens;
il envoie C. Trébonius
avec un nombre pareil de légions
pour dévaster
cette contrée,
qui est-située-près des Aduatuques
lui-même résolut d'aller
avec les trois de-reste
vers le fleuve *de* l'Escaut,
qui coule (se jette) dans la Meuse,
et les parties extrêmes (l'extrémité)
de l'Ardenne,
pour où il apprenait
Ambiorix *être* parti
avec peu-de cavaliers.
En s'éloignant il affirme
lui-même devoir revenir [jours):
après le septième jour (au bout de sept
auquel jour
il savait le blé être dû

mentum deberi sciebat. Labienum Treboniumque hortatur, si reipublicæ commodo facere possint, ad eam diem revertantur, ut, rursus communicato consilio, exploratisque hostium rationibus, aliud belli initium capere possent.

XXXIV. Erat, ut supra [1] demonstravimus, manus cert nulla, non oppidum, non præsidium, quod se armis defenderet; sed in omnes partes dispersa multitudo. Ubi cuique aut vallis abdita, aut locus silvestris, aut palus impedita, spem præsidii aut salutis aliquam offerebat, consederat. Hæc loca vicinitatibus erant nota, magnamque res diligentiam requirebat, non in summa exercitus tuenda (nullum enim poterat universis ab perterritis ac dispersis periculum accidere), sed in singulis militibus conservandis; quæ tamen ex parte res ad salutem exercitus pertinebat. Nam et prædæ cupiditas multos longius

l'on devait distribuer le blé à la légion qu'il laissait avec le bagage. Il exhorte Labiénus et Trébonius à revenir pour la même époque, si le bien de l'État le permettait, afin de délibérer ensemble, une fois le plan des ennemis connu, et de prendre des mesures ultérieures.

XXXIV. Il n'y avait, comme nous l'avons déjà dit, aucun rassemblement connu, point de poste, point de ville qui offrît de la résistance; mais la multitude, éparse de tous côtés, s'était arrêtée là où un vallon obscur, un lieu fourré, des marais peu praticables lui offraient un asile et quelque espoir de salut. Ces endroits étaient connus du voisinage et les recherches demandaient beaucoup de précautions, non pour la sûreté du gros de l'armée (dans la terreur et la dispersion générales, elle était à l'abri de tout danger), mais pour ne pas perdre des hommes en détail, ce qui intéressait aussi le salut de l'armée : car l'ardeur de piller entraînait trop loin

ei legioni,
quæ relinquebatur
in præsidio.
Hortatur Labienum
Treboniumque,
si possint facere
commodo reipublicæ,
revertantur ad eam diem,
ut, consilio
communicato rursus,
rationibusque hostium
exploratis,
possent capere
aliud initium belli.
XXXIV. Erat,
ut demonstravimus supra,
nulla manus certa,
non oppidum,
non præsidium,
quod se defenderet armis;
sed multitudo
dispersa in omnes partes.
Ubi aut vallis abdita,
aut locus silvestris,
aut palus impedita,
offerebat cuique
aliquam spem præsidii
aut salutis,
consederat.
Hæc loca
erant nota vicinitatibus,
resque
requirebat
magnam diligentiam,
non in tuenda
summa exercitus
(nullum enim periculum
poterat accidere
universis
ab perterritis
ac dispersis),
sed in conservandis
militibus singulis;
quæ res tamen
pertinebat ex parte
ad salutem exercitus.
Nam et cupiditas prædæ

à cette légion,
qui était laissée
en garnison.
Il exhorte Labiénus
et Trébonius,
s'ils peuvent *le* faire
avec l'avantage de la république,
qu'ils reviennent pour ce jour-là,
afin que, une délibération
étant mise-en-commun de nouveau
et les plans des ennemis
ayant été reconnus,
ils pussent prendre
un autre commencement de guerre.
XXXIV. Il *n'y* avait,
comme nous *l'*avons indiqué ci-dessus,
aucune troupe certaine,
ni place,
ni poste,
qui se défendît par les armes;
mais une multitude
dispersée de tous côtés.
A l'endroit où soit une vallée cachée,
soit un lieu boisé,
soit un marais embarrassé,
offrait à chacun
quelque espérance d'appui
ou de salut,
il s'*y* était établi
Ces lieux
étaient connus du voisinage.
et l'affaire (la recherche)
demandait
une grande attention,
non pour protéger
l'ensemble de l'armée
(en effet aucun danger
ne pouvait arriver
aux *soldats* tous-ensemble
de-la-part-de *gens* épouvantés
et dispersés),
mais pour conserver (ne pas perdre)
les soldats un-à-un;
laquelle chose cependant
se rapportait en partie
au salut de l'armée.
Car et le désir du butin

evocabat, et silvæ incertis occultisque itineribus confertos adire prohibebant. Si negotium confici stirpemque hominum sceleratorum interfici vellet, dimittendæ plures manus, diducendique erant milites : si continere ad signa manipulos vellet, ut instituta ratio et consuetudo exercitus Romani postulabat, locus ipse erat præsidio barbaris, neque ex occulto insidiandi et dispersos circumveniendi singulis deerat audacia. At in ejusmodi difficultatibus, quantum diligentia provideri poterat, providebatur; ut potius in nocendo aliquid omitteretur, etsi omnium animi ad ulciscendum ardebant, quam cum aliquo militum detrimento noceretur. Cæsar ad finitimas civitates nuntios dimittit, omnes ad se evocat spe prædæ, ad diripiendos Eburones, ut potius in silvis Gallorum vita quam legionarius

beaucoup de soldats, et des sentiers inconnus et mal tracés nous empêchaient d'entrer en troupe dans les forêts. Si César voulait en finir et exterminer cette race de scélérats, il fallait faire de petits détachements et subdiviser les manipules : car, si l'on voulait les retenir sous les enseignes, comme l'exigeaient les règles établies et l'usage constant des armées romaines, la localité seule défendait les barbares, qui ne manquaient pas d'audace pour s'embusquer individuellement et surprendre les soldats isolés. Au milieu de ces difficultés, on prenait toutes les précautions que pouvait dicter la prudence; et, bien que tous les cœurs brûlassent de se venger, on aima mieux négliger quelques moyens de nuire à l'ennemi que d'exposer une partie des soldats. César cependant envoie des courriers chez les peuples voisins : il les excite, par l'espoir du butin, à se jeter sur les Éburons, aimant mieux compromettre dans ces forêts la vie des

evocabat multos longius,
et silvæ
itineribus incertis
occultisque
prohibebant
adire confertos.
Si vellet negotium confici
stirpemque
hominum sceleratorum
interfici,
plures manus
dimittendæ,
militesque
diducendi erant:
si vellet
continere manipulos
ad signa,
ut postulabat
ratio instituta
et consuetudo
exercitus Romani,
locus ipse
erat præsidio barbaris,
neque audacia insidiandi
ex occulto
et circumveniendi dispersos
deerat singulis.
At in difficultatibus
ejusmodi
providebatur
quantum poterat provideri
diligentia;
ut aliquid omitteretur
in nocendo,
etsi animi omnium
arderent ad ulciscendum,
potius quam noceretur
cum aliquo detrimento
militum.
Cæsar
dimittit nuntios
ad civitates finitimas,
evocat omnes ad se
spe prædæ,
ad diripiendos Eburones,
ut in silvis
vita Gallorum periclitetur

en appelait (entraînait) beaucoup trop loin,
et les forêts
avec *leurs* chemins incertains
et cachés
empêchaient *les soldats* [troupe).
de *les* aborder (d'y entrer) serrés (en
S'il voulait l'entreprise être achevée
et *cette* race
d'hommes criminels
être mise-à-mort,
plusieurs troupes
devaient être envoyées-de-divers-côtés,
et les soldats
devaient être divisés :
s'il voulait
retenir les compagnies
auprès des enseignes,
comme *le* réclamait
le système établi
et l'habitude
de *toute* armée romaine,
le lieu lui-même [barbares,
était à protection aux (protégeait les
et l'audace de tendre-des-piéges
depuis un *endroit* caché
et d'envelopper *nos soldats* dispersés
ne manquait pas aux *barbares* un-à-un.
Cependant dans des difficultés
de-cette-sorte
on prenait-des-précautions
autant qu'il pouvait être-pris-de-précau-
par la prudence; [tions
que quelque chose fût omis
en faisant-du-mal *à l'ennemi*,
quoique les cœurs de tous *les soldats*
brûlassent pour (de) se venger,
plutôt qu'on ne *lui* fît-du-mal
avec quelque dommage
de (pour) *nos* soldats.
César
envoie-de-tous-côtés des messagers
vers les cités voisines,
les appelle toutes vers lui-même
par l'espoir du butin,
pour piller les Éburons,
afin que dans les forêts
la vie des Gaulois coure-des-risques

miles periclitetur; simul ut, magna multitudine circumfusa, pro tali facinore, stirps ac nomen civitatis tollatur. Magnus undique numerus celeriter convenit.

XXXV. Hæc in omnibus Eburonum partibus gerebantur, diesque appetebat septimus, quem ad diem Cæsar ad impedimenta legionemque reverti constituerat. Hic, quantum in bello fortuna possit et quantos afferat casus, cognosci potuit. Dissipatis ac perterritis hostibus, ut demonstravimus, manus erat nulla, quæ parvam modo causam timoris afferret. Trans Rhenum ad Germanos pervenit fama, diripi Eburones, atque ultro omnes ad prædam evocari. Cogunt equitum duo millia Sigambri [1], qui sunt proximi Rheno, a quibus receptos ex fuga Tenchtheros atque Usipetes supra docuimus [2] : transeunt Rhenum navibus ratibusque, triginta millibus passuum infra eum locum, ubi pons erat perfectus [3] præsidiumque ab Cæsare relic-

Gaulois que celle des légionnaires, et voulant de plus envelopper l'ennemi d'une multitude considérable, afin d'anéantir, en punition de leur attentat, la race et le nom des Éburons. Bientôt on accourut de toutes parts.

XXXV. Voilà ce qui se passait sur tout le territoire des Éburons, et l'on approchait du septième jour, où César avait promis de rejoindre les bagages et la légion. On put reconnaître alors ce que peut la fortune de la guerre, et quels grands hasards elle amène. Les ennemis étaient épars et consternés, comme nous l'avons dit, et il n'existait aucun corps qui pût inspirer la moindre inquiétude. Le bruit se répand au delà du Rhin, chez les Germains, qu'on met à sac les Éburons et qu'on appelle tout le monde au pillage. Le peuple le plus voisin du fleuve, les Sicambres, qui, comme nous l'avons vu, avaient recueilli les Tenchthères et les Usipètes après leur déroute, rassemblent deux mille cavaliers et passent le Rhin sur des bateaux et des radeaux, environ à trente milles au-dessous de l'endroit où César

potius
quam miles legionarius;
simul ut,
magna multitudine
circumfusa,
pro tali facinore,
stirps ac nomen civitatis
tollatur.
Magnus numerus
convenit celeriter undique.

XXXV. Hæc gerebantur
in omnibus partibus
Eburonum,
septimusque dies
appetebat,
ad quem diem Cæsar
constituerat reverti
ad impedimenta
legionemque.
Hic potuit cognosci
quantum fortuna
possit in bello
et quantos casus offerat.
Hostibus dissipatis
ac perterritis,
ut demonstravimus,
erat nulla manus,
quæ afferret
modo parvam causam
timoris.
Fama
pervenit trans Rhenum
ad Germanos,
Eburones diripi,
atque ultro omnes
evocari ad prædam.
Sigambri,
qui sunt proximi Rheno,
a quibus docuimus supra
Tenchtheros atque Usipetes
receptos ex fuga,
cogunt duo millia equitum;
transeunt Rhenum
navibus ratibusque,
triginta millibus passuum
infra eum locum,
ubi pons perfectus erat

plutôt
que le soldat légionnaire;
en-même-temps afin que,
une grande multitude
étant répandue-autour *des ennemis*,
pour un tel forfait,
la race et le nom de la cité
soient enlevés (détruits).
Un grand nombre
se rassemble promptement de-tous-côtés.

XXXV. Ces choses se faisaient
dans toutes les parties (tous les cantons)
des Éburons,
et le septième jour
approchait,
pour lequel jour César
avait résolu de revenir
vers les bagages
et la légion.
Là il put être reconnu
combien la fortune
a-de-pouvoir à la guerre
et quels-grands hasards elle amène.
Les ennemis étant dispersés
et épouvantés,
comme nous *l'*avons indiqué,
il *n'*y avait aucune troupe,
qui pût apporter
seulement (même) une petite cause
de frayeur.
Le bruit
arriva au delà du Rhin
chez les Germains,
les Éburons être pillés,
et bien-plus tous *les peuples*
être appelés au butin.
Les Sicambres,
qui sont les plus proches du Rhin,
par qui nous avons montré ci-dessus
les Tenchthères et les Usipètes
avoir été recueillis après *leur* déroute,
rassemblent deux milliers de cavaliers;
ils passent le Rhin
sur des embarcations et des radeaux,
à trente milliers de pas
au-dessous de cet endroit,
où un pont avait été fait

tum : primos Eburonum fines adeunt, multos ex fuga dispersos excipiunt, magno pecoris numero, cujus sunt cupidissimi barbari, potiuntur. Invitati præda, longius procedunt : non hos palus, in bello latrociniisque natos, non silvæ morantur : quibus in locis sit Cæsar, ex captivis quærunt; profectum longius reperiunt omnemque exercitum discessisse cognoscunt. Atque unus ex captivis : « Quid vos, inquit, hanc miseram ac tenuem sectamini prædam, quibus licet jam esse fortunatissimis? Tribus horis Aduatucam venire potestis : huc omnes suas fortunas exercitus Romanorum contulit : præsidii tantum est, ut ne murus quidem cingi possit, neque quisquam egredi extra munitiones audeat. » Oblata spe, Germani, quam nacti erant prædam, in occulto relinquunt; ipsi Aduatucam

avait jeté un pont et établi un poste. Arrivés sur les frontières des Éburons, ils en enlèvent plusieurs que la fuite avait dispersés, et s'emparent de beaucoup de bétail, dont ces peuples sont très-avides. Amorcés par le butin, ils poussent plus avant : nés dans la guerre et le brigandage, ni forêts ni marais ne les arrêtent. Ils demandent aux prisonniers où est César ; on leur apprend qu'il s'est porté plus loin ainsi que toute l'armée. Alors un des captifs : « Pourquoi, leur dit-il, poursuivre une proie si chétive et si misérable, quand vous pouvez à l'instant même être dans l'opulence? Vous pouvez, dans trois heures, gagner Aduatuca ; c'est là que l'armée romaine a rassemblé toutes ses richesses. La garnison est si faible qu'elle ne peut pas même border le rempart et que pas un soldat n'ose sortir des retranchements. » Sur cet espoir, les Germains cachent le butin qu'ils

præsidiumque
relictum ab Cæsare :
adeunt primos fines
Eburonum,
excipiunt multos
dispersos ex fuga,
potiuntur
magno numero pecoris,
cujus barbari
sunt cupidissimi.
Invitati præda,
procedunt longius :
non palus, non silvæ
morantur hos,
natos in bello
latrociniisque :
quærunt ex captivis
in quibus locis sit Cæsar ;
reperiunt
profectum longius
cognoscuntque
omnem exercitum
discessisse.
Atque unus ex captivis :
« Quid vos, inquit,
sectamini hanc prædam
miseram ac tenuem,
quibus licet
esse jam fortunatissimis ?
Potestis tribus horis
venire Aduatucam :
exercitus Romanorum
contulit huc
omnes suas fortunas :
est tantum præsidii,
ut murus
ne possit quidem cingi,
neque quisquam
audeat egredi
extra munitiones. »
Spe oblata,
Germani
relinquunt in occulto
prædam
quam nacti erant ;
ipsi
contendunt Aduatucam,

et un poste
laissé par César :
ils abordent le commencement-du territoire
des Éburons,
arrêtent beaucoup *d'Éburons*
dispersés à-cause-de *leur* fuite,
s'emparent
d'un grand nombre de bétail,
dont les barbares
sont très-avides.
Engagés par le butin,
ils s'avancent plus loin :
ni marais, ni forêts
ne retardent ceux-ci,
nés dans la guerre
et les brigandages :
ils demandent aux prisonniers
en quels lieux est César ;
ils trouvent (apprennent)
lui être parti plus loin
et sont informés
toute l'armée
s'être retirée.
Et un d'entre les prisonniers :
« Pourquoi vous, dit-il,
poursuivez-vous ce butin
misérable et chétif,
vous à qui il est-possible
d'être dès-à-présent très-opulents ?
Vous pouvez en trois heures
arriver à Aduatuca :
l'armée des Romains
a transporté là
toutes ses richesses :
il y a tant (si peu) de garnison,
que le rempart
ne pourrait même pas être bordé,
et que personne
n'ose sortir
hors des retranchements. »
Cet espoir *leur* étant offert,
les Germains
laissent dans un *endroit* caché
le butin
qu'ils avaient acquis ;
eux-mêmes
se dirigent sur Aduatuca,

contendunt, usi eodem duce, cujus hæc indicio cognoverant.

XXXVI. Cicero, qui per omnes superiores dies præceptis Cæsaris summa diligentia milites in castris continuisset, ac ne calonem quidem quemquam extra munitionem egredi passus esset, septimo die diffidens de numero dierum Cæsarem fidem servaturum, quod longius eum progressum audiebat, neque ulla de reditu ejus fama afferebatur, simul eorum permotus vocibus, qui illius patientiam præne obsessionem appellabant, siquidem ex castris egredi non liceret; nullum ejusmodi casum exspectans, quo, novem oppositis legionibus[1] maximoque equitatu, dispersis ac pæne deletis hostibus, in millibus passuum tribus offendi posset, quinque cohortes frumentatum in proximas segetes misit, quas inter et castra unus omnino collis intererat. Complures erant in castris ex legionibus ægri relicti; ex quibus qui hoc spatio dierum convaluerant, circiter tre-

ont fait et marchent vers Aduatuca, guidés par le même homme qui leur a donné ces renseignements.

XXXVI. D'après les ordres de César, Cicéron avait, les jours précédents, tenu très-sévèrement les soldats renfermés dans le camp, sans souffrir même qu'un valet sortît des retranchements. Le septième, il douta que César tînt parole et revînt à l'époque fixée; car il entendait dire qu'il avait poussé plus avant, et on n'avait aucune nouvelle de son retour. Ébranlé, d'un autre côté, par les propos des soldats, « qu'autant valait un siége que sa circonspection, puisqu'il n'était pas permis de sortir du camp; » et ne croyant pas d'ailleurs qu'ayant devant soi neuf légions et une nombreuse cavalerie, on dût craindre quelque chose à trois milles à la ronde de la part d'ennemis dispersés et presque détruits, il envoya cinq cohortes couper du blé dans les champs voisins, qui n'étaient séparés du camp que par une colline. Les légions avaient laissé au camp beaucoup de malades, dont environ trois cents, qui s'étaient rétablis dans

nsi duce
eodem, indicio cujus
cognoverant hæc.
XXXVI. Cicero, qui
per omnes dies superiores
præceptis Cæsaris
continuisset milites
in castris
summa diligentia,
ac ne passus quidem esset
quemquam calonem
egredi extra munitionem,
septimo die
diffidens
Cæsarem servaturum fidem
de numero dierum,
quod audiebat
eum progressum longius,
neque ulla fama afferebatur
de reditu ejus,
simul permotus
vocibus eorum
qui appellabant
patientiam illius
pæne obsidionem,
siquidem non liceret
egredi ex castris ;
exspectans
nullum casum ejusmodi,
quo, novem legionibus
equitatuque maximo
oppositis,
hostibus dispersis
ac pæne deletis,
posset offendi
in tribus millibus passuum,
misit quinque cohortes
frumentatum
in segetes proximas,
inter quas et castra
unus collis omnino
intererat.
Complures ægri
ex legionibus
relicti erant in castris ;
ex quibus qui convaluerant
hoc spatio dierum,

s'étant servis *pour* guide
du même *homme*, par la révélation duquel
ils avaient appris ces choses.
XXXVI. Cicéron, qui
pendant tous les jours précédents
sur les recommandations de César
avait retenu les soldats
dans le camp
avec le plus grand soin,
et n'avait pas même souffert
aucun valet
sortir hors du retranchement,
le septième jour
ne comptant-plus
César devoir garder *sa* parole
relativement-au nombre de jours,
parce qu'il entendait *dire*
lui s'être avancé plus loin,
et qu'aucun bruit n'était apporté
touchant le retour de lui,
en-même-temps ému
des paroles de ceux
qui appelaient
la patience de lui
presque un siége,
puisqu'il n'était-pas-permis
de sortir du camp ;
*n'*attendant (ne s'attendant à)
aucun accident de-cette-sorte,
par lequel, neuf légions
et une cavalerie très-considérable
étant opposées (faisant face) *à l'ennemi*,
les ennemis étant dispersés
et presque anéantis,
il pût être-essuyé-un-échec
dans (en deçà de) trois milliers de pas,
envoya cinq cohortes
couper-du-blé
dans les champs les plus proches,
entre lesquels et le camp
une seule colline en tout
se trouvait.
De nombreux malades
des légions
avaient été laissés dans le camp ;
d'entre lesquels ceux qui s'étaient guéris
dans cet espace de jours,

centi, sub vexillo una mittuntur : magna præterea multitudo calonum, magna vis jumentorum, quæ in castris subsederat, facta potestate, sequitur.

XXXVII. Hoc ipso tempore et casu Germani equites interveniunt, protinusque eodem illo, quo venerant, cursu ab decumana porta in castra irrumpere conantur : nec prius sunt visi, objectis ab ea parte silvis, quam castris appropinquarent, usque eo ut, qui sub vallo tenderent, mercatores recipiendi sui facultatem non haberent. Inopinantes nostri re nova perturbantur, ac vix primum impetum cohors in statione sustinet. Circumfunduntur ex reliquis hostes partibus, si quem aditum reperire possent. Ægre portas nostri tuentur, reliquos aditus locus ipse per se munitioque defendit. Totis trepidatur castris, atque alius ex alio causam tumultus quærit, neque quo signa

l'intervalle, furent réunis sous une enseigne et envoyés avec les cohortes. Une foule de valets restés au camp profita de l'occasion et suivit avec un grand nombre de bêtes de somme.

XXXVII. Le hasard amène, dans cet instant même, la cavalerie des Germains, qui, sans ralentir sa course, tente de pénétrer dans le camp par la porte décumane. Les bois masquant la vue de ce côté, elle s'avança si près du camp sans être aperçue, que les marchands, qui étalaient au pied du retranchement, n'eurent pas le temps de se retirer. Cet événement inattendu mit le trouble parmi nos soldats, et la cohorte de garde eut peine à soutenir le premier choc. L'ennemi se répand de tous côtés pour chercher une entrée, on défend difficilement les portes : le camp partout ailleurs était hors d'atteinte par sa position et par les retranchements. L'alarme est générale dans le camp : de tous côtés on demande la cause de ce tumulte et l'on ne

circiter trecenti,
mittuntur una
sub vexillo :
præterea
magna multitudo calonum,
magna vis jumentorum,
quæ subsederat in castris,
sequitur,
potestate facta. [ipso

XXXVII. Hoc tempore
et casu
equites Germani
interveniunt,
conanturque
irrumpere in castra
ab porta decumana
protinus
illo eodem cursu
quo venerant :
nec visi sunt,
silvis objectis
ab ea parte,
prius quam
appropinquarent castris,
usque adeo ut mercatores
qui tenderent
sub vallo
non haberent facultatem
sui recipiendi.
Nostri inopinantes
perturbantur re nova,
ac cohors in statione
sustinet vix
primum impetum.
Hostes circumfunduntur
ex reliquis partibus,
si possent reperire
quem aditum.
Nostri
tuentur ægre portas,
locus ipse per se
munitioque
defendit reliquos aditus.
Trepidatur totis castris,
atque alius quærit ex alio
causam tumultus,
neque provident

environ trois-cents,
sont envoyés en-même-temps
sous une enseigne :
en outre
une grande multitude de valets,
une grande quantité de bêtes-de-somme,
qui étaient restés dans le camp,
suit *les soldats*,
permission ayant été faite (donnée).

XXXVII. Dans ce temps même
et par hasard
les cavaliers germains
surviennent,
et tentent
de faire-irruption dans le camp
par la porte décumane
tout-d'un-trait [course)
par cette même course (sans ralentir la
par laquelle ils étaient venus :
et ils ne furent pas vus,
des bois étant situés-en-avant
de ce côté,
avant que
ils approchassent du camp,
jusqu'à-tel-point que les marchands
qui avaient-leurs-tentes
au-pied-de la palissade
n'eurent pas la facilité (le temps)
de se retirer.
Les nôtres ne-s'*y*-attendant pas
sont troublés par *cet* événement nouveau,
et la cohorte de garde
soutient à peine
le premier choc.
Les ennemis se répandent-tout-autour
des autres côtés,
cherchant s'ils pourraient trouver
quelque entrée.
Les nôtres
gardent difficilement les portes,
le lieu même par lui-même
et le retranchement
défendent le reste-des entrées.
On s'empresse dans tout le camp,
et l'un demande à l'autre
la cause du tumulte,
et ils ne prennent-pas-de-mesures

ferantur neque quam in partem quisque conveniat, provident. Alius capta jam castra pronuntiat; alius, deleto exercitu atque imperatore, victores barbaros venisse contendit : plerique novas sibi ex loco religiones fingunt, Cottæque et Titurii calamitatem, qui in eodem occiderint castello, ante oculos ponunt. Tali timore omnibus perterritis, confirmatur opinio barbaris, ut ex captivo audierant, nullum esse intus præsidium Perrumpere nituntur seque ipsi adhortantur, ne tantam fortunam ex manibus dimittant.

XXXVIII. Erat æger in præsidio relictus P. Sextius Baculus, qui primum pilum ad Cæsarem duxerat, cujus mentionem superioribus prœliis fecimus [1], ac diem jam quintum cibo caruerat. Hic, diffisus suæ atque omnium saluti, inermis ex tabernaculo prodit : videt imminere hostes atque in summo esse rem discrimine : capit arma a proximis atque in porta consistit.

s'occupe ni des lieux où il faut porter les enseignes, ni des postes où chacun doit se rendre. L'un assure que le camp est déjà pris ; l'autre soutient que les barbares sont arrivés triomphants, après avoir exterminé le général et l'armée. La plupart, considérant le lieu où ils se trouvent, se forgent des craintes superstitieuses et se remettent sous les yeux le malheur de Titurius et de Cotta, qui avaient péri dans le même fort. Ces frayeurs ayant abattu tous les esprits, les barbares se confirment dans l'idée que la place est sans garnison, comme l'avait dit le prisonnier : ils s'efforcent d'y pénétrer et s'exhortent mutuellement à ne pas laisser échapper de leurs mains tant de richesses.

XXXVIII. Dans le fort était resté malade P. Sextius Baculus, devenu primipile sous César, et dont nous avons déjà parlé à propos des précédents combats. Il y avait cinq jours qu'il n'avait pris de nourriture. Desespérant de son salut et de celui de ses soldats, il sort sans armes de sa tente. Voyant que l'ennemi nous presse et que le péril est extrême, il prend les armes des premiers venus et se tient à

quo signa ferantur,
neque in quam partem
quisque conveniat.
Alius pronuntiat
castra capta jam ;
alius contendit,
exercitu deleto
atque imperatore,
barbaros victores venisse :
plerique sibi fingunt
novas religiones
ex loco,
ponuntque ante oculos
calamitatem
Cottæ et Titurii,
qui occiderint
in eodem castello.
Omnibus perterritis
tali timore,
opinio
confirmatur barbaris,
ut audierant ex captivo,
nullum præsidium
esse intus.
Nituntur perrumpere
ipsique se adhortantur
ne dimittant ex manibus
tantam fortunam. [culus,
XXXVIII. P. Sextius Ba-
qui duxerat
primum pilum
ad Cæsarem,
cujus fecimus mentionem
prœliis superioribus,
relictus erat æger
in præsidio,
ac caruerat cibo
diem jam quintum.
Hic diffisus suæ saluti
atque omnium,
prodit ex tabernaculo
inermis :
videt hostes imminere
atque rem
esse in discrimine summo:
capit arma a proximis
atque consistit in porta.

pour voir où les enseignes doivent être
ni de quel côté [portées,
chacun doit se rassembler.
L'un déclare
le camp *être* pris déjà;
un autre soutient,
l'armée ayant été anéantie
et *aussi* le général,
les barbares vainqueurs être venus :
la plupart se forgent
de nouvelles craintes-religieuses
d'après le lieu,
et *se* mettent devant les yeux
le malheur
de Cotta et de Titurius,
qui avaient succombé
dans le même fort.
Tous étant épouvantés
par une telle frayeur,
l'opinion
s'affermit aux barbares, [nier,
comme ils *l'*avaient entendu du prison-
aucune garnison
n'être au dedans.
Ils s'efforcent de pénétrer
et eux-mêmes s'exhortent [*leurs* mains
pour qu'ils ne laissent-pas-échapper de
une si-grande bonne-fortune.
XXXVIII. P. Sextius Baculus,
qui avait conduit
la première compagnie
auprès de (sous) César,
et dont nous avons fait mention
dans les combats précédents,
avait été laissé malade
dans la garnison,
et s'était abstenu de nourriture
ce jour-*là* déjà le cinquième.
Celui ci, ne-comptant-plus sur son salut
et *sur le salut* de tous,
s'avance hors de *sa* tente
sans-armes :
il voit les ennemis menacer
et l'affaire
être dans une crise suprême :
il prend des armes des plus proches
et se tient à la porte.

Consequuntur hunc centuriones ejus cohortis, quæ in statione erat : paulisper una prœlium sustinent. Relinquit animus Sextium, gravibus acceptis vulneribus : ægre per manus tractus servatur. Hoc spatio interposito, reliqui sese confirmant tantum, ut in munitionibus consistere audeant speciemque defensorum præbeant.

XXXIX. Interim confecta frumentatione, milites nostri clamorem exaudiunt; præcurrunt equites, quanto sit res in periculo, cognoscunt. Hic vero nulla munitio est, quæ perterritos recipiat : modo conscripti, atque usus militaris imperiti, ad tribunum militum centurionesque ora convertunt : quid ab his præcipiatur, exspectant. Nemo est tam fortis, quin rei novitate perturbetur. Barbari, signa procul conspicati, oppugnatione desistunt : redisse primo legiones credunt, quas longius

la porte du camp. Les centurions de la cohorte de garde l'y suivent et soutiennent quelque temps le choc avec lui. Sextius reçoit de profondes blessures et s'évanouit : on le retire à bras avec peine ; il est sauvé. Dans l'intervalle, le reste de la légion s'est assez rassuré pour oser monter sur le retranchement et pour y présenter une apparence de combattants.

XXXIX. Cependant les nôtres, qui avaient fait leur provision de blé, entendent des cris, la cavalerie vient en avant et voit l'état critique des choses ; mais il n'y a point là de retranchements pour recevoir ceux qui ont peur. Les recrues, sans expérience de la guerre, tournent les yeux vers le tribun des soldats et vers les centurions, dont ils attendent les ordres. Il n'est personne de si brave que cet étrange accident n'étonne. Les barbares, voyant de loin les enseignes, abandonnent l'attaque. Ils croient d'abord que les légions, fort

Centuriones ejus cohortis,
quæ erat in statione,
consequuntur hunc :
sustinent una prœlium
paulisper.
Animus
relinquit Sextium,
gravibus vulneribus
acceptis :
servatur ægre
tractus per manus.
Hoc spatio interposito,
reliqui
sese confirmant tantum,
ut audeant consistere
in munitionibus,
præbeantque speciem
defensorum.

XXXIX. Interim
frumentatione confecta,
nostri milites
exaudiunt clamorem ;
equites præcurrunt,
cognoscunt
in quanto periculo res sit.
Nulla vero munitio est hic,
quæ recipiat
perterritos :
conscripti modo,
atque imperiti
usus militaris,
convertunt ora
ad tribunum militum
centurionesque :
exspectant
quid præcipiatur ab his.
Nemo est tam fortis
quin perturbetur
novitate rei.
Barbari,
conspicati procul signa,
desistunt oppugnatione :
credunt primo legiones,
quas cognoverant
ex captivis
discessisse longius,
redisse :

Les centurions de cette cohorte,
qui était de garde,
suivent celui-ci :
ils soutiennent ensemble le combat
un-peu-de temps.
La connaissance
abandonne Sextius,
de graves blessures
ayant été reçues :
il est sauvé avec-peine
tiré (emporté) à bras.
Cet espace ayant été mis-en-intervalle,
les autres
s'enhardissent tellement,
qu'ils osent se tenir
sur les retranchements,
et offrent l'apparence
de défenseurs.

XXXIX. Cependant
la coupe-du-blé étant achevée,
nos soldats
entendent des cris ;
les cavaliers courent-en avant,
ils reconnaissent
dans quel-grand danger l'affaire est.
Mais aucun retranchement n'est là,
qui reçoive (pour recevoir)
eux épouvantés:
enrôlés récemment,
et sans-expérience
de la pratique de-la-guerre,
ils tournent *leurs* visages
vers le tribun des soldats
et les centurions :
ils attendent
ce qui sera prescrit par eux
Personne n'est si brave
qu'il ne soit troublé
par la nouveauté (l'étrangeté) du fait.
Les barbares,
ayant aperçu au loin les enseignes,
cessent l'attaque :
ils croient d'abord les légions,
qu'ils avaient appris
des prisonniers
s'être éloignées plus loin,
être revenues :

discessisse ex captivis cognoverant : postea, despecta paucitate, ex omnibus partibus impetum faciunt.

XL. Calones in proximum tumulum procurrunt . hinc celeriter dejecti se in signa manipulosque conjiciunt : eo magis timidos perterrent milites. Alii, cuneo facto ' ut celeriter perrumpant, censent, quoniam tam propinqua sint castra; et, si pars aliqua circumventa ceciderit, at reliquos servari posse confidunt : alii, ut in jugo consistant atque eumdem omnes ferant casum. Hoc veteres non probant milites, quos sub vexillo una profectos docuimus. Itaque inter se cohortati, duce C. Trebonio, equite Romano, qui eis erat præpositus, per medios hostes perrumpunt, incolumesque ad unum omnes in castra perveniunt. Hos subsecuti calones equitesque eodem impetu militum virtute servantur At ii, qui in jugo constiterant, nullo etiam nunc usu rei militaris percepto, neque in eo, quod probave-

éloignées au dire des prisonniers, sont de retour ; ensuite, méprisant cette poignée d'hommes, ils la chargent de toutes parts.

XL. Les valets s'enfuient sur un tertre voisin : culbutés de là dans un moment, ils se rejettent vers les enseignes et dans les rangs, ce qui ajoute encore à l'effroi du soldat. Les uns veulent qu'on forme le coin pour faire promptement une trouée, puisque le camp est si près; si une partie de la troupe est enveloppée et succombe, on a du moins l'espoir de sauver le reste. D'autres proposent de tenir bon sur la hauteur et de courir tous le même hasard. Ce n'était pas l'avis des vieux soldats, qui, comme nous l'avons dit, réunis sous la même enseigne, étaient partis avec les cohortes : s'excitant donc mutuellement, ils se font jour à travers les ennemis , conduits par C. Trébonius, chevalier romain, qu'on avait mis à leur tête ; et tous sans exception rentrent dans le camp sains et saufs. Les valets et la cavalerie s'élancèrent à leur suite et furent sauvés par leur courage. Mais ceux qui s'étaient arrêtés sur la colline, n'ayant encore aucune pratique des manœuvres, ne surent ni s'en tenir à leur premier plan

postea, paucitate despecta,
faciunt impetum
ex omnibus partibus.
XL. Calones procurrunt
ad tumulum proximum :
dejecti celeriter hinc
se conjiciunt in signa
manipulosque :
perterrent eo magis
milites timidos.
Alii censent ut,
cuneo facto,
perrumpant celeriter,
quoniam castra
sint tam propinqua ;
et, si aliqua pars
circumventa ceciderit,
at confidunt
reliquos posse servari :
alii
ut consistant in jugo
atque omnes
ferant eumdem casum.
Veteres milites,
quos docuimus
profectos una sub vexillo,
non probabant hoc.
Itaque
cohortati inter se,
C. Trebonio,
equite Romano,
qui præpositus erat eis,
duce,
perrumpunt
per medios hostes,
incolumesque
omnes ad unum
perveniunt ad castra.
Calones equitesque
subsecuti hos
eodem impetu
servantur virtute militum.
At ii qui constiterant
in jugo,
nullo usu rei militaris
percepto etiam nunc,
potuerunt

ensuite, *ce* petit-nombre étant méprisé,
ils font une attaque
de tous les côtés.
XL. Les valets courent
vers le tertre le plus voisin :
chassés promptement de là
ils se jettent vers les enseignes
et les compagnies :
ils achèvent-d'effrayer d'autant plus
les soldats craintifs.
Les uns opinent que,
un coin étant fait (formé),
ils se fassent-jour promptement,
puisque le camp
est si proche ;
et, si quelque partie
enveloppée est tombée,
du moins ils ont-confiance
le reste pouvoir être sauvé :
les autres *sont d'avis*
qu'ils s'arrêtent sur la hauteur
et tous
supportent le même hasard.
Les vieux soldats,
que nous avons montré
être partis en-même-temps sous une enseigne,
n'approuvaient pas ceci.
En-conséquence
s'étant exhortés entre eux,
C. Trébonius,
chevalier romain,
qui avait été mis-à-la-tête d'eux,
étant leur guide,
ils se-font jour
à travers le milieu-des ennemis,
et sains-et-saufs
tous jusqu'à un-seul (jusqu'au dernier)
arrivent au camp.
Les valets et les cavaliers
ayant suivi-de-près ceux-ci
du même élan
sont sauvés par la valeur des soldats.
Mais ceux qui s'étaient arrêtés
sur la hauteur,
aucune pratique de l'art de-la-guerre
n'ayant été apprise encore alors,
ne purent

rant, consilio permanere, ut se loco superiore defenderent, neque eam, quam profuisse aliis vim celeritatemque viderant, imitari potuerunt; sed, se in castra recipere conati, iniquum in locum demiserant. Centuriones, quorum nonnulli ex inferioribus ordinibus reliquarum legionum virtutis causa in superiores erant ordines hujus legionis transducti, ne ante partam rei militaris laudem amitterent, fortissime pugnantes concciderunt. Militum pars, horum virtute submotis hostibus, præter spem incolumis in castra pervenit; pars a barbaris circumventa periit.

XLI. Germani, desperata expugnatione castrorum, quod nostros jam constitisse in munitionibus videbant, cum ea præda, quam in silvis deposuerant, trans Rhenum sese receperunt. Ac tantus fuit etiam post discessum hostium terror, ut

de se défendre sur la hauteur, ni imiter la vigueur et la vivacité dont ils venaient de voir l'heureux résultat pour les autres; mais, en essayant de rentrer au camp, ils s'engagèrent dans une position désavantageuse. Les centurions, dont plusieurs avaient, pour leur bravoure, passé des grades inférieurs des autres légions aux grades supérieurs de celle-ci, ne voulurent pas flétrir leur ancienne gloire et se firent tuer en combattant très-vaillamment. Leur courage ayant écarté les ennemis, une partie des soldats rentra saine et sauve au camp, contre toute espérance : le reste fut enveloppé par les barbares et périt.

XLI. Les Germains, désespérant de prendre le camp lorsqu'ils virent les retranchements déjà bordés de soldats, se retirèrent au delà du Rhin avec le butin qu'ils avaient caché dans les bois. Telle était encore la terreur après leur départ, que C. Volusénus, qui arriva dans

neque permanere
in eo consilio,
quod probaverant,
ut se defenderent
loco superiore,
neque imitari eam vim
celeritatemque,
quam viderant
profuisse aliis;
sed, conati
se recipere in castra,
demiserant
in locum iniquum.
Centuriones,
quorum nonnulli
ex ordinibus inferioribus
reliquarum legionum
transducti erant
in ordines superiores
hujus legionis
causa virtutis,
conciderunt
pugnantes fortissime,
ne amitterent
laudem rei militaris
partam ante.
Pars militum,
hostibus submotis
virtute horum,
incolumis præter spem
pervenit in castra;
pars periit
circumventa a barbaris.

XLI. Germani,
expugnatione castrorum
desperata,
quod videbant nostros
constitisse jam
in munitionibus,
sese receperunt
trans Rhenum
cum ea præda,
quam deposuerant in silvis.
At terror fuit tantus
etiam post discessum
hostium,
ut ea nocte,

ni persévérer
dans cette résolution,
qu'ils avaient approuvée,
à savoir qu'ils se défendissent
par une position plus élevée,
ni imiter cette vigueur
et *cette* rapidité,
qu'ils avaient vues
avoir été-utiles à d'autres;
mais, ayant tenté
de se retirer dans le camp,
ils *s'*étaient engagés
dans une position désavantageuse.
Les centurions,
dont quelques-uns
des rangs inférieurs
du reste-des légions
avaient été transportés
dans les rangs plus élevés
de cette légion-ci
à cause de *leur* valeur,
tombèrent
en combattant très-vaillamment,
de peur qu'ils ne perdissent
la gloire de l'art militaire
acquise auparavant.
Une partie des soldats,
les ennemis ayant été écartés
par le courage de ceux-ci (des centurions).
saine-et-sauve contre *son* espérance
arriva dans le camp;
une partie périt
enveloppée par les barbares.

XLI. Les Germains,
la prise du camp
ayant été jugée-désespérée,
parce qu'ils voyaient les nôtres
s'être établis déjà
sur les retranchements,
se retirèrent
au delà du Rhin
avec ce butin,
qu'ils avaient déposé dans les forêts.
Mais la terreur fut si-grande
même après la retraite
des ennemis,
que cette nuit-là,

ea nocte, quum C. Volusenus missus cum equitatu ad castra venisset, fidem non faceret, adesse cum incolumi Cæsarem exercitu. Sic omnium animos timor præoccupaverat, ut, pæne alienata mente, deletis omnibus copiis, equitatum tantum se ex fuga recepisse dicerent, neque, incolumi exercitu, Germanos castra oppugnaturos fuisse contenderent. Quem timorem Cæsaris adventus sustulit.

XLII. Reversus ille, eventus belli non ignorans, unum, quod cohortes ex statione et præsidio essent emissæ, questus, ne minimo quidem casu locum relinqui debuisse, multum fortunam in repentino hostium adventu potuisse indicavit; multo etiam amplius, quod pæne ab ipso vallo portisque castrorum barbaros avertisset. Quarum omnium rerum maximе admirandum videbatur, quod Germani, qui eo consilio Rhenum transierant, ut Ambiorigis fines depopularentur, ad castra

la nuit au camp avec la cavalerie, ne pouvait persuader aux soldats que César était de retour avec son armée saine et sauve. L'épouvante s'était si bien emparée de tous les esprits, qu'on disait, comme si l'on avait perdu le sens, que, hormis la cavalerie qui s'était sauvée en fuyant, toute l'armée avait été détruite; on soutenait que, si les légions n'avaient pas été écrasées, les Germains n'auraient pas attaqué le camp. L'arrivée de César dissipa ces terreurs.

XLII. Connaissant les hasards de la guerre, il se plaignit uniquement à son retour de ce qu'on avait laissé les cohortes s'éloigner du poste et de la garnison, parce qu'on ne devait pas donner la moindre prise aux accidents. Il jugea que la fortune avait été pour beaucoup dans l'arrivée soudaine des ennemis, et pour bien plus encore dans la chance qu'on avait eue de les repousser du retranchement et des portes du camp. Ce qui paraissait le plus singulier dans tout cela, c'était que les Germains, ayant passé le Rhin dans l'intention de ravager le pays d'Ambiorix, lui avaient

quum C. Volusenus
missus cum equitatu
venisset ad castra,
non faceret fidem
Cæsarem adesse
cum exercitu incolumi.
Timor præoccupaverat
animos omnium
sic ut, mente
pæne alienata,
dicerent,
omnibus copiis deletis,
equitatum tantum
se recepisse ex fuga,
contenderentque,
exercitu incolumi,
Germanos
non oppugnaturos fuisse
castra.
Quem timorem
adventus Cæsaris sustulit.

XLII. Ille reversus,
non ignorans
eventus belli,
questus unum,
quod cohortes
emissæ essent
ex statione et præsidio,
locum debuisse relinqui
de minimo quidem casu,
indicavit
fortunam potuisse multum
in adventu repentino
hostium ;
multo amplius etiam,
quod avertisset barbaros
pæne a vallo ipso
portisque castrorum.
Quarum rerum omnium
maxime admirandum
videbatur,
quod Germani,
qui transierant Rhenum
eo consilio,
ut depopularentur
fines Ambiorigis,
delati

comme C. Volusénus
envoyé avec la cavalerie
était venu au camp, [croire)
il ne faisait pas créance (ne pouvait faire
César être-là
avec l'armée saine-et-sauve.
La crainte s'était emparée
des cœurs de tous
tellement que, *leur* esprit
étant presque égaré,
ils disaient,
toutes les troupes ayant été anéanties,
la cavalerie seulement
s'être sauvée de la déroute,
et soutenaient, [et-sauve,
l'armée étant (si l'armée avait été) saine-
les Germains
n'avoir pas dû assiéger
le camp.
Laquelle crainte
l'arrivée de César fit-disparaître.

XLII. Celui-là étant revenu,
n'ignorant pas
les éventualités de la guerre,
s'étant plaint d'une-seule chose,
que les cohortes
eussent été envoyées
hors du poste et de la garnison,
une place *n*'avoir dû être laissée
pas même au moindre accident,
témoigna
la fortune avoir pu beaucoup
dans l'arrivée soudaine
des ennemis ;
et beaucoup plus encore *dans ceci*,
qu'elle avait éloigné les barbares
presque du retranchement même
et des portes du camp.
Desquelles choses toutes
le plus étonnant
paraissait,
que les Germains,
qui avaient passé le Rhin
dans ce dessein,
qu'ils dévastassent
le territoire d'Ambiorix,
s'étant portés

Romanorum delati, optatissimum Ambiorigi beneficium obtu-
lerint.

XLIII. Cæsar, cursus ad vexandos hostes profectus, magno coacto numero ex finitimis civitatibus, in omnes partes dimittit. Omnes vici atque omnia ædificia, quæ quisque conspexerat, incendebantur. præda ex omnibus locis agebatur: frumenta non solum a tanta multitudine jumentorum atque hominum consumebantur, sed etiam anni tempore atque imbribus procubuerant, ut, si qui etiam in præsentia se occultassent, tamen iis, deducto exercitu, rerum omnium inopia pereundum videretur. Ac sæpe in eum locum ventum est, tanto in omnes partes diviso equitatu, ut modo visum ab se Ambiorigem in fuga captivi, nec plane etiam abesse ex conspectu contenderent, ut, spe consequendi illata atque infinito labore suscepto, qui se summam ab Cæsare gratiam inituros putarent, pæne

rendu le service qu'il pouvait le plus désirer, en se portant sur le camp romain.

XLIII. César, partant de nouveau pour dévaster le territoire des Eburons, avec des forces considérables rassemblées des cités voisines, répandit ses troupes de tous côtés. On brûlait toutes les bourgades, toutes les maisons que l'on découvrait, et de toutes parts on emmenait du butin. De plus, un si grand nombre d'hommes et de chevaux dévorait les blés abattus déjà par la saison et les pluies, que les ennemis qui parvenaient à se cacher pour le moment semblaient devoir périr de besoin après la retraite de l'armée. Il y avait tant de cavalerie répartie sur tous les points, que souvent on arriva dans des lieux où les prisonniers soutenaient non-seulement qu'ils avaient aperçu Ambiorix, mais qu'il n'était pas encore tout à fait hors de vue; en sorte que ceux qui espéraient se saisir de lui, pensant obtenir par là une faveur sans bornes auprès de César, prenaient

ad castra Romanorum,
obtulerint Ambiorigi
beneficium optatissimum.
XLIII. Cæsar,
profectus rursus
ad vexandos hostes,
magno numero
coacto
ex civitatibus finitimis,
dimittit in omnes partes.
Omnes vici
atque omnia ædificia,
quæ quisque conspexerat,
incendebantur :
præda agebatur
ex omnibus locis ;
non solum frumenta
consumebantur
a tanta multitudine
jumentorum
atque hominum,
sed etiam procubuerant
tempore anni
atque imbribus ;
ut, si qui etiam
se occultassent
in præsentia,
tamen,
exercitu deducto,
videretur pereundum iis
inopia omnium rerum.
Ac sæpe,
equitatu tanto
diviso in omnes partes,
ventum est in eum locum,
ut captivi contenderent
Ambiorigem in fuga
visum ab se modo,
nec etiam abesse plane
ex conspectu,
ut, spe consequendi
illata
atque labore infinito
suscepto,
qui putarent
se inituros
summam gratiam

vers le camp des Romains,
avaient offert (rendu) à Ambiorix
le service le plus souhaité.
XLIII. César,
étant parti de nouveau
pour maltraiter les ennemis,
un grand nombre *d'hommes*
ayant été rassemblé
des cités voisines,
les envoie-çà-et-là de tous les côtés.
Tous les bourgs
et toutes les habitations,
que chacun avait aperçus,
étaient incendiés :
du butin était emmené
de tous les endroits ;
non-seulement les blés
étaient consommés
par une si-grande multitude
de bêtes-de-somme
et d'hommes,
mais encore ils avaient été abattus
par la saison de l'année
et par les pluies ;
de sorte que, si même quelques-uns
s'étaient cachés
pour le moment,
cependant,
l'armée ayant été emmenée,
il paraissait nécessité-de-périr-être à eux
par le manque de toutes choses.
Et souvent,
une cavalerie si-considérable
ayant été répartie de tous les côtés,
on arriva dans un tel endroit,
que les prisonniers soutenaient
Ambiorix en fuite
avoir été vu par eux naguère,
et même ne pas être tout à fait
hors de vue,
de sorte que, l'espoir de l'atteindre
étant apporté
et un travail immense
étant entrepris,
ceux qui pensaient
eux-mêmes devoir entrer
dans le plus haut crédit

naturam studio vincerent, semperque paulum ad summam felicitatem defuisse videretur, atque ille latebris aut saltibus se eriperet, et noctu occultatus alias regiones partesque peteret, non majore equitum præsidio quam quatuor, quibus solis vitam suam committere audebat.

XLIV. Tali modo vastatis regionibus, exercitum Cæsar duarum cohortium damno Durocortorum Remorum reducit, conciliioque in eum locum Galliæ indicto, de conjuratione Senonum et Carnutum quæstionem habere instituit; et de Accone [1], qui princeps ejus consilii fuerat, graviore sententia pronuntiata, more majorum [2] supplicium sumpsit. Nonnulli judicium veriti profugerunt; quibus quum aqua atque igni interdixisset, duas legiones ad fines Trevirorum, duas in Lingonibus [3], sex reliquas in Senonum finibus Agendici in hibernis

des peines infinies et trouvaient dans leur ardeur des forces presque surnaturelles. Souvent on crut toucher a ce comble du bonheur; mais il échappait toujours, tantôt se cachant, tantôt se jetant dans les bois, et, à la faveur de la nuit, passait dans une autre contrée, dans un autre canton, sans autre escorte que quatre cavaliers, les seuls auxquels il osât confier sa vie.

XLIV. Ayant ainsi dévasté le pays, César ramena son armée, affaiblie de deux cohortes, à Durocortorum, chez les Rémois. Il y convoqua l'assemblée de la Gaule, et fit une enquête sur la conspiration des Sénonais et des Carnutes. La peine capitale ayant été prononcée contre Accon, qui en était l'auteur, il fut mis à mort, suivant l'ancien usage : plusieurs redoutèrent le jugement et prirent la fuite. César leur interdit le feu et l'eau, et mit deux légions en quartiers d'hiver sur la frontière des Trévires, deux chez les Lingons, et les six autres à Agendicum, chez les Sénonais ; puis, après avoir

ab Cæsare,
vincerent pæne naturam
studio,
semperque paulum
videretur defuisse
ad summam felicitatem,
atque ille se eriperet
latebris aut saltibus,
et noctu occultatus
peteret alias regiones
partesque,
præsidio equitum
non majore quam quatuor,
quibus solis
audebat committere
suam vitam.

XLIV. Regionibus
vastatis tali modo,
Cæsar
reducit Durocortorum
Remorum
exercitum
damno duarum cohortium,
concilioque
indicto Galliæ
in eum locum,
instituit
habere quæstionem
de conjuratione
Senonum et Carnutum ;
et sententia graviore
pronuntiata,
de more majorum
sumpsit supplicium
de Accone,
qui fuerat princeps
ejus consilii.
Nonnulli veriti judicium
profugerunt;
quibus quum interdixisset
aqua atque igni,
collocavit in hibernis
duas legiones
ad fines Treviorum,
duas in Lingonibus,
sex reliquas Agendici
in finibus Senonum;

du-côté-de César, [ces naturelles)
surpassaient presque la nature (leurs for-
par l'ardeur,
et que toujours peu de chose
paraissait avoir manqué
pour *ce* suprême bonheur,
et que celui-là se dérobait
par des cachettes ou des bois,
et de nuit étant caché
gagnait d'autres contrées
et *d'autres* côtés,
avec une escorte de cavaliers
non plus nombreuse que quatre,
auxquels seuls
il osait confier
sa vie.

XLIV. *Ces* contrees
ayant été dévastées d'une telle manière,
César
ramène à Durocortorum
ville des Rémois
son armée
avec une perte de deux cohortes,
et l'assemblée
ayant été indiquée à la Gaule
dans ce lieu,
il commença
à avoir (faire) une enquête
sur le complot
des Sénonais et des Carnutes ;
et une sentence plus sévère (capitale)
ayant été prononcée,
à la manière des ancêtres
il tira le supplice
d'Accon,
qui avait été le chef
de cette résolution.
Quelques-uns ayant craint le jugement
s'enfuirent;
auxquels après qu'il eut interdit
l'eau et le feu,
il plaça en quartiers-d'hiver
deux légions
aux frontières des Trévires,
deux chez les Lingons,
les six autres à Agendicum
sur le territoire des Sénonais ;

collocavit; frumentoque exercitu proviso, ut instituerat, in Italiam ad conventus agendos profectus est.

fait la provision de blé de l'armée, il passa, suivant sa coutume, en Italie, pour y tenir les assemblées.

frumentoque et du blé
proviso exercitu, ayant été assuré-d'avance à l'armée,
profectus est in Italiam, il partit pour l'Italie, [*le faire*,
ut instituerat, comme il avait établi (avait coutume) *de*
ad agendos conventus. pour tenir les assemblées.

NOTES

DU SIXIÈME LIVRE DE LA GUERRE DES GAULES.

Page 246 : 1. *Cn. Pompeio proconsule.* L'an de Rome 699, on donna à Pompée pour cinq ans la province d'Espagne, avec le droit de lever des troupes partout où il le jugerait convenable et de fixer lui-même le chiffre de son armée.

Page 148 : 1. *Interfecto Indutiomaro.* Voy. liv. V, ch. LVIII.

— 2. *Treviris.* La ville principale des Trévires était Trèves.

— 3. *Non desistunt.* Voy. liv. V, ch. LV.

— 4. *Nervios.* Voy. au liv. V. note 2 de la page 56. — *Aduatucos.* Ils habitaient cette partie de la Belgique qui forme aujourd'hui le comté de Namur. — *Menapios.* Les contrées occupées par les Ménapiens répondent aujourd'hui à la Gueldre, au duché de Clèves et au Brabant hollandais. — *Cisrhenanis Germanis.* César nous a dit au liv. II, ch. IV, quels sont ces Germains.

Page 150 : 1. *Senones.* La ville principale des Sénonais était Agendicum, aujourd'hui Sens. — *Carnutibus.* Les Carnutes étaient établis sur le territoire qui forme aujourd'hui les départements d'Eure-et-Loir et du Loiret.

Page 152 : 1. *Lutetiam Parisiorum.* C'est aujourd'hui la ville de Paris.

— 2. *Æduos.* Le territoire des Éduens forme aujourd'hui les départements de la Côte-d'Or, de la Nièvre, de Saône-et-Loire et du Rhône.

Page 154 : 1. *Remis.* Les Rémois étaient situés entre les Ardennes au nord, les Médiomatrices à l'est, la Marne au midi et les Suessions au couchant. Leur ville principale était Durocortorum, aujourd'hui Reims.

— 2. *Cavarinum.* Voy. liv V, ch. LIV.

— 3. *Eburonum.* Ils étaient établis dans le pays de Liége.

Page 156 : 1. *Commium Atrebatem.* Voy. liv. IV, ch. XXI. — Les Atrébates habitaient la contrée dont est formé aujourd'hui le département du Pas-de-Calais.

Page 158 : 1. *Millibus passuum quindecim.* Vingt-deux kilomètres.

Page 164 : 1. *Propinqui Indutiomari.* Voy. ch. II.

— 2. *Demonstravimus.* Voy. liv. V, ch. III et LVI.

Page 166 : 1. *Locum quo ante exercitum transduxerat.* Voy. liv. IV, ch. XVII.

— 2. *Ubii.* Ils habitaient entre les Cattes, le Rhin, le Mein et les Sicambres. Sur la soumission des Ubiens, voy. liv. IV, ch. XVI.

— 3. *Suevis.* Voy. au liv. Ier, note 2 de la page 92.

Page 170 : 1. *Bacenis.* Cette forêt faisait partie, à ce qu'on croit, de la forêt Hercynienne, qui est décrite au ch. XXIV.

— 2. *Cheruscis.* Les Chérusques paraissent avoir habité la contrée qui devint depuis le landgraviat de Thuringe, entre Erfurt et Swartsbourg.

Page 172 : 1. *Ædui.... Sequani.* Voy. liv. I, ch. XXXI. — Le territoire des Séquaniens forme aujourd'hui les départements du Doubs et du Jura.

Page 174 : 1. *Commutatione rerum.* Ces mots font allusion à la défaite des Germains et de leur roi Arioviste.

Page 176 : 1. *Nullo.* Archaïsme pour *nulli.* On lit de même, *Commentaires sur la Guerre civile*, liv. II, ch. VII : *Naves nullo usui fuerunt.*

Page 182 : 1. *Ambactos.* Ce sont sans doute les mêmes que les soldures. Voy. liv. III, ch. XXII.

Page 184 : 1. *Supplicia*, l'immolation. De même Salluste, *Catilina*, ch. IX : *In suppliciis deorum magnifici.*

— 2. *Mercurium.* César donne des noms romains aux divinités gauloises qui lui paraissent avoir quelque rapport avec celles de Rome.

Page 192 : 1. *Reliquos ne fama quidem acceperunt.* Cependant Tacite, dans sa *Germanie*, ch. IX, dit que les Germains rendaient un culte à Mercure, à Isis, et même à Hercule et à Mars.

Page 194 : 1. *Rhenonum.* Le renne, dont nous aurons occasion de parler un peu plus loin. D'autres, à tort, croient qu'il s'agit d'une espèce de gilet.

Page 196 : 1. *Quam latissimas.... habere.* Voy. liv. IV, ch. III.

Page 198 : 1. *Colonias mitterent.* Tite Live raconte, liv. V,

ch. XXXIV, que du temps de Tarquin l'Ancien une colonie de Gaulois vint s'établir, sous la conduite de Sigovèse, dans les environs de la forêt Hercynienne.

Page 198 : 2. *Hercyniam silvam*. D'Anville, *Géographie ancienne* : « Entre les autres circonstances locales qui distinguent la Germanie ancienne, il n'en est pas de plus remarquable que ce qui regarde la *silva Hercynia* ou forêt Hercynie, si vaste, selon qu'il en est parlé, qu'elle semble couvrir cette terre, dont l'aspect, sauvage comme il était, peut avoir été conforme à cette description, tout étrange qu'elle puisse paraître en comparaison de l'état actuel. Mais il faut dire aussi que le nom de Hercynie est un terme générique subsistant en quelques endroits de l'Allemagne qui sont appelés *der Hartz*, et si l'on trouve quelques autres noms de forêts, comme celui de *Gabreta silva*, ces noms paraissent propres à des parties de cette immense continuité de bois, qui depuis le voisinage du Rhin s'étendait jusqu'aux limites de la Sarmatie et de la Dacie. »

— 3. Ératosthène le Cyrénéen, auteur d'ouvrages philosophiques, géographiques, historiques, et même de plusieurs poëmes.

Page 200 : 1. *Volcæ Tectosages*. On ignore quelle fut la contrée occupée en Germanie par les Volces Tectosages ; dans la Gaule, leur ville principale était Tolosa, aujourd'hui Toulouse. Ils pénétrèrent jusqu'en Asie, dans la Galatie, où ils occupèrent la ville d'Ancyre.

— 2. *Nemetum*. Les Némètes habitaient la contrée qui forme aujourd'hui le grand-duché de Bade. — *Rauracorum*. Les Rauraques avaient pour ville principale *Augusta Rauracorum*, aujourd'hui le bourg d'Augst, non loin de Bâle.

— 3. *Dacorum*. Le pays des Daces était borné à l'est par les sources du Danube et le Pont-Euxin ; au midi, par la Pannonie ; au nord, par les Carpathes ; à l'ouest, par la Germanie et la forêt Hercynienne. Il comprenait donc la Transylvanie, une grande partie de la Hongrie, la Moldavie et la Valachie. — *Anartium*. Ils habitaient une partie de la Transylvanie, sur les bords de la Theiss, au pied des monts Krapaks.

Page 202 : 1. *Bos cervi figura*. Le Déist de Botidoux : « Buffon, dans cette description de César, a reconnu le *renne*, qui s'est enfoncé dans le nord, à mesure que l'éclaircissement des forêts et les défrichements ont rendu le climat moins rigoureux. Ce passage est assez précis : « Le renne a en effet des andouillers en avant, qui paraissent « former un bois intermédiaire : son bois est divisé en plusieurs

« branches, terminées par de larges empaumures, et la femelle porte « un bois comme le cerf, au lieu que les femelles de l'élan, du cerf, « du daim et du chevreuil ne portent pas de bois. » Le renne paraît avoir existé en France dans les Pyrénées, plus de quinze siècles encore après César. Buffon croit que Gaston Phœbus de Foix en a parlé sous le nom de *rangier*. »

Page 202 : 2. *Alces*. Le Déist de Botidoux : « C'est l'*élan*, qui ne se trouve plus en Allemagne. La couleur de son poil varie avec les saisons. Comme l'élan mâle est pourvu de cornes, Buffon conclut, de la narration de César, qu'il n'avait vu que des femelles qui n'en ont pas, ou plutôt qui n'ont sur le front qu'une protubérance, une espèce de tronc d'où pourraient naître des rameaux, mais qui paraît coupé comme avec une scie : c'est ainsi qu'on le voit dans les planches de l'ouvrage de cet illustre naturaliste. Ainsi ceux qui ont pris le mot *mutilæ* pour synonyme de *nullæ* sont tombés dans l'erreur. Quant à ce que rapporte César que les cuisses de l'élan n'ont point d'articulations, il semble avoir en cela suivi le bruit populaire, qui ne s'accorde ni avec la nature ni avec la vérité. « L'élan, dit Buffon, a « les jambes fort roides, c'est-à-dire les articulations très-fermes ; et « comme les anciens étaient persuadés qu'il y avait des animaux, tels « que l'éléphant, qui ne pouvaient ni plier les jambes ni se coucher, « il n'est pas étonnant qu'ils aient attribué à l'élan cette partie de la « fable de l'éléphant. »

Page 206 : 1. *Supra*. Voy. ch. XXII.

Page 208 : 1. *Arduennam silvam*. Le Déist de Botidoux : « Cluvier pense que la forêt d'Ardenne s'étendait depuis le Rhin, à travers le pays des Trévires, jusqu'à l'Escaut dans le pays des Nerviens, et plus haut jusque chez les Rémois, embrassant dans sa vaste enceinte plusieurs autres peuples. Mais cet auteur trouve beaucoup trop grand le nombre de *cinq cents milles* ; et si, comme le veulent quelques savants, on met *cinquante milles*, ce serait beaucoup trop peu, puisque, de la source de la Sambre jusqu'au Rhin, au travers du Luxembourg et du pays de Trèves, on peut compter cent soixante milles, et autant à peu près depuis le pays des Rémois. C'est ce qui a fait conjecturer à d'Anville qu'il faut lire cent cinquante milles, nombre qui, s'écrivant en chiffres romains par CL, a pu aisément devenir cinq cents milles ou D, par la négligence des copistes. »

— 2. *Millibus quingentis*. Sept cent trente-six kilomètres, ou cent quatre-vingt-quatre lieues.

Page 212 : 1. *Ad subeundum periculum* se rapporte aux Romains, et *ad vitandum* à Ambiorix.

Page 214 : 1. *Taxo*. Pline, *Histoire naturelle*, liv. XVI, ch. **x**, dit en parlant de l'if : *Letale quippe baccis, in Hispania præcipue, venenum inest*.

— 2. *Segni Condrusique*. Le territoire des Condruses forme une partie de l'évêché actuel de Liége, et on croit que les Sègnes habitaient dans le même évêché la partie où se trouve aujourd'hui la ville de Ciney ou Chiney.

— 3. *Aduatucam*. Aujourd'hui la ville de Tongres, entre Maëstricht et Louvain.

— 4. *Titurius atque Aurunculeius*. Voy. liv. V, ch. **XXIV-XXXVIII**.

Page 216 : 1. *Proxime conscriptas*. Voy. ch. **I**.

Page 218 : 1. *Supra*. Voy. ch. **XXXI**.

Page 222 : 1. *Sigambri*. Les Sicambres, ancêtres des Francs, étaient du temps de César un peuple nomade ; on conjecture qu'ils habitaient entre les Ubiens et la mer.

— 2. *Tenchtheros atque Usipetes*. Il est difficile de déterminer d'une manière précise les limites du territoire de ces deux peuples du temps de César, parce qu'ils étaient en quelque sorte nomades. — *Supra docuimus*. Voy. liv. IV, ch. **XVI**.

— 3. *Triginta millibus passuum*. Un peu plus de quarante-quatre kilomètres. — *Ubi pons erat perfectus*. Voy. ch. **XXIX**.

Page 226 : 1. *Novem oppositis legionibus*. Voy. ch. **XXXIII**.

Page 230 : 1. *Cujus mentionem fecimus*. Voy. liv. II, ch. **XXV**, et liv. III, ch. **V**.

Page 234 : 1. *Cuneo facto*. Végèce, liv. III, ch. **XIX** : *Cuneus multitudo peditum, quæ juncta acie primo angustior, deinde latior procedit, et adversariorum ordines perrumpit*.

Page 242 : 1. *De Accone*. Voy. ch. **IV**.

— 2. *More majorum*. Suétone, *Vie de Néron*, ch. **XLIV** : *Interrogavitque quale id genus esset pœnæ ; et quum comperisset nudi hominis cervicem inseri furcæ, corpus virgis ad necem cædi*, etc.

— 3. *Lingonibus*. Les Lingons occupaient la partie du territoire de la Gaule qui forme aujourd'hui le département de la Haute-Marne.

ARGUMENT ANALYTIQUE

DU SEPTIÈME LIVRE DES COMMENTAIRES DE CÉSAR SUR LA GUERRE DES GAULES.

I. Assemblées clandestines et complots des Gaulois.

II. Les Carnutes s'engagent à commencer la guerre les premiers.

III. Au jour convenu, ils massacrent tous les Romains établis dans Génabum.

IV. L'Arverne Vercingétorix soulève sa nation et entraîne plusieurs peuples dans la guerre.

V. Les Bituriges, attaqués par Vercingétorix, demandent aux Éduens un secours qu'ils ne reçoivent pas, et entrent dans la ligue.

VI. César se hâte de revenir dans la Gaule cisalpine; son embarras pour rejoindre l'armée.

VII. Dispositions de César pour empêcher une invasion de la province.

VIII. César traverse les Cévennes au cœur de l'hiver et arrive sur la frontière des Arvernes; Vercingétorix accourt à leur défense.

IX. César se rend chez les Lingons et rassemble ses légions; à cette nouvelle, Vercingétorix court mettre le siége devant Gergovie.

X. César se décide à marcher au secours de cette place.

XI. Chemin faisant, il s'empare de Vellaunodunum chez les Sénonais et de Génabum chez les Carnutes.

XII. Tandis qu'il reçoit la soumission de Noviodunum, cité des Bituriges, Vercingétorix, qui avait levé le siége de Gergovie, arrive au secours de cette place.

XIII. La cavalerie de Vercingétorix est mise en déroute, et César marche sur Avaricum.

XIV. Après tant d'échecs, Vercingétorix propose aux siens un nouveau plan de campagne.

XV. On brûle toutes les places hors d'état de se défendre; les Bituriges obtiennent qu'Avaricum soit conservé.

XVI. Vercingétorix vient camper à peu de distance de César.

XVII. Disette de l'armée romaine devant Avaricum ; courage des soldats.

XVIII. Vercingétorix prépare une embuscade ; César marche contre lui.

XIX. L'ennemi ayant occupé une position trop forte, César ramène ses troupes sans combat.

XX. Accusé de trahison par les siens, Vercingétorix se justifie.

XXI. Les Gaulois décident de jeter dix mille hommes d'élite dans Avaricum.

XXII. Défense habile des assiégés.

XXIII. De la construction des remparts chez les Gaulois.

XXIV. Pendant la nuit, les assiégés font une sortie et mettent le feu à la terrasse des Romains.

XXV. Après une longue lutte, les Gaulois sont repoussés.

XXVI. Ils veulent évacuer la ville pendant la nuit ; les femmes empêchent l'exécution de ce dessein.

XXVII. César donne l'assaut à Avaricum.

XXVIII. Prise de la ville ; massacre général des habitants.

XXIX. Vercingétorix relève les courages abattus par cet échec.

XXX. Les Gaulois, sur ses recommandations, consentent désormais à retrancher leurs camps.

XXXI. Vercingétorix lève de tous côtés de nouvelles troupes.

XXXII. Les principaux d'entre les Éduens viennent prier César de pacifier leur cité, partagée entre deux rois, Cotus et Convictolitanis.

XXXIII. César force Cotus à abdiquer.

XXXIV. Il se dirige vers Gergovie, ville des Arvernes, en suivant les bords de l'Allier.

XXXV. Il parvient à passer l'Allier en trompant Vercingétorix.

XXXVI. Vercingétorix vient à son tour camper près de Gergovie ; les Romains s'emparent d'une position avantageuse.

XXXVII. Complot formé par Convictolitanis avec Litavicus et plusieurs autres jeunes Éduens.

XXXVIII. Litavicus trompe les dix mille Éduens qu'il était chargé de conduire à César, les soulève et fait massacrer les citoyens romains qui marchaient avec sa troupe.

XXXIX. Éporédirix vient annoncer à César que Litavicus se dispose à faire sa jonction avec les Arvernes.

XL. César, par une marche rapide, surprend la troupe de Litavicus, qui se soumet en reconnaissant qu'elle a été trompée par son chef.

XLI. Il apprend que son camp a été attaqué en son absence, et se hâte d'y retourner.

XLII. Les Éduens, qui viennent de recevoir les dépêches de Litavicus, se portent aux derniers excès contre les citoyens romains.

XLIII. Tout en envoyant des députés à César pour se justifier les Éduens poursuivent secrètement leurs machinations.

XLIV. Une colline, occupée les jours précédents par l'ennemi, est abandonnée.

XLV. César fait une démonstration contre la colline, afin de donner le change à l'ennemi.

XLVI. Les soldats montent à l'assaut, et enlèvent les camps de trois cités.

XLVII. Alarme dans Gergovie.

XLVIII. Les ennemis accourent en force ; les Romains fatigués ont peine à soutenir la lutte.

XLIX. César demande un renfort aux cohortes qui occupaient le petit camp.

L. Bravoure et mort du centurion L. Fabius.

LI. Les Romains sont enfin repoussés, et les deux armées rentrent dans leur camp.

LII. César gourmande la témérité et la présomption de ses soldats.

LIII. Il lève le siége et se met en marche vers le territoire des Éduens.

LIV. Éporédirix et Virdumare prennent les devants, sous prétexte de raffermir la cité dans le devoir.

LV. Arrivés à Noviodunum, ils massacrent la garnison romaine et rassemblent des troupes pour arrêter la marche de César.

LVI. César passe la Loire et se dirige du côté des Sénonais, pour rejoindre Labiénus.

LVII. Labiénus marche sur Lutèce, ville des Parisiens.

LVIII. Les ennemis brûlent la ville et se postent au bord de la Seine.

LIX. Labiénus, recevant la fausse nouvelle de la retraite de César vers la province, ne songe plus qu'à regagner Agendicum.

LX. Dispositions prises par Labiénus.

LXI. Il trompe l'ennemi, et passe la Seine pendant la nuit.

LXII. Après avoir défait les barbares, il rejoint César avec son armée.

LXIII. Dans une assemblée tenue à Bibracte, les Gaulois, malgré les Éduens, confirment l'élection de Vercingétorix.

LXIV. Vercingétorix porte la guerre de divers côtés.

LXV. César fait venir de Germanie des troupes auxiliaires.

LXVI. Vercingétorix se dispose à attaquer César, qui se rendait dans le pays des Séquaniens.

LXVII. Les Romains remportent l'avantage dans un combat de cavalerie.

LXVIII. César vient mettre le siége devant Alésia.

LXIX. Situation d'Alésia; travaux des assiégeants et des assiégés.

LXX. Les Romains restent vainqueurs dans un combat de cavalerie.

LXXI. Vercingétorix congédie sa cavalerie et ordonne qu'on lui envoie tous les hommes en âge de porter les armes.

LXXII. Travaux de fortification exécutés par César.

LXXIII. Piéges qu'il fait disposer dans la campagne.

LXXIV. Nouveaux travaux faits par César pour empêcher l'investissement de ses lignes.

LXXV. Nouvelles levées d'hommes dans la Gaule ; contingent de chaque cité.

LXXVI. Organisation de ces forces. Elles partent pour Alésia.

LXXVII. Les Gaulois assiégés dans Alésia délibèrent sur le parti qu'ils doivent prendre. Discours atroce de l'Arverne Critognat.

LXXVIII. On fait sortir de la place les Mandubiens avec leurs femmes et leurs enfants ; César empêche qu'on les reçoive dans l'enceinte des retranchements.

LXXIX. Commius arrive avec ses troupes et les range en bataille.

LXXX. Combat de cavalerie ; l'avantage reste aux Romains.

LXXXI. Les Gaulois, pendant la nuit, attaquent les lignes des Romains.

LXXXII. Au point du jour, ils sont forcés de battre en retraite.

LXXXIII. Soixante mille Gaulois d'élite attaquent le camp des Romains, situé sur une colline.

LXXXIV. En même temps, les assiégés font une sortie.

LXXXV. Après une lutte acharnée, les Romains qui défendent le camp commencent à succomber.

LXXXVI. Les assiégés donnent l'assaut aux lignes des Romains

LXXXVII. César rétablit le combat, ranime les siens, et se porte au secours de Labiénus.

LXXXVIII. Les Gaulois sont mis complétement en déroute.

LXXXIX. Reddition d'Alésia ; Vercingétorix est livré à César

XC. Soumission des Éduens et des Arvernes ; César envoie ses légions en quartiers d'hiver.

COMMENTARIORUM

DE BELLO GALLICO

LIBER VII.

I. Quieta Gallia, Cæsar, ut constituerat, in Italiam ad conventus agendos proficiscitur. Ibi cognoscit de Clodii cæde, de senatusque consulto certior factus, ut omnes juniores Italiæ conjurarent, delectum tota provincia habere instituit. Eæ res in Galliam Transalpinam celeriter perferuntur. Addunt ipsi et affingunt rumoribus Galli, quod res poscere videbatur, retineri urbano motu Cæsarem, neque in tantis dissensionibus ad exercitum venire posse. Hac impulsi occasione, qui jam ante se populi Romani imperio subjectos dolerent, libe-

I. Voyant la Gaule tranquille, César alla en Italie, comme il l'avait résolu, pour tenir les assemblées. Il y apprit le meurtre de Clodius, et, informé du sénatus-consulte qui ordonnait de faire prêter serment à toute la jeunesse d'Italie, il commença les levées dans toute sa province. La nouvelle en arrive bientôt dans la Gaule transalpine. Les Gaulois supposent et ajoutent à ces bruits, ce qui semblait s'accorder avec les circonstances, que des mouvements à Rome retenaient César et qu'au milieu de troubles aussi grands il ne pouvait se rendre à l'armée. Séduits par cette occasion, eux qui déjà se voyaient avec douleur soumis au peuple romain, ils commencent à se livrer

COMMENTAIRES

SUR LA GUERRE DES GAULES.

LIVRE VII.

I. Gallia quieta,
Cæsar, ut constituerat,
proficiscitur in Italiam
ad agendos conventus.
Cognoscit ibi
de cæde Clodii :
factusque certior
de senatusconsulto,
ut omnes juniores
Italiæ
conjurarent,
instituit habere delectum
tota provincia.
Eæ res
perferuntur celeriter
in Galliam Transalpinam.
Galli ipsi addunt
et affingunt rumoribus,
quod res
videbatur poscere,
Cæsarem retineri
motu urbano,
neque posse venire
ad exercitum
in tantis dissensionibus.
Impulsi hac occasione,
qui jam ante
dolerent se subjectos
imperio populi Romani,
incipiunt
inire consilia

I. La Gaule *étant* tranquille,
César, comme il *l'*avait résolu,
part pour l'Italie
pour tenir les assemblées.
Il est informé là
du meurtre de Clodius :
et fait mieux-informé (instruit)
du sénatus-consulte
portant que tous les jeunes-gens
de l'Italie
jureraient-ensemble,
il commença de faire la levée
dans toute *sa* province.
Ces faits
sont apportés (répandus) promptement
dans la Gaule transalpine.
Les Gaulois eux-mêmes ajoutent
et supposent-pour-grossir *ces* bruits
ce que la circonstance
semblait réclamer,
César être retenu
par un mouvement de-la-ville (de Rome),
et ne pouvoir pas venir
à l'armée
au-milieu-de si-grandes discordes.
Poussés (séduits) par cette occasion,
eux qui déjà auparavant [mis
s'affligeaient *de ceci*, eux-mêmes *être* sou-
à l'empire du peuple romain,
commencent
à entrer-dans (former) des résolutions

rius atque audacius de bello consilia inire incipiunt. Indictis inter se principes Galliæ conciliis silvestribus ac remotis locis, queruntur de Acconis morte [1]; hunc casum ad ipsus recidere posse demonstrant; miserantur communem Galliæ fortunam; omnibus pollicitationibus ac præmiis deposcunt, qui belli initium faciant et sui capitis periculo Galliam in libertatem vindicent. Ejus in primis rationem habendam dicunt, priusquam eorum clandestina consilia efferantur, ut Cæsar ab exercitu intercludatur. Id esse facile, quod neque legiones, absente imperatore, audeant ex hibernis egredi; neque imperator sine præsidio ad legiones pervenire possit: postremo in acie præstare interfici, quam non veterem belli gloriam libertatemque quam a majoribus acceperint, recuperare.

II. His rebus agitatis, profitentur Carnutes [2] « Se nullum

plus ouvertement et plus audacieusement à des projets de guerre. Les principaux de la Gaule se donnent rendez-vous dans les bois, dans des lieux déserts; là ils se plaignent de la mort d'Accon; ils se disent qu'il peut leur en arriver autant; ils déplorent le sort commun de la Gaule; ils emploient toutes sortes de promesses et de récompenses pour décider quelques-uns d'entre eux à commencer la guerre et à rendre à la Gaule sa liberté, au péril de leur tête. Ils ajoutent qu'il faut surtout veiller à ce que César ne puisse rejoindre son armée avant que leurs complots éclatent; ce qui sera facile, parce qu'en l'absence du général les légions n'oseront sortir de leurs quartiers et qu'il n'y pourra parvenir sans escorte. Enfin il valait mieux périr dans une bataille que de ne pas recouvrer l'antique gloire militaire et la liberté qu'ils avaient reçues de leurs ancêtres.

II. Après cette délibération, les Carnutes déclarent « Que, pour

liberius atque audacius de bello.
Principes Galliæ, conciliis locis silvestribus ac remotis indictis inter se, queruntur de morte Acconis; demonstrant hunc casum posse recidere ad ipsos; miserantur fortunam communem Galliæ; deposcunt omnibus pollicitationibus ac præmiis qui faciant initium belli et periculo sui capitis vindicent Galliam in libertatem.
Dicunt rationem habendam ejus in primis, priusquam consilia clandestina eorum efferantur, ut Cæsar intercludatur ab exercitu.
Id esse facile, quod neque legiones, imperatore absente, audeant egredi ex hibernis; neque imperator possit sine præsidio pervenire ad legiones:
postremo præstare interfici in acie, quam non recuperare veterem gloriam belli libertatemque quam acceperint a majoribus.
II. His rebus agitatis, Carnutes profitentur

plus librement et plus audacieusement au-sujet-de la guerre.
Les principaux de la Gaule, des assemblées dans les lieux boisés et retirés ayant été fixées entre eux, se plaignent de la mort d'Accon; ils *se* montrent cet (un pareil) accident pouvoir retomber sur (arriver à) eux-mêmes; ils plaignent la fortune commune de la Gaule; ils sollicitent avec toute-sorte-de promesses et de récompenses *des gens* qui fassent le commencement de la guerre et au péril de leur tête revendiquent la Gaule pour la liberté.
Ils disent compte devoir être tenu de ceci parmi les premières choses (surtout), avant que les résolutions clandestines d'eux soient portées-au-dehors (divulguées) que César soit coupé de *son* armée.
Ceci être facile, parce que et les légions, le général étant-absent, n'oseraient pas sortir des quartiers-d'hiver; et le général ne pourrait pas sans escorte arriver à *ses* légions:
enfin être-préférable (il valait mieux) *eux* être tués dans une bataille, que de ne pas recouvrer l'ancienne gloire de guerre (militaire) et la liberté qu'ils avaient reçues de *leurs* ancêtres.
II. Ces choses ayant été agitées, les Carnutes déclarent

periculum communis salutis causa recusare, principesque ex omnibus bellum facturos pollicentur, et, quoniam in præsentia obsidibus inter se cavere [1] non possint, ne res efferatur, ut jurejurando ac fide sanciatur petunt, collatis militaribus signis (quo more eorum gravissimæ cerimoniæ continentur), ne, facto initio belli, ab reliquis deserantur. » Tum, collaudatis Carnutibus, dato jurejurando ab omnibus qui aderant, tempore ejus rei constituto, ab concilio discedit[ur].

III. Ubi ea dies venit, Carnutes, Cotuato et Conetoduno ducibus, desperatis hominibus, Genabum [2] dato signo concurrunt, civesque Romanos, qui negotiandi causa ibi constiterant, in his C. Fusium Citam, honestum equitem Romanum, qui rei frumentariæ jussu Cæsaris præerat, interficiunt, bonaque eorum diripiunt. Celeriter ad omnes Galliæ civitates fama

le salut public, ils ne reculeront devant aucun danger : ils promettent de faire la guerre les premiers ; et comme, afin de ne rien ébruiter, on ne peut se donner d'otages pour sa sûreté mutuelle, ils demandent que chacun engage sa parole et que, sur les drapeaux réunis (cérémonie qui, dans leurs mœurs, est tout ce qu'il y a de plus sacré), on leur jure de ne pas les abandonner quand ils auront ouvert les hostilités. » On comble les Carnutes de louanges, tous ceux qui étaient présents donnent leur parole, on fixe le moment de l'exécution, et l'assemblée se sépare.

III. Au jour dit, les Carnutes, sous les ordres de deux hommes pervers, Cotuatus et Conétodunus, se jettent, à un signal, dans Genabum, massacrent les citoyens romains qui s'y étaient établis pour faire le commerce, entre autres un honorable chevalier, C. Fusius Cotta, que César avait mis à la tête des vivres, et pillent leurs biens. La nouvelle en parvint bientôt à toutes les cités de la

« se recusare
nullum periculum
causa salutis communis,
pollicenturque
facturos bellum
principes ex omnibus,
et, quoniam in præsentia
non possint
cavere inter se
obsidibus,
ne res efferatur,
petunt ut sanciatur
jurejurando ac fide,
signis militaribus
collatis
(quo more eorum
continentur
cerimoniæ gravissimæ),
ne, initio belli
facto,
deserantur ab reliquis. »
Tum,
Carnutibus collaudatis,
jurejurando dato
ab omnibus qui aderant,
tempore ejus rei
constituto,
discedítur ab concilio
III. Ubi ea dies venit,
Carnutes,
Cotuato et Conetodunno,
hominibus desperatis,
ducibus,
concurrunt Genabum
signo dato,
interficiuntque
cives Romanos
qui constiterant ibi
causa negotiandi,
in his C. Fusium Citam,
equitem Romanum
honestum,
qui præerat
rei frumentariæ
jussu Cæsaris,
diripiuntque bona eorum.
Fama perfertur celeriter

« eux-mêmes *ne* refuser
aucun danger
en vue du salut commun,
et promettent
eux-mêmes devoir faire la guerre
les premiers d'entre tous,
et, puisque dans le moment-présent
ils ne pouvaient pas
prendre-des-garanties entre eux
par des otages,
de peur que la chose ne soit divulguée,
ils demandent qu'il soit sanctionné
par serment et parole *donnée*,
les enseignes militaires
étant rapprochées
(dans laquelle coutume d'eux
sont renfermées
les cérémonies les plus imposantes),
que, le commencement de la guerre
ayant été fait, [tres. »
ils ne seront pas abandonnés par les au-
Alors,
les Carnutes ayant été loués,
le serment ayant été donné
par tous ceux qui étaient-présents,
le moment de cette entreprise
ayant été fixé,
on se retire de l'assemblée.
III. Dès que ce jour fut arrivé,
les Carnutes,
Cotuatus et Conétodunus,
hommes perdus (très-pervers),
étant leurs chefs,
se rassemblent à Génabum
à un signal donné,
et massacrent
les citoyens romains
qui s'étaient établis là
en vue de faire-le-négoce,
parmi ceux-ci C. Fusius Cita,
chevalier romain
honorable,
qui était-à-la-tête
de l'approvisionnement de-blés
par ordre de César,
et pillent les biens d'eux.
Le bruit *en* est porté promptement

perfertur : nam, ubi major atque illustrior incidit res, clamore per agros regionesque significant; hunc alii deincepa excipiunt et proximis tradunt; ut tum accidit. Nam, quæ Genabi oriente sole gesta essent, ante primam confectam vigiliam in finibus Arvernorum audita sunt; quod spatium est millium circiter centum sexaginta [1].

IV. Simili ratione ibi Vercingetorix, Celtilli filius, Arvernus [2], summæ potentiæ adolescens (cujus pater principatum Galliæ totius obtinuerat, et ob eam causam, quod regnum appetebat, ab civitate erat interfectus), convocatis suis clientibus, facile incendit. Cognito ejus consilio, ad arma concurritur : ab Gobanitione, patruo suo, reliquisque principibus, qui hanc tentandam fortunam non existimabant, expellitur ex oppido Gergovia [3] : non destitit tamen, atque in agris habet delectum egentium ac perditorum. Hac coacta manu, quos-

Gaule : car, dès qu'il arrive quelque chose de grand et d'éclatant, les Gaulois se l'apprennent par des cris poussés dans la campagne, à travers la contrée : ceux qui les entendent les transmettent plus loin ; ce fut ce qu'on fit alors. En effet, la première veille ne s'était pas écoulée, que les Arvernes avaient appris ce qui s'était passé au lever du soleil à Génabum ; la distance est de cent soixante milles environ.

IV Là, dans les mêmes vues, un jeune Arverne très-puissant, Vercingétorix, fils de Celtillus (son père avait tenu le premier rang dans la Gaule et sa cité l'avait fait mourir, parce qu'il aspirait à la royauté), assemble ses clients et les échauffe sans peine. Dès que l'on connaît son dessein, on court aux armes. Son oncle Gobanition et les autres chefs, qui ne voulaient pas tenter la même fortune, le chassent de la ville de Gergovie. Cependant il ne se rebute pas : il fait dans la campagne des levées de gens sans ressources et perdus de crimes. Cette troupe réunie, il entraîne dans ses desseins tous

ad omnes civitates Galliæ :
nam, ubi res major
atque illustrior
incidit,
significant clamore
per agros regionesque ;
alii deinceps
excipiunt hunc
et tradunt proximis ;
ut accidit tum.
Nam quæ gesta essent
Genabi
sole oriente
audita sunt
ante primam vigiliam
confectam
in finibus Arvernorum ;
quod spatium est circiter
centum sexaginta millium.
IV. Ibi ratione simili
Vercingetorix,
filius Celtilli,
Arvernus,
adolescens
summæ potentiæ
(cujus pater
obtinuerat principatum
totius Galliæ,
et ob eam causam,
quod appetebat regnum,
interfectus erat ab civitate),
suis clientibus convocatis,
incendit facile.
Consilio ejus cognito,
concurritur ad arma :
expellitur
ex oppido Gergovia
ab Gobanitione,
suo patruo,
reliquisque principibus,
qui non existimabant
hanc fortunam tentandam:
non destitit tamen,
atque in agris
habet delectum
egentium ac perditorum.
Hac manu coacta,

à toutes les cités de la Gaule :
car, dès qu'un événement plus grand
et plus éclatant
est arrivé,
ils *l'*annoncent par des cris
dans les champs et les contrées ;
d'autres successivement
reçoivent ces *cris*
et *les* transmettent aux plus proches ;
comme il arriva alors.
Car *les choses* qui avaient été faites
à Génabum
au soleil levant
furent apprises
avant *que* la première veille
fût achevée
sur le territoire des Arvernes ;
laquelle distance est environ
de cent soixante milles.
IV. Là par un plan semblable
Vercingétorix,
fils de Celtillus,
Arverne,
jeune-homme
d'une très-haute puissance
(dont le père
avait tenu le premier-rang
de toute la Gaule,
et pour ce motif,
qu'il aspirait à la royauté,
avait été mis-à-mort par la cité),
ses clients ayant été convoqués,
les enflamme facilement.
Le dessein de lui étant connu,
on court aux armes :
il est chassé
de la ville *de* Gergovie
par Gobanition,
son oncle,
et le reste-des principaux *citoyens*,
qui ne pensaient pas
cette chance devoir être tentée ·
il n'*y* renonça pas cependant,
et dans les campagnes
il fait une levée
d'*hommes* indigents et perdus *de crimes*.
Cette troupe ayant été rassemblée,

cumque adit ex civitate, ad suam sententiam perducit, hortatur ut communis libertatis causa arma capiant; magnisque coactis copiis, adversarios suos, a quibus paulo ante erat ejectus, expellit ex civitate. Rex ab suis appellatur; dimittit quoquoversus legationes; obtestatur ut in fide maneant. Celeriter sibi Senones, Parisios, Pictones, Cadurcos, Turones, Aulercos, Lemovices, Andes[1] reliquosque omnes, qui Oceanum attingunt, adjungit: omnium consensu ad eum defertur imperium. Qua oblata potestate, omnibus his civitatibus obsides imperat, certum numerum militum ad se celeriter adduci jubet; armorum quantum quæque civitas domi, quodque ante tempus efficiat, constituit: in primis equitatui studet. Summæ diligentiæ summam imperii severitatem addit; magnitudine supplicii dubitantes cogit: nam, majore commisso delicto,

ceux de la cité qu'il rencontre, il les exhorte à prendre les armes pour la liberté commune, et, après avoir assemblé de grandes forces, il expulse à son tour de la cité les adversaires qui l'avaient chassé naguère. Les siens le proclament roi. Il envoie des députés réclamer partout l'exécution des promesses, et bientôt il a entraîné les Sénonais, les Parisiens, les Pictons, les Cadurces, les Turons, les Aulerces, les Lémovices, les Andes et tous les peuples qui bordent l'Océan : tous s'accordent à lui déférer le commandement. Revêtu de ce pouvoir, il exige des otages de toutes les cités, donne ordre qu'on lui amène promptement un nombre de soldats déterminé, et règle ce que chaque cité doit fabriquer d'armes et l'époque où elle les livrera: surtout il s'occupe de la cavalerie. A l'activité la plus grande il joint la plus grande sévérité : il contraint les incertains par la rigueur des châtiments; pour un délit grave il fait périr par le feu et

perducit — il amène
ad suam sententiam — à son avis
quoscumque adit — tous ceux qu'il aborde
ex civitate ; — de la cité ;
hortatur — il *les* exhorte
ut capiant arma — pour qu'ils prennent les armes
causa libertatis communis ; — en vue de la liberté commune ; [blées,
magnisque copiis coactis, — et de grandes troupes ayant été rassem-
expellit ex civitate — il chasse de la cité
suos adversarios, — ses adversaires,
a quibus ejectus erat — par lesquels il avait été expulsé
paulo ante. — peu auparavant.
Appellatur rex ab suis ; — Il est salué roi par les siens ;
dimittit legationes — il envoie des députations
quoquoversus ; — de-tous-les-côtés ;
obtestatur — il conjure *tous les peuples* [*donnée.*
ut maneant in fide. — pour qu'ils restent dans (tiennent) la foi
Adjungit celeriter sibi — Il adjoint promptement à lui-même
Senones, Parisios, — les Sénonais, les Parisiens,
Pictones, Cadurcos, — les Pictons, les Cadurces,
Turones, Aulercos, — les Turons, les Aulerces,
Lemovices, Andes, — les Lémovices, les Andes,
omnesque reliquos — et tous les autres *peuples*
qui attingunt Oceanum — qui touchent l'Océan.
consensu omnium — du consentement de tous
imperium defertur ad eum. — le commandement est déféré à lui.
Qua potestate oblata, — Lequel pouvoir *lui* ayant été offert,
imperat obsides — il commande des otages
omnibus his civitatibus, — à toutes ces cités,
jubet — il ordonne
numerum certum militum — un nombre déterminé de soldats
adduci ad se — être amené vers lui-même
celeriter ; — promptement ;
constituit — il règle
quantum armorum — combien d'armes
quæque civitas — chaque cité
efficiat domi, — devrait fabriquer dans *ses* foyers,
anteque quod tempus : — et avant quelle époque :
in primis — entre les premières choses
studet equitatui. — il s'occupe de la cavalerie.
Addit — Il ajoute
summæ diligentiæ — à une extrême activité
summam severitatem — une extrême sévérité
imperii ; — de commandement ;
cogit — il contraint
magnitudine supplicii — par la grandeur du supplice
dubitantes : — ceux qui hésitent :

igni atque omnibus tormentis necat : leviore de causa, auribus desectis, aut singulis effossis oculis, domum remittit, ut sint reliquis documento et magnitudine pœnæ perterreant alios.

V. His suppliciis celeriter coacto exercitu, Lucterium Cadurcum, summæ hominem audaciæ, cum parte copiarum in Ruthenos mittit : ipse in Bituriges [1] proficiscitur. Ejus adventu Bituriges ad Æduos [2], quorum erant in fide, legatos mittunt subsidium rogatum, quo facilius hostium copias sustinere possint. Ædui de consilio legatorum, quos Cæsar ad exercitum reliquerat, copias equitatus peditatusque subsidio Biturigibus mittunt. Qui quum ad flumen Ligerim venissent, quod Bituriges ab Æduis dividit, paucos dies ibi morati, neque flumen transire ausi, domum revertuntur, legatisque nostris renuntiant, se Biturigum perfidiam veritos revertisse, quibus id consilii

par toute espèce de tortures : pour une faute légère, il fait couper les oreilles ou crever un œil, et renvoie chez eux les coupables, pour servir d'exemple et pour effrayer les autres par la grandeur du châtiment.

V. Ayant, par ces moyens violents, rassemblé bientôt une armée, il en fait conduire une partie chez les Ruthènes, sous les ordres de Luctérius Cadurcus, homme d'une audace extrême, et va lui-même chez les Bituriges. A son approche, les Bituriges envoient des députés chez les Éduens, dont ils étaient les clients, pour demander du secours afin de résister plus facilement aux forces de l'ennemi. Les Éduens, de l'avis des lieutenants que César avait laissés à l'armée, envoient aux Bituriges de l'infanterie et de la cavalerie. Arrivées à la Loire, qui sépare les deux cités, ces troupes s'y arrêtèrent quelques jours, et revinrent sans avoir osé la passer. Ils dirent à nos lieutenants qu'ils avaient rebroussé chemin, craignant une perfidie de la part des Bituriges, car ils avaient appris que leur dessein était,

nam, delicto majore commisso, necat igni atque omnibus tormentis; de causa leviore, remittit domum, auribus desectis, aut singulis oculis effossis, ut sint documento reliquis et perterreant alios magnitudine pœnæ.

car, un délit plus grand ayant été commis, il *les* fait-périr par le feu et par toute-sorte-de tortures; pour un motif plus léger, il *les* renvoie à *leur* demeure, les oreilles ayant été coupées, ou un œil ayant été crevé, afin qu'ils soient à (servent de) leçon aux autres et *en* effrayent d'autres par la grandeur du châtiment.

V. Exercitu coacto celeriter his suppliciis, mittit in Ruthenos cum parte copiarum Lucterium Cadurcum, hominem summæ audaciæ: ipse proficiscitur in Bituriges.

V. Une armée ayant été rassemblée promptement par ces supplices, il envoie chez les Ruthènes avec une partie de *ses* troupes Luctérius Cadurcus, homme d'une extrême audace : lui-même part chez les Bituriges.

Adventu ejus Bituriges mittunt legatos ad Æduos, in fide quorum erant, rogatum auxilium, quo possint facilius sustinere copias hostium.

A l'approche de lui les Bituriges envoient des députés chez les Éduens, dans l'alliance desquels ils étaient, demander du secours, afin qu'ils puissent plus facilement soutenir les (résister aux) forces des en-

Ædui, de consilio legatorum quos Cæsar reliquerat ad exercitum, mittunt subsidio Biturigibus copias equitatus peditatusque.

Les Éduens, [nemis. d'après le conseil des lieutenants que César avait laissés à l'armée, envoient à secours (au secours) aux (des) Bituriges des forces de cavalerie et d'infanterie.

Qui quum venissent ad flumen Ligerim, morati ibi paucos dies, neque ausi transire flumen revertuntur domum, renuntiantque nostris legatis se revertisse veritos perfidiam Biturigum,

Lesquels lorsqu'ils furent arrivés au fleuve *de* la Loire, ayant séjourné là peu-de jours, et n'ayant pas osé passer le fleuve, reviennent dans *leurs* foyers, et déclarent à nos lieutenants eux-mêmes être revenus ayant craint la perfidie des Bituriges,

fuisse cognoverat, ut, si flumen transissent, una ex parte ipsi, altera Arverni se circumsisterent. Id eane de causa, quam legatis pronuntiarunt, an perfidia adducti fecerint, quod nihil nobis constat, non videtur pro certo esse ponendum. Bituriges eorum discessu statim se cum Arvernis conjungunt.

VI. His rebus in Italiam Cæsari nuntiatis, quum jam ille urbanas res virtute Cn. Pompeii commodiorem in statum pervenisse intelligeret, in Transalpinam Galliam profectus est. Eo quum venisset, magna difficultate afficiebatur, qua ratione ad exercitum pervenire posset. Nam si legiones in provinciam arcesseret, se absente in itinere prœlio dimicaturas intelligebat : si ipse ad exercitum contenderet, ne iis quidem, qui eo tempore pacati viderentur, suam salutem recte committi videbat.

si les Éduens passaient le fleuve, de tomber sur eux d'un côté, tandis que les Arvernes les envelopperaient de l'autre. Fut-ce par le motif qu'ils déclarèrent aux lieutenants ou par trahison que les Éduens en agirent ainsi, c'est ce que nous ne voulons pas affirmer, parce que nous ne sommes sûrs de rien. Dès qu'ils se furent retirés, les Bituriges se joignirent aux Arvernes.

VI. Lorsque César apprit ces événements en Italie, il savait déjà que, grâce à l'énergie de Pompée, les choses avaient pris une meilleure tournure à Rome : il partit donc pour la Gaule transalpine. En arrivant, il se trouva fort embarrassé sur les moyens de rejoindre l'armée : car, s'il faisait venir les légions dans la province, il prévoyait qu'en route elles en viendraient aux mains sans lui. S'il tentait de pénétrer jusqu'à l'armée, il comprenait qu'il serait imprudent de confier son salut même aux peuples qui paraissaient encore soumis.

quibus cognoverint
id consilii fuisse,
ut, si transissent flumen,
ipsi ex una parte,
Arverni ex altera parte,
circumsisterent se.
Non videtur
ponendum pro certo
fecerintne id de ea causa,
quam pronuntiarunt
legatis,
an adducti perfidia,
quod nihil
constat nobis.
Discessu eorum
Bituriges statim
se conjungunt
cum Arvernis.

VI. His rebus
nuntiatis Cæsari
in Italiam,
quum jam ille intelligeret
res urbanas
virtute Cn. Pompeii
pervenisse
in statum commodiorem,
profectus est
in Galliam Transalpinam.
Quum venisset eo,
afficiebatur
magna difficultate,
qua ratione
posset pervenire
ad exercitum.
Nam si arcesseret legiones
in provinciam,
intelligebat
dimicaturas prœlio
in itinere,
se absente:
si ipse
contenderet ad exercitum,
videbat suam salutem
committi recte
de iis quidem
qui eo tempore
viderentur pacati.

auxquels ils avaient appris
ceci de (ce) projet avoir été,
que, s'ils avaient passé le fleuve,
eux-mêmes d'un côté,
les Arvernes de l'autre côté,
enveloppassent eux.
Il ne paraît pas
devoir être établi pour (comme) certain
s'ils firent cela pour ce motif,
qu'ils déclarèrent
aux lieutenants,
ou amenés (poussés) par la perfidie,
parce que rien *à ce sujet*
n'est avéré pour nous.
Après la retraite d'eux
les Bituriges aussitôt
s'unissent
avec les Arvernes.

VI. Ces événements
ayant été annoncés à César
en Italie,
comme déjà il remarquait
les affaires de-la-ville
par le courage de Cn. Pompée
être arrivées
à un état plus favorable,
il partit
pour la Gaule transalpine.
Comme il était arrivé là,
il était atteint
par une grande difficulté,
pour savoir par quel moyen
il pourrait arriver
auprès de l'armée.
Car s'il mandait les légions
dans la province,
il comprenait
elles devoir lutter par la bataille
en chemin,
lui-même étant-absent :
si lui-même
se dirigeait vers l'armée,
il voyait son salut
ne pouvoir être confié sûrement
pas même à ceux
qui en ce moment
paraissaient pacifiés (soumis).

VII. Interim Lucterius Cadurcus, in Ruthenos missus, eam civitatem Arvernis conciliat. Progressus in Nitiobriges et Gabalos[1], ab utrisque obsides accipit, et, magna coacta manu, in provinciam Narbonem versus eruptionem facere contendit. Qua re nuntiata, Cæsar omnibus consiliis antevertendum existimavit, ut Narbonem proficisceretur. Eo quum venisset, timentes confirmat, præsidia in Ruthenis provincialibus, Volcis Arecomicis, Tolosatibus[2], circumque Narbonem, quæ loca hostibus erant finitima, constituit; partem copiarum ex provincia supplementumque, quod ex Italia adduxerat, in Helvios[3], qui fines Arvernorum contingunt, convenire jubet.

VIII. His rebus comparatis, represso jam Lucterio et remoto, quod intrare intra præsidia periculosum putabat, in Helvios proficiscitur. etsi mons Cevenna, qui Arvernos ab Helviis discludit, durissimo tempore anni, altissima nive iter

VII. Cependant Luctérius Cadurcus, envoyé chez les Ruthènes, attire cette cité au parti des Arvernes. Il va de là chez les Nitiobriges et chez les Gabales, reçoit les otages des uns et des autres, puis, à la tête d'une nombreuse armée, marche pour envahir la province du côté de Narbonne. Sur cette nouvelle, César crut devoir, préférablement à tout, partir pour Narbonne. Il arrive, rassure les peuples effrayés, établit des postes sur les points voisins de l'ennemi, chez les Ruthènes dépendants de la province, chez les Volces Arécomices, chez les Tolosates, autour de Narbonne; il donne ordre à une partie des troupes de la province et aux recrues qu'il avait amenées d'Italie de se réunir chez les Helviens, qui sont limitrophes des Arvernes.

VIII. Les choses ainsi disposées, et Luctérius étant arrêté et même forcé de s'éloigner, parce qu'il crut dangereux de s'engager au milieu de ces différents corps, César se rendit chez les Helviens. Quoique dans cette saison, la plus rigoureuse de l'année, la neige encombrât les chemins des Cévennes, qui séparent les Helviens des

VII. Interim Lucterius Cadurcus, missus in Ruthenos, conciliat eam civitatem Arvernis. Progressus in Nitiobriges et Gabalos, accipit obsides ab utrisque, et, magna manu coacta, contendit facere eruptionem in provinciam versus Narbonem. Qua re nuntiata, Cæsar existimavit antevertendum omnibus consiliis, ut proficisceretur Narbonem. Quum venisset eo, confirmat timentes, constituit præsidia in Ruthenis provincialibus, Volcis Arecomicis, Tolosatibus, circumque Narbonem, quæ loca erat finitima hostibus ; jubet partem copiarum ex provincia supplementumque, quod adduxerat ex Italia, convenire in Helvios, qui contingunt fines Arvernorum.

VIII. His rebus comparatis, Lucterio represso jam et remoto, quod putabat periculosum intrare intra præsidia, proficiscitur in Helvios : etsi mons Cevenna, qui discludit Arvernos ab Helviis, tempore durissimo anni,

VII. Cependant Luctérius Cadurcus, envoyé chez les Ruthènes, concilie cette cité aux Arvernes. S'étant avancé chez les Nitiobriges et les Gabales, il reçoit des otages des uns et des autres, et une grande troupe étant rassemblée il s'avance pour faire une invasion dans la province du-côté-de Narbonne. Lequel fait ayant été annoncé, César pensa *ceci* devoir être mis-avant toutes *autres* résolutions, qu'il partît pour Narbonne. Comme il était arrivé là, il rassure ceux qui craignent, il établit des garnisons chez les Ruthènes de-la-province, les Volces Arécomices, les Tolosates, et autour de Narbonne, lesquels lieux étaient limitrophes des ennemis ; il ordonne une partie des troupes de la province et les recrues, qu'il avait amenées d'Italie, se rassembler chez les Helviens, qui touchent les frontières des Arvernes.

VIII. Ces choses ayant été préparées, Luctérius ayant été arrêté déjà et écarté, parce qu'il (César) croyait dangereux d'entrer dans les garnisons, il part *pour aller* chez les Helviens : quoique le mont Cévenne, qui sépare les Arvernes des Helviens, à *cette* époque la plus dure de l'année,

impediebat : tamen discussa nive sex in altitudinem pedum atque ita viis patefactis, summo militum labore ad fines Arvernorum pervenit. Quibus oppressis inopinantibus, quod se Cevenna, ut muro, munitos existimabant, ac ne singulari quidem unquam homini eo tempore anni semitæ patuerant, equitibus imperat ut, quam latissime possint, vagentur, et quam maximum hostibus terrorem inferant. Celeriter hæc fama ac nuntiis ad Vercingetorigem perferuntur : quem perterriti omnes Arverni circumsistunt atque obsecrant ut suis fortunis consulat, neu se ab hostibus diripi patiatur; præsertim quum videat omne ad se bellum translatum. Quorum ille precibus permotus, castra ex Biturigibus movet in Arvernos versus.

IX. At Cæsar, biduum in iis locis moratus, quod hæc de Vercingetorige usuventura opinione præceperat, per causam

Arvernes, cependant, à force de travail, en faisant écarter la neige épaisse de six pieds, et en s'ouvrant ainsi les routes, César, grâce à l'ardeur de ses soldats au travail, arrive sur la frontière des Arvernes. Tombant sur eux contre toute attente, car ils se croyaient défendus par les Cévennes comme par un mur, et dans cette saison les sentiers n'en avaient jamais été praticables même pour un homme seul, il ordonne à sa cavalerie d'étendre ses courses aussi loin que possible, afin de causer aux ennemis un plus grand effroi. La renommée et des courriers en informent bientôt Vercingétorix : tous les Arvernes épouvantés l'entourent et le conjurent de penser à leurs biens, de ne pas les laisser ravager par l'ennemi, surtout quand il voit que toute la guerre s'est portée chez eux. Touché de leurs prières, il lève le camp, s'éloigne des Biturigès et se rapproche des Arvernes.

IX. César, après avoir séjourné deux jours dans ces contrées, car il avait prévu ce que ferait Vercingétorix, s'éloigne de l'armée pour

impediebat iter
nive altissima,
tamen nive discussa
in altitudinem sex pedum
atque viis patefactis ita,
labore summo militum
pervenit
ad fines Arvernorum.
Quibus oppressis
inopinantibus,
quod existimabant
se munitos Cevenna
ut muro, [gulari
ac ne homini quidem sin-
semitæ
patuerant unquam
eo tempore anni,
imperat equitibus
ut vagentur
quam possint latissime,
et inferant hostibus
terrorem
quam maximum.
Hæc
perferuntur celeriter
fama ac nuntiis
ad Vercingetorigem :
quem omnes Arverni
perterriti
circumsistunt
atque obsecrant
ut consulat suis fortunis,
neu patiatur
se diripi ab hostibus ;
præsertim quum videat
omne bellum
translatum ad se.
Precibus quorum
permotus,
ille movet castra
ex Biturigibus
in Arvernos versus.

IX. At Cæsar,
moratus biduum
in iis locis,
quod præceperat opinione
de Vercingetorige

entravât la route
par une neige très-haute,
cependant la neige ayant été écartée
jusqu'à une profondeur de six pieds
et les routes ayant été ouvertes ainsi,
avec un travail très-considérable des sol-
il arriva [dats
aux frontières des Arvernes.
Lesquels ayant été accablés
ne-s'*y*-attendant-pas,
parce qu'ils pensaient [venne
eux-mêmes *être* fortifiés par le *mont* Cé-
comme par un rempart,
et que pas même pour un homme isolé
les sentiers
n'avaient été ouverts jamais
en cette saison de l'année,
il commande aux cavaliers
qu'ils fassent-des-courses *aussi loin*
qu'ils pourront le plus loin,
et apportent aux ennemis
une terreur *aussi grande* [grande.
qu'*ils pourront leur apporter* la plus
Ces *événements*
sont portés rapidement
par la renommée et par des messages
à Vercingétorix :
que tous les Arvernes
épouvantés
entourent
et supplient
pour qu'il veille sur leurs biens,
ou (et) ne souffre pas
eux-mêmes être pillés par les ennemis ;
surtout lorsqu'il voit
toute la guerre
avoir été transportée chez eux.
Par les prières desquels
ému,
celui là met-en-mouvement *son* camp
de chez les Bituriges
pour aller du côté des Arvernes.

IX. Mais César,
ayant séjourné deux-jours
dans ces lieux,
parce qu'il avait conçu dans *son* idée
au-sujet-de Vercingétorix

supplementi equitatusque cogendi ab exercitu discedit; Brutum adolescentem iis copiis præficit; hunc monet ut in omnes partes equites quam latissime pervagentur; daturum se operam ne longius triduo ab castris absit. His constitutis rebus, suis inopinantibus, quam maximis potest itineribus, Viennam pervenit. Ibi nactus recentem equitatum, quem multis ante diebus eo præmiserat, neque diurno neque nocturno itinere intermisso, per fines Æduorum in Lingones[1] contendit, ubi duæ legiones hiemabant, ut, si quid etiam de sua salute ab Æduis iniretur consilii, celeritate præcurreret. Eo quum pervenisset, ad reliquas legiones mittit, priusque omnes in unum locum cogit, quam de ejus adventu Arvernis nuntiari posset. Hac re cognita, Vercingetorix rursus in Bituriges exercitum reducit, atque, inde profectus Gergoviam, Boiorum[2] oppidum,

rassembler des renforts et de la cavalerie, laissant le commandement des troupes au jeune Brutus. Il lui recommande de pousser le plus loin possible, de tous côtés, ses partis de cavalerie : il fera en sorte de n'être pas plus de trois jours loin du camp. Les choses ainsi réglées, il arrive en toute diligence à Vienne au milieu des siens, sans y être attendu : il y prend la nouvelle cavalerie, qu'il y avait envoyée déjà depuis quelques jours, et marchant sans s'arrêter ni jour ni nuit, il traverse le territoire des Éduens pour se rendre chez les Lingons, où deux légions étaient en quartiers d'hiver, voulant, si les Éduens avaient eux-mêmes des desseins contre sa personne, en prévenir l'effet par sa célérité. Arrivé chez les Lingons, il dépêche des courriers aux autres légions et les a rassemblées avant que les Arvernes aient pu savoir qu'il était de retour. A ces nouvelles, Vercingétorix ramène son armée chez les Bituriges, marche sur Gergovie, ville des Boïens, que César, après les avoir vaincus dans la guerre

æc usuventura,
discedit ab exercitu
per causam
cogendi supplementi
equitatusque ;
præficit iis copiis
adolescentem Brutum ;
monet hunc
ut equites
pervagentur
quam latissime
in omnes partes ;
se daturum operam
ne absit ab castris
longius triduo.
His rebus constitutis,
suis inopinantibus,
itineribus
quam potest maximis,
pervenit Viennam.
Nactus ibi
equitatum recentem
quem præmiserat eo
multis diebus ante,
neque itinere diurno
neque nocturno intermisso,
contendit
per fines Æduorum
in Lingones,
ubi duæ legiones
hiemabant,
ut, si quid consilii
iniretur
de sua salute
etiam ab Æduis,
præcurreret celeritate.
Quum pervenisset eo,
mittit ad reliquas legiones,
cogitque omnes
in unum locum,
prius quam
de adventu ejus
posset nuntiari Arvernis.
Hac re cognita,
Vercingetorix
reducit rursus exercitum
in Bituriges.

ces choses devoir arriver,
s'éloigne de l'armée
sous le motif
de rassembler des recrues
et de la cavalerie ;
il met-à-la-tête-de ces troupes
le jeune Brutus ;
il avertit celui-ci
que *ses* cavaliers
portent-leurs-courses *aussi loin*
qu'*ils pourront* le plus loin
de tous les côtés ;
il dit lui-même devoir donner *son* soin
à ce qu'il ne soit-pas-absent du camp
plus longtemps que trois-jours.
Ces choses ayant été réglées,
les siens ne-s'*y*-attendant-pas,
par des marches *aussi longues*
qu'il peut les plus longues,
il arrive à Vienne.
Ayant trouvé là
la cavalerie nouvelle
qu'il avait envoyée-en-avant là
beaucoup-de jours auparavant,
et la marche ni de-jour
ni de-nuit n'ayant été interrompue,
il se dirige
à travers le territoire des Eduens
chez les Lingons,
où deux légions
hivernaient,
afin que, si quelque chose de [complet
était formé (quelque
au-sujet-de son *propre* salut
même par les Éduens,
il *les* prévînt par la rapidité.
Comme il était arrivé là,
il envoie *des courriers* vers les autres lé- [gions,
et *les* rassemble toutes
dans un-seul endroit,
avant qu'*une nouvelle*
au-sujet-de l'arrivée de lui
pût être annoncée aux Arvernes.
Ce fait étant appris,
Vercingétorix
ramène de nouveau *son* armée
chez les Bituriges,

quos ibi Helvetico prœlio [1] victos Cæsar collocaverat Æduisque attribuerat, oppugnare instituit.

X. Magnam hæc res Cæsari difficultatem ad consilium capiendum afferebat : si reliquam partem hiemis uno in loco legiones contineret, ne, stipendiariis Æduorum expugnatis, cuncta Gallia deficeret, quod nullum amicis in eo præsidium videret positum esse : sin maturius ex hibernis educeret, ne ab re frumentaria duris subvectionibus laboraret. Præstare visum est tamen omnes difficultates perpeti quam, tanta contumelia accepta, omnium suorum voluntates alienare. Itaque cohortatus Æduos de supportando commeatu, præmittit ad Boios, qui de suo adventu doceant hortenturque ut in fide maneant, atque hostium impetum magno animo sustineant Duabus Agendici [2] legionibus atque impedimentis totius exercitus relictis, ad Boios proficiscitur.

contre les Helvétiens, avait établis là en les plaçant sous la dépendance des Éduens, et commence le siége.

X. César fut alors très-embarrassé sur le parti qu'il devait prendre. S'il tenait ses légions réunies le reste de l'hiver sur un seul point, il craignait que la prise d'une ville tributaire des Éduens ne le fît abandonner de toute la Gaule, parce qu'on verrait que ses amis ne pouvaient pas compter sur lui : s'il faisait sortir de trop bonne heure l'armée de ses quartiers d'hiver, il craignait que la difficulté des transports ne nuisît à ses approvisionnements. Il crut cependant qu'il valait mieux subir toutes les difficultés que d'essuyer un pareil affront et de perdre ses alliés. Il exhorte donc les Éduens à lui fournir des vivres, et fait prévenir les Boïens de son approche, en les engageant à rester fidèles et à soutenir avec grand courage les attaques de l'ennemi. Ainsi, laissant dans Agendicum deux légions avec tous les bagages de l'armée, il se dirige vers les Boïens.

atque, profectus inde Gergoviam, oppidum Boiorum, [tico quos victos prœlio Helve- Cæsar collocaverat ibi attribueratque Æduis, instituit oppugnare.

et, étant parti de là pour Gergovie, ville des Boiens, [les-Helvétiens lesquels vaincus dans le combat contre- César avait établis là et avait donnés aux Éduens, il commence à *l'*attaquer.

X. Hæc res afferebat Cæsari magnam difficultatem ad capiendum consilium : si partem hiemis reliquam contineret legiones in uno loco, ne, stipendiariis Æduorum expugnatis, cuncta Gallia deficeret, quod videret nullum præsidium amicis esse positum in eo; sin educeret maturius ex hibernis, ne laboraret ab re frumentaria, subvectionibus duris. Tamen visum est præstare perpeti omnes difficultates, quam, tanta contumelia accepta, alienare voluntates omnium suorum. Itaque cohortatus Æduos de supportando commeatu, præmittit ad Boios, qui doceant de suo adventu hortenturque ut maneant in fide, atque sustineant magno animo impetum hostium. Duabus legionibus atque impedimentis totius exercitus relictis Agendici, proficiscitur ad Boios.

X. Cette circonstance apportait à César une grande difficulté pour prendre une résolution : si *pendant* la partie de l'hiver qui-restait il maintenait *ses* légions dans un-seul endroit, *il craignait* que, les tributaires des Éduens ayant été pris, toute la Gaule ne fît-défection parce qu'elle verrait aucun appui pour *ses* amis n'être placé en lui : mais-s'il *les* faisait-sortir trop tôt des quartiers-d'hiver, *il craignait* qu'il ne souffrît du-côté-de l'approvisionnement de-blé, les transports *étant* difficiles. Cependant il *lui* parut être-meilleur d'endurer toutes les difficultés, que, un si-grand affront ayant été reçu, d'aliéner les bonnes-dispositions de tous les siens. [Éduens En-conséquence ayant encouragé les pour transporter des vivres, il envoie-en-avant chez les Boiens *des hommes* qui *les* avertissent de son arrivée et *les* exhortent pour qu'ils restent dans la fidélité (fidèles), et soutiennent d'un grand cœur l'attaque des ennemis. Deux légions et les bagages de toute l'armée ayant été laissés à Agendicum, il part vers les Boiens.

XI. Altero die quum ad oppidum Senonum Vellaunodunum' venisset, ne quem post se hostem relinqueret, quo expeditiore re frumentaria uteretur, oppugnare instituit, idque biduo circumvallavit: tertio die missis ex oppido legatis de deditione, arma proferri, jumenta produci, sexcentos obsides dari jubet. Ea qui conficeret, C. Trebonium legatum relinquit: ipse, ut quamprimum iter faceret, Genabum Carnutum proficiscitur, qui, tum primum allato nuntio de oppugnatione Vellaunoduni, quum longius eam rem ductum iri existimarent, præsidium Genabi tuendi causa, quod eo mitterent, comparabant. Huc biduo pervenit; castris ante oppidum positis, diei tempore exclusus, in posterum oppugnationem differt, quæque ad eam rem usui sint, militibus imperat; et, quod oppidum Genabum

XI. Le lendemain, il arrive près de Vellaunodunum, ville des Sénonais, et, ne voulant point laisser d'ennemis derrière lui, pour que les vivres circulassent librement, il en forme le siége. La circonvallation fut achevée en deux jours; le troisième, la ville ayant envoyé des députés pour se soumettre, César ordonna qu'on lui livrât les armes, les bêtes de somme et six cents otages. Il laissa, pour faire exécuter la capitulation, son lieutenant C. Trébonius, et, afin de ne pas perdre de temps, marcha lui-même sur Génabum, ville des Carnutes; ceux-ci venaient seulement d'apprendre le siége de Vellaunodunum, et, croyant qu'il durerait plus longtemps, rassemblaient des troupes pour les jeter dans Génabum et défendre cette place. César y arriva en deux jours, campa devant la ville, et, comme la journée était trop avancée, remit l'attaque au lendemain et ordonna aux soldats de tenir prêt tout ce qui est nécessaire pour un assaut;

XI. Altero die quum venisset ad Vellaunodunum, oppidum Senonum, ne relinqueret post se quem hostem, quo uteretur re frumentaria expeditiore, instituit oppugnare, circumvallavitque id biduo : tertio die legatis missis ex oppido de deditione, jubet arma proferri, jumenta produci, sexcentos obsides dari. Relinquit C. Trebonium legatum qui conficeret ea : ipse, ut faceret iter quamprimum, proficiscitur Genabum Carnutum, qui, nuntio de oppugnatione Vellaunoduni allato tum primum, quum existimarent eam rem ductum iri longius, comparabant causa tuendi Genabi præsidium quod mitterent eo. Pervenit huc biduo; castris positis ante oppidum, exclusus tempore diei, differt oppugnationem in posterum, imperatque militibus quæ sint usui ad eam rem ; et, quod pons

XI. Le second jour comme il était arrivé à Vellaunodunum, ville des Sénonais, afin qu'il ne laissât pas derrière lui quelque ennemi, afin qu'il usât d'un approvisionnement de-blé plus dégagé (plus facile), il commença à *l'*assiéger, et l'entoura-d'une-circonvallation en deux-jours : le troisième jour des députés ayant été envoyés de la ville au-sujet-de la reddition, il ordonne les armes être apportées, les bêtes-de-somme être amenées, six-cents otages être donnés. Il laisse C. Trébonius *son* lieutenant qui achevât (pour achever) ces choses : lui-même, pour qu'il fît route le-plus-tôt-possible, part pour Génabum *ville* des Carnutes, qui, la nouvelle du siége de Vellaunodunum ayant été apportée alors pour-la-première-fois, comme ils pensaient cette entreprise devoir se prolonger plus longtemps, préparaient en vue de protéger Génabum un corps-auxiliaire qu'ils envoyassent (pour envoyer) là. Il arrive là en deux-jours ; *son* camp ayant été établi devant la ville, empêché par l'heure du jour, il remet l'attaque au *jour* suivant, et commande aux soldats *les choses* qui étaient à utilité (utiles) pour cette entreprise ; et, parce qu'un pont

pons fluminis Ligeris continebat [1], veritus ne noctu ex oppido profugerent, duas legiones in armis excubare jubet. Genabenses, paulo ante mediam noctem silentio ex oppido egressi, flumen transire cœperunt. Qua re per exploratores nuntiata, Cæsar legiones, quas expeditas esse jusserat, portis intromittit, atque oppido potitur, perpaucis ex hostium numero desideratis quin cuncti vivi caperentur, quod pontis atque itinerum angustiæ multitudini fugam intercluserant. Oppidum diripit atque incendit, prædam militibus donat, exercitum Ligerim transducit, atque in Biturigum fines pervenit.

XII. Vercingetorix, ubi de Cæsaris adventu cognovit, oppugnatione desistit, atque obviam Cæsari proficiscitur. Ille oppidum Biturigum, positum in via, Noviodunum [2] oppugnare instituerat. Quo ex oppido quum legati ad eum venissent,

comme il y avait à Génabum un pont sur la Loire, craignant que l'ennemi ne sortît de la place dans la nuit, il commanda deux légions pour veiller en armes. En effet, un peu avant minuit, les habitants sortent de la ville et commencent à traverser le fleuve. César l'apprend par ses éclaireurs, met le feu aux portes, fait entrer les légions qui avaient eu l'ordre de se tenir prêtes et s'empare de la place, dont presque tous les habitants furent pris, parce que le peu de largeur du pont et des chemins arrêta la foule dans sa fuite. Il saccage et brûle la ville, abandonne le butin aux soldats, fait passer la Loire à son armée et arrive sur les terres des Bituriges.

XII. Vercingétorix lève le siége à la nouvelle de l'approche de César, et vient au-devant de lui. César avait attaqué Noviodunum, ville des Bituriges placée sur sa route : des députés en

fluminis Ligeris
contirebat
oppidum Genabum,
veritus ne noctu
profugerent ex oppido,
jubet duas legiones
excubare in armis.
Genabenses,
egressi ex oppidc
silentio
paulo ante mediam noctem,
cœperunt transire flumen.
Qua re nuntiata
per exploratores,
Cæsar, portis incensis,
intromittit legiones
quas jusserat
esse expeditas,
atque potitur oppido,
perpaucis
ex numero hostium
desideratis,
quin cuncti
caperentur vivi,
quod angustiæ
pontis atque itinerum
intercluserant fugam
multitudini.
Diripit
atque incendit oppidum,
donat prædam militibus,
transducit Ligerim
exercitum,
atque pervenit
in fines Biturigum.
XII. Vercingetorix,
ubi cognovit
de adventu Cæsaris,
desistit oppugnatione,
atque proficiscitur
obviam Cæsari.
Ille
instituerat oppugnare
oppidum Biturigum,
Noviodunum,
positum in via.
Quo ex oppido

du (sur le) fleuve la Loire
joignait *à l'autre rive*
la ville *de* Génabum,
craignant que de nuit
ils ne se sauvassent de la place,
il ordonne deux légions
veiller en armes.
Les habitants-de-Génabum,
étant sortis de la place
en silence
un peu avant le milieu-de la nuit,
commencèrent à passer le fleuve.
Lequel fait ayant été annoncé
par *l'entremise des* éclaireurs,
César, les portes étant incendiées,
fait-entrer les légions
qu'il avait ordonné
être dégagées (prêtes),
et s'empare de la place,
de très-peu-nombreux
du nombre (sur la totalité) des ennemis
ayant été regrettés (ayant échappé),
pour que tous
ne fussent pas pris vivants,
parce que les passages-resserrés
du pont et des chemins
avaient coupé la fuite
à la multitude.
Il pille
et incendie la place,
donne le butin aux soldats,
fait-passer la Loire
à *son* armée,
et arrive
sur le territoire des Bituriges.
XII. Vercingétorix,
dès qu'il fut informé
de l'arrivée de César,
renonce au siége,
et part
à-la-rencontre de César.
Celui-là (César)
avait commencé d'assiéger
une ville des Bituriges,
Noviodunum,
située sur la route.
De laquelle ville

oratum ut sibi ignosceret suæque vitæ consuleret, ut celeritate reliquas res conficeret, qua pleraque erat consecutus, arma proferri, equos produci, obsides dari jubet. Parte jam obsidum transdita, quum reliqua administrarentur, centurionibus et paucis militibus intromissis, qui arma jumentaque conquirerent, equitatus hostium procul visus est, qui agmen Vercingetorigis antecesserat. Quem simul atque oppidani conspexerunt atque in spem auxilii venerunt, clamore sublato arma capere, portas claudere, murum complere cœperunt. Centuriones in oppido quum ex significatione Gallorum novi aliquid ab his iniri consilii intellexissent, gladiis destrictis portas occupaverunt, suosque omnes incolumes receperunt.

XIII. Cæsar ex castris equitatum educi jubet prœliumque

étaient sortis pour le prier de leur pardonner et de leur conserver la vie ; et, pour achever son entreprise avec la même célérité qui lui avait déjà valu presque tous ses succès, il leur avait ordonné de livrer leurs armes, de remettre leurs chevaux et de donner des otages: on en avait déjà fourni une partie, on s'occupait du reste, et des centurions étaient entrés dans la ville avec quelques soldats pour faire la recherche des armes et des bêtes de somme, lorsque, dans le lointain, parut la cavalerie ennemie, qui précédait l'armée de Vercingétorix. Dès qu'ils l'aperçoivent et qu'ils ont l'espoir d'être secourus, les habitants poussant un cri, commencent à prendre les armes, à fermer les portes et à border le rempart. Les centurions qui étaient dans la ville, comprenant par les démonstrations des Gaulois qu'ils ont formé quelque résolution nouvelle, s'emparent des portes l'épée à la main, et se retirent sains et saufs avec tous leurs soldats.

XIII. César fait sortir sa cavalerie du camp et engage le combat:

quum legati
venissent ad eum
oratum
ut ignosceret sibi
consuleretque suæ vitæ,
ut conficeret
res reliquas
celeritate,
qua consecutus erat
pleraque,
jubet arma proferri,
equos produci,
obsides dari.
Parte obsidum
transdita jam,
quum reliqua
administrarentur,
centurionibus
et paucis militibus,
qui conquirerent
arma jumentaque,
intromissis,
equitatus hostium,
qui antecesserat
agmen Vercingetorigis,
visus est procul.
Quem simul atque oppidani
conspexerunt
atque venerunt
in spem auxilii,
clamore sublato
coeperunt capere arma,
claudere portas,
complere murum.
Centuriones in oppido,
quum
ex significatione Gallorum
intellexissent
aliquid consilii novi
iniri ab his,
gladiis destrictis
occupaverunt portas,
receperuntque omnes suos
incolumes.
XIII. Cæsar
jubet equitatum
educi ex castris

comme des députés
étaient venus vers lui
le prier
qu'il pardonnât à eux-mêmes
et protégeât leur vie,
afin qu'il achevât
les affaires qui-restaient
avec *cette* rapidité,
par laquelle il avait obtenu
la plupart *des succès*,
il ordonne les armes être apportées,
les chevaux être amenés,
des otages être donnés.
Une partie des otages
ayant été livrée déjà,
tandis que le reste *des conventions*
s'exécutaient,
des centurions
et quelques soldats,
qui recherchassent (chargés de rechercher)
les armes et les bêtes-de-somme,
ayant été introduits *dans la place*,
la cavalerie des ennemis,
qui avait devancé
l'armée de Vercingétorix,
fut vue au loin.
Laquelle dès que les habitants-de-la-ville
eurent aperçue
et qu'ils *en* furent venus
à l'espoir d'un secours,
un cri ayant été élevé (poussé)
ils commencèrent à prendre les armes,
à fermer les portes,
à remplir (garnir) le rempart.
Les centurions *qui étaient* dans la place,
comme
d'après la manifestation des Gaulois
ils avaient compris
quelque chose de (quelque) résolution nou-[velle
être formée par ceux-ci,
leurs épées ayant été tirées
s'emparèrent des portes,
et remmenèrent tous leurs *soldats*
sains-et-saufs
XIII. César
ordonne la cavalerie
être menée-hors du camp

equestre committit : laborantibus jam suis Germanos equites circiter quadringentos submittit, quos ab initio secum habere instituerat. Eorum impetum Galli sustinere non potuerunt, atque in fugam conjecti, multis amissis, se ad agmen recepe-runt : quibus profligatis, rursus oppidani perterriti compre-hensos eos, quorum opera plebem concitatam existimabant, ad Cæsarem perduxerunt, seseque ei dediderunt. Quibus rebus confectis, Cæsar ad oppidum Avaricum [1], quod erat maximum munitissimumque in finibus Biturigum atque agri fertilissima regione, profectus est; quod, eo oppido recepto, civitatem Biturigum se in potestatem redacturum confidebat.

XIV. Vercingetorix, tot continuis incommodis Vellauno-duni, Genabi, Novioduni acceptis, suos ad concilium convo-cat. Docet « Longe alia ratione esse bellum gerendum, atque

voyant plier les siens, il envoie à leur secours environ quatre cents cavaliers germains, qu'il avait pris avec lui dès le commencement de la campagne. L'ennemi ne put soutenir leur choc, prit la fuite et se replia sur le gros de son armée, laissant beaucoup de morts. Sa déroute ayant jeté de nouveau la terreur dans la ville, les habitants saisirent ceux qu'ils soupçonnaient d'avoir ameuté la populace, les amenèrent à César et se rendirent. Cette affaire finie, il marcha sur Avaricum, ville très-grande et très-forte, située sur le territoire des Bituriges, dans le canton le plus fertile, parce qu'il espérait, en s'en emparant, réduire en son pouvoir la cité entière.

XIV. Après tant d'échecs reçus coup sur coup, à Vellaunodunum, à Génabum, à Noviodunum, Vercingétorix assemble son conseil. Il fait voir « Qu'on doit adopter un plan de campagne tout différent de

committitque
prœlium equestre :
submittit suis
laborantibus jam
circiter
quadringentos equites
Germanos,
quos ab initio
instituerat habere secum.
Galli
non potuerunt sustinere
impetum eorum,
atque conjecti in fugam,
multis amissis,
se receperunt ad agmen :
quibus profligatis,
rursus oppidani
perterriti
perduxerunt ad Cæsarem
comprehensos
eos opera quorum
existimabant
plebem concitatam,
seseque dediderunt ei
Quibus rebus confectis,
Cæsar profectus est
ad oppidum Avaricum,
quod erat maximum
munitissimumque
in finibus Biturigum
atque regione fertilissima
agri ;
quod, eo oppido recepto,
confidebat
se redacturum
in potestatem
civitatem Biturigum.
XIV. Vercingetorix,
tot incommodis continuis
acceptis
Vellaunoduni, Genabi,
Novioduni,
convocat suos ad concilium.
Docet
« Bellum gerendum esse
ratione longe alia
atque gestum sit

et engage
un combat de-cavalerie :
il envoie-au-secours des siens
qui etaient-en-péril (pliaient) déjà
environ
quatre-cents cavaliers
germains,
que dès le commencement
il s'était habitué à avoir avec lui-même.
Les Gaulois
ne purent pas soutenir
le choc d'eux,
et jetés (mis) en fuite,
beaucoup *des leurs* ayant été perdus,
se retirèrent vers l'armée :
lequels ayant été battus,
de nouveau les habitants-de-la-ville
effrayés
amenèrent à César
saisis (après les avoir arrêtés)
ceux par l'œuvre desquels
ils pensaient
la populace *avoir été* soulevée,
et se rendirent à lui.
Ces choses ayant été achevées,
César partit
vers la ville *d'*Avaricum,
qui était la plus grande
et la plus fortifiée
sur les terres des Bituriges
et dans le canton le plus fertile
du territoire;
parceque, cette place ayant été recouvrée,
il avait-confiance
lui-même devoir réduire
en *son* pouvoir
la cité des Bituriges.
XIV. Vercingétorix,
tant d'échecs successifs
ayant été reçus (essuyés)
à Vellaunodunum, à Génabum,
à Noviodunum,
appelle les siens à une assemblée.
Il *leur* montre
« La guerre devoir être faite
sur un plan de loin (tout à fait) autre
qu'elle n'avait été faite

antea sit gestum : omnibus modis huic rei studendum, ut pabulatione et commeatu Romani prohibeantur : id esse facile, quod equitatu ipsi abundent, et quod anni tempore subieventur : pabulum secari non posse; necessario dispersos hostes ex ædificiis petere : hos omnes quotidie ab equitibus deleri posse. Præterea salutis causa rei familiaris commoda negligenda; vicos atque ædificia incendi oportere hoc spatio, a Boia quoquoversus, quo pabulandi causa adire posse videantur. Harum ipsis rerum copiam suppetere, quod, quorum in finibus bellum geratur, eorum opibus subleventur; Romanos aut inopiam non laturos, aut magno cum periculo longius ab castris progressuros : neque interesse, ipsosne interficiant, impedimentisne exuant, quibus amissis bellum geri non possit.

celui qu'on a suivi jusque-là. Il faut employer tous les moyens pour couper aux Romains le fourrage et les vivres; chose facile, parce qu'on a beaucoup de cavalerie et qu'on est secondé par la saison. Le fourrage ne peut pas encore être coupé : l'ennemi sera forcé de se disperser pour en chercher dans les habitations, et la cavalerie pourra chaque jour le détruire en détail. Enfin il fallait sacrifier à l'intérêt public les intérêts particuliers, brûler les bourgs et les maisons, à partir du pays des Boïens, de tous les côtés où les Romains paraîtraient pouvoir aller au fourrage. Eux, ils ne manqueraient de rien, étant approvisionnés par les peuples chez qui se faisait la guerre. Quant aux Romains, ou ils ne pourraient tenir contre la disette, ou ils s'exposeraient beaucoup en s'écartant de leur camp; et peu importait de les tuer ou de leur enlever leurs bagages, sans les

antea :
studendum
omnibus modis
huic rei,
ut Romani
prohibeantur pabulatione
et commeatu :
id esse facile,
quod ipsi
abundent equitatu,
et quod subleventur
tempore anni :
pabulum non posse secari;
necessario
hostes dispersos
petere ex ædificiis :
omnes hos
posse deleri quotidie
ab equitibus.
Præterea
causa salutis
commoda rei familiaris
negligenda;
oportere
vicos atque ædificia
incendi hoc spatio
a Boia
quoquoversus,
quo videantur
posse adire
causa pabulandi.
Copiam harum rerum
suppetere ipsis,
quod subleventur
opibus eorum
in finibus quorum
bellum geratur;
Romanos
aut non laturos inopiam,
aut progressuros
longius ab castris
cum magno periculo :
neque interesse,
interficiantne ipsos,
exuantne impedimentis,
quibus amissis
bellum non possit geri.

auparavant (jusque-là) :
qu'il fallait s'appliquer
de toutes les manières
à cette chose,
que les Romains
fussent exclus (privés) de fourrage
et de vivres :
ceci être facile,
parce qu'eux-mêmes
avaient-en-abondance de la cavalerie,
et parce qu'ils étaient aidés
par la saison de l'année :
du fourrage ne pouvoir pas être coupé ;
nécessairement
les ennemis dispersés
devoir en tirer des habitations ;
tous ceux-ci
pouvoir être anéantis chaque-jour
par les cavaliers.
Outre-cela
en vue du salut *commun*
les intérêts du bien de-famille
devoir être négligés ;
qu'il fallait
les bourgs et les habitations
être incendiés dans *tout* cet espace
depuis le pays-des-Boiens
dans-toutes-les-directions,
où *les Romains* paraissaient
pouvoir venir
en vue de faire-du-fourrage.
L'abondance de ces choses
être-à-la-disposition d'eux-mêmes,
parce qu'ils seraient aidés
des ressources de ceux
sur le territoire desquels
la guerre se ferait ;
les Romains
ou ne pas devoir supporter la disette,
ou devoir s'avancer
trop loin du camp
avec un grand péril :
et *ceci* n'être-pas-différent,
s'ils tueraient *les Romains* eux-mêmes,
ou *les* dépouilleraient de *leurs* bagages,
lequels étant perdus
la guerre ne pouvait être faite.

Præterea oppida incendi oportere, quæ non munitione et loci natura ab omni sint periculo tuta; neu suis sint ad detractandam[1] militiam receptacula, neu Romanis proposita ad copiam commeatus prædamque tollendam. Hæc si gravia aut acerba videantur, multo illa gravius æstimare debere, liberos, conjuges in servitutem abstrahi, ipsos interfici; quæ sit necesse accidere victis. »

XV. Omnium consensu hac sententia probata, uno die amplius viginti urbes Biturigum incenduntur. Hoc idem fit in reliquis civitatibus. In omnibus partibus incendia conspiciuntur : quæ etsi magno cum dolore omnes ferebant, tamen hoc sibi solatii proponebant, quod se, prope explorata victoria, celeriter amissa recuperaturos confidebant. Deliberatur de Avarico in communi concilio, incendi placeret, an defendi.

quels ils ne pourraient faire la guerre. Il fallait encore brûler toutes les places que leurs fortifications ou la nature du terrain ne mettaient pas à l'abri de tout péril, afin qu'elles ne servissent ni d'asile aux Gaulois pour se dérober au service ni de but aux Romains pour aller enlever du butin et des vivres. Si cela semblait dur et rigoureux, on devait trouver plus dur encore de voir traîner en esclavage ses enfants et ses femmes et de périr soi-même; sort inévitable des vaincus. »

XV. Son avis ayant été accepté d'un consentement unanime, on brûla, dans un jour, plus de vingt villes des Bituriges : on fit de même dans les autres cités. De tous côtés on ne voyait qu'incendies : quoique tous en fussent vivement affligés, cependant on se consolait par l'espoir d'une victoire presque certaine, qui permettrait de recouvrer bientôt ce qu'on avait perdu. On délibérait dans l'assemblée générale s'il convenait de brûler ou de défendre Ava-

Præterea oportere oppida incendi, quæ non sint tuta ab omni periculo munitione et natura loci ; neu receptacula sint suis ad detractandam militiam, neu proposita Romanis ad tollendam copiam commeatus prædamque. Si hæc videantur gravia aut acerba, debere æstimare illa multo gravius, liberos, conjuges abstrahi in servitutem, ipsos interfici ; quæ sit necesse accidere victis. »

Outre-cela qu'il fallait les villes être incendiées, *celles* qui n'étaient pas en-sûreté contre tout danger par la fortification et la nature (l'assiette) du lieu et afin que des retraites ne soient pas aux leurs pour refuser le service-militaire, et afin qu'*elles* ne *soient* pas offertes aux pour enlever [Romains abondance de vivres et du butin. Si ces choses-ci paraissaient pénibles ou affligeantes, *eux* devoir estimer celles-là une *condition* beaucoup plus pénible, *leurs* enfants, *leurs* épouses être entraînés en servitude, eux-mêmes être massacrés ; [vaient) *accidents* qu'il était nécessaire (qui de-arriver à des vaincus. »

XV. Hac sententia probata consensu omnium, amplius viginti urbes Biturigum incenduntur uno die. Hoc idem fit in reliquis civitatibus. Incendia conspiciuntur in omnibus partibus : quæ etsi omnes ferebant cum magno dolore, tamen proponebant sibi hoc solatii, quod confidebant se, victoria prope explorata, recuperaturos celeriter amissa. Deliberatur de Avarico in concilio communi, placeret incendi an defendi.

XV. Cette résolution ayant été approuvée du consentement de tous, plus *que* vingt villes des Bituriges sont incendiées en un-seul jour Cette même chose se fait dans le reste-des cités. Des incendies sont aperçus de tous les côtés : lesquels quoique tous supportassent avec une grande douleur, cependant ils offraient à eux-mêmes ceci de (cette) consolation, qu'ils avaient-confiance eux-mêmes, la victoire étant presque assurée, devoir recouvrer promptement les *biens* perdus. On délibère sur Avaricum dans une assemblée générale, *pour savoir* s'il plaisait (si l'on jugeait bon) *elle* être incendiée ou être défendue.

Procumbunt omnibus Gallis ad pedes Bituriges, « Ne pulcherrimam prope totius Galliæ urbem, quæ et præsidio et ornamento sit civitati, suis manibus succendere cogerentur; facile se loci natura defensuros dicunt, quod, prope ex omnibus partibus flumine et palude circumdata, unum habeat et perangustum aditum. » Datur petentibus venia, dissuadente primo Vercingetorige, post concedente, et precibus ipsorum, et misericordia vulgi. Defensores oppido idonei deliguntur.

XVI. Vercingetorix minoribus Cæsarem itineribus subsequitur et locum castris deligit, paludibus silvisque munitum, ab Avarico longe millia passuum sedecim [1]. Ibi per certos exploratores in singula diei tempora, quæ ad Avaricum agerentur, cognoscebat, et, quid fieri vellet, imperabat : omnes nostras pabulationes frumentationesque observabat, dispersosque,

ricum. Les Bituriges se jettent aux pieds des autres Gaulois et supplient « Qu'on ne les force pas à mettre le feu de leurs mains à la ville la plus belle de presque toute la Gaule, l'ornement et le boulevard de leur cité. Ils la défendront aisément, grâce à sa position; car, entourée presque en entier par la rivière et par un marais, elle n'a qu'une avenue fort étroite. » Ils obtiennent ce qu'ils demandent : Vercingétorix, qui s'y opposait d'abord, y consent enfin sur leurs prières, qui avaient ému la pitié de la multitude. On choisit pour la ville des défenseurs courageux.

XVI. Vercingétorix suit César à petites journées et assoit son camp à seize milles d'Avaricum, dans une position défendue par des bois et des marais. A chaque heure du jour, il savait, par des espions sûrs, ce qui se passait près de la ville, où il faisait parvenir ses ordres. Tous nos mouvements pour chercher des grains et du fourrage étaient épiés ; si nos gens se dispersaient ou s'éloignaient trop,

Bituriges procumbunt ad pedes omnibus Gallis, « Ne cogerentur succendere suis manibus urbem pulcherrimam Galliæ prope totius, quæ sit et præsidio et ornamento civitati ; dicunt se defensuros facile natura loci, quod, circumdata prope ex omnibus partibus flumine et palude, habeat unum aditum et perangustum. » Venia datur petentibus, Vercingetorige dissuadente primo, post concedente, et precibus ipsorum, et misericordia vulgi. Defensores idonei deliguntur oppido.

XVI. Vercingetorix subsequitur Cæsarem itineribus minoribus et deligit castris locum munitum paludibus silvisque, sedecim millia passuum ab Avarico. Ibi cognoscebat per exploratores certos in singula tempora diei quæ agerentur ad Avaricum, et imperabat quid vellet fieri : observabat omnes nostras pabulationes frumentationesque, adoriebaturque dispersos,

Les Bituriges tombent aux pieds à (de) tous les Gaulois, *demandant* « Qu'ils ne fussent pas forcé d'incendier de leurs mains la ville la plus belle de la Gaule presque tout-entière qui était et à appui (la défense) et à ornement (et l'ornement) à (de) *leur* cité ; ils disent eux-mêmes devoir *la* défendre facilement par la nature du lieu, parce que, entourée presque de tous côtés par un fleuve et par un marais, elle avait un-seul accès et très-étroit. » La grâce est accordée à *eux la* demandant, Vercingétorix *le* déconseillant d'abord, puis *le* permettant, à cause et des prières d'eux-mêmes, et de la pitié de la foule. Des défenseurs convenables sont choisis pour la place.

XVI. Vercingétorix suit-de-près César par des marches plus petites et choisit pour *son* camp un emplacement fortifié par des marais et des forêts, à seize milliers de pas d'Avaricum. Là il apprenait par des éclaireurs sûrs (affidés) à chaque heure du jour ce qui se passait près d'Avaricum, et commandait ce qu'il voulait être fait (qu'on fît) : il épiait toutes nos sorties-pour-le-fourrage et sorties-pour-le-blé, et attaquait *nos soldats* dispersés,

quum longius necessario procederent, adoriebatur magnoque incommodo afficiebat : etsi, quantum ratione provideri poterat, ab nostris occurrebatur, ut incertis temporibus diversisque itineribus iretur.

XVII. Castris ad eam partem oppidi positis, Cæsar, quæ intermissa a flumine et a palude aditum, ut supra diximus, angustum habebat, aggerem apparare, vineas agere, turres duas constituere cœpit : nam circumvallare loci natura prohibebat. De re frumentaria Boios atque Æduos adhortari non destitit : quorum alteri, quod nullo studio agebant, non multum adjuvabant; alteri, non magnis facultatibus, quod civitas erat exigua et infirma, celeriter, quod habuerunt, consumpserunt. Summa difficultate rei frumentariæ affecto exercitu, tenuitate Boiorum, indiligentia Æduorum, incendiis ædificiorum, usque eo ut complures dies milites frumento caruerint,

il les attaquait et leur faisait beaucoup de mal, quoique l'on prît toutes les précautions possibles et que l'on n'eût ni heure ni direction fixes.

XVII. Ayant assis son camp devant la partie de la ville qui avait, comme nous l'avons dit, une avenue étroite entre la rivière et le marais, César fit commencer une terrasse, pousser des mantelets et établir deux tours : car la nature des lieux empêchait de tracer une circonvallation. Il ne cessait d'insister auprès des Boïens et des Éduens pour les vivres ; mais les uns, qui agissaient sans zèle, ne l'aidaient pas beaucoup ; les autres, dont les ressources étaient bornées, car leur cité était petite et faible, eurent bientôt épuisé ce qu'ils avaient. L'armée souffrait à la fois et de la disette, grâce à la pauvreté des Boïens et à la nonchalance des Éduens, et de l'incendie des habitations, au point qu'elle manqua de blé plusieurs jours et n'eut,

quum procederent longius
necessario,
afficiebatque
magno detrimento :
etsi,
quantum poterat provideri
ratione,
occurrebatur ab nostris,
ut iretur
temporibus incertis
itineribusque diversis.
XVII. Cæsar,
castris positis
ad eam partem oppidi,
quæ intermissa
a flumine
et a palude,
ut diximus supra,
habebat aditum angustum,
cœpit apparare aggerem,
agere vineas,
constituere duas turres :
nam natura loci
prohibebat circumvallare.
Non destitit
adhortari Boios
atque Æduos
de re frumentaria :
quorum alteri,
quod agebant nullo studio,
non adjuvabant multum ;
alteri,
facultatibus non magnis,
quod civitas
erat exigua et infirma,
consumpserunt celeriter
quod habuerunt.
Exercitu affecto
summa difficultate
rei frumentariæ,
tenuitate Boiorum,
indiligentia Æduorum,
incendiis ædificiorum,
usque eo ut milites
caruerint frumento
complures dies,
et sustentarent

lorsqu'ils s'avançaient plus loin
que la *distance* nécessaire,
et *les* accablait
d'un grand dommage :
quoique,
autant qu'il pouvait être pourvu
par la prudence,
il *y* était remédié par les nôtres,
de telle sorte qu'on *y* allait
à des moments non-fixes
et par des chemins différents.
XVII. César,
son camp ayant été établi
de ce côté de la ville,
qui laissé-en-intervalle (non bordé)
par le fleuve
et par le marais,
comme nous avons dit ci-dessus,
avait un accès étroit,
commença à préparer une terrasse,
à faire-avancer des mantelets,
à établir deux tours :
car la nature du lieu
empêchait de faire-une-circonvallation.
Il ne cessa pas
d'exhorter les Boïens
et les Éduens
au-sujet de l'approvisionnement de-blé :
desquels les uns,
parce qu'ils n'agissaient avec aucun zèle,
ne l'aidaient pas beaucoup ;
les autres,
leurs ressources n'*étant* pas grandes,
parce que *leur* cité
était petite et faible,
épuisèrent rapidement
ce qu'ils eurent (avaient).
L'armée étant accablée
par l'extrême difficulté
de l'approvisionnement de-blé,
la pauvreté des Boïens,
le manque-de-zèle des Éduens,
les incendies des habitations,
jusque-là que les soldats
manquèrent de blé
pendant plusieurs jours,
et supportèrent (apaisèrent)

et pecore e longinquioribus vicis adacto extremam famem sustentarent, nulla tamen vox est ab iis audita populi Romani majestate et superioribus victoriis indigna. Quinetiam Cæsar quum in opere singulas legiones appellaret, et, si acerbius inopiam ferrent, se dimissurum oppugnationem diceret, universi ab eo, « Ne id faceret, petebant : sic se complures annos illo imperante meruisse, ut nullam ignominiam acciperent, nunquam infecta re discederent : hoc se ignominiæ laturos loco, si inceptam oppugnationem reliquissent : præstare omnes perferre acerbitates, quam non civibus Romanis, qui Genabi perfidia Gallorum interissent, parentarent. » Hæc eadem centurionibus tribunisque militum mandabant, ut per eos ad Cæsarem deferrentur.

XVIII. Quum jam muro turres appropinquassent, ex captivis Cæsar cognovit Vercingetorigem, consumpto pabulo, castra mo-

pour se garantir de la famine, que le bétail enlevé dans des bourgs très-éloignés ; cependant on n'entendit pas un mot indigne de la majesté du peuple romain et des victoires précédentes. Bien plus, César, un jour qu'il visitait les travaux, s'étant adressé à chaque légion séparément, en disant que, si cette disette leur semblait trop cruelle, il lèverait le siége, les soldats le prièrent tous de ne le pas faire : « Depuis plusieurs années qu'ils servaient sous ses ordres, ils n'avaient jamais reçu d'affront, jamais ils n'avaient renoncé à une entreprise : ils tiendraient à déshonneur d'abandonner un siége commencé ; il valait mieux endurer toutes les extrémités que de ne point venger les citoyens romains qui avaient péri à Génabum par la perfidie des Gaulois. » Ils répétaient ces assurances aux centurions et aux tribuns des soldats, pour qu'ils les reportassent à César.

XVIII. Les tours approchaient déjà du rempart, quand des prisonniers apprirent à César que Vercingétorix, ayant consommé ses

famem extremam — une faim extrême
pecore adacto — avec du bétail amené
e vicis longinquioribus, — de bourgs plus éloignés,
tamen nulla vox — cependant aucune parole
indigna — indigne
majestate populi Romani — de la majesté du peuple romain
et superioribus victoriis — et de *leurs* précédentes victoires
audita est ab iis. — ne fut entendue *venant* d'eux.
Quinetiam — Bien-plus
quum Cæsar in opere — comme César pendant le travail
appellaret legiones — interpellait les légions
singulas, — une-à-une,
et diceret, — et disait,
si ferrent acerbius — si elles supportaient avec-trop-de-chagrin
inopiam, [nem, — la disette,
se dimissurum oppugnatio- — lui-même devoir laisser le siége,
universi petebant ab eo — tous demandaient à lui
« Ne faceret id : — « Qu'il ne fît pas cela :
se meruisse sic — eux-mêmes avoir mérité ainsi
complures annos — *pendant* de nombreuses années
illo imperante, — lui *les* commandant,
ut acciperent — qu'ils ne reçussent
nullam contumeliam, — aucun affront,
nunquam discederent — que jamais ils ne se retirassent
re infecta : — l'affaire n'étant-pas-achevée :
se laturos hoc — eux devoir supporter (prendre) ceci
loco ignominiæ, — à la place de (pour) une ignominie
si reliquissent — s'ils avaient quitté
oppugnationem inceptam : — le siége commencé :
præstare — qu'il valait-mieux
perferre omnes acerbitates, — supporter toutes les souffrances
quam non parentarent — *plutôt* qu'ils ne fissent-pas-des-funérailles
civibus Romanis — aux citoyens romains
qui interissent Genabi — qui avaient péri à Génabum
perfidia Gallorum. » — par la perfidie des Gaulois. »
Mandabant hæc eadem — Ils confiaient ces mêmes choses
centurionibus — aux centurions
tribunisque militum, — et aux tribuns des soldats,
ut per eos — afin que par eux
deferrentur ad Cæsarem. — elles fussent rapportées à César.

XVIII. Quum jam turres — XVIII. Lorsque déjà les tours
appropinquassent muro, — avaient approché du rempart,
Cæsar — César
cognovit ex captivis — apprit des prisonniers
Vercingetorigem, — Vercingétorix,
pabulo consumpto, — *son* fourrage ayant été consommé,
movisse castra — avoir mis-en-mouvement *son* camp

visse propius Avaricum, atque ipsum cum equitatu expeditisque, qui inter equites prœliari consuessent[1], insidiarum causa eo profectum, quo nostros postero die pabulatum venturos arbitraretur. Quibus rebus cognitis, media nocte silentio profectus, ad hostium castra mane pervenit. Illi, celeriter per exploratores adventu Cæsaris cognito, carros impedimentaque sua in arctiores silvas abdiderunt, copias omnes in loco aperto atque edito instruxerunt. Qua re nuntiata, Cæsar celeriter sarcinas conferri, arma expediri jussit.

XIX. Collis erat, leniter ab infimo acclivis : hunc ex omnibus fere partibus palus difficilis atque impedita cingebat, non latior pedibus quinquaginta. Hoc se colle, interruptis pontibus, Galli fiducia loci continebant, generatimque distributi in civitates, omnia vada ac saltus ejus paludis certis cu-

fourrages, avait rapproché son camp d'Avaricum, et qu'avec sa cavalerie et de l'infanterie légère habituée à combattre entre les chevaux, il était parti lui-même pour dresser une embuscade sur les lieux où il croyait que nos fourrageurs iraient le lendemain. D'après ces renseignements, César part à minuit en silence et, de grand matin arrive au camp des ennemis; ceux-ci, bientôt avertis de son approche par leurs éclaireurs, cachent dans les bois les plus fourrés leurs chariots et leurs bagages, et rangent toutes leurs forces en bataille dans une position élevée et découverte. A cette nouvelle, César ordonne de réunir promptement tout le bagage et d'apprêter les armes.

XIX. Il y avait une colline qui s'élevait en pente douce; presque tout autour régnait un marécage difficile et peu praticable, large au plus de cinquante pieds. Les Gaulois, en ayant rompu les ponts, se tenaient sur cette colline, rassurés par la position et rangés séparément par cités. Ils avaient des détachements à tous les gués et a

propius Avaricum,
atque ipsum cum equitatu
expeditisque,
qui consuessent
prœliari inter equites,
profectum
causa insidiarum
eo, quo arbitraretur
nostros venturos
pabulatum
die postero.
Quibus rebus cognitis,
profectus silentio
media nocte,
pervenit mane
ad castra hostium.
Illi, adventu Cæsaris
cognito celeriter
per exploratores,
abdiderunt
in silvas arctiores
carros
suaque impedimenta,
instruxeruntque
omnes copias
in loco aperto
atque edito.
Qua re nuntiata,
Cæsar jussit
sarcinas conferri
celeriter,
arma expediri.

XIX. Erat collis,
acclivis leniter
ab infimo :
palus difficilis
atque impedita,
non latior
quinquaginta pedibus,
cingebat hunc
fere ex omnibus partibus.
Galli fiducia loci
se continebant hoc colle,
pontibus interruptis,
distributique generatim
in civitates,
obtinebant

pour venir plus près d'Avaricum,
et lui-même avec *sa* cavalerie
et les *troupes* sans-bagages (légères),
qui avaient-coutume
de combattre parmi les cavaliers,
être parti
en vue d'embûches *à dresser*
pour se rendre là, où il croyait
les nôtres devoir venir
couper-du-fourrage
le jour suivant.
Lesquels faits étant appris,
étant parti en silence
au milieu-de la nuit,
il arriva le matin
au camp des ennemis.
Ceux-ci, l'arrivée de César
ayant été apprise promptement
par *l'entremise d'*éclaireurs,
cachèrent
dans des forêts plus épaisses
leurs chariots
et leurs bagages,
et rangèrent
toutes *leurs* troupes
dans un lieu découvert
et élevé.
Ce fait *lui* ayant été annoncé,
César ordonna
les bagages être réunis-ensemble
promptement,
les armes être préparées.

XIX. Il y avait une colline,
allant-en-pente doucement
depuis le bas :
un marais difficile
et embarrassé,
non plus large
que cinquante pieds,
entourait celle-ci
presque de tous côtés.
Les Gaulois par confiance en *ce* lieu
se maintenaient sur cette colline,
les ponts ayant été coupés,
et répartis races-par-races
par cités,
occupaient

stodiis obtinebant, sic animo parati, ut, si eam paludem Romani perrumpere conarentur, hæsitantes premerent ex loco superiore : ut, qui propinquitatem loci videret, paratos prope æquo Marte ad dimicandum existimaret ; qui iniquitatem conditionis perspiceret, inani simulatione sese ostentare cognosceret. Indignantes milites Cæsar, quod conspectum suum hostes ferre possent, tantulo spatio interjecto, et signum prœlii exposcentes, edocet, « Quanto detrimento et quot virorum fortium morte necesse sit constare victoriam : quos quum sic animo paratos videat, ut nullum pro sua laude periculum recusent, summæ se iniquitatis condemnari debere, nisi eorum vitam sua salute habeat cariorem. » Sic milites consolatus, eodem die reducit in castra; reliquaque, quæ ad oppugnationem oppidi pertinebant, administrare instituit.

tous les passages, résolus, si les Romains tentaient de franchir le marais, de fondre des hauteurs sur un ennemi embarrassé, en sorte qu'à ne considérer que la proximité du terrain, on aurait cru les deux armées prêtes à combattre presque à chances égales ; mais un coup d'œil sur la différence des positions faisait sentir que les démonstrations de l'ennemi n'étaient qu'une vaine parade. Indignés qu'à si peu de distance il pût soutenir leur aspect, les soldats demandaient le signal du combat ; mais César leur représente « Par quels sacrifices, par la mort de combien de braves il faudrait acheter la victoire : il mériterait d'être taxé de la plus noire injustice, si, disposés comme ils sont à ne reculer pour sa gloire devant aucun péril, il ne préférait leur vie à la sienne. » Les ayant ainsi consolés, il les ramène le même jour au camp et s'occupe des derniers préparatifs du siége.

custodiis certis
omnia vada
ac saltus ejus paludis,
parati sic animo,
ut, si Romani
conarentur perrumpere
eam paludem,
premerent
ex loco superiore
hæsitantes :
ut, qui videret
propinquitatem loci,
existimaret
paratos ad dimicandum
Marte prope æquo ;
qui perspiceret
iniquitatem conditionis,
cognosceret
ostentare sese
simulatione inani.
Cæsar edocet milites
indignantes quod hostes
possent ferre
suum conspectum,
tantulo spatio interjecto,
et exposcentes
signum prœlii,
« Quanto detrimento
et morte quot virorum for-
sit necesse [tium
victoriam constare :
quos quum videat
paratos sic animo,
ut recusent
nullum periculum
pro sua laude,
se debere condemnari
summæ iniquitatis,
nisi habeat vitam eorum
cariorem sua salute. »
Consolatus sic milites,
eodem die
reducit in castra ;
instituitque
administrare reliqua
quæ pertinebant
ad oppugnationem oppidi.

par des gardes fixées
tous les gués
et les passages de ce marais,
disposés ainsi de cœur,
que, si les Romains
tentaient de forcer
ce marais,
ils accableraient
depuis une position plus élevée
eux empêtrés :
de telle sorte que, *celui* qui aurait vu
la proximité de position,
aurait jugé
eux être prêts à combattre
avec Mars (un avantage) presque égal ;
mais celui qui aurait pénétré
l'inégalité de condition,
eût reconnu
les ennemis montrer eux-mêmes
par un semblant vain.
César remontre aux soldats
qui s'indignaient de ce que les ennemis
pouvaient soutenir
leur aspect,
un si-petit espace étant placé-entre *eux*,
et qui sollicitaient
le signal du combat,
« Quelle perte
et la mort de combien d'hommes braves
il était nécessaire
la victoire coûter :
lesquels lorsqu'il voyait
disposés ainsi de cœur,
qu'ils *ne* refusaient
aucun péril
pour sa gloire,
lui-même devoir être reconnu-coupable
d'une extrême injustice,
s'il ne tenait pas la vie d'eux
comme plus chère que son *propre* salut. »
Ayant consolé ainsi les soldats,
le même jour
il *les* ramène dans le camp ;
et il commence
à exécuter le reste-des choses
qui se rapportaient
au siége de la place.

XX. Vercingetorix, quum ad suos redisset, proditionis insimulatus, quod castra propius Romanos movisset, quod cum omni equitatu discessisset, quod sine imperio tantas copias reliquisset, quod ejus discessu Romani tanta opportunitate et celeritate venissent; non hæc omnia fortuito aut sine consilio accidere potuisse; regnum illum Galliæ malle Cæsaris concessu quam ipsorum habere beneficio; tali modo accusatus ad hæc respondit : « Quod castra movisset, factum inopia pabuli, etiam ipsis hortantibus : quod propius Romanos accessisset, persuasum loci opportunitate, qui se ipsum munitione defenderet : equitum vero operam neque in loco palustri desiderari debuisse, et illic fuisse utilem, quo sint profecti : summam imperii se consulto nulli discedentem tradidisse, ne is multitudinis studio ad dimicandum impelleretur; cui rei

XX. Vercingétorix, de retour auprès des siens, fut accusé de trahison, parce qu'il avait rapproché son camp des ennemis, qu'il l'avait quitté avec toute sa cavalerie, qu'il avait laissé sans chef une armée si nombreuse, qu'à son départ les Romains étaient accourus si à propos et avec tant de rapidité. « Tout cela, disait-on, n'avait pu arriver par hasard, sans un dessein prémédité : Vercingétorix aimait mieux tenir sa royauté de la complaisance des Romains que d'en être redevable à ses compatriotes. » Il répondit à ces accusations : « Qu'il avait levé le camp faute de fourrage et sur leurs propres instances : qu'il s'était rapproché des Romains, déterminé par l'avantage d'une position qui se défendait d'elle-même ; qu'on n'avait point dû sentir le besoin de la cavalerie dans cet endroit marécageux, et que, là où il l'avait conduite, elle avait été utile. C'était à dessein qu'en partant il n'avait remis le commandement à personne, de peur que celui qu'il aurait choisi n'écoutât l'ardeur de la multitude et ne livrât bataille :

XX. Vercingetorix,
quum redisset ad suos,
insimulatus proditionis,
quod movisset castra
propius Romanos,
quod discessisset
cum omni equitatu,
quod reliquisset
tantas copias
sine imperio,
quod discessu ejus
Romani venissent
tanta opportunitate
et celeritate;
hæc omnia
non potuisse accidere
fortuito
aut sine consilio;
illum malle
habere regnum Galliæ
concessu Cæsaris
quam beneficio ipsorum;
accusatus tali modo
respondit ad hæc:
« Quod movisset castra,
factum
inopia pabuli,
etiam ipsis hortantibus:
quod accessisset
propius Romanos,
persuasum
opportunitate loci,
qui se defenderet ipsum
munitione:
operam vero equitum
neque debuisse desiderari
in loco palustri,
et fuisse utilem illic
quo profecti sint:
se discedentem
tradidisse nulli
summam imperii
consulto,
ne is
impelleretur
ad dimicandum
studio multitudinis;

XX. Vercingétorix,
lorsqu'il fut revenu près des siens,
accusé de trahison, [camp
parce qu'il avait mis-en-mouvement *son*
pour venir plus près des Romains,
parce qu'il s'était éloigné
avec toute la cavalerie,
parce qu'il avait laissé
de si-grandes forces
sans commandement,
parce qu'au départ de lui
les Romains étaient venus
avec un si-grand à-propos
et une *si grande* rapidité;
et on disait toutes ces choses
n'avoir pas pu arriver
fortuitement
ou sans dessein;
lui aimer-mieux
avoir le royaume de la Gaule
par une concession de César
que par le bienfait d'eux-mêmes;
accusé d'une telle manière
répondit à ces *reproches:* [*son* camp,
« En ce qu'il avait mis-en-mouvement
cela avoir été fait (causé)
par le manque de fourrage,
même eux-mêmes *l'y* engageant:
en ce qu'il s'était avancé
plus près des Romains,
lui avoir été persuadé (déterminé)
par l'avantage d'une position,
qui se défendait elle-même
par un retranchement:
d'autre-part l'aide des cavaliers
et n'avoir pas dû être regrettée
dans un lieu marécageux,
et avoir été utile là
où ils étaient allés:
lui-même en s'éloignant
*n'*avoir remis à personne
l'ensemble du commandement
à dessein,
de peur que celui *qu'il aurait choisi*
ne fût poussé
à combattre
par l'ardeur de la multitude;

propter animi mollitiem studere omnes videret, quod diutius laborem ferre non possent. Romani si casu intervenerint, fortunæ; si alicujus indicio vocati, huic habendam gratiam, quod et paucitatem eorum ex loco superiore cognoscere, et virtutem despicere potuerint; qui, dimicare non ausi, turpiter se in castra receperint. Imperium se ab Cæsare per proditionem nullum desiderare, quod habere victoria posset, quæ jam esset sibi atque omnibus Gallis explorata : quinetiam ipsis remittere, si sibi magis honorem tribuere quam ab se salutem accipere videantur. Hæc ut intelligatis, inquit, a me sincere pronuntiari, audite Romanos milites. » Producit servos, quos in pabulatione paucis ante diebus exceperat et fame vinculisque excruciaverat. Hi, jam ante edocti quæ interrogati

car il voyait bien que tous brûlaient de combattre, parce qu'ils n'avaient pas l'énergie nécessaire pour endurer plus longtemps la fatigue. Si les Romains étaient survenus par hasard, il fallait en remercier la fortune, et, si c'était sur des renseignements, rendre grâces à celui qui les avait donnés, puisque, de la colline, on avait pu reconnaître le petit nombre et mépriser le courage de ces hommes qui s'étaient honteusement retirés dans leur camp, sans oser combattre. Il ne désirait point d'obtenir de César par une trahison l'empire qu'il pouvait s'assurer par une victoire désormais certaine à ses yeux et à ceux de tous les Gaulois : il était même prêt à leur remettre son autorité, s'ils croyaient plutôt lui faire honneur que lui devoir leur salut. Et pour que vous sachiez, dit-il, que je vous parle sans feinte, écoutez des soldats romains. » Il produit des esclaves enlevés quelques jours auparavant tandis qu'ils allaient au fourrage, et déjà exténués par les fers et la faim. Instruits d'avance de ce qu'ils doivent répondre,

cui rei
videret omnes studere
propter mollitiem animi,
quod non possent
ferre laborem diutius.
Si Romani
intervenerint casu,
gratiam habendam
fortunæ,
si vocati
indicio alicujus,
huic,
quod potuerint
et cognoscere
ex loco superiore
paucitatem,
et despicere
virtutem eorum,
qui, non ausi dimicare,
se receperint turpiter
in castra
Se desiderare
ab Cæsare
per proditionem
nullum imperium,
quod posset habere victoria
quæ jam esset explorata
sibi
atque omnibus Gallis :
quinetiam
remittere ipsis,
si videantur
magis tribuere honorem
sibi
quam accipere salutem
ab se.
Ut intelligatis, inquit,
hæc pronuntiari a me
sincere,
audite milites Romanos. »
Producit servos
quos excepera.
in pabulatione
paucis diebus ante
et excruciaverat
fame vinculisque.
Hi, edocti jam ante

laquelle chose (le combat)
il voyait tous désirer
à-cause-de la mollesse de *leur* caractére,
parce qu'ils ne pouvaient pas
supporter la fatigue plus longtemps.
Si les Romains
étaient survenus par hasard,
grâce devoir être rendue
à la fortune,
s'*ils étaient venus* appelés
par la délation de quelqu'un,
grâce devoir être rendue à celui-ci,
de ce qu'ils avaient pu
et reconnaître
d'une position plus élevée
le petit-nombre,
et mépriser
la valeur de ces *Romains*
qui, n'ayant pas osé combattre,
s'étaient retirés honteusement
dans *leur* camp.
Lui-même *ne* souhaiter
de César
par trahison
aucun empire,
qu'il pût avoir par une victoire
qui déjà était assurée
pour lui-même
et pour tous les Gaulois ·
bien-plus [mes,
lui remettre *le commandement* à eux-mê-
s'ils paraissaient *à eux-mêmes* (croyaient)
plutôt accorder un honneur
à lui-même
que recevoir le salut
de lui.
Pour que vous compreniez, dit-il,
ces choses-être déclarées par moi
sincèrement,
écoutez les soldats romains. »
Il fait-avancer des esclaves
qu'il avait pris
pendant la coupe-du-fourrage
quelques jours auparavant
et *qu*'il avait torturés
par la faim et par les liens.
Ceux-ci, instruits déjà auparavant

pronuntiarent, « Milites se esse legionarios dicunt : fame et inopia adductos clam ex castris exisse, si quid frumenti aut pecoris in agris reperire possent : simili omnem exercitum inopia premi, nec jam vires sufficere cuiquam, nec ferre operis laborem posse : itaque statuisse imperatorem, si nihil in oppugnatione oppidi profecisset, triduo exercitum deducere. »

« Hæc, inquit, a me, Vercingetorix, beneficia habetis, quem proditionis insimulatis, cujus opera sine vestro sanguine tantum exercitum victorem fame pæne consumptum videtis; quem, turpiter se ex hac fuga recipientem, ne qua civitas suis finibus recipiat, a me provisum est. »

XXI. Conclamat omnis multitudo, et suo more armis concrepat ; quod facere in eo consuerunt, cujus orationem appro-

ils se disent soldats légionnaires : « Poussés par le besoin et par la faim, ils étaient sortis du camp en cachette, pour tâcher de découvrir dans la campagne du blé ou du bétail. Toute l'armée éprouvait la même disette ; le soldat, sans vigueur, ne pouvait déjà plus soutenir la fatigue des travaux. Le général avait, en conséquence, résolu de battre en retraite sous trois jours avec son armée, si le siége n'avançait pas. » — « Voilà, s'écrie Vercingétorix, les services que je vous ai rendus, moi que vous taxez de trahison, moi dont les mesures, vous le voyez, ont presque détruit par la faim et sans qu'il vous en coûte de sang une armée nombreuse et triomphante ; et j'ai pourvu à ce que, dans sa honteuse fuite, aucune cité ne l'accueille sur son territoire. »

XXI. Un cri général se fait entendre avec un cliquetis d'armes, démonstration ordinaire aux Gaulois quand un discours leur a plu :

quæ pronuntiarent
interrogati,
dicunt « Se
esse milites legionarios :
adductos fame
et inopia
exisse clam ex castris,
si possent reperire
in agris
quid frumenti
aut pecoris :
omnem exercitum
premi inopia simili,
nec vires
sufficere jam cuiquam,
nec posse
ferre laborem operis :
itaque imperatorem
statuisse,
si profecisset nihil
in oppugnatione oppidi,
deducere exercitum
triduo. »
« Habetis hæc beneficia,
inquit Vercingetorix,
a me,
quem insimulatis
proditionis,
opera cujus
sine vestro sanguine
videtis
tantum exercitum victorem
pæne consumptum fame ;
quem,
se recipientem turpiter
ex hac fuga,
provisum est a me
ne qua civitas
recipiat suis finibus. »
XXI. Omnis multitudo
conclamat,
et concrepat armis
suo more ;
quod consuerunt facere
in eo
cujus approbant
orationem ;

des choses qu'ils devaient déclarer
ayant été interrogés,
disent « Eux-mêmes
être des soldats légionnaires .
amenés (déterminés) par la faim
et le dénûment
être sortis furtivement du camp,
pour voir s'ils pourraient trouver
dans les champs
quelque chose (un peu) de blé
ou de bétail :
toute-l'armée
être pressée d'un dénûment semblable,
et les forces
ne plus être-suffisantes à personne,
et *personne* ne pouvoir
supporter la fatigue du travail :
aussi le général
avoir résolu, [grès)
s'il *n'*avait gagné rien (pas fait de pro-
dans le siége de la place,
d'emmener *son* armée
dans trois-jours. »
« Vous tenez ces bienfaits,
dit Vercingétorix,
de moi,
que vous accusez
de trahison,
par le soin de qui
sans *verser* votre sang
vous voyez
une si-grande armée victorieuse
presque épuisée par la faim ;
laquelle,
se retirant honteusement
après cette déroute,
des-précautions-ont-été-prises par moi
pour que quelque cité
ne *la* reçoive pas sur son territoire. »
XXI. Toute la multitude
pousse-des-acclamations,
et fait-du-bruit avec *ses* armes
selon sa coutume ;
ce qu'ils ont-l'habitude de faire
à-propos-de celui
dont ils approuvent
le discours ;

bant : « Summum esse Vercingetorigem ducem, nec de ejus fide dubitandum; nec majore ratione bellum administrari posse. » Statuunt ut decem millia hominum delecta ex omnibus copiis in oppidum submittantur, nec solis Biturigibus communem salutem committendam censent; quod penes eos, si id oppidum retinuissent, summam victoriæ constare intelligebant.

XXII. Singulari militum nostrorum virtuti consilia cujusque modi Gallorum occurrebant, ut est summæ genus solertiæ, atque ad omnia imitanda atque efficienda, quæ ab quoque tradantur, aptissimum. Nam et laqueis falces avertebant, quas quum destinaverant, tormentis introrsus reducebant; et aggerem cuniculis subtrahebant, eo scientius, quod apud eos magnæ sunt ferrariæ, atque omne genus cuniculorum notum atque usitatum est Totum autem murum ex omni parte turri-

« Vercingétorix est leur chef suprême, ou ne doit point douter de son honneur, et la guerre ne peut pas être conduite avec plus d'habileté. » On arrête de faire entrer dans la ville dix mille hommes choisis sur toute l'armée, et de ne pas laisser reposer le salut de tous sur les seuls Bituriges, parce que l'on sent que, s'ils conservent la ville, tout l'honneur du succès sera pour eux.

XXII. A la valeur singulière de nos troupes, les Gaulois opposaient des inventions de toute espèce ; car ils sont très-industrieux et très-adroits à imiter et à reproduire tout ce qu'on leur montre. Ils détournaient nos faux avec des lacs, et, les ayant saisies, ils les attiraient dans la place à l'aide de câbles. Ils ruinaient notre terrasse, en la minant avec d'autant plus d'habileté qu'ayant des mines de fer considérables, ils connaissent et pratiquent toutes sortes de galeries souterraines. Sur tous les points ils avaient rehaussé le

« Vercingetorigem
esse ducem summum,
nec dubitandum
de fide ejus ;
nec bellum
posse administrari
ratione majore. »
Statuunt
ut decem millia hominum
delecta ex omnibus copiis
submittantur in oppidum,
nec censent
salutem communem
committendam
Biturigibus solis ;
quod intelligebant,
si retinuissent id oppidum,
summam victoriæ
constare penes eos.
XXII. Consilia
cujusque modi
Gallorum
occurrebant
virtuti singulari
nostrorum militum,
ut est genus
summæ solertiæ,
atque aptissimum
ad imitanda
atque efficienda
omnia quæ tradantur
ab quoque.
Nam et avertebant falces
laqueis,
quas, quum destinaverant,
reducebant introrsus
tormentis ;
et subtrahebant aggerem
cuniculis,
eo scientius,
quod magnæ ferrariæ
sunt apud eos,
atque omne genus
cuniculorum
est notum atque usitatum.
Contabulaverant autem
totum murum

ils disent « Vercingétorix
être *leur* chef suprême,
et qu'il ne faut pas douter
de la foi de lui ;
et la guerre
ne pouvoir pas être conduite
avec un plan plus grand (habile). »
Ils décident
que dix milliers d'hommes
choisis entre toutes les troupes
soient envoyés dans la ville,
et ne pensent pas
le salut commun
devoir être confié
aux Bituriges seuls ;
parce qu'ils comprenaient, [place,
si ils (les Bituriges) avaient conservé cette
l'ensemble de la victoire
être fixé chez (appartenir à) eux.
XXII. Des inventions
de toute sorte
des Gaulois
s'opposaient
au courage unique
de nos soldats,
attendu que *c'est* une race
d'une extrême adresse,
et très-apte
à imiter
et à produire
toutes les choses qui *leur* sont enseignées
par chacun.
Car et ils détournaient les faux
avec des lacets, [ties,
lesquelles, lorsqu'ils *les* avaient assujet-
ils ramenaient en dedans *de la place*
avec des câbles ;
et ils ruinaient la terrasse
avec des mines,
d'autant plus habilement,
que de grandes mines-de-fer
sont chez eux,
et que toute espèce
de mines
est connue et pratiquée *d'eux*.
D'autre-part ils avaient muni-d'étages
tout le rempart

bus contabulaverant atque has coriis intexerant. Tum crebris diurnis nocturnisque eruptionibus aut aggeri ignem inferebant, aut milites occupatos in opere adoriebantur; et nostrarum turrium altitudinem, quantum has quotidianus agger expresserat, commissis suarum turrium malis, adæquabant: et apertos cuniculos præusta et præacuta materia et pice fervefacta et maximi ponderis saxis morabantur, mœnibusque appropinquare prohibebant.

XXIII. Muris autem omnibus Gallicis hæc fere forma est, Trabes directæ, perpetuæ in longitudinem, paribus intervallis distantes inter se binos pedes, in solo collocantur: hæ revinciuntur introrsus et multo aggere vestiuntur. Ea autem, quæ diximus, intervalla grandibus in fronte saxis effarciuntur. His collocatis et coagmentatis, alius insuper ordo adjicitur, ut idem illud intervallum servetur, neque inter se contingant

rempart avec des tours revêtues de cuir, et faisant de jour et de nuit de fréquentes sorties, tantôt ils mettaient le feu aux ouvrages, tantôt ils attaquaient les travailleurs. L'élévation que gagnaient nos tours par l'accroissement journalier de la terrasse, ils la donnaient aux leurs en y ajoutant des mâts. Ils arrêtaient nos mines avec des bois pointus et brûlés par le bout, de la poix fondue, d'énormes quartiers de rocher, et nous empêchaient ainsi d'approcher de leurs murailles.

XXIII. Voici quelle est à peu près la forme des murailles dans toute la Gaule. Sur le sol, à la distance régulière de deux pieds, on couche sur leur longueur un rang de poutres droites, que l'on assujettit intérieurement entre elles et qu'on revêt de terre bien foulée: à l'extérieur, on garnit de grosses pierres les intervalles. Sur cette couche bien arrangée et bien liée, on en met une seconde, en observant les mêmes espaces, de manière que les poutres ne se touchent

turribus
atque intexerant has coriis.
Tum crebris eruptionibus
diurnis nocturnisque
aut inferebant ignem
aggeri,
aut adoriebantur milites
occupatos in opere;
et malis suarum turrium
commissis,
adæquabant altitudinem
nostrarum turrium,
quantum agger
quotidianus
expresserat has :
et morabantur
cuniculos apertos
materia præusta
et præacuta
et pice fervefacta
et saxis maximi ponderis,
prohibebantque
appropinquare mœnibus.
XXIII. Fere autem
hæc forma est
omnibus muris Gallicis.
Trabes directæ,
perpetuæ
in longitudinem,
distantes inter se
intervallis paribus
binos pedes,
collocantur in solo :
hæ revinciuntur
introrsus,
et vestiuntur
aggere multo.
Ea autem intervalla,
quæ diximus,
effarciuntur in fronte
grandibus saxis.
His collocatis
et coagmentatis,
alius ordo
adjicitur insuper,
ut illud idem intervallum
servetur

par des tours
et avaient revêtu celles-ci de cuirs.
Puis dans de fréquentes sorties
de-jour et de-nuit
ou ils mettaient le feu
à la terrasse,
ou ils attaquaient les soldats
occupés au travail;
et les mâts de leurs tours
étant engagés *dans de nouveaux mâts*,
ils égalaient la hauteur
de nos tours,
autant que la terrasse
de-tous-les-jours (exhaussée chaque jour)
avait élevé celles-ci :
et ils retardaient
les mines ouvertes *par nous*
avec du bois brûlé-au-bout
et aiguisé-au-bout
et de la poix bouillie (fondue)
et des pierres d'un très-grand poids,
et *les* empêchaient
d'approcher des murs.
XXIII. Or ordinairement
cette forme-ci est
à tous les remparts gaulois.
Des poutres droites,
toutes-d'une-pièce
en longueur,
éloignées entre elles
à des distances égales
de deux pieds,
sont placées sur le sol :
celles-ci sont assujetties
en dedans (dans le sens de la largeur),
et sont revêtues
d'un amas-de-terre considérable.
Mais ces intervalles,
que nous avons dits,
sont remplis à la surface
de grosses pierres.
Celles-ci ayant été placées
et liées-ensemble,
une autre rangée
est ajoutée par-dessus,
de façon que ce même intervalle
soit observé,

trabes, sed paribus intermissæ spatiis, singulæ singulis saxis interjectis, arcte contineantur. Sic deinceps omne opus contexitur, dum justa muri altitudo expleatur. Hoc quum in speciem varietatemque opus deforme non est, alternis trabibus ac saxis, quæ rectis lineis suos ordines servant; tum ad utilitatem et defensionem urbium summam habet opportunitatem; quod et ab incendio lapis, et ab ariete materia defendit, quæ perpetuis trabibus pedes quadragenos plerumque introrsus revincta, neque perrumpi neque distrahi potest.

XXIV. Iis tot rebus impedita oppugnatione, milites, quum toto tempore luto, frigore et assiduis imbribus tardarentur, tamen continenti labore omnia hæc superaverunt, et diebus viginti quinque aggerem, latum pedes trecentos triginta, altum pedes octoginta, exstruxerunt. Quum is murum hostium

pas, mais que, dans la construction, elles se maintiennent à une distance uniforme, un rang de pierres entre chacune. Tout l'ouvrage se continue ainsi, jusqu'à l'élévation convenable. Outre que cette alternative de poutres et de pierres, respectivement bien alignées, n'a rien de désagréable à l'œil, elle est très-avantageuse pour la défense et la sûreté des places, la pierre garantissant le mur du feu et le bois du bélier : car on ne peut ni renverser ni même entamer un enchaînement de poutres de quarante pieds de long, la plupart liées entre elles dans l'intérieur.

XXIV. Quoique le siége fût retardé par tant d'obstacles, que la boue, le froid, les pluies continuelles arrêtassent constamment le soldat, un travail opiniâtre surmonta tout et, en vingt-cinq jours, on éleva une terrasse large de trois cent trente pieds et haute de quatre-vingts. Elle touchait presque au rempart de l'ennemi, et César, qui,

neque trabes contingant inter se,
sed intermissæ spatiis paribus,
singulæ singulis saxis interjectis,
contineantur arcte.
Omne opus contexitur sic deinceps,
dum altitudo justa muri expleatur.
Quum hoc opus non est deforme in speciem varietatemque,
trabibus ac saxis alternis,
quæ servant suos ordines lineis rectis;
tum habet summam opportunitatem ad utilitatem et defensionem urbium;
quod et lapis defendit ab incendio,
et materia ab ariete,
quæ, revincta introrsus trabibus perpetuis quadragenos pedes plerumque,
potest neque perrumpi neque distrahi.
XXIV. Oppugnatione impedita iis rebus tot,
milites,
quum toto tempore tardarentur luto,
frigore
et imbribus assiduis,
tamen labore continenti superaverunt omnia hæc,
et viginti quinque diebus exstruxerunt aggerem,
latum
trecentos triginta pedes,
altum octoginta pedes.
Quum is
contingeret pæne

et que les poutres ne *se* touchent pas entre elles,
mais qu'étant séparées
par des espaces égaux,
chaque-rangée-de-poutres
une-rangée-de pierres étant jetée-entre,
elles soient maintenues étroitement.
Tout l'ouvrage
est entrelacé ainsi de-suite, [rempart
jusqu'à ce que la hauteur régulière du
soit remplie (atteinte).
D'une-part cet ouvrage
n'est pas laid pour l'apparence
et la variété,
les poutres et les pierres
étant alternées,
lesquelles gardent leurs rangs
avec des lignes droites;
d'autre-part il a
un très-grand avantage
pour l'utilité
et la défense des villes;
parce que et la pierre
le protége contre l'incendie,
et le bois contre le bélier,
le bois qui, assujetti en dedans
en poutres toutes-d'une pièce
de quarante pieds
le plus ordinairement,
ne peut ni être pénétré
ni être disjoint.
XXIV. Le siége [ses,
étant entravé par ces choses si-nombreu-
les soldats,
bien que tout le temps
ils fussent retardés par la boue,
par le froid
et par des pluies continuelles,
cependant par un travail ininterrompu
surmontèrent tous ces *obstacles*,
et en vingt-cinq jours
élevèrent une terrasse,
large
de trois-cent trente pieds,
haute de quatre-vingts pieds.
Comme cette *terrasse*
touchait presque

pæne contingeret, et Cæsar ad opus consuetudine excubaret militesque cohortaretur, ne quod omnino tempus ab opere intermitteretur, paulo ante tertiam vigiliam est animadversum fumare aggerem, quem cuniculo hostes succenderant: eodemque tempore toto muro clamore sublato, duabus portis ab utroque latere turrium eruptio fiebat. Alii faces atque aridam materiem de muro in aggerem eminus jaciebant, picem reliquasque res, quibus ignis excitari potest, fundebant; ut, quo primum occurreretur, aut cui rei ferretur auxilium, vix ratio iniri posset. Tamen, quod instituto Cæsaris duæ semper legiones pro castris excubabant, pluresque partitis temporibus erant in opere, celeriter factum est ut alii eruptionibus resisterent, alii turres reducerent aggeremque interscinderent, omnis vero ex castris multitudo ad restinguendum concurreret.

suivant sa coutume, passait la nuit auprès des travailleurs, exhortait les soldats à ne pas se relâcher un instant, quand, un peu avant la troisième veille, on vit de la fumée sortir de la terrasse, à laquelle les barbares avaient mis le feu par une galerie : dans le même instant, au cri qui s'éleva le long du rempart, l'ennemi fit une sortie par deux portes, des deux côtés des tours. D'autres, restés sur le rempart, lançaient sur la terrasse des torches et du bois sec, versaient de la poix et des substances propres à activer l'incendie; en sorte qu'on pouvait à peine savoir où on devait se porter, à quoi il fallait remédier d'abord. Cependant, comme, suivant la règle adoptée par César, deux légions veillaient toujours en avant du camp, et que plusieurs autres étaient dans les ouvrages, où elles se relevaient, on put bientôt d'une part faire face aux deux sorties, de l'autre retirer les tours et couper la terrasse : cependant toute l'armée accourait du camp pour éteindre le feu.

murum hostium,
et Cæsar consuetudine
excubaret ad opus
cohortaretnrque milites,
ne omnino quod tempus
intermitteretur ab opere,
paulo ante tertiam vigiliam
animadversum est
aggerem fumare,
quem hostem succenderant
cuniculo :
eodemque tempore
clamore sublato
toto muro,
eruptio fiebat
duabus portis
ab utroque latere turrium.
Alii jaciebant eminus
de muro in aggerem
faces
atque materiem aridam,
fundebant picem
reliquasque res,
quibus ignis
potest excitari ;
ut ratio
posset vix iniri,
quo occurreretur primum,
aut cui rei
auxilium ferretur.
Tamen, quod
instituto Cæsaris
duæ legiones
excubabant semper
pro castris,
pluresque,
temporibus partitis,
erant in operé,
factum est celeriter
ut alii
resisterent eruptionibus,
alii reducerent turres
interscinderentque
aggerem,
omnis vero multitudo
concurreret ex castris
ad restinguendum.

le rempart des ennemis,
et *que* César selon *son* habitude
veillait auprès des travaux
et exhortait les soldats,
afin qu'absolument aucun temps
ne fût pris-comme-suspension du travail,
un peu avant la troisième veille
on remarqua
la terrasse fumer,
à laquelle les ennemis avaient mis-le-feu
par une mine :
et dans le même temps
un cri ayant été élevé (poussé)
sur tout le rempart,
une sortie se faisait
par deux portes
de l'un-et-l'autre côté des tours.
Les uns lançaient de loin
du rempart sur la terrasse
des torches
et du bois sec,
versaient de la poix
et les autres substances,
par lesquelles le feu
peut être activé ;
de sorte qu'un plan
pût à peine être formé,
pour savoir où on courrait d'abord,
ou à quelle chose
secours serait porté.
Cependant, parce que
d'après l'usage-établi de (par) César
deux légions
veillaient toujours
devant le camp,
et que plusieurs *autres*,
les heures étant partagées *entre elles*,
étaient au travail,
il fut fait promptement
que les uns
résistaient aux sorties,
les autres retiraient les tours
et coupaient
la terrasse,
mais que toute la multitude
accourait du camp
pour éteindre *l'incendie*.

XXV. Quum in omnibus locis, consumpta jam reliqua parte noctis, pugnaretur, semperque hostibus spes victoriæ redintegraretur; eo magis, quod deustos pluteos turrium videbant, nec facile adire apertos ad auxiliandum animum advertebant, semperque ipsi recentes defessis succederent, omnemque Galliæ salutem in illo vestigio temporis positam arbitrarentur : accidit, inspectantibus nobis, quod dignum memoria visum, prætermittendum non existimavimus. Quidam ante portam oppidi Gallus, qui per manus sevi ac picis transditas glebas in ignem e regione turris projiciebat, scorpione ab latere dextro transjectus exanimatusque concidit. Hunc ex proximis unus jacentem transgressus, eodem illo munere fungebatur : eadem ratione ictu scorpionis exanimato altero, successit tertius, et tertio quartus, nec prius ille est a pro-

XXV. Comme on combattait encore sur tous les points, bien que le reste de la nuit fût écoulé, comme l'espérance de la victoire se ranimait sans cesse chez les Gaulois, d'autant plus qu'ils voyaient les revêtements de nos tours brûlés, qu'ils sentaient toute la difficulté d'y porter du secours à découvert, qu'à tout moment ils remplaçaient par des hommes frais ceux qui étaient fatigués, et qu'enfin le salut de toute la Gaule leur semblait dépendre de ce moment, nos yeux furent témoins d'un trait qui nous parut digne de mémoire et que nous ne voulons pas omettre. Devant une porte de la ville, vis-à-vis d'une de nos tours, était un Gaulois à qui l'on passait de main en main des boules de suif et de poix qu'il jetait dans le feu. Un trait de scorpion lui perce le flanc droit; il tombe mort. Un de ses voisins passe par-dessus le cadavre et s'acquitte du même emploi; il est tué à son tour d'un coup de scorpion. Un troisième lui succède, à celui-ci un quatrième; et le poste ne fut abandonné que lorsque le

XXV. Quum pugnaretur
in omnibus locis,
parte noctis reliqua
consumpta jam,
spesque victoriæ
redintegraretur semper
hostibus,
eo magis quod videbant
pluteos turrium deustos,
et advertebant animum
apertos
non adire facile
ad auxiliandum ;
semperque ipsi recentes
succederent fessis,
arbitrarenturque
omnem salutem Galliæ
positam
in illo vestigio temporis
accidit,
nobis inspectantibus,
quod, visum
dignum memoria,
non existimavimus
prætermittendum.
Ante portam oppidi
quidam Gallus,
qui projiciebat in ignem
e regione turris
glebas sevi ac picis
transditas per manus,
transjectus scorpione
ab latere dextro
exanimatusque
concidit.
Unus ex proximis
transgressus jacentem
fungebatur
illo eodem munere :
altero exanimato
eadem ratione
ictu scorpionis,
tertius successit,
et quartus tertio ;
nec ille locus
relictus est vacuus
a propugnatoribus

XXV. Comme on combattait
dans tous les endroits,
la partie de la nuit qui-restait
étant écoulée déjà,
et que l'espoir de la victoire
se renouvelait toujours
chez les ennemis,
d'autant plus qu'ils voyaient
les revêtements des tours brûlés,
et qu'ils tournaient *leur* esprit vers *ceci*
les *soldats* découverts [(remarquaient)
ne pas s'approcher facilement
pour porter-secours ;
et que toujours eux-mêmes frais
remplaçaient *eux* fatigués,
et qu'ils croyaient
tout le salut de la Gaule
être placé (dépendre)
sur (de) ce moment du temps :
il arriva,
nous contemplant,
une chose que, ayant paru
digne de mémoire,
nous n'avons pas pensé
devoir être omise.
Devant la porte de la place
un certain Gaulois,
qui jetait dans le feu [tour
dans la direction d'une (vis-à-vis une)
des boules de suif et de poix
passées *de mains* en mains,
traversé par un scorpion
au flanc droit
et privé-de-la-vie
tomba.
Un des plus proches
ayant passé-par-dessus *lui* gisant
s'acquittait
de cette même fonction :
le second ayant été tué
de la même manière
par un coup de scorpion,
un troisième *le* remplaça,
et un quatrième *remplaça* le troisième ;
et cette place
ne fut pas laissée vide
par les défenseurs *de la ville*

pugnatoribus vacuus relictus locus, quam, restincto aggere atque omni parte submotis hostibus, finis est pugnandi factus.

XXVI. Omnia experti Galli, quod res nulla successerat, postero die consilium ceperunt ex oppido profugere, hortante et jubente Vercingetorige. Id, silentio noctis conati, non magna jactura suorum sese effecturos sperabant, propterea quod neque longe ab oppido castra Vercingetorigis aberant, et palus perpetua, quæ intercedebat, Romanos ad insequendum tardabat. Jamque hoc facere noctu apparabant, quum matres familiæ repente in publicum procurrerunt, flentesque, projectæ ad pedes suorum, omnibus precibus petierunt ne se et communes liberos hostibus ad supplicium dederent, quos ad capiendam fugam naturæ et virium infirmitas impediret. Ubi eos in sententia perstare viderunt, quod plerumque in summo periculo timor misericordiam non recipit, conclamare

feu de la terrasse fut éteint et que la retraite des ennemis partout repoussés eut mis fin au combat.

XXVI. Après avoir tout tenté sans réussir en rien, les Gaulois, sur les instances et l'ordre de Vercingétorix, prirent le lendemain la résolution de sortir de la place. Ils espéraient le faire dans le silence de la nuit, sans beaucoup de perte, parce que le camp de Vercingétorix n'était pas loin de la ville, et que les marais qui de tous côtés se trouvaient entre eux et les Romains ralentiraient la poursuite. Déjà, la nuit venue, ils se préparaient à partir, quand tout à coup les mères de famille sortent des maisons, se jettent en pleurant aux pieds de leurs époux, et les conjurent de ne pas les livrer aux cruautés de l'ennemi avec leurs enfants, à qui leur âge et leur faiblesse ne permettent pas de fuir. Voyant qu'ils persistent dans leur dessein (car, dans un grand péril, la crainte exclut le plus souvent la com-

prius quam,
aggere restincto
atque hostibus submotis
omni parte,
finis pugnandi factus est.
XXVI. Galli,
experti omnia,
quod nulla res successerat,
die postero
ceperunt consilium
profugere ex oppido,
Vercingetorige
hortante et jubente.
Conati silentio noctis,
sperabant
sese effecturos id
jactura suorum
non magna,
propterea quod
neque castra
Vercingetorigis
aberant longe ab appido,
et palus perpetua,
quæ intercedebat,
tardabat Romanos
ad insequendum.
Jamque apparabant
facere hoc noctu,
quum matres familiæ
procurrerunt repente
in publicum,
fleutesque,
projectæ ad pedes suorum,
petierunt omnibus precibus
ne dederent hostibus
ad supplicium
se et liberos communes,
quos infirmitas naturæ
et virium
impediret
ad capiendam fugam.
Ubi viderunt eos
perstare in sententia,
quod plerumque
in summo periculo
timor
non recipit misericordiam,

avant que,
la terrasse ayant été éteinte
et les ennemis ayant été écartés
de tout côté,
la fin de combattre (du combat) fut faite.
XXVI. Les Gaulois,
ayant essayé toutes choses,
parce qu'aucune entreprise n'avait réussi,
le jour suivant
prirent la résolution
de s'enfuir de la place,
Vercingétorix
les y exhortant et *le leur* ordonnant.
Ayant tenté dans le silence de la nuit,
ils espéraient
eux-mêmes devoir exécuter cela
avec une perte des leurs
non grande,
parce que
et le camp
de Vercingétorix
n'était pas loin de la ville,
et un marais non-interrompu
qui était-entre *les Romains et eux*,
retardait les Romains
pour poursuivre.
Et déjà ils se préparaient
à faire cela de nuit,
lorsque les mères de famille
s'élancèrent tout à coup
en public,
et pleurant,
s'étant jetées aux pieds des leurs,
demandèrent par toutes-sortes-de prières
qu'ils ne livrassent pas aux ennemis
pour le supplice
elles-mêmes et *leurs* enfants communs,
que la faiblesse de la nature
et des forces
entravait
pour prendre la fuite.
Dès qu'elles eurent vu eux
persister dans *leur* résolution,
parce que le plus ordinairement
dans un extrême danger
la crainte
n'admet pas la pitié,

et significare de fuga Romanis cœperunt. Quo timore perterriti Galli, ne ab equitatu Romanorum viæ præoccuparentur, consilio destiterunt.

XXVII. Postero die Cæsar, promota turri directisque operibus quæ facere instituerat, magno coorto imbri, non inutilem hanc ad capiendum consilium tempestatem arbitratus, quod paulo incautius custodias in muro dispositas videbat, suos quoque languidius in opere versari jussit, et, quid fieri vellet, ostendit. Legiones intra vineas in occulto expeditas cohortatur, ut aliquando pro tantis laboribus fructum victoriæ perciperent : his, qui primi murum ascendissent, præmia proposuit, militibusque signum dedit. Illi subito ex omnibus partibus evolaverunt murumque celeriter compleverunt.

XXVIII. Hostes, re nova perterriti, muro turribusque dejecti, in foro ac locis patentioribus cuneatim [1] constiterunt,

passion), elles se mettent à pousser des cris et à faire des signes pour avertir les Romains de cette fuite. Les Gaulois effrayés renoncent à leur projet, dans la crainte que la cavalerie romaine ne s'empare des chemins.

XXVII. Le lendemain César faisait avancer une tour et dresser les machines qu'il avait construites ; il survint une forte pluie. Pensant que cette circonstance pouvait servir une résolution nouvelle, parce qu'il voyait que la garde se faisait un peu négligemment sur le rempart, il ordonne aussi à ses soldats de ralentir le travail, et explique ce qu'il se propose ; puis il exhorte les légions, qu'il tenait toutes prêtes derrière les mantelets, à recueillir enfin les fruits de la victoire pour prix de tant de fatigues, promet des récompenses aux premiers qui escaladeront le rempart, et donne le signal aux soldats. Soudain ils s'élancent de toutes parts et couvrent bientôt les murs de la ville

XXVIII. Consternés de cette attaque imprévue, culbutés des murs et des tours, les Gaulois se forment en coin dans la place publique

cœperunt conclamare
et significare Romanis
de fuga.
Quo timore perterriti
Galli,
ne viæ præoccuparentur
ab equitatu Romanorum,
destiterunt consilio.

XXVII. Die postero
Cæsar,
turri promota
operibusque
quæ instituerat facere
directis,
magno imbri coorto,
arbitratus
hanc tempestatem
non inutilem
ad capiendum consilium,
quod videbat custodias
dispositas in muro
paulo incautius,
jussit suos quoque
versari in opere
languidius,
et ostendit
quid vellet fieri.
Cohortatur legiones
expeditas in occulto
intra vineas,
ut perciperent aliquando
pro tantis laboribus
fructum victoriæ :
proposuit præmia
his qui primi
ascendissent murum,
deditque signum militibus.
Illi evolaverunt subito
ex omnibus partibus,
celeriterque
compleverunt murum.

XXVIII. Hostes,
perterriti re nova,
dejecti muro
turribusque,
constiterunt cuneatim
in foro

elles commencèrent à crier
et à faire-des-signes aux Romains
au-sujet-de la fuite.
Par laquelle crainte épouvantés
les Gaulois, [cupés-d'avance
de peur que les chemins ne fussent oc-
par la cavalerie des Romains,
renoncèrent à *leur* dessein.

XXVII. Le jour suivant
César,
la tour étant poussée-en-avant
et les machines
qu'il avait commencé de faire,
étant dressées,
une grande pluie s'étant élevée,
ayant pensé
ce temps
ne pas *être* désavantageux
pour prendre une résolution,
parce qu'il voyait les gardes
placées sur le rempart
un peu plus négligemment,
ordonna les siens aussi
se donner-du-mouvement dans le travail
plus mollement,
et indiqua
ce qu'il voulait être fait (qu'on fît).
Il exhorte les légions
préparées en secret
en dedans des mantelets,
pour qu'elles recueillissent enfin
en-retour-de si-grandes fatigues
le fruit de la victoire :
il établit des prix
pour ceux qui les premiers
auraient monté sur le rempart,
et donna le signal aux soldats.
Ceux-ci s'élancèrent tout à coup
de tous les côtés,
et promptement
remplirent (couvrirent) le rempart.

XXVIII. Les ennemis,
épouvantés de *cet* événement nouveau,
jetés-en-bas du rempart
et des tours,
s'établirent en-forme-de-coin
dans la place-publique

hoc animo, ut, si qua ex parte obviam contra veniretur, acie instructa depugnarent. Ubi neminem in æquum locum sese demittere, sed toto undique muro circumfundi viderunt, veriti ne omnino spes fugæ tolleretur, abjectis armis, ultimas oppidi partes continenti impetu petiverunt : parsque ibi, quum angusto portarum exitu se ipsi premerent, a militibus; pars, jam egressa portis, ab equitibus est interfecta : nec fuit quisquam qui prædæ studeret. Sic et Genabensi cæde ', et labore operis incitati, non ætate confectis, non mulieribus, non infantibus pepercerunt. Denique ex omni eo numero, qui fuit circiter quadraginta millium, vix octingenti, qui primo clamore audito se ex oppido ejecerant, incolumes ad Vercingetorigem pervenerunt. Quos ille, multa jam nocte, silentio ex fuga excepit (veritus ne qua in castris ex eorum concursu et misericordia

et dans les endroits les plus spacieux, en vue de se défendre en bataille rangée, de quelque côté que l'on vienne à eux Voyant qu'aucun des Romains ne descend des positions élevées qu'ils occupent, mais qu'ils se répandent sur toute l'enceinte, ils craignent qu'on ne leur ôte tout moyen de fuir, jettent leurs armes et courent sans s'arrêter jusqu'aux extrémités de la ville. Là, comme ils se foulaient eux-mêmes dans l'étroite issue des portes, nos soldats en tuèrent une partie; une autre, déjà sortie de la ville, fut égorgée par la cavalerie · personne ne s'occupa du butin Animés par le massacre de Génabum et par les fatigues du siége, nos soldats n'épargnèrent ni vieillards, ni femmes, ni enfants. Enfin de toute cette multitude, qui s'élevait environ à quarante mille individus, à peine huit cents, qui s'étaient jetés hors de la ville dès qu'ils avaient entendu les premiers cris, arrivèrent sains et saufs près de Vercingétorix. Il recueillit ces fuyards au milieu de la nuit, en silence; et, craignant, s'ils arrivaient ensemble, que la pitié n'excitât une sédi-

ac locis patentioribus,
hoc animo, ut,
si ex qua parte
veniretur obviam contra,
depugnarent
acie instructa.
Ubi viderunt
neminem se demittere
in locum æquum,
sed circumfundi undique
toto muro,
veriti ne spes fugæ
tolleretur omnino,
armis abjectis,
petiverunt
impetu continenti
partes ultimas oppidi :
parsque interfecta est ibi
a militibus,
quum ipsi se premerent
exitu angusto portarum ;
pars, jam egressa portis,
ab equitibus :
nec fuit quisquam
qui studeret prædæ.
Sic, incitati
et cæde Genabensi,
et labore operis,
non pepercerunt
confectis ætate,
non mulieribus,
non infantibus.
Denique
ex omni eo numero,
qui fuit
quadraginta millium
circiter,
vix octingenti,
qui primo clamore audito
se ejecerant ex oppido,
pervenerunt incolumes
ad Vercingetorigem.
Quos ille,
nocte jam multa,
excepit silentio
ex fuga
(veritus ne qua seditio

et les lieux plus ouverts,
dans cette pensée, que,
si de quelque côté
on venait à-la-rencontre contre *eux*,
ils combattissent
en bataille rangée.
Dès qu'ils eurent vu
personne ne descendre
dans un endroit uni,
mais *les Romains* se répandre de-tous-côtés
sur toute la muraille,
ayant craint que l'espoir de la fuite
ne *leur* fût enlevé tout à fait,
leurs armes étant jetées,
ils gagnèrent
d'un élan non-interrompu
les parties les plus reculées de la place :
et une partie fut tuée là
par les soldats,
tandis qu'eux-mêmes se pressaient
à l'issue étroite des portes ;
une partie, déjà sortie des portes,
fut tuée par les cavaliers :
et il n'y eut personne
qui s'occupât de butin.
Ainsi, excités
et par le massacre de-Génabum,
et par la fatigue des travaux,
ils n'épargnèrent pas
les *gens* accablés par l'âge,
ni les femmes,
ni les enfants.
Enfin
de tout ce nombre,
qui fut
de quarante mille
environ,
à peine huit-cents,
qui le premier cri ayant été entendu
s'étaient jetés hors de la place,
arrivèrent sains-et-saufs
près de Vercingétorix.
Lesquels celui-ci,
la nuit *étant* déjà avancée,
recueillit en silence (en secret)
au-sortir-de leur fuite
(ayant craint que quelque sédition

vulgi seditio oriretur), ut, procul in via dispositis familiaribus suis principibusque civitatum, disparandos deducendosque ad suos curaret, quæ cuique civitati pars castrorum ab initio obvenerat.

XXIX. Postero die concilio convocato, consolatus cohortatusque est, « Ne se admodum animo demitterent, neve perturbarentur incommodo : non virtute, neque in acie, vicisse Romanos, sed artificio quodam et scientia oppugnationis, cujus rei fuerint ipsi imperiti : errare, si qui in bello omnes secundos rerum proventus exspectent : sibi nunquam placuisse Avaricum defendi, cujus rei testes ipsos haberet; sed factum imprudentia Biturigum et nimia obsequentia reliquorum, uti hoc incommodum acciperetur : id tamen se celeriter majoribus commodis sanaturum. Nam, quæ ab reliquis Gallis civitates dissentirent, has sua diligentia adjunctu-

tion parmi la multitude, il avait eu soin de disposer au loin, sur la route, ses amis et les premiers des cités pour les séparer et les conduire chacun dans la partie du camp affectée dès le principe à leur nation.

XXIX. Ayant convoqué une assemblée le lendemain, il console ses soldats, il les exhorte « A ne point se laisser trop abattre et décourager par cet échec. Les Romains ne devaient pas la victoire à leur valeur en bataille rangée, mais à leur art, à leur habileté dans les siéges, dont ils n'avaient eux-mêmes aucune expérience. On se tromperait, si à la guerre on ne s'attendait qu'à des succès. Il n'avait jamais été d'avis de défendre Avaricum ; ils en étaient témoins. Cependant, cette perte, qui était due à la témérité des Bituriges et à l'excessive déférence des autres cités, il la réparerait bientôt par des avantages plus importants. Car, les peuples qui n'étaient pas du parti

oriretur in castris
ex concursu eorum
et misericordia vulgi),
ut, suis familiaribus
principibusque civitatum
dispositis procul in via,
curaret
disparandos
deducendosque ad suos,
quæ pars castrorum
obvenerat ab initio
cuique civitati.

XXIX. Die postero
concilio convocato,
consolatus
cohortatusque est,
« Ne se demitterent
admodum animo,
neve perturbarentur
incommodo :
Romanos vicisse
non virtute, neque in acie,
sed quodam artificio
et scientia oppugnationis,
cujus rei
ipsi fuerint imperiti :
errare.
si qui exspectent
omnes proventus rerum
secundos
in bello :
nunquam placuisse sibi
Avaricum defendi,
cujus rei
haberet ipsos testes ;
sed factum
imprudentia Biturigum
et obsequentia nimia
reliquorum
uti hoc incommodum
acciperetur :
tamen se sanaturum id
celeriter
commodis majoribus.
Nam adjuncturum
sua diligentia
has civitates

ne s'élevât dans le camp
par-suite-de l'affluence d'eux
et de la compassion de la foule),
de telle sorte que, ses amis
et les principaux des cités
étant disposés loin sur la route,
il prit-soin *d'eux*
devant être séparés
et devant être conduits vers les leurs,
dans la partie laquelle partie du camp
était échue dès le principe
à chaque cité.

XXIX. Le jour suivant
une assemblée ayant été convoquée,
il *les* consola
et *les* encouragea,
« Qu'ils ne s'abattissent pas
tout à fait de courage,
ou (et) qu'ils ne fussent pas troublés
par *cet* échec :
les Romains avoir vaincu
non par la valeur, ni dans une bataille,
mais par un certain art
et une science du siége (des siéges),
dans laquelle chose
eux-mêmes étaient sans-expérience
ceux-là se tromper,
si quelques-uns attendaient
toutes issues d'affaires
heureuses
à la guerre :
que jamais il n'avait plu à lui
Avaricum être défendu,
duquel fait
il avait eux-mêmes *pour* témoins ;
mais *avoir été* fait (il était arrivé)
par le manque-de-sagesse des Biturige
et la complaisance excessive
de tous-les-autres
que cet échec
fût reçu (subi) :
toutefois lui-même devoir guérir (réparer)
promptement
par des avantages plus grands.
Car *lui-même* devoir réunir *à* *eux*
par son activité
ces (les) cités
[cet *échec*

rum atque unum consilium totius Galliæ effecturum, cujus consensu ne orbis quidem terrarum possit obsistere : idque se prope jam effectum habere. Interea æquum esse ab iis communis salutis causa impetrari, ut castra munire instituerent, quo facilius repentinos hostium impetus sustinere possent. »

XXX. Fuit hæc oratio non ingrata Gallis, maxime quod ipse animo non defecerat, tanto accepto incommodo, neque se in occultum abdiderat et conspectum multitudinis fugerat : plusque animo providere et præsentire existimabatur, quod, re integra, primo incendendum Avaricum, post deserendum censuerat [1]. Itaque, ut reliquorum imperatorum res adversæ auctoritatem minuunt, sic hujus ex contrario dignitas, incommodo accepto, in dies augebatur : simul in spem veniebant ejus affirmatione de reliquis adjungendis civitatibus, primum-

du reste de la Gaule, il les y amènerait par ses soins et ferait en sorte que la Gaule entière se réunît dans une unanimité à laquelle l'univers même ne saurait s'opposer : il y avait déjà presque réussi. Il était juste néanmoins qu'il obtînt d'eux, au nom du salut public, de prendre la méthode de retrancher leur camp pour résister plus aisément aux brusques attaques de l'ennemi. »

XXX. Son discours ne fut point désagréable aux Gaulois, surtout parce qu'un si grand échec n'avait point abattu son courage et qu'il ne s'était point caché pour se dérober aux regards de l'armée. On lui trouvait d'autant plus de prudence et de prévoyance que, quand rien ne périclitait, il avait proposé, d'abord de brûler Avaricum, ensuite de l'évacuer. Ainsi, tandis que le crédit des autres généraux s'affaiblit par un revers, son pouvoir s'accrut au contraire de jour en jour après l'échec qu'on avait essuyé : en même temps, grâce aux assurances qu'il en donnait, on espérait l'adhésion des autres cités.

quæ dissentirent
ab reliquis Gallis,
atque effecturum
consilium unum
totius Galliæ,
consensu cujus
ne orbis quidem terrarum
possit obsistere :
seque habere id
jam prope effectum.
Interea esse æquum
impetrari ab iis
causa salutis communis,
ut instituerent
munire castra,
quo possent facilius
sustinere
impetus repentinos
hostium. »

XXX. Hæc oratio
fuit non ingrata Gallis,
maxime quod ipse
non defecerat animo,
tanto incommodo
accepto,
neque se abdiderat
in occultum
et fugerat conspectum
multitudinis :
existimabaturque
providere et præsentire plus
animo,
quod, re integra,
censuerat primo
Avaricum incendendum,
post deserendum.
Itaque, ut res adversæ
minuunt auctoritatem
reliquorum imperatorum,
sic ex contrario
dignitas hujus,
incommodo accepto,
augebatur in dies .
simul
affirmatione ejus
veniebant in spem
de reliquis civitatibus

qui étaient-en-désaccord
avec le reste-des Gaulois,
et devoir produire
une résolution unanime
de toute la Gaule,
à l'accord de laquelle
pas même le cercle des terres
ne pourrait s'opposer :
et lui-même avoir cela
déjà presque exécuté.
En attendant être (il était) juste
ceci être obtenu d'eux
en vue du salut commun,
qu'ils prissent-la-méthode
de fortifier le camp,
afin qu'ils pussent plus facilement
soutenir
les attaques soudaines
des ennemis. »

XXX. Ce discours
fut non désagréable aux Gaulois,
surtout parce que lui-même
n'avait pas défailli de cœur,
un si-grand échec
ayant été reçu (subi),
et ne s'était pas caché
dans un *lieu* secret
et n'avait pas fui la vue
de la multitude :
et il était jugé
prévoir et pressentir davantage
par *son* esprit,
parce que, l'affaire *étant* non-entamée,
il avait été-d'avis d'abord
Avaricum devoir être brûlé,
puis devoir être abandonné.
Aussi, comme les événements contraires
amoindrissent l'autorité
des autres généraux,
ainsi au contraire
la dignité de celui-ci,
un échec ayant été reçu (subi),
s'augmentait *de jour* en jour :
en-même-temps
par l'affirmation de lui
ils arrivaient à l'espoir
touchant le reste-des cités

que eo tempore Galli castra munire instituerunt, et sic sunt animo consternati, homines insueti laboris, ut omnia, quæ imperarentur, sibi patienda et perferenda existimarent.

XXXI. Nec minus quam est pollicitus Vercingetorix animo laborabat, ut reliquas civitates adjungeret, atque earum principes donis pollicitationibusque alliciebat. Huic rei idoneos homines deligebat, quorum quisque aut oratione subdola, aut amicitia facillime capi posset. Qui Avarico expugnato refugerant, armandos vestiendosque curat. Simul, ut deminutæ copiæ redintegrarentur, imperat certum numerum militum civitatibus, quem et quam ante diem in castra adduci velit; sagittariosque omnes, quorum erat permagnus in Gallia numerus, conquiri et ad se mitti jubet. His rebus celeriter id, quod Avarici deperierat, expletur. Interim Teutomatus, Ollo-

Les Gaulois commencèrent alors, pour la première fois, à retrancher leur camp : telle était leur consternation, que ces hommes inaccoutumés au travail crurent devoir se soumettre et se résigner à tout ce qu'on leur commandait.

XXXI. Vercingétorix, comme il l'avait promis, s'applique à gagner à la cause commune les autres cités, dont il séduit les chefs par des présents et des promesses. Il choisissait les agents les plus capables de circonvenir chacun en particulier soit par des discours captieux soit par des témoignages d'amitié. Il a soin de fournir des vêtements et des armes à ceux qui s'étaient réfugiés auprès de lui après la prise d'Avaricum. En même temps, pour compléter ses troupes affaiblies, il commande aux cités un certain nombre de soldats, et fixe l'époque à laquelle on sera tenu de les lui amener; il donne ordre de chercher et de lui envoyer tous les archers, dont le nombre est considérable dans la Gaule. Il a bientôt ainsi remplacé ce qui a péri dans Avaricum. Cependant le roi des Nitiobriges, Teuto-

adjungendis,
primumque eo tempore
Galli instituerunt
munire castra,
et homines
insueti laboris
consternati sunt sic animo,
ut existimarent
omnia quæ imperarentur
patienda
et perferenda sibi.

devant être associées *à eux*,
et pour-la-première-fois à cette époque
les Gaulois commencèrent
à fortifier le camp,
et *ces* hommes
inaccoutumés au travail
furent consternés tellement d'âme,
qu'ils croyaient
tout ce qui était commandé
devoir être souffert
et devoir être supporté par eux-mêmes.

XXXI. Nec Vercingeto-[rix
laborabat animo
minus quam pollicitus est,
ut adjungeret
reliquas civitates Galliæ,
atque alliciebat
donis pollicitationibusque
principes earum
Deligebat huic rei
homines idoneos,
aut oratione subdola
aut amicitia quorum
quisque posset capi
facillime.
Curat qui refugerant,
Avarico expugnato,
armandos
vestiendosque.
Simul,
ut copiæ deminutæ
redintegrarentur,
imperat civitatibus
numerum certum militum,
quem
et ante quam diem
velit adduci in castra;
jubetque
omnes sagittarios,
quorum numerus
erat permagnus in Gallia,
conquiri
et mitti ad se.
His rebus
id quod deperierat Avarici
expletur celeriter.
Interim Teutomatus,

XXXI. Et Vercingétorix
ne se préoccupait pas dans *son* esprit
moins qu'il *ne l'*avait promis,
pour qu'il réunît *aux siens*
le reste-des cités de la Gaule,
et il attirait
par des dons et des promesses
les chefs d'elles.
Il choisissait pour cet objet
des hommes capables,
ou par le discours trompeur
ou par l'amitié desquels
chacun pût être pris
très-facilement.
Il prend-soin de *ceux* qui avaient fui.
Avaricum ayant été pris,
devant être armés
et devant être vêtus.
En-même-temps,
pour que *ses* troupes diminuées
fussent remises-en-état (complétées),
il commande aux cités
un nombre déterminé de soldats,
fixant quel *nombre*
et avant quel jour [camp;
il voulait *ce nombre* être amené dans le
et il ordonne
tous les archers,
dont le nombre
était fort-grand dans la Gaule,
être recherchés
et être envoyés vers lui-même.
Par ces moyens
ce qui avait péri à Avaricum
est remplacé-en-entier promptement.
Cependant Teutomate

viconis filius, rex Nitiobrigum, cujus pater ab senatu nostro amicus erat appellatus, cum magno equitum suorum numero, et quos ex Aquitania conduxerat, ad eum pervenit.

XXXII. Cæsar, Avarici complures dies commoratus, summamque ibi copiam frumenti et reliqui commeatus nactus, exercitum ex labore atque inopia refecit. Jam prope hieme confecta, quum ipso anni tempore ad gerendum bellum vocaretur et ad hostem proficisci constituisset, sive eum ex paludibus silvisque elicere, sive obsidione premere posset, legati ad eum principes Æduorum veniunt oratum « Ut maxime necessario tempore civitati subveniat : summo esse in periculo rem ; quod, quum singuli magistratus antiquitus creari, atque regiam potestatem annum obtinere consuessent, duo magistratum gerant et se uterque eorum legibus creatum esse dicat. Horum esse alterum Convictolitanem, florentem et illu-

mate, fils d'Ollovicon, à qui le sénat avait accordé le titre d'ami, joint l'armée avec un gros de cavalerie tirée en partie de son pays et levée en partie dans l'Aquitaine.

XXXII. César demeura pendant plusieurs jours dans Avaricum, où il avait trouvé beaucoup de blé et d'autres vivres, et remit l'armée de ses fatigues. L'hiver étant presque tout à fait écoulé, et la saison même l'appelant en campagne, il avait résolu de marcher aux ennemis et de les forcer à sortir des marais et des bois ou de les y assiéger, lorsque les premiers des Éduens vinrent en députation vers lui pour le prier « De porter secours à leur cité dans une circonstance critique. L'État était dans le plus grand danger : car, tandis que de tout temps on n'avait créé qu'un magistrat unique, qui jouissait pendant un an de l'autorité royale, il y en avait deux en ce moment, qui se disaient tous deux nommés suivant les lois : l'un était

filius Olloviconis,
rex Nitiobrigum,
cujus pater
appellatus erat amicus
ab nostro senatu,
pervenit ad eum
cum magno numero
equitum suorum
et quos conduxerat
ex Aquitania.

XXXII. Cæsar,
commoratus Avarici
complures dies,
nactusque ibi
summam copiam frumenti
reliquique commeatus,
refecit exercitum
ex labore atque inopia.
Hieme
prope confecta jam,
quum tempore ipso anni
vocaretur
ad gerendum bellum
et constituisset
proficisci ad hostem,
sive posset elicere eum
ex paludibus silvisque,
sive premere obsidione,
principes Æduorum
veniunt ad eum legati
oratum
« Ut subveniat civitati
tempore
maxime necessario :
rem
esse in summo periculo ;
quod, quum antiquitus
singuli magistratus
consuessent creari,
atque obtinere annum
potestatem regiam,
duo gerant magistratum
et uterque eorum
dicat se creatum esse
legibus.
Alterum horum
esse Convictolitanem,

fils d'Ollovicon,
roi des Nitiobriges,
dont le père
avait été nommé ami
par notre sénat,
arrive auprès de lui
avec un grand nombre
de cavaliers siens
et *avec ceux* qu'il avait réunis
d'Aquitaine.

XXXII. César,
ayant séjourné à Avaricum
pendant plusieurs jours,
et ayant trouvé là
une très-grande quantité de blé
et d'autres vivres,
remit *son* armée
de *sa* fatigue et de *sa* disette.
L'hiver
étant presque achevé déjà,
lorsque par la saison même de l'année
il était invité
à faire la guerre
et avait résolu
de marcher vers l'ennemi,
soit qu'il pût faire-sortir lui
des marais et des forêts,
soit qu'*il pût le* presser par un siége,
les principaux des Éduens
viennent vers lui *comme* députés
pour *le* prier
« Qu'il secoure *leur* cité
dans un moment
extrêmement nécessaire
l'affaire (l'État)
être dans le plus grand danger,
parce que, tandis qu'anciennement
un seul magistrat
avait-coutume d'être créé (élu),
et de garder un an
le pouvoir royal,
deux *hommes* exerçaient la magistrature
et que l'un-et-l'autre d'eux
disait lui-même avoir été élu
d'après les lois.
L'un de ceux-ci
être Convictolitanis,

strem adolescentem; alterum Cotum, antiquissima familia natum, atque ipsum hominem summæ potentiæ et magnæ cognationis; cujus frater Valetiacus proximo anno eumdem magistratum gesserit : civitatem omnem esse in armis, divisum senatum, divisum populum; suas cujusque eorum clientelas. Quod si diutius alatur controversia, fore uti pars cum parte civitatis confligat; id ne accidat, positum in ejus diligentia atque auctoritate. »

XXXIII. Cæsar, etsi a bello atque hoste discedere detrimentosum esse existimabat, tamen, non ignorans quanta ex dissensionibus incommoda oriri consuessent, ne tanta et tam conjuncta populo Romano civitas, quam ipse semper aluisset omnibusque rebus ornasset, ad vim atque ad arma descenderet, atque ea pars, quæ minus sibi confideret, auxilia a

Convictolitanis, jeune homme célèbre et puissant ; l'autre, Cotus, d'une famille fort ancienne, très-puissant par lui-même et par ses grandes alliances, dont le frère Valétiacus avait l'année précédente rempli la même magistrature. Toute la cité était en armes, le sénat divisé, le peuple divisé; chacun des deux prétendants avait ses clients. Si ce différend était entretenu plus longtemps, une partie de la cité se battrait contre l'autre. C'est ce que pouvaient empêcher l'activité et l'autorité de César. »

XXXIII. Quoique César crût préjudiciable de s'éloigner du théâtre de la guerre et de l'ennemi, cependant, comme il savait combien d'inconvénients entraînent les discordes, il pensa devoir s'occuper aussitôt d'empêcher qu'une cité si importante et si étroitement unie au peuple romain, que lui-même avait toujours protégée et comblée de toutes sortes d'avantages, n'en vînt aux armes, et que le parti qui se croirait

adolescentem florentem
et illustrem ;
alterum Cotum,
natum familia
antiquissima,
atque ipsum
hominem summæ potentiæ
et magnæ cognationis ;
cujus frater Valetiacus
anno proximo
gesserit
eumdem magistratum :
omnem civitatem
esse in armis,
senatum divisum,
populum divisum :
clientelas suas
cujusque eorum.
Quod si controversia
alatur diutius,
fore uti
pars civitatis
confligat cum parte ;
positum
in diligentia
atque auctoritate ejus
ne id accidat. »

XXXIII. Cæsar,
etsi existimabat
esse detrimentosum
discedere a bello
atque hoste,
tamen, non ignorans
quanta incommoda
consuessent oriri
ex dissensionibus,
ne civitas tanta
et tam conjuncta
populo Romano,
quam ipse semper aluisset
ornassetque
omnibus rebus,
descenderet ad vim
atque ad arma,
atque ea pars,
quæ confideret minus sibi,
arcesseret auxilia

jeune-homme florissant
et illustre ;
l'autre Cotus,
né d'une famille
très-ancienne,
et lui-même
homme d'un très-haut pouvoir
et d'une grande (nombreuse) parenté,
dont le frère Valétiacus
l'année dernière
avait exercé
la même magistrature :
toute la cité
être en armes,
le sénat *être* divisé,
le peuple *être* divisé :
une clientèle à-soi (particulière)
être à chacun d'eux.
Que si le débat
était nourri (entretenu) plus longtemps,
devoir être (il arriverait) que
une partie de la cité
en-viendrait-aux-mains avec *l'autre* partie;
être placé (il dépendait)
dans (de) l'activité
et de l'autorité de lui
que cela n'arrivât pas. »

XXXIII. César,
bien qu'il pensât
être (qu'il était) préjudiciable
de s'éloigner de la guerre
et de l'ennemi,
cependant, n'ignorant pas
quels-grands inconvénients
avaient-coutume de naître
des dissensions,
de peur qu'une cité si-grande
et si unie
au peuple romain,
que lui-même toujours avait développée
et avait ornée
de toutes-sortes-de choses,
ne descendît (n'en vînt) à la violence
et aux armes,
et que ce (le) parti
qui aurait-confiance moins en lui-même
ne fît-venir des secours

Vercingetorige arcesseret, huic rei prævertendum existimavit; et quod legibus Æduorum his, qui summum magistratum obtinerent, excedere ex finibus non liceret, ne quid de jure aut de legibus eorum deminuisse videretur, ipse in Æduos proficisci statuit, senatumque omnem, et quos inter controversia esset, ad se Decetiam[1] evocavit. Quum prope omnis civitas eo convenisset, docereturque, paucis clam convocatis, alio loco, alio tempore atque oportuerit, fratrem a fratre renuntiatum, quum leges duo ex una familia, vivo utroque, non solum magistratus creari vetarent, sed etiam in senatu esse prohiberent, Cotum imperium deponere coegit; Convictolitanem, qui per sacerdotes more civitatis, intromissis magistratibus, esset creatus, potestatem obtinere jussit.

XXXIV. Hoc decreto interposito, cohortatus Æduos ut controversiarum ac dissensionum obliviscerentur, atque,

le moins fort n'appelât à son secours Vercingétorix. Comme les lois des Éduens ne permettaient pas aux magistrats suprêmes de sortir du territoire, César, ne voulant paraître enfreindre en rien ni leur droit ni leurs lois, résolut d'aller lui-même chez les Éduens et manda tout le sénat à Décétia avec les deux compétiteurs. Presque toute la cité s'y étant rassemblée, il apprit de quelques personnes appelées en secret que le frère avait proclamé son frère dans un temps et dans un lieu où cela ne devait pas se faire : les lois défendaient de plus non-seulement de créer magistrats, mais même d'admettre dans le sénat deux personnes de la même famille, du vivant de l'une et de l'autre. César força Cotus à abdiquer son autorité et fit remettre le pouvoir à Convictolitanis, que les prêtres, suivant l'usage de la cité, avaient élu en présence des magistrats.

XXXIV. Après cette décision, il invita les Éduens à oublier leurs querelles et leurs dissensions, à mettre de côté toutes ces préoccupa-

a Vercingetorige,
existimavit prævertendum
huic rei ;
et quod legibus Æduorum
non liceret
his qui obtinerent
magistratum summum
excedere ex finibus,
ne videretur
deminuisse quid
de jure
aut de legibus eorum,
statuit proficisci ipse
in Æduos,
evocavitque Decetiam
ad se
omnem senatum,
et inter quos
esset controversia.
Quum prope omnis civitas
convenisset eo,
docereturque,
paucis convocatis clam,
alio loco, alio tempore
atque oportuerit,
fratrem
renuntiatum a fratre,
quum leges
non solum vetarent
duo ex una familia,
utroque vivo,
creari magistratus,
sed etiam prohiberent
esse in senatu,
coegit Cotum
deponere imperium ;
jussit Convictolitanem,
qui creatus esset
per sacerdotes
more civitatis,
magistratibus intromissis,
obtinere potestatem.
XXXIV. Hoc decreto
interposito,
cohortatus Æduos
ut obliviscerentur
controversiarum

de Vercingétorix,
pensa qu'il fallait se-tourner-d'abord
vers cet événement ;
et parce que par les lois des Eduens
il n'était-pas-permis
à ceux qui occupaient
la magistrature suprême
de sortir du territoire,
afin qu'il ne parût pas
avoir retranché quelque chose
du droit
ou des lois d'eux,
il résolut d'aller lui-même
chez les Éduens,
et appela à Décétia
auprès de lui-même
tout le sénat,
et *ceux* entre lesquels
était le différend.
Comme presque toute la cité
s'était rassemblée là,
et qu'il était instruit, [destinement,
quelques-uns ayant été convoqués clan-
dans un autre lieu, à une autre époque
qu'il n'aurait fallu,
le frère
avoir été proclamé par le frère,
tandis que les lois
non-seulement interdisaient
deux *hommes* d'une-seule famille,
l'un-et-l'autre *étant* vivant,
être créés magistrats,
mais encore défendaient
eux être dans le sénat,
il força Cotus
de déposer l'autorité ;
il ordonna Convictolitanis,
qui avait été élu
par *l'entremise des* prêtres
d'après la coutume de la cité,
les magistrats ayant été introduits,
garder le pouvoir.
XXXIV. Cette décision
ayant été mise-entre *les partis*,
ayant exhorté les Éduens
afin qu'ils oubliassent
leurs différends

omnibus omissis his rebus, huic bello servirent, eaque, quæ meruissent, præmia ab se, devicta Gallia, exspectarent, equitatumque omnem et peditum millia decem sibi celeriter mitterent, quæ in præsidiis rei frumentariæ causa disponeret, exercitum in duas partes divisit: quatuor legiones in Senones Parisiosque Labieno ducendas dedit; sex ipse in Arvernos, ad oppidum Gergoviam, secundum flumen Elaver duxit. Equitatus partem illi attribuit, partem sibi reliquit. Qua re cognita, Vercingetorix, omnibus interruptis ejus fluminis pontibus, ab altera Elaveris parte iter facere cœpit.

XXXV. Quum uterque utrique esset exercitus in conspectu, fereque e regione castra poneret, dispositis exploratoribus, necubi effecto ponte Romani copias transducerent, erat in magnis Cæsari difficultatibus res, ne majorem æstatis partem flu-

tions pour s'occuper de la guerre, et à compter sur les récompenses qu'ils auraient méritées, une fois la Gaule vaincue; à lui envoyer promptement toute leur cavalerie avec dix mille fantassins, dont il ferait des détachements pour assurer ses convois. Divisant son armée en deux corps, il donne quatre légions avec une partie de sa cavalerie à Labiénus pour aller chez les Sénonais et les Parisiens: lui-même, avec le reste de sa cavalerie et six légions, il marche, le long de l'Allier, vers Gergovie, ville des Arvernes. A cette nouvelle, Vercingétorix fit aussitôt rompre tous les ponts sur cette rivière, et suivit l'autre rive de l'Allier.

XXXV. Comme les deux armées étaient en vue l'une de l'autre et que Vercingétorix, qui campait presque en face des Romains, disposait des éclaireurs pour veiller à ce qu'ils ne passassent pas la rivière en jetant un pont, César se trouva dans un grand embarras: il craignait d'être arrêté la plus grande partie de l'été par ce fleuve;

ac dissenstionum,
atque, omnibus his rebus
omissis,
servirent huic bello,
exspectarentque ab se,
Gallia devicta,
ea præmia
quæ meruissent,
mitterentque sibi celeriter
omnem equitatum
et decem millia peditum,
quæ disponeret
in præsidiis
causa rei frumentariæ,
divisit exercitum
in duas partes:
dedit Labieno
quatuor legiones
ducendas in Senones
Parisiosque;
ipse duxit sex
in Arvernos,
ad oppidum Gergoviam,
secundum flumen Elaver.
Attribuit illi
partem equitatus,
reliquit partem sibi.
Qua re cognita,
Vercingetorix,
omnibus pontibus
ejus fluminis
interruptis,
cœpit facere iter
ab altera parte Elaveris.

XXXV. Quum uterque
exercitus
esset in conspectu
utrique,
poneretque castra
fere e regione,
exploratoribus dispositis,
necubi Romani
ponte effecto
transducerent copias,
res erat Cæsari
in magnis difficultatibus,
ne impediretur flumine

et *leurs* discordes,
et *que*, toutes ces choses
étant mises-de-côté,
ils s'appliquassent à cette guerre,
et attendissent de lui,
la Gaule ayant été vaincue,
ces (les) récompenses
qu'ils avaient méritées,
et qu'ils envoyassent à lui promptement
toute la cavalerie
et dix milliers de fantassins,
qu'il placerait-de-divers-côtés
dans des postes
en vue de l'approvisionnement de-blé,
il divisa *son* armée
en deux parts:
il donna à Labiénus
quatre légions
à-conduire chez les Sénonais
et les Parisiens;
lui-même *en* conduisit six
chez les Arvernes,
vers la ville *de* Gergovie,
en-suivant la rivière *de* l'Allier.
Il donna à celui-là (Labiénus)
une partie de la cavalerie,
en laissa une partie à lui-même.
Ce fait ayant été appris,
Vercingétorix,
tous les ponts
de cette rivière
ayant été coupés,
commença à faire route
de l'autre côté de l'Allier.

XXXV. Comme l'une-et-l'autre
armée
était en vue
à l'une-et-l'autre,
et établissait *son* camp
presque vis-à-vis,
des éclaireurs ayant été placés-de-divers-côtés,
de-peur-que-quelque-part les Romains
un pont ayant été fait
ne-fissent-passer *leurs* troupes,
l'affaire était pour César
dans de grandes difficultés,
de peur qu'il ne fût retenu par la rivière

mine impediretur; quod non fere ante autumnum Elaver vado transiri solet[1] Itaque, ne id accideret, silvestri loco castris positis, e regione unius eorum pontium, quos Vercingetorix rescindendos curaverat, postero die cum duabus legionibus in occulto restitit; reliquas copias cum omnibus impedimentis, ut consueverat, misit, captis quartis quibusque cohortibus, uti numerus legionum constare videretur. His, quam longissime possent, progredi jussis, quum jam ex diei tempore conjecturam caperet, in castra perventum, iisdem sublicis, quarum pars inferior integra remanebat, pontem reficere cœpit. Celeriter effecto opere legionibusque transductis, et loco castris idoneo delecto, reliquas copias revocavit. Vercingetorix, re cognita, ne contra suam voluntatem dimicare cogeretur, magnis itineribus antecessit.

XXXVI. Cæsar ex eo loco quintis castris Gergoviam perve-

car l'Allier est rarement guéable avant l'automne. Pour y obvier, il campa dans un lieu couvert de bois, vis-à-vis d'un des ponts que Vercingétorix avait fait couper, et, s'y tenant caché le lendemain avec deux légions, il fit partir le reste comme il en avait l'habitude, avec tout le bagage, retirant de chaque légion une cohorte sur quatre, pour que le nombre parût le même. Il leur ordonna de faire la plus longue marche possible, et quand, d'après l'heure, il put supposer que le gros de l'armée était arrivé au campement, il se mit à rétablir le pont sur les anciens pilotis, dont la partie inférieure était restée intacte. L'ouvrage fut bientôt achevé; il fit passer ses légions, choisit pour son camp un emplacement favorable et rappela ses autres troupes. A cette nouvelle, Vercingétorix, pour ne pas se voir forcé de combattre malgré lui, prit les devants à grandes journées.

XXXVI. De là, César vint à Gergovie en cinq marches. Ayant,

majorem partem æstatis;
quod fere Elaver
non solet transiri vado
ante autumnum.
Itaque,
ne id accideret,
castris positis
loco silvestri,
e regione
unius eorum pontium,
quos Vercingetorix
curaverat rescindendos,
die postero
restitit in occulto
cum duabus legionibus;
misit reliquas copias
cum omnibus impedimentis
ut consueverat, [bus
quibusque quartis cohorti-
captis,
uti numerus legionum
videretur constare.
His jussis
progredi
quam possent longissime,
quum jam ex tempore diei
caperet conjecturam
perventum in castra,
cœpit reficere pontem
iisdem sublicis,
quarum pars inferior
remanebat integra.
Opere effecto celeriter
legionibusque transductis,
et loco idoneo
capto castris,
revocavit reliquas copias.
Vercingetorix,
re cognita,
ne cogeretur dimicare
contra suam voluntatem,
antecessit
magnis itineribus.
XXXVI. Cæsar
pervenit Gergoviam
ex eo loco
quintis castris,

la plus grande partie de l'été;
parce qu'ordinairement l'Allier
n'a-pas-coutume d'être passé à gué
avant l'automne.
En-conséquence,
pour que cela n'arrivât pas,
son camp ayant été établi
dans un lieu boisé,
en face
d'un de ces ponts,
que Vercingétorix
avait eu-soin de couper,
le jour suivant
il resta dans un *endroit* caché
avec deux légions;
il envoya le reste-des troupes
avec tous les bagages,
comme il avait-coutume,
chaque quatrième cohorte
ayant été prise *pour rester avec lui*,
afin que le nombre des légions
parût être-en-règle.
Ceux-ci ayant reçu-l'ordre
de s'avancer *aussi loin*
qu'ils pourraient le plus loin,
lorsque déjà d'après le moment du jour
il prenait conjecture (supposait)
qu'on était arrivé au camp,
il commença à refaire le pont
avec les mêmes pilotis,
dont la partie inférieure
restait intacte.
Le travail ayant été achevé promptement
et les légions menées-de-l'autre-côté,
et un emplacement convenable
ayant été pris pour un camp,
il rappela le reste-des troupes.
Vercingétorix,
ce fait ayant été appris,
afin qu'il ne fût pas forcé de combattre
contre son gré,
prit-les-devants
par de grandes marches.
XXXVI. César
arriva à Gergovie
depuis cet endroit-là
au cinquième camp (jour de marche),

nit, equestrique prœlio eo die levi facto, perspecto urbis situ, quæ, posita in altissimo monte, omnes aditus difficiles habebat, de expugnatione desperavit; de obsessione non prius agendum constituit, quam rem frumentariam expedisset. At Vercingetorix, castris prope oppidum in monte positis, mediocribus circum se intervallis separatim singularum civitatum copias collocaverat; atque omnibus ejus jugi collibus occupatis, qua despici poterat, horribilem speciem præbebat: principesque earum civitatum, quos sibi ad consilium capiendum delegerat, prima luce quotidie ad se jubebat convenire, seu quid communicandum, seu quid administrandum videretur: neque ullum fere diem intermittebat, quin equestri prœlio, interjectis sagittariis, quid in quoque esset animi ac virtutis suorum, periclitaretur. Erat e regione oppidi collis

le jour même, livré un petit combat de cavalerie et reconnu la position de la ville, qui, assise sur une montagne fort élevée, était de tous côtés d'un accès difficile, il désespéra de la prendre d'assaut, et ne voulut s'occuper du siége qu'après avoir assuré ses vivres. Cependant Vercingétorix, qui avait établi son camp sur une montagne près de la ville, avait autour de lui séparément, mais à de faibles distances, les troupes de chaque cité; elles couvraient la chaîne entière des collines qui dominaient le camp romain, et offraient un coup d'œil effrayant. Chaque jour, il faisait, dès l'aube, venir les chefs dont il avait formé son conseil, soit qu'il eût quelque chose à leur communiquer, soit qu'il fallût prendre quelque mesure, et il ne se passait presque pas de jour que, pour éprouver le courage et l'ardeur de ses troupes, il n'engageât une action avec sa cavalerie, entremêlée

levique prœlio equestri
facto eo die,
situ urbis perspecto,
quæ, posita
in monte altissimo,
habebat
omnes aditus difficiles,
desperavit
de expugnatione ;
constituit
non agendum de obsessione
prius quam expedisset
rem frumentariam.
At Vercingetorix,
castris positis
prope oppidum in monte,
collocaverat circum se
mediocribus intervallis
separatim
copias
singularum civitatum ;
atque omnibus collibus
ejus jugi
occupatis,
qua poterat despici,
præbebat
speciem horribilem :
primaque luce
quotidie
jubebat principes
earum civitatum,
quos delegerat sibi
ad capiendum consilium,
convenire ad se,
seu quid videretur
communicandum,
seu quid
administrandum :
neque intermittebat
fere ullum diem,
quin periclitaretur
prœlio equestri,
sagittariis
interjectis,
quid animi
ac virtutis
esset in quoque suorum.

et un léger combat de-cavalerie
ayant été fait ce jour-là,
l'assiette de la ville ayant été examinée,
laquelle, située
sur une montagne très-haute,
avait
tous les accès difficiles,
perdit-tout-espoir
pour une prise-d'assaut ;
il résolut
de ne pas s'occuper du siège
avant qu'il eût dégagé (assure)
l'approvisionnement de-blé.
Mais Vercingétorix,
son camp ayant été placé
près de la ville sur une montagne,
avait établi autour de lui
à de faibles distances
séparément
les troupes
de chaque cité ;
et toutes les collines
de cette chaîne
ayant été occupées, [avait vue sur le camp,
partout où il pouvait être vu-d'en-haut (on
offrait
un aspect effrayant :
et au point-du jour
chaque-jour
il ordonnait les principaux
de ces cités,
qu'il avait choisis pour lui-même
pour prendre conseil,
se rassembler auprès de lui,
soit que quelque chose parût
devoir être communiquée,
soit que quelque chose *parût*
devoir être réglée :
et il ne laissait-passer
presque aucun jour,
qu'il n'essayât
par un combat de-cavalerie,
des archers
étant placés-entre *les cavaliers*,
quoi (combien) de cœur
et de courage
était en chacun des siens.

sub ipsis radicibus montis, egregie munitus atque ex omni parte circumcisus (quem si tenerent nostri, et aquæ magna parte et pabulatione libera prohibituri hostes videbantur; sed is locus præsidio ab iis non nimis firmo tenebatur) : tamen silentio noctis Cæsar, ex castris egressus, prius quam subsidio ex oppido veniri posset, dejecto præsidio potitus loco, duas ibi legiones collocavit, fossamque duplicem duodenum pedum a majoribus castris ad minora perduxit, ut tuto ab repentino hostium incursu etiam singuli commeare possent.

XXXVII. Dum hæc ad Gergoviam geruntur, Convictolitanis Æduus, cui magistratum adjudicatum a Cæsare demonstravimus[1], sollicitatus ab Arvernis pecunia, cum quibusdam adolescentibus colloquitur, quorum erat princeps Litavicus atque ejus fratres, amplissima familia nati adolescentes. Cum

d'archers. En face de la ville, au pied même de la montagne, était une éminence escarpée de toutes parts et bien fortifiée : en l'occupant, nos soldats semblaient pouvoir priver l'ennemi d'une grande partie de ses eaux et de la facilité de fourrager ; d'ailleurs, elle n'était défendue que par un détachement assez faible. Quoi qu'il en soit, César sort de son camp dans le silence de la nuit, culbute l'ennemi et s'empare de la position avant que de la ville on puisse envoyer du secours, y met deux légions et tire du grand au petit camp un fossé de douze pieds, pour qu'on puisse aller et venir même individuellement, sans craindre d'être surpris par l'ennemi

XXXVII. Tandis que cela se passe près de Gergovie, l'Éduen Convictolitanis, à qui, comme nous l'avons dit, César avait adjugé la magistrature, corrompu à prix d'argent par les Arvernes, s'abouche avec quelques jeunes gens, dont les chefs étaient Litavicus et ses

Erat collis
e regione oppidi
sub radicibus ipsis montis,
egregie munitus
atque circumcisus
ex omni parte
(quem si nostri tenerent,
videbantur
prohibituri hostes
et magna parte aquæ
et pabulatione libera ;
sed is locus
tenebatur ab iis
præsidio non nimis firmo) :
tamen Cæsar
silentio noctis,
egressus ex castris,
prius quam posset veniri
subsidio
ex oppido,
præsidio dejecto,
potitus loco,
collocavit ibi duas legiones,
perduxitque
a majoribus castris
ad minora
duplicem fossam
duodenum pedum,
ut etiam singuli
possent commeare
tuto
ab incursu repentino
hostium.

XXXVII. Dum hæc
geruntur ad Gergoviam,
Æduus Convictolitanis,
cui demonstravimus
magistratum
adjudicatum a Cæsare,
sollicitatus ab Arvernis
pecunia,
colloquitur [tibus,
cum quibusdam adolescen-
quorum princeps
erat Litavicus
atque fratres ejus,
adolescentes

Il y avait une colline
en face de la ville [tagne,
aux racines mêmes (au pied) de la mon-
excellemment fortifiée
et escarpée
de tout côté
(laquelle si les nôtres occupaient,
ils paraissaient
devoir priver les ennemis
et d'une grande partie de l'eau
et de fourrage libre ;
mais cette position
était occupée par eux
avec un poste pas trop solide) ;
cependant César
dans le silence de la nuit,
étant sorti du camp,
avant qu'il pût être venu (qu'on pût venir)
au secours
de la ville,
le poste ayant été culbuté,
s'étant emparé du lieu,
plaça là deux légions,
et conduisit
depuis le grand camp
jusqu'au petit
un double fossé
de douze pieds,
afin que même un-à-un
ils pussent aller-et-venir
en-sûreté
contre une attaque soudaine
des ennemis.

XXXVII. Tandis que ces choses
se font devant Gergovie,
l'Éduen Convictolitanis,
à qui nous avons indiqué
la magistrature
avoir été adjugée par César,
sollicité par les Arvernes
par de l'argent,
s'entretient
avec quelques jeunes-gens,
dont le chef
était Litavicus
et les frères de lui,
jeunes-gens

iis præmium communicat, hortaturque « Ut se liberos et imperio natos meminerint : unam esse Æduorum civitatem, quæ certissimam Galliæ victoriam distineat; ejus auctoritate reliquas contineri; qua transducta, locum consistendi Romanis in Gallia non fore · esse nonnullo se Cæsaris beneficio affectum, sic tamen, ut justissimam apud eum causam obtinuerit, sed plus communi libertati tribuere · cur enim potius Ædui de suo jure et de legibus ad Cæsarem disceptatorem, quam Romani ad Æduos, veniant? » Celeriter adolescentibus et oratione magistratus et præmio deductis, quum se vel principes ejus consilii fore profiterentur, ratio perficiendi quærebatur, quod civitatem temere ad suscipiendum bellum adduci posse non confidebant. Placuit uti Litavicus decem illis millibus,

frères, d'une famille très-distinguée. Il partage avec eux la somme et les exhorte à se souvenir « Qu'ils sont nés libres et pour commander. La cité des Éduens retardait seule le triomphe infaillible des Gaulois : son influence arrêtait les autres peuples. Qu'elle changeât de parti, les Romains n'auraient même plus en Gaule un pouce de terrain. Il avait reçu un bienfait de César, quoique après tout il eût simplement gagné la cause la plus juste; mais il devait bien plus à la liberté commune. Car pourquoi les Éduens venaient-ils discuter leurs lois et leurs droits devant César, plutôt que le peuple romain prît les Éduens pour arbitres? » Le discours du magistrat et l'appât du gain ont bientôt gagné ces jeunes gens; ils offrent même de se mettre en avant. On discute alors les moyens d'exécution, car on ne se flattait pas d'amener la cité à commencer la guerre sans motif. On convient de mettre Litavicus à la tête des dix mille

nati familia amplissima.
Communicat præmium
cum iis,
hortaturque
« Ut meminerint
se liberos
et natos imperio :
civitatem Æduorum
esse unam
quæ distineat
victoriam certissimam
Galliæ ;
reliquas contineri
auctoritate ejus ;
qua transducta,
locum consistendi
non fore Romanis
in Gallia :
se affectum esse
beneficio Cæsaris nonnullo,
sic tamen,
ut obtinuerit apud eum
causam justissimam,
sed tribuere plus
libertati communi :
cur enim Ædui
veniant
ad Cæsarem disceptatorem
de suo jure
et de legibus,
potius quam Romani
ad Æduos ? »
Adolescentibus
deductis celeriter
et oratione magistratus
et præmio,
quum profiterentur
se fore vel principes
ejus consilii,
ratio perficiendi
quærebatur,
quod non confidebant
civitatem
posse adduci temere
ad suscipiendum bellum.
Placuit
uti Litavicus præficeretur

nés d'une famille très-considérable.
Il partage la récompense
avec eux,
et *les* exhorte
« Qu'ils se souviennent
eux-mêmes *être* libres
et nés pour le commandement :
la cité des Éduens
être la seule
qui retarde
la victoire très-assurée
de la Gaule ;
toutes-les-autres être contenues
par l'autorité d'elle ;
laquelle étant transportée *dans* [*parti, l'autre*
un lieu de (où) se tenir
ne devoir pas être aux Romains
dans la Gaule :
lui-même avoir été gratifié
d'un bienfait de César non-nul,
de-telle-sorte cependant,
qu'il avait gagné auprès de lui
une cause très-juste,
mais accorder davantage (penser plutôt
à la liberté commune :
car pourquoi les Éduens
viendraient-ils
vers César arbitre
au-sujet-de leur droit
et au-sujet-de *leurs* lois,
plutôt que les Romains
vers les Éduens ? »
Les jeunes-gens
ayant été amenés (séduits) promptement
et par le discours du magistrat
et par la récompense,
comme ils déclaraient
eux-mêmes devoir être même les chefs
de cette résolution,
un moyen de *la* mener-à-terme
était cherché,
parce qu'ils ne comptaient pas
la cité
pouvoir être amenée sans-motif
à entreprendre la guerre.
Il plut (fut décidé)
que Litavicus serait mis-à-la-tête

quæ Cæsari ad bellum mitterentur, præficeretur atque ea ducenda curaret, fratresque ejus ad Cæsarem præcurrerent. Reliqua, qua ratione agi placeat, constituunt.

XXXVIII. Litavicus, accepto exercitu, quum millia passuum circiter triginta [1] ab Gergovia abesset, convocatis subito militibus, lacrimans : « Quo proficiscimur, inquit, milites? Omnis noster equitatus, omnis nobilitas interiit : principes civitatis, Eporedirix et Virdumarus, insimulati proditionis, ab Romanis indicta causa interfecti sunt. Hæc ab iis cognoscite, qui ex ipsa cæde fugerunt : nam ego, fratribus atque omnibus meis propinquis interfectis, dolore prohibeor, quæ gesta sunt, pronuntiare. » Producuntur ii, quos ille edocuerat quæ dici vellet, atque eadem, quæ Litavicus pronuntiaverat, multitudini exponunt : « Omnes equites Æduorum interfectos, quod collocuti cum Arvernis dicerentur ; ipsos se inter multitudinem mili-

hommes de troupes auxiliaires que l'on enverrait à César ; il se chargerait de les conduire, et ses frères le devanceraient auprès du général romain : on fixe également ce que l'on fera ensuite.

XXXVIII. Quand Litavicus eut reçu l'armée, et qu'il ne fut plus qu'à trente milles environ de Gergovie, tout à coup il convoque les soldats et, les larmes aux yeux : « Où allons-nous, soldats? s'écrie-t-il. Toute notre cavalerie, toute notre noblesse sont détruites. Les Romains sur une accusation de trahison, ont fait périr, sans forme de procès, Éporédirix et Virdumare, les premiers de notre cité. Apprenez leur sort de ceux qui se sont échappés du milieu du carnage : car moi, dont les frères et tous les parents ont été massacrés, la douleur m'empêche de vous raconter ce qui s'est passé. » Il produit des gens à qui il avait fait la leçon, et qui confirment ce que Litavicus venait de dire à la multitude : « Que tous les cavaliers éduens avaient été massacrés sous prétexte qu'ils avaient eu des pourparlers avec les Arvernes : ils n'avaient eux-mêmes échappé au carnage

Illis decem millibus,
quæ mitterentur Cæsari
d bellum,
atque curaret
ea ducenda,
fratresque ejus
præcurrerent ad Cæsarem.
Constituunt qua ratione
placeat
reliqua agi.
XXXVIII. Litavicus,
exercitu accepto,
quum abesset a Gergovia
triginta millia passuum
circiter,
militibus convocatis subito,
inquit lacrimans :
« Quo proficiscimur,
milites ?
Omnis noster equitatus,
omnis nobilitas interiit ;
principes civitatis,
Eporedirix et Virdumarus,
insimulati proditionis,
interfecti sunt ab Romanis
causa indicta.
Cognoscite hæc ab iis,
qui fugerunt
ex cædo ipsa :
nam ego,
meis fratribus
atque omnibus propinquis
interfectis,
prohibeor dolore
pronuntiare
quæ gesta sunt. »
Ii quos ille edocuerat
quæ vellet dici
producuntur
atque exponunt multitudini
eadem
quæ Litavicus
pronuntiaverat :
« Omnes equites Æduorum
interfectos,
quod dicerentur
collocuti cum Arvernis ;

de ces dix milliers *d'hommes*,
qui seraient envoyés à César
pour la guerre,
et prendrait-soin
d'eux devant être conduits,
et *que* les frères de lui
courraient-en-avant vers César.
Ils règlent de quelle manière
il *leur* plaît
le reste être fait.
XXXVIII. Litavicus,
l'armée ayant été reçue,
comme il était-éloigné de Gergovie
de trente milliers de pas
environ,
ses soldats étant convoqués tout à coup,
dit en pleurant :
« Où partons (allons)-nous,
soldats ?
Toute notre cavalerie,
toute *notre* noblesse a péri :
les principaux de la cité,
Éporédirix et Virdumare,
accusés de trahison,
ont été tués par les Romains
leur cause n'ayant-pas-été-plaidée.
Apprenez ces *faits* de ceux-ci,
qui se sont enfuis
du carnage même :
car moi,
mes frères
et tous *mes* proches
ayant été tués,
je suis empêché par la douleur
de raconter
ce qui a été fait. »
Ceux qu'il avait instruits
de ce qu'il voulait être dit
sont produits,
et exposent à la multitude
les mêmes choses
que Litavicus
avait déclarées :
« Tous les cavaliers des Éduens
avoir été tués,
parce qu'ils étaient dits
s'être entretenus avec les Arvernes ;

tum occultasse atque ex media cæde profugisse. » Conclamant Ædui, et Litavicum, ut sibi consulat, obsecrant. « Quasi vero, inquit ille, consilii sit res, ac non necesse sit nobis Gergoviam contendere et cum Arvernis nosmet conjungere. An dubitamus quin, nefario facinore admisso, Romani jam ad nos interficiendos concurrant? Proinde, si quid est in nobis animi, persequamur eorum mortem, qui indignissime interierunt, atque hos latrones interficiamus. » Ostendit cives Romanos, qui ejus præsidii fiducia una erant. Continuo magnum numerum frumenti commeatusque diripit, ipsos crudeliter excruciatos interficit : nuntios tota civitate Æduorum dimittit, eodem mendacio de cæde equitum et principum permovet : hortatur ut simili ratione, atque ipse fecerit, suas injurias persequantur.

XXXIX. Eporedirix Æduus, summo loco natus adolescens

qu'en se cachant dans la foule des soldats. » Un cri s'élève ; les Éduens prient Litavicus de pourvoir à leur sûreté : « Comme si, reprend-il, il y avait à délibérer, et que ce ne fût pas une nécessité de marcher à Gergovie pour nous joindre aux Arvernes ! Doutons-nous qu'après ce premier forfait les Romains ne soient en chemin pour nous égorger? Si donc il nous reste quelque énergie, vengeons la mort de ceux qu'on a si indignement assassinés, exterminons ces brigands. » Il montrait des citoyens romains, qui marchaient avec lui pour être en sûreté ; il leur enlève aussitôt beaucoup de vivres et de blé, puis il les fait périr par de cruels supplices. Il envoie des messagers dans tous les cantons de sa cité, les soulève par le même mensonge du massacre de la cavalerie et des chefs, et les exhorte à venger leurs outrages comme lui-même l'avait fait.

XXXIX. Parmi les cavaliers que César avait nominativement appelés, étaient Éporédirix, jeune homme d'une grande famille et

ipsos se occultasse
inter multitudinem
militum
atque profugisse
ex media cæde. »
Ædui conclamant,
et obsecrant Litavicum
ut consulat sibi.
« Quasi vero, inquit ille,
res sit consilii,
ac non sit necesse nobis
contendere Gergoviam
et nosmet conjungere
cum Arvernis.
An dubitamus quin,
facinore nefario admisso,
Romani concurrant jam
ad nos interficiendos ?
Proinde, si quid animi
sit in nobis,
persequamur
mortem eorum
qui interierunt
indignissime,
atque interficiamus
hos latrones. »
Ostendit cives Romanos
qui fiducia ejus præsidii
erant una.
Continuo diripit
magnum numerum
frumenti commeatusque,
interficit ipsos
excruciatos crudeliter :
dimittit nuntios
tota civitate Æduorum,
permovet
eodem mendacio
de cæde equitum
et principum :
hortatur
ut persequantur
suas injurias
ratione simili,
atque ipse fecerit. [dirix,
XXXIX. Æduus Epore-
adolescens

eux-mêmes s'être cachés
parmi la multitude
des soldats
et s'être enfuis
du milieu du massacre. »
Les Éduens poussent des acclamations,
et supplient Litavicus
qu'il pourvoie à eux-mêmes (à leur sûreté).
« Comme si en vérité, dit celui-ci,
l'affaire était (dépendait) d'une délibéra-
et s'il n'était pas nécessaire à nous [tion,
de marcher à Gergovie
et de nous unir
avec les Arvernes.
Est-ce que nous doutons que,
cet acte criminel ayant été commis,
les Romains ne se réunissent déjà
pour nous égorger ? [rage
Donc si quelque chose de (quelque) cou-
est en nous,
poursuivons (vengeons)
la mort de ceux
qui ont péri
très-indignement,
et tuons
ces brigands. »
Il montre les citoyens romains
qui par confiance en cet appui
étaient ensemble (avec eux).
Aussitôt il pille
une grande quantité
de blé et de vivres,
il met-à-mort *les citoyens* eux-mêmes,
torturés cruellement :
il envoie des messagers
dans toute la cité des Éduens,
il *les* émeut *tous*
par le même mensonge
sur le meurtre des cavaliers
et des principaux *citoyens* :
il *les* exhorte
pour qu'ils poursuivent (vengent)
leurs injures
par un moyen semblable (le même moyen)
que lui-même avait fait.
XXXIX. L'Éduen Éporédirix,
jeune-homme

et summæ domi potentiæ, et una Virdumarus, pari ætate et gratia, sed genere dispari, quem Cæsar, sibi ab Divitiaco transditum, ex humili loco ad summam dignitatem perduxerat, in equitum numero convenerant, nominatim ab eo evocati. His erat inter se de principatu contentio, et in illa magistratuum controversia alter pro Convictolitane, alter pro Coto summis opibus pugnaverant. Ex iis Eporedirix, cognito Litavici consilio, media fere nocte rem ad Cæsarem defert; orat « Ne patiatur civitatem pravis adolescentium consiliis ab amicitia populi Romani deficere, quod futurum provideat, si se tot hominum millia cum hostibus conjunxerint, quorum salutem neque propinqui negligere, neque civitas levi momento æstimare posset. »

XL. Magna affectus sollicitudine hoc nuntio Cæsar, quod semper Æduorum civitati præcipue indulserat, nulla interpo-

très-puissant dans son pays, et Virdumare, du même âge et non moins considéré, mais inférieur en naissance : c'était un protégé de Divitiacus, et César l'avait fait passer d'une condition obscure à la plus haute dignité. Ils se disputaient le premier rang et, dans le dernier débat entre les magistrats, l'un avait soutenu Cotus de tout son pouvoir, l'autre Convictolitanis. Éporédirix, informé des projets de Litavicus, les dénonce à César vers le milieu de la nuit. Il le prie « De ne pas souffrir que des jeunes gens, par leurs manœuvres perverses, détachent la cité des Éduens de l'alliance du peuple romain, comme il prévoit que cela doit arriver, si tant de milliers de soldats se joignent à l'ennemi : car les familles ne pourraient manquer de s'intéresser à leur salut, ni la cité d'y attacher une grande importance. »

XL. Très-inquiet de cette nouvelle, parce qu'il avait toujours particulièrement affectionné les Éduens, César, sans balancer un

natus summo loco
et summæ potentiæ domi,
et una Virdumarus,
ætate et gratia pari,
sed genere dispari,
quem, transditum sibi
ab Divitiaco,
Cæsar perduxerat
ex loco humili
ad summam dignitatem,
convenerant
in numero equitum,
evocati nominatim ab eo.
Contentio de principatu
erat his inter se,
et in illa controversia
magistratuum
pugnaverant
summis opibus
alter pro Convictolitane,
alter pro Coto.
Ex iis Eporedirix,
consilio Litavici cognito,
defert rem ad Cæsarem
fere media nocte ;
orat « Ne patiatur
civitatem deficere
ab amicitia populi Romani
consiliis pravis
adolescentium,
quod provideat futurum,
si tot millia hominum
se conjunxerint
cum hostibus,
salutem quorum
neque propinqui negligere,
neque civitas
posset æstimare
momento levi. »
XL. Cæsar, affectus
magna sollicitudine
hoc nuntio,
quod semper
indulserat præcipue
civitati Æduorum,
nulla dubitatione
interposite,

né en très-haut lieu (de grande famille,
et d'une très-grande influence à l'intérieur,
et en-même-temps Virdumare,
d'un âge et d'un crédit égal,
mais d'une race inégale,
lequel, présenté à lui
par Divitiacus,
César avait amené
d'une position humble
à la plus haute dignité,
s'étaient rassemblés
dans le nombre des (parmi les) cavaliers,
appelés nommément par lui.
Une rivalité pour le premier-rang
était à ceux-ci entre eux,
et dans ce *grand* débat
des magistrats
ils avaient lutté
de *leurs* plus grandes forces
l'un pour Convictolitanis,
l'autre pour Cotus.
D'entre ceux-ci Éporédirix,
le dessein de Litavicus étant connu,
dénonce l'affaire à César
à peu près au milieu-de la nuit ;
il *le* prie « Qu'il ne souffre pas
la cité se détacher
de l'amitié du peuple romain
par les conseils pervers
de jeunes-gens,
ce qu'il prévoyait devoir arriver,
si tant-de milliers d'hommes
s'étaient unis
avec les ennemis,
le salut desquels
ni *leurs* proches *ne pourraient* négliger,
ni la cité
ne pourrait estimer
d'une importance légère. »
XL. César, touché
d'une grande inquiétude
par cette nouvelle,
parce que toujours
il avait protégé particulièrement
la cité des Éduens,
aucune hésitation
n'étant mise-dans-l'intervalle,

sita dubitatione, legiones expeditas quatuor equitatumque omnem ex castris educit : nec fuit spatium tali tempore ad contrahenda castra, quod res posita in celeritate videbatur. C. Fabium legatum cum legionibus duabus castris præsidio reliquit. Fratres Litavici quum comprehendi jussisset, paulo ante reperit ad hostes profugisse. Adhortatus milites, ne necessario tempore itineris labore permoveantur, cupidissimis omnibus, progressus millia passuum viginti quinque[1], agmen Æduorum conspicatus, immisso equitatu, iter eorum moratur atque impedit, interdicitque omnibus ne quemquam interficiant. Eporedirigem et Virdumarum, quos illi interfectos existimabant, inter equites versari suosque appellare jubet. Iis cognitis et Litavici fraude perspecta, Ædui manus tendere, deditionem significare et projectis armis mortem deprecari incipiunt. Lita-

instant, fait sortir du camp quatre légions sans bagage et toute sa cavalerie. Tout, dans ce moment, paraissant dépendre de la célérité, on ne prit pas même le temps de resserrer le camp. Il laisse, pour le garder, le lieutenant C. Fabius avec deux légions. Il avait ordonné d'arrêter les deux frères de Litavicus : on lui apprend qu'ils viennent de passer à l'ennemi. César exhorte les soldats à ne pas se rebuter de la fatigue du chemin dans cette occasion décisive, et, tous étant remplis d'ardeur, il fait vingt-cinq milles et découvre les Éduens. Il lance sa cavalerie contre eux, les arrête, leur ferme le passage et défend que l'on tue personne. Éporédirix et Virdumare, que les Éduens croyaient morts, ont ordre de se faire voir dans les rangs de la cavalerie et d'appeler leurs amis. On les reconnaît et, la fourberie de Litavicus étant dévoilée, les Éduens tendent les mains, font entendre qu'ils se rendent, jettent leurs armes et supplient pour qu'on leur conserve la vie. Litavicus s'enfuit à Gergovie,

educit ex castris
quatuor legiones expeditas
omnemque equitatum :
nec spatium fuit
tali tempore
ad contrahenda castra,
quod res videbatur
posita in celeritate.
Relinquit præsidio castris
C. Fabium legatum
cum duabus legionibus.
Quum jussisset
fratres Litavici
comprehendi,
reperit
profugisse ad hostes
paulo ante.
Adhortatus milites
ne permoveantur
labore itineris
tempore necessario,
omnibus cupidissimis,
progressus
viginti quinque millia
passuum,
conspicatus
agmen Æduorum,
equitatu immisso,
moratur atque impedit
iter eorum,
interdicitque omnibus
ne interficiant quemquam.
Jubet Eporedirigem
et Virdumarum,
quos illi
existimabant interfectos,
versari inter equites
appellareque suos.
Iis cognitis
et fraude Litavici
perspecta,
Ædui
incipiunt tendere manus,
significare deditionem
et armis projectis
deprecari mortem.
Litavicus

fait-sortir hors du camp
quatre légions sans-bagages
et toute la cavalerie :
et de l'espace (du temps) ne fut pas
en un tel moment
pour resserrer le camp,
parce que l'affaire paraissait
placée sur (dépendant de) la rapidité.
Il laisse à garde au (pour garder le) camp
C. Fabius *son* lieutenant
avec deux légions.
Comme il avait ordonné
les frères de Litavicus
être saisis,
il découvre
eux s'être enfuis vers les ennemis
un peu auparavant.
Ayant exhorté les soldats
à ce qu'ils ne soient pas affectés
de la fatigue de la marche
dans un moment nécessaire,
tous *étant* très-ardents,
s'étant avancé
de vingt-cinq milliers
de pas,
ayant aperçu
la troupe des Éduens,
sa cavalerie ayant été lancée,
il retarde et entrave
la marche d'eux,
et fait-défense à tous
qu'ils ne tuent (de tuer) personne.
Il ordonne Éporédirix
et Virdumare,
que ceux là (les Éduens)
croyaient tués,
aller-et-venir parmi les cavaliers
et interpeller les leurs.
Ceux-ci ayant été reconnus
et la tromperie de Litavicus
ayant été pénétrée,
les Éduens
commencent à tendre les mains,
à annoncer par-signes *leur* soumission
et *leurs* armes étant jetées
à détourner-par-prières la mort.
Litavicus

vicus cum suis clientibus, quibus more Gallorum nefas est etiam in extrema fortuna deserere patronos, Gergoviam profugit.

XLI. Cæsar, nuntiis ad civitatem Æduorum missis, qui suo beneficio conservatos docerent, quos jure belli interficere potuisset, tribusque horis noctis exercitui ad quietem datis, castra ad Gergoviam movit. Medio fere itinere equites, ab Fabio missi, quanto res in periculo fuerit, exponunt; summis copiis castra oppugnata demonstrant; quum crebro integri defessis succederent nostrosque assiduo labore defatigarent, quibus propter magnitudinem castrorum perpetuo esset eisdem in vallo permanendum, multitudine sagittarum atque omni genere telorum multos vulneratos : ad hæc sustinenda magno usui fuisse tormenta : Fabium, discessu eorum, duabus relictis portis obstruere ceteras, pluteosque vallo addere et

suivi de ses clients : car, dans les mœurs gauloises, c'est un crime d'abandonner son patron, même lorsqu'il est dans une situation désespérée.

XLI. César envoie des messagers à la cité des Éduens, pour leur apprendre que sa bonté avait conservé la vie à des hommes qu'il pouvait mettre à mort suivant le droit de la guerre. Il donna trois heures de la nuit à l'armée pour se reposer, et reprit la route de Gergovie. Presque à moitié chemin, des cavaliers, expédiés par Fabius, lui apprirent quel danger on avait couru : « Le camp avait été attaqué par de très-grandes forces; des ennemis frais remplaçaient sans cesse ceux qui étaient las, tandis que les nôtres étaient accablés d'une fatigue continuelle, puisqu'ils ne pouvaient pas quitter le rempart, à cause de l'étendue du camp. Une grêle de flèches et de traits de toute espèce avait blessé beaucoup de monde. Les machines avaient été un grand moyen de défense. A la retraite de l'ennemi, Fabius, ne conservant que deux portes, avait fait boucher les autres, gar-

profugit Gergoviam
cum suis clientibus,
quibus est nefas
more Gallorum
deserere patronos
etiam in fortuna extrema.
XLI. Cæsar,
nuntiis missis
ad civitatem Æduorum,
qui docerent
quos potuisset interficere
jure belli
conservatos suo beneficio,
tribusque horis noctis
datis exercitui
ad quietem,
movit castra
ad Gergoviam.
Medio itinere fere
equites, missi ab Fabio,
exponunt
in quanto periculo
res fuerit;
demonstrant
castra oppugnata
summis copiis;
quum integri
succederent crebro
defessis
defatigarentque
labore assiduo
nostros, quibus
propter magnitudinem
castrorum
permanendum esset
perpetuo eisdem
in vallo,
multos vulneratos
multitudine sagittarum
atque omni genere telorum:
ad sustinenda hæc
tormenta
fuisse magno usui:
Fabium, discessu eorum,
duabus portis relictis,
obstruere ceteras,
addereque pluteos vallo

s'enfuit à Gergovie
avec ses clients,
pour lesquels il est impie
dans les mœurs des Gaulois
d'abandonner *leurs* patrons
même dans une fortune extrême
XLI. César,
des messagers ayant été envoyés
vers la cité des Éduens,
qui *leur* apprissent (pour leur apprendre)
des hommes qu'il aurait pu mettre-à-mort
par le droit de la guerre
avoir été sauvés par son bienfait,
et trois heures de la nuit
ayant été données à l'armée
pour le repos,
mit-en-mouvement *son* camp
vers Gergovie.
Au milieu-de la route à-peu-près
des cavaliers, envoyés par Fabius,
exposent *à César*
dans quel-grand danger
l'affaire a été (on s'est trouvé);
ils racontent
le camp *avoir été* attaqué
par de très-grandes forces;
comme des *soldats* frais
remplaçaient fréquemment
ceux fatigués
et lassaient
par un travail continuel
les nôtres, auxquels
à-cause-de la grandeur
du camp
nécessité-de-rester était
continuellement les mêmes
sur le retranchement,
beaucoup *avoir été* blessés
par un grand-nombre de flèches
et toute espèce de traits :
pour soutenir ces *attaques*
les machines-de-guerre
avoir été à une (d'une) grande utilité :
Fabius, à la retraite d'eux (des ennemis),
deux portes ayant été laissées,
boucher toutes-les-autres,
et ajouter des parapets au retranchement

se in posterum diem similem ad casum parare. His rebus cognitis, Cæsar summo studio militum ante ortum solis in castra pervenit.

XLII. Dum hæc ad Gergoviam geruntur, Ædui, primis nuntiis[1] ab Litavico acceptis, nullum sibi ad cognoscendum spatium relinquunt. Impellit alios avaritia, alios iracundia et temeritas, quæ maxime illi hominum generi est innata, ut levem auditionem habeant pro re comperta. Bona civium Romanorum diripiunt, cædes faciunt, in servitutem abstrahunt. Adjuvat rem proclinatam Convictolitanis, plebemque ad furorem impellit, ut, facinore admisso, ad sanitatem pudeat reverti. M. Aristium tribunum militum, iter ad legionem facientem, data fide ex oppido Cabillono[2] educunt : idem facere cogunt eos, qui negotiandi causa ibi constiterant. Hos continuo in itinere adorti, omnibus impedimentis exuunt; repu-

nir le rempart de parapets, et se préparait pour le lendemain à une affaire pareille. » Informé de ces événements, César, secondé par l'extrême ardeur du soldat, arrive au camp avant le lever du soleil.

XLII. Tandis que ces faits se passent devant Gergovie, les Éduens, qui avaient reçu les premiers messages de Litavicus, ne donnent pas un instant à la réflexion. Les uns sont poussés par la cupidité, les autres par la colère et par cette légèreté si naturelle à la nation, qu'elle prend pour chose avérée un simple ouï-dire. Ils pillent les biens des citoyens romains, les massacrent, les réduisent en esclavage. Convictolitanis seconde l'impulsion donnée et accroît le délire du peuple, afin que, le crime une fois commis, on ait honte de revenir à la raison. Le tribun des soldats, M. Aristius, était en route pour rejoindre sa légion ; on le fait sortir sur parole de Cabillone, où il se trouvait ; on force ceux qui s'y étaient établis pour leur commerce à en faire autant : sans cesse harcelés sur la route, ils sont dépouillés de tous leurs bagages ; on assiége jour et nuit ceux qui

et se parare
ad casum similem
in diem posterum.
His rebus cognitis,
Cæsar
studio summo militum
pervenit in castra
ante ortum solis.

XLII. Dum hæc
geruntur ad Gergoviam,
Ædui, primis nuntiis
acceptis ab Litavico,
relinquunt sibi
nullum spatium
ad cognoscendum.
Avaritia impellit alios,
iracundia
et temeritas alios,
quæ est innata [num,
maxime illi generi homi-
ut habeant
levem auditionem
pro re comperta.
Diripiunt bona
civium Romanorum,
faciunt cædes,
abstrahunt in servitutem.
Convictolitanis
adjuvat rem proclinatam,
impellitque plebem
ad furorem,
ut, facinore admisso,
pudeat
reverti ad sanitatem
Educunt
ex oppido Cabillono,
fide data,
M. Aristium
tribunum militum
facientem iter
ad legionem :
cogunt eos
qui constiterant ibi
causa negotiandi
facere idem.
Adorti hos continuo
in itinere,

et se préparer
à un événement semblable
pour le jour suivant.
Ces faits ayant été appris,
César
par l'ardeur extrême des soldats
arrive dans le camp
avant le lever du soleil.

XLII. Tandis que ces choses
se font auprès de Gergovie,
les Éduens, les premiers messagers
ayant été reçus de-la-part-de Litavicus,
ne laissent à eux-mêmes
aucun espace *de temps*
pour reconnaître *les faits*.
La cupidité pousse les uns,
la colère
et l'étourderie *poussent* les autres,
étourderie qui est innée
surtout à cette race d'hommes,
de façon qu'ils tiennent
un léger bruit
pour un fait vérifié.
Ils pillent les biens
des citoyens romains,
font des massacres,
les entraînent en esclavage.
Convictolitanis [l'impulsion),
aide la chose *déjà* sur-la-pente (seconde
et pousse la populace
à la fureur,
afin que, un forfait ayant été commis,
ils aient-honte
de revenir à la saine-raison.
Ils font-sortir
de la ville *de* Cabillone,
leur foi ayant été donnée
M. Aristius
tribun des soldats
qui faisait route
vers *sa* légion :
ils forcent ceux
qui s'étaient établis là
en vue de commercer
à faire la même chose.
Ayant attaqué ceux-ci sur-le-champ
pendant la route,

gnantes diem noctemque obsident; multis utrinque interfectis, majorem multitudinem ad arma concitant.

XLIII. Interim nuntio allato, omnes eorum milites in potestate Cæsaris teneri, concurrunt ad Aristium, nihil publico factum consilio demonstrant; quæstionem de bonis direptis decernunt; Litavici fratrumque bona publicant; legatos ad Cæsarem sui purgandi gratia mittunt. Hæc faciunt recuperandorum suorum causa; sed, contaminati facinore et capti compendio ex direptis bonis, quod ea res ad multos pertinebat, et timore pœnæ exterriti, consilia clam de bello inire incipiunt, civitatesque reliquas legationibus sollicitant. Quæ tametsi Cæsar intelligebat, tamen, quam mitissime potest, legatos appellat: « Nihil se propter inscientiam levitatemque vulgi gravius de civitate judicare, neque de sua in Æduos benevo-

résistent, et, quand de part et d'autre il a péri beaucoup de monde, on excite une plus grande multitude à prendre les armes.

XLIII. Cependant, à la nouvelle que toutes leurs troupes sont au pouvoir de César, les Éduens accourent près d'Aristius. Ils l'assurent que rien ne s'est fait de l'aveu général, ordonnent une enquête sur le pillage des effets, confisquent les biens de Litavicus et de ses frères, et envoient des députés à César pour se justifier. Ils agissent de la sorte pour recouvrer leurs soldats; mais, souillés d'un premier crime, séduits par le profit du pillage, où plusieurs avaient eu part, et frappés de la crainte d'un châtiment, ils commencent à tramer en secret des plans de guerre, et députent vers les autres cités pour essayer de les soulever. César savait tout; cependant il parle à leurs députés avec toute la douceur possible : « L'aveuglement et l'inconséquence de la populace ne lui feront jamais penser désavantageusement des Éduens et ne pourront pas diminuer sa bienveillance pour

exuunt
omnibus impedimentis;
obsident diem noctemque
repugnantes;
multisque interfectis
utrinque,
concitant ad arma
majorem multitudinem.
XLIII. Interim
nuntio allato,
omnes milites eorum
teneri in potestate Cæsaris,
concurrunt ad Aristium;
demonstrant
nihil factum
consilio publico:
decernunt quæstionem
de bonis direptis;
publicant bona
Litavici fratrumque;
mittunt legatos
ad Cæsarem
causa sui purgandi.
Faciunt hæc [rum;
causa recuperandorum suo-
sed, contaminati facinore
et capti compendio
ex bonis direptis,
quod ea res
pertinebat ad multos,
et exterriti
timore pœnæ,
incipiunt inire consilia
clam
de bello,
sollicitantque legationibus
reliquas civitates.
Quæ tametsi intelligebat,
tamen Cæsar
appellat legatos
quam potest mitissime:
« Se judicare nihil
gravius
de civitate
propter inscientiam
levitatemque vulgi,
neque deminuere

ils *les* dépouillent
de tous *leurs* bagages;
ils assiégent jour et nuit
ceux qui résistent;
et beaucoup ayant été tués
de-l'un-et-de-l'autre-côté,
ils appellent aux armes
une plus grande multitude.
XLIII. Cependant
la nouvelle ayant été apportée,
tous les soldats d'eux
être retenus au pouvoir de César,
ils accourent vers Aristius;
ils *lui* exposent
rien n'*avoir été* fait
par une décision publique;
ils décrètent une enquête
au-sujet-des biens pillés;
ils confisquent les biens
de Litavicus et de *ses* frères;
ils envoient des députés
vers César
en vue de se justifier.
Ils font ces choses
en vue de recouvrer les leurs;
mais, souillés par le forfait
et séduits par l'avantage
résultant des biens pillés,
parce que ce fait
s'étendait à beaucoup *d'entre eux*,
et épouvantés
par la crainte du châtiment,
ils commencent à entrer en délibération
furtivement
au-sujet-de la guerre,
et sollicitent par des députations
le reste-des cités.
Quoiqu'il connût ces *faits*,
cependant César
parle aux députés *aussi doucement*
qu'il peut le plus doucement:
« Lui-même ne porter-jugement en rien
plus sévèrement
sur la cité
à-cause-de l'ignorance
et de la légèreté de la multitude,
et ne *rien* diminuer

lentia deminuere. » Ipse, majorem Galliæ motum exspectans, ne ab omnibus civitatibus circumsisteretur, consilia inibat, quemadmodum ab Gergovia discederet ac rursus omnem exercitum [1] contraheret; ne profectio, nata ab timore defectionis, similis fugæ videretur.

XLIV. Hæc cogitanti accidere visa est facultas bene gerendæ rei. Nam, quum minora in castra operis perspiciendi causa venisset, animadvertit collem, qui ab hostibus tenebatur, nudatum hominibus, qui superioribus diebus vix præ multitudine cerni poterat. Admiratus quærit ex perfugis causam, quorum magnus ad eum quotidie numerus confluebat. Constabat inter omnes, quod jam ipse Cæsar per exploratores cognoverat, dorsum esse ejus jugi prope æquum; sed hinc silvestre et angustum, qua esset aditus ad alteram oppidi partem : huic loco vehementer illos timere, nec jam aliter sentire, uno colle ab Romanis occupato [2], si alterum amisissent, quin

eux. » S'attendant néanmoins à un mouvement plus considérable de la Gaule et ne voulant pas être enveloppé par toutes les cités, il pensait aux moyens de s'éloigner de Gergovie et de réunir de nouveau toute son armée, sans que son départ, qui venait de la crainte d'un soulèvement, eût l'air d'une fuite.

XLIV. Occupé de ces idées, il crut avoir trouvé l'occasion de remporter un avantage. Car, en visitant les travaux du petit camp, il remarqua qu'il n'y avait plus personne sur la colline qu'occupait l'ennemi les jours précédents, et qu'il couvrait si bien qu'à peine en voyait-on le sol. Surpris, il en demande la raison aux transfuges, dont il lui venait journellement un grand nombre. Tous s'accordent à lui dire, ce qu'il savait déjà par ses éclaireurs, que le sommet de cette colline était presque de niveau, mais étroit et couvert de bois dans la partie qui donnait accès à l'autre côté de la ville. On craignait beaucoup pour ce point et on sentait que, les Romains s'étant emparés de la première colline, si on perdait encore celle-là,

de sua benevolentia
in Æduos. »
Ipse, exspectans
majorem motum Galliæ,
ne circumsisteretur
ab omnibus civitatibus,
inibat consilia,
quemadmodum discederet
ab Gergovia
ac contraheret rursus
omnem exercitum;
ne profectio,
nata ab timore defectionis,
videretur similis fugæ.
XLIV. Facultas
bene gerendæ rei
visa est accidere
cogitanti hæc.
Nam, quum venisset
in minora castra
causa perspiciendi operis,
animadvertit collem,
qui tenebatur ab hostibus,
qui diebus superioribus
poterat vix cerni
præ multitudine hominum,
nudatum hominibus.
Admiratus
quærit causam ex perfugis,
quorum magnus numerus
confluebat ad eum
quotidie.
Constabat inter omnes,
quod jam Cæsar ipse
cognoverat
per exploratores,
dorsum ejus jugi
esse prope æquum;
sed silvestre et angustum
hinc qua esset aditus
ad alteram partem oppidi:
illos timere vehementer
huic loco,
nec jam sentire aliter,
quin, uno colle
occupato ab Romanis,
si amisissent alterum,

de sa bienveillance
pour les Eduens. »
Lui-même, attendant
un plus grand mouvement de la Gaule
afin qu'il ne fût pas enveloppé
par toutes les cités,
entrait-en délibération,
cherchant comment il s'éloignerait
de Gergovie
et rassemblerait de nouveau
toute *son* armée;
de peur que *son* départ,
né de la crainte d'une défection,
ne parût semblable à une fuite.
XLIV. Une occasion
de bien faire l'affaire
parut arriver
à *lui* songeant à ces choses.
Car, comme il était venu
dans le petit camp
en vue d'examiner les travaux,
il remarqua la colline,
qui était occupée par les ennemis,
et qui les jours précédents
pouvait à peine être vue
à-cause-du grand-nombre d'hommes,
être dégarnie d'hommes.
S'étant étonné
il *en* demande le motif aux transfuges,
dont un grand nombre
affluait vers lui
tous-les-jours.
Ceci était-d'accord entre tous,
que déjà César lui-même
avait appris
par *ses* éclaireurs,
la croupe de cette chaîne
être presque unie;
mais boisée et étroite
de-ce-côté par où était accès
vers l'autre partie de la place:
eux craindre vivement
pour cette position, [douter),
et déjà ne pas penser autrement (ne pas
que, une colline
ayant été occupée par les Romains,
s'ils avaient perdu l'autre,

pæne circumvallati atque omni exitu et pabulatione inter-clusi viderentur : ad hunc muniendum locum omnes a Vercin-getorige evocatos.

XLV. Hac re cognita, Cæsar mittit complures equitum turmas eo de media nocte : iis imperat ut paulo tumultuosius omnibus in locis pervagarentur. Prima luce magnum numerum impedimentorum ex castris mulorumque produci, eque iis strumenta detrahi, mulionesque cum cassidibus, equitum specie ac simulatione, collibus circumvehi jubet. His paucos addit equites, qui latius ostentationis causa vagarentur. Longo circuitu easdem omnes jubet petere regiones. Hæc procul ex oppido videbantur, ut erat a Gergovia despectus in castra, neque tanto spatio, certi quid esset, explorari poterat. Le-gionem unam eodem jugo [1] mittit et paulo progressam inferiore constituit loco silvisque occultat. Augetur Gallis suspicio atque

on serait comme enveloppé, sans pouvoir ni sortir ni aller au four-rage. Vercingétorix avait appelé toutes ses troupes pour fortifier cette position.

XLV. Sur ces renseignements, César, au milieu de la nuit, en-voie dans cette direction plusieurs escadrons, avec ordre de battre tous les environs d'une manière un peu bruyante : au point du jour, il fait sortir du camp beaucoup de bagage et de mulets sans bâts et donne des casques aux muletiers, avec ordre de faire le tour des collines, comme s'ils étaient de la cavalerie : il leur adjoint quel-ques cavaliers destinés à s'étendre plus au loin, pour l'étalage. Tous doivent se rendre au même point par de longs détours. De Gergo-vie, qui dominait le camp, on voyait toutes ces manœuvres ; mais la distance était assez grande pour qu'on ne pût découvrir au juste ce que c'était. César détache une légion vers la même colline ; quand elle a fait quelque chemin, il l'arrête dans un fond et la cache dans

viderentur
pæne circumvallati
atque interclusi
omni exitu
et pabulatione :
omnes evocatos
a Vercingetorige
ad muniendum
hunc locum.

XLV. Hac re cognita,
Cæsar mittit eo
de media nocte
complures turmas equitum:
imperat iis
ut pervagarentur
paulo tumultuosius
in omnibus locis.
Prima luce
jubet magnum numerum
impedimentorum
mulorumque
produci ex castris,
stramentaque detrahi
ex iis,
mulionesque cum cassidi-
specie ac simulatione
equitum,
circumvehi collibus.
Addit his
paucos equites,
qui vagarentur latius
causa ostentationis.
Jubet omnes
longo circuitu
petere easdem regiones.
Hæc videbantur procul
ex oppido,
ut despectus in castra
erat a Gergovia;
tantoque spatio
non poterat explorari
quid certi esset.
Mittit eodem jugo
unam legionem
et constituit loco inferiore
occultatque silvis
progressam paulo.

ils ne parussent
presque entourés-d'une-circonvallation
et coupés
de toute issue
et coupe-de-fourrage :
tous *avoir été* appelés
par Vercingétorix
pour fortifier
cette position.

XLV. Ce fait ayant été appris,
César envoie là
dès le milieu-de la nuit
plusieurs escadrons de cavaliers :
il commande à ceux-ci
qu'ils courent-de-tous-côtés
un peu plus tumultueusement *que d'ordi-* [*naire*
dans tous les endroits.
Au point-du jour
il ordonne une grande quantité
de bagages
et de mules
être menée hors du camp,
et les bâts être enlevés
de dessus celles-ci (les mules),
et les muletiers avec des casques,
avec l'apparence et le semblant
de cavaliers,
faire-le-tour des collines.
Il ajoute à ceux-ci
quelques cavaliers,
qui devaient se répandre plus au loin
en vue d'un étalage *de forces*.
Il ordonne tous
par un long détour
gagner les mêmes contrées.
Ces choses étaient vues au loin
depuis la ville,
car une vue sur le camp
était depuis Gergovie;
et à une si-grande distance
il ne pouvait pas être vérifié
quoi de certain était (ce que c'était au [juste).
Il envoie vers la même hauteur
une légion
et établit dans une position plus basse
et cache dans des forêts
elle s'étant avancée un peu.

omnes illo ad munitionem copiæ transducuntur. Vacua castra hostium Cæsar conspicatus, tectis insignibus suorum occultatisque signis militaribus, raros milites, ne ex oppido animadverterentur, ex majoribus castris in minora transducit, legatisque, quos singulis legionibus præfecerat, quid fieri vellet, ostendit : imprimis monet ut contineant milites, ne studio pugnandi aut spe prædæ longius progrediantur : quid iniquitas loci habeat incommodi, proponit : hoc una celeritate posse vitari : occasionis esse rem, non prœlii. His rebus expositis, signum dat, et ab dextera parte alio ascensu eodem tempore Æduos mittit.

XLVI. Oppidi murus ab planitie atque initio ascensus, recta regione, si nullus anfractus intercederet, mille et ducentos passus aberat : quidquid huic circuitus ad molliendum

un bois. Les soupçons des Gaulois redoublent et toutes leurs troupes passent de ce côté du retranchement. César, voyant que le camp des ennemis est vide, fait couvrir les insignes de ses soldats, cacher les enseignes et défiler les légions par petits pelotons, pour qu'on n'y fasse pas attention de la ville ; puis il les mène du grand camp dans le petit. Il donne ses instructions aux lieutenants qu'il avait mis à la tête de chaque légion, et les avertit surtout de contenir les soldats, afin que l'ardeur de combattre et l'espoir du butin ne les entraînent pas trop loin. Il leur fait voir le désavantage du terrain ; la rapidité seule pouvait y parer : c'était d'un coup de main qu'il s'agissait, non d'une bataille. Ces mesures prises, il donne le signal et fait, en même temps, monter les Éduens par un autre endroit, sur la droite.

XLVI. De la plaine, ou du pied de la colline jusqu'aux murs de la ville, il y avait douze cents pas, à vol d'oiseau : la distance

Suspicio augetur Gallis
atque omnes copiæ
transducuntur illo
ad munitionem.
Cæsar
conspicatus castra hostium
vacua,
insignibus suorum tectis
signisque militaribus
occultatis,
transducit
ex majoribus castris
in minora
milites raros,
ne animadverterentur
ex oppido,
ostenditque legatis
quos præfecerat
singulis legionibus
quid vellet fieri :
imprimis monet
ut contineant milites,
ne progrediantur longius
studio pugnandi
aut spe prædæ :
proponit
quid iniquitas loci
habeat incommodi :
hoc posse vitari
celeritate una :
esse rem occasionis,
non prœlii.
His rebus expositis,
dat signum,
et mittit Æduos
eodem tempore
ab parte dextera
alio ascensu

XLVI. Murus oppidi
aberat ab planitie
atque initio ascensus,
regione recta,
si nullus anfractus
intercederet,
mille et ducentos passus :
quidquid accesserat huic
ad molliendum clivum,

Le soupçon s'augmente aux Gaulois
et toutes les troupes
sont transportées là
pour le retranchement
César
ayant aperçu le camp des ennemis
vide,
les insignes des siens étant couverts
et les enseignes de-guerre
étant cachées,
fait-passer
du grand camp
dans le petit
ses soldats disséminés,
de peur qu'ils ne fussent remarqués
depuis la ville,
et découvre aux lieutenants
qu'il avait mis-à-la-tête
chacun d'une légion
ce qu'il voulait être fait :
surtout il *les* avertit
qu'ils contiennent *leurs* soldats,
de peur qu'ils ne s'avancent trop loin
par ardeur de (pour) combattre
ou par espoir de butin :
il *leur* expose
ce que l'inégalité du terrain
avait de désavantage *pour eux* :
ce *désavantage* pouvoir être évité
par la promptitude seule : [de main),
que c'était une affaire d'occasion (un coup
et non de combat.
Ces choses ayant été exposées
il donne le signal,
et envoie les Éduens
en même temps
du côté droit
par une autre montée.

XLVI. Le rempart de la place
était éloigné de la plaine
et du commencement de la montée,
en direction droite,
si aucun détour
ne se trouvait-dans-l'intervalle,
de mille et deux-cents pas :
tout ce qui s'était ajouté à cette *montée*
pour adoucir la pente,

clivum accesserat, id spatium itineris augebat. At medio fere colle in longitudinem, ut natura montis ferebat, ex grandibus saxis sex pedum murum, qui nostrorum impetum tardaret, præduxerant Galli, atque, inferiore omni spatio vacuo relicto, superiorem partem collis usque ad murum oppidi densissimis castris compleverant. Milites, dato signo, celeriter ad munitionem perveniunt, eamque transgressi, trinis castris potiuntur. Ac tanta fuit in castris capiendis celeritas, ut Teutomatus, rex Nitiobrigum, subito in tabernaculo oppressus, ut meridie conquieverat, superiore corporis parte nudata, vulnerato equo, vix se ex manibus prædantium militum eriperet.

XLVII. Consecutus id, quod animo proposuerat, Cæsar receptui cani jussit legionisque decimæ, qua tum erat comitatus, signa consistere. At reliquarum milites legionum, non exaudito tubæ sono, quod satis magna valles intercedebat,

s'augmentait des détours nécessaires pour adoucir la pente. A mi-côte à peu près, les Gaulois avaient tiré, de front et suivant la disposition de la colline, un mur de six pieds de haut en grosses pierres, pour retarder notre élan : ils avaient ensuite abandonné tout à fait la partie inférieure, et, sur le sommet, leurs quartiers très-serrés s'étendaient jusqu'aux murs de la ville. Le signal donné, nos soldats arrivent en un clin d'œil au retranchement, le franchissent et enlèvent trois quartiers. Leur rapidité est si grande que le roi des Nitiobriges, Teutomate, surpris dans sa tente, où il s'était endormi au milieu du jour, sans cuirasse et son cheval blessé, eut de la peine à se retirer des mains de nos soldats occupés au pillage.

XLVII. César, ayant rempli son but ordonna de sonner la retraite, et les enseignes de la dixième légion, qui l'accompagnait, s'arrêtèrent. Mais les soldats des autres légions n'avaient pas entendu la trompette, parce qu'ils étaient au delà d'un assez large vallon.

id augebat spatium itineris.
At fere medio colle
Galli præduxerant
in longitudinem,
ut natura montis ferebat,
murum sex pedum
ex grandibus saxis,
qui tardaret
impetum nostrorum,
atque,
omni spatio inferiore
relicto vacuo,
compleverant
partem superiorem collis
usque ad murum oppidi
castris densissimis.
Milites, signo dato,
perveniunt celeriter
ad munitionem,
transgressique eam,
potiuntur trinis castris.
Ac celeritas
in capiendis castris
fuit tanta,
ut Teutomatus,
rex Nitiobrigum,
oppressus subito
in tabernaculo,
ut conquieverat meridie,
parte superiore corporis
nudata,
equo vulnerato,
se eriperet vix ex manibus
militum prædantium.
XLVII. Cæsar,
consecutus id,
quod proposuerat animo,
jussit cani receptui
signaque decimæ legionis,
qua tum erat comitatus,
consistere.
At milites
reliquarum legionum,
sono tubæ
non exaudito,
quod valles satis magna
intercedebat,

cela augmentait l'espace de chemin.
Mais presque au milieu-de la colline
les Gaulois avaient conduit
en longueur, [portait,
comme la nature de la montagne *le* com-
un mur de six pieds
fait de grosses pierres,
qui retardât (pour retarder)
l'élan des nôtres,
et,
tout l'espace plus bas
ayant été laissé vide,
ils avaient rempli
la partie supérieure de la colline
jusqu'au rempart de la place
de camps très-serrés.
Les soldats, le signal étant donné,
arrivent promptement
au retranchement,
et ayant franchi ce *retranchement*,
s'emparent de trois camps.
Et la rapidité
en prenant les camps
fut si-grande,
que Teutomate,
roi des Nitiobriges,
surpris tout à coup
dans *sa* tente,
comme il s'était reposé à midi,
la partie supérieure de *son* corps
ayant été mise-à-nue (dépouillée de sa
son cheval ayant été blessé, [cuirasse),
s'arracha à peine des mains
des soldats qui butinaient.
XLVII. César,
ayant obtenu cela,
qu'il s'était proposé dans *son* esprit,
ordonna qu'on sonnât pour la retraite
et les enseignes de la dixième légion,
de laquelle alors il était accompagné,
s'arrêter.
Mais les soldats
du reste-des légions,
le son de la trompette
n'ayant pas été entendu,
parce qu'une vallée assez grande
se trouvait-dans-l'intervalle,

tamen ab tribunis militum legatisque, ut erat a Cæsare præceptum, retinebantur : sed elati spe celeris victoriæ et hostium fuga superiorumque temporum secundis prœliis, nihil adeo arduum sibi existimabant, quod non virtute consequi possent; neque prius finem sequendi fecerunt, quam muro oppidi portisque appropinquarent. Tum vero ex omnibus urbis partibus orto clamore, qui longius aberant, repentino tumultu perterriti, quum hostem intra portas esse existimarent, sese ex oppido ejecerunt. Matres familiæ de muro vestem argentumque jactabant, et, pectoris fine prominentes, passis manibus obtestabantur Romanos ut sibi parcerent, neu, sicut Avarici fecissent [1], ne mulieribus quidem atque infantibus abstinerent. Nonnullæ, de muris per manus demissæ, sese militibus transdebant. L. Fabius, centurio legionis octavæ, quem inter suos

Cependant, d'après les instructions de César, les lieutenants et les tribuns des soldats essayaient de les retenir ; mais, exaltés par l'espoir d'une prompte victoire, par la fuite des ennemis, par leurs anciens succès, les soldats ne voyaient rien de si difficile que leur valeur n'en pût venir à bout, et ne cessèrent la poursuite qu'en approchant des murs et des portes de la place. Un cri s'étant alors élevé de toutes les parties de la ville, les barbares qui étaient à l'autre extrémité, effrayés de ce bruit soudain, crurent l'ennemi dans l'intérieur et se jetèrent hors de Gergovie. Les femmes laissaient tomber du haut du rempart des habits et de l'argent, et, s'avançant le sein nu, les mains étendues, suppliaient les Romains de les épargner et de ne pas faire comme à Avaricum, où l'on n'avait ménagé ni enfants ni femmes. Plusieurs descendirent du rempart en s'aidant des mains et se livrèrent aux soldats. L. Fabius, centurion de la

retinebantur tamen
ab tribunis militum
legatisque,
ut præceptum erat
a Cæsare :
sed elati
spe celeris victoriæ
et fuga hostium
prœliisque secundis
temporum superiorum,
existimabant
nihil adeo arduum sibi,
quod non possent consequi
virtute :
neque fecerunt finem
sequendi, [rent
prius quam appropinqua-
muro oppidi
portisque.
Tum vero clamore orto
ex omnibus partibus urbis,
qui aberant longius,
perterriti
tumultu repentino,
quum existimarent
hostem esse intra portas,
sese ejecerunt ex oppido.
Matres familiæ
jactabant de muro
vestem argentumque,
et, prominentes
fine pectoris,
manibus passis
obtestabantur Romanis
ut parcerent sibi,
neu,
sicut fecissent Avarici,
ne abstinerent quidem
mulieribus
atque infantibus.
Nonnullæ,
demissæ de muris
per manus,
sesetransdebant militibus.
L. Fabius,
centurio octavæ legionis,
quem constabat

étaient retenus cependant
par les tribuns des soldats
et les lieutenants,
comme il avait été prescrit
par César :
mais emportés
par l'espoir d'une prompte victoire
et par la fuite des ennemis
et par les combats favorables
des temps précédents,
ils pensaient
rien n'être tellement difficile pour eux,
qu'ils ne pussent atteindre
par *leur* valeur :
et ils ne firent pas fin (ne cessèrent pas)
de poursuivre,
avant qu'ils approchassent
du rempart de la place
et des portes.
Mais alors un cri s'étant élevé
de toutes les parties de la ville,
ceux qui étaient plus loin,
épouvantés
de *ce* tumulte soudain,
comme ils croyaient
l'ennemi être en dedans des portes,
se jetèrent hors de la place.
Les mères de famille
jetaient du-haut-du rempart
leurs habits et *leur* argent,
et, s'avançant-au-dehors
jusqu'à la poitrine,
les mains étendues
conjuraient les Romains
qu'ils épargnassent elles,
ou (et) qu'*ils* ne *fissent* pas,
comme ils avaient fait à Avaricum,
c'est-à-dire qu'ils n'épargnassent même pas
les femmes
et les enfants.
Quelques-unes,
descendues des remparts
à-l'aide-des mains,
se remettaient aux soldats.
L. Fabius,
centurion de la huitième légion,
lequel il était-avéré

eo die dixisse constabat, excitari se Avaricensibus præmiis, neque commissurum ut prius quisquam murum ascenderet, tres suos nactus manipulares atque ab iis sublevatus, murum ascendit. Eos ipse rursus singulos exceptans, in murum extulit.

XLVIII. Interim ii, qui ad alteram partem oppidi, ut supra demonstravimus[1], munitionis causa convenerant, primo exaudito clamore, inde etiam crebris nuntiis incitati, oppidum ab Romanis teneri, præmissis equitibus, magno concursu eo contenderunt. Eorum u. quisque primus venerat, sub muro consistebat suorumque pugnantium numerum augebat. Quorum quum magna multitudo convenisset, matres familiæ, quæ paulo ante Romanis de muro manus tendebant, suos obtestari et more Gallico passum capillum ostentare liberosque in conspectum proferre cœperunt. Erat Romanis nec loco nec

huitième légion, avait dit ce jour là au milieu des siens « Que les récompenses d'Avaricum l'animaient et qu'il ne souffrirait pas qu'un autre escaladât le premier les murs. » Trouvant trois hommes de son manipule, il se fait soulever par eux, monte sur le rempart, leur tend la main à son tour et les attire l'un après l'autre sur le mur.

XLVIII. Cependant les Gaulois qui s'étaient, comme nous l'avons dit, portés de l'autre côté de la place pour travailler au retranchement, ayant entendu les premiers cris, et excités à chaque instant par des messagers qui annonçaient la prise de la ville par les Romains, détachent en avant leur cavalerie et la suivent en foule. Chacun, à mesure qu'il arrive, se forme sous le mur et augmente le nombre des combattants. Comme ils se trouvaient réunis en grand nombre, les femmes, qui tout à l'heure tendaient les mains à nos soldats du haut du rempart, s'offrent aux barbares, échevelées suivant leur usage, et les implorent en leur présentant leurs enfants. Les Romains avaient le désavantage du terrain et du nombre;

dixisse eo die
inter suos,
se excitari
præmiis Avaricensibus,
neque commissurum
ut quisquam prius
ascenderet murum,
nactus
tres manipulares suos
atque sublevatus ab iis,
ascendit murum.
Ipse rursus
exceptans eos singulos
extulit in murum.

avoir dit ce jour-là
parmi les sieus,
lui-même être excité
par les récompenses d'-Avaricum,
et ne devoir pas risquer
que quelqu'un plus tôt *que lui*
montât sur le rempart,
ayant trouvé
trois soldats-de-la-compagnie de-lui
et ayant été soulevé par eux,
monta sur le rempart.
Lui-même à-son-tour
recevant eux un-à-un
les fit-monter sur le rempart.

XLVIII. Interim ii qui,
ut demonstravimus supra,
convenerant
ad alteram partem oppidi
causa munitionis,
primo clamore exaudito,
inde etiam incitati
crebris nuntiis,
oppidum
teneri ab Romanis,
equitibus præmissis,
contenderunt eo
magno concursu.
Ut quisque eorum
venerat primus,
consistebat sub muro,
augebatque numerum
suorum pugnantium.
Quorum
quum magna multitudo
convenisset,
matres familiæ,
quæ paulo ante
tendebant manus Romanis
de muro,
cœperunt obtestari suos
et more Gallico
ostentare capillum passum
proferreque liberos
in conspectum.
Contentio
erat æqua Romanis
nec loco nec numero :

XLVIII. Cependant ceux qui,
comme nous *l'*avons indiqué ci-dessus
s'étaient rassemblés
de l'autre côté de la place
en vue de *faire* un retranchement,
le premier cri ayant été entendu,
ensuite aussi excités
par de fréquents messagers,
qui disaient la ville
être occupée par les Romains,
les cavaliers ayant été envoyés-en avant,
se rendirent là
en grande affluence.
Selon que chacun d'eux
était arrivé le premier,
il s'arrêtait au-pied-du rempart,
et augmentait le nombre
des siens qui combattaient.
Desquels
comme une grande multitude
s'était rassemblée,
les mères de famille,
qui un peu auparavant
tendaient les mains aux Romains
du-haut-du rempart,
commencèrent à conjurer les leurs
et à la manière gauloise
à *leur* montrer *leur* chevelure éparse
et à faire-avancer *leurs* enfants
à *leur* vue.
La lutte
n'était égale pour les Romains
ni par la position ni par le nombre :

numero æqua contentio : simul et cursu et spatio pugnæ defatigati, non facile recentes atque integros sustinebant.

XLIX. Cæsar, quum iniquo loco pugnari, hostiumque augeri copias videret, præmetuens suis, ad T. Sextium legatum, quem minoribus castris præsidio reliquerat, mittit, ut cohortes ex castris celeriter educeret, et sub infimo colle ab dextro latere hostium constitueret : ut, si nostros loco depulsos vidisset, quo minus libere hostes insequerentur, terreret. Ipse paulum ex eo loco cum legione progressus, ubi constiterat, eventum pugnæ exspectabat.

L. Quum acerrime cominus pugnaretur, hostes loco et numero, nostri virtute confiderent, subito sunt Ædui visi, ab latere nostris aperto, quos Cæsar ab dextra parte alio ascensu manus distinendæ causa miserat. Hi similitudine armorum vehementer nostros perterruerunt : ac, tametsi dextris humeris

fatigués à la fois de leur course et de la durée du combat, ils ne se soutenaient pas sans peine contre des troupes fraîches.

XLIX. César, voyant que l'on combattait dans une position désavantageuse et que le nombre des ennemis s'augmentait, craignit pour ses troupes, et envoya l'ordre au lieutenant T. Sextius, qu'il avait chargé de la garde du petit camp, d'en faire sortir promptement des cohortes et de les poster sur le flanc droit des barbares, afin que, s'il voyait les nôtres culbutés de leur position, il effrayât l'ennemi et entravât la poursuite. Portant lui-même sa légion un peu en avant de l'endroit où il l'avait arrêtée, il attendit l'issue du combat.

L. Tandis qu'on se battait très-vivement et de près, l'ennemi se fiant en sa position et en son nombre, et nos soldats en leur valeur, tout à coup parurent sur notre flanc découvert les Éduens, que César avait envoyés sur sa droite par un autre chemin, pour faire diversion. La ressemblance de leurs armes avec celles des ennemis alarma beaucoup nos soldats, quoiqu'ils eussent le bras droit nu, ce

defatigati simul
et cursu et spatio,
non sustinebant facile
recentes
atque integros.

XLIX. Cæsar,
quum videret pugnari
loco iniquo,
copiasque hostium augeri,
præmetuens suis,
mittit ad T. Sextium
legatum,
quem reliquerat præsidio
minoribus castris,
ut educeret celeriter
cohortes ex castris,
et constitueret
sub infimo colle
ab latere dextro hostium :
ut, si vidisset
nostros depulsos loco,
quo hostes insequerentur
minus libere,
terreret.
Ipse progressus paulum
cum legione
ex eo loco, ubi constiterat,
exspectabat
eventum pugnæ.

L. Quum pugnaretur
cominus acerrime,
hostes confiderent loco
et numero,
nostri virtute,
subito Ædui,
quos Cæsar miserat
ab parte dextra
alio ascensu
causa distinendæ manus,
visi sunt
ab latere aperto nostris.
Hi perterruerunt nostros
vehementer
similitudine armorum :
ac, tametsi
animadvertebantur
humeris dextris

fatigués à-la-fois
et par la course et par la durée *du combat*,
ils ne soutenaient (résistaient) pas facile-
des (à des) *hommes* frais [ment
et intacts (sans blessures).

XLIX. César,
comme il voyait le-combat-se-livrer
dans une position désavantageuse,
et les forces des ennemis s'augmenter,
craignant pour les siens,
envoie vers T. Sextius
son lieutenant,
qu'il avait laissé à garde (pour garder)
au (le) petit camp,
pour lui dire qu'il fît-sortir promptement
les cohortes du camp,
et *les* plaçât
au bas-de la colline
sur le flanc droit des ennemis :
pour que, s'il avait vu
les nôtres chassés de *leur* position,
afin que les ennemis poursuivissent
moins librement,
il *les* effrayât.
Lui-même s'étant avancé un peu
avec *sa* légion
de ce lieu, où il s'était arrêté,
attendait
l'issue du combat.

L. Comme on combattait
de près très-vivement, [position
que les ennemis avaient-confiance en *leur*
et en *leur* nombre,
les nôtres en *leur* valeur,
tout-à-coup les Éduens,
que César avait envoyés
du côté droit
par une autre montée [*nemis*,
en vue de tenir-à-l'écart une troupe *d'en-*
furent aperçus
sur le flanc découvert pour les nôtres.
Ceux-ci épouvantèrent les nôtres
vivement
par la ressemblance des armes :
et, bien que
ils fussent remarqués
avec les épaules droites

exsertis animadvertebantur, quod insigne pacatis esse consuerat, tamen id ipsum sui fallendi causa milites ab hostibus factum existimabant. Eodem tempore L. Fabius centurio, quique una murum ascenderant, circumventi atque interfecti de muro præcipitantur. M. Petreius, ejusdem legionis centurio, quum portas excidere conatus esset, a multitudine oppressus ac sibi desperans, multis jam vulneribus acceptis, manipularibus suis, qui illum secuti erant : « Quoniam, inquit, me una vobiscum servare non possum, vestræ quidem certe vitæ prospiciam, quos cupiditate gloriæ adductus in periculum deduxi. Vos, data facultate, vobis consulite. » Simul in medios hostes irrupit, duobusque interfectis, reliquos a porta paulum submovit. Conantibus auxiliari suis : « Frustra, inquit, meæ vitæ subvenire conamini, quem jam sanguis viresque deficiunt : proinde hinc abite, dum est facultas, vosque ad legionem

qui était le signe d'amitié convenu ; ils crurent que c'était une ruse de l'ennemi pour nous tromper. Au même moment, le centurion L. Fabius et ceux qui l'avaient suivi furent enveloppés ; on les égorgea et on les précipita du haut du rempart. M. Pétréius, centurion de la même légion, se vit accabler par le nombre, comme il s'efforçait de briser la porte. Ayant déjà reçu plusieurs blessures et désespérant de sa vie : « Puisque je ne puis me sauver avec vous, dit-il à ceux de son manipule qui l'avaient suivi, j'aurai du moins soin de votre salut, car c'est moi qui vous ai conduits dans le péril, entraîné par l'amour de la gloire. Profitez de l'occasion que je vous offre, et ne songez qu'à vous. » A ces mots, il se jette au milieu des ennemis, en tue deux, écarte un peu les autres de la porte, et ses soldats tentant de le secourir : « C'est en vain, reprend-il, que vous essayez de me conserver la vie ; déjà mon sang et mes forces m'abandonnent : éloignez-vous donc, tandis que vous le pouvez, et

exsertis,
quod consuerat
esse insigne
pacatis,
tamen milites
existimabant id ipsum
factum ab hostibus
causa sui fallendi.
Eodem tempore
centurio L. Fabius,
quique ascenderant murum
una, [fecti
circumventi atque inter-
præcipitantur de muro.
M. Petreius,
centurio ejusdem legionis,
quum conatus esset
excidere portas,
oppressus a multitudine
ac desperans sibi,
multis vulneribus
acceptis jam,
inquit manipularibus suis,
qui secuti erant illum :
« Quoniam non possum
me servare vobiscum,
prospiciam quidem certe
vestræ saluti,
quos deduxi in periculum
adductus
cupiditate gloriæ.
Vos, facultate data,
consulite vobis. »
Simul
irrupit in medios hostes,
duobusque interfectis,
submovit paulum reliquos
a porta.
Suis conantibus auxiliari :
« Conamini frustra,
inquit,
subvenire meæ vitæ,
quem jam sanguis
viresque deficiunt :
proinde abite hinc,
dum facultas est,
vosque recipite

tirées-hors *du vêtement* (nues),
ce qui avait-coutume
d'être le signe
pour les *Gaulois* en-paix (amis),
cependant les soldats
croyaient cela même
avoir été fait par les ennemis
en vue de les tromper.
Dans le même temps
le centurion L. Fabius,
et ceux qui avaient monté sur le rempart
ensemble (avec lui),
enveloppés et tués
sont jetés en-bas du rempart.
M. Pétréius,
centurion de la même légion,
comme il avait essayé
de couper (briser) les portes,
accablé par la multitude
et n'espérant-plus pour lui-même,
de nombreuses blessures
ayant été reçues déjà,
dit aux soldats-de-la-compagnie de-lui,
qui avaient suivi lui :
« Puisque je ne peux pas
me sauver avec-vous,
je pourvoirai certes du moins
à votre salut,
vous que j'ai conduits dans le péril
amené (séduit)
par le désir de la gloire.
Vous, l'occasion *vous* étant donnée,
songez à vous. »
En-même-temps
il se jeta au milieu-des ennemis,
et deux ayant été tués,
il écarta un peu les autres
de la porte.
Aux siens qui s'efforçaient de *le* secourir :
« Vous vous efforcez vainement,
dit-il,
de venir-en-aide à ma vie,
moi que déjà le sang
et les forces abandonnent.
donc allez-vous-en d'ici,
tant que la possibilité existe,
et retirez-vous

recipite. » Ita pugnans post paululum concidit, ac suis saluti fuit.

LI. Nostri, quum undique premerentur, quadraginta sex centurionibus amissis, dejecti sunt loco : sed intolerantius Gallos insequentes legio decima tardavit, quæ pro subsidio paulo æquiore loco constiterat. Hanc rursus tertiæ decimæ legionis cohortes exceperunt, quæ, ex castris minoribus eductæ, cum T. Sextio legato ceperant locum superiorem. Legiones, ubi primum planitiem attigerunt, infestis contra hostes signis constiterunt. Vercingetorix ab radicibus collis suos intra munitiones reduxit. Eo die milites sunt paulo minus septingenti desiderati.

LII. Postero die Cæsar, concione advocata, temeritatem cupiditatemque militum reprehendit, « Quod sibi ipsi judicavissent, quo procedendum, aut quid agendum videretur, neque signo recipiendi dato constitissent, neque a tribunis

rejoignez la légion. » Un moment après, il périt en combattant et après avoir sauvé les siens.

LI. Nos soldats, pressés de toutes parts, furent chassés de leur position après avoir perdu quarante-six centurions. Mais la dixième légion, placée comme réserve dans une position un peu moins mauvaise, ralentit les Gaulois, qui s'abandonnaient trop vivement à la poursuite : elle fut soutenue à son tour par les cohortes de la treizième, venues du petit camp et postées un peu plus haut, sous les ordres du lieutenant T. Sextius. Dès que les légions eurent touché la plaine, elles s'arrêtèrent et firent face aux ennemis. Vercingétorix ramena les siens du pied de la colline dans ses retranchements. Cette journée nous coûta près de sept cents hommes.

LII. Le lendemain, César assemble l'armée et reproche aux soldats leur témérité et leur cupidité : « Ils avaient eux-mêmes jugé de ce qu'il fallait faire et jusqu'où l'on devait s'avancer; ils ne s'étaient pas arrêtés lorsqu'on avait sonné la retraite, et ni les tribuns ni les

ad legionem. »
Ita pugnans
concidit paululum post,
ac fuit saluti suis.
LI. Nostri,
quum premerentur
undique, [nibus
quadraginta sex centurio-
amissis,
dejecti sunt loco :
sed decima legio,
quæ constiterat
pro subsidio
loco paulo æquiore,
tardavit Gallos
insequentes intolerantius.
Cohortes
tertiæ decimæ legionis.
quæ, eductæ
ex minoribus castris,
ceperant locum superiorem
cum legato T. Sextio,
exceperunt hanc rursus.
Legiones, ubi primum
attigerunt planitiem,
constiterunt
signis infestis
contra hostes.
Vercingetorix
reduxit suos
ab radicibus collis
intra munitiones.
Eo die [lites
paulo minus septingenti mi-
desiderati sunt.
LII. Die postero
Cæsar,
concione advocata,
reprehendit temeritatem
cupiditatemque militum,
« Quod judicavissent
ipsi sibi,
quo videretur
procedendum,
aut quid agendum,
neque constitissent
signo recipiendi dato,

vers la légion. »
Puis en combattant
il tomba un peu après,
et fut à salut aux (sauva les) siens.
LI. Les nôtres,
comme ils étaient pressés
de-tous-côtés,
quarante-six centurions
ayant été perdus,
furent jetés-en-bas de *leur* position :
mais la dixième légion,
qui s'était arrêtée
en-guise-de réserve
dans une position un peu plus favorable,
retarda les Gaulois
qui poursuivaient trop impatiemment.
Les cohortes [gion,
de la troisième *et* dixième (treizième) lé-
qui, menées
hors du petit camp,
avaient pris une position plus élevée
avec le lieutenant T. Sextius,
soutinrent celle-ci à-leur-tour.
Les légions, dès que d'abord (aussitôt que)
elles eurent touché la plaine,
s'arrêtèrent
les enseignes menaçantes
contre les ennemis.
Vercingétorix
ramena les siens
des racines (du pied) de la colline
en dedans des retranchements.
Ce jour-là
un peu moins *que* sept-cents soldats
furent regrettés (perdus).
LII. Le jour suivant
César,
une assemblée ayant été convoquée,
reprend la témérité
et la cupidité des soldats,
« Parce qu'ils avaient jugé
eux-mêmes pour eux-mêmes,
où il semblait
qu'il fallût s'avancer,
ou quoi devait être fait,
et ne s'étaient pas arrêtés
le signal de se retirer ayant été donné.

militum legatisque retineri potuissent : exposito, quid iniquitas loci posset, quid ipse ad Avaricum[1] sensisset, quum, sine duce et sine equitatu deprehensis hostibus, exploratam victoriam dimisisset, ne parvum modo detrimentum in contentione propter iniquitatem loci accideret. Quanto opere eorum animi magnitudinem admiraretur, quos non castrorum munitiones, non altitudo montis, non murus oppidi tardare potuisset; tanto opere licentiam arrogantiamque reprehendere, quod plus se quam imperatorem de victoria atque exitu rerum sentire existimarent : nec minus se in milite modestiam et continentiam quam virtutem atque animi magnitudinem desiderare. »

LIII. Hac habita concione et ad extremum oratione confirmatis militibus, « Ne ob hanc causam animo permoverentur, neu, quod iniquitas loci attulisset, id virtuti hostium tribue-

lieutenants n'avaient pu les retenir. Il leur avait exposé cependant ce que pouvait le désavantage de la position, ce que lui-même avait cru devoir faire près d'Avaricum, où, surprenant l'ennemi sans général et sans cavalerie, il avait renoncé à une victoire certaine, plutôt que de s'exposer à une perte même légère en soutenant la lutte dans une mauvaise position. Plus il admirait la grandeur de leur courage, que n'avaient pu ralentir ni les retranchements de l'ennemi, ni l'élévation de la montagne, ni les murs de la ville, plus il blâmait leur désobéissance et cette présomption qu'ils avaient eue de croire juger mieux que leur général du succès et de l'issue de l'événement ; dans un soldat, il ne désirait pas moins de modestie et de retenue que de valeur et de magnanimité. »

LIII. Après ce discours de César, à la fin duquel il rassura les soldats « Qui ne devaient pas se rebuter de ce qui était arrivé, ni attribuer au courage de l'ennemi ce qui avait été l'effet d'une posi-

neque potuissent retineri
a tribunis militum
legatisque :
exposito,
quid posset
iniquitas loci,
quid ipse sensisset
ad Avaricum,
quum, hostibus
deprehensis
sine duce et sine equitatu,
dimisisset
victoriam exploratam,
ne modo
parvum detrimentum
accideret in contentione
propter iniquitatem loci.
Quantopere admiraretur
magnitudinem
animi eorum,
quos non munitiones
castrorum,
non altitudo montis,
non murus oppidi
potuisset tardare ;
tantopere reprehendere
licentiam arrogantiamque,
quod existimarent
se sentire
plus quam imperatorem
de victoria
atque exitu rerum :
nec se desiderare minus
in milite
modestiam et continentiam
quam virtutem [mi. »
atque magnitudinem ani-
LIII. Hac concione
habita
et militibus confirmatis
ad extremum
oratione,
« Ne permoverentur animo
ob hanc causam,
neu tribuerent
virtuti hostium
quod iniquitas loci

et n'avaient pas pu être retenus
par les tribuns des soldats
et les lieutenants : [eût montré),
ceci leur ayant été exposé (bien qu'on leur
ce que pouvait
le désavantage de la position,
ce que lui-même avait pensé
auprès d'Avaricum,
lorsque, les ennemis
ayant été surpris
sans chef et sans cavalerie,
il avait laissé-échapper
une victoire assurée,
de peur que seulement (même)
une petite perte
n'arrivât dans la lutte
à-cause-du désavantage de la position.
Autant il admirait
la grandeur
du courage d'eux,
que ni les retranchements
d'un camp,
ni la hauteur d'une montagne,
ni le rempart d'une ville
n'avaient pu retarder ;
autant *lui* reprendre (il blâmait)
leur insubordination et *leur* présomption,
parce qu'ils croyaient
eux-mêmes avoir-du-jugement
plus que *leur* général
au-sujet-de la victoire
et de l'issue des événements :
et lui-même ne pas désirer moins
dans un soldat
la modestie et la retenue
que le courage
et la grandeur d'âme. »
LIII. Cette harangue
ayant été tenue
et les soldats ayant été rassurés
à la fin
par *son* discours, [blés d'esprit
en leur disant « Qu'ils ne fussent pas trou-
pour ce motif,
ou (et) n'attribuassent pas
à la valeur des ennemis
ce que le désavantage de la position

rent; » eadem de profectione cogitans, quæ ante senserat, legiones ex castris eduxit aciemque idoneo loco constituit. Quum Vercingetorix nihilo magis in æquum locum descenderet, levi facto equestri prœlio atque eo secundo, in castra exercitum reduxit. Quum hoc idem postero die fecisset, satis ad Gallicam ostentationem minuendam militumque animos confirmandos factum existimans, in Æduos castra movit. Ne tum quidem insecutis hostibus, tertio die ad flumen Elaver pontem refecit atque exercitum transduxit.

LIV. Ibi a Virdumaro atque Eporedirige Æduis appellatus, discit cum omni equitatu Litavicum ad sollicitandos Æduos profectum esse : opus esse et ipsos antecedere ad confirmandam civitatem. Etsi multis jam rebus perfidiam Æduorum perspectam habebat, atque horum discessu admaturari defec-

tion défavorable, persistant dans ses projets de départ, il fit sortir les légions des deux camps, et les mit en bataille sur un terrain convenable. Comme, malgré cela, Vercingétorix ne descendait point en plaine, César ramena ses troupes dans le camp, après un petit engagement de cavalerie où il eut le dessus : il en fut de même le lendemain, et, jugeant que c'était assez pour diminuer la jactance des Gaulois et raffermir le courage des siens, il décampa pour se rendre chez les Éduens, sans être même alors suivi par les ennemis. Le troisième jour il arriva sur l'Allier, dont il rétablit le pont, et fit passer son armée.

LIV. Les deux Éduens Virdumare et Éporédirix vinrent alors le trouver et lui apprirent « Que Litavicus était parti avec toute sa cavalerie pour soulever la nation ; il était nécessaire, disaient-ils, qu'ils prissent eux-mêmes les devants pour la raffermir dans son devoir. » Quoique César eût déjà reconnu par plusieurs circonstances la perfidie des Éduens, et qu'il pensât que le départ de ces deux hommes

attulisset ; »
cogitans de profectione
eadem,
quæ senserat ante,
eduxit legiones ex castris
constituitque aciem
loco idoneo.
Quum Vercingetorix
descenderet nihilo plus
in locum æquum,
levi prœlio equestri
atque eo secundo
facto,
reduxit exercitum
in castra.
Quum fecisset hoc idem
die postero,
existimans satis factum
ad minuendam
ostentationem Gallicam
confirmandosque animos
militum,
movit castra
in Æduos.
Hostibus insecutis
ne tum quidem,
tertio die
refecit pontem
ad flumen Elaver
atque transduxit
exercitum.
LIV. Appellatus ibi
a Virdumaro
atque Eporedirige
Æduis,
discit Litavicum
profectum esse
cum omni equitatu
ad sollicitandos Æduos :
esse opus et ipsos
antecedere [tem.
ad confirmandam civita-
Etsi rebus jam multis
habebat perspectam
perfidiam Æduorum,
atque existimabat
defectionem civitatis

avait apporté (causé) ; »
songeant au-sujet-du départ
les mêmes choses,
qu'il avait pensées auparavant,
il fit-sortir les légions du camp
et rangea *sa* ligne-de-bataille
dans une position convenable.
Comme Vercingétorix [pas pour cela)
ne descendait en rien plus (ne descendait
dans un lieu uni,
un léger combat de-cavalerie
et celui-ci (et il fut) heureux
ayant été fait (livré),
il ramena l'armée
dans le camp.
Après qu'il eut fait cette même chose
le jour suivant,
croyant assez *avoir été* fait
pour diminuer
la jactance gauloise
et raffermir les esprits
des soldats,
il mit-en-mouvement *son* camp
pour aller chez les Éduens.
Les ennemis *ne l'*ayant suivi
pas même alors,
le troisième jour
il refit un pont
à la rivière *de* l'Allier
et fit-passer
son armée.
LIV. Abordé là
par Virdumare
et Éporédirix
les Éduens,
il apprend Litavicus
être parti
avec toute *sa* cavalerie
pour soulever les Éduens :
qu'il était besoin aussi eux-mêmes
prendre-les-devants
pour affermir la cité *dans le devoir*.
Quoique par des faits déjà nombreux
il eût reconnu
la perfidie des Éduens,
et qu'il pensât
la défection de la cité

tionem civitatis existimabat, tamen eos retinendos non censuit, ne aut inferre injuriam videretur, aut dare timoris aliquam suspicionem. Discedentibus his breviter sua in Æduos merita exponit : « Quos et quam humiles accepisset, compulsos in oppida, mulctatos agris, omnibus ereptis copiis, imposito stipendio, obsidibus summa cum contumelia extortis; et quam in fortunam, quamque in amplitudinem deduxisset, ut non solum in pristinum statum redissent, sed omnium temporum dignitatem et gratiam antecessisse viderentur. » His datis mandatis, eos ab se dimisit.

LV. Noviodunum [1] erat oppidum Æduorum, ad ripas Ligeris opportuno loco positum. Huc Cæsar omnes obsides Galliæ, frumentum, pecuniam publicam, suorum atque exercitus impedimentorum magnam partem contulerat : huc magnum numerum equorum, hujus belli causa in Italia atque Hispania

ne ferait que hâter la révolte, il ne crut pas cependant devoir les retenir, de peur de paraître leur faire violence ou de laisser soupçonner qu'il avait conçu quelque crainte. A leur départ, il leur rappela brièvement les services qu'il avait rendus aux Éduens, dans quel état d'abaissement il les avait trouvés : rejetés alors dans leurs villes, dépouillés de leurs terres, ayant perdu toutes leurs troupes, tributaires, réduits à donner des otages qu'on leur arrachait en les outrageant, dans quel éclat, dans quelle puissance ne les avait-il pas rétablis ? Non-seulement ils avaient recouvré leur ancienne fortune, mais ils jouissaient d'une influence, d'une considération bien plus grandes qu'autrefois. Après leur avoir ainsi parlé, il les congédia

LV Noviodunum est une ville éduenne, située avantageusement sur le bord de la Loire. César y avait rassemblé tous les otages de la Gaule, son blé, le trésor, une grande partie de ses bagages et de ceux de l'armée : il y avait envoyé beaucoup de chevaux achetés exprès pour cette guerre en Italie et en Espagne. En y arrivant,

admaturari
discessu horum,
tamen non censuit
eos retinendos,
ne videretur
aut inferre injuriam,
aut dare
aliquam suspicionem
timoris.
Exponit breviter
his discedentibus
sua merita in Æduos :
« Quos et quam humiles
accepisset,
compulsos in oppida,
mulctatos agris,
omnibus copiis ereptis,
stipendio imposito,
obsidibus extortis
cum contumelia summa;
et in quam fortunam,
inque quam amplitudinem
deduxisset,
ut non solum
redissent
in pristinum statum,
sed viderentur antecessisse
dignitatem et gratiam
omnium temporum. »
His mandatis datis,
dimisit eos ab se.
LV. Noviodunum
erat oppidum Æduorum,
positum loco opportuno
ad ripas Ligeris.
Cæsar contulerat huc
omnes obsides Galliæ,
frumentum,
pecuniam publicam,
magnam partem
suorum impedimentorum
atque exercitus :
miserat huc
magnum numerum
equorum,
coemptum in Italia
atque Hispania

être hâtée
par le départ de ceux-ci,
cependant il ne fut-pas-d'avis
eux devoir être retenus,
de peur qu'il ne parût
ou apporter (faire) une injustice,
ou donner
quelque soupçon
de crainte *conçue par lui*.
Il expose brièvement
à ceux-ci s'éloignant
ses bienfaits envers les Éduens :
« Quels et combien humbles
il *les* avait reçus,
refoulés dans les villes,
privés de *leurs* terres,
toutes *leurs* troupes *leur* ayant été ravies,
un tribut *leur* ayant été imposé,
des otages *leur* ayant été arrachés
avec un outrage excessif ;
et à quelle fortune,
et à quelle grandeur
il *les* avait amenés,
de telle sorte que non-seulement
ils étaient revenus
à *leur* ancien état,
mais ils paraissaient avoir dépassé
leur dignité et *leur* crédit
de tous les temps. »
Ces instructions *leur* ayant été données,
il congédia eux d'auprès de lui.
LV. Noviodunum
était une place des Éduens,
située dans un endroit favorable
sur les rives de la Loire.
César avait réuni là
tous les otages de la Gaule,
le blé,
l'argent de-l'État,
une grande partie
de ses bagages
et *de ceux* de l'armée :
il avait envoyé là
un grand nombre
de chevaux,
acheté en Italie
et en Espagne

coemptum, miserat. Eo quum Eporedirix Virdumarusque venissent et de statu civitatis cognovissent, Litavicum Bibracte ab Æduis receptum, quod est oppidum apud eos maximæ auctoritatis, Convictolitanem magistratum magnamque partem senatus ad eum convenisse, legatos ad Vercingetorigem de pace et amicitia concilianda publice missos : non prætermittendum tantum commodum existimaverunt. Itaque, interfectis Novioduni custodibus, quique eo negotiandi aut itineris causa convenerant, pecuniam atque equos inter se partiti sunt; obsides civitatum Bibracte ad magistratum deducendos curaverunt; oppidum, quod ab se teneri non posse judicabant, ne cui esset usui Romanis. incenderunt; frumenti quod subito potuerunt navibus avexerunt, reliquum flumine atque incen-

Éporédirix et Virdumare apprennent où en sont les choses dans leur cité : on avait reçu Litavicus dans Bibracte, ville de la plus grande influence parmi les Éduens ; le premier magistrat, Convictolitanis, et la plupart des sénateurs étaient venus vers lui ; on avait envoyé au nom de la cité des ambassadeurs à Vercingétorix, pour faire un traité de paix et d'alliance. D'après cela, ils crurent ne pas devoir négliger une si bonne occasion. Ils égorgent la garnison de Noviodunum, les voyageurs et les marchands qui s y trouvent, partagent entre eux l'argent et les chevaux, et font conduire dans Bibracte auprès du magistrat les otages des cités : puis se jugeant hors d'état de garder la ville, ils la brûlent pour qu'elle ne serve pas aux Romains, enlèvent sur des bateaux autant de blé que le moment le permet, et jettent le reste au feu ou dans la rivière. Ensuite, ras-

causa hujus belli.
Quum Eporedirix
Virdumarusque
venissent eo
et cognovissent
de statu civitatis,
Litavicum
receptum ab Æduis
Bibracte,
quod est apud eos
oppidum
maximæ auctoritatis,
magistratum
Convictolitanem
magnamque partem
senatus
convenisse ad eum,
legatos
missos publice
ad Vercingetorigem
de concilianda pace
et amicitia :
existimaverunt
tantum commodum
non prætermittendum.
Itaque,
custodibus Novioduni
interfectis,
quique convenerant eo
causa negotiandi
aut itineris,
partiti sunt inter se
pecuniam atque equos ;
curaverunt
obsides civitatum
deducendos Bibracte
ad magistratum ;
incenderunt oppidum,
quod judicabant
non posse teneri ab se,
ne esset cui usui
Romanis ;
avexerunt navibus
frumenti
quod potuerunt subito,
corruperunt reliquum
flumine atque incendio ;

en vue de cette guerre.
Lorsque Éporédirix
et Virdumare
furent arrivés là
et se furent informés
de l'état de *leur* cité,
Litavicus
avoir été reçu par les Éduens
à Bibracte,
qui est chez eux
une ville
d'une très-grande autorité,
le magistrat
Convictolitanis
et une grande partie
du sénat
s'être rassemblés auprès de lui,
des députés
avoir été envoyés au-nom-de-l'État
à Vercingétorix
pour former paix
et amitié :
ils pensèrent
un si-grand avantage
ne devoir pas être négligé.
En-conséquence,
les gardiens de Noviodunum
ayant été massacrés,
et *ceux* qui s'étaient rassemblés là
en vue de faire-le-commerce
ou d'un voyage,
ils partagèrent entre eux
l'argent et les chevaux ;
ils prirent-soin
des otages des cités
devant être conduits à Bibracte
auprès du magistrat ;
ils incendièrent la ville,
qu'ils estimaient
ne pouvoir pas être gardée par eux,
de peur qu'elle ne fût à (de) quelque utilité
aux Romains ;
ils emmenèrent sur des bâtiments
la quantité de blé
qu'ils purent *emmener* subitement,
et gâtèrent le reste
dans la rivière et par l'incendie ;

dio corruperunt; ipsi ex finitimis regionibus copias cogere, præsidia custodiasque ad ripas Ligeris disponere equitatumque omnibus locis, injiciendi timoris causa, ostentare cœperunt, si ab re frumentaria Romanos excludere aut adductos inopia ex provincia expellere possent. Quam ad spem multum eos adjuvabat, quod Liger ex nivibus creverat, ut omnino vado non posse transiri videretur.

LVI. Quibus rebus cognitis, Cæsar maturandum sibi censuit, si esset in perficiendis pontibus periclitandum, ut prius quam essent majores eo coactæ copiæ, dimicaret. Nam ut commutato consilio iter in provinciam converteret, id nemo tunc quidem necessario faciendum existimabat, quum quod infamia atque indignitas rei et oppositus mons Cevenna viarumque difficultas impediebat, tum maxime, quod abjuncto Labieno atque iis legionibus ', quas una miserat, vehementer timebat. Itaque, admodum magnis diurnis atque nocturnis itineribus

semblant des forces dans les contrées voisines, ils placent des postes et des détachements le long de la Loire, et font en tous lieux parade de leur cavalerie, pour répandre la terreur et pour essayer de couper les vivres aux Romains ou de les chasser du pays par la disette : ce qu'ils pouvaient d'autant mieux espérer que la Loire, enflée par les neiges, ne semblait guéable absolument nulle part.

LVI. Instruit de ce qui se passait, César crut devoir faire diligence; s'il fallait essayer de jeter des ponts, il voulait combattre avant que l'ennemi eût réuni de plus grandes forces : car, de changer de plan et de se diriger vers la province, c'est ce que personne ne regardait même alors comme indispensable, soit à cause de la honte, de l'indignité de cette mesure, à laquelle s'opposaient d'ailleurs les Cévennes et la difficulté des chemins, soit surtout parce que César avait de grandes craintes pour Labiénus, qu'il avait détaché de l'armée avec plusieurs légions. Forçant donc sa marche et

ipsi cœperunt
cogere copias
ex regionibus finitimis,
disponere præsidia
custodiasque
ad ripas Ligeris,
ostentareque equitatum
omnibus locis,
causa injiciendi timoris,
si possent
excludere Romanos
ab re frumentaria,
aut expellere ex provincia
adductos inopia.
Ad quam spem
adjuvabat eos multum,
quod Liger
creverat ex nivibus,
ut videretur
non posse omnino
transiri vado.
LVI. Quibus rebus
cognitis,
Cæsar censuit
maturandum sibi,
ut, si periclitandum esset
in perficiendis pontibus,
dimicaret
prius quam majores copiæ
coactæ essent.
Nam tum quidem
nemo existimabat
id faciendum necessario,
ut consilio commutato
converteret iter
in provinciam,
quum quod infamia
atque indignitas rei
et mons Cevenna oppositus
difficultasque viarum
impediebat,
tum maxime
quod timebat vehementer
Labieno abjuncto
atque iis legionibus
quas miserat una.
Itaque, itineribus

eux-mêmes commencèrent
à rassembler des troupes
des contrées voisines,
à disposer des postes
et des gardes
sur les rives de la Loire,
et à montrer *leur* cavalerie
dans tous les endroits,
en vue de jeter (d'inspirer) la terreur,
pour voir s'ils pourraient
couper les Romains
de *leur* approvisionnement de-blé,
ou *les* chasser de *leur* province
déterminés *à fuir* par la disette.
Pour lequel espoir
ceci aidait eux beaucoup,
que la Loire
s'était accrue par-suite-des neiges,
tellement qu'elle paraissait
ne pouvoir pas absolument
être passée à gué.
LVI. Ces faits
ayant été appris,
César fut-d'avis
diligence devoir-être-faite par lui-même,
afin que, s'il fallait courir-des-risques
en faisant des ponts,
il combattît
avant que de plus grandes forces
eussent été réunies.
Car alors même
personne ne pensait
ceci devoir être fait nécessairement,
que *son* plan étant changé,
il tournât *sa* route
vers la province,
d'une part parce que la honte
et l'indignité de la chose
et le mont Cévenne placé-sur-le-passage
et la difficulté des chemins
*l'*empêchaient,
d'autre-part surtout
parce qu'il craignait fortement
pour Labiénus détaché *de lui*
et pour ces (les) légions
qu'il avait envoyées ensemble (avec lui).
En-conséquence, des marches

confectis, contra omnium opinionem ad Ligerim pervenit, vadoque per equites invento, pro rei necessitate opportuno, ut brachia modo atque humeri ad sustinenda arma liberi ab aqua esse possent, disposito equitatu, qui vim fluminis refringeret, atque hostibus primo adspectu perturbatis, incolumem exercitum transduxit: frumentumque in agris et pecoris copiam nactus, repleto iis rebus exercitu, iter in Senonas facere instituit.

LVII. Dum hæc apud Cæsarem geruntur, Labienus, eo supplemento, quod nuper ex Italia venerat, relicto Agendici, ut esset impedimentis præsidio, cum quatuor legionibus Lutetiam proficiscitur. Id est oppidum Parisiorum, positum in insula fluminis Sequanæ. Cujus adventu ab hostibus cognito, magnæ ex finitimis civitatibus copiæ convenerunt. Summa imperii transditur Camulogeno Aulerco, qui, prope confectus ætate,

de jour et de nuit, il arrive, contre l'attente générale, sur les bords de la Loire, et, la cavalerie ayant découvert un gué passable vu les circonstances où l'on se trouvait (les soldats pouvaient avoir hors de l'eau les épaules et les bras pour soutenir leurs armes), il la dispose de manière à rompre le courant; puis toute l'armée passe sans perte, à la vue des ennemis effrayés de notre premier aspect. César trouva dans les campagnes du blé et du bétail dont il approvisionna largement son armée, et se mit en marche du côté des Sénonais.

LVII. Pendant ces opérations, Labiénus, laissant le dernier renfort arrivé d'Italie dans Agendicum pour garder les bagages, en était parti avec quatre légions pour Lutèce, ville des Parisiens, bâtie dans une île de la Seine. Sur la nouvelle de son approche, de nombreuses troupes étaient accourues des cités voisines. On avait donné le commandement en chef à l'Aulerce Camulogène, qui,

admodum magnis
diurnis atque nocturnis
confectis,
pervenit ad Ligerim
contra opinionem omnium;
vadoque opportuno
pro necessitate rei
invento per equites,
ut brachia modo
atque humeri
possent esse liberi ab aqua
ad sustinenda arma,
equitatu disposito,
qui refringeret
vim fluminis,
atque hostibus perturbatis
primo adspectu,
transduxit
exercitum incolumem :
nactusque
frumentum in agris
et copiam pecoris,
exercitu
repleto
iis rebus,
instituit facere iter
in Senones.

LVII. Dum hæc
geruntur apud Cæsarem,
Labienus,
eo supplemento,
quod venerat nuper
ex Italia,
relicto Agendici,
ut esset præsidio
impedimentis,
proficiscitur Lutetiam
cum quatuor legionibus.
Id est oppidum Parisiorum,
positum in insula
fluminis Sequanæ.
Cujus adventu
cognito ab hostibus,
magnæ copiæ convenerunt
ex civitatibus finitimis.
Summa imperii
transditur Camulogeno,

tout à fait grandes
de-jour et de-nuit
ayant été faites,
il arriva à la Loire
contre l'attente de tous ;
et un gué favorable
selon la nécessité de la chose
ayant été trouvé par les cavaliers,
de telle sorte que les bras seulement
et les épaules
pussent être libres (hors) de l'eau
pour soutenir les armes,
sa cavalerie ayant été disposée,
qui brisât (pour briser)
la force du fleuve,
et les ennemis ayant été troublés
à *notre* premier aspect,
il fit-passer
son armée saine-et-sauve :
et ayant trouvé
du blé dans les champs
et abondance de bétail,
son armée
ayant été remplie (approvisionnée)
de ces objets,
il commença à faire route
vers les Sénonais.

LVII. Tandis que ces choses
se font auprès de César,
Labiénus,
ces recrues,
qui étaient venues récemment
d'Italie,
ayant été laissées à Agendicum,
pour qu'elles fussent à garde (pour garder)
aux (les) bagages,
part pour Lutèce
avec quatre légions.
C'est une ville des Parisiens,
située dans une île
du fleuve *de* la Seine.
L'arrivée de lui
ayant été apprise par les ennemis,
de grandes forces se rassemblèrent
des cités voisines.
L'ensemble du commandement
est remis à Camulogène,

tamen propter singularem scientiam rei militaris ad eum est honorem evocatus. Is quum animum advertisset, perpetuam esse paludem, quæ influeret in Sequanam atque illum omnem locum magnopere impediret, hic consedit nostrosque transitu prohibere instituit.

LVIII. Labienus primo vineas agere [1], cratibus atque aggere paludem explere atque iter munire conabatur. Postquam id difficilius confieri animadvertit, silentio e castris tertia vigilia egressus, eodem, quo venerat, itinere Melodunum [2] pervenit. Id est oppidum Senonum, in insula Sequanæ positum, ut paulo ante Lutetiam diximus. Deprehensis navibus circiter quinquaginta celeriterque conjunctis, atque eo militibus impositis, et rei novitate perterritis oppidanis, quorum magna pars erat ad bellum evocata, sine contentione oppido potitur. Refecto ponte, quem superioribus diebus hostes resciderant,

bien qu'extrêmement âgé, fut appelé à cet honneur à cause de ses grands talents militaires. Ayant remarqué qu'un marais continu, qui aboutissait à la Seine, rendait de ce côté les abords difficiles, il choisit cette position et résolut d'en défendre le passage.

LVIII. Labiénus essaye d'abord de pousser des mantelets et de se faire un chemin en comblant le marécage de fascines et de claies; mais, trouvant l'opération trop difficile, il sort de son camp à la troisième veille sans faire de bruit, retourne sur ses pas et vient à Melodunum, ville des Sénonais, bâtie, comme nous venons de dire qu'était Lutèce, dans une île de la Seine. Il se saisit d'environ cinquante bateaux, les joint promptement l'un à l'autre, les charge de soldats, et, profitant de la surprise et de l'effroi des habitants, dont une grande partie avait été appelée sous les drapeaux, il s'empare de la ville sans combat; il en rétablit le pont, coupé par les Gaulois les

Aulerco,
qui, prope confectus ætate,
evocatus est tamen
ad eum honorem [rem
propter scientiam singula-
rei militaris.
Is,
quum advertisset animum
paludem perpetuam esse,
quæ influeret in Sequanam
atque impediret magnopere
omnem illum locum,
consedit hic
instituitque
prohibere nostros transitu.
LVIII. Labienus
conabatur primo
agere vineas,
explere paludem
cratibus atque aggere
atque munire iter.
Postquam animadvertit
id confieri difficilius,
egressus e castris silentio
tertia vigilia,
pervenit Melodunum
eodem itinere
quo venerat.
Id est oppidum Senonum,
positum
in insula Sequanæ,
ut diximus paulo ante
Lutetiam.
Quinquaginta navibus
circiter
deprehensis
conjunctisque celeriter,
atque militibus
impositis eo,
et oppidanis,
quorum magna pars
evocata erat ad bellum,
perterritis novitate rei,
potitur oppido
sine contentione.
Ponte,
quem hostes resciderant

l'Aulerce,
qui, presque épuisé par l'âge,
fut appelé cependant
à cet honneur
pour une science unique
de (dans) l'art de-la-guerre.
Celui-ci, [(remarqué)
comme il avait tourné *son* esprit vers *ceci*
un marais continu exister,
qui coulait dans la Seine
et embarrassait grandement
tout ce lieu-là,
se posta là
et résolut
d'écarter les nôtres du passage.
LVIII. Labiénus
tentait d'abord
de faire-avancer des mantelets,
de combler le marais
avec des claies et une chaussée
et de pratiquer un chemin.
Après qu'il eut remarqué
ceci se faire trop difficilement,
étant sorti du camp en silence
à la troisième veille,
il arriva à Mélodunum
par le même chemin
par lequel il était venu.
C'est une ville des Sénonais,
située
dans une île de la Seine,
comme nous avons dit un peu auparavant
Lutèce *être située*.
Cinquante bateaux
environ
ayant été saisis
et joints-ensemble promptement,
et des soldats
ayant été placés là (sur ces bateaux),
et les habitants-de-la-ville,
dont une grande partie
avait été appelée à la guerre,
ayant été effrayés par la nouveauté du fait,
il se-rend-maître de la place
sans lutte.
Le pont,
que les ennemis avaient coupé

exercitum transducit et secundo flumine ad Lutetiam iter facere cœpit. Hostes, re cognita ab iis, qui a Meloduno profugerant, Lutetiam incendunt pontesque ejus oppidi rescindi jubent : ipsi profecti a palude, in ripis Sequanæ, e regione Lutetiæ, contra Labieni castra considunt.

LIX. Jam Cæsar a Gergovia discessisse audiebatur ; jam de Æduorum defectione et secundo Galliæ motu rumores afferebantur, Gallique in colloquiis, interclusum itinere et Ligeri Cæsarem, inopia frumenti coactum, in provinciam contendisse confirmabant. Bellovaci[1] autem, defectione Æduorum cognita, qui ante erant per se infideles, manus cogere atque aperte bellum parare cœperunt. Tum Labienus, tanta rerum commutatione, longe aliud sibi capiendum consilium, atque antea senserat, intelligebat : neque jam, ut aliquid acquireret præ-

jours précédents, y fait passer l'armée et se remet en marche pour Lutèce, en suivant le cours du fleuve. Instruits de cette circonstance par ceux qui s'étaient enfuis de Mélodunum, les ennemis brûlent Lutèce, ordonnent de rompre les ponts de la ville, s'éloignent du marais et campent sur l'autre bord de la Seine, en face de la ville.

LIX. Déjà l'on disait que César avait levé le siége de Gergovie déjà l'on recevait des nouvelles du soulèvement des Éduens et des succès des révoltés de la Gaule ; et, dans les pourparlers, les barbares assuraient que César, n'ayant pu ni forcer les passages ni traverser la Loire, avait été réduit par la disette à prendre la route de la province. En outre, les Bellovaques, dès longtemps rebelles dans le cœur, avaient, sur la nouvelle de la défection des Éduens, commencé à lever des troupes et se préparaient ouvertement à la guerre. La face des choses ayant changé à ce point, Labiénus sentait qu'il lui fallait entièrement modifier son plan : il ne pensait plus à attaquer

diebus superioribus,
refecto,
transducit exercitum,
et secundo flumine
cœpit facere iter
ad Lutetiam.
Hostes,
re cognita ab iis,
qui profugerant
a Meloduno,
incendunt Lutetiam
jubentque
pontes ejus oppidi
rescindi :
ipsi, profecti a palude,
considunt
in ripis Sequanæ,
e regione Lutetiæ,
contra castra Labieni.
LIX. Jam
Cæsar audiebatur
discessisse
a Gergovia ;
jam rumores afferebantur
de defectione Æduorum
et motu secundo Galliæ,
Gallique confirmabant
in colloquiis
Cæsarem
interclusum itinere
et Ligeri,
coactum inopia frumenti,
contendisse in provinciam.
Bellovaci autem,
qui ante
erant infideles per se,
defectione Æduorum
cognita,
cœperunt cogere manus
atque parare bellum aperte.
Tum Labienus,
commutatione rerum
tanta,
intelligebat
consilium longe aliud
atque senserat antea
capiendum sibi :

les jours précédents,
ayant été rétabli,
il fait-passer *son* armée,
et en suivant le fleuve
commence à faire route
vers Lutèce.
Les ennemis,
le fait ayant été appris de ceux-là,
qui s'étaient sauvés
de Mélodunum,
incendient Lutèce
et ordonnent
les ponts de cette place
être coupés : [du marais,
eux-mêmes, étant partis (s'étant éloignés)
se postent
sur les rives de la Seine,
en face de Lutèce,
vis-à-vis le camp de Labiénus.
LIX. Déjà [César)
César était entendu (on entendait dire que
s'être (s'était) éloigné
de Gergovie ;
déjà des bruits étaient apportés
au-sujet-de la défection des Éduens
et du mouvement heureux de la Gaule,
et les Gaulois affirmaient
dans les conférences
César
coupé de *sa* route
et de la Loire,
contraint par le manque de blé,
s'être dirigé vers la province.
D'autre-part les Bellovaques,
qui auparavant
étaient rebelles par eux-mêmes,
la défection des Éduens
étant apprise,
commencèrent à rassembler des troupes
et à préparer la guerre ouvertement.
Alors Labiénus,
le changement des choses
étant si-grand,
comprenait
un plan de loin (tout) autre
qu'il *n*'avait pensé auparavant
devoir être pris par lui-même :

lioque hostes lacesseret, sed ut incolumem exercitum Agendicum reduceret, cogitabat. Namque altera ex parte Bellovaci, quæ civitas in Gallia maximam habet opinionem virtutis, instabant; alteram Camulogenus parato atque instructo exercitu tenebat: tum legiones, a præsidio atque impedimentis interclusas, maximum flumen distinebat. Tantis subito difficultatibus objectis, ab animi virtute auxilium petendum videbat.

LX. Itaque sub vesperum concilio convocato, cohortatus, ut ea, quæ imperasset, diligenter industrieque administrarent, naves, quas a Meloduno deduxerat, singulas equitibus Romanis attribuit, et, prima confecta vigilia, quatuor millia passuum secundo flumine silentio progredi ibique se exspectari jubet. Quinque cohortes, quas minime firmas ad dimicandum

et à faire des progrès, mais à ramener l'armée saine et sauve dans Agendicum. Car il se voyait serré d'un côté par les Bellovaques, le peuple de la Gaule le plus renommé pour la bravoure; en face il avait Camulogène avec une armée toute prête et bien en ordre; enfin, un très-large fleuve séparait les légions de leur place d'armes et de leurs bagages. Contre des obstacles si grands et si subits, il ne voyait d'autre ressource que dans l'énergie.

LIX. Ayant donc sur le soir assemblé le conseil, il exhorte les officiers à exécuter ses ordres avec exactitude et activité, et donne les barques qu'il avait ramenées de Mélodunum à autant de chevaliers romains, qu'il charge de descendre en silence le fleuve dès la fin de la première veille, et d'aller l'attendre à quatre milles. Il laisse à la garde du camp les cinq cohortes sur lesquelles il croit pouvoir le

neque cogitabat jam
ut acquireret aliquid
lacesseretque hostes prœlio,
sed ut reduceret
Agendicum
exercitum incolumem.
Namque ex altera parte
Bellovaci,
quæ civitas habet in Gallia
maximam opinionem
virtutis,
instabant;
Camulogenus
tenebat alteram
exercitu parato
atque instructo;
tum maximum flumen
distinebat legiones,
interclusas a præsidio
atque impedimentis.
Tantis difficultatibus
objectis subito,
videbat auxilium petendum
a virtute animi.
LX. Itaque
concilio convocato
sub vesperum,
cohortatus,
ut administrarent
diligenter industrieque
ea quæ imperasset,
attribuit
equitibus Romanis
singulas naves
quas deduxerat
a Meloduno,
et, prima vigilia
confecta,
jubet
progredi silentio
quatuor millia passuum
secundo flumine
seque exspectari ibi.
Relinquit
præsidio castris
quinque cohortes,
quas existimabat

et il ne songeait plus
à ce qu'il gagnât quelque chose
et harcelât les ennemis par le combat,
mais à ce qu'il ramenât
à Agendicum
son armée saine-et-sauve.
Car d'un côté
les Bellovaques,
laquelle cité a dans la Gaule
une très-grande réputation
de valeur,
le pressaient;
Camulogène
occupait l'autre *côté*
avec une armée préparée
et rangée;
puis un très-grand fleuve
tenait-éloignées les légions,
coupées de *leur* poste
et de *leurs* bagages.
De si-grandes difficultés
se présentant tout à coup,
il voyait le secours devoir être demandé
à l'énergie du cœur.
LX. En-conséquence
le conseil ayant été convoqué
vers le soir,
les ayant exhortés,
pour qu'ils exécutassent
avec-zèle et avec-activité
ce qu'il aurait commandé,
il donne
à *chacun des* chevaliers romains
un-des vaisseaux
qu'il avait amenés
de Mélodunum,
et, la première veille
étant achevée,
il *leur* ordonne
de s'avancer en silence
de quatre milliers de pas
en-suivant le fleuve
et *ordonne* lui-même être attendu là.
Il laisse
à garde au (pour garder le) camp
cinq cohortes,
qu'il estimait

esse existimabat, castris præsidio relinquit : quinque ejusdem legionis reliquas de media nocte cum omnibus impedimentis adverso flumine magno tumultu proficisci imperat. Conquirit etiam lintres : has, magno sonitu remorum incitatas, in eamdem partem mittit. Ipse post paulo, silentio egressus, cum tribus legionibus eum locum petit, quo naves appelli jusserat.

LXI. Eo quum esset ventum, exploratores hostium, ut omni fluminis parte erant dispositi, inopinantes, quod magna subito erat coorta tempestas, ab nostris opprimuntur : exercitus equitatusque, equitibus Romanis administrantibus, quos ei negotio præfecerat, celeriter transmittitur. Uno fere tempore sub lucem hostibus nuntiatur, in castris Romanorum præter consuetudinem tumultuari[1] et magnum ire agmen adverso flumine, sonitumque remorum in eadem parte exaudiri et paulo infra milites navibus transportari. Quibus rebus auditis, quod existimabant tribus locis transire legiones, atque

moins compter dans une action, et donne ordre aux cinq autres de la même légion de partir au milieu de la nuit avec tous les bagages et de remonter le fleuve en grand tumulte. Il fait encore chercher des bateaux, qu'il envoie dans la même direction, enjoignant de battre fortement l'eau avec les rames. Lui-même il sort peu après du camp en silence, et gagne avec trois légions le point où les barques devaient aborder.

LXI Comme il s'était élevé tout à coup un violent orage, on surprit en arrivant les éclaireurs de l'ennemi, qui en avait sur tous les points du fleuve, et l'infanterie le passa promptement ainsi que la cavalerie, par les soins de chevaliers romains que Labiénus avait chargés de cette opération. Vers le point du jour, on annonce presque à la fois aux ennemis qu'il règne dans le camp romain un tumulte extraordinaire, qu'un corps considérable remonte le fleuve, et que, plus bas, des bateaux transportent des soldats. A cette nouvelle, persuadés que l'armée le passe sur trois points et que, con-

esse minime firmas
ad dimicandum :
imperat quinque reliquas
ejusdem legionis
proficisci de media nocte
cum omnibus impedimentis
adverso flumine
magno tumultu.
Conquirit etiam lintres :
mittit in eamdem partem
has, incitatas
magno sonitu remorum.
Ipse paulo post,
egressus silentio,
petit cum tribus legionibus
eum locum,
quo jusserat
naves appelli. [eo,
LXI. Quum ventum esset
exploratores hostium,
ut dispositi erant
omni parte fluminis,
inopinantes,
quod magna tempestas
coorta erat subito,
opprimuntur ab nostris :
exercitus equitatusque,
equitibus Romanis,
quos præfecerat
ei negotio,
administrantibus,
transmittitur celeriter.
Sub lucem
nuntiatur hostibus
fere uno tempore,
tumultuari
præter consuetudinem
in castris Romanorum
et magnum agmen ire
adverso flumine,
sonitumque remorum
audiri in eadem parte
et paulo infra
milites transportari
navibus.
Quibus rebus auditis,
quod existimabant

être le moins solides
pour combattre :
il commande les cinq qui-restaient
de la même légion
partir au milieu-de la nuit
avec tous les bagages
en-remontant le fleuve
avec un grand tumulte.
Il cherche encore des barques :
il envoie du même côté
celles-ci, poussées
avec un grand bruit de rames.
Lui-même peu après,
étant sorti en silence,
gagne avec trois légions
cet endroit,
où il avait ordonné
les bateaux aborder.
LXI. Comme on était arrivé là,
les éclaireurs des ennemis,
comme ils avaient ete disposés
sur tout point (tous les points) du fleuve,
ne-s'*y*-attendant-pas,
parce qu'un grand orage
s'était élevé tout à coup,
sont surpris par les nôtres
l'armée et la cavalerie,
les chevaliers romains,
qu'il avait mis-à-la-tête
de cette opération,
dirigeant *tout*, [tement.
sont transportées-de-l'autre-côté promp-
Vers le jour
il est annoncé aux ennemis
presque en un-seul moment,
du-tumulte-se-produire
contre l'habitude
dans le camp des Romains
et une grande troupe s'avancer
en-remontant le fleuve.
et le bruit des rames
être entendu du même côté
et un peu au-dessous
des soldats être transportés
dans des bateaux.
Ces choses ayant été apprises,
parce qu'ils pensaient

omnes, perturbatos defectione Æduorum, fugam parare, suas quoque copias in tres partes distribuerunt. Nam, et præsidio e regione castrorum relicto, et parva manu Metiosedum versus missa, quæ tantum progrederetur, quantum naves processissent, reliquas copias contra Labienum duxerunt

LXII. Prima luce et nostri omnes erant transportati, et hostium acies cernebatur. Labienus, milites cohortatus, « Ut suæ pristinæ virtutis et tot secundissimorum prœliorum memoriam retinerent, atque ipsum Cæsarem, cujus ductu sæpenumero hostes superassent, præsentem adesse existimarent, » dat signum prœlii. Primo concursu ab dextro cornu, ubi septima legio constiterat, hostes pelluntur atque in fugam conjiciuntur : ab sinistro, quem locum duodecima legio tenebat, quum primi ordines hostium transfixi pilis concidissent

sternée de la révolte des Éduens, elle se dispose à fuir, les Gaulois se forment aussi en trois corps, laissent un poste en face de notre camp, envoient vers Métiosédum une troupe peu considérable, qui devait régler sa marche sur celle des bateaux, et conduisent le reste de leurs forces contre Labiénus.

LXII. Au point du jour, nos légions étaient au delà du fleuve et l'on découvrit les ennemis en bataille. Labiénus exhorte les soldats « A se souvenir de leur ancienne valeur, à se rappeler tant de brillants combats, à se figurer qu'ils sont en présence de César lui-même, qui les a souvent guidés à la victoire, » et donne le signal du combat. Du premier choc, à l'aile droite, où se trouvait la septième légion, les ennemis sont repoussés et mis en fuite : mais, à la gauche, où se trouvait la douzième légion, quoique les premiers rangs des barbares fussent tombés sous ses javelots, le reste opposait une vive

egiones transire
tribus locis,
atque omnes,
perturbatos
defectione Æduorum,
parare fugam,
distribuerunt quoque
suas copias
in tres partes.
Nam, et præsidio relicto
e regione castrorum,
et parva manu missa
versus Metiosedum,
quæ progrederetur tantum
quantum naves
processissent,
duxerunt contra Labienum
reliquas copias.
LXII. Prima luce
et omnes nostri
transportati erant,
et acies hostium
cernebatur.
Labienus,
cohortatus milites,
« Ut retinerent memoriam
suæ pristinæ virtutis
et tot prœliorum
secundissimorum,
atque existimarent
Cæsarem ipsum,
ductu cujus
superassent hostes
sæpenumero,
adesse præsentem, »
dat signum prœlii.
Primo concursu
ab cornu dextro,
ubi septima legio
constiterat,
hostes pelluntur [gam :
atque conjiciuntur in fu-
ab sinistro,
quem locum
duodecima legio tenebat,
quum primi ordines
hostium

les légions passer *le fleuve*
en trois endroits,
et tous,
troublés
par la défection des Éduens,
préparer *leur* fuite,
ils divisèrent aussi
leurs troupes
en trois parties.
Car, et un poste ayant été laissé
en face du camp,
et une petite troupe ayant été envoyé
vers Métiosédum,
qui devait s'avancer autant
que les bateaux
se seraient avancés,
ils menèrent contre Labiénus
le reste-des troupes.
LXII. Au point-du jour
et tous les nôtres
avaient été transportés,
et la ligne-de-bataille des ennemis
était vue.
Labiénus,
ayant exhorté les soldats,
« Pour qu'ils gardassent le souvenir
de leur ancienne valeur
et de tant de combats
très-heureux,
et pensassent
César lui-même,
sous la conduite duquel
ils avaient vaincu les ennemis
souvent,
être-là présent, »
donne le signal du combat.
Du premier choc
à l'aile droite,
où la septième légion
avait pris-place,
les ennemis sont repoussés
et sont jetés (mis) en fuite :
à l'*aile* gauche,
laquelle place
la douzième légion occupait,
bien que les premiers rangs
des ennemis

tamen acerrime reliqui resistebant, nec dabat suspicionem fugæ quisquam. Ipse dux hostium Camulogenus suis aderat atque eos cchortabatur. At, incerto etiam nunc exitu victoriæ, quum septimæ legionis tribunis esset nuntiatum, quæ in sinistro cornu gererentur, post tergum hostium legionem ostenderunt signaque intulerunt. Ne eo quidem tempore quisquam loco cessit, sed circumventi omnes interfectique sunt. Eamdem fortunam tulit Camulogenus. At iis, qui præsidio contra castra Labieni erant relicti, quum prœlium commissum audissent, subsidio suis ierunt, collemque ceperunt, neque nostrorum militum victorum impetum sustinere potuerunt. Sic, cum suis fugientibus permixti, quos non silvæ montesque texerunt, ab equitatu sunt interfecti. Hoc negotio confecto, Labienus revertitur Agendicum, ubi impedimenta totius exer-

résistance, et nul ne paraissait penser à la fuite. Leur général, Camulogène, y était de sa personne et les encourageait. L'issue du combat était encore incertaine, lorsque les tribuns de la septième légion, informés de ce qui se passait à l'aile gauche, parurent sur les derrières de l'ennemi qu'ils chargèrent. En ce moment même, aucun ne lâcha pied ; ils furent enveloppés et massacrés tous : Camulogène partagea leur sort. Cependant ceux qu'on avait laissés en face du camp de Labiénus, apprenant que le combat était engagé, vinrent au secours des leurs et se postèrent sur une colline : mais ils ne purent soutenir le choc de nos soldats victorieux. Aussi, mêlés aux fuyards, ceux d'entre eux qui ne trouvèrent pas un asile dans les bois et sur les hauteurs furent exterminés par la cavalerie. Après cette action,

transfixi pilis
concidissent,
tamen reliqui
resistebant acerrime,
nec quisquam
dabat suspicionem
fugæ.
Dux hostium ipse,
Camulogenus,
aderat suis
atque cohortabatur eos.
At, exitu victoriæ
incerto etiam nunc,
quum nuntiatum esset
tribunis septimæ legionis,
quæ gererentur
in cornu sinistro,
ostenderunt legionem
post tergum hostium
intuleruntque signa.
Ne eo quidem tempore
quisquam cessit loco,
sed omnes
circumventi sunt
interfectique.
Camulogenus
tulit eamdem fortunam.
At ii qui relicti erant
præsidio
contra castra Labieni,
quum audissent
prœlium commissum,
ierunt subsidio suis,
ceperuntque collem,
neque potuerunt
sustinere impetum
nostrorum militum
victorum.
Sic, permixti
cum suis fugientibus,
quos non texerunt
silvæ montesque
interfecti sunt ab equitatu.
Hoc negotio confecto,
Labienus
revertitur Agendicum,
ubi impedimenta

transpercés de javelots
fussent tombés,
cependant les autres
résistaient très-vivement,
et personne (l'idée)
ne donnait le soupçon (ne paraissait avoir
de la fuite.
Le chef des ennemis lui-même,
Camulogène,
était-auprès des siens
et exhortait eux.
Mais, l'issue de la victoire
étant incertaine encore alors,
après qu'il eut été annoncé
aux tribuns de la septième légion,
quelles choses se passaient
à l'aile gauche,
il montrèrent *leur* légion
derrière le dos des ennemis
et portèrent-en-avant les enseignes.
Pas même à ce moment-là
personne ne se retira de *son* poste,
mais tous
furent enveloppés
et massacrés.
Camulogène
supporta la même fortune.
Mais ceux qui avaient été laissé
à (pour former un) poste
vis-à-vis du camp de Labiénus,
lorsqu'ils eurent entendu *dire*
le combat *avoir été* engagé, [leurs,
allèrent à secours aux (au secours des)
et prirent (occupèrent) une colline,
et ne purent pas
soutenir l'élan
de nos soldats
victorieux.
Ainsi, mêlés
avec les leurs qui fuyaient,
ceux que ne cachèrent pas
les forêts et les montagnes
furent massacrés par la cavalerie.
Cette affaire étant achevée,
Labiénus
retourne à Agendicum,
où les bagages

citus relicta erant : inde cum omnibus copiis ad Cæsarem pervenit.

LXIII. Defectione Æduorum cognita, bellum augetur. Legationes in omnes partes circummittuntur : quantum gratia, auctoritate, pecunia valent, ad sollicitandas civitates nituntur. Nacti obsides, quos Cæsar apud eos deposuerat, horum supplicio dubitantes territant. Petunt a Vercingetorige Ædui, ad se veniat rationesque belli gerendi communicet. Re impetrata, contendunt ut ipsis summa imperii transdatur; et. re in controversiam deducta, totius Galliæ concilium Bibracte indicitur. Eodem conveniunt undique frequentes. Multitudinis suffragiis res permittitur : ad unum omnes Vercingetorigem probant imperatorem. Ab hoc concilio Remi, Lingones, Treviri ' asseruerunt : illi, quod amicitiam Romanorum sequebantur ; Treviri,

Labiénus retourne à Agendicum, où il avait laissé les bagages de toute l'armée, et de là rejoint César avec toutes ses troupes.

LXIII. Quand la défection des Éduens fut connue, la guerre devint plus vive. Des députations sont envoyées de toutes parts : tout ce que les Éduens ont de puissance, de crédit et d'argent, ils l'emploient à gagner d'autres cités. Maîtres des otages déposés chez eux par César, ils intimident, en menaçant de les faire périr, les peuples qui hésitent. Ils prient Vercingétorix de venir les trouver et s'entendre avec eux sur les opérations de la guerre. Vercingétorix y ayant consenti, ils demandent qu'on leur remette le commandement en chef ; et, comme on n'est pas d'accord sur ce point, on convoque à Bibracte une assemblée générale de la Gaule. L'affluence y fut immense ; la décision fut remise à la majorité des suffrages : tous sans exception acceptèrent Vercingétorix pour chef. Ni les Rémois, ni les Lingons, ni les Trévires ne parurent à cette assemblée : les premiers, parce qu'ils restaient attachés aux Romains ; les Tré-

totius exercitus
relicta erant :
inde cum omnibus copiis
pervenit ad Cæsarem.
LXIII. Defectione
Æduorum
cognita,
bellum augetur.
Legationes
circummittuntur
in omnes partes :
nituntur
quantum valent
gratia, auctoritate,
pecunia,
ad sollicitandas civitates.
Nacti obsides,
quos Cæsar
deposuerat apud eos,
territant supplicio horum
dubitantes.
Ædui
petunt a Vercingetorige
veniat ad se
communicetque rationes
gerendi belli.
Re impetrata,
contendunt
ut summa imperii
transdatur ipsis ;
et, re deducta
in controversiam,
concilium totius Galliæ
indicitur Bibracte.
Conveniunt eodem undique
frequentes.
Res permittitur
suffragiis multitudinis :
omnes ad unum
probant Vercingetorigem
imperatorem.
Remi, Lingones, Treveri,
afuerunt ab hoc concilio :
illi, quod sequebantur
amicitiam Romanorum;
Treviri,
quod aberant longius

de toute l'armée
avaient été laissés :
de là avec toutes *ses* troupes
il arrive auprès de César.
LXIII. La défection
des Éduens
ayant été apprise,
la guerre s'augmente.
Des députations
sont envoyées-à-la-ronde
de tous les côtés :
ils s'efforcent
autant qu'ils ont-de-pouvoir
par le crédit, l'autorité,
l'argent,
pour solliciter les cités.
Possédant les otages,
que César
avait déposés chez eux,
ils effrayent par le supplice de ceux-ci
ceux qui hésitent.
Les Éduens
demandent à Vercingétorix
qu'il vienne auprès d'eux
et arrête-en-commun les moyens
de faire la guerre.
Ce point obtenu,
ils réclament
que l'ensemble du commandement
soit remis à eux-mêmes ;
et, l'affaire ayant été amenée
à un débat,
une assemblée de toute la Gaule
est fixée à Bibracte.
Ils affluent là-même de-tous-côtés
nombreux.
L'affaire est remise
aux suffrages de la multitude :
tous jusqu'à un-seul (jusqu'au dernier)
approuvent Vercingétorix
être général.
Les Rémois, les Lingons, les Trévires,
furent-absents de cette assemblée :
ceux-là, parce qu'ils suivaient (s'attachaient à)
l'amitié des Romains ;
les Trévires,
parce qu'ils étaient trop loin

quod aberant longius et ab Germanis premebantur : quæ fuit causa quare toto abessent bello et neutris auxilia mitterent. Magno dolore Ædui ferunt se dejectos principatu ; queruntur fortunæ commutationem et Cæsaris in se indulgentiam requirunt; neque tamen, suscepto bello, suum consilium ab reliquis separare audent. Inviti, summæ spei adolescentes, Eporedirix et Virdumarus, Vercingetorigi parent.

LXIV. Ille imperat reliquis civitatibus obsides : denique ei rei constituit diem : huc omnes equites, quindecim millia numero, celeriter convenire jubet : peditatu, quem ante habuerit, se fore contentum dicit, neque fortunam tentaturum, aut in acie dimicaturum, sed, quoniam abundet equitatu, perfacile esse factu, frumentationibus pabulationibusque Romanos prohibere : æquo modo animo sua ipsi frumenta corrumpant

vires, parce qu'ils étaient trop éloignés et que les Germains les inquiétaient : de là vint qu'ils ne prirent aucune part à la guerre et n'envoyèrent de secours à aucun des partis. Les Éduens sont désolés d'être déchus du commandement ; ils se plaignent de ce changement de fortune ; ils regrettent les bontés de César. Cependant, après avoir entrepris la guerre, ils n'osent séparer leur cause de celle des autres cités. Éporédirix et Virdumare, jeunes gens de la plus haute espérance, obéissent à regret à Vercingétorix.

LXIV. Celui-ci demande des otages aux divers peuples et fixe le jour où on devra les lui livrer ; il ordonne que toute la cavalerie, au nombre de quinze mille hommes, se réunisse sans retard au même endroit. Il dit qu'il se contentera de ce qu'il a eu jusque-là d'infanterie : il ne veut rien hasarder ; il ne livrera point de bataille. Mais, avec une cavalerie nombreuse, il lui sera très-facile d'empêcher les Romains de se procurer des vivres et du fourrage, pourvu que les Gaulois se résignent à détruire eux-mêmes leurs blés et à brûler leurs ha-

et premebantur
ab Germanis :
quæ fuit causa
quare abessent
toto bello
et mitterent auxilia
neutris.
Ædui
ferunt magno dolore
se dejectos
principatu ;
queruntur
commutationem fortunæ
et requirunt
indulgentiam Cæsaris
in se ;
neque tamen,
bello suscepto,
audent separare
suum consilium
ab reliquis.
Adolescentes summæ spei,
Eporedirix et Virdumarus,
inviti,
parent Vercingetorigi.
LXIV. Ille
imperat obsides
reliquis civitatibus :
denique constituit diem
ei rei :
jubet omnes equites,
quindecim millia numero,
convenire celeriter huc :
dicit se fore contentum
peditatu
quem habuerit ante,
neque tentaturum
fortunam,
aut dimicaturum
in acie ;
sed, quoniam abundet
equitatu,
esse perfacile factu,
prohibere Romanos
frumentationibus
pabulationibusque :
ipsi modo animo æquo

et étaient pressés
par les Germains :
ce qui fut cause
qu'ils se tinrent-loin
de toute la guerre
et *n*'envoyèrent des secours
ni-aux-uns-ni-aux-autres.
Les Éduens
supportent avec un grand ressentiment
eux-mêmes *avoir été* renversés
du premier-rang ;
ils se plaignent
du changement de *leur* fortune
et regrettent
la bienveillance de César
envers eux ;
et pourtant,
la guerre ayant été entreprise,
ils n'osent pas séparer
leur résolution
des autres. [rance,
Ces jeunes-gens de la plus haute espé-
Éporédirix et Virdumare,
malgré-eux,
obéissent à Vercingétorix.
LXIV. Celui-ci
commande des otages
au reste-des cités :
enfin il fixe un jour
pour cet objet :
il ordonne tous les cavaliers,
quinze mille en nombre, [fixé) :
se rassembler promptement là (au lieu
il dit lui-même devoir être content
de l'infanterie
qu'il avait eue auparavant,
et ne pas devoir tenter
la fortune,
ou devoir combattre
en bataille-rangée ;
mais, puisqu'il abonde
en cavalerie, [faite,
que c'était une chose très-facile à être
d'exclure les Romains
de la coupe-du blé
et de la coupe-du-fourrage : [égale
qu'eux-mêmes seulement d'une âme

ædificiaque incendant, qua rei familiaris jactura perpetuum imperium libertatemque se consequi videant. His constitutis rebus, Æduis Segusianisque [1], qui sunt finitimi provinciæ, decem millia peditum imperat : huc addit equites octingentos. His præficit fratrem Eporedirigis, bellumque inferre Allobrogibus jubet. Altera ex parte Gabalos proximosque pagos Arvernorum in Helvios, item Ruthenos Cadurcosque ad fines Volcarum Arecomicorum depopulandos mittit. Nihilominus clandestinis nuntiis legationibusque Allobrogas sollicitat, quorum mentes nondum ab superiore bello [2] resedisse sperabat. Horum principibus pecunias, civitati autem imperium totius provinciæ pollicetur.

LXV. Ad hos omnes casus provisa erant præsidia cohortium duarum et viginti, quæ ex ipsa coacta provincia ab L. Cæsare [3]

bitations ; pertes domestiques qui, comme ils le voient, assureront à jamais leur puissance et leur liberté. Ces points réglés, il demande aux Éduens et aux Ségusiens, qui touchent à notre province, dix mille hommes d'infanterie ; il y ajoute huits cents cavaliers, et donne le commandement de ce corps au frère d'Éporédirix, avec l'ordre de porter la guerre chez les Allobroges. Il fait attaquer les Helviens par les Gabales et par les Arvernes limitrophes, et charge les Ruthènes et les Cadurces de ravager les terres des Volces Arécomices. Cependant, par des messages et des députations secrètes, il cherche à gagner les Allobroges, dont il se flatte que les esprits ne sont pas encore bien calmés depuis la guerre précédente. Il promet de l'argent aux chefs et à la cité l'autorité sur toute la province.

LXV. Pour parer à tout cela, on ne pouvait compter que sur vingt-deux cohortes levées dans la province même, avec lesquelles

corrumpant sua frumenta
incendantque ædificia,
qua jactura
rei familiaris
videant se consequi
imperium libertatemque.
His rebus constitutis,
imperat
decem millia peditum
Æduis Segusianisque,
qui sunt finitimi
provinciæ :
addit huc
octingentos equites.
Præficit his
fratrem Eporedirigis,
jubetque inferre bellum
Allobrogibus.
Ex altera parte
mittit Gabalos
pagosque proximos
Arvernorum
in Helvios,
item Ruthenos
Cadurcosque
ad depopulandos fines
Volcarum Arecomicorum.
Nihilominus sollicitat
nuntiis clandestinis
legationibusque
Allobrogas,
quorum sperabat mentes
nondum resedisse
ab bello superiore.
Pollicetur pecunias
principibus horum,
civitati autem
imperium
totius provinciæ.
LXV. Ad omnes hos casus
provisa erant
præsidia
duarum et viginti cohortium,
quæ coacta
ex provincia ipsa
ab legato L. Cæsare
opponebantur

gâtent leurs blés
et incendient *leurs* habitations,
par laquelle perte
de *leur* fortune de-famille
ils voyaient eux-mêmes obtenir
l'empire et la liberté.
Ces choses ayant été réglées,
il commande
dix milliers de fantassins
aux Éduens et aux Ségusiens,
qui sont voisins
de la province :
il ajoute là (à cela)
huit-cents cavaliers.
Il met-à-la-tête de ceux-ci
le frère d'Éporédirix,
et *lui* ordonne de porter la guerre
aux Allobroges.
De l'autre côté
il envoie les Gabales
et les bourgades les plus proches
des Arvernes
contre les Helviens,
et de même les Ruthènes
et les Cadurces
pour dévaster le territoire
des Volces Arécomices.
Néanmoins il sollicite
par des messages secrets
et par des ambassades
les Allobroges,
dont il espérait les esprits
ne s'être pas encore rassis
de la guerre précédente.
Il promet des sommes-d'argent
aux principaux de ceux-ci,
mais à la cité
l'empire
de toute la province.
LXV. Contre toutes ces chances
avaient été préparés
les appuis
de deux et vingt (vingt-deux) cohortes,
qui rassemblés
de la province même
par le lieutenant L. César
étaient mis-en-avant

legato ad omnes partes opponebantur. Helvii, sua sponte cum finitimis prœlio congressi, pelluntur, et, C. Valerio Donotauro, Caburi filio, principe civitatis, compluribusque aliis interfectis, intra oppida murosque compelluntur. Allobroges, crebris ad Rhodanum dispositis præsidiis, magna cum cura et diligentia suos tuentur. Cæsar, quod hostes equitatu superiores esse intelligebat, et, interclusis omnibus itineribus, nulla re ex provincia atque Italia sublevari poterat, trans Rhenum in Germaniam mittit ad eas civitates, quas superioribus annis pacaverat, equitesque ab his arcessit et levis armaturæ pedites, qui inter eos prœliari consueverant[1]. Eorum adventu, quod minus idoneis equis utebantur, a tribunis militum reliquisque, sed et equitibus Romanis atque evocatis, equos sumit, Germanisque distribuit.

LXVI. Interea, dum hæc geruntur, hostium copiæ ex Ar-

le lieutenant L. César faisait face de tous côtés. Les Helviens, qui d'eux-mêmes en vinrent aux mains avec les peuples voisins, furent battus et rejetés dans leurs villes et dans leurs forts, après avoir perdu beaucoup de monde et le chef de leur cité, C. Valérius Donotaurus, fils de Caburus. Les Allobroges, ayant placé de nombreux détachements le long du Rhône, défendirent leurs frontières avec beaucoup de soin et de vigilance. César, voyant que les ennemis étaient supérieurs en cavalerie et que, maîtres de tous les chemins, ils l'empêchaient de tirer des secours de l'Italie et de la province, envoya dans les cités germaines d'au delà du Rhin, qu'il avait soumises l'été précédent, et en tira de la cavalerie et de cette infanterie légère, habituée à combattre entre les chevaux. A leur arrivée, comme leurs chevaux étaient peu propres au service, il prit ceux des tribuns des soldats et des autres officiers, même ceux des chevaliers romains et de la cavalerie *évoquée*, et les distribua aux Germains.

LXVI. Cependant toutes les forces des Arvernes se rassemblent

ad omnes partes.
Helvii,
congressi prœlio
cum finitimis
sua sponte,
pelluntur,
et, C. Valerio Donotauro,
filio Caburi,
principe civitatis,
aliisque compluribus
interfectis,
compelluntur
intra oppida murosque.
Allobroges,
crebris præsidiis
dispositis ad Rhodanum,
tuentur suos
cum magna cura
et diligentia.
Cæsar, quod intelligebat
hostes esse superiores
equitatu,
et, omnibus itineribus
interclusis,
poterat sublevari nulla re
ex provincia atque Italia,
mittit trans Rhenum
in Germaniam
ad eas civitates,
quas pacaverat
annis superioribus,
arcessitque ab his
equites
et pedites armaturæ levis,
qui consueverant prœliari
inter eos.
Adventu eorum,
quod utebantur
equis minus idoneis,
sumit equos
a tribunis militum
reliquisque,
sed et equitibus Romanis
atque evocatis,
distribuitque Germanis.
LXVI. Interea,
dum hæc geruntur,

de tous les côtés.
Les Helviens,
en-étant-venus-aux-mains dans un com-[bat
avec *leurs* voisins
de leur propre-mouvement,
sont battus,
et, C. Valérius Donotaurus,
fils de Caburus,
chef de la cité,
et d'autres fort-nombreux
ayant été tués,
ils sont refoulés
dans les villes et les murailles.
Les Allobroges,
de nombreux postes
ayant été disposés près du Rhône,
défendent les leurs
avec un grand soin
et *une grande* activité.
César, parce qu'il remarquait
les ennemis être supérieurs
par la cavalerie,
et, toutes les routes
étant interceptées,
ne pouvait être secouru en aucun point
de la province et de l'Italie,
envoie au delà du Rhin
en Germanie
vers ces cités,
qu'il avait soumises
les années précédentes,
et fait-venir de chez elles
des cavaliers
et des fantassins d'armure légère,
qui avaient-coutume de combattre
parmi ceux-ci (les cavaliers).
A l'arrivée d'eux,
parce qu'ils se servaient
de chevaux moins bons,
il prend des chevaux
aux tribuns des soldats
et aux autres,
mais même aux chevaliers romains
et aux évocats,
et *les* distribue aux Germains.
LXVI. Cependant,
tandis que ces choses se font,

vernis equitesque, qui toti Galliæ erant imperati, conveniunt. Magno horum coacto numero, quum Cæsar in Sequanos [1] per extremos Lingonum fines iter faceret, quo facilius subsidium provinciæ ferri posset, circiter millia passuum decem [2] ab Romanis trinis castris Vercingetorix consedit : convocatisque ad concilium præfectis equitum, « Venisse tempus victoriæ demonstrat : fugere in provinciam Romanos Galliaque excedere: id sibi ad præsentem obtinendam libertatem satis esse; ad reliqui temporis pacem atque otium parum profici : majoribus enim coactis copiis reversuros, neque finem belli facturos Proinde in agmine impeditos adoriantur. Si pedites suis auxilium ferant, atque in eo morentur, iter confici non posse ; si, id quod magis futurum confidat, relictis impedimentis, suæ

avec la cavalerie qui avait été commandée à toute la Gaule. Le nombre en était considérable. Comme César, afin de pouvoir plus facilement donner du secours à la province, gagnait le pays des Séquaniens en suivant la frontière des Lingons, Vercingétorix vint établir trois camps, à dix milles environ des Romains, et, convoquant à un conseil les commandants de sa cavalerie, il leur annonça « Que l'instant de la victoire était arrivé. Les Romains s'enfuyaient dans leur province et quittaient la Gaule : c'était assez pour recouvrer la liberté du moment, mais c'était peu pour la paix et la tranquillité futures ; car ils rassembleraient de plus grandes forces, ils reviendraient, et la guerre ne finirait pas. Il fallait les attaquer en marche, embarrassés de leurs bagages. Si l'infanterie s'arrêtait pour les défendre, elle ne ferait pas de chemin ; si, ce qu'il croyait bien plus probable, elle ne songeait qu'à sa sûreté, elle perdrait tout à la fois et l'hon-

copiæ hostium
ex Arvernis
equitesque [liæ
qui imperati erant toti Gal-
conveniunt.
Magno numero horum
coacto,
quum Cæsar faceret iter
in Sequanos
per extremos fines
Lingonum,
quo subsidium
posset ferri facilius
provinciæ,
Vercingetorix
consedit trinis castris
circiter decem millia pas-
ab Romanis : [suum
præfectisque equitum
convocatis ad consilium,
demonstrat
« Tempus victoriæ venisse:
Romanos
fugere in provinciam
excedereque Gallia :
id esse satis sibi
ad obtinendam
libertatem præsentem ;
parum profici
ad pacem atque otium
reliqui temporis :
majoribus enim copiis
coactis,
reversuros,
neque facturos finem
belli.
Proinde adoriantur
impeditos in agmine.
Si pedites
ferant auxilium suis,
atque morentur in eo,
iter non posse confici ;
si, id quod confidat
futurum magis,
impedimentis relictis,
consulant suæ saluti,
spoliatum iri

les forces des ennemis
venant de chez les Arvernes
et les cavaliers [Gaule
qui avaient été commandés à toute la
se rassemblent.
Un grand nombre de ceux-ci
ayant été réuni,
comme César faisait route
vers les Séquaniens
en-traversant l'extrémité-du territoire
des Lingons,
afin qu'un secours
pût être porté plus facilement
à la province,
Vercingétorix
se posta en trois camps
environ à dix milliers de pas
des Romains :
et les commandants des cavaliers
ayant été appelés en conseil ,
il *leur* montre
« Le moment de la victoire être venu :
les Romains
fuir dans la province
et sortir de la Gaule :
ceci être assez pour lui-même
pour conserver
la liberté présente ;
peu être gagné
pour la paix et le repos
du reste-du temps :
en effet de plus grandes forces
étant rassemblées,
eux devoir revenir,
et ne devoir pas faire la fin
de la guerre.
En-conséquence qu'ils attaquent
eux embarrassés pendant la marche.
Si les fantassins
portaient secours aux leurs,
et tardaient en cela,
la marche ne pouvoir pas être achevée ;
si, ce qu'il avait-confiance
devoir arriver plutôt,
les bagages étant laissés,
ils songeaient à leur salut,
eux devoir être dépouillés

saluti consulant, et usu rerum necessariarum et dignitate spoliatum iri. Nam de equitibus hostium, quin nemo eorum progredi modo extra agmen audeat, ne ipsos quidem debere dubitare. Id quo majore faciant animo, copias se omnes pro castris habiturum et terrori hostibus futurum. » Conclamant equites, « Sanctissimo jurejurando confirmari oportere, ne tecto recipiatur, ne ad liberos, ne ad parentes, ne ad uxorem aditum habeat, qui non bis per agmen hostium perequitarit. »

LXVII. Probata re atque omnibus ad jusjurandum adactis, postero die in tres partes distributo equitatu, duæ se acies ab duobus lateribus ostendunt : una a primo agmine iter impedire cœpit. Qua re nuntiata, Cæsar suum quoque equitatum, tripartito divisum, contra hostem ire jubet. Pugnatur una tunc omnibus in partibus : consistit agmen : impedimenta inter legiones recipiuntur. Si qua in parte nostri laborare aut gravius

neur et les objets de première nécessité. Car, quant aux cavaliers ennemis, nul d'entre eux n'oserait seulement sortir des rangs ; on ne devait pas en douter. Pour animer encore les siens, il aurait toutes ses forces en bataille en avant de son camp, ce qui jetterait la terreur chez l'ennemi. » Tous s'écrient « Qu'il faut que chacun s'engage, par le serment le plus sacré, à ne point rentrer dans sa maison et à n'approcher ni de ses enfants, ni de ses parents, ni de sa femme, s'il n'a passé deux fois à travers l'armée ennemie. »

LXVII. La proposition est approuvée, tout le monde prête le serment et, le lendemain, leur cavalerie s'étant formée en trois divisions, deux se montrent sur nos flancs et la troisième entreprend d'arrêter notre avant-garde. A cette nouvelle, César fait aussi trois corps de sa cavalerie et lui donne l'ordre de marcher à l'ennemi. On se bat partout à la fois, l'armée s'arrête ; les bagages sont placés au milieu des légions. Si notre cavalerie a du dessous ou se trouve

et usu rerum necessariarum et dignitate.
Nam de equitibus hostium, ne ipsos quidem debere dubitare quin nemo eorum audeat modo progredi extra agmen. Quo faciant id majore animo, se habiturum omnes copias pro castris et futurum terrori hostibus. »
Equites conclamant « Oportere confirmari jurejurando sanctissimo, ne qui non perequitarit bis per agmen hostium recipiatur tecto, ne habeat aditum ad liberos, ne ad parentes, ne ad uxorem. »

et de la jouissance de choses nécessaires et de *leur* dignité.
Car pour les cavaliers des ennemis, pas même eux-mêmes ne devoir douter que personne d'eux n'oserait seulement s'avancer hors de la colonne-en-marche. Afin qu'ils fassent cela (combattent) avec un plus grand cœur, lui-même devoir tenir toutes *ses* troupes devant le camp et devoir être à terreur (épouvanter) aux (les) ennemis. »
Les cavaliers crient-tous-ensemble « Qu'il fallait *ceci* être garanti par un serment très-saint, [fois que *celui* qui n'aurait pas traversé deux- à travers la colonne des ennemis ne serait pas reçu sous *son* toit, qu'il n'aurait pas accès auprès de *ses* enfants, qu'*il* n'*aurait* pas *d'accès* auprès de *ses* parents, [épouse. » qu'*il* n'*aurait* pas *d'accès* auprès de *son*

LXVIII. Re probata atque omnibus adactis ad jusjurandum, die postero equitatu distributo in tres partes, duæ acies se ostendunt ab duobus lateribus : una a primo agmine cœpit impedire iter. Qua re nuntiata, Cæsar jubet suum equitatum quoque, divisum tripartito, ire contra hostem. Pugnatur una tunc in omnibus partibus : agmen consistit : impedimenta recipiuntur inter legiones. Si in qua parte nostri videbantur laborare

LXVII. La chose ayant été approuvée et tous ayant été amenés au serment, le jour suivant *sa* cavalerie ayant été divisée en trois parties, deux lignes-de-bataille se montrent sur les deux flancs : une au premier corps-en-marche commença à empêcher la route. Ce fait ayant été annoncé, César ordonne sa cavalerie aussi, divisée en-trois-corps, aller contre l'ennemi. On combat à la fois alors sur tous les points : la colonne s'arrête : les bagages sont reçus entre les légions. Si sur quelque point les nôtres paraissaient être-en-péril

premi videbantur, eo signa inferri Cæsar aciemque converti jubebat; quæ res et hostes ad insequendum tardabat, et nostros spe auxilii confirmabat. Tandem Germani ab dextro latere, summum jugum nacti, hostes loco depellunt; fugientes usque ad flumen [1], ubi Vercingetorix cum pedestribus copiis consederat, persequuntur, compluresque interficiunt. Qua re animadversa, reliqui, ne circumvenirentur, veriti, se fugæ mandant. Omnibus locis fit cædes: tres nobilissimi Ædui capti ad Cæsarem perducuntur: Cotus [2], præfectus equitum, qui controversiam cum Convictolitane proximis comitiis habuerat; et Cavarillus, qui post defectionem Litavici pedestribus copiis præfuerat; et Eporedirix, quo duce ante adventum Cæsaris Ædui cum Sequanis bello contenderant.

LXVIII. Fugato omni equitatu, Vercingetorix copias suas, ut pro castris collocaverat, reduxit; protinusque Alesiam,

trop pressée sur un point, César fait faire face de ce côté et porter en avant les enseignes : ainsi il retarde la poursuite des ennemis et rassure les nôtres par l'espoir d'être secourus. Enfin, sur la droite, les Germains s'emparent des hauteurs, culbutent les ennemis, poursuivent les fuyards jusqu'au fleuve où se tenait Vercingétorix avec l'infanterie, et leur tuent beaucoup de monde. En voyant ce qui arrivait, les autres Gaulois, craignant d'être enveloppés, prennent aussi la fuite. Partout on massacre; on amène prisonniers à César trois Éduens des plus distingués : Cotus, le commandant de la cavalerie et le compétiteur de Convictolitanis dans les précédents comices; Cavarillus, qui, depuis la défection de Litavicus, était à la tête de l'infanterie; Éporédirix, qui les commandait quand, avant l'arrivée des Romains, ils en étaient venus aux mains avec les Séquaniens.

LXVIII. Voyant toute sa cavalerie en fuite, Vercingétorix fit rentrer ses troupes dans le même ordre qu'il les avait rangées devant

aut premi gravius,
Cæsar jubebat
signa inferri eo
aciemque converti ;
quæ res
et tardabat hostes
ad insequendum,
et confirmabat nostros
spe auxilii.
Tandem Germani
ab latere dextro,
nacti summum jugum,
depellunt hostes loco ;
persequuntur fugientes
usque ad flumen,
ubi Vercingetorix
consederat
cum copiis pedestribus,
interficiuntque complures.
Qua re animadversa,
reliqui, veriti
ne circumvenirentur,
se mandant fugæ.
Cædes fit omnibus locis ;
tres Ædui nobilissimi
capti
perducuntur ad Cæsarem :
Cotus, præfectus equitum
qui proximis comitiis
habuerat controversiam
cum Convictolitane ;
et Cavarillus, qui
post defectionem Litavici
præfuerat
copiis pedestribus ;
et Eporedirix,
quo duce
Ædui contenderant bello
cum Sequanis
ante adventum Cæsaris.
LXVIII. Omni equitatu
fugato,
Vercingetorix
reduxit suas copias,
ut collocaverat
pro castris ;
protinusque

ou être pressés trop fortement,
César ordonnait
les enseignes être portées là
et la ligne-de-bataille être tournée *là* ;
laquelle mesure
et retardait les ennemis
pour poursuivre,
et raffermissait les nôtres
par l'espoir d'un secours.
Enfin les Germains
sur le côté droit,
ayant occupé le sommet-d'une hauteur,
chassent les ennemis de *leur* position ;
ils *les* poursuivent fuyant
jusqu'à la rivière,
où Vercingétorix
s'était établi
avec les troupes d'-infanterie,
et *les* tuent en-grand-nombre.
Ce fait ayant été remarqué,
les autres, ayant craint
qu'ils ne fussent enveloppés, [la fuite.
se confient à (cherchent leur salut dans)
Un carnage se fait sur tous les points ;
trois Éduens très-nobles
faits-prisonniers
sont amenés à César :
Cotus, commandant des cavaliers,
qui aux derniers comices
avait eu un différend
avec Convictolitanis ;
et Cavarillus, qui
après la défection de Litavicus
avait commandé
les troupes d'-infanterie ;
et Éporédirix,
lequel *étant* chef
le Éduens avaient lutté par la guerre
avec les Séquaniens
avant l'arrivée de César.
LXVIII. Toute la cavalerie
avant été mise-en-fuite,
Vercingétorix
ramena ses troupes,
comme il *les* avait placées
devant le camp ;
et sans-s'arrêter

quod est oppidum Mandubiorum [1], iter facere cœpit; ce.eriter-que impedimenta ex castris educi et se subsequi jussit. Cæsar, impedimentis in proximum collem deductis, duabusque legionibus præsidio relictis, secutus, quantum diei tempus est passum, circiter tribus millibus hostium ex novissimo agmine interfectis, altero die ad Alesiam castra fecit. Perspecto urbis situ, perterritisque hostibus, quod equitatu, qua maxime parte exercitus confidebant, erant pulsi, adhortatus ad laborem milites, Alesiam circumvallare instituit.

LXIX. Ipsum erat oppidum in colle summo, admodum edito loco, ut, nisi obsidione, expugnari posse non videretur. Cujus collis radices duo duabus ex partibus flumina [2] subluebant. Ante id oppidum planities circiter millia passuum tria in longitudinem patebat : reliquis ex omnibus partibus colles,

le camp, et prit aussitôt le chemin d'Alésia, ville des Mandubiens, donnant ordre de faire sortir sur-le-champ les bagages pour le suivre de près. César, faisant conduire les siens sur la colline la plus proche, et les laissant à la garde de deux légions, poursuivit les ennemis autant que le jour le lui permit, tua environ trois mille hommes de leur arrière-garde, et campa le lendemain près d'Alésia. Il reconnut la position de la ville, et, voyant les ennemis consternés de la défaite de leur cavalerie, sur laquelle ils comptaient le plus, il encouragea les soldats au travail et entreprit la circonvallation d'Alésia.

LXIX. Située au sommet d'une colline fort élevée, cette place paraissait ne pouvoir être prise que par blocus. Deux rivières baignaient de deux côtés le pied de cette colline. Devant la ville s'étendait une plaine d'environ trois milles de long, et, partout ailleurs,

cœpit facere iter
Alesiam,
oppidum Mandubiorum;
jussitque impedimenta
educi celeriter ex castris
et subsequi se.
Cæsar,
impedimentis deductis
in collem proximum,
duabusque legionibus
relictis præsidio,
secutus,
quantum tempus diei
passum est,
circiter tribus millibus
hostium
ex novissimo agmine
interfectis,
altero die
fecit castra ad Alesiam.
Situ urbis perspecto,
hostibusque perterritis,
quod pulsi erant
equitatu,
qua parte exercitus
confidebant maxime,
adhortatus milites
ad laborem,
instituit
circumvallare Alesiam.

LXIX. Oppidum ipsum
erat in summo colle,
loco admodum edito,
ut non videretur
posse expugnari,
nisi obsidione.
Cujus collis
duo flumina
ex duabus partibus
subluebant radices.
Ante id oppidum
patebat planities
circiter tria millia passuum
in longitudinem : [bus,
ex omnibus reliquis parti-
colles,
spatio mediocri

il commença à faire route
vers Alésia,
ville des Mandubiens;
et il ordonna les bagages
être sortis promptement du camp
et suivre-de-près lui-même.
César,
ses bagages ayant été conduits
sur une colline voisine,
et deux légions [der),
ayant été laissées à garde (pour les gar-
ayant poursuivi *l'ennemi*,
autant que le moment du jour
le souffrit (permit),
environ trois milliers
d'ennemis
du dernier corps (de l'arrière-garde)
ayant été tués,
le second jour
fit (mit) *son* camp devant Alésia.
L'assiette de la ville ayant été examinée,
et les ennemis étant épouvantés,
parce qu'ils avaient été battus
dans *leur* cavalerie,
sur laquelle partie de *leur* armée
ils comptaient le plus,
ayant exhorté *ses* soldats
au travail,
il entreprit
de faire-la-circonvallation d'Alésia.

LXIX. La place même
était sur le sommet-d'une colline,
dans un lieu fort élevé,
de sorte qu'elle ne paraissait pas
pouvoir être prise,
sinon par un siége.
De laquelle colline
deux rivières
de deux côtés
baignaient les racines (pieds).
Devant cette place
s'étendait une plaine
d'environ trois milliers de pas
en longueur :
de tous les autres côtés,
des collines,
une distance médiocre

mediocri interjecto spatio, pari altitudinis fastigio, oppidum cingebant. Sub muro, quæ pars collis ad orientem solem spectabat, hunc omnem locum copiæ Gallorum compleverant fossamque et maceriam sex in altitudinem pedum præduxerant. Ejus munitionis, quæ ab Romanis instituebatur, circuitus undecim millium passuum [1] tenebat. Castra opportunis locis erant posita, ibique castella viginti tria facta; quibus in castellis interdiu stationes disponebantur, ne qua subito eruptio fieret : hæc eadem noctu excubitoribus ac firmis præsidiis tenebantur.

LXX. Opere instituto, fit equestre prœlium in ea planitie, quam intermissam collibus tria millia passuum in longitudinem patere supra demonstravimus. Summa vi ab utrisque contenditur. Laborantibus nostris Cæsar Germanos submittit, legionesque pro castris constituit, ne qua subito irruptio ab

elle était entourée, à une médiocre distance, par d'autres collines, tout aussi élevées que la première. La partie de la montagne qui regardait le soleil levant était couverte en entier par l'armée des Gaulois, campée au pied du rempart : en avant, ils avaient mené un mur de six pieds de haut avec un fossé. Les lignes commencées par les Romains embrassaient un circuit de onze milles : leur camp était dans une excellente position et flanqué de vingt-trois redoutes, où l'on tenait des postes de jour, dans la crainte de quelque brusque sortie ; la nuit, elles avaient de forts détachements avec des sentinelles.

LXX. Les travaux commencés, il se livre un combat de cavalerie dans cette plaine de trois milles, qui, comme nous l'avons dit ci-dessus, s'étendait entre les collines. On se battit de part et d'autre avec acharnement. Les nôtres ayant le dessous, César les fit soutenir par les Germains et mit les légions en bataille devant le camp, de

interjecto,
pari fastigio altitudinis,
cingebant oppidum.
Sub muro,
quæ pars collis spectabat
ad solem orientem,
copiæ Gallorum
compleverant
omnem hunc locum
præduxerantque fossam
et maceriam
sex pedum in altitudinem.
Circuitus ejus munitionis,
quæ instituebatur
ab Romanis,
tenebat
undecim millium passuum.
Castra posita erant
locis opportunis,
vigintique tria castella
facta ibi;
in quibus castellis
stationes disponebantur
interdiu,
ne qua eruptio
fieret subito :
hæc eadem
tenebantur noctu
excubitoribus
ac præsidiis firmis.

LXX. Opere instituto,
prœlium equestre
fit in ea planitie,
quam demonstravimus
supra
intermissam collibus
patere tria millia passuum
in longitudinem.
Contenditur ab utrisque
summa vi.
Cæsar submittit Germanos
nostris laborantibus,
constituitque legiones
pro castris,
ne qua irruptio
fiat subito
a peditatu hostium.

étant placée-entre *elles*,
d'une pareille élévation de hauteur,
entouraient la place.
Sous le rempart,
la partie de la colline qui regardait
vers le soleil levant,
les troupes des Gaulois
avaient rempli
tout cet endroit
et avaient mené-par-devant un fossé
et un mur
de six pieds en hauteur.
Le circuit de ce retranchement,
qui était commencé
par les Romains,
occupait *un espace*
de onze mille pas.
Le camp avait été placé
dans des lieux avantageux,
et vingt-trois redoutes
avaient été faites là ;
dans lesquelles redoutes
des postes étaient placés
pendant-le-jour,
de peur que quelque sortie *des assiégés*
ne se fît tout à coup :
ces mêmes *redoutes*
étaient occupées de nuit
par des sentinelles
et des détachements solides.

LXX. L'ouvrage étant commencé,
un combat de-cavalerie
se fait dans cette plaine,
que nous avons indiquée
ci-dessus
placée-entre des collines
s'étendre de trois milliers de pas
en longueur.
La-lutte-est-soutenue par les-uns-et-les-[autres
avec une extrême vigueur.
César envoie les Germains
aux nôtres en-péril,
et poste les légions
devant le camp,
de peur que quelque attaque
ne soit faite tout à coup
par l'infanterie des ennemis.

hostium peditatu fiat. Præsidio legionum addito, nostris animus augetur : hostes, in fugam conjecti, se ipsi multitudine impediunt atque angustioribus portis relictis coarctantur. Tum Germani acrius usque ad munitiones sequuntur. Fit magna cædes : nonnulli, relictis equis, fossam transire et maceriam transcendere conantur. Paulum legiones Cæsar, quas pro vallo constituerat, promoveri jubet. Non minus, qui intra munitiones erant, Galli perturbantur; veniri ad se confestim existimantes, ad arma conclamant; nonnulli perterriti in oppidum irrumpunt. Vercingetorix portas jubet claudi, ne castra nudentur. Multis interfectis, compluribus equis captis, Germani sese recipiunt.

LXXI. Vercingetorix, priusquam munitiones ab Romanis perficiantur, consilium capit, omnem ab se equitatum noctu dimittere [1]. Discedentibus mandat, « Ut suam quisque eorum civitatem adeat, omnesque, qui per ætatem arma ferre possint,

crainte d'une attaque soudaine de la part de l'infanterie ennemie. Assurée du secours des légions, notre cavalerie sent croître son courage : les ennemis en déroute s'embarrassent par leur propre nombre et s'entassent dans leurs portes trop étroites. Les Germains les poursuivent avec ardeur jusqu'à leurs retranchements et en font un grand carnage. Plusieurs Gaulois, abandonnant leurs chevaux, essayent de traverser le fossé et d'escalader le rempart. César fait faire un léger mouvement en avant aux légions qu'il avait rangées devant le retranchement. Les Gaulois qui se trouvaient en dedans des fortifications sont frappés aussi d'épouvante ; ils croient qu'on marche à eux sur-le-champ et crient aux armes : un grand nombre se jette de frayeur dans la ville. Vercingetorix ordonne d'en fermer les portes, pour que le camp ne se dégarnisse pas. Enfin, après avoir tué beaucoup de monde et pris un grand nombre de chevaux, les Germains se retirent.

LXXI. Vercingétorix, avant que la circonvallation fût achevée par les Romains, prit le parti de renvoyer de nuit toute sa cavalerie. Il donne pour instructions à ses cavaliers, au moment du départ, « De se rendre chacun dans sa cité, et de réunir pour la guerre tous ceux

Præsidio legionum addito,
animus augetur nostris :
hostes,
conjecti in fugam,
se impediunt ipsi
multitudine
atque coarctantur,
portis angustioribus
relictis.
Tum Germani
insequuntur acrius
usque ad munitiones
Magna cædes fit :
nonnulli, equis relictis,
conantur transire fossam
et transcendere maceriam.
Cæsar jubet
legiones,
quas constituerat
pro vallo,
promoveri paulum.
Galli
qui erant intra munitiones
non perturbantur minus ;
existimantes
veniri ad se confestim,
conclamant ad arma ;
nonnulli perterriti
irrumpunt in oppidum.
Vercingetorix
jubet portas claudi,
ne castra nudentur
Multis interfectis,
compluribus equis captis,
Germani sese recipiunt.

LXXI. Vercingetorix,
priusquam munitiones
perficiantur ab Romanis,
capit consilium
dimittere noctu ab se
omnem equitatum.
Mandat discedentibus
« Ut quisque eorum
adeat suam civitatem,
cogantque ad bellum
omnes qui per ætatem
possint ferre arma.

L'appui des légions étant ajouté,
le courage s'augmente aux nôtres :
les ennemis,
jetés (mis) en fuite,
s'embarrassent eux-mêmes
par *leur* grand-nombre
et se pressent,
des portes trop étroites
ayant *seules* été laissées.
Alors les Germains
poursuivent plus vivement
jusqu'aux retranchements.
Un grand carnage se fait :
quelques-uns, *leurs* chevaux étant laissés,
essayent de passer le fossé
et de franchir la muraille.
César ordonne
les légions,
qu'il avait rangées
devant le retranchement,
être portées-en-avant un peu.
Les Gaulois
qui étaient en dedans des retranchements
ne sont pas troublés moins ;
pensant
qu'on vient contre eux sur le-champ,
ils crient aux armes ;
quelques-uns épouvantés
se jettent dans la place.
Vercingétorix
ordonne les portes être fermées,
de peur que le camp ne soit dégarni.
Beaucoup ayant été tués,
de nombreux chevaux ayant été pris,
les Germains se retirent.

LXXI. Vercingétorix,
avant que les travaux
soient achevés par les Romains,
prend la résolution
de renvoyer de nuit d'auprès de lui
toute la cavalerie.
Il ordonne à *eux* se retirant
« Que chacun d'eux
aille-trouver sa cité,
et qu'ils rassemblent pour la guerre
tous ceux qui par *leur* âge
pouvaient porter les armes.

ad bellum cogant. Sua in illos merita proponit, obtestaturque ut suæ salutis rationem habeant, neu se, de communi libertate optime meritum, hostibus in cruciatum dedant : quod si indiligentiores fuerint, millia hominum delecta octoginta una secum interitura demonstrat ; ratione inita, frumentum se exigue dierum triginta habere, sed paulo etiam longius tolerare posse parcendo. » His datis mandatis, qua erat nostrum opus intermissum, secunda vigilia silentio equitatum dimittit; frumentum omne ad se referri jubet; capitis pœnam iis, qui non paruerint, constituit : pecus, cujus magna erat ab Mandubiis compulsa copia, viritim distribuit ; frumentum parce et paulatim metiri instituit ; copias omnes, quas pro oppido collocaverat, in oppidum recipit. His rationibus auxilia Galliæ exspectare et bellum administrare parat.

LXXII. Quibus rebus ex perfugis et captivis cognitis, Cæsar

que leur âge met en état de porter les armes. Il leur retrace les services qu'il a rendus ; il les conjure de penser à le sauver et de ne pas livrer aux ennemis pour le supplice un homme qui a bien mérité de la liberté commune. Il leur expose que leur nonchalance ferait périr avec lui quatre-vingt mille guerriers d'élite, et que, comme il s'en est assuré, il lui reste à peine du blé pour trente jours ; mais en le ménageant il pourra le faire durer un peu plus longtemps. » Après leur avoir donné ces instructions, il fait, à la seconde veille, évader ses cavaliers par un endroit où nos lignes laissaient encore un vide. Il ordonne, sous peine de mort en cas de désobéissance, qu'on lui apporte tout le blé, et distribue par tête le bétail, dont les Mandubiens avaient fait rentrer une grande quantité ; il commence à mesurer le blé avec économie et par petites rations à la fois ; il retire dans la ville toutes les troupes qu'il avait postées en avant. Tel fut son plan pour attendre les secours de la Gaule et continuer la guerre.

LXXII César, instruit de toutes ces circonstances par les déser-

Proponit
sua merita in illos,
obtestaturque
ut habeant rationem
suæ salutis,
neu dedant hostibus
ad cruciatum
se meritum optime
de libertate communi :
quod si fuerint
indiligentiores,
demonstrat
octoginta millia delecta
hominum
interitura secum :
ratione inita,
se habere exigue [rum,
frumentum triginta die-
sed posse tolerare longius
parcendo. »
His mandatis datis,
secunda vigilia,
dimittit silentio equitatum,
qua nostrum opus
erat intermissum ;
jubet omne frumentum
referri ad se ;
constituit pœnam capitis
iis qui non paruerint :
distribuit viritim
pecus, cujus magna copia
compulsa erat
ab Mandubiis ;
instituit
metiri frumentum
parce et paulatim ;
recipit in oppidum
omnes copias
quas collocaverat
pro oppido.
His rationibus
parat exspectare
auxilia Galliæ
et administrare bellum.

LXXII. Quibus rebus
cognitis ex perfugis
et captivis,

Il expose
ses bienfaits envers eux,
et *les* conjure
qu'ils tiennent compte
de son *propre* salut,
ou (et) ne livrent pas aux ennemis
pour la torture
lui-même qui avait mérité très-bien
de la liberté commune :
que s'ils ont été
trop dépourvus-d'activité,
il *leur* montre
quatre-vingts milliers choisis
d'hommes
devoir périr avec lui-même ;
la supputation ayant été abordée,
lui-même avoir petitement
le blé de (du blé pour) trente jours,
mais pouvoir supporter plus longtemps
en économisant. »
Ces instructions étant données,
à la seconde veille,
il congédie en silence *sa* cavalerie,
par un endroit par où nos travaux
étaient interrompus (non achevés) ;
il ordonne tout le blé
être rapporté vers lui-même ;
il établit la peine de la tête (capitale)
pour ceux qui n'auront pas obéi :
il distribue tête-par-tête
le bétail, dont une grande quantité
avait été réunie
par les Mandubiens ;
il commence
à mesurer (distribuer) le blé
modiquement et peu à peu ;
il fait-rentrer dans la place
toutes les troupes
qu'il avait postées
devant la place.
Avec ces mesures
il se prépare à attendre
les secours de la Gaule
et à conduire la guerre.

LXXII. Ces circonstances
ayant été apprises des transfuges
et des prisonniers,

hæc genera munitionis instituit. Fossam pedum viginti directis lateribus duxit, ut ejus fossæ solum tantumdem pateret, quantum summa labra distabant. Reliquas omnes munitiones ab ea fossa passus quadringentos reduxit : in hoc consilio (quoniam tantum esset necessario spatium complexus, nec facile totum corpus corona militum cingeretur), ne de improviso aut noctu ad munitiones hostium multitudo advolaret; aut interdiu tela in nostros, operi destinatos, conjicere possent. Hoc intermisso spatio, duas fossas [1], quindecim pedes latas, eadem altitudine perduxit : quarum interiorem, campestribus ac demissis locis, aqua ex flumine derivata complevit. Post eas aggerem ac vallum duodecim pedum exstruxit; huic loricam pinnasque adjecit, grandibus cervis eminentibus ad commis-

teurs et les prisonniers, ordonna l'espèce de fortification suivante. Il fit creuser un fossé de vingt pieds, perpendiculaire, aussi large par conséquent dans le fond qu'au niveau du sol. Il reporta tous les autres ouvrages à quatre cents pas en arrière. Comme il avait embrassé un terrain si vaste que les lignes ne pouvaient guère être complétement garnies de soldats, il voulait empêcher l'ennemi de venir en force attaquer nos retranchements, de nuit, à l'improviste, et de lancer de jour des traits aux travailleurs. Laissant donc cet intervalle libre, il fit creuser deux autres fossés aussi profonds que le premier et larges de quinze pieds : celui du centre, qui passait dans la plaine et dans les fonds, fut rempli d'eau tirée de la rivière. Derrière ces fossés, il fit élever un rempart et une terrasse de douze pieds de haut, avec un parapet, des créneaux et d'énormes cerfs, à la jonction de la

Cæsar instituit
hæc genera munitionis.
Duxit fossam
viginti pedum
lateribus directis,
ut solum
ejus fossæ
pateret tantumdem
quantum labra summa
distabant.
Reduxit
omnes reliquas munitiones
quadringentos passus
ab ea fossa :
id hoc consilio
(quoniam necessario
complexus esset
tantum spatium,
nec totum corpus
cingeretur facile
corona militum),
ne multitudo hostium
advolaret de improviso
aut noctu
ad munitiones;
aut possent
interdiu
conjicere tela in nostros
destinatos operi.
Hoc spatio intermisso,
perduxit duas fossas
latas quindecim pedes,
eadem altitudine.
quarum complevit aqua
derivata ex flumine
interiorem
locis campestribus
ac demissis.
Posteas exstruxit aggerem
ac vallum
duodecim pedum ;
adjecit huic
loricam pinnasque,
grandibus cervis
eminentibus
ad commissuras
pluteorum,

César établit
ces sortes de fortification.
Il mena un fossé
de vingt pieds
les côtes étant-en-ligne-droite,
de sorte que le sol (fond)
de ce fossé
avait-de-l'étendue tout-autant
que les bords à-la-surface
étaient-éloignés *l'un de l'autre*.
Il ramena
tous les autres retranchements
à quatre-cents pas
de (derrière) ce fossé :
et cela dans cette vue
(puisque forcément
il avait embrassé
un si-grand espace,
et tout l'ouvrage
n'était pas bordé facilement
d'un cercle de soldats),
que la multitude des ennemis
ne s'élançât pas à l'improviste
ou de nuit
contre nos travaux ;
ou qu'ils pussent (et qu'ils ne pussent pas)
pendant le jour
lancer des traits contre les nôtres
appliqués à l'ouvrage.
Cet espace étant mis-en-intervalle,
il mena deux fossés
larges de quinze pieds,
de la même profondeur :
desquels il remplit d'eau
tirée de la rivière
le *fossé* plus-en-dedans
qui se trouvait dans des lieux de-plaine
et bas.
Derrière ceux-ci il éleva une terrasse
et une palissade
de douze pieds ;
il ajouta à celle-ci
un parapet et des créneaux,
de grands cerfs
faisant-saillie
aux points-de-jonction
des parapets,

suras pluteorum atque aggeris, qui ascensum hostium tardarent; et turres toto opere circumdedit, quæ pedes octoginta inter se distarent.

LXXIII. Erat eodem tempore et materiari, et frumentari, et tantas munitiones fieri necesse, deminutis nostris copiis, quæ longius ab castris progrediebantur: ac nonnunquam opera nostra Galli tentare atque eruptionem ex oppido pluribus portis summa vi facere conabantur. Quare ad hæc rursus opera addendum Cæsar putavit, quo minore numero militum munitiones defendi possent. Itaque truncis arborum aut admodum firmis ramis abscisis, atque horum delibratis ac præacutis cacuminibus, perpetuæ fossæ, quinos pedes altæ, ducebantur. Huc illi stipites demissi et ab infimo revincti, ne revelli possent, ab ramis eminebant. Quini erant ordines, conjuncti inter se atque implicati, quo qui intraverant, se ipsi acutis-

terrasse et du parapet, pour arrêter l'ennemi, s'il tentait l'escalade. Le tout fut flanqué de tours éloignées entre elles de quatre-vingts pieds.

LXXIII. Il fallait tout à la fois aller au bois, aux vivres et faire d'aussi grands ouvrages, ce qui affaiblissait nos troupes, forcées de s'avancer loin du camp : plus d'une fois les Gaulois, sortant de la place par plusieurs portes à la fois, vinrent attaquer nos retranchements avec une extrême impétuosité. César crut donc devoir ajouter encore à ces travaux, afin qu'on pût les défendre avec un plus petit nombre de soldats. Ainsi l'on coupa des troncs d'arbres ou de très-fortes branches qu'on enfonçait, équarris à la hache et aiguisés par le sommet, dans des fosses contiguës de cinq pieds de profondeur, d'où sortait le branchage de ces pieux ; et on les assujettissait au fond, pour qu'on ne pût les arracher. Il y en avait cinq rangs, liés et entrelacés entre eux. Ceux qui s'y engageaient se perçaient eux-

qui tardarent
ascensum hostium ;
et circumdedit
toto opere
turres
quæ distarent inter se
octoginta pedes.

LXXIII. Erat necesse
eodem tempore
et materiari,
et frumentari,
et tantas munitiones fieri,
nostris copiis,
quæ progrediebantur
longius ab castris,
deminutis :
ac nonnunquam
Galli conabantur
tentare nostra opera
atque facere eruptionem
ex oppido
pluribus portis
summa vi.
Quare Cæsar putavit
addendum rursus
ad hæc opera,
quo munitiones
possent defendi
numero minore militum.
Itaque truncis arborum
aut ramis admodum firmis
abscisis,
atque cacuminibus horum
delibratis
ac præacutis,
fossæ perpetuæ,
altæ quinos pedes,
ducebantur.
Illi stipites demissi huc
et revincti ab infimo,
ne possent revelli,
eminebant
ab ramis.
Erant quini ordines,
conjuncti inter se
atque implicati ;
quo qui intraverant

qui retardassent (pour retarder)
l'escalade des ennemis ;
et il plaça-tout-autour
sur tout l'ouvrage
des tours
qui étaient éloignées entre elles
de quatre-vingts pieds.

LXXIII. Il était nécessaire
en même temps
et de couper du-bois,
et de couper du-blé,
et de si-grandes fortifications se faire,
nos troupes,
qui s'avançaient
assez-loin du camp,
étant affaiblies :
et quelquefois
les Gaulois tentaient
d'attaquer nos travaux
et de faire une sortie
hors de la place
par plusieurs portes
avec la plus grande vigueur.
C'est-pourquoi César pensa
qu'il fallait ajouter encore
à ces travaux,
afin que les fortifications
pussent-être-défendues
par un nombre moindre de soldats.
En-conséquence des troncs d'arbres
ou des branches tout à fait solides
étant coupées,
et les sommets de ceux-ci
étant dépouillés-de-l'écorce
et aiguisés-par-le-bout,
des fossés continus,
profonds de cinq pieds *chacun*,
étaient conduits.
Ces pieux enfoncés là
et assujettis par le bas,
pour qu'ils ne pussent pas être arrachés,
faisaient-saillie
depuis les branches.
Il y avait cinq rangs,
reliés entre eux
et entrelacés ;
où ceux qui étaient entrés

simis vallis induebant. Hos cippes appellabant. Ante hos, obliquis ordinibus in quincuncem dispositos, scrobes trium in altitudinem pedum fodiebantur, paulatim angustiore ad infimum fastigio. Huc teretes stipites, feminis crassitudine, ab summo præacuti et præusti, demittebantur ita, ut non amplius digitis quatuor ex terra eminerent : simul, confirmandi et stabiliendi causa, singuli ab infimo solo pedes terra exculcabantur : reliqua pars scrobis ad occultandas insidias viminibus ac virgultis integebatur. Hujus generis octoni ordines ducti ternos inter se pedes distabant. Id ex similitudine floris lilium appellabant. Ante hæc taleæ, pedem longæ, ferreis hamis infixis, totæ in terram infodiebantur, mediocribusque intermissis spatiis, omnibus locis disserebantur, quos stimulos nominabant.

mêmes des pointes très-aiguës de ces pieux. Cela s'appelait des *cippes*. Devant les cippes, on creusa, suivant des directions obliques, en quinconce, des trous profonds de trois pieds et un peu rétrécis par le haut. On y enfonçait d'autres pieux ronds et gros comme la cuisse, très-pointus et brûlés par le bout : ils ne dépassaient le sol que de quatre doigts. Autour de chaque pieu, pour l'assujettir et l'affermir, on foulait la terre jusqu'à la hauteur d'un pied; le reste du trou se remplissait de branchages et de broussailles qui cachaient le piége. Il y en avait huit rangs, à trois pieds l'un de l'autre : on les nommait des *lis*, parce qu'ils ressemblaient à cette fleur. En avant encore on semait partout et très-près l'une de l'autre des plaques de fer d'un pied de long, garnies de crochets de fer : elles étaient entièrement recouvertes de terre et s'appelaient des *éperons*.

se induebant ipsi
vallis acutissimis.
Appellabant hos cippos.
Ante hos,
dispositos in quincuncem
ordinibus obliquis,
fodiebantur scrobes
trium pedum
in altitudinem,
fastigio
paulatim angustiore
ad infimum.
Stipites teretes,
crassitudine feminis,
præacuti et præusti
ab summo,
demittebantur huc
ita ut eminerent ex terra
non amplius
quatuor digitis ;
simul,
causa confirmandi
et stabiliendi,
singuli pedes
a solo infimo
exculcabantur terra :
pars scrobis reliqua
integebatur viminibus
ac virgultis
ad occultandas insidias.
Octoni ordines
hujus generis
ducti
distabant inter se
ternos pedes.
Appellabant id lilium
ex similitudine floris.
Ante hæc taleæ,
longæ pedem,
hamis ferreis infixis,
infodiebantur totæ
in terram,
spatiisque mediocribus
intermissis,
disserebantur
omnibus locis,
quos nominabant stimulos.

se perçaient eux-mêmes
de pieux très-aigus.
Ils appelaient ces *pieux* des cippes.
Devant ceux-ci,
disposés en quinconce
par rangs obliques,
étaient creusés des trous
de trois pieds
en profondeur,
l'inclinaison
étant peu à peu plus étroite
jusqu'au bas.
Des pieux ronds,
de la grosseur de la cuisse,
aiguisés-au-bout et brûlés-au-bout
par le haut,
étaient enfoncés là [de terre
de-telle-sorte qu'ils s'élevaient au-dessus
de pas plus
que quatre doigts ;
en-même-temps,
en vue de *les* affermir
et de *les* assujettir,
un pied *dans chaque trou*
à-partir du sol le plus bas [foulée) :
était foulé avec de la terre rempli de terre
la partie du trou qui restait
était couverte de branchages
et de broussailles
pour cacher le piége.
Huit rangs
de cette sorte
tracés
étaient-écartés entre eux
de trois pieds *chacun*.
Ils appelaient cela un lis [fleur.
d'après la ressemblance de (avec) *cette*
Devant ces *lis* des pieux,
longs d'un pied,
des crochets de fer étant fichés-dedans,
étaient enfoncés tout-entiers
dans la terre,
et des distances peu-considérables
étant mises-en-intervalle,
étaient semés
en tous les endroits,
lesquels *pieux* ils nommaient **éperons**.

LXXIV. His rebus perfectis, regiones secutus quam potuit æquissimas pro loci natura, quatuordecim millia passuum complexus, pares ejusdem generis munitiones, diversas ab his[1], contra exteriorem hostem perfecit, ut ne magna quidem multitudine, si ita accidat ejus discessu, munitionum præsidia circumfundi possent : neu cum periculo ex castris egredi cogantur, dierum triginta pabulum frumentumque habere omnes convectum jubet.

LXXV. Dum hæc ad Alesiam geruntur, Galli, concilio principum indicto, non omnes, qui arma ferre possent, ut censuit Vercingetorix[2], convocandos statuunt, sed certum numerum cuique civitati imperandum; ne, tanta multitudine confusa, nec moderari, nec discernere suos, nec frumentandi rationem habere possent. Imperant Æduis atque eorum clientibus, Segusianis, Ambivaretis, Aulercis Brannovicibus, Brannoviis[3], millia triginta quinque; parem numerum Ar-

LXXIV. Ces travaux achevés, César, se maintenant dans un terrain uni autant que le permettait la nature des lieux, et embrassant un espace de quatorze milles, fit faire des travaux absolument pareils en sens contraire, pour recevoir les ennemis qui étaient sortis de la place, afin que, s'ils attaquaient, ils ne pussent, quelque grand que fût leur nombre, investir complétement nos postes. Pour que nos soldats ne fussent pas forcés de s'exposer en sortant du camp, il donna ordre que chacun s'approvisionnât de fourrage et de blé pour trente jours.

LXXV. Tandis que cela se passait autour d'Alésia, les principaux de la Gaule, s'étant réunis, décidaient qu'on ne ferait pas marcher, comme le voulait Vercingétorix, tout ce qui était en état de porter les armes, mais que chaque cité fournirait un nombre d'hommes déterminé. Ils craignaient que, dans la confusion inséparable d'une grande multitude, on ne pût ni la gouverner, ni reconnaître chacun les siens, ni assurer les approvisionnements. Le contingent fut fixé, pour les Éduens et leurs clients, les Ségusiens, les Ambivarètes et les Aulerces Brannovices, à trente-cinq mille hommes;

LXXIV. His rebus perfectis, secutus regiones quam potuit æquissimas pro natura loci, complexus [suum, quatuordecim millia passuum perfecit munitiones pares ejusdem generis, diversas ab his, contra hostem exteriorem, ut præsidia munitionum possent circumfundi [dine, ne magna quidem multitudisi accidat ita discessu ejus : neu cogantur egredi ex castris cum periculo, jubet omnes habere pabulum frumentumque triginta dierum convectum.

LXXIV. Ces choses ayant été achevées, ayant suivi des directions *aussi unies* qu'il put *les suivre* le plus unies relativement-à la nature du lieu, ayant embrassé quatorze milliers de pas, il acheva des fortifications pareilles du même genre, dans-le-sens-contraire à celles-ci, contre l'ennemi du-dehors, afin que les postes des fortifications *ne* pussent être enveloppés pas même par une grande multitude, s'il arrivait ainsi par le départ de lui (de l'ennemi) : ou (et) pour qu'ils ne soient pas forcés de sortir du camp avec danger, il ordonne tous avoir le fourrage et le blé de trente jours transporté *par eux*.

LXXV. Dum hæc geruntur ad Alesiam, Galli, concilio principum indicto, statuunt non, ut Vercingetorix censuit, omnes qui possent ferre arma convocandos, sed numerum certum imperandum cuique civitati; ne tanta multitudine confusa, possent nec moderari, nec discernere suos, nec habere rationem frumentandi. Imperant Æduis atque clientibus eorum, Segusianis, Ambivaretis, Aulercis Brannovicibus, Brannoviis, triginta quinque millia ;

LXXV. Tandis que ces choses se font devant Alésia, les Gaulois, une assemblée des principaux ayant été fixée, décident non pas, comme Vercingétorix avait été-d'avis, tous *ceux* qui pouvaient porter les armes devoir être convoqués, mais un nombre déterminé devoir être commandé à chaque cité ; de peur que, une si-grande multitude étant mêlée-ensemble, ils *ne* pussent ni *les* gouverner, ni distinguer les leurs, ni tenir compte (pourvoir) de s'approvisionner (à la provision)-de-blé. Ils commandent aux Éduens et aux clients d'eux, les Ségusiens, les Ambivarètes, les Aulerces Brannovices, les Brannoviens, trente-cinq milliers *d'hommes* ;

vernis, adjunctis Eleutetis Cadurcis, Gabalis, Velaunis [1], qui sub imperio Arvernorum esse consuerunt; Senonibus, Sequanis, Biturigibus, Santonis [2], Ruthenis, Carnutibus duodena millia; Bellovacis decem; totidem Lemovicibus; octona Pictonibus et Turonis [3] et Parisiis et Helviis; Suessionibus, Ambianis, Mediomatricis, Petrocoriis, Nerviis, Morinis [4], Nitiobrigibus quina millia; Aulercis Cenomanis [5] totidem; Atrebatibus quatuor; Bellocassis, Lexoviis [7], Aulercis Eburonibus terna; Rauracis [8] et Boiis triginta; universis civitatibus, quæ Oceanum attingunt, quæque eorum consuetudine Armoricæ appellantur (quo sunt in numero Curiosolites, Rhedones, Ambibari, Caletes, Osismii, Lemovices, Veneti, Unelli [9]), sex. Ex his Bellovaci suum numerum non contulerunt, quod se suo nomine atque

pour les Arvernes, conjointement avec les Éleutètes Cadurces, les Gabales et les Vélaunes, qui dépendent ordinairement des Arvernes, à trente cinq mille; pour les Sénonais, les Séquaniens, les Bituriges, les Santons, les Ruthènes et les Carnutes, à douze miile; pour les Bellovaques, à dix mille; pour les Lémovices, à dix mille; pour les Pictons, les Turons, les Parisiens et les Helviens, à huit mille; pour les Suessions, les Ambiens, les Médiomatrices, les Pétrocoriens les Nerviens, les Morins et les Nitiobriges, à cinq mille; pour les Aulerces Cénomans, à cinq mille; pour les Atrébates, à quatre mille; pour les Bellocasses, les Lexoviens et les Aulerces Éburons, à trois mille; pour les Rauraques et les Boïens réunis, à trente mille; pour toutes les cités que baigne l'Océan et que les Gaulois appellent Armoricaines, les Curiosolites, les Rhédons, les Ambibares, les Calètes, les Osismiens, les Lémovices, les Vénètes et les Unelles, à six mille. Les Bellovaques ne fournirent point leur contingent, parce qu'ils voulaient

nnmerum parem
Arvernis,
Eleutetis Cadurcis,
Gabalis, Velaunis,
qui consuerunt
esse sub imperio
Arvernorum,
adjunctis ;
Senonibus, Sequanis,
Biturigibus, Santonis,
Ruthenis, Carnutibus,
duodena millia ;
Bellovacis decem ;
todidem Lemovicibus ;
octona Pictonibus
et Turonis et Parisiis
et Helviis ;
Suessionibus. Ambianis,
Mediomatricis, Petrocoriis,
Nerviis, Morinis,
Nitiobrigibus
quina millia ;
Aulercis Cenomanis
todidem ;
Atrebatibus quatuor ;
Bellocassis, Lexoviis,
Aulercis Eburonibus
terna ;
Rauracis et Boiis
triginta ;
universis civitatibus
quæ attingunt Oceanum,
quæque
consuetudine eorum
appellantur Armoricæ
(in quo numero
sunt Curiosolites,
Rhedones,
Ambibari, Caletes,
Osismii, Lemovices,
Veneti, Unelli),
sex.
Ex his Bellovaci
non contulerunt
suum numerum,
quod dicerent
se gesturos bellum

un nombre égal
aux Arvernes,
les Éleutètes Cadurces,
les Gabales, les Vélaunes,
qui ont-coutume
d'être sous l'autorité
des Arvernes,
étant joints (compris dans le contingent)
aux Sénonais, aux Séquaniens,
aux Bituriges, aux Santons,
aux Ruthènes, aux Carnutes,
douze milliers ;
aux Bellovaques dix ;
tout-autant aux Lémovices ;
huit aux Pictons
et aux Turons et aux Parisiens
et aux Helviens ;
aux Suessions, aux Ambiens,
aux Médiomatrices, aux Pétrocoriens,
aux Nerviens, aux Morins,
aux Nitiobriges
cinq milliers ;
aux Aulerces Cénomans
tout-autant ;
aux Atrébates quatre *milliers* ;
aux Bellocasses, aux Lexoviens,
aux Aulerces Éburons
trois *milliers ;*
aux Rauraques et aux Boïens
trente *milliers* ;
à toutes les cités
qui touchent à l'Océan,
et qui
d'après la coutume d'eux
sont appelées Armoricaines
(dans lequel nombre
sont les Curiosolites,
les Rhédons,
les Ambibares, les Calètes,
les Osismiens, les Lémovices,
les Vénètes, les Unelles),
six *milliers*.
D'entre ceux-ci les Bellovaques
n'apportèrent pas
leur nombre,
parce qu'ils disaient
eux-mêmes devoir faire la guerre

arbitrio cum Romanis bellum gesturos dicerent, neque cujusquam imperio obtemperaturos : rogati tamen ab Commio, pro ejus hospitio bina millia miserunt.

LXXVI. Hujus opera Commii, ita ut antea demonstravimus[1], fideli atque utili superioribus annis erat usus in Britannia Cæsar : quibus ille pro meritis civitatem ejus immunem esse jusserat, jura legesque reddiderat atque ipsi Morinos attribuerat. Tanta tamen universæ Galliæ consensio fuit libertatis vindicandæ et pristinæ belli laudis recuperandæ, ut neque beneficiis neque amicitiæ memoria moverentur, omnesque et animo et opibus in id bellum incumberent, coactis equitum octo millibus et peditum circiter ducentis quadraginta. Hæc in Æduorum finibus recensebantur, numerusque inibatur; præfecti constituebantur : Commio Atrebati, Virdumaro et Epore-

disaient-ils, faire la guerre aux Romains en leur nom et à leur fantaisie, et ne recevraient d'ordres de personne. Cependant, à la prière de Commius, qui était leur hôte, ils envoyèrent deux mille hommes.

LXXVI. Ce Commius, comme nous l'avons dit plus haut, avait pendant les campagnes précédentes, rendu dans la Bretagne d'utiles et fidèles services à César, qui avait, par reconnaissance pour lui, affranchi sa cité de toutes charges, lui avait rendu ses droits et ses lois, et avait même soumis les Morins à Commius. Tel fut cependant l'accord de toute la Gaule pour recouvrer son indépendance et pour ressaisir son ancienne réputation militaire, que le cœur des Gaulois n'était touché ni des bienfaits ni du souvenir de l'amitié, et que tous apportaient à cette guerre leur ardeur et leurs ressources; car on réunit huit mille cavaliers et environ deux cent quarante mille fantassins. On en fit la revue et le recensement chez les Éduens; on leur donna des chefs, et on remit le commandement suprême à l'Atrébate Commius, aux deux Éduens Éporédirix et Vir-

cum Romanis
suo nomine atque arbitrio,
neque obtemperaturos
imperio cujusquam :
rogati tamen ab Commio,
pro hospitio ejus
miserunt bina millia.

LXXVI. Cæsar,
ita ut demonstravimus
antea,
usus erat in Britannia
annis superioribus
opera fideli atque utili
hujus Commii :
pro quibus meritis
ille jusserat
civitatem ejus
esse immunem,
reddiderat jura
legesque
atque attribuerat Morinos
ipsi.
Tamen consensio
Galliæ universæ
vindicandæ libertatis
et recuperandæ
pristinæ laudis belli
fuit tanta,
ut moverentur
neque beneficiis
neque memoria amicitiæ,
omnesque
incumberent in id bellum
et animo et opibus,
octo millibus equitum
et circiter
ducentis quadraginta
peditum
coactis.
Hæc recensebantur
in finibus Æduorum,
numerusque inibatur;
præfecti constituebantur :
summa imperii
transditur
Commio Atrebati,
Virdumaro et Eporedirigi,

avec les Romains
en leur nom et à *leur* gré,
et ne devoir obéir
au commandement de qui-que-ce-fut.
priés cependant par Commius, [*avec eux*
en-raison-des liens-d'hospitalité de lui
ils envoyèrent deux milliers *d'hommes*.

LXXVI. César,
ainsi que nous *l'*avons indiqué
précédemment,
avait usé en Bretagne
les années précédentes
de l'aide fidèle et utile
de ce Commius :
en-reconnaissance desquels services
il avait ordonné
la cité de lui
être exempte-de-charges,
lui avait rendu *ses* droits
et *ses* lois
et avait donné les Morins
à *Commius* lui-même.
Cependant l'accord
de la Gaule tout-entière
pour revendiquer *sa* liberté
et recouvrer
son ancienne gloire de guerre (guerrière)
fut si-grand,
qu'ils *ne* furent émus
ni par les bienfaits
ni par le souvenir de l'amitié,
et que tous
s'appliquèrent à cette guerre
et de cœur et de ressources,
huit milliers de cavaliers
et environ
deux-cent quarante *milliers*
de fantassins
ayant été réunis.
Ces *forces* étaient passées-en-revue
sur le territoire des Éduens,
et le nombre était calculé ;
des commandants étaient établis :
l'ensemble du commandement
est remis
à Commius l'Atrébate,
à Virdumare et à Éporédirix,

dirigi, Æduis, Vergasillauno Arverno, consobrino Vercingetorigis, summa imperii transditur. His delecti ex civitatibus attribuuntur, quorum consilio bellum administraretur. Omnes alacres et fiduciæ pleni ad Alesiam proficiscuntur : neque erat omnium quisquam qui adspectum modo tantæ multitudinis sustineri posse arbitraretur; præsertim ancipiti prœlio, quum ex oppido eruptione pugnaretur, foris tantæ copiæ equitatus peditatusque cernerentur.

LXXVII. At ii, qui Alesiæ obsidebantur, præterita die qua suorum auxilia exspectaverant, consumpto omni frumento, inscii quid in Æduis gereretur, concilio coacto, de exitu fortunarum suarum consultabant. Apud quos variis dictis sententiis, quarum pars deditionem, pars, dum vires suppeterent, eruptionem censebant, non prætereunda videtur oratio Critognati, propter ejus singularem ac nefariam crudelitatem.

dumare et à l'Arverne Vergasillaunus, cousin de Vercingétorix. On leur choisit des adjoints dans les autres cités, pour former le conseil de guerre. Ils partent tous pour Alésia, pleins d'ardeur et de confiance : il n'en était pas un qui supposât qu'on pût soutenir même l'aspect d'une telle multitude, surtout dans une double attaque, quand les assiégés feraient une sortie et qu'une infanterie et une cavalerie si nombreuses paraîtraient en même temps du côté de la campagne.

LXXVII. Cependant les Gaulois assiégés dans Alésia, voyant que l'époque où ils attendaient le secours était passée, que tout leur blé était épuisé, ignorant ce qui se faisait chez les Éduens, avaient assemblé le conseil et délibéraient sur le parti à prendre. Entre les divers avis, dont les uns étaient pour se rendre, les autres pour faire une sortie tandis qu'on avait encore quelque vigueur, il ne faut pas, ce semble, omettre le discours de Critognat, pour son exécrable et

Æduis,
Vergasillauno Arverno, consobrino Vercingetorigis.
Delecti ex civitatibus, consilio quorum bellum administraretur, attribuuntur his.
Omnes proficiscuntur ad Alesiam alacres et pleni fiduciæ : neque erat quisquam omnium qui arbitraretur adspectum modo tantæ multitudinis posse sustineri; præsertim prœlio ancipiti, quum pugnaretur ex oppido eruptione, foris tantæ copiæ equitatus peditatusque cernerentur.

LXXVII. At ii qui obsidebantur Alesiæ, die qua exspectaverant auxilia suorum præterita, omni frumento consumpto, inscii quid gereretur in Æduis, concilio coacto, consultabant de exitu suarum fortunarum. Apud quos variis sententiis dictis, quarum pars censebant deditionem, pars, dum vires suppeterent, eruptionem, oratio Critognati non videtur prætereunda, propter crudelitatem ejus singularem ac nefariam.

Éduens,
à Vergasillaunus l'Arverne, cousin
de Vercingétorix.
Des *hommes* choisis entre les cités, par le conseil desquels la guerre fût conduite, sont adjoints à ceux-ci.
Tous partent
vers Alésia
ardents et pleins de confiance :
et il n'y avait personne
de tous
qui pensât
l'aspect seulement (même)
d'une si-grande multitude
pouvoir être soutenu ;
surtout le combat *étant* double,
quand on combattrait
de la place
par une sortie,
*et qu'*au dehors de si-grandes forces
de cavalerie et d'infanterie
seraient vues.

LXXVII. Mais ceux
qui étaient assiégés à Alésia,
le jour dans lequel ils avaient attendu
les secours des leurs
étant passé,
tout le blé
étant consommé,
ignorant
ce qui se faisait chez les Éduens,
une assemblée étant réunie,
délibéraient sur l'issue
de leur fortune.
Devant lesquels
diverses opinions ayant été dites,
desquelles une partie
étaient-d'avis d'une reddition,
une partie,
tandis que les forces étaient-suffisantes,
d'une sortie,
le discours de Critognat
ne paraît pas devoir être omis,
à-cause-de la cruauté de lui
singulière et abominable.

Hic, summo in Arvernis ortus loco et magnæ habitus auctoritatis : « Nihil, inquit, de eorum sententia dicturus sum, qui turpissimam servitutem deditionis nomine appellant ; neque hos habendos civium loco, neque ad concilium adhibendos censeo. Cum iis mihi res sit, qui eruptionem probant : quorum in consilio, omnium vestrum consensu, pristinæ residere virtutis memoria videtur. Animi est ista mollities, non virtus, inopiam paulisper ferre non posse. Qui se ultro morti offerant, facilius reperiuntur, quam qui dolorem patienter ferant. Atque ego hanc sententiam probarem (nam apud me tantum dignitas potest), si nullam, præterquam vitæ nostræ, jacturam fieri viderem ; sed in consilio capiendo omnem Galliam respiciamus, quam ad nostrum auxilium concitavimus. Quid, hominum millibus octoginta uno loco interfectis, propinquis consanguineisque nostris animi fore existimatis, si pæne in ipsis

singulière atrocité. Cet Arverne, d'une haute naissance et d'une très-grande autorité, s'exprima en ces termes : « Je ne dirai rien de l'avis de ceux qui donnent à la plus honteuse servitude le nom de capitulation : on ne doit, je crois, ni les regarder comme citoyens, ni les admettre dans nos conseils : je veux m'occuper seulement de ceux qui opinent pour une sortie, et dont la proposition vous semble à tous conserver comme un reflet de notre ancienne gloire. Mais ne pouvoir soutenir quelque temps la disette, ce n'est pas énergie, c'est faiblesse. Les hommes qui se dévouent à la mort se trouvent plus aisément que ceux qui endurent patiemment la douleur. Et moi aussi, sur qui l'honneur peut beaucoup, je serais de cet avis, si je voyais qu'il n'entraînât que la perte de notre vie ; mais, en prenant un parti, songeons à toute la Gaule, que nous avons soulevée pour venir à notre secours. Quel courage pensez-vous que pourront avoir nos parents et nos proches, s'ils sont réduits à combattre presque sur les

Hic,
ortus loco summo
in Arvernis
et habitus
magnæ auctoritatis,
inquit :
« Dicturus sum nihil
de sententia eorum,
qui appellant
nomine deditionis
turpissimam servitutem ;
neque censeo
hos habendos
loco civium,
neque adhibendos
ad concilium.
Res sit mihi cum iis
qui probant eruptionem :
in consilio quorum,
consensu omnium vestrum,
videtur residere memoria
pristinæ virtutis.
Ista est mollities animi,
non virtus,
non posse ferre inopiam
paulisper.
Qui se offerant morti
ultro
reperiuntur facilius
quam qui ferant dolorem
patienter.
Atque ego probarem
hanc sententiam
(nam dignitas
potest tantum apud me),
si viderem
nullam jacturam fieri
præterquam nostræ vitæ ;
sed in capiendo consilio
respiciamus
omnem Galliam,
quam concitavimus
ad nostrum auxilium.
Quid animi
existimatis fore
nostris propinquis
consanguineisque,

Celui-ci,
sorti d'un lieu très-élevé (d'une très-noble famille)
chez les Arvernes
et tenu
pour être d'une grande autorité,
dit :
« Je *ne* dirai rien
de l'opinion de ces *hommes*,
qui appellent
du nom de reddition
la plus honteuse servitude ;
et je ne suis-pas-d'avis
ceux-ci devoir être tenus (regardés)
au rang de (comme des) citoyens,
ni devoir être admis
à l'assemblée.
Que l'affaire soit à moi avec ceux
qui approuvent une sortie :
dans le sentiment desquels.
de l'assentiment de vous tous,
paraît résider le souvenir
de *notre* ancienne valeur.
C'est mollesse d'âme,
et non énergie,
de ne pouvoir supporter la disette
un-peu-de-temps.
Des gens qui s'offrent à la mort
spontanément
sont trouvés plus facilement
que *des gens* qui supportent la douleur
avec-patience.
Et moi j'approuverais
cette opinion
(car l'honneur
a du pouvoir tellement auprès de moi),
si je voyais
aucune perte n'être faite ;
hormis *celle* de notre vie
mais en prenant un parti
regardons-derrière-nous
toute la Gaule,
que nous avons appelée
à notre secours.
Quoi de (quel) courage
croyez-vous devoir être
à nos proches
et à ceux du-même-sang *que nous*,

cadaveribus prœlio decertare cogentur? Nolite hos vestro auxilio exspoliare, qui vestræ salutis causa suum periculum neglexerint; nec stultitia ac temeritate vestra, aut imbecillitate animi, omnem Galliam prosternere et perpetuæ servituti addicere. An, quod ad diem non venerunt, de eorum fide constantiaque dubitatis? Quid ergo? Romanos in illis ulterioribus munitionibus animine causa quotidie exerceri putatis? Si illorum nuntiis confirmari non potestis, omni aditu præsepto, iis utimini testibus, appropinquare eorum adventum; cujus rei timore exterriti diem noctemque in opere versantur. Quid ergo mei consilii est? Facere quod nostri majores, nequaquam pari bello Cimbrorum Teutonumque, fecerunt; qui, in oppida compulsi, ac simili inopia subacti, eorum corporibus, qui ætate inutiles ad bellum videbantur, vitam tolera-

cadavres de quatre-vingt mille des leurs égorgés en un seul lieu? Ne les privez pas de votre secours, eux qui, pour vous sauver, n'ont pas songé à leurs dangers; et n'allez pas, par folie et par témérité, ou par faiblesse d'âme, accabler toute la Gaule et la condamner à un éternel esclavage. Doutez-vous de leur parole et de leur constance, parce qu'ils ne sont pas arrivés au jour précis? Eh quoi! pensez-vous que ce soit pour se tenir en haleine que, chaque jour, les Romains travaillent à ces fortifications extérieures? Si, tous les chemins étant fermés, vos amis ne peuvent vous rassurer par des messages, rapportez-vous-en aux Romains et comptez que leur arrivée est prochaine : c'est là ce qui effraye nos ennemis; c'est pour cela qu'il poursuivent nuit et jour leurs travaux. Quelle est donc mon opinion? C'est de faire ce que firent nos ancêtres dans la guerre bien différente des Cimbres et des Teutons. Refoulés dans leurs villes, réduits à la même disette, ils soutinrent leur existence avec les corps de ceux que l'âge rendait inhabiles à la guerre, et ne se livrè-

octoginta millibus homi- quatre-vingts milliers d'hommes
interfectis uno loco, [num ayant été massacrés en un-seul endroit,
si cogentur s'ils sont forcés
decertare prœlio de lutter par la bataille
pæne in cadaveribus ipsis? presque sur les cadavres mêmes?
Nolite exspoliare hos Ne-veuillez-pas priver ceux-ci
vestro auxilio, de votre secours,
qui causa vestræ salutis *eux* qui en vue de votre salut
neglexerint auront méprisé
suum periculum; leur *propre* danger;
nec vestra stultitia et ne *veuillez* pas par votre sottise
ac temeritate, et *votre* témérité,
aut imbecillitate animi, ou *votre* faiblesse de caractère,
prosternere omnem Galliam abattre toute la Gaule
et addicere et *la* condamner
servituti perpetuæ. à un esclavage éternel.
An, quod non venerunt Est-ce que, parce qu'ils ne sont pas venus
ad diem, au jour *fixé*,
dubitatis de fide vous doutez de la fidélité
constantiaque eorum? et de la constance d'eux?
Quid ergo? Quoi donc?
putatisne Romanos pensez-vous les Romains
exerceri quotidie s'exercer chaque-jour
in illis munitionibus dans ces fortifications
ulterioribus plus éloignées
causa animi? en vue de *la satisfaction de leur* esprit?
Si non potestis confirmari Si vous ne pouvez être rassurés
nuntiis par des messages
illorum, de ceux-là (des Gaulois),
omni aditu præsepto, tout accès étant fermé, [pour témoins)
utimini iis testibus usez de ces témoins (prenez les Romains
adventum eorum l'arrivée d'eux
appropinquare; approcher;
timore cujus rei exterriti par la crainte duquel fait épouvantés
versantur in opere ils vont-et-viennent dans les travaux
diem noctemque. jour et nuit.
Quid ergo est mei consilii? Quoi donc est de (quel est) mon avis?
facere quod nostri majores De faire *ce* que nos ancêtres
fecerunt, ont fait,
bello nequaquam pari dans la guerre nullement égale
Cimbrorum Teutonumque; des Cimbres et des Teutons;
Qui, compulsi in oppida, *eux* qui, refoulés dans les places,
ac subacti et domptés
inopia simili, par une disette semblable,
toleraverunt vitam soutinrent *leur* vie
corporibus eorum avec les corps de ceux
qui ætate qui par *leur* âge

verunt, neque se hostibus transdiderunt. Cujus rei si exemplum non haberemus, tamen libertatis causa institui et posteris prodi, pulcherrimum judicarem. Nam quid illi simile bello fuit? Depopulata Gallia, Cimbri, magnaque illata calamitate, finibus quidem nostris aliquando excesserunt atque alias terras petierunt; jura, leges, agros, libertatem nobis reliquerunt: Romani vero quid petunt aliud, aut quid volunt, nisi invidia adducti, quos fama nobiles potentesque bello cognoverunt, horum in agris civitatibusque considere, atque his æternam injungere servitutem? Neque enim unquam alia conditione bella gesserunt. Quod si ea, quæ in longinquis nationibus geruntur, ignoratis, respicite finitimam Galliam, quæ, in

rent pas à l'ennemi. Si nous n'avions pas cet exemple, je croirais bien beau de le donner aujourd'hui pour la liberté, de le transmettre à nos neveux. Car quelle ressemblance y a-t-il entre cette ancienne guerre et celle d'aujourd'hui? Après avoir ravagé la Gaule et lui avoir causé des maux infinis, les Cimbres sortirent enfin de notre territoire et allèrent chercher d'autres contrées; ils nous laissèrent nos droits, nos lois, nos champs, notre liberté: mais les Romains, dominés par la jalousie, que prétendent-ils, que veulent-ils autre chose que de soumettre à un joug éternel des peuples dont la renommée leur a fait connaître la gloire et la valeur, et de se fixer dans nos campagnes et dans nos villes? Ils n'ont jamais eu d'autre but dans leurs guerres. Si vous ignorez ce qui se passe chez les nations éloignées, considérez la partie de la Gaule qui vous touche:

videbantur inutiles
ad bellum,
neque se transdiderunt
hostibus.
Cujus rei
si non haberemus
exemplum,
tamen
judicarem pulcherrimum
institui
causa libertatis
et prodi posteris.
Nam quid fuit simile
illi bello?
Gallia depopulata,
magnaque calamitate
illata,
Cimbri
excesserunt quidem
aliquando
nostris finibus
atque petierunt
alias terras;
reliquerunt nobis
jura, leges,
agros, libertatem ·
quid vero aliud
petunt Romani,
aut quid volunt,
nisi, adducti invidia,
considere in agris
civitatibusque
horum quos cognoverunt
fama
nobiles
potentesque bello,
atque injungere his
æternam servitutem?
Neque enim unquam
gesserunt bella
alia conditione.
Quod si ignoratis
ea quæ geruntur
in nationibus longinquis,
respicite
Galliam finitimam,
quæ,

paraissaient inutiles
pour la guerre,
et ne se livrèrent pas
aux ennemis.
De laquelle chose
si nous n'avions pas
un exemple,
cependant
je jugerais très-beau
cet exemple être établi
en vue de la liberté
et être transmis aux descendants.
Car qu'y a-t-il eu de semblable
à cette guerre *des Cimbres?*
La Gaule ayant été saccagée,
et un grand désastre
nous ayant été apporté,
les Cimbres
sortirent cependant
enfin
de notre territoire
et gagnèrent
d'autres terres;
ils laissèrent à nous
droits, lois,
champs, liberté :
mais quoi d'autre
cherchent les Romains,
ou que veulent-ils,
sinon, poussés par l'envie,
de s'établir dans les terres
et dans les cités
de ceux qu'ils ont appris
par la renommée
être nobles
et puissants par la guerre,
et d'imposer à ceux-ci
une éternelle servitude?
Et en effet jamais
ils n'ont fait des guerres
à une autre condition.
Que si vous ne-savez-pas
ce qui se fait
chez les nations lointaines,
regardez-derrière-vous
la Gaule voisine,
qui,

provinciam redacta, jure et legibus commutatis, securibus subjecta, perpetua premitur servitute. »

LXXVIII. Sententiis dictis, constituunt ut qui valetudine aut ætate inutiles sint bello, oppido excedant, atque omnia prius experiantur, quam ad Critognati sententiam descendant: illo tamen potius utendum consilio, si res cogat atque auxilia morentur, quam aut deditionis aut pacis subeundam conditionem. Mandubii, qui eos oppido receperant, cum liberis atque uxoribus exire coguntur. Hi, quum ad munitiones Romanorum accessissent, flentes omnibus precibus orabant ut se, in servitutem receptos, cibo juvarent. At Cæsar, dispositis in vallo custodiis, recipi prohibebat.

LXXIX. Interea Commius et reliqui duces, quibus summa imperii permissa erat, cum omnibus copiis ad Alesiam perveniunt, et, colle exteriore occupato, non longius mille passibus

réduite en province, son droit et ses lois sont changés; elle est soumise à la hache, et elle gémit dans une servitude sans terme. »

LXXVIII. Les voix recueillies, on résolut de faire sortir de la place tous ceux que leur santé ou leur âge rendait impropres à la guerre, et de tout tenter avant de suivre l'avis de Critognat : cependant, si le secours tardait trop et qu'on en fût réduit là, on s'y résoudrait plutôt que d'en venir à capituler ou à subir des conditions de paix. Les Mandubiens, qui avaient reçu les autres Gaulois dans leur ville, sont forcés d'en sortir avec leurs femmes et leurs enfants: ils s'avancèrent vers les lignes des Romains, pleurant et ne cessant de supplier qu'on les prît pour esclaves et qu'on leur donnât des vivres. Mais César plaça des postes sur le rempart pour empêcher de les recevoir.

LXXIX. Cependant Commius et les autres chefs auxquels on avait confié le commandement arrivent avec toutes leurs forces près d'Alésia, et campent en dehors sur une colline, à mille pas tout au plus de nos

redacta in provinciam,
jure et legibus commutatis,
subjecta securibus,
premitur
servitute perpetua. »

LXXVIII. Sententiis dictis,
constituunt ut
qui valetudine aut ætate
sint inutiles bello,
excedant oppido,
atque experiantur omnia
prius quam descendant
ad sententiam Critognati :
utendum tamen
illo consilio,
si res cogat
atque auxilia morentur,
potius quam subeundam
conditionem deditionis
aut pacis.
Mandubii,
qui receperant eos oppido,
coguntur exire
cum liberis
atque uxoribus.
Hi, quum accessissent
ad munitiones
Romanorum,
flentes
orabant omnibus precibus
ut juvarent cibo
se receptos in servitutem.
At Cæsar,
custodiis dispositis
in vallo,
prohibebat recipi.

LXXIX. Interea
Commius et reliqui duces,
quibus summa imperii
permissa erat,
perveniunt ad Alesiam
cum omnibus copiis,
et colle exteriore
occupato,
considunt
non longius mille passibus

réduite en province,
le droit et les lois étant changés,
soumise aux haches,
est accablée
d'un esclavage perpétuel. »

LXXVIII. Les opinions
ayant été dites,
ils décident que
ceux qui par la santé ou par l'âge
étaient inutiles pour la guerre,
sortent de la place,
et qu'*eux-mêmes* tentent tout
avant qu'ils ne descendent (n'en viennent)
à l'avis de Critognat :
qu'il faudrait user cependant
de ce conseil,
si la situation y forçait
et *si* les secours tardaient,
plutôt que de subir
la condition d'une reddition
ou d'une paix.
Les Mandubiens,
qui avaient reçu eux dans la place,
sont forcés de sortir
avec *leurs* enfants
et *leurs* femmes.
Ceux-ci, comme ils s'étaient approchés
des fortifications
des Romains,
pleurant
suppliaient par toutes *sortes de* prières
qu'ils aidassent de nourriture
eux-mêmes reçus en esclavage.
Mais César,
des gardes étant placées
sur le retranchement,
empêchait *eux* être reçus.

LXXIX. Cependant
Commius et les autres chefs,
à qui l'ensemble du commandement
avait été remis,
arrivent auprès d'Alésia
avec toutes *leurs* troupes,
et, une colline extérieure
ayant été occupée,
s'établissent
pas plus loin que mille pas

ab nostris munitionibus considunt. Postero die equitatu ex castris educto, omnem eam planitiem, quam in longitudinem tria millia passuum patere demonstravimus[1], complent, pedestresque copias paulum ab eo loco abditas in locis superioribus constituunt. Erat ex oppido Alesia despectus in campum. Concurritur, his auxiliis visis : fit gratulatio inter eos atque omnium animi ad lætitiam excitantur. Itaque productis copiis ante oppidum considunt et proximam fossam cratibus integunt atque aggere explent, seque ad eruptionem atque omnes casus comparant.

LXXX. Cæsar, omni exercitu ad utramque partem munitionum disposito, ut, si usus veniat, suum quisque locum teneat et noverit, equitatum ex castris educi et prœlium committi jubet. Erat ex omnibus castris, quæ summum undique jugum tenebant, despectus; atque omnium militum intenti animi pugnæ proventum exspectabant. Galli inter equites raros

retranchements. Le lendemain ils font sortir leur cavalerie ; elle couvre toute cette plaine, qui s'étendait, comme nous l'avons dit, jusqu'à trois milles en longueur ; leur infanterie se tenait à quelque distance, cachée derrière les hauteurs. D'Alésia on dominait la campagne : à la vue du secours, on s'empresse, on se félicite et tous les cœurs s'excitent à l'allégresse. Les troupes s'avancent donc, se forment devant la ville, couvrent le premier fossé de fascines, le comblent avec de la terre et se tiennent prêtes pour une sortie et pour tout événement.

LXXX. Ayant disposé l'armée sur le double front de ses retranchements, afin qu'au besoin chacun connaisse et prenne son poste César ordonne à la cavalerie de sortir du camp et d'engager le combat. On pouvait le voir des divers camps qui occupaient toutes les hauteurs, et tous les soldats, l'âme en suspens, attendaient l'issue de la lutte. Les Gaulois avaient jeté quelques archers et des fantassins

ab nostris munitionibus.
Die postero,
equitatu educto ex castris,
complent
omnem eam planitiem,
quam demonstravimus
patere tria millia passuum
in longitudinem,
constituuntque
copias pedestres
paulum abditas ab eo loco
in locis superioribus.
Ex oppido Alesia
erat despectus in campum.
Concurritur,
his auxiliis visis :
gratulatio fit inter eos
atque animi omnium
excitantur ad lætitiam.
Itaque copiis productis
considunt ante oppidum
et integunt cratibus
fossam proximam
atque explent aggere,
seque comparant
ad eruptionem
atque omnes casus.
LXXX. Cæsar,
omni exercitu disposito
ad utramque partem
munitionum,
ut, si usus veniat,
quisque teneat
et noverit suum locum,
jubet equitatum
educi ex castris
et prœlium committi.
Despectus erat
ex omnibus castris,
quæ tenebant undique
summum jugum ;
atque animi
omnium militum
intenti
exspectabant proventum
pugnæ.
Galli

de nos fortifications.
Le jour suivant,
la cavalerie ayant été menée hors du [camp,
ils remplissent
toute cette plaine,
que nous avons indiquée
s'étendre de trois milliers de pas
en longueur,
et rangent
leurs troupes d'-infanterie
un peu éloignées de ce lieu
dans des positions plus élevées.
Depuis la ville d'Alésia
il y avait (on avait) vue sur la plaine.
On accourt,
ces secours ayant été vus :
des félicitations se font entre eux
et les esprits de tous
sont excités à la joie.
Aussi les troupes ayant été sorties
ils se postent devant la place
et couvrent de claies
le fossé le plus proche
et *le* comblent par un remblai,
et se préparent
à une sortie
et *à* tous les événements.
LXXX. César,
toute *son* armée ayant été rangée
de l'un-et-l'autre-côté
des fortifications,
afin que, si le besoin vient,
chacun conserve
et connaisse son poste,
ordonne la cavalerie
être menée hors du camp
et le combat être engagé.
Une vue-de-haut-en-bas était
de tous les camps,
qui occupaient de-tous-côtés
le sommet-de la hauteur ;
et les esprits
de tous les soldats
attentifs
attendaient l'issue
du combat.
Les Gaulois

sagittarios expeditosque levis armaturæ interjecerant, qui suis cedentibus auxilio succurrerent et nostrorum equitum impetus sustinerent. Ab his complures de improviso vulnerati prœlio excedebant. Quum suos pugna superiores esse Galli confiderent et nostros multitudine premi viderent, ex omnibus partibus et ii, qui munitionibus continebantur, et ii, qui ad auxilium convenerant, clamore et ulutatu suorum animos confirmabant. Quod in conspectu omnium res gerebatur, neque recte ac turpiter factum celari poterat, utrosque et laudis cupiditas et timor ignominiæ ad virtutem excitabant. Quum a meridie prope ad solis occasum dubia victoria pugnaretur, Germani una in parte confertis turmis in hostes impetum fecerunt, eosque propulerunt : quibus in fugam conjectis, sagittarii circumventi interfectique sunt. Item ex reliquis partibus nostri,

armés à la légère dans les rangs peu serrés de leur cavalerie, pour lui porter secours, si elle pliait, et pour soutenir le choc de la nôtre : ils surprirent et blessèrent plusieurs de nos cavaliers qui se retirèrent de la mêlée. Les Gaulois, croyant que l'avantage était de leur côté et voyant les nôtres pressés par le nombre, encourageaient les leurs par des cris et des hurlements, que poussaient de toutes parts et ceux qui étaient enfermés par nos lignes et ceux qui venaient à leur secours. L'affaire se passant sous les yeux de tous, et nul trait de valeur ou de lâcheté ne pouvant rester caché, l'amour de la gloire et la crainte de l'infamie enflammaient des deux côtés les courages. On avait combattu depuis midi presque jusqu'au coucher du soleil, et la victoire était indécise, lorsque les Germains, serrant leurs escadrons sur un point, chargèrent l'ennemi, l'ébranlèrent, le mirent en fuite, enveloppèrent ses archers et les taillèrent en pièces. Les Gaulois plièrent de même partout et furent poursuivis par les

interjecerant
inter equites raros
sagittarios expeditosque
armaturæ levis,
qui succurrerent auxilio
suis cedentibus
et sustinerent impetum
nostrorum equitum.
Complures
vulnerati ab his
de improviso
excedebant prœlio.
Quum Galli confiderent
suos esse superiores
pugna
et viderent nostros
premi multitudine,
et ii qui continebantur
munitionibus,
et ii qui convenerant
ad auxilium,
ex omnibus partibus
confirmabant
animos suorum
clamore et ululatu.
Quod res gerebatur
in conspectu omnium,
neque factum recte
ac turpiter
poterat celari,
et cupiditas laudis
et timor ignominiæ
excitabant utrosque
ad virtutem.
Quum a meridie
prope ad occasum solis
pugnaretur victoria dubia,
Germani,
turmis confertis
in una parte,
feceruntimpetumin hostes,
propuleruntque eos :
quibus conjectis in fugam,
sagittarii circumventi sunt
interfectique.
Item ex reliquis partibus
nostri, insecuti

avaient placé
entre les cavaliers peu-serrés
des archers et des *soldats* sans bagage
d'armes légères,
qui devaient courir au secours
aux (des) leurs se retirant
et devaient arrêter l'élan
de nos cavaliers.
De nombreux *des nôtres*
blessés par ceux-ci
à l'improviste
se retiraient du combat.
Comme les Gaulois avaient-confiance
les leurs être supérieurs
dans le combat
et voyaient les nôtres
être pressés par la multitude,
et ceux qui étaient enfermés
par les fortifications,
et ceux qui étaient venus
au secours,
de tous côtés
raffermissaient
le courage des leurs
par des cris et des hurlements.
Parce que l'affaire se passait
à la vue de tous,
et qu'une chose faite bien
et (ou) honteusement
ne pouvait pas être cachée,
et le désir de la gloire
et la crainte de l'infamie
animaient les-uns-et-les-autres
à la valeur.
Comme depuis midi
presque jusqu'au coucher du soleil
on combattait avec une victoire douteuse,
les Germains,
leurs escadrons étant serrés
sur un point,
firent une charge sur les ennemis,
et repoussèrent eux :
lesquels étant jetés (mis) en fuite
les archers furent enveloppés
et massacrés.
De même des autres côtés
les nôtres, ayant poursuivi

cedentes usque ad castra insecuti, sui colligendi facultatem non dederunt. At ii, qui ab Alesia processerant, mœsti, prope victoria desperata, se in oppidum receperunt.

LXXXI. Uno die intermisso, Galli, atque hoc spatio magno cratium, scalarum, harpagonum ' numero effecto, media nocte silentio ex castris egressi, ad campestres munitiones accedunt. Subito clamore sublato, qua significatione, qui in oppido obsidebantur, de suo adventu cognoscere possent, crates projicere, fundis, sagittis, lapidibus nostros de vallo deturbare, reliquaque, quæ ad oppugnationem pertinent, administrare. Eodem tempore, clamore exaudito, dat tuba signum suis Vercingetorix. atque ex oppido educit. Nostri, ut superioribus diebus suus cuique locus erat definitus, ad munitiones accedunt: fundis, librilibus sudibusque quas in opere dis-

nôtres jusqu'à leur camp, sans qu'on leur donnât le temps de se reconnaître. Ceux qui étaient sortis d'Alésia, tristes et désespérant presque de la victoire, rentrèrent dans la place.

LXXXI. Le surlendemain, les Gaulois, ayant dans l'intervalle fabriqué une grande quantité de claies, d'échelles et de crocs, sortent de leur camp en silence au milieu de la nuit, et s'approchent des fortifications établies dans la plaine. Tout à coup, poussant un cri pour faire connaître leur arrivée aux assiégés, ils jettent leurs claies, renversent à coups de frondes, de flèches et de pierres les gardes du rempart, et font toutes leurs dispositions pour l'assaut. En même temps Vercingétorix, qui avait entendu leur cri, donne le signal avec la trompette et fait sortir ses troupes de la ville. Nos soldats, à chacun desquels on avait antérieurement assigné son poste, garnissent les lignes et jettent l'épouvante chez les Gaulois avec les frondes, les balles de plomb et les épieux qu'on tenait prêts

usque ad castra
cedentes,
non dederunt facultatem
sui colligendi.
At ii qui processerant
ab Alesia,
mœsti,
victoria prope desperata,
se receperunt in oppidum.
LXXXI. Uno die
intermisso,
atque hoc spatio
magno numero cratium,
scalarum, harpagonum,
effecto,
Galli, egressi ex castris
silentio media nocte,
accedunt
ad munitiones campestres.
Clamore subito sublato,
qua significatione
qui obsidebantur
in oppido
possent cognoscere
de suo adventu,
projicere crates,
deturbare nostros de vallo
fundis, sagittis,
lapidibus,
administrareque reliqua
quæ pertinent
ad oppugnationem.
Eodem tempore.
clamore exaudito,
Vercingetorix
dat signum suis
tuba,
atque educit ex oppido.
Nostri,
ut diebus superioribus
suus locus
definitus erat cuique,
accedunt ad munitiones:
perterrent Gallos
fundis, librilibus
sudibusque
quas disposuerant in opere,

jusqu'à *leur* camp
eux qui se retiraient,
ne *leur* donnèrent pas la facilité
de se reconnaître.
Mais ceux qui étaient sortis
d'Alésia,
tristes,
la victoire étant presque crue-désespérée,
se retirèrent dans la place.
LXXXI. Un-seul jour
ayant été laissé-en-intervalle,
et dans cet espace *de temps*
un grand nombre de claies,
d'échelles, de crocs,
ayant été fabriqué,
les Gaulois, étant sortis du camp
en silence au milieu-de la nuit,
s'avancent
vers les fortifications de-la-plaine.
Un cri soudain ayant été élevé (poussé),
par lequel signal (afin que par ce signal)
ceux qui étaient assiégés
dans la place
pussent être informés
de leur arrivée,
ils commencent à jeter les claies,
à culbuter les nôtres du retranchement
avec les frondes, les flèches,
les pierres,
et *à* exécuter les autres choses
qui ont-rapport
à une attaque.
Dans le même temps,
le cri ayant été entendu,
Vercingétorix
donne le signal aux siens
avec la trompette,
et *les* fait-sortir de la place.
Les nôtres,
comme les jours précédents
sa place
avait été marquée à chacun,
s'avancent vers les retranchements.
ils effrayent les Gaulois
par les frondes, les *pierres* de-trait
et les épieux
qu'ils avaient disposés dans les travaux,

posuerant, ac glandibus Gallos perterrent. Prospectu tenebris adempto, multa utrinque vulnera accipiuntur ; complura tormentis tela conjiciuntur. At M. Antonius et C. Trebonius, legati, quibus eæ partes ad defendəndum obvenerant, qua ex parte nostros premi intellexerant, iis auxilio ex ulterioribus castellis deductos submittebant.

LXXXII. Dum longius ab munitione aberant Galli, plus multitudine telorum proficiebant . posteaquam propius successerunt, aut se ipsi stimulis inopinantes induebant, aut in scrobes delapsi transfodiebantur, aut ex vallo ac turribus transjecti pilis muralibus interibant. Multis undique vulneribus acceptis, nulla munitione perrupta, quum lux appeteret, veriti ne ab latere aperto ex superioribus castris eruptione circumvenirentur, se ad suos receperunt. At interiores, dum ea, quæ a Vercingetorige ad eruptionem præparata erant, proferunt,

dans les travaux. Au milieu de l'obscurité qui dérobait la vue, on reçut de part et d'autre de nombreuses blessures et nos machines lancèrent une grande quantité de traits. Les lieutenants M. Antonius et C. Trébonius, qui étaient chargés de la défense de cette partie des lignes, faisaient venir des renforts des redoutes éloignées et les dirigeaient sur les points les plus menacés.

LXXXII. Tant que les Gaulois furent à quelque distance des retranchements, ils tiraient meilleur parti du grand nombre de leurs traits : quand ils s'approchèrent, ils s'enferraient eux-mêmes dans les éperons, ou tombaient dans les trous, ou périssaient percés par les javelots de rempart qu'on lançait de la terrasse et des tours. Après beaucoup de blessures reçues de tous côtés, comme nos fortifications n'etaient pas entamées et que le jour approchait, les Gaulois, craignant d'être pris en flanc par une sortie des quartiers plus élevés, se retirèrent. Les assiégés apportent cependant ce qu'avait fait préparer Vercingétorix pour une sortie : ils comblent les premiers fossés ;

ac glandibus.
Prospectu
adempto tenebris,
multa vulnera
accipiuntur utrinque;
complura tela
conjiciuntur tormentis.
At M. Antonius
et C. Trebonius, legati,
quibus eæ partes
obvenerant
ad defendendum,
ex qua parte intellexerant
nostros premi,
submittebant auxilio iis
deductos
ex castellis ulterioribus.
LXXXII. Dum Galli
aberant longius
ab munitione,
proficiebant plus
multitudine telorum :
posteaquam successerunt
propius,
aut ipsi inopinantes
se induebant stimulis,
aut delapsi in scrobes
transfodiebantur,
aut transjecti
pilis muralibus
ex vallo
ac turribus
interibant.
Multis vulneribus acceptis
undique,
nulla munitione perrupta,
quum lux appeteret,
veriti ne ab latere aperto
circumvenirentur
eruptione
ex castris superioribus,
se receperunt ad suos
At interiores,
dum proferunt
ea quæ præparata erant
a Vercingetorige
ad eruptionem,

et par des balles.
La vue
étant ôtée par les ténèbres,
de nombreuses blessures
sont reçues de-part-et-d'autre,
un-grand-nombre-de traits
sont lancés par les machines.
Mais M. Antonius
et C. Trébonius, lieutenants,
à qui ces côtés
avaient échu
pour repousser *l'ennemi*,
du côté où ils avaient vu
les nôtres être pressés,
envoyaient au secours à eux
des *soldats* tirés
des redoutes plus éloignées.
LXXXII. Tandis que les Gaulois
étaient plus loin
du retranchement,
ils gagnaient davantage
par le grand-nombre des traits ;
après qu'ils se furent avancés
plus près,
ou eux-mêmes ne-s'*y*-attendant-pas
s'enferraient dans les éperons,
ou étant tombés dans les trous
étaient transpercés,
ou traversés
par des javelots de-rempart
lancés du retranchement
et des tours
périssaient.
De nombreuses blessures ayant été reçues
de-tous-côtés,
aucune fortification n'ayant été forcée,
comme le jour approchait,
craignant que sur *leur* côté découvert
ils ne fussent enveloppés
par une sortie
faite du camp plus élevé,
ils se retirèrent vers les leurs.
Mais ceux-qui-étaient-au-dedans *de la ville*,
tandis qu'ils portent-au-dehors
ce qui avait été préparé
par Vercingétorix
pour une sortie,

priores fossas explent, diutius in iis rebus administrandis morati, prius suos discessisse cognoverunt, quam munitionibus appropinquarent. Ita, re infecta, in oppidum reverterunt.

LXXXIII. Bis magno cum detrimento repulsi, Galli quid agant consulunt : locorum peritos adhibent : ab his superiorum castrorum situs munitionesque cognoscunt. Erat a septentrionibus collis, quem propter magnitudinem circuitus opere circumplecti non potuerant nostri, necessarioque pæne iniquo loco et leniter declivi castra fecerant. Hæc C. Antistius Reginus et C. Caninius Rebilus, legati, cum duabus legionibus obtinebant. Cognitis per exploratores regionibus, duces hostium sexaginta millia ex omni numero deligunt earum civitatum, quæ maximam virtutis opinionem habebant; quid quoque pacto agi placeat, occulte inter se constituunt; adeundi tempus definiunt, quum meridies esse videatur. Iis copiis Vergasillau-

mais, l'opération ayant traîné en longueur, ils n'étaient pas encore à portée des lignes, lorsqu'ils reconnurent que leurs auxiliaires avaient abandonné l'attaque. Ainsi, sans avoir rien fait, ils rentrèrent dans la place.

LXXXIII. Deux fois repoussés avec une perte considérable, les Gaulois délibérèrent sur ce qu'ils avaient à faire. En consultant ceux qui connaissaient le pays, ils apprirent la situation et l'état de défense de nos quartiers sur les hauteurs. Au nord était une colline que son trop grand circuit avait empêché de renfermer dans les lignes. On avait donc été forcé d'y former un camp dans une assez mauvaise position, sur une pente douce. Les lieutenants C. Antistius Réginus et C. Caninius Rébilus l'occupaient avec deux légions. Les ennemis, après avoir fait reconnaître le terrain par leurs éclaireurs, choisissent sur toute l'armée soixante mille combattants, pris parmi les nations les plus renommées pour leur bravoure, arrêtent en secret leur plan et le mode d'exécution, fixent l'heure d'environ midi pour celle de l'attaque et placent ces forces sous les ordres de l'Arverne

explent priores fossas,
morati diutius
in administrandis iis rebus,
cognoverunt
suos discessisse [rent
priusquam appropinqua-
munitionibus.
Itaque, re infecta,
reverterunt in oppidum.

LXXXIII. Galli,
repulsi bis
cum magno detrimento,
consulunt quid agant :
adhibent
peritos locorum :
cognoscunt ab his
situs munitionesque
castrorum superiorum.
Erat a septentrionibus
collis, quem nostri
propter magnitudinem
circuitus
non potuerant circumplecti
opere,
necessarioque
fecerant castra
loco pæne iniquo
et declivi leniter.
C. Antistius Reginus
et C. Caninius Rebilus,
legati,
obtinebant hæc
cum duabus legionibus.
Regionibus cognitis
per exploratores,
duces hostium
deligunt sexaginta millia
ex omni numero
earum civitatum,
quæ habebant [tutis ;
maximam opinionem vir-
constituunt occulte inter se
quid placeat agi
quoque pacto ;
definiunt tempus adeundi,
quum meridies
videatur esse.

et comblent les premiers fossés,
ayant tardé trop longtemps
en exécutant ces choses,
apprirent
les leurs s'être retirés
avant qu'*eux-mêmes* approchassent
des fortifications. [faite,
En-conséquence, l'affaire n'étant-pas-
ils retournèrent dans la place.

LXXXIII. Les Gaulois,
repoussés deux-fois
avec une grande perte,
délibèrent sur ce qu'ils doivent faire :
ils admettent *à la délibération*
les *gens* ayant-connaissance des lieux :
ils apprennent d'eux
l'assiette et les fortifications
du camp placé-sur-la-hauteur.
Il y avait du-côté-du septentrion
une colline, que les nôtres
à-cause-de la grandeur
de *son* circuit
n'avaient pas pu embrasser
par les travaux,
et forcément
ils avaient fait le camp [geux
sur un emplacement presque désavanta-
et allant-en-pente doucement.
C. Antistius Réginus
et C. Caninius Rébilus,
lieutenants,
occupaient ce *camp*
avec deux légions.
Les localités étant reconnues
par *leurs* éclaireurs,
les chefs des ennemis
choisissent soixante milliers *d'hommes*
sur tout le nombre
de ces cités,
qui avaient
la plus grande réputation de valeur ;
ils règlent secrètement entre eux
ce qu'il *leur* plaît qu'on fasse
et de quelle manière ;
ils fixent le moment d'aborder *le camp*,
quand le milieu-du-jour
semblerait être.

num Arvernum, unum ex quatuor ducibus, propinquum Vercingetorigis, præficiunt. Ille, ex castris prima vigilia egressus, prope confecto sub lucem itinere, post montem se occultavit militesque ex nocturno labore sese reficere jussit. Quum jam meridies appropinquare videretur, ad ea castra, quæ supra demonstravimus, contendit : eodemque tempore equitatus ad campestres munitiones accedere et reliquæ copiæ pro castris sese ostendere cœperunt.

LXXXIV. Vercingetorix ex arce Alesiæ suos conspicatus ex oppido egreditur; a castris longurios, musculos, falces reliquaque, quæ eruptionis causa paraverat, profert. Pugnatur uno tempore omnibus locis acriter atque omnia tentantur : qua minime visa pars firma est, huc concurritur. Romanorum manus tantis munitionibus distinetur, nec facile pluribus locis occurrit. Multum ad terrendos nostros valuit clamor qui post

Vergasillaunus, l'un de leurs quatre chefs, parent de Vercingétorix. Il sort du camp à la première veille, et, vers le point du jour, ayant presque achevé le trajet, il se cache derrière une montagne et laisse ses troupes se reposer de la fatigue de la nuit ; puis, quand il juge qu'il est près de midi, il marche au camp dont nous avons parlé. La cavalerie gauloise s'approche en même temps des lignes de la plaine; le reste de l'infanterie se range en avant de son camp.

LXXXIV. Vercingétorix, qui les découvre de la citadelle d'Alésia, sort de la ville, emportant les perches, les claies, les mantelets, les faux, et tout ce qu'il avait préparé pour une sortie. On se bat partout à la fois avec acharnement ; partout on attaque ; on se porte vers l'endroit qui paraît le plus faible. L'étendue des ouvrages a disséminé les Romains sur plusieurs points, ils ont peine à se défendre. Les cris qu'on poussait derrière eux contribuaient beaucoup à les

Præficiunt iis copiis Vergasillaunum Arvernum, unum ex quatuor ducibus, propinquum Vercingetorigis.

Ils mettent-à-la-tête-de ces troupes Vergasillaunus l'Arverne, un des quatre chefs, parent de Vercingétorix.

Ille, egressus ex castris prima vigilia, itinere prope confecto sub lucem, se occultavit post montem jussitque milites sese reficere ex labore nocturno. Quum meridies [quare, videretur jam appropin- contendit ad ea castra, quæ demonstravimus supra : eodemque tempore equitatus accedere ad munitiones campestres et reliquæ copiæ cœperunt sese ostendere pro castris.

Celui-ci, étant sorti du camp à la première veille, la route étant à peu près achevée à-l'approche-du jour, se cacha derrière une montagne et ordonna aux soldats de se remettre de la fatigue de-la-nuit. Comme le milieu-du-jour paraissait déjà approcher, il se dirige vers ce camp, que nous avons indiqué ci-dessus : et dans le même temps la cavalerie *commença* d'avancer vers les fortifications de-la-plaine et le reste-des troupes commença de se montrer en avant du camp.

LXXXIV. Vercingetorix conspicatus suos ex arce Alesiæ egreditur ex oppido; profert a castris longurios, musculos, falces reliquaque, quæ paraverat causa eruptionis. Pugnatur uno tempore omnibus locis acriter atque omnia tentantur : concurritur huc, qua pars visa est minime firma. Manus Romanorum distinetur tantis munitionibus, nec occurrit facile pluribus locis. Clamor qui exstitit post tergum

LXXXIV. Vercingétorix ayant aperçu les siens depuis la citadelle d'Alésia sort de la place ; il fait-apporter du camp les perches, les mantelets, les faux et les autres *objets*, qu'il avait préparés en vue d'une sortie. On combat en un-seul (même) temps sur tous les points avec-acharnement et tout est essayé : on accourt là, où un côté a paru le moins solide. La troupe des Romains est tenue-disséminée par de si-grandes fortifications, et ne résiste pas facilement sur plusieurs points. Le cri qui s'éleva derrière le dos

tergum pugnantibus exstitit, quod suum periculum in aliena vident virtute consistere : omnia enim plerumque quæ absunt vehementius hominum mentes perturbant.

LXXXV. Cæsar, idoneum locum nactus, quid quaque in parte geratur, cognoscit, laborantibus auxilium submittit. Utrisque ad animum occurrit, unum illud esse tempus, quo maxime contendi conveniat. Galli, nisi perfregerint munitiones, de omni salute desperant; Romani, si rem obtinuerint, finem laborum omnium exspectant. Maxime ad superiores munitiones laboratur, quo Vergasillaunum missum demonstravimus. Exiguum loci ad declivitatem fastigium magnum habet momentum. Alii tela conjiciunt; alii testudine facta subeunt; defatigatis in vicem integri succedunt. Agger, ab universis in munitionem conjectus, et ascensum dat Gallis,

intimider, chacun sentant que sa vie dépendait du courage d'un autre : car ce qu'on ne voit pas est, le plus souvent, ce qui trouble le plus vivement les esprits.

LXXXV. César, placé dans un lieu d'où il pouvait découvrir ce qui se passait sur toute la ligne, envoie des renforts partout où il voit les siens plier. De part et d'autre on comprend que le moment est décisif et qu'on doit faire les derniers efforts. Les Gaulois ne voient plus d'espoir de salut, s'ils ne forcent les lignes; les Romains, s'ils ont l'avantage, s'attendent à voir finir toutes leurs fatigues. Le péril était surtout vers les hauteurs, où nous avons dit que Vergasillaunus s'était porté. L'étroit sommet qui en dominait la pente était d'une grande importance. Une partie des Gaulois y lance des traits; une autre forme la tortue et monte à l'assaut : des hommes frais relèvent ceux qui se fatiguent. Ils jettent tous dans les retranchements des monceaux de terre, qui leur facilitent l'accès et

pugnantibus
valuit multum
ad terrendos nostros,
quod vident
suum periculum
consistere in virtute aliena :
plerumque enim
omnia quæ absunt
perturbant vehementius
mentes hominum.

LXXXV. Cæsar,
nactus locum idoneum,
cognoscit quid geratur
in quaque parte,
submittit auxilium
laborantibus.
Occurrit ad animum
utrisque,
illud tempus esse unum
quo conveniat
contendi maxime.
Galli,
nisi perfregerint
munitiones,
desperant de omni salute ;
Romani,
si obtinuerint rem,
exspectant finem
omnium laborum.
Laboratur maxime
ad munitiones superiores,
quo demonstravimus
Vergasillaunum missum.
Fastigium loci
exiguum
habet magnum momentum
ad declivitatem.
Alii conjiciunt tela ;
alii subeunt,
testudine facta ;
integri
succedunt in vicem
defatigatis.
Agger,
conjectus in munitionem
ab universis,
et dat ascensum Gallis,

à *eux* combattant
eut-de-l'influence beaucoup
pour effrayer les nôtres,
parce qu'ils voient
leur péril
reposer sur (dépendre de) la valeur d'-autrui :
car le plus souvent
toutes les choses qui sont-loin *des yeux*
troublent plus fortement
les esprits des hommes.

LXXXV. César,
ayant trouvé un lieu convenable,
examine ce qui se fait
sur chaque point,
envoie du secours
à ceux qui-sont-en-péril.
Ceci se présente à la pensée
aux-uns-et-aux-autres,
ce moment être le seul
où il convienne
des-efforts-être-faits le plus.
Les Gaulois,
s'ils ne forcent
les retranchements,
désespèrent de tout salut ;
les Romains,
s'ils ont remporté l'avantage,
attendent la fin
de toutes *leurs* fatigues.
On est-en-péril surtout
auprès des fortifications supérieures,
où nous avons indiqué
Vergasillaunus *avoir été* envoyé.
Le sommet de la position
quoique étroit
a une grande importance
relativement-à la pente.
Les uns jettent des traits ;
les autres gravissent,
la tortue étant faite ;
des *combattants* frais
remplacent *tour* à tour
ceux fatigués.
Un amas-de-terre,
jeté dans la fortification
par *les Gaulois* tous-ensemble,
et donne l'escalade aux Gaulois,

et ea quæ in terram occultaverant Romani [1] contegit : nec jam arma nostris nec vires suppetunt.

LXXXVI. His rebus cognitis, Cæsar Labienum cum cohortibus sex subsidio laborantibus mittit : imperat, si sustinere non possit, deductis cohortibus eruptione pugnet : id nisi necessario, ne faciat. Ipse adit reliquos ; cohortatur ne labori succumbant ; omnium superiorum dimicationum fructum in eo die atque hora docet consistere. Interiores, desperatis campestribus locis propter magnitudinem munitionum, loca prærupta ex ascensu tentant : huc ea, quæ paraverant, conferunt : multitudine telorum ex turribus propugnantes deturbant : aggere et cratibus fossas explent, aditus expediunt : falcibus vallum ac loricam rescindunt.

LXXXVII. Cæsar mittit primo Brutum adolescentem cum

recouvrent les pièges cachés par les Romains ; déjà les nôtres n'ont plus ni assez de traits ni assez de forces.

LXXXVI. César, informé de ce qui se passe, envoie au secours de ses soldats accablés Labiénus avec six cohortes ; il lui ordonne de faire une sortie, s'il craint d'être forcé, mais seulement en cas de nécessité : lui-même il parcourt les autres postes, exhortant les soldats à ne point se laisser abattre par la fatigue : il leur montre que de ce jour, de ce moment, dépend tout le fruit de leurs anciennes victoires. Désespérant de réussir dans la plaine, à cause de la force des ouvrages, les assiégés tentent l'escalade des endroits escarpés. Ils y portent tout ce qu'ils ont préparé, écartent, par une grêle de traits, ceux qui défendent les tours, comblent le fossé de terre et de claies, et, se frayant ainsi les approches, entament la terrasse et le parapet avec des faux.

LXXXVII. César y envoie d'abord le jeune Brutus avec six co-

et contegit ea,
quæ Romani
occultaverant in terram :
jam nec arma
nec vires
suppetunt nostris.
LXXXVI. His rebus
cognitis,
Cæsar mittit Labienum
cum sex cohortibus
subsidio
laborantibus :
imperat,
si non possit sustinere,
pugnet eruptione
cohortibus deductis ;
ne faciat id,
nisi necessario.
Ipse adit reliquos ;
hortatur
ne succumbant labori ;
docet fructum
omnium dimicationum
superiorum
consistere in eo die
atque hora.
Interiores,
locis campestribus
desperatis
propter magnitudinem
munitionum,
tentant ex ascensu
loca prærupta :
conferunt huc
ea quæ paraverant :
deturbant ex turribus
multitudine telorum
propugnantes :
explent fossas
aggere et cratibus,
expediunt aditus ;
rescindunt vallum
ac loricam
falcibus.
LXXXVII. Cæsar
mittit primo
adolescentem Brutum

et recouvre ces *piéges*,
que les Romains
avaient cachés dans la terre :
déjà ni les armes
ni les forces
ne sont-suffisantes aux nôtres.
LXXXVI. Ces faits
étant appris,
César envoie Labiénus
avec six cohortes
à secours (au secours)
à (de) ceux qui sont-en-péril :
il commande,
s'il ne peut résister,
qu'il combatte par une sortie
avec les cohortes emmenées ;
mais qu'il ne fasse pas cela,
sinon par-nécessité.
Lui-même va trouver les autres ;
il *les* exhorte
pour qu'ils ne succombent pas à la fatigue ;
il *leur* montre le fruit
de toutes les luttes
précédentes
reposer sur (dépendre de) ce jour
et *cette* heure.
Les assiégés,
les positions de-la-plaine
étant crues-désespérées
à-cause-de la grandeur
des fortifications,
tentent par escalade
les positions escarpées :
ils transportent là
ce qu'ils avaient préparé :
ils chassent des tours
par la grande-quantité des traits
les défenseurs :
ils comblent les fossés
par un amas-de-terre et des claies,
dégagent les accès :
ils coupent la palissade
et le parapet
avec des faux.
LXXXVII. César
envoie d'abord
le jeune Brutus

cohortibus sex, post cum aliis septem C. Fabium legatum : postremo ipse, quum vehementius pugnarent, integros subsidio adducit. Restituto prœlio ac repulsis hostibus, eo, quo Labienum miserat, contendit; cohortes quatuor ex proximo castello deducit; equitum se partem sequi, partem circumire exteriores munitiones et ab tergo hostes adoriri jubet. Labienus, postquam neque aggeres neque fossæ vim hostium sustinere poterant, coactis undequadraginta cohortibus, quas ex proximis præsidiis deductas fors obtulit, Cæsarem per nuntios facit certiorem, quid faciendum existimet. Accelerat Cæsar, ut prœlio intersit.

LXXXVIII. Ejus adventu ex colore vestitus cognito (quo insigni in prœliis uti consueverat), turmisque equitum et cohortibus visis, quas se sequi jusserat, ut de locis superioribus hæc declivia et devexa cernebantur, hostes prœlium com-

hortes, ensuite le lieutenant Fabius avec sept autres : enfin, l'action s'échauffant de plus en plus, il y conduit lui même des troupes toutes fraîches. Ayant rétabli le combat et repoussé les ennemis, il marche vers le poste où il avait envoyé Labiénus; il tire quatre cohortes de la redoute la plus proche; il ordonne à une partie de sa cavalerie de le suivre, et au reste de faire le tour des fortifications et d'attaquer l'ennemi par derrière. Labiénus, voyant que ni les terrasses ni les fossés n'arrêtaient l'impétuosité des barbares, avait rassemblé des redoutes voisines trente-neuf cohortes, comme le hasard les lui offrit; il fait prévenir César de ce qu'il croit devoir faire. César fait diligence, afin d'assister au combat.

LXXXVIII. Avertis de son approche et par la vue de ses habits, qu'il avait l'habitude de porter d'une couleur éclatante les jours de bataille, et par celle des escadrons et des cohortes qui le suivaient, car, de la hauteur, on découvrait aisément le penchant de la

cum sex cohortibus,
post legatum C. Fabium
cum septem aliis :
postremo ipse,
quum pugnarent
vehementius,
adducit subsidio
integros.
Prœlio restituto
ac hostibus repulsis,
contendit eo,
quo miserat Labienum;
deducit quatuor cohortes
ex castello proximo;
jubet partem equitum
sequi se,
partem circumire
munitiones exteriores
et adoriri hostes ab tergo.
Labienus,
postquam neque aggeres
neque fossæ
poterant sustinere
vim hostium, [bus
undequadraginta cohorti-
coactis,
quas fors obtulit
deductas
ex præsidiis proximis,
facit Cæsarem certiorem
per nuntios
quid existimet faciendum.
Cæsar accelerat,
ut intersit prœlio. [jus
LXXXVIII. Adventu e-
cognito
ex colore vestitus
(quo insigni
consueverat uti in prœliis),
turmisque equitum
et cohortibus,
quas jusserat se sequi,
visis,
ut de locis superioribus
hæc declivia et devexa
cernebantur,
hostes

avec six cohortes,
puis le lieutenant C. Fabius
avec sept autres :
enfin lui-même,
comme ils combattaient
plus vivement,
amène au secours
des *soldats* frais.
Le combat ayant été rétabli
et les ennemis repoussés,
il se rend là,
où il avait envoyé Labiénus ;
il emmène quatre cohortes
de la redoute la plus voisine ;
il ordonne une partie des cavaliers
suivre lui-même,
une partie tourner
les fortifications extérieures
et attaquer les ennemis par derrière.
Labiénus,
comme ni les terrasses
ni les fossés
ne pouvaient arrêter
l'impétuosité des ennemis,
trente-neuf cohortes
ayant été rassemblées,
lesquelles le hasard *lui* présenta
tirées
des postes les plus voisins,
fait César mieux-informé (instruit César)
par des messagers
de ce qu'il croit devoir être fait.
César se hâte,
pour qu'il soit-présent au combat.
LXXXVIII. L'arrivée de lui
ayant été apprise
d'après la couleur de *son* vêtement
(duquel remarquable [combats),
il avait-coutume de se servir dans les
et les escadrons de cavaliers
et les cohortes,
auxquels il avait ordonné de le suivre,
ayant été vus,
car des lieux plus élevés
ces *lieux* en-pente et inclinés
étaient aperçus,
les ennemis

mittunt. Utrinque clamore sublato, excipit rursus ex vallo atque omnibus munitionibus clamor. Nostri, emissis pilis, gladiis rem gerunt. Repente post tergum equitatus cernitur : cohortes aliæ appropinquant : hostes terga vertunt : fugientibus equites occurrunt : fit magna cædes. Sedulius, dux et princeps Lemovicum, occiditur : Vergasillaunus Arvernus vivus in fuga comprehenditur : signa militaria septuaginta quatuor ad Cæsarem referuntur : pauci ex tanto numero se incolumes in castra recipiunt. Conspicati ex oppido cædem et fugam suorum, desperata salute, copias a munitionibus reducunt. Fit protinus, hac re audita, ex castris Gallorum fuga. Quod nisi crebris subsidiis ac totius diei labore milites essent defessi, omnes hostium copiæ deleri potuissent. De media nocte missus equitatus novissimum agmen consequitur : ma-

colline, les ennemis engagent le combat. Le cri que poussent les deux partis se répète sur le rempart et dans tous les ouvrages. Nos soldats lancent leurs javelots et combattent l'épée à la main. Tout à coup les Gaulois voient derrière eux notre cavalerie ; d'autres cohortes approchent : l'ennemi tourne le dos ; la cavalerie ferme le chemin aux fuyards. On fit un grand carnage. Sédulius, prince et général des Lémovices, fut tué ; on prit vivant l'Arverne Vergasillaunus, qui fuyait. On rapporta soixante-quatorze enseignes à César ; et, d'une si grande multitude, fort peu d'hommes rentrèrent au camp sans blessures. Les assiégés, voyant de la ville cette déroute et ce carnage, désespèrent de leur salut et retirent leurs troupes. A cette nouvelle, les Gaulois du camp prennent aussitôt la fuite et, si nos gens n'avaient pas été épuisés par les fréquents mouvements et par la fatigue de toute la journée, on pouvait détruire toute l'armée ennemie. La cavalerie, qu'on fit partir vers minuit, atteignit l'arrière-

committunt prœlium.
Clamore sublato utrinque,
clamor ex vallo [bus
atque omnibus munitioni-
excipit rursus.
Nostri, pilis emissis,
gerunt rem gladiis.
Repente equitatus
cernitur post tergum :
aliæ cohortes
appropinquant :
hostes vertunt terga :
equites occurrunt
fugientibus :
magna cædes fit.
Sedulius,
dux et princeps
Lemovicum,
occiditur :
Vergasillaunus Arvernus
comprehenditur vivus
in fuga :
septuaginta quatuor signa
militaria
referuntur ad Cæsarem :
pauci ex tanto numero
se recipiunt incolumes
in castra.
Conspicati ex oppido
cædem et fugam suorum,
salute desperata,
reducunt copias
a munitionibus.
Hac re audita,
fuga fit protinus
ex castris Gallorum.
Quod nisi milites
defessi essent
crebris subsidiis
et labore totius diei,
omnes copiæ hostium
potuissent deleri.
Equitatus
missus de media nocte
consequitur
novissimum agmen :

engagent le combat.
Un cri ayant été élevé (poussé)
de-part-et-d'autre,
un cri du retranchement
et de toutes les fortifications
le suit à-son-tour.
Les nôtres, les javelots *une fois* lancés,
font l'affaire (combattent) avec les épées.
Tout à coup la cavalerie
est vue derrière le dos *des ennemis* :
d'autres cohortes
approchent :
les ennemis tournent le dos ;
les cavaliers se-jettent-à-la-rencontre
d'*eux* fuyant :
un grand carnage se fait.
Sédulius,
le chef et le premier
des Lémovices,
est tué :
Vergasillaunus l'Arverne
est saisi vivant
dans la fuite :
soixante-dix *et* quatre enseignes
de-guerre
sont rapportées à César :
peu d'un si-grand nombre
se retirent sains-et-saufs
dans le camp.
Ayant aperçu de la ville
le carnage et la fuite des leurs,
les assiégés, *leur* salut étant cru-désespéré,
ramènent *leurs* troupes
des fortifications.
Ce fait ayant été appris,
une fuite se fait aussitôt
du camp des Gaulois.
Que si les soldats
n'avaient été fatigués
par de fréquents secours *portés aux autre*
et par le travail de toute la journée,
toutes les troupes des ennemis
auraient pu être détruites
La cavalerie
envoyée dès le milieu-de la nuit
atteint
le dernier corps-en-marche :

gnus numerus capitur atque interficitur, reliqui ex fuga in civitates discedunt.

LXXXIX. Postero die Vercingetorix, concilio convocato, id se bellum suscepisse non suarum necessitatum, sed communis libertatis causa, demonstrat; et quoniam sit fortunæ cedendum, ad utramque rem se illis offerre, seu morte sua Romanis satisfacere, seu vivum transdere velint. Mittuntur de his rebus ad Cæsarem legati. Jubet arma transdi, principes produci. Ipse in munitione pro castris consedit: eo duces producuntur. Vercingetorix deditur [1], arma projiciuntur. Reservatis Æduis atque Arvernis, si per eos civitates recuperare posset, ex reliquis captivis toto exercitu capita singula prædæ nomine distribuit.

XC. His rebus confectis, in Æduos proficiscitur; civitatem recipit. Eo legati ab Arvernis missi, quæ imperaret, se facturos pollicentur. Imperat magnum numerum obsidum. Legiones

garde et lui prit ou lui tua beaucoup de monde. Le reste, après cette déroute, se dispersa dans les cités.

LXXXIX. Le lendemain, Vercingétorix convoque l'assemblée : il y expose qu'il n'a point entrepris cette guerre pour son intérêt, mais pour la liberté commune ; puisqu'il faut céder à la fortune, on peut disposer de lui, soit qu'on veuille apaiser les Romains par sa mort, soit qu'on préfère le livrer vivant. Sur cela, on députe vers César. Il ordonne de remettre les armes et de livrer les chefs, et va se placer dans le retranchement, en avant du camp. Là, on amène les chefs, on livre Vercingétorix, on met bas les armes. César se réserve les Éduens et les Arvernes ; il veut essayer de s'en servir pour regagner leurs cités. Quant aux autres prisonniers, chaque soldat en eut un à titre de butin.

XC. Cette affaire terminée, César va chez les Éduens et reçoit la soumission de leur cité. Les Arvernes y envoient des députés et promettent de faire tout ce qu'il ordonnera : il exige un grand nombre

magnus numerus capitur
atque interficitur,
reliqui ex fuga
discedunt in civitates.

un grand nombre est pris
et est tué,
les autres au-sortir-de la déroute
se dispersent dans les cités.

LXXXIX. Die postero
Vercingetorix,
concilio convocato,
demonstrat
se non suscepisse id bellum
causa
suarum necessitatum,
sed libertatis communis ;
et quoniam cedendum sit
fortunæ,
se offerre illis
ad utramque rem,
seu velint
satisfacere Romanis
sua morte,
seu transdere vivum.
Legati
mittuntur ad Cæsarem
de his rebus.
Jubet arma transdi,
principes produci.
Ipse consedit pro castris
in munitione :
duces producuntur eo.
Vincingetorix deditur,
arma projiciuntur.
Æduis atque Arvernis
reservatis,
si per eos
posset recuperare civitates,
distribuit toto exercitu
nomine prædæ
singula capita
ex reliquis captivis.

LXXXIX. Le jour suivant
Vercingétorix,
une assemblée ayant été convoquée,
expose
lui-même n'avoir pas entrepris cette [guerre
en vue
de ses intérêts,
mais de la liberté commune ;
et puisqu'il fallait céder
à la fortune,
lui s'offrir à eux
pour l'une-et-l'autre-chose,
soit qu'ils veuillent
donner-satisfaction aux Romains
par sa mort,
soit qu'*ils veuillent le* livrer vivant.
Des députés
sont envoyés à César
à-propos-de ces objets.
Il ordonne les armes être livrées,
les principaux être amenés.
Lui-même se plaça devant le camp
sur le retranchement :
les chefs sont amenés là.
Vercingétorix est livré,
les armes sont jetées-devant *César*.
Les Éduens et les Arvernes
ayant été réservés,
pour voir si au-moyen d'eux
il pourrait regagner *leurs* cités,
il distribua à toute l'armée
à titre de butin
à chaque soldat une tête
d'entre les autres prisonniers.

XC. His rebus confectis,
proficiscitur in Æduos ;
recipit civitatem.
Legati missi eo
ab Arvernis
pollicentur se facturos
quæ imperaret.
Imperat [dum.
magnum numerum obsi

XC. Ces choses ayant été achevées,
il se rend chez les Éduens ;
il reçoit la *soumission de la* cité.
Des députés envoyés là
par les Arvernes
promettent eux-mêmes devoir faire
ce qu'il commanderait.
Il *leur* commande
un grand nombre d'otages.

in niberna mittit : captivorum circiter viginti millia Æduis Arvernisque reddit : T. Labienum duabus cum legionibus et equitatu in Sequanos proficisci jubet : huic M. Sempronium Rutilum attribuit; C. Fabium et L. Minucium Basilum cum duabus legionibus in Remis collocat, ne quam ab finitimis Bellovacis calamitatem accipiant. C. Antistium Reginum in Ambivaretos, T. Sextium in Bituriges, C. Caninium Rebilum in Ruthenos cum singulis legionibus mittit. Q. Tullium Ciceronem et P. Sulpicium Cabilloni et Matiscone [1] in Æduis ad Ararim, rei frumentariæ causa, collocat. Ipse Bibracte hiemare constituit. His rebus litteris Cæsaris cognitis, Romæ dierum viginti supplicatio indicitur.

d'otages, et envoie les légions en quartiers d'hiver. Il rend aux Éduens et aux Arvernes environ vingt mille prisonniers. Il envoie chez les Séquaniens T. Labiénus, ayant sous ses ordres M. Sempronius Rutilus, avec deux légions et de la cavalerie ; C. Fabius et L. Minucius Basilus chez les Rémois, afin qu'ils n'aient rien à craindre du voisinage des Bellovaques ; C. Antistius chez les Ambivarètes, T. Sextius chez les Bituriges et C. Caninius chez les Ruthènes, chacun avec une légion. Il place dans Cabillone et dans Matiscon, villes des Éduens sur la Saône, Q. Tullius Cicéron et P. Sulpicius pour veiller aux vivres. Lui-même il se décide à passer l'hiver à Bibracte. D'après les dépêches de César sur ces événements, on ordonna vingt jours de supplications à Rome.

Mittit legiones
in hiberna :
reddit Æduis Arvernisque
circiter viginti millia
captivorum :
jubet T. Labienum
cum duabus legionibus
et equitatu
proficisci in Sequanos :
attribuit huic
M. Sempronium Rutilum ;
collocat C. Fabium
et L. Minucium Basilum
cum duabus legionibus
in Remis,
ne accipiant
quam calamitatem
ab Bellovacis finitimis.
Mittit in Ambivaretos
C. Antistium Reginum,
T. Sextium in Bituriges,
C. Caninium Rebilum
in Ruthenos
cum singulis legionibus.
Collocat
Q. Tullium Ciceronem
et P. Sulpicium
Cabilloni et Matiscone
in Æduis ad Ararim,
causa rei frumentariæ.
Ipse constituit
hiemare Bibracte.
His rebus cognitis
litteris Cæsaris,
supplicatio viginti dierum
indicitur Romæ.

Il envoie les légions
en quartiers-d'hiver :
il rend aux Éduens et aux Arvernes
environ vingt milliers
de prisonniers :
il ordonne T. Labiénus
avec deux légions
et de la cavalerie
se rendre chez les Séquaniens :
il adjoint à celui-ci
M. Sempronius Rutilus ;
il établit C. Fabius
et L. Minucius Basilus
avec deux légions
chez les Rémois,
de peur qu'ils ne reçoivent
quelque désastre
des Bellovaques *leurs* voisins.
Il envoie chez les Ambivarètes
C. Antistius Réginus,
T. Sextius chez les Bituriges,
C. Caninius Rébilus
chez les Ruthènes
avec *chacun* une légion.
Il établit
Q. Tullius Cicéron
et P. Sulpicius
à Cabillone et à Matiscon
chez les Éduens près de la Saône,
en vue de l'appprovisionnement de-blé.
Lui-même résolut
d'hiverner à Bibracte.
Ces faits ayant été appris
par une lettre de César,
des supplications de vingt jours
sont ordonnées à Rome.

NOTES

DU SEPTIÈME LIVRE DE LA GUERRE DES GAULES.

Page 256 : 1. *De Clodii cæde.* Clodius venait d'être tué par Milon, et cet événement jetait le trouble dans Rome. Voy. le plaidoyer de Cicéron *pro Milone.*

Page 258 : 1. *De Acconis morte.* Voy. liv. VI, chap. XLIV.

— 2. *Carnutes.* Les Carnutes étaient établis sur le territoire qui forme aujourd'hui les départements d'Eure-et-Loir et du Loiret.

Page 260 : 1. *Obsidibus inter se cavere.* Voy. liv. VI, chap. II.

— 2. *Genabum.* Selon l'opinion générale, c'est la ville qui porte aujourd'hui le nom d'Orléans ; quelques-uns cependant croient qu'il est question de Gien ou du village appelé le Vieux-Gien.

Page 262 : 1. *Millium centum sexaginta.* Deux cent trente-cinq kilomètres et demi.

— 2. *Arvernus.* Les Arvernes, peuple très-riche et très-puissant, occupaient le territoire qui forma depuis la province d'Auvergne, et qui comprend aujourd'hui les départements du Puy-de-Dôme et du Cantal, avec une partie du département de la Haute-Loire.

— 3. *Gergovia.* On trouve encore les ruines de Gergovie, qui était la ville principale des Arvernes, sur le mont de Gergovie, entre Clermont et l'Allier. Quelques géographes cependant soutiennent que Clermont elle-même n'est pas autre que l'ancienne Gergovie.

Page 264 : 1. *Senones.* Les Sénonais, bornés au nord par les Parisiens, à l'est par les Lingons, au midi par les Eduens et les Bituriges, à l'ouest par les Carnutes, avaient Sens pour ville principale. — *Parisios.* La ville principale des Parisiens était Lutèce, aujourd'hui Paris. — *Pictones.* Les Pictons se trouvaient entre les Nannètes, dont ils étaient séparés par la Loire, les Bituriges, les Lémovices et les Santons. — *Cadurcos.* Les Cadurces, clients des Arvernes, avaient pour ville principale Divona, aujourd'hui *Cahors.* — *Turones.* Leur

ville principale était Tours. — *Aulercos*. Ils occupaient le territoire qui forme actuellement le département de la Sarthe. — *Lemovices*. Il y avait deux peuples de ce nom : l'un dans l'Aquitaine, occupant le territoire qui est devenu le Limousin ; l'autre dans l'Armorique, vers Saint-Pol de Léon ; il est question sans doute du premier. — *Andes*. Ils habitaient la contrée qui forme actuellement le département de la Mayenne.

Page 266 : 1. *Bituriges*. Les Bituriges occupaient le territoire qui devint la province du Berry, et qui a donné les départements du Cher et de l'Indre.

— 2. *Æduos*. Le territoire des Éduens forme aujourd'hui les départements de la Côte-d'Or, de la Nièvre, de Saône-et-Loire et du Rhône.

Page 270 : 1. *Nitiobriges*. Ils habitaient l'Agénois, aujourd'hui le département de Lot-et-Garonne. — *Gabalos*. La ville principale des Gabales était Andéritum, aujourd'hui *Antérieux*, dans le département du Cantal.

— 2. *Ruthenis provincialibus*. Les Ruthènes occupaient le territoire dont fut formé le Rouergue ; leur ville principale, Ségodunum, devint plus tard Rodez. Mais une partie des Ruthènes était comprise dans la province romaine et habitait la contrée qui fut depuis l'Albigeois. — *Volcis Arecomicis*. Ils occupaient une partie de la Narbonaise. — *Tolosatibus*. Les Tolosates, ou Volces Tectosages, habitaient aussi la Gaule narbonaise ; leur ville principale était *Tolosa*, aujourd'hui Toulouse.

— 3. *Helvios*. Les Helviens se trouvaient dans les environs de Viviers, entre le Rhône et les Cévennes.

Page 274 : 1. *Lingones*. Les Lingons occupaient la partie du territoire de la Gaule qui forme aujourd'hui le département de la Haute-Marne.

— 2. *Gergoviam Boiorum*. Le territoire des Boïens est actuellement le département de l'Allier. Leur ville principale, Gergovie, qu'il ne faut pas confondre avec la Gergovie des Arvernes, est aujourd'hui Moulins.

Page 276 : 1. *Helvetico prælio*. Voy. au livre I.

— 2. *Agendici*. Aujourd'hui Provins.

Page 278 : 1. *Vellaunodunum*. On croit avoir retrouvé les ruines de cette ville à quatre lieues environ de Montargis, un peu au-dessous de Scénevière.

Page 280 : 1. *Continebat*. On lit de même dans Cicéron : ***Pars oppidi, mari disjuncta angusto, ponte rursus adjungitur et continetur.***

— 2. ***Noviodunm***. C'est, selon les uns, Neuvy-sur-Baranjon, et, selon les autres, Nouan-le-Fuzélier.

Page 284 : 1. *Avaricum*. Aujourd'hui Bourges.

Page 288 : 1. *Detractandam*. Forme archaïque pour *detrectandam*.

Page 290 : 1. *Millia passuum sedecim*. Vingt-trois kilomètres et demi.

Page 296 : 1. *Qui inter equites præliari consuessent*. Voy. liv. I, chap. XLVIII.

Page 318 : 1. *Cuneatim*. Voy. au liv. VI, note 1 de la page 214.

Page 320 : 1. *Genabensi cæde*. Voy. chap. III.

Page 324 : 1. *Primo incendendum.... censuerat*. Voy. chap. XIV.

Page 332 : 1. *Decetiam*. Aujourd'hui Decize, dans le département de la Nièvre.

Page 336 : 1. *Quod non fere.... transiri solet*. En effet, l'Allier est grossi, pendant tout le printemps et tout l'été, par la fonte des neiges.

Page 340 : 1. *Demonstravimus*. Voy. chap. XXXIII.

Page 344 : 1. *Millia passuum triginta*. Un peu plus de quarante-quatre kilomètres.

Page 350 : 1. *Millia passuum viginti quinque*. Vingt-cinq milles ou près de trente-sept kilomètres.

Page 354 : 1. *Primis nuntiis*. Voy. à la fin du chap. XXXVIII.

— 2. *Cabillono*, Cabillone, aujourd'hui Châlons-sur-Saône.

Page 358 : 1. *Omnem exercitum*. Nous avons vu, chap. XXXIV, que César avait confié une partie de ses troupes à Labiénus.

— 2. *Uno colle occupato*. Voy. chap. XXXVI.

Page 360 : 1. *Eodem jugo*, au datif. *Eodem* est donc ici un archaïsme pour *eidem*.

Page 366 : 1. *Sicut Avarici fecissent*. Voy. chap. XXVIII.

Page 368 : 1. *Demonstravimus*. Voy. chap. XLIV.

Page 376 : 1. *Ad Avaricum*. Voy. chap. XVIII et XIX.

Page 378 : 1. *Eadem.... quæ ante senserat*. César voulait bien s'éloigner ; mais il ne voulait pas que son départ ressemblât à une fuite. Voy. chap. XLIII.

Page 380 : 1. *Noviodunum* Aujourd'hui Nevers, chef-lieu du département de la Nièvre.

Page 382 : 1. *Bibracte*. Autun, dans le département de Saône-et-Loire.

Page 384 : 1. *Iis legionibus*. Nous avons lu en effet, chap. XXXIV : *Quatuor legiones in Senones Parisiosque Labieno ducendas dedit.*

Page 388 : 1. *Vineas agere*. Voy. au liv. II, note 2 de la page 178.

— 2. *Melodunum*. Aujourd'hui Melun.

Page 390 : 1. *Bellovaci*. Les Bellovaques occupaient le territoire qui forme aujourd'hui le département de l'Oise.

Page 392 : 1. *Quatuor millia passuum*. Près de six kilomètres, ce qui nous mène aux environs de Sèvres.

Page 394 : 1. *Tumultuari* est pris ici au passif, ce qui a lieu aussi quelquefois pour d'autres verbes déponents. On lit dans *l'Hécyre* de Térence, act. III, sc. II, v. 2 :

Nescio quid jamdudum audio hic tumultuari misera.

Page 396 : 1. *Metiosedum*. La ville dont il est question ici se trouvait sans doute à peu près dans les environs de Corbeil.

Page 400 : 1. *Remi*. Les Rémois étaient situés entre les Ardennes au nord, les Médiomatrices à l'est, la Marne au midi et les Suessions au couchant. Leur ville principale était Durocortorum, aujourd'hui Reims. — *Treviri*. Les Trévires, peuple d'origine germanique; leur ville principale était Trèves.

Page 404 : 1. *Segusianis*. On croit que la ville principale des Ségusiens était Lugdunum, aujourd'hui Lyon.

— 2. *Superiore bello*. Voy. liv. I, chap. VI.

— 3. *L. Cæsare*. L. César, parent de Jules César, fut consul l'an de Rome 640.

Page 406 : 1. *Qui inter eos prætiari consueverant*. Voy. liv. I, chap. XLVIII.

Page 408 : 1. *Sequanos*. Le territoire des Séquaniens forme aujourd'hui les départements du Doubs et du Jura.

— 2. *Millia passuum decem*. Près de quinze kilomètres.

Page 412 : 1. *Flumen*. La Saône.

— 2. *Cotus*. Voy. chap. XXXIII.

Page 414 : 1. *Alesiam*, *Mandubiorum*. Les Mandubiens habitaient la contrée qui forme aujourd'hui le département de la Côte-d'Or. Leur ville principale, *Alesia*, est aujourd'hui Alise ou le bourg de Sainte-Reine.

— 2. *Duo flumina*. La Loze et le Lozerain.

Page 416 : 1. *Undecim millium passuum*. Environ seize kilomètres.

Page 418 : 1. *Consilium capit dimittere*. Hellénisme, pour *consilium capit dimittendi*.

Page 422 : 1. *Duas fossas*. « Ces deux fossés, dit Guischard, bordaient les remparts de l'une et l'autre ligne. »

Page 428 : 1. *His*. Les travaux décrits au chap. LXIX.

— 2. *Ut censuit Vercingetorix*. Voy. chap. LXXI.

— 3. *Ambivaretis*. Peuple dont la situation précise n'est pas connue. — *Aulercis Brannovicibus*. On suppose qu'ils habitaient dans les environs de Mâcon. — *Brannoviis*. Peuple inconnu.

Page 430 : 1. *Eleutetis Cadurcis*. On n'a aucun renseignement sur ce peuple. — *Velaunis*. Les Vélaunes habitaient le Velai; leur territoire fait actuellement partie du département de la Haute-Loire.

— 2. *Santonis*. Les Santons occupaient le territoire qui fut depuis la province de Saintonge.

— 3. *Turonis*. Leur ville principale était Tours, chef-lieu du département d'Indre-et Loir.

— 4. *Suessionibus*. Les Suessions occupaient toute la partie de la Belgique qui se trouvait entre les Véromanduens, les Rémois, les Sénonais, les Parisiens et les Bellovaques. On n'a pas déterminé d'une manière bien précise si leur capitale était Noyon (Noviodunum) ou Soissons. Il paraît cependant probable que c'était cette dernière ville. — *Ambianis*. Ils habitaient le pays qui forme le département de la Somme. — *Mediomatricis*. Le territoire habité par les Médiomatrices, dont la ville principale était *Divodurus*, Metz, répond aujourd'hui au département de la Moselle et à la Lorraine allemande, comprenant Sarreguemines, Sarrelouis, Hombourg, Deux-Ponts, Salins, Bitche, jusqu'auprès de Landau. — *Petrocoriis*. D'Anville : « Le nom de *Petrocorii* a fait Périgueux, et celui du Périgord, quoique Vesuna, nom primitif de la capitale, soit conservé à ce qu'on nomme *la Visonne* dans cette ville. » — *Nerviis*, *Morinis*. Voy. au liv. V, la note 2 de la page 34.

— 5. *Aulercis Cenomanis*. Leur territoire fait aujourd'hui le département de la Sarthe.

— 6. *Atrebatibus*. Les Atrébates habitaient la contrée dont est formé aujourd'hui le département du Pas-de-Calais.

— 7. *Bellocassis*. Le teritoire des Bellocasses ou Vélocasses forme une partie des départements de Seine-et-Oise, de l'Oise, de l'Eure et de la Seine-Inférieure. — *Lexoviis*. Les Lexoviens occupaient le

territoire sur lequel se trouve aujourd'hui Lizieux, dans le départe ment du Calvados.

Page 430 : 8. *Rauracis.* Ils avaient pour ville principale *Augusta Rauracorum*, aujourd'hui le bourg d'Augst, non loin de Bâle.

— 9. *Curiosolites.* Ils habitaient aux environs de Saint-Malo, sur une partie du territoire dont est formé le département des Côtes-du-Nord. — *Rhedones.* Leur ville principale était celle qui se nomme aujourd'hui Rennes, dans le département de l'Ille-et-Vilaine. — *Ambibari.* Ils habitaient la contrée qui forme le département de la Manche. — *Caletes.* Les Calètes habitaient ce qu'on nomme aujourd'hui le pays de Caux, dans la Normandie, département de la Seine-Inférieure. Leur ville principale était Lillebonne (*Juliobona*). — *Osismii.* Selon d'Anville, c'était un peuple de la Basse-Bretagne, dont la capitale était Vorgannum, aujourd'hui Karhez. — *Veneti.* Leur ville principale était Dariorigum, aujourd'hui Vannes, dans le département du Morbihan. — *Unelli.* On croit qu'ils habitaient une portion du territoire qui forme aujourd'hui le département de la Manche, et que Valognes (Crociatonum) était leur capitale.

Page 432 : 1. *Ut antea demonstravimus.* Voy. liv. IV, chap. XXI.

Page 444 : 1. *Demonstravimus.* Voy. chap. LXIX.

Page 448 : 1. *Harpagonum.* Tite Live, liv. XXX, chap. X : *Asseres ferro unco præfixi* (*harpagones vocant*).

Page 458 : 1. *Ea quæ.... Romani.* Voy. chap. LXXIII.

Page 464 : 1. *Vercingetoriæ deditur.* Le Déist de Botidoux : « Dion Cassius rapporte (XL, XLI), que Vercingétorix, comptant sur l'ancienne amitié de César, parut tout à coup devant lui, comme il était sur son tribunal, et lui demanda grâce : il dit que ce fut pour cela qu'il avait violé les droits de l'amitié, que César le fit d'abord jeter dans les fers, ensuite paraître à son triomphe, et enfin mettre à mort. Mais le souvenir des dangers que lui avait fait courir cet Arverne n'entra pas sans doute pour peu dans le traitement qu'il reçut de César, qui, dans cette circonstance, semble être sorti de son caractère. En effet, il ne paraît pas qu'il ait traité avec la même rigueur aucun des Éduens, à plusieurs desquels il avait témoigné autant d'amitié pour le moins qu'à Vercingétorix. »

Page 466 : 1. *Matiscone.* C'est aujourd'hui la ville de Mâcon.

FIN DE LA GUERRE DES GAULES.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

47.358. — PARIS, IMPRIMERIE LAHURE

9, rue de Fleurus, 9